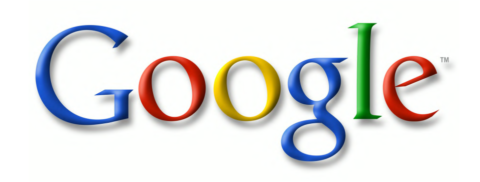

Google


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06828970 5

HISTOIRE POPULAIRE

DE L'INTOLÉRANCE

DE

L'INQUISITION

ET DE

LA LIBERTÉ

EN BELGIQUE

OU

RÉCIT DES SOUFFRANCES ENDURÉES PAR NOS PÈRES POUR LA LIBERTÉ

PAR

A. HEUS

« L'histoire, quelque horrible qu'elle soit, porte toujours avec elle des leçons qu'il n'est pas permis de négliger. »

F. MARSAULT.

PRIX : TROIS FRANCS

BRUXELLES
Librairie F. BOUTON, Chaussée d'Ixelles, 129
1894

1. Inquisition. - History, Netherlands.
2. Catholic Church (Roman). - History, Netherlands.
3. Liberty (Religious), Netherlands.

3 Eo

HISTOIRE POPULAIRE
DE L'INTOLÉRANCE
DE L'INQUISITION
ET
DE LA LIBERTÉ
EN BELGIQUE

HISTOIRE POPULAIRE
DE L'INTOLÉRANCE
DE
L'INQUISITION
ET DE
LA LIBERTÉ
EN BELGIQUE
OU
RÉCIT DES SOUFFRANCES ENDURÉES PAR NOS PÈRES
POUR LA LIBERTÉ

PAR

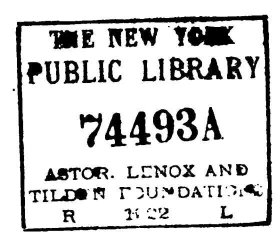
A. HEUS

« L'histoire, quelque horrible qu'elle soit, porte toujours avec elle des leçons qu'il n'est pas permis de négliger. »

F. MARSAULT.

PRIX : TROIS FRANCS

BRUXELLES
Librairie F. BOUTON, Chaussée d'Ixelles, 129
1894



AVERTISSEMENT.

Avant d'entreprendre la lecture de ce livre, le lecteur est prié de corriger, d'après la page d'errata qui se trouve à la fin du volume, les fautes d'impression qui s'y sont glissées.

PRÉFACE

La Belgique jouit actuellement, dans une large mesure, de la liberté de *Conscience*, de la liberté d'*Enseignement*, de la liberté de la *Presse* et de la liberté d'*Association*.

Si la liberté n'est pas encore entièrement entrée dans les mœurs du peuple, si un parti puissant lui fait toujours la guerre, la liberté est au moins consacrée par la Constitution nationale.

La partie instruite du peuple belge n'ignore pas qu'il n'en fut pas toujours ainsi. Aussi, n'avons-nous pas la prétention de lui enseigner ce qu'elle sait déjà. Si elle daigne lire ce livre, il servira peut-être à lui rafraîchir la mémoire et à faire revivre devant ses yeux le glorieux passé d'une nation héroïque.

Mais, si la classe lettrée connaît les luttes du passé, celle qui ne l'est pas, les ignore presque complètement. Or, nous écrivons surtout pour le peuple, pour cette classe nombreuse de travailleurs qui, condamnés depuis la plus tendre enfance à un dur labeur, n'ont pas eu le temps de s'instruire et de puiser dans l'étude de l'histoire des leçons utiles, enseignant la ligne de conduite qu'il faut suivre pour être le plus utile à la patrie et à la liberté.

Nous avons cru servir l'une et l'autre en rappelant ou en racontant à nos concitoyens, tout ce que nos pères ont souffert et combien ils ont combattu, jusqu'en 1830, pour secouer le joug tyrannique que l'Eglise romaine, armée du pouvoir civil, a fait peser sur leur conscience, depuis la conversion politique de l'Empereur Constantin. Ce prince, et ceux qui lui ont succédé sur le trône de l'Empire, Théodose, Charlemagne et Charles-Quint, en accordant au clergé catholique les faveurs dont il était toujours plus insatiable, en ont fait la puissance la plus ambitieuse, la plus intolérante et la plus cruelle qui ait jamais

existé. C'est ce que notre histoire démontrera, croyons-nous, avec la dernière évidence.

Elle dira à ceux qui pourraient encore l'ignorer que si l'arbre de la liberté étend actuellement ses diverses branches sur toute notre patrie, c'est parce que son sol a été arrosé du sang des martyrs de cette liberté.

Si nous ne sommes plus contraints par les tourments de la torture et la flamme des bûchers, à croire des dogmes, à pratiquer des cérémonies qui répugnent à notre conscience, souvenons-nous, que nous devons cet inestimable bienfait aux combats héroïques, soutenus par nos valeureux ancêtres, avec tout le courage que donne de fortes convictions, malgré les souffrances atroces et la mort cruelle que leur imposaient les ennemis de la liberté.

Quand on jouit pendant longtemps d'un bienfait quelconque, on finit par ne plus l'apprécier, on tombe à son égard dans une coupable indifférence.

Il en est ainsi de la santé, de la prospérité, et la liberté subit le même sort.

Seulement, pendant que nous sommes endormis sur ce doux oreiller, les éternels soutiens de l'intolérance sont vigilants et et redoublent d'activité pour ressaisir un pouvoir, qu'une puissance supérieure leur a arraché.

Mais sachons-le, enfants de la libre Belgique, ceux qui furent jadis les adversaires de l'indépendance de la conscience, le sont toujours par principe. « Le catholicisme, dit E. QUINET, partout où il rencontrera la liberté, s'il est le maître, jure de la détruire, et il la détruit en effet. Rome papale est devenue le ciment de tout ce qui reste de servitude sur la terre. » (1)

« Le catholicisme, dit Max GOSSI, doit proscrire la liberté, la pensée et jusqu'à la dignité humaine, car ce n'est que sur leur ruine qu'il a pu établir son pouvoir... Aujourd'hui, le catholicisme a groupé autour de lui tous les ennemis de la liberté et du progrès ; il leur donne l'unité, il dirige leurs attaques, il leur prête l'appui de sa formidable organisation. » (2)

1. E. QUINET. Introd. aux œuvres de Marnix, p. 12-13.
2. MAX GOSSI. Histoire du Christianisme et de la papauté. Préface, p. I-II.

Si l'Inquisition a été abolie dans notre pays comme dans d'autres, par le progrès des idées, l'Eglise qui a inventé ce tribunal odieux, et qui l'a fait fonctionner avec tant de barbarie pendant six siècles (1200-1800), cette église est toujours la même, intolérante et prête à employer de nouveau les tortures et les bûchers pour retenir dans son giron ceux qui, dégoûtés de ses superstitions, voudraient aller étancher leur soif de vérité à une source plus pure. Quand une nation recèle dans son sein des conspirateurs systématiques contre ses plus chères libertés, il n'est plus permis d'être indifférent ou inactif. « L'indifférence, dit M. HYMANS, est trop fréquemment de l'hypocrisie. Il est de par le monde, un certain nombre d'individus qui, sous le masque d'une tolérance affectée, se font une place à part et s'écartent volontiers des querelles de l'esprit humain.

Les uns ménagent toutes les doctrines, ce sont ceux qui veulent parvenir. Les autres ont un profond mépris pour tous les systèmes, ceux-là sont les parvenus. Aux uns et aux autres, qu'importe que le progrès s'arrète, ou que la société soit en péril, pourvu que leur position s'améliore, que leurs capitaux grossissent, ou que leur salut soit assuré.

Les indifférents jouent dans la société le rôle de ces passants qui se croient le droit de ne pas secourir leurs semblables parce qu'ils ne demandent rien à personne ; de ces moralistes sévères qui se croient dispensés de toute indulgence parce qu'ils n'en réclament aucune ; de ces prétendus sages qui laissent s'entregorger les hommes et les nations, dès l'instant où cette guerre ne met pas en péril leur fortune ou leur sûreté.

Et pourtant, qu'ils le sachent bien, cette froide indifférence, érigée en système ou en vertu, perpétuée par l'ignorance, est exploitée avec une infatigable ardeur par ceux qui ont besoin pour régner, d'amasser autour d'eux, les ruines et les ténèbres.

C'est à ceux-là qu'il est utile de montrer sans cesse le péril ; c'est pour eux qu'il faut allumer partout des phares destinés à les préserver des écueils, dans les jours de calme comme dans les jours de tempêtes. » (1)

1. L. HYMANS. L'Eglise et les libertés belges, p. 5-6.

C'est là précisément le but que nous nous sommes proposé en offrant au public le présent écrit.

En décrivant les maux sans nombre endurés par nos devanciers pour conquérir la liberté, nous désirons montrer combien cette liberté doit nous être chère, combien nous devons nous y attacher, nous mettre en mesure de la défendre contre toute puissance qui lui est contraire, malgré les apparences d'un libéralisme hypocrite dont elle pourrait se revêtir.

Ce livre est une œuvre de patriotisme, inspiré par le plus ardent amour de la liberté que nous voudrions communiquer à tous nos compatriotes, étant profondément convaincu que la liberté est la condition de tout progrès, le fondement de toute prospérité et la source de tout bonheur.

Après avoir donné quelques détails sur les persécutions endurées par la société chrétienne sous les empereurs païens, nous montrons cette même société, devenant, après la conversion de Constantin, toujours plus puissante, toujours plus païenne mais aussi toujours plus intolérante, jusqu'à ce que, dans la personne de ses chefs, les papes de Rome, elle établisse le tribunal de l'Inquisition, afin de régner par la terreur sur l'immensité de ceux qui cherchent en dehors de son sein la vérité qu'elle a remplacée par des erreurs pernicieuses.

Cependant, le peuple belge, après des siècles d'une tyrannie sanguinaire et cruelle, relève un front longtemps courbé sur un sol couvert de sang, a conscience de sa force, se révolte contre le despotisme politique et religieux, soutient des combats héroïques, donne son sang et sa vie, et finit par rompre ses chaînes et conquérir des libertés qui font de la Constitution belge, une des plus belles de toutes celles qui régissent les nations.

A mesure que nous avancerons, nous citerons les auteurs que nous avons consultés, afin que le lecteur puisse vérifier par lui-même l'exactitude des faits rapportés.

Puisse ce livre avoir pour résultat de nous faire aimer la liberté autant que notre vie, de nous inspirer une haine profonde pour toute institution, pour toute doctrine capables de ramener l'Intolérance et l'Inquisition, aussitôt que tout obstacle aurait disparu.

Nous ne nous faisons pas illusion sur les imperfections du livre que nous consacrons à la liberté. Nous sommes loin d'avoir la prétention de publier une œuvre parfaite. Nous n'avons pas cherché le mérite littéraire, mais la vérité historique. Nous prions donc le lecteur instruit de lire cet ouvrage avec indulgence pour tout ce qu'il peut laisser à désirer, et dene chercher que l'exactitude des faits rapportés avec fidélité, dans le but de prouver que l'Eglise romaine a toujours été et sera toujours l'ennemie de toute liberté, et que celle-ci est un droit universel et sacré.

LISTE DES AUTEURS CITÉS DANS CET OUVRAGE :

E. QUINET. Œuvres de Marnix. Six volumes in-8°, Bruxelles. 1859.

L. HYMANS. L'Eglise et les libertés belges, in-12. Bruxelles. 1858.

FLEURY. Histoire écclésiastique. 36 vol. in-4°. Paris. 1729.

Th. BERLIER. Précis de l'histoire de la Gaule sous la domination romaine, in-8°. Paris 1835.

LEBEAU. Histoire du Bas-Empire. 27 vol. in-12. Paris 1726.

SISMONDE DE SISMONDIS. Histoire des Français. 18 vol. in-8°. Bruxelles 1847.

DEWEZ. Histoire générale de Belgique. 7 vol. in-8°. Bruxelles 1807.

JANSSENS. Histoire des Pays Bas. 3 vol. in-8°. Bruxelles 1840.

LE PROTESTANTISME BELGE, avant, pendant et après les troubles du XVI[e] siècle, un vol, in-12. Bruxelles 1856.

JOHN LOTHROP MOTLEY. La révolution des Pays Bas. 4 vol. in-8°. Bruxelles 1859.

J. LAVALÉE. Histoire des Inquisitions. 2 vol. in-8°. Paris 1809.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES CULTES. 3 vol. in-12. Paris 1770.

A. HENNE Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique. 10 vol. in 8'. Bruxelles et Leipsig 1859.

DESCOMBAZ. Histoire de l'Eglise chrétienne, un vol. in-12.

MOSHEIM. Histoire ecclésiastique. 6 vol. in-8°. Yverdon 1726

DON DEVIENNE. Histoire d'Artois

BOSSUET. Histoire des variations. 5 vol. in-12. Paris 1770.

SCHILLER. Histoire du soulèvement des Pays-Bas sous Philippe II 2 vol. in-8°. Paris 1827.

D. FRAYSSINOUS. Défense du christianisme. 3 vol. in-8°. Le Mans 1859.

MERLE D'AUBIGNÉ. Histoire de la réformation. 13 vol. in-8°. Paris 1866.

MAX GOSSI. Histoire du christianisme et de la papauté. in-8°. Paris et Bruxelles 1881.

ALBANT BUTLER. Vie des pères et des martyrs. Traduction de l'abbé Godescard. 22 vol. in-8° Louvain 1833.

J.-B. DUFAU. Histoire de l'introduction et du développement du christianisme en Belgique. in-8° Liége 1817.

ID. Hagiographie belge. 2 vol. in-12. Bruxelles.

TACITE. Œuvres complets. Traduction de Perrot d'Albancourt in 4° Paris. 1558.

L. LAMBORELLE. Les apôtres et les martyrs de la liberté de conscience. Anvers. 1882. in-12.

M. LACHATRE. Histoire des papes et des rois. 3 vol. grand in-8°. Paris.

ID. Dictionnaire universel. 2 vol. in-fol.

DRIOUX. Précis élémentaire d'histoire ecclésiastique. in-18.

Th. JUSTE. Histoire de Belgique. 2 vol. grand in-8' Bruxelles.

G. BOISSIER. La fin du paganisme. 2 vol in-12. Paris 1894.

Le comte AGÉNOR DE GASPARIN. Innocent III. in-12. Paris 1875.

ID Le bon vieux temps. in-12.

NOUVEAU TESTAMENT. Traduction de M. le Maistre de Sacy. in-8° Bruxelles 1838.

LLORENTE. Histoire de l'Inquisition d'Espagne, abrégé par le comte de Ségur. Paris 1823.

DE POTTER. Considérations philosophiques sur l histoire des principaux conciles 2 vol. in-8°. Bruxelles. 1816.

KERVYN DE LETTENHOVE. Histoire de Flandre. 4 vol. in-8° Bruges 1874.

VAN BEMMEL. Patria Belgica. Encyclopédie nationale. 3 vol. in-8°.

CH. L. RICHARD. Analyse des Conciles. 4 vol. in-4° Paris 1772.

M. GUIZOT. Histoire générale de la civilisation en Europe. in-8° Bruxelles. 1840.

T. J. P. Abrégé de l'histoire de Belgique. Liége 1866.

F. PÉRENÈS. Dictionnaire de biographie chrétienne. 3 vol. grand in-8° publié par l'abbé Migne, Paris 1851.

G. HUYDENS. Histoire du marquisat d'Anvers. Bruxelles.

MORISSON. Abrégé de l'histoire de la réformation. In-8° Paris 1845.

CAPFIGUE. Histoire de la réforme, de la ligue et du règne de Henri IV. 6 vol. in-8°. Bruxelles 1844.

E. HUBERT. De Charles-Quint à Joseph II. Etude sur la condition des protestants en Belgique. In-8°. Bruxelles 1882.

VANDER TAELEN. Les Pays-Bas dans les temps anciens. La Belgique, l'Inquisition. In-8°. Bruxelles 1866.

H. GROTIUS. Annales et Histoire des troubles des Pays-Bas. In-folio. Amsterdam 1662.

MOLINET. Histoire de Bruxelles cité par Henne.

J. CRESPIN. Histoire des Martyrs. Nouvelle édition. 3 vol. grand in-8°. Toulouse 1889.

PONTANI. Histoire de Gueldre, cité par MERLE D'AUBIGNÉ.

CHRONIQUE D'ANVERS, cité par HENNE.

D LENOIR. Histoire de la réformation dans l'ancien Pays de Liège. In-12. Bruxelles 1861.

DE FELLER. Dictionnaire historique. 8 vol. in-8°. Liège 1791.

M.-L. POLAIN. Esquisses historiques de l'ancien pays de Liège. Bruxelles 1837.

CHOTIN. Histoire de Tournai, cité par HENNE.

GOETHALS. Lectures relatives à l'histoire des sciences, cité par HENNE.

M -C. PIOT. Influence de la réforme à Louvain cité par HENNE.

MÉLART. Histoire de la ville et château de Huy, cité par LENOIR et RAHLENBECK.

F. HÉNAUX. Histoire du pays de Liège. 2 volumes in-8°. Liège 1857.

M. LAGARDE. Histoire du duché de Limbourg. In-12. Bruxelles.

M. PÉLERIN. Essais historiques sur le département de la Meuse, cité par LENOIR.

ENZINAS. Mémoires sur les Pays-Bas, cité par HENNE et MERLE D'AUBIGNÉ.

P. MARCHAND. Dictionnaire histor. In-fol. La HAYE 1758.

PARIDAENS. Mons sous les rapports historiques et statistiques. 1819.

L. G. F. KERROUX. Abrégé de l'histoire de la Hollande et des Provinces Unies. 4 vol. in-8°. Leyde 1778.

Le comte de LACÉPÈDE. Histoire générale de l'Europe. 18 vol. in-8°. Bruxelles 1826.

E. GUERS. Histoire abrégée de l'Eglise de Jésus-Christ. in-8°. Paris, Toulouse, Londres, 1850.

DIDEROT et d'ALEMBERT. Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences et des arts. 35 vol. in-fol. Neuchatel 1765.

P. J. HERMENT. Les héros de la liberté en Belgique. Bruxelles. 1875.

VOLTAIRE. Essai sur les mœurs. 3 vol. in-12. Paris 1821.

G. BRANDT. Histoire abrégée de la réformation des Pays-Bas. 3 vol. in-12. La Haye 1726.

J. J. ALMEYER. Les précurseurs de la réforme aux Pays-Bas. 2 vol. in-8°. Paris-Bruxelles 1886.

— Une succursale du tribunal de sang. in-8°. Bruxelles 1853.

A. MONASTIER. Histoire de l'Eglise Vaudoise. 2 vol. in-8°. Toulouse 1847.

MARSOLLIER. Histoire de l'Inquisition et de son origine. in-12. Cologne 1693.

BERGIER. Dictionnaire de théologie. 8 vol. in-8°. Liége 1792.

Ch. DEZOBRY et Th. BACHELET. Dictionnaire général de biographie et d'histoire. 2 vol, g^{d}-in-8°. Paris 1857.

HENNEBERT. Histoire générale d'Artois, cité par ALTMEYER.

Ch. RAHLENBEECK. L'Eglise de Liège et la révolution. Bruxelles 1864.

M. MICHELET. Mémoires de Luther. 2 vol. in-12. Bruxelles 1840.

Le comte A. de GASPARIN. Luther et la réforme in-12.

G. A. HOFF. Vie de Martin Luther. in-12. Paris 1860.

A. ROBERT. La parole et l'épée, in-12. Paris 1868.

LETTRES DE PLINE. Traduction de Sacy. 3 vol. in-8°. Paris 1829.

Th. JUSTE. Histoire de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II. 3 vol in-8°. Bruxelles, Liége, Paris 1863.

WOUTERS. Histoire des environs de Bruxelles, cité par HENNE.

PLACARDS DE FLANDRE, cité par HENNE.

PINCHARD. Archives des arts et des sciences

J.-A. De Thou. Histoire univ. 11 vol. in-4°. La Haye 1740.

Delvenne. Biographie des Pays-Bas. 2 vol. in-8° Liége 1829.

Faminus Strada. Histoire de la guerre de Flandre. 2 vol. in-8° Paris 1865.

Bentivoglio. Cardinal. Histoire des guerres de Flandres. 4 vol. in-12. Paris. 1769.

Wagenaer. Histoire d'Angelus Mérula.

Ader. Plutarque des Pays-Bas. 3 vol. in-8. Bruxelles 1828.

A. L. Ard'Huin. Histoire de Guillaume de Nassau. in-12° Bruxelles. 1828.

Bitaubé. Les Bataves. in-18° Paris. 1804.

P. Bayle. Dictionnaire historique et critique, 4 vol. in-fol. Amsterdam etc. 1740.

Id. Œuvres diverses. 4 vol. in-fol, La Haye 1727.

Vandervynckt. Histoires des troubles des Pays-Bas sous le règne de Philippe II. 3 vol. in-8° Bruxelles. 1822.

Th. Juste. Vie de Marnix. in 8° La Haye 1858.

E. Quinet. Vie de Marnix. in-12° Paris 1856.

J. Boniface. De l'influence du dogme catholique sur la politique nationale, cité par Hymans.

Emm. Van Meteren. Histoire des Pays-Bas. in-fol. cité par Motley et Janssens

Gachard. Correspondance de Philippe II, cité par Motley.

P. Bor. L'origine, le commencement et les progrès des troubles des Pays-Bas. Amsterdam. 1679 3 vol. in-fol. cité par Motley.

Hooft. Histoire des Pays-Pas. 2 vol. in-fol. 1703. cité par Motley.

David. Manuel de l'histoire de Belgique. in-8° Louvain 1853.

A. Loin. Une exécution en 1573. Jemappes 1851.

N. Considérant. Histoire de la révolution dans les Pays-Bas au XVI[e] siècle. In-8°. Bruxelles 1860.

Ch.-F. Ellerman. L'amnistie, ou le duc d'Albe dans les Flandres. 2 vol. in-12. Bruxelles 1814.

A. Rastoul de Mongeot. Histoire de Hollande. 2 vol. in-12. Ixelles 1850.

Cerisier. Tableau général de l'histoire des Provinces-Unies. 10 vol. in-12. Utrecht 1777-1784.

C. D. Histoire d'Albert et d'Isabelle. In-12.

SNELLAERT. Histoire de la litt. flamande. In-12. Bruxelles.

DE SMTET. Recueil de Mémoires.

MOKE. Abrégé de l'histoire de Belgique. In-12.

DISCAILLES. Les Pays Bas sous le règne de Marie-Thérèse, cité par M. HUBERT.

DÉRIVAL. Le voyageur dans les Pays-Bas autrichiens, cité par HUBERT.

DE FELLER. Journal historique et littéraire, cité par JANSSENS.

BORGNET. Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle. 2 vol. in-8°. Bruxelles 1844.

Louis BONAPARTE. Documents historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande. 3 vol. in-8°. Paris 1820.

L. HYMANS. Histoire politique et parlementaire de la Belgique de 1814 à 1830. in-8°. Bruxelles 1869.

CINQUANTE ANS DE LIBERTÉ. 4 vol. grand in-8° Bruxelles 1882.

LE SYLLABUS ET LA CONSTITUTION, broch. in-8° Brux. 1878.

Jules SIMON. La liberté. 2 vol. in-8° Paris 1859.

Ad. BORGNET. Histoire de la révolution liégeoise de 1789. 2 vol in-8°. Liége 1865.

Félix de GRAVE. Grégoire Joseph Chapuis. Volume de la bibliothèque GILON. Verviers.

Max GOSSI. Les Pays-Bas sous Philippe II. Anvers 1877.

Louis de la VICOMTERIE. Les crimes des papes. Grand in-8°. Bruxelles 1857.

PLUQUET. Dictionnaire des hérésies, des erreurs et des Schismes. 2 vol. in-12. Paris 1845.

DE MONTGAILLARD, abbé. Histoire de France, depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'en l'année 1825. 9 vol. in-8°. Paris 1827.

L. LAMBORELLE et E. DESÈS. Martyrs et bourreaux, In-12. Bruxelles 1876.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DE L'INTOLÉRANCE

DEPUIS LA MORT DU CHRIST

JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DE L'INQUISITION. 33-1200

CHAPITRE I

L'Église chrétienne après avoir été persécutée devient persécutrice à son tour, 33-395

SOMMAIRE : Le Christ, les apôtres et les premiers chrétiens périssent sous les coups du fanatisme juif et païen. — *Constantin* se fait chrétien. — Edit de tolérance. — L'Empereur, sous l'influence des évêques catholiques, devient de plus en plus intolérant. — L'Eglise devient païenne et persécutrice. — Les édits de 324 et de 336. — L'empereur *Julien* veut restaurer le paganisme. — *Théodose* décrète la destruction du culte païen et la peine de mort contre ses partisans. — Zèle fanatique de S. *Martin*. — La conversion des Gaules et la totale abolition de l'idolâtrie s'achèvent par la force des armes.

I

Après avoir prêché et pratiqué une religion d'amour et de liberté, le Christ, saisi par les prêtres juifs dont il avait démasqué l'hypocrisie et censuré les vices, est condamné à mourir du supplice de la croix.

Les apôtres et leurs premiers disciples, animés de l'esprit de leur divin Maître, répandent sa doctrine dans tout l'Empire romain. Mais, victimes du fanatisme et de l'Intolérance,

ils terminent une vie de sacrifice et de renoncement par un douloureux martyre (1).

Cependant, grâce au zèle, à l'activité missionnaires et à la vie évangélique des premiers chrétiens, la religion de Jésus, sous sa forme la plus pure, attire les esprits avides de vérité, s'établit peu à peu dans bien des contrées, malgré l'cpposition cruelle d'un paganisme barbare.

Notre patrie reçut, elle aussi, des missionnaires évangéliques dès le IIe ou le IIIe siècle de l'ère chrétienne. Ceux qui les premiers consacrèrent leur vie à la prédication de l'Evangile dans la Gaule-Belgique, furent, paraît-il, *Euchère, Valère* et *Materne.*

Témoins d'une brutale idolâtrie, ces hommes courageux attaquèrent sur son siège une superstition sanguinaire. Quelques fois leur prédication parvenait à suspendre les sacrifices humains, accompagnement ordinaire du culte druidique.

Les travaux de ces hardis missionnaires furent bientôt exposés à de grandes épreuves. Leurs personnes et leurs adhérents ne tardèrent pas à tomber victimes de l'Intolérance païenne. Les persécutions qui commencèrent sous Néron et qui ~~conti-~~ continuèrent, presque sans relâche jusqu'à Constantin, éteignirent à plusieurs reprises, dans le sang des martyrs, le flambeau de l'Evangile, incessamment rallumé par de nouveaux apôtres qui se succédaient sur la brèche ensanglantée (2).

« En prêchant le seul vrai Dieu, dit Lamborelle, en attaquant toutes les divinités du paganisme comme de vaines idoles, les chrétiens outrageaient la religion de l'Etat, et comme l'Etat c'était l'Empereur qui voulait être obéi sur ce point comme sur tout le reste, on conçoit les atroces persécutions qu'ils eurent à souffrir. Le sang coula à flots dans tous les pays soumis à la domination romaine. Parmi les chrétiens dénoncés, les uns étaient saisis et décapités sur le seuil des maisons, les autres, plus in-

1. Pour connaître dans ses détails la vie du Christ et des apôtres, lire le Nouveau Testament.

2. Dufau. Hist. de l'introduction du christianisme en Belgique.
— Hagiographie belge.

Pour la persécution sous Néron, lire Tacite Annales, l. XV.

fortunés, étaient torturés dans les cachots avec des raffinements de barbarie, dont hélas ! nos ancêtres du XVI[e] et du XVII[e] siècles, ont également souffert entre les mains de l'Inquisition.

En mourant pour leur foi, au milieu des plus cruels supplices, tous ces martyrs ont droit aux hommages de tous les amis de la liberté de conscience. Nous apprécions leur courage et leur sincérité. Seulement, il est à déplorer que les chrétiens, après avoir été eux-mêmes les victimes d'une cruelle intolérance, aient été eux aussi, intolérants dans la personne des prêtres, des évêques et des papes. Le sable imbibé du sang des martyrs de la primitive Eglise n'avait pas encore été balayé des arènes, que les successeurs de ces martyrs remplaçaient les anciens bourreaux, et immolaient au nom de Jésus-Christ, les adorateurs de Jupiter » (1).

II

La persécution contre les chrétiens, si cruelle sous les empereurs romains, ne cessa complètement que sous le règne de Constantin qui, après avoir accordé la liberté religieuse à tous ses sujets, se mettra à persécuter ceux qui ne suivront pas la religion qu'il aura adoptée.

Après sa victoire sur Maxence en 312, le fils de Constance-Chlore embrassa le Christianisme et s'en fit le protecteur.

L'empereur païen devenu chrétien publia un édit qui mettait fin à la persécution et accordait à tous ses administrés le libre exercice de leur culte. Cet édit de tolérance, publié à Milan en 313, fut également signé par Licinius.

M. Gaston Boissier considère avec raison cet acte comme le plus important du règne de Constantin (2). Il l'était d'autant plus que quand Constantin sera devenu le seul maître de l'Empire et qu'il aura reçu les instructions des évêques catholiques, nous le verrons devenir de plus en plus intolérant et former le

1. L. LAMBORELLE. Les apôtres et les martyrs de la liberté de conscience. P. 42 et 51.
2. La fin du paganisme. T. I, p. 41-46.
FLEURY. Hist. ecclésiastique. Livre II, n° 46.

premier anneau de cette longue chaîne d'empereurs et de rois catholiques qui, pour obéir aux évêques et aux papes, deviendront les plus terribles persécuteurs de leurs sujets dissidents.

« L'empereur d'occident devenu chrétien, dit Berlier, devint persécuteur dans la suite, en cédant à l'influence des évêques, auxquels, sur la fin de son long règne, il ne fit que trop de concessions, contraires aux intérêts de l'Etat » (1).

En attendant que le culte de Jupiter soit détruit par les décrets impériaux et la force des armes, les prêtres romains, afin de rendre le christianisme la seule religion de l'Etat, feront à la mythologie, au culte et à la littérature païennes de tels emprunts, et aux païens de telles concessions que la religion primitive du Christ, dénaturée dans ses dogmes et dans ses cérémonies, n'offrira plus qu'un christianisme paganisé.

Si l'on tient compte de cet esprit d'erreur qui envahit la doctrine du Christ, si l'on y ajoute les faveurs accordées à ceux qui se faisaient chrétiens, et les rigueurs exercées contre ceux qui restaient attachés à l'ancien culte, l'on aura l'explication de la puissance formidable du catholicisme à travers le moyen-âge. Cette puissance n'est pas l'effet d'un miracle, comme se plaisent à le dire les docteurs romains, mais le résultat d'une politique habile qui a su exploiter à son profit, les passions les plus mauvaises de la nature humaine.

L'Eglise et l'Etat, depuis la conversion de Constantin, se sont prêtés un mutuel appui pour écraser les peuples, et ceux-ci n'ont joui de quelque liberté, que lorsque l'Etat a secoué la tyrannie de l'Eglise.

« Après avoir été dominée par l'Empire, dit M. le comte de Gasparin, le temps viendra où l'Empire sera dominé par elle, et le résultat de son règne sera une obscurité incomparable, des torrents de sang, des tortures et des bûchers » (2).

En attendant que l'Intolérance parvienne à ce degré de barbarie, elle violentera les consciences des païens, en abolissant les objets de leurs dévotions.

Devenu le maître absolu de l'Empire, après la défaite et la

1. Précis historique de la Gaule sous la domination romaine, p. 165 et 283.

2. Conférence sur Constantin.

la mort de Licinius son rival, Constantin, en 324, ordonna que partout le culte des idoles fut aboli (1). En conséquence les statues des divinités mythologiques furent brisées ou transformées en saints, et les temples rasés ou convertis en églises catholiques. En agissant ainsi l'Empereur respectait encore la vie de ses sujets, mais il ne respectait plus leurs convictions ; un pas était fait dans la voie de la contrainte. C'était une atteinte portée à la liberté des cultes que lui-même avait fait proclamer en 312.

Au XVI[e] Siècle, ceux qui briseront les statues catholiques seront torturés et brûlés. Cependant les idoles païennes représentaient pour leurs adorateurs, la divinité, aussi bien que les images du culte romain.

La grave atteinte portée par l'Empereur à la liberté de conscience fut suivie par d'autres plus graves encore. « Dès que le christianisme fut déclaré religion d'Etat, les différents évêques, dit Lamborelle, s'agitèrent pour que le peuple se soumit à sa doctrine, et de persécutés ne tardèrent pas à devenir d'impitoyables persécuteurs » (2).

En 336, un an avant de mourir, Constantin publia un édit contre les Donatistes et les Novatiens, dans lequel l'Empereur défendit à ces chrétiens séparés de Rome, de s'assembler, soit dans les lieux publics, soit dans les maisons particulières. Il leur ôta leurs temples et leurs oratoires et les donna à l'Eglise catholique. On fit la recherche de leurs livres, on en arrêta les possesseurs pour les punir selon les ordonnances.

« Cet édit, ajoute Lebeau, fit revenir un grand nombre d'hérétiques, les uns de bonne foi, les autres par hypocrisie » (3).

La persécution n'aura jamais d'autre résultat, et toute religion qui se propage ou se maintient par un tel moyen, ne pourra jamais avoir pour adeptes que des hypocrites ou des mercenaires.

Les empereurs qui succédèrent à Constantin, abolirent définitivement le paganisme, et la peine de mort fut décrétée pour tout sujet de l'Empire qui aurait eu la moindre envie de retourner au culte de ses ancêtres (4).

1. LEBEAU. Histoire du Bas-Empire, t. I. p. 382.
2. Les apôtres et les martyrs de la liberté, p. 53.
3. LEBEAU. Hist. du Bas-Emplre, t. I, 595.
4 E. QUINET. Introd. aux œuvres de Marnix, t. I, p. 19.

Il n'y eut guère d'exception à cet égard que pour l'empereur Julien qui, étant monté sur le trône en 361, se déclara ouvertement païen et fit tout ce qui était en son pouvoir pour restaurer le paganisme, au détriment du catholicisme romain. On vit alors la religion païenne, que l'on croyait morte, ressusciter, gagner des adhérents, faire des conquêtes. (1). Seulement, ces retours faciles à une religion qu'on avait été forcé d'abandonner, montraient que les conversions opérées par la crainte des châtiments ou par les faveurs des princes, étaient superficielles et mensongères, et que la contrainte sera toujours un mauvais moyen pour convertir les infidèles, les hérétiques ou les mécréants.

« Les papes et les évêques du IV[e] siècle, dit *Lhorente*, crurent qu'il était de leur devoir d'extirper les hérésies : ils commencèrent par imiter la conduite qu'ils avaient reprochée aux prêtres païens, et profitant ensuite de leur ascendant sur les empereurs qui venaient d'embrasser le christianisme, ils engagèrent Constantin et ses successeurs à établir des lois civiles contre les hérétiques et à considérer les hérésies comme des crimes qu'il fallait soumettre à des peines afflictives. Ces peines étaient la note d'infamie, la privation des honneurs et des emplois, la confiscation des biens, la défense de tester et de succéder par privilège de donation, et la condamnation à des amendes plus ou moins considérables selon les cas.

A peine les papes eurent-ils obtenu de faire punir les hérétiques par quelques peines corporelles, qu'ils se virent dans la nécessité d'en solliciter d'autres beaucoup plus sévères, telles que la fustigation, l'exil et la déportation. Les Manichéens et les Donatistes n'échappaient à la mort que par l'abjuration » (2).

Qu'on lise l'ouvrage de M. De Potter « *Considérations philosophiques sur les Conciles* » et l'on verra toutes les sectes séparées de Rome, persécutées avec la dernière violence par les empereurs catholiques, commandés par les papes de Rome (3).

Le cadre de notre histoire ne nous permet pas d'exposer les

1. G. Boissier. La fin du paganisme. T. I, p. 85 à 142.
2. Llorente. Histoire de l'Inquisition d'Espagne, abrégée par le comte de Ségur, p. 3 et 4.
3. De Potter. Considérations sur les Conciles, t. I, p. 188-190.

détails de ces persécutions sanglantes des chrétiens les uns contre les autres.

Après la mort de Julien, on vit les convertis de l'Empereur philosophe revenir au catholicisme avec autant de facilité qu'ils l'avaient abandonné. Aussi la persécution triompha-t-elle presque sans peine d'un culte païen rétabli en dépit des lumières et du bon sens. Celui qui contribua le plus à la destruction totale du paganisme fut l'empereur Théodose.

En 392 une loi de ce prince interdit les sacrifices offerts aux idoles, sous peine de mort, en les qualifiant de haute trahison contre l'Etat.

Toutes les fêtes publiques, tous les actes de l'ancien culte furent épiés et punis avec acharnement par les magistrats et les évêques. Dans les Gaules, Saint *Martin*, évêque de Tours, se signala dans ses fonctions épiscopales par le zèle avec lequel il accomplit dans son diocèse la destruction des temples des idoles. C'était à la tête d'une troupe de gens armés qu'il allait attaquer successivement les sanctuaires de l'idolâtrie. L'exemple de Saint Martin fut suivi par les prélats les plus illustres des Gaules.

Pendant que les catholiques jouissaient de toutes sortes de privilèges, les païens furent l'objet de mille indignités. Rejetés de la cour, de la justice, de l'administration, de l'armée, privés de protection, des honneurs, des richesses dont jouissait l'Eglise, ils furent enfin poursuivis dans les obscurs villages où ils gardaient encore le culte de leurs pères. Leurs cérémonies furent punies de mort, leurs temples furent attaqués avec le fer et le feu, et lorsqu'ils essayèrent de les défendre, leur sang coula en abondance. Ainsi fut accomplie dans le quatrième siècle, la conversion des Gaules, et tandis que sous le règne de Constantin les chrétiens n'y formaient encore qu'une très faible minorité, sous le règne d'Honorius, il était difficile d'y trouver encore des païns parmi les citoyens romains (1).

Ainsi, avant Constantin le Christianisme s'était propagé par la prédication de l'Evangile. Depuis la conversion de cet empe-

1. SISMONDI. Histoire des Français. T. I, p. 72. — Voyez aussi G. BOISSIER. La fin du paganisme, t. II, p. 293 et suivantes.

reur, la religion de Jésus, dénaturée par les principes du paganisme devenu le catholicisme romain, œuvre des papes et des prêtres, s'établit par la force et ne se maintiendra dans la suite qu'en torturant, qu'en brûlant ceux qui, l'Evangile en main, réfuteront ses erreurs et inviteront les peuples trompés à retourner à la doctrine primitive de Jésus-Christ et des apôtres.

CHAPITRE II

Sous Clovis et ses descendants, le Catholicisme imposé par la force, s'établit par la fondation de nombreux monastères. VIe et VIIe siècles.

SOMMAIRE : Invasion des Barbares. — Conversion de Clovis. — Sa puissance mise au service de l'Eglise. — Sa victoire sur Alaric. — Mort de Clovis. — Concile d'Orléans. — Les descendants de Clovis. — Saint Amand et Dagobert. — L'Eglise romaine s'établit par la force. — Les couvents, instruments de domination et d'asservissement.

I

L'Eglise catholique, qui s'était servie de la force pour s'établir en maîtresse sur les ruines du paganisme, ne devait pas tarder à subir le châtiment de son infidélité. Elle recevra bientôt des païens du Nord des traitements semblables à ceux qu'elle avait infligés aux païens du Midi. Du fond des vastes plaines de l'Asie, des peuples barbares inondèrent l'Europe comme un débordement de l'océan agité.

Aucun obstacle n'ayant pu arrêter le flot dévastateur de ces hordes sauvages, les églises furent détruites, les autels livrés aux flammes, les prêtres égorgés au pied des tabernacles, et les villes réduites en monceaux de ruines, recelèrent les milliers de cadavres de leurs habitants massacrés.

Attila, le « fléau de Dieu », semblait ne prétendre à d'autre gloire qu'à ruiner les pays conquis au christianisme et à exterminer le dernier des chrétiens.

Cependant, ce destructeur, battu à Orléans par Théodoric, est entièrement défait dans les champs catalauniques, et la victoire

d'*Aétius*, général romain, fut en même temps le triomphe de la civilisation sur la barbarie (1).

Après cette cruelle épreuve, l'Eglise devait se relever de son désastre, non par sa propre puissance, mais par l'appui que lui apportera un nouveau Constantin.

Clovis, fils de Childéric, épousa la jeune Clothilde qui, étant catholique, chercha à gagner à sa religion son royal époux encore païen.

Une victoire devait amener la conversion de Clovis comme elle avait amené celle du premier empereur chrétien. Aussi ces deux conversions, produites par des causes semblables, étaient très superficielles. Ces princes, devenus catholiques, se montrèrent très peu scrupuleux à répandre le sang humain.

En 496, les Allemands ayant fait invasion dans les Gaules, Clovis invoqua le Dieu de Clothilde et promit d'embrasser sa religion s'il remportait la victoire. Le combat s'engagea, le roi des Allemands fut tué, et toute son armée mise en déroute, reconnut le vainqueur pour son chef. Celui-ci se hâtant d'accomplir son vœu, se fit baptiser à Reims, par l'évêque Remi, avec trois mille de ses guerriers (2).

Une fois gagné au catholicisme, Clovis mit tout son pouvoir et toute sa puissance au service de l'Eglise. Après avoir établi des évêques partout où la chose parut nécessaire pour soumettre ses sujets au joug de Rome, le roi des Francs tourna ses armes victorieuses contre les rois Ariens, aussi intolérants que les princes catholiques. Lorsqu'il eut pleinement rassuré *Alaric II*, roi des Visigoths, à la conférence d'Amboise, Clovis assembla, en 507, l'armée de ses Francs au champ de Mars et leur dit : « Je ne puis souffrir que ces ariens possèdent la meilleure partie des Gaules. Allons sur eux, et quand, avec l'aide de Dieu, nous les aurons vaincus, nous réduirons leurs terres sous notre domination. »

Un discours plus artificieux n'était pas nécessaire pour déterminer les Francs à courir au combat et au pillage. L'expédition

1. DUFAU. Ouvrage cité, p. 62-65.
KERVYN DE LETTENHOVE. Hist. de Flandre, t. I, p. 15-16.
2. SISMONDI. Hist. des Français, t. I, p. 116-117.
T. JUSTE. Hist. de Belgique, t. I, p. 56-57.

fut résolue par le vœu de toute l'armée, et celle-ci se mit aussitôt en marche. L'armée des Francs et celle des Visigoths se rencontrèrent dans les plaines de Vouglé. Le combat fut acharné. Alaric périt et son armée essuya une défaite complète.

Après cette victoire, le roi catholique revint à Paris, et après s'être baigné dans le sang de ses sujets, il mourut empoisonné en 511 (1).

Le règne de ce prince barbare avait été très favorable à la puissance ecclésiastique. « Pour s'assurer des moyens d'action efficaces, dit M. *Le Roy*, le clergé des Gaules régla sa position dans l'Etat, se fit place à la cour... et sollicita en faveur de l'Eglise des libéralités qui lui furent prodiguées ». Au Concile d'Orléans, en 511, trente évêques organisèrent la juridiction diocésaine, firent consacrer l'inviolabilité des temples et des couvents, exempter de toutes taxes les biens ecclésiastiques (2).

C'est à cette préoccupation des évêques gaulois que peut s'appliquer ce jugement d'un grand écrivain :

« Déjà au Ve siècle, dit Guizot, paraissaient dans l'Eglise quelques mauvais principes qui ont joué un grand rôle dans le développement de notre civilisation... L'Eglise tendait de plus en plus à faire prévaloir dans la société le principe théocratique, (autorité du prêtre) à s'emparer du pouvoir temporel, à dominer exclusivement. Et quand elle ne réussissait pas à s'emparer de la domination... elle s'alliait avec les princes temporels, soutenait leur pouvoir aux dépens de la liberté des sujets (3).

La conversion de Clovis, comme celle de Constantin avait été très favorable au clergé, dont la puissance et la richesse se sont accrues, mais au détriment de la prospérité et de la liberté des peuples.

Sous les descendants de ce prince catholique, nous verrons l'Eglise romaine solidifier encore son autorité sur les ruines toujours plus complètes de l'indépendance religieuse de ceux que la force poussera dans son sein.

1. SISMONDI. T. I, p. 134-135. — T. JUSTE. T. I, p. 57-58. M. LACHATRE. Hist. des papes et des rois, t. I, p. 179.
2. HIST. DES RELIG. Patria Belgica, t. III, p. 24. — 3. FLEURY. Livre XXXI. — RICHARD. T. I, p. 484. — SISMONDI. T. I, p. 142.
3. GUIZOT. Hist. de la civilisation en Europe, p. 48.

II

Les partages nombreux qui eurent lieu après la mort de Clovis, les fureurs de Frédégonde, femme de Chilpéric, et de Brunehaut, femme de Sigebert, allumèrent une longue guerre civile qui ensanglanta nos malheureuses contrées. Tous les descendants de Clovis furent exterminés à l'exception d'un fils de Chilpéric, Clotaire II. Celui-ci réunit en 613, sous sa domination tout le royaume des Francs. Son fils, Dagobert I, qui lui succéda en 628, usa de toute sa puissance pour établir la religion catholique dans la partie de ses domaines où régnait encore le culte des idoles (1).

Ce prince accorda à Saint-Amand, évêque de Tongres, un rescrit portant que celui qui refuserait de se laisser baptiser, y serait contraint par la force.

« Cet ordre dit l'historien Dewez, n'était sans doute pas puisé dans les principes, ni dans l'esprit de la religion chrétienne qui ne connaît point d'autres armes que celles de la persuasion, de de la douceur et de la charité » (2).

Saint Amand, qui avait employé la force pour soumettre à l'Eglise de Rome certaines contrées de la Belgique, fut lui-même l'objet de la violence des païens auxquels il voulait imposer le baptême, en les menaçant de la colère du roi. Vers 630, le missionnaire romain, ayant choisi pour champ d'activité les environs de Gand et de Tournai, y fut si mal accueilli, si maltraité, qu'il se vit réduit à la plus profonde misère et au plus pitoyable dénuement, ne se procurant qu'avec peine les plus grossiers aliments qu'on lui refusait.

Il essuya même les plus grands outrages, les injures, les affronts et les coups. Cependant son courage triompha de toutes ces difficultés et il parvint à faire embrasser le catholicisme à un grand nombre de ces païens barbares.

Afin de consolider son œuvre dans cette contrée, Amand y bâtit au catholicisme deux forteresses, qui se remplirent de moi-

1. J.-J.-P. Abrégé de l'hist. de Belgique, p. 30-31.
2. Hist. générale de Belgique, t. I, p. 256. — Patria Belgica, t. III. Dufau. Hist. de l'introd. du christianisme en Belgique, p. 88.

nes chargés de soumettre complètement le pays au joug du clergé (1).

Cet apôtre du monachisme ne connaissait pas de meilleur moyen pour enchaîner les anciens Belges à la puissance papale.

Grâce à ses sollicitations, Iduberge, femme de Pepin, fonda le monastère de Nivelles, où elle prit le voile avec sa fille Gertrude. Cet exemple fut suivi par d'autres princes et princesses et les couvents se multiplièrent en Belgique d'une façon extraordinaire (2).

Ils donnèrent naissance à une classe de citoyens qui, sous le nom de clergé régulier, devait devenir le principal soutien du catholicisme romain et de l'Intolérance religieuse dans notre patrie.

III

Dans l'origine, les moines et les religieuses exerçaient sur le peuple une influence d'abord utile, mais qui, dans la suite, devait donner lieu à de graves abus et compromettre la liberté au point de l'anéantir complètement.

« Lorsque les couvents se furent enrichis au point de posséder la plus grande partie du sol ; lorsque les moines furent devenus pour le peuple plus oppresseurs, plus dangereux que les seigneurs féodaux eux-mêmes ; lorsque les cloîtres cessèrent d'être des instruments de civilisation, et qu'ils se placèrent comme obstacle au développement régulier de la société, ils furent, avec raison, considérés comme des établissements désormais nuisibles, odieux et méritant de tomber sous les coups de la justice populaire (3).

Ces asiles de la vie monastique et de toutes ses conséquences immorales, s'accroissant d'une façon prodigieuse d'année en année, étaient les moyens les plus propres à augmenter les richesses et la puissance du clergé.

1. DEWEZ. Histoire générale de la Belgique, t. I, p. 257.
TH. JUSTE. Hist. de Belgique, t. I, p. 64-65.

2. Voyez la vie de St Amand dans BUTLER. Vie des martyrs et des saints. — TH. JUSTE. Histoire de Belgique, t. I, p. 68.

3. M. LACHATRE. Dictionnaire universel. Article : *Couvent.*

Cette puissance s'arrogea sur les âmes un pouvoir énorme, et l'on sait assez combien sa politique sut le mettre à profit. Se donnant comme les représentants de Dieu sur la terre, les prêtres surent faire respecter leurs personnes et leurs richesses comme les choses les plus sacrées, et traitèrent avec la plus excessive sévérité ceux qui manquaient aux égards qu'ils exigeaient.

Les plus cruels supplices punirent le plus léger attentat commis contre les biens de l'Eglise ; mais le clergé avait des consolations et un droit d'asile pour les meurtriers.

Préoccupés surtout de l'accroissement de leur puissance temporelle, les évêques des Gaules vendirent leur alliance aux prix d'importants privilèges. Tenant suspendue sur la tête de tous leurs ennemis, la vengeance populaire et l'excommunication, ils devinrent la terreur des rois eux-mêmes. Leurs crimes échappaient à tout châtiment. Les ecclésiastiques ne pouvaient plus être jugés par les magistrats séculiers. Un prélat qui avait enterré vif un prêtre auquel il voulait ravir ses biens, en fut quitte pour une simple réprimande (1).

Si durant cette période la propagande religieuse consista dans l'établissement des monastères, la bienfaisance envers ces casernes de l'Eglise était considérée comme l'acte de piété par excellence.

Le christianisme, qui dans l'origine avait appris aux hommes à se bien conduire, était remplacé par le catholicisme enseignant ce qu'il fallait payer pour être dispensé d'avoir une vie morale.

Les ecclésiastiques, et surtout les moines, se représentaient comme les trésoriers du ciel, et les rois abusés, crurent faire leur salut en exposant la milice sacerdotale à toutes les séductions de l'opulence.

Les couvents enrichis par des princes débauchés et souillés de sang, en expiation de leurs crimes, étaient souvent peuplés de moines qui n'avaient accepté la vie du cloître que parce qu'ils y avaient été forcés.

Les grands seigneurs donnaient souvent leurs serfs aux fondateurs de monastères, pour augmenter le nombre des reclus ;

1. L. Hymans. L'église et les libertés belges, chapitre IV.

plusieurs saints employèrent aussi leurs richesses à racheter les esclaves pour les enfermer dans les couvents. La reine Bathilde, née en Angleterre, racheta un nombre prodigieux de ses compatriotes et en peupla les couvents qu'elle fonda (1).

Ainsi pendant les VI[e] et VII[e] siècles, le catholicisme imposé par la force, s'établit par le moyen des couvents qui se remplissent d'esclaves et de serfs, et le clergé voit s'accroître ses trésors et son autorité au point de faire trembler les peuples et les rois. Nous verrons dans la suite comment cette autorité confisquera la liberté des uns et des autres.

CHAPITRE III

Accroissement de la puissance ecclésiastique sous les Maires du Palais VII[e] et VIII[e] siècles

SOMMAIRE : Pepin de Herstal, Charles Martel et Pepin-le-Bref contraignent les peuples vaincus à recevoir la religion catholique. — Pepin-le-Bref demande et obtient la royauté. — En recevant l'onction royale des mains d'un archevêque, le dernier maire du palais accroît le pouvoir de l'Eglise et contribue à soumettre ses sujets à la tyrannie des prêtres.

I

Les fils de Dagobert commencèrent la longue liste des rois fainéants qui, incapables de régner, abandonnèrent le gouvernement aux maires du Palais.

Pepin de Herstal, duc d'Austrasie, marcha sur les traces de Dagobert et imposa le catholicisme aux Frisons encore païens, et après avoir achevé la conquête de la Frise, plaça aussitôt ce pays sous la juridiction spirituelle du ~~moine~~ *Willibrod*.

Ce dernier, créé archevêque d'Utrecht, consacra quarante années à la destruction du paganisme dans cette contrée. Ce missionnaire infatigable abattit les arbres sacrés des Frisons, enle-

1. SISMONDI. Histoire des Français, t. I, p. 281-286.

va leurs idoles et brisa lui-même la statue de Wodan, leur principale divinité (1).

Les Frisons s'étant de nouveau révoltés contre la domination franque, le fils de Pepin, *Charles-Martel*, les défit complètement dans une grande bataille en 730. Le chef de la Frise, *Poppo*, qui n'avait jamais voulu recevoir le baptême pas plus que son père *Radbod*, perdit la vie en même temps qu'un nombre immense de Frisons. Les survivants furent obligés de recevoir la religion du vainqueur aussi bien que son autorité. Le moine Boniface accourut dans la Frise pour y achever la destruction du paganisme. Ce missionnaire, maniant à la fois et la crosse et la hache, suivait fidèlement les traces du redoutable guerrier. Vers le milieu du VIIIe siècle on pouvait compter quelques centaines de mille de Frisons massacrés, et à peu près autant de convertis. Le marteau qui écrasa les Sarrasins entre Tours et Poitiers, avait fini par réduire les habitants des Pays-Bas sous le joug de l'Eglise romaine (2).

Après avoir subjugué les Frisons, Charles-Martel, qui ne combattait que pour vaincre, marcha cinq fois contre les Saxons, les soumit, et leur imposa également la religion catholique.

Une religion imposée par la force ne pouvait être aimée. Aussi les Saxons secouèrent-ils souvent le joug de l'Eglise, et Charlemagne ne parviendra à les y soumettre complètement qu'en égorgeant par milliers les récalcitrants.

II

Les fils de Charles-Martel, *Carloman* et *Pepin-le-Bref* se partagèrent les Etats de leur père.

Carloman, dégoûté de la vie tumultueuse des camps, méditait de se décharger du fardeau de la royauté, et voulut, avant d'abandonner les rênes du gouvernement, prendre des mesures pour corriger les mœurs du clergé, alors très corrompues.

1. T. Juste. T. I, p. 75.
2. Motley. Révolution des Pays-Bas, t. I, p. 48-49. — Kerroux. Hist. de Hollande, t. I, p. 51-52. — Dewez. Hist. générale de Belgique. t. I, p. 11.

Dans ce but, et suivant l'exemple donné par Constantin, de s'immiscer dans les affaires de l'Eglise, Carloman convoqua un synode aux *Estines*, ancien palais des rois d'Austrasie, en Hainaut, près de Binche. On était en 743.

Carloman ouvrit lui-même les séances de ce concile par ces paroles solennelles : « *Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, moi Carloman, duc et prince des Français... j'ai assemblé les évêques de mon royaume avec leurs prêtres, afin qu'ils m'indiquassent les moyens de rétablir la loi de Dieu et la discipline de l'Eglise, tombée dans le relâchement et la décadence sous les règnes précédents ; et de rouvrir le chemin du salut au peuple chrétien, que des prêtres menteurs ont trompé et entraîné à sa perdition.* »

Ce synode n'était pas ouvert pour accorder au peuple la liberté de conscience, mais pour l'asservir encore un peu plus à l'autorité de l'Eglise.

Le concile des Estines comprend quatre articles. Dans le premier, le prince confirme les décrets portés dans le synode précédent et en ordonne l'exécution. Ces décrets réglaient la conduite des prêtres et proscrivaient les pratiques du culte païen. Le second article a pour objet la restitution des biens ecclésiastiques enlevés par Charles Martel. Le 3e interdit les mariages illicites, et le 4e condamne à une certaine amende ceux qui pratiqueraient encore les cérémonies païennes.

« Les dispositions de ce concile, dit l'historien Dewez, prouvent surtout deux choses : la scandaleuse corruption du clergé et l'attachement du peuple au paganisme qui, malgré le zèle et les exhortations des missionnaires, était si fortement implanté dans dans les cœurs des habitants de ces provinces, que les princes étaient obligés d'user de leur autorité, pour l'en déraciner par la crainte de la peine » (1).

Ainsi d'après cet auteur, souvent très favorable à l'Eglise romaine, c'est par des punitions, par la contrainte, que les princes

1. DEWEZ. Hist. générale de la Belgique, t. II, p. 14-17. Voir sur ce concile : RICHARD. Analyse des Conciles, t. I, p. 701-602.

SISMONDI. Hist. des Français, t. I, p. 336. — TH. JUSTE. Histoire de Belgique, t. I, p. 78. — FLEURY. Histoire ecclésiastique, livre XLII, n° XXXVI.

et les évêques détruisirent la religion païenne et soumirent les païens aux cérémonies du culte catholique.

Carloman mit bientôt à exécution un projet qui lui était inspiré par Boniface, archevêque de Mayence. Il se retira en Italie, où il fit bâtir un monastère pour s'y livrer à cette espèce de dévotion qui consiste à fuir le devoir que nous avons à remplir dans la société, et à s'abandonner à une vie oisive et inutile, ainsi qu'à des pratiques supersticieuses.

Après la retraite de Carloman, Pepin son frère se trouva maître de toutes les Gaules. Décidé à transformer son pouvoir de fait en une véritable royauté, il demanda au pape Zacharie si celui qui tenait en réalité les rênes du pouvoir ne méritait pas de porter officiellement la couronne ? La réponse du pontife ayant été conforme aux vœux de Pepin, le dernier des rois fainéants, Childéric III, fut enfermé dans un couvent et le maire du palais, Pepin-le-Bref, reçut l'onction royale des mains de Boniface, dans la cathédrale de Soissons.

Elevé sur le trône par la faveur du pape, Pepin soutint l'Eglise de toute sa puissance, prit les armes contre les Lombards, reconquit l'exarchat de Ravenne, la Pentapole et le duché de Rome, en fit don au siège papal et fonda ainsi la puissance temporelle des papes (756) (1).

Pepin le Bref commit une faute grave dont les conséquences funestes devaient être immenses pour la liberté.

Charles-Martel, en dépouillant les gens d'Eglise, s'était attiré les anathèmes impuissants d'un clergé ambitieux.

Mais Pepin abandonna aux prêtres la direction de sa conscience et de sa raison. En montant sur le trône, il établit lui-même, pour son avantage personnel, un droit inouï en faveur de l'Eglise, celui de choisir et de déposer les souverains. Il prit à tâche de placer sa couronne avec tous ses droits sous cette sanction ecclésiastique. Il avait, contre l'usage commun, appelé tous les évêques des Gaules à l'assemblée du Champ-de-Mars où il fut porté sur le trône, et il reçut, avec la permission du pape, l'onction royale des mains d'un archevêque. Ainsi les Carlovingiens voulurent eux-mêmes devoir leur couronne aux prêtres

1. A Le Roy. Histoire des religions. Patria Belgica, t. III, p. 32-33.

catholiques, et ceux-ci en profiteront pour élever leur autorité au-dessus même de celle des rois (1).

Pepin contribua, non seulement à augmenter considérablement le pouvoir des prêtres, mais aussi à accroître leurs richesses, autre moyen de domination.

Dix-neuf diplômes de ce roi ont tous pour objet d'accorder des terres ou des immunités à divers couvents, et le premier des rois carlovingiens fut un généreux serviteur de la papauté, au détriment de la prospérité et de la liberté de son peuple (2).

Son successeur Charlemagne, malgré les services réels rendus par ce prince à la civilisation, ne devait pas mieux comprendre la liberté de conscience que ses prédécesseurs, et lui aussi emploiera son génie et sa puissance à accroître le pouvoir des prêtres et à asservir les consciences à l'autorité de l'Eglise romaine.

Le chapitre suivant nous montrera Charles porter le catholicisme jusqu'en Allemagne, mais par le fer et le feu ; massacrant les uns, pour faire catholiques les autres (3).

CHAPITRE IV

Le despotisme politique et religieux sous Charlemagne et ses descendants

SOMMAIRE : Charlemagne soumet les Saxons, en fait égorger quatre mille et impose le baptême aux autres. — Etablissement de tribunaux inquisiteurs. — Bon nombre de Saxons sont exilés et d'autres écartelés. — Les Capitulaires de Charlemagne augmentent le pouvoir des prêtres et imposent la dîme aux peuples. — Louis-le-Débonnaire contribue à l'accroissement du pouvoir des papes. — Ceux-ci excitent les fils de Louis à faire la guerre à leur père. — Guerre civile. — Richesse et puissance du clergé. — Gotescalc, victime du fanatisme de Hincmar, archevêque de Reims. VIII[e] et IX[e] siècles.

1. SISMONDI. T. I, p. 344-349.
2. SISMONDI. Hist. des Français, t. I, p. 368.
3. MAX GOSSY. Les Pays-Bas sous Philippe II, p. 10.

I

Charlemagne se donna pour mission de propager par le glaive et la science, la religion romaine et la civilisation. De 769 à 813 le fils de Pepin le Bref entreprit cinquante-trois grandes expéditions militaires dont un grand nombre furent dirigées contre les Saxons, qu'il voulait soumettre à l'obéissance des papes (1).

« Charlemagne suivit, dit M. Le Roy, dans ses expéditions contre les Saxons, l'exemple que son aïeul lui avait donné en Frise : Le baptême fut imposé aux vaincus, sous peine de mort » (2).

« Les Saxons. peuples guerriers, inquiets et indomptables, qui avaient été *forcés* par Charles-Martel à embrasser le Christianisme et à payer un tribut, nourrissaient une haine profonde contre la religion catholique et contre la domination de la France, parce que celle-ci se servit de cette religion pour les dompter.

Plusieurs fois soumis, ces peuples se révoltèrent à la première occasion, massacrèrent enfin les missionnaires français et soutinrent une guerre acharnée contre la France pendant trente ans. C'était la lutte de la liberté contre la tyrannie. Malheureusement, cette dernière devait triompher en répandant des torrents de sang, en immolant des milliers de victimes humaines.

Witikind, le chef des Saxons, entretenait dans le cœur de ses sujets la haine du nom français et du catholicisme, l'amour de l'indépendance et l'esprit de révolte. Ce vaillant héros vainquit les généraux de Charlemagne dans la bataille sanglante de Sintal vers 782.

Mais Charles en tira une vengeance terrible et quatre mille cinq cents Saxons furent immolés par le fer du vainqueur. La peine de mort fut alors prononcée contre tout Saxon qui refuserait le baptême. Witikind vaincu par les armes, mais non persuadé par la vérité, se laissa baptiser (3).

1. TH. JUSTE. Histoire de la Belgique, t. I, p. 80.
2. PATRIA BELGICA. T. III.
3. DEWEZ. Hist. générale de la Belgique, t. II. p. 21.
SISMONDI. Histoire des Français, t. I.

Obliger un homme non convaincu à recevoir les cérémonies d'une religion qu'il déteste me paraît un crime non moins odieux que de faire périr ceux qui, par conscience, repoussent cette religion. Les milliers de Saxons qui périrent dans cette lutte contre le despotisme clérical d'un roi soumis au pape, ont le droit d'être considérés comme des martyrs de la liberté, au même titre que les chrétiens qui tombèrent victimes de l'intolérance barbare des empereurs païens.

Alcuin, précepteur de Charlemagne, pensait que les Saxons n'auraient pas eu tant d'aversion pour la religion catholique, si on leur eût enseigné ses doctrines avec autant d'instance qu'on leur prêchait le paiement des dîmes et la punition des fautes légères.

Pour s'assurer l'exécution de son arrêt, Charlemagne établit des tribunaux sévères, qui exercèrent une inquisition affreuse et répandirent la terreur et la mort dans ces contrées. Mais ces sévérités ne firent qu'exaspérer encore davantage des peuples épris de liberté. Pour les tenir courbés sous le joug de sa volonté tyrannique, Charles en déporta le tiers dans ces contrées désertes, nommées plus tard la Flandre et le Brabant, pour y défricher les terres incultes. Seulement, cet exil ne guérit pas ces Saxons de leur amour de l'indépendance. Ils ne tardèrent pas à se soulever dans leur nouvelle patrie et à entraîner les autres peuples dans leur révolte (1).

Cependant Charlemagne, fécond en moyens de répression, infligera à ces peuples incorrigibles un châtiment digne de ces temps barbares. En 793, ils se révoltèrent encore et voulurent surtout répudier le culte romain qui leur avait été imposé. Bon nombre de ces malheureux qui ne demandaient que la liberté, furent écartelés (2).

Dans le supplice de l'écartellement, l'un des plus terribles et des plus atroces que la barbarie ait pu inventer, le patient, attaché à quatre chevaux qui tiraient chacun vers un point différent, devait endurer des souffrances inouïes, à cause de la résistance offerte par les muscles. La division du corps ne s'opérait ordinairement qu'après la mort du malheureux supplicié.

1. JANSSENS. Histoire des Pays-Bas, t. I, p. 91-93.
2. Le *Protestantisme belge*, p. 13-15.

Quel respect pouvaient avoir les peuples pour une autorité et une religion qui s'imposaient par de tels moyens ! O charité prêchée par le Christ où es-tu ? chez les rois protestants

Charles, ayant dompté tous ses ennemis et posé pour limites à son vaste Empire l'Océan, les Pyrénées et la Baltique, était devenu l'arbitre de l'Europe. La couronne impériale que le pape Léon III lui posa sur la tête, mit le comble à sa puissance.

Après avoir vaincu tant de peuples, l'Empereur voulut leur donner des lois. Les *Capitulaires*, constituent une législation morale autant que politique. La vie du clergé était réglée dans ses moindres détails aussi bien que celle des simples fidèles. Mais les prêtres furent comblés de dons et de prévenances ; la dîme fut régulièrement et officiellement établie, et la juridiction cléricale étendue, même en matière civile (1).

Quelles que fussent les convictions des administrés, ils étaient tous obligés de contribuer pour un dixième de leurs revenus, à l'entretien d'un clergé déjà riche, et à subir son autorité, non seulement comme catholiques, mais encore comme citoyens. Il est facile à concevoir que les sujets gouvernés par les lois de Charlemagne n'étaient pas et ne pouvaient pas être des citoyens libres.

Après avoir imposé sa religion et ses lois à tous ses sujets, devenus un immense troupeau d'esclaves, l'Empereur mourut le 28 Janvier 814, à l'âge de 72 ans et la 47e de son règne (2).

Voici comment un prêtre catholique parle de ce prince : « Charlemagne accrut le mal dans notre pays en donnant aux évêques de Liége, d'Utrecht et de Cologne des souverainetés territoriales. Ces prélats devenus princes se servirent du glaive à deux tranchants et manièrent plus souvent l'épée à la tête de leurs troupeaux que l'encensoir à l'autel. Les évêques acquirent partout de grandes richesses et étendirent leurs pouvoirs d'une manière si exorbitante qu'ils déposèrent les rois Louis-le-Débonnaire, Lothaire et Charles-le-Chauve » (3).

1. PATRIA BELGICA, t. III, p. 33-35.
2. DEWEZ. Hist. générale de la Belgique, t. II, p. 32.
3. JANSSENS. Histoire des Pays-Bas, t. I, p. VII.

II

En couronnant Charlemagne empereur d'Occident, les papes s'étaient ménagés dans ses successeurs des protecteurs puissants et intéressés qui, pour maintenir leur tyrannie sur les peuples, obligèrent tous les évêques à se soumettre sans examen aux décisions de la cour de Rome, laquelle imposait son fanatisme et ses superstitions à toutes les autres Eglises.

Louis le Débonnaire ayant succédé à Charlemagne, reçut la visite du pape Etienne V qui le sacra empereur dans la métropole de Reims. Si le pontife romain avait daigné se rendre en France c'était surtout qu'il avait besoin du secours du nouvel empereur. Aussi le chef de l'Eglise et celui de l'Empire eurent-ils à Reims de longs entretiens sur les meilleurs moyens à employer pour mieux asservir les nations à l'autel et au trône (1).

Pascal I ayant succédé à Etienne V, l'Empereur, afin de gagner la bienveillance du nouveau pape, crut devoir augmenter les domaines de l'Eglise et reconnaître la souveraineté absolue du pontife sur plusieurs patrimoines de la Campanie, de la Calabre, des campagnes de Naples et de Salerne, ainsi que la juridiction pontificale sur la ville et le duché de Rome, sur les îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile.

La cour de Rome devint alors une puissance formidable. Non-seulement les papes possédaient d'immenses revenus, mais encore tous les souverains d'Occident mettaient leurs armées sous leurs ordres, ruinaient les empires, exterminaient les peuples au nom de Saint Pierre, et envoyaient à Rome les dépouilles des vaincus pour grossir les richesses du clergé romain et entretenir la paresse et les débauches des moines (2).

Le successeur de Pascal I, Grégoire IV, avait des mœurs scandaleuses. L'empereur ayant cru devoir lui écrire à ce sujet, le pape voua au prince une haine implacable et pour se venger excita les enfants contre le père. Quand Lothaire se fut déclaré en pleine révolte, Grégoire vint en France pour assurer le

1. M. Lachatre. Histoire des papes. T. I, p. 382-383.
L. de la Vicomterie. Les crimes des papes, p. 107.
2. M. Lachatre. Histoire des papes. T. I, p. 386.

succès de la rébellion et placer ce fils coupable sous la protection de l'Eglise (1).

Obligé de faire la guerre à ses propres enfants qui cherchaient à le détrôner, Louis le Débonnaire eut un règne malheureux pour notre pays. L'invasion des Normands en fit une époque de calamité. Miné par le chagrin, l'Empereur mourut en 840, laissant l'Empire à ses trois fils : Lothaire, Louis et Charles.

Les fils de Louis continuèrent la guerre civile dans les Etats de leur malheureux père. Mais cette guerre désastreuse, la faiblesse ou l'incapacité des descendants de Charlemagne, la diversité des peuples réunis dans l'Empire Carlovingien furent les causes qui amenèrent l'indépendance des seigneurs, c'est-à-dire la *féodalité*, et par suite, le démembrement du grand Empire de Charlemagne.

III

Cependant le grand développement qu'avait acquis le pouvoir sacerdotal durant le règne des Carlovingiens, n'était pas une des moindres causes de l'affaiblissement universel de l'Empire d'Occident. L'importance des prêtres s'était accrue, non pas seulement par l'augmentation de leurs richesses et de leur nombre, mais par l'affaiblissement des autres ordres de l'Etat, et par la dévotion superstitieuse qui, remplaçant tout à coup un libertinage effréné, enfermait dans les couvents ceux qui auraient dû songer à perpétuer leur race et à faire le bonheur de leurs sujets en leur accordant la liberté, au lieu d'augmenter le nombre de leurs oppresseurs.

Les bénéfices ecclésiastiques étaient devenus trop riches pour ne pas exciter l'ambition des plus puissants seigneurs. Les mêmes familles fournissaient des sujets à l'armée et à l'Eglise ; il en résultait quelquefois que les abbés rivalisaient avec les comtes, en férocité, en brutalité et en goût pour la débauche. Le clergé avait recueilli l'héritage de toutes les passions comme de tous les moyens de les satisfaire.

1. M. Lachatre. Hist. des papes. T. I, p. 396-398.
L. de la Vicomterie Ouvrage cité, p. 110-112.

Les prêtres qui se distinguaient par leur science possédaient un pouvoir supérieur à tout autre.

Celui qui à cette époque jouissait de la plus haute réputation et du plus grand crédit était *Hincmar*, réformateur du couvent de Saint-Denis, dont il était moine. Nommé archevêque de Reims depuis 845, il usa de tout son pouvoir pour faire condamner le bénédictin *Gotescalc* qui avait avancé quelques idées hardies sur la prédestination.

Un concile tenu à Kiers-sur-Oise, dans le diocèse de Reims, s'étant prononcé contre les opinions de Gotescalc, celui-ci fut battu de verges, en public, sous les yeux de Charles-le-Chauve, puis jeté dans un cachot. D'après Fleury, il fut condamné lui-même à brûler ses livres. François Pérenès, dans sa *Biographie chrétienne*, dit que Gotescalc mourut en prison l'an 868, « *victime de son opiniâtreté* » (1). Nous, nous disons victime de l'intolérance romaine. Il vaut infiniment mieux mourir martyr de ses convictions, que de vivre en trahissant sa conscience. Mais pour Rome le premier devoir c'est une aveugle soumission et le crime digne de mort c'est le courage de persévérer dans sa foi. Les premiers chrétiens furent également condamnés comme obstinés. Pline le Jeune disait que leur obstination seule méritait la mort (2).

1. SISMONDI. T. II, p. 85-88. — FLEURY. Livre XLVIII. — GUERS. Histoire abrégée de l'Eglise de Jésus-Christ, p. 165-172. — Biographie chrétienne. Article : Gotescalc. — PLUQUET. Dictionnaire des hérésies. Article : Prédestinatianisme.

2. Lettres de Pline. T. III, lettre 95.

CHAPITRE V

Sous le régime féodal, la tyrannie des seigneurs et des évêques achève l'asservissement du peuple. Du IXe au XIe siècle.

SOMMAIRE : La féodalité s'établit et s'organise partout. — Les seigneurs se partagent le pays et s'arrogent les droits les plus révoltants. — Tout le peuple réduit en esclavage — Pillage et dévastation des campagnes. — Les habitants du château de Chèvremont massacrés par ordre de Notger, évêque de Liège. — L'Eglise est la seule puissance respectée. — Les châtiments attribués par les prêtres à la vengeance céleste. — Les papes imposent leur autorité aux rois. — Grégoire VII veut établir une théocratie universelle. — La vie monacale imposée aux enfants.

I

Nous avons déjà vu au chapitre précédent les causes qui amenèrent ce gouvernement particulier connu sous le nom de régime féodal. Dans celui-ci nous exposerons les conséquences d'un tel régime au point de vue de la liberté.

Ce fut surtout après la mort de Charles le Chauve que la féodalité s'établit et s'organisa partout où s'étaient fixés les peuples germains. Chaque seigneur s'érigea en souverain dans ses domaines, et les évêques, dont l'ambition était insatiable, profitant de la désolation générale, se déclarèrent comtes et seigneurs dans leurs villes épiscopales, avec le droit de lever les impôts, de faire les traités d'alliance et de déclarer la guerre.

Parvenue à toute sa force durant le Xe et le XIe siècles, la féodalité s'affaiblit de plus en plus à mesure que l'élément communal se développa, mais les dernières traces de ce régime brutal ne disparurent qu'à la Révolution française de 1789 (1).

Sous le régime féodal, la liberté des citoyens était presque nulle. Les Pays-Bas, comme la plus grande partie de l'Europe, comptaient dans ces temps malheureux presqu'autant de tyranneaux qu'il y avait de villages.

1. J.-J.-P. Abrégé de l'hist. de Belgique, p. 42-43.
M. Lachatre. Hist. des papes. T. I, p. 488.

Dans leurs domaines et leurs châteaux-forts, ils se comportaient comme des pachas turcs, substituant leur volonté despotique à la loi, et introduisant des usages étranges et quelquefois révoltants Non seulement les administrés devenus des troupeaux d'esclaves, n'avaient pas la liberté religieuse, mais ils étaient encore privés du droit d'avoir des mœurs pures. Les nouvelles mariées devaient être à la disposition des seigneurs, pendant un temps déterminé. Cette coutume odieuse et immorale s'appelait le droit de *jambage*. Des abbés et des évêques s'attribuèrent aussi cette prérogative en qualité de seigneurs temporels; et il n'y a que trois siècles que ce droit abominable a disparu complètement (1).

Les seigneurs qui enlevaient l'honneur et la fidélité des femmes de leurs serfs ou vasseaux, ne devaient pas se gêner pour enlever aussi leurs biens quand ils en avaient envie.

Ces petits despotes, plus à craindre que les grands, pillaient et rançonnaient sans miséricorde les habitants et les passants, faisaient des guerres cruelles aux seigneurs leurs voisins, dont ils brûlaient et dévastaient les possessions.

« Ce n'est plus l'étranger qui vient ruiner les provinces belges, dévaster les campagnes, arrêter le commerce, ... ce sont les propriétaires de fiefs qui se font entre eux des guerres sans merci, qui brûlent les châteaux, rançonnent les populations et les courbent sous leurs gantelets de fer.

Alors surtout régna la force, qui seule fut la loi des puissants. Les fourbes et les traîtres étaient parmi ceux qui eussent dû donner l'exemple de la bonne foi et de la justice. L'ignorance était érigée en titre de noblesse ; on se vantait, dans les châteaux, de ne savoir point écrire. Le paysan et l'artisan travaillaient pour le seigneur, qui ne respectait rien et qui les regardait comme des êtres nés pour lui obéir servilement. A l'abri de leurs hautes murailles, ces maîtres blasonnés défiaient les colères de leurs vassaux. Leur impunité dura assez longtemps pour qu'ils finissent par se croire d'une autre race que la majorité des

1. JANSSENS. T. I, p. 101 à 103. — M. LACHATRE. Dict. universel. Article : *Cuissage*. — DIDEROT et d'ALEMBERT. Encyclopédie. Article : *Culage*.

hommes, qu'ils ravalaient au rang des animaux ; et cette impudence fit pousser de si profondes racines dans les familles de ces petits et cruels despotes, qu'il fallut, pour les extirper, de longues et sanglantes révolutions » (1).

II

Vers la fin du Ve siècle, Chèvremont, montagne à deux lieues de Liége, était occupée par *Imont*, seigneur d'une noble famille des Francs, qui infectait les environs de la cité liégeoise, et y rançonnait et dépouillait impitoyablement les passants.

La situation du château de Chèvremont, ses fortifications et ses tours rendaient cette formidable forteresse alors inexpugnable ; il n'y avait pas moyen de donner l'assaut : deux puissants monarques avaient fait d'inutiles efforts pour s'en rendre maîtres, et *Notger*, évêque de Liége, avait échoué dans toutes ses tentatives pour s'en emparer. Enfin, il fit la paix avec les seigneurs de Chèvremont et s'engagea par serment à ne plus le troubler dans la tranquille possession de ses domaines.

En attendant, la dame du seigneur accoucha d'un fils, le père se rendit auprès de l'Evêque et le pria de lui faire l'honneur de venir consoler son épouse et baptiser l'enfant.

Notger le promet avec empressement, et dit qu'il se rendra solennellement au château, précédé de tout son clergé ; mais en traître, il assemble secrètement un grand nombre de soldats déterminés, leur confie son perfide dessein, promet de grandes récompenses, leur fait prêter un serment affreux, endosser des habits ecclésiastiques, et s'achemina en habits pontificaux, processionnellement à Chèvremont.

Les soldats et le peuple de ce village vont à la rencontre de l'Evêque; les portes du château s'ouvrent, et Imont est avec sa famille à genoux sur le seuil de la porte principale. Les militaires déguisés étant entrés, Notger donne avec sa crosse le signal du massacre; les soldats jettent précipitamment leurs robes de

1. P.-J. Herment. Les héros de la liberté en Belgique, p. 57. Voyez sur cette période : Le bon vieux temps, par L. Lamborelle. Le bon vieux temps, par A. de Gasparin. — Max Gossi. Les Pays-Bas sous Philippe II, p. 13-19.

clercs, tirent leurs épées et leurs poignards, et massacrent toutes les personnes du château, sans distinction. Imont est égorgée; son fils subit le même sort, et la mère se précipite de désespoir dans un puits.

L'Evêque fait alors brûler le château, toutes les maisons, et les trois églises de ce célèbre endroit ; les tours et les fortifications sont rasées. C'est par cette noire perfidie que l'Evêque de Liége délivra le pays d'un tyran, et s'assura les domaines du seigneur de Chèvremont (1).

III

Pendant ces siècles de despotisme et d'oppression, une seule puissance était respectée : l'Eglise ; mais l'Eglise était riche, maîtresse de nombreux vassaux et d'immenses domaines, et les évêques, les abbés, seigneurs de bourgs et de villes faisaient peser sur le peuple une tyrannie égale à celle qu'il souffrait de la part des nobles (2).

Une crainte superstitieuse courbait toutes les consciences devant cette autorité théocratique qui ne permettait aucun examen et qui flétrissait toute résistance du nom de rébellion. Pour entretenir la terreur des grands et des petits, de la noblesse et du peuple, les prêtres ne se contentaient pas de les menacer sans cesse des flammes éternelles de l'enfer, ils ne se bornaient pas à montrer Dieu comme le plus cruel et le plus implacable des persécuteurs ; ils menaçaient les rebelles des vengeances immédiates de la colère céleste.

Alors on voyait les ennemis du clergé périr de maladies effrayantes ou de mort subite. Les exemples étaient si fréquents qu'on ne saurait révoquer en doute que les prêtres aidaient, par des *fraudes pieuses*, l'accomplissement de cette justice du ciel qu'ils invoquaient contre tous ceux qui ne leur accordaient pas une soumission absolue (3).

Si les neuvième et dixième siècles furent l'époque de la domination des évêques, les onzième et douzième furent ceux où les

1. JANSSENS. T. I, p. 105-113. — PATRIA BELGICA. T. III, p. 36.
2. M. LACHATRE. Dictionnaire universel. Article : *Féodalité.*
3. SISMONDI. T. II, p. 111-112.

papes étendirent leurs pouvoirs jusque sur le trône des rois ; ils en déposèrent plusieurs, délivrèrent leurs sujets du serment de fidélité et donnèrent leurs couronnes à d'autres. Les prétendus successeurs de l'humble apôtre du Christ s'efforcèrent d'établir une monarchie universelle, dans laquelle les Etats et les princes seraient soumis au pape, non seulement comme chrétiens, mais aussi comme souverains, avec leurs couronnes et leurs biens. « Saint-Pierre, disait Grégoire VII, donne le royaume des cieux, à plus forte raison les royaumes de ce monde. » « Comme si le Christ, » ajoute l'abbé Janssens, « n'avait pas dit : *Mon royaume n'est pas de ce monde, les rois de nations dominent, mais vous ne dominerez pas* » (1).

IV

Comme à cette époque d'ignorance et de superstition la vie monacale était considérée comme l'état le plus parfait, le chemin le plus sûr pour arriver à la richesse et au pouvoir dans ce monde, et à la félicité dans l'autre, bien des parents placèrent leurs enfants, dès leur plus tendre jeunesse, dans des couvents où ils reçùrent l'habit monastique, sans avoir la moindre idée de ce genre d'existence. Aussi, arriva-t-il souvent que ces jeunes gens voulurent quitter les monastères à l'âge de majorité. Mais il n'eurent pas cette liberté.

Le pape Grégoire II décida qu'ils étaient vraiment consacrés à Dieu, et qu'ils ne pouvaient plus quitter le couvent, et encore moins se marier (2).

Voilà comment ce prétendu vicaire du Christ entendait la liberté et la piété. Ces jeunes gens obligés à vivre dans un cloître pour lequel ils n'avaient point de penchant, contraints à pratiquer des cérémonies qu'ils détestaient, à observer des vœux qu'ils n'avaient pas formés, ces jeunes gens enfermés pour toute leur vie, étaient de véritables prisonniers, sans avoir rien fait pour mériter la réclusion ; des moines hypocrites astreints, sous les peines les plus sévères, à se livrer à des pratiques qui ne leur inspiraient que répulsion et dégoût. On peut facilement se repré-

1. JANSSENS. Hist. des Pays-Bas. T. I, p. 133.
2. Id. T. I, p. 147.

senter que la vie monacale, imposée à de jeunes gens sans vocation, était pour eux une source de désordres moraux, et pour le monde qui en était témoin, un prétexte pour imiter un semblable débordement. Nous verrons dans la suite que l'inconduite des moines, aussi bien que les superstitions qu'ils enseignaient au peuple, furent les principales causes de ces mouvements réformateurs que l'Eglise a toujours qualifiés de rébellion.

CHAPITRE VI

Pendant le XIIe siècle, l'Intolérance cléricale multiplie ses victimes et prépare les esprits à recevoir l'Inquisition

SOMMAIRE : Toute tentative de réforme est punie comme crime d'hérésie. — Martyrs à Orléans : Pierre de Bruys, Henri de Lausanne, Tanchelin. — Martyrs à Utrecht : Pierre Valdo. Ses disciples persécutés et brûlés. — Saint Lambert. — Les Cathares et les Vaudois persécutés par Philippe d'Alsace.

I

L'omnipotence que les papes s'étaient arrogée dans le XIe siècle, les abus scandaleux de la conduite et de l'enseignement d'un clergé également tout-puissant, provoquèrent des résistances et des premiers essais de réformation. Mais au lieu de penser à se réformer, l'Eglise, offensée dans ses prétentions, essaya d'imposer silence à ces censeurs incommodes, par la force, la torture et les supplices.

« Par le fanatisme et la superstition basés sur l'ignorance et le mensonge, l'Eglise établit sa domination. Elle déclare coupable toute opinion dissidente. Pour frapper l'hérésie, elle emprunte le secours de la puissance civile ou s'arme elle-même de cette puissance.

Pendant tout le moyen âge, la pensée humaine reste ensevelie dans les ténèbres, la liberté ne trouve aucun refuge, tout désir d'indépendance, tout appel à la dignité humaine, tout essai de réforme, tout cri de révolte contre cette abominable oppression

est traité d'hérésie, d'œuvre de Satan, et comme telle, noyée dans le sang, exterminée par le fer et le feu » (1).

« Le gouvernement ecclésiastique, dit Guizot, niait alors comme aujourd'hui le droit d'examen, voulait retirer à la raison individuelle sa liberté. Il prétendait aussi avoir le droit de contraindre et de punir l'hérésie, et n'ayant aucune puissance propre, il empruntait la force du pouvoir civil pour persécuter ceux dont les opinions lui déplaisaient. La prétention de forcer à croire, de punir matériellement la croyance, la persécution de l'hérésie, le mépris de la liberté légitime de la pensée humaine, c'est là l'erreur qui, bien avant le Ve siècle, s'était introduite dans l'Eglise, et lui a coûté le plus cher » (2).

Cependant la liberté de conscience eut beaucoup d'apôtres, mais aussi beaucoup de martyrs à cette époque où la tyrannie papale était parvenue à son comble.

Ceux qu'on appelait Manichéens, Albigeois, Vaudois ou Lollards étaient, selon l'opinion de *Voltaire*, des restes des premiers chrétiens des Gaules, attachés à plusieurs anciens usages que la cour romaine changea depuis. Il y eut presque toujours un petit troupeau séparé du grand, et depuis le commencement du XIe siècle, ce petit troupeau fut dispersé ou égorgé par le plus grand quand il voulut trop paraître.

Le roi Robert et sa femme Constance se transportèrent à Orléans, où se tenaient quelques assemblées de ceux qu'on appelait Manichéens. Les évêques firent brûler treize de ces malheureux. Le roi et la reine assistèrent à ce spectacle indigne de leur majesté (3).

II

Pierre de Bruys parut vers l'an 1104. Il parcourut pendant vingt ans environ tout le midi de la France, et particulièrement le Languedoc et la Provence où il eut beaucoup de disciples. Il rejetait l'autorité de l'Eglise et de la tradition, et ne reconnaissait que la Bible pour règle des croyances du chrétien Il rejetait

1. LAMBORELLE. Les apôtres et les martyrs de la liberté.
2. GUIZOT. Hist. de la civilisation en Europe. Ve leçon.
3. VOLTAIRE. Essai sur les mœurs. Ch. XLV.

le sacrifice de la messe, la doctrine de la transubstantiation et s'élevait avec véhémence contre l'adoration de la croix.

Un jour qu'il prêchait ses doctrines à Saint-Gilles, petite ville du Languedoc, le peuple excité par les prêtres, se saisit de lui et le fit périr sur un bûcher.

Peu de temps après la mort de Bruys, un moine connu sous le nom de *Henri de Lausanne*, continua son œuvre et se mit à combattre les superstitions régnantes. Il commença par prêcher en Suisse, surtout à Lausanne. Puis il passa en France. En 1116 il alla au Mans où son succès fut extraordinaire. Le clergé, jaloux de l'influence croissante du missionnaire, l'obligea à quitter le diocèse et à porter ailleurs son activité. A Poitiers et à Bordeaux ses prédications firent la même impression. Le légat du pape envoyé pour s'opposer à l'infatigable missionnaire arriva à Albi, le principal foyer de l'hérésie. Le légat mal reçu fut remplacé par Saint *Bernard*. L'abbé de Clairvaux, plus heureux que le légat, réussit à ramener le peuple dans le giron de l'Eglise. Henri dut prendre la fuite. Trahi, arrêté, chargé de chaînes et livré à l'évêque de Toulouse, le réformateur fut condamné à une prison perpétuelle par un concile tenu à Reims en 1148. Mais on ne put enfermer avec lui, au fond de son cachot, les doctrines qu'il avait enseignées. Celles-ci se répandirent un peu partout et jusque dans notre patrie.

III

Sous le règne de Godefroid le Barbu, duc de Brabant, apparut dans nos contrées un personnage considéré par les uns comme un imposteur. par les autres comme un véritable réformateur, précurseur de Luther. *Tanchelin* paraissait dans un moment où, de l'aveu même des auteurs catholiques, la corruption des mœurs du clergé avait pris des proportions inouïes. Il s'adressa à la foule et, par sa parole puissante, il se forma bientôt un auditoire sympathique et sans cesse grossissant.

Il engagea le peuple à refuser au clergé le paiement de la dîme. Il disait que les sacrements étaient d'invention humaine et que l'efficacité de la prière dépendait de la moralité du prêtre.

Il accusait le clergé catholique de pratiquer la simonie et de convertir les temples en un lieu d'idolâtrie et de débauche.

Sa foi ardente lui fit prendre le chemin de Rome et au milieu de mille dangers, il alla exposer au pape ses projets de réforme et sa doctrine. Seulement, comme Tanchelin n'avait pas pour but l'agrandissement du pouvoir des papes et l'enrichissement de l'Eglise, il ne reçut pas l'accueil dont furent plus tard les objets Saint Dominique, Saint François d'Assises et Ignace de Loyola.

Menacé de la prison, le réformateur reprit le chemin de son pays. Incarcéré à Cologne en 1112, il trouva moyen de s'évader, revint à Anvers et recommença dans les Flandres à propager sa doctrine. En 1115, sur les instances pressantes de l'évêque métropolitain, *Burchard*, le duc de Brabant, lança contre Tanchelin un édit de bannissement. Le censeur des abus de l'Eglise se soumit à cet arrêt rigoureux et s'embarqua au Werf pour l'exil, suivi d'un prêtre qui l'assassina au milieu de l'Escaut.

Le fiel et la calomnie des écrivains catholiques a complètement travesti la figure de Tanchelin qui attend de l'histoire sa réhabilitation. C'est du reste la coutume des historiens vendus à l'Eglise romaine de noircir autant qu'ils le peuvent, tous les réformateurs qui ont eu le courage de condamner les désordres du clergé et les superstitions de l'enseignement catholique. N'étant pas de force à réfuter les arguments des réformateurs, ils ont répandu sur leurs personnes la bave de leurs calomnies. Mais l'histoire impartiale, comme un juge intègre, rend à chacun la louange qu'il mérite (1).

Le sang de Tanchelin fut loin d'effacer toutes les traces de sa doctrine. Ses idées s'étaient répandues un peu partout dans les Pays-Bas. Mais ses disciples rencontrèrent, aussi bien que lui-même, des fanatiques pour les exterminer.

L'historien Brandt rapporte que vers l'an 1135, un certain nombre de personnes furent brûlées à Utrecht pour cause d'hérésie. L'historien de la réforme aux Pays-Bas pense que ces

1. LAMBORELLE. Apôtres et martyrs de la liberté, p. 78-81. — ALTMEYER, T. 1, p. 21-22.

martyrs étaient des disciples de Bérenger. Mais si l on songe que Bérenger était français et Tanchelin zélandais, l'on admettra plus facilement que les martyrs d'Utrecht étaient plutôt disciples de ce dernier (1).

IV

A Pierre de Bruys, à Henri de Lausanne, à Tanchelin, victimes de l'Intolérance romaine, succéda *Pierre Valdo* comme précurseur de la réforme. C'était un riche marchand de Lyon, jouissant de la considération publique à cause de son intégrité et de sa générosité. C'est vers l'an 1160 qu'il se fit connaître par son zèle religieux. Un évènement extraordinaire fut le moyen dont la Providence se servit pour opérer sa conversion. Un soir qu'il avait réuni quelques amis à souper, tout à coup, au milieu de la conversation, l'un d'eux tomba raide mort, à la grande consternation des convives. A partir de ce moment, Valdo pensa au salut de son âme. Il abandonna son commerce, distribua ses biens aux pauvres et se consacra au service de Dieu. Lorsqu'il eut reçu la paix du Christ dans son cœur, il voulut se dévouer à son tour au salut des autres.

Par les soins de Valdo, la Bible fut traduite en langue provençale. Il répandit lui-même le saint livre en s'attachant à en faire comprendre les salutaires instructions.

L'étude de l'Ecriture éclaira Valdo sur les nombreuses erreurs de l'Eglise romaine. Il les attaqua avec courage et prêcha contre les abus du catholicisme et les vices du clergé. Ses idées se propagèrent avec rapidité dans l'Eglise de Lyon, surtout parmi la classe ouvrière. Ses partisans ne furent bientôt plus désignés que sous le nom de *pauvres de Lyon* (2).

Ceux-ci ont souvent été confondus avec les *Vaudois du Piémont*, mais MONASTIER, dans son Histoire de l'Eglise Vaudoise, paraît prouver que les Vaudois existaient longtemps avant l'apparition de Pierre Valdo (3).

Quoi qu'il en soit de cette question, l'archevêque de Lyon, effrayé du progrès des nouvelles doctrines, ordonna de saisir

1. BRANDT. Hist. de la Réformation aux Pays-Bas. T. I, p. 3.
2. LAMBORELLE. Apôtres et martyrs de la liberté, p. 80-81.
3. MONASTIER. Hist. de l'Eglise Vaudoise. Chapitre VII.

Valdo. Celui-ci, après s'être tenu caché pendant trois ans, dut s'enfuir avec ses disciples. Il se retira dans le Dauphiné où ses doctrines se répandirent promptement. Plusieurs partisans de Valdo se réfugièrent dans les Pays-Bas où ils furent persécutés comme hérétiques. Un auteur anonyme soutient que Valdo lui-même vint en Belgique et qu'il choisit comme le lieu de sa retraite, la ville de Douai, parce qu'elle devint le théâtre principal du supplice de ses disciples.

En 1163 plusieurs disciples de Valdo quittèrent la Flandre et se réfugièrent à Cologne, où ils furent bientôt découverts. L'abbé *Egbert* n'ayant pu les convaincre par la discussion, ordonna qu'ils fussent livrés aux flammes.

Une jeune fille qu'on voulait épargner à condition qu'elle abjurerait, se jeta sur le bûcher et préféra périr avec ses coreligionnaires que de racheter sa vie au prix d'une abjuration. On fit souffrir le même supplice, dit BRANDT, à un grand nombre de Vaudois en Flandre, vers l'an 1183 (1).

Vers 1180, sous le Prince-Evêque Raoul de Zahringen, la démoralisation des clercs avait fait des progrès effrayants à Liège. Un homme pieux et animé d'un saint zèle, *Lambert le Bègue*, osa élever la voix pour flétrir leur conduite. Raoul le fit jeter dans un cachot, mais fut forcé de le relâcher en présence de l'attitude inquiétante du peuple (2).

Ceux qui dans l'Eglise romaine avaient encore assez de moralité pour oser blâmer la corruption cléricale, tombaient sous les coups de l'intolérance catholique, aussi bien que ceux qui condamnaient les superstitions dont les prêtres repaissaient l'âme avide de leurs paroissiens crédules.

En 1182, les Vaudois, unis aux sectateurs de Tanchelin et aux Cathares, furent cruellement persécutés par le comte *Philippe d'Alsace*, sur la dénonciation de l'archevêque de Reims. On tua beaucoup de monde pour avoir rejeté les sacrements de l'Eglise, le culte des images et le purgatoire (3).

Ces supplices et ces exécutions sommaires étaient une préparation au fameux tribunal dont nous allons maintenant raconter, dans les trois parties suivantes, la sanglante et horrible histoire.

1. LE PROTESTANTISME BELGE, pages 18, 15, 20. — BRANDT. T. I.
2. PATRIA BELGICA, T. III, p. 42. — 3. ALTMEYER, T. I, p. 54.

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE DE L'INQUISITION

DEPUIS SES ORIGINES

JUSQU'A L'AVÈNEMENT DE CHARLES-QUINT. 1200-1915

La première partie de ce livre nous a montré l'Eglise du Christ, de persécutée qu'elle était dans le commencement, devenir persécutrice, dès qu'elle en eût le pouvoir. Pendant cette première période de l'Intolérance, nous avons vu l'Eglise chrétienne, devenue catholique romaine, s'imposer par la force, écraser toute opposition, restreindre de plus en plus la liberté de conscience, et quand toute résistance a été étouffée, travailler à augmenter sa puissance et sa richesse. Quand de nouvelles voix se sont fait entendre pour signaler des erreurs et des abus criants et pour proposer de les réformer, l'Eglise les a réduits au silence par la flamme des bûchers. Ces moyens déjà si barbares ne suffisant pas à étouffer le cri de protestation qui s'élève de toutes les consciences honnêtes, la sainte Eglise, tellement elle a horreur du sang, tellement cette bonne mère aime ses enfants, la sainte Eglise, dans la personne de son chef, inventera le tribunal dont le seul nom fait frémir, l'Eglise inventera l'Inquisition et la maintiendra pendant huit siècles.

Raconter les origines, l'établissement et les progrès de ce tribunal si justement abhorré, ses transformations et ses victimes dans notre patrie jusqu'à l'avènement de Charles-Quint, tel sera l'objet de cette seconde partie, dont le premier chapitre nous dira les massacres par lesquels les papes préludèrent à l'institution de leur tribunal favori.

CHAPITRE VII

Origines de l'Inquisition et massacre des Albigeois

SOMMAIRE : Les Croisades. — Alexandre III. — Lucien III. — Le Concile de Vérone en 1184. — Innocent III. — Les premiers inquisiteurs. — Croisade contre les Albigeois. Ils sont tous massacrés et exterminés par la guerre et l'Inquisition. Commencement du XIIIe siècle.

I

La longue intolérance qui pesait sur les nations catholiques avait préparé les esprits à recevoir un tribunal qui n'était qu'un pas de plus dans la voie de la contrainte. Dès que le principe est admis, dès que l'on reconnaît la légitimité de l'emploi de la force pour imposer aux hommes une doctrine à laquelle ils ne croient pas, alors la modération devient un mal et la rigueur poussée à l'extrême le devoir le plus sacré.

Les idées mises en crédit à l'époque des croisades achevèrent d'aplanir les légers obstacles que les papes pouvaient rencontrer encore de la part des princes et des évêques. Les expéditions des croisés avaient servi à accréditer la maxime absurde que non seulement il était permis de faire la guerre à tous ceux dont la croyance différait de celle des prêtres, mais encore que cette guerre était méritoire et propre à expier les plus grands crimes.

Non contents de faire prêcher les croisades contre les Mahométans, les papes de Rome exhortaient les peuples à prendre les armes pour détruire les hérétiques des Etats catholiques.

Alexandre III envoya en France son légat, l'abbé de Clairvaux, pour poursuivre la guerre contre ces mêmes hérétiques, et l'on vit ce prélat, armé du glaive exterminateur, combattre à la tête des troupes fanatiques et mettre à feu et à sang plusieurs provinces françaises.

La croisade contre les Albigeois ne les ayant pas anéantis, le pape Lucien III assembla à Vérone, en 1181, un grand concile auquel l'Empereur Frédéric II voulut assister. Cette assemblée

décréta que les comtes, les barons et autres seigneurs jureraient de prêter main-forte à l'Eglise pour découvrir les hérétiques et les punir, sous peine d'être excommuniés et de perdre leurs terres et leurs emplois ; que les habitants promettraient aussi par serment de dénoncer à l'évêque ou à ses délégués toutes les personnes soupçonnées de vivre dans l'hérésie, ou qui formeraient des assemblées secrètes ; que les évêques visiteraient eux-mêmes, deux fois par an, toutes les villes et villages de leurs diocèses, afin d'y découvrir les hérétiques ; qu'on livrerait à la justice séculière tous ceux qui seraient déclarés coupables par les évêques et qui ne confesseraient pas leur crime ; et enfin que les fauteurs d'hérésie, seraient déclarés infâmes pour toujours et dépouillés de leurs emplois.

II

L'avènement d'Innocent III au pontificat, en 1198, forme une époque mémorable pour l'histoire de l'Inquisition. Ce pape possédait toutes les qualités nécessaires pour établir l'Inquisition d'une façon définitive. Voyant les idées des Albigeois triompher des bulles papales et n'étant pas satisfait de la manière dont les évêques exécutaient les mesures arrêtées par le concile de Vérone, il prit la détermination d'envoyer sur les lieux des commissaires chargés de réparer le mal que les évêques n'avaient pas empêché.

C'est dans ce but qu'en 1203 Innocent chargea *Pierre de Castelnau* et *Raoul,* tous deux moines de Cîteaux, de prêcher contre les doctrines des Albigeois. Pour assurer le succès de ces missionnaires, le pape eut l'idée de les nommer inquisiteurs indépendants des évêques. L'abbé de Cîteaux leur fut adjoint. Ces inquisiteurs étaient chargés de prendre toutes les mesures nécessaires pour ramener dans le giron de l'Eglise, de gré ou de force, ceux qui en étaient séparés Les récalcitrants devaient être excommuniés, dépouillés de leurs biens et bannis à perpétuité.

Pierre de Castelnau étant tombé victime de son zèle, le pape organisa contre les malheureux Albigeois une seconde armée. Des missionnaires romains, parmi lesquels se trouvait *Saint*

Dominique, sont chargés de prècher cette nouvelle croisade et de noter ceux qui refuseraient d'exterminer les malheureux que l'on considérait comme hérétiques (1).

III

Les Albigeois contre lesquels se préparait une croisade d'extermination, étaient très nombreux à Albi, à Toulouse, à Béziers, à Carcassone, à Montpellier et dans tout le midi de la France.

Sous le rapport de la tranquillité publique, il ne fut jamais d'hommes moins dangereux. L'extrême douceur de leurs principes les éloignait de tout esprit de faction et les rendait étrangers à la guerre. L'histoire s'accorde à les représenter comme de bons citoyens, comme des sujets fidèles, comme d'excellents pères de famille, comme des hommes sûrs dans leur parole, ennemis de l'éclat, attachés à leurs travaux, et mettant en pratique les préceptes de l'Evangile dont ils n'adoptaient que la morale. Leur vie irréprochable avait seule accru leur nombre d'une façon prodigieuse. Mais les progrès considérables qu'ils firent diminuèrent de beaucoup les revenus du clergé et c'était là le seul crime qui attira sur eux une armée de croisés chargés de les exterminer complètement.

Le fougueux Innocent III revêtit Saint Dominique du pouvoir d'accorder des indulgences à ceux qui poursuivraient les hérétiques, le glaive à la main, et se baigneraient dans leur sang.

Lorsque Dominique, en prêchant la croisade au nom des papes, eut donné l'éveil au fanatisme, son zèle trouva bientôt d'ardents imitateurs. L'évêque *Diégo*, en Espagne, *Arnaud*, abbé de Cîteaux, en France, *Pierre de Chateauneuf*, évêque de Carcassone, *Foulques*, évêque de Toulouse, l'abbé de Saint-Sernin, et une foule d'autres prêtres firent retentir les chaires d'anathèmes contre les Albigeois, et excitèrent les catholiques à tourner leurs armes contre ces malheureux. Une armée nombreuse est bientôt sur pied et se rassemble sous les murs de Lyon. *Simon de Monfort*, dont la férocité se plaisait dans les massacres, est nommé général.

1. LLORENTE. Histoire de l'Inquisition, p. 7-14.

Quand le protecteur des Albigeois, *Raymond*, comte de Toulouse, apprit que l'armée des croisés avait quitté les murs de Lyon, la frayeur lui fit perdre la tête, il demanda l'absolution. L'Eglise voulut bien la lui accorder, mais voici à quelles conditions. Comme garantie de la sincérité de son repentir on lui demanda l'abandon de sept places, on le contraignit à faire amende honorable en chemise, et fut condamné à être battu de verges et à implorer à genoux un pardon que ses spoliateurs et ses bourreaux semblèrent lui concéder par pitié.

Le comte de Béziers n'ayant pas voulu se soumettre, vit bientôt les croisés s'emparer de la ville et tous ses habitants passer au fil de l'épée. Le fanatisme triomphant déploya toute sa rage; hommes, femmes, filles, enfants, vieillards, tout fut massacré sans distinction. Pour immoler un plus grand nombre de victimes à la fois, on scella la porte de plusieurs églises, on y mit le feu, et l'incendie dévora ce que le glaive n'avait point atteint. On porte à soixante mille le nombre des malheureux qui périrent dans cette journée.

Raymond ayant refusé de chasser tous les Albigeois de ses Etats, les légats du pape lui déclarent la guerre. La perfidie est une arme dont l'Eglise s'est servie toutes les fois qu'elle en a eu besoin. *Foulques*, évêque de Toulouse, par de flatteuses paroles, obtient la soumission des habitants de la ville. Ils sortent de la cité ; mais à mesure qu'ils arrivent, ils sont enchaînés. Le perfide prélat, à la tête des troupes de Montfort, pénètre dans Toulouse, et le pillage, le viol et le massacre commencent. Simon de Monfort fait mettre le feu à toutes les maisons dont il ne peut approcher et, en moins d'une heure, l'incendie devint général.

Toutefois, au milieu des flammes qui dévorent les maisons et les habitants, un certain nombre entreprend de se défendre. Leur courage les rend maîtres des agresseurs qui se réfugient dans une cathédrale où ils sont brûlés à leur tour. Monfort reçoit le châtiment de sa barbarie. Une pierre lancée par une femme atteint le comte à la tête et le prive de la vie.

Cependant la guerre fut continuée par Louis VIII. Le jeune Raymond, fait prisonnier, est conduit à Pavie. La crainte et la force lui arrachent des édits rigoureux contre des peuples qu'on

ne lui laissa pas la liberté de gouverner. L'Inquisition qui, pendant cette guerre de vingt ans, avait eu le temps de s'organiser, substitua ses fureurs à celles de la guerre et acheva de dévorer le peu d'Albigeois que les combats n'avaient pu atteindre. Leurs villes n'existaient plus, leurs villages furent brûlés, leurs champs condamnés à la stérilité et des races entières exterminées. Ceux qui réussirent à s'échapper se réfugièrent, soit dans les vallées du Piémont, soit dans les Pays-Bas. Mais l'Inquisition les retrouvera dans ces pays et les fera périr jusqu'au dernier (1).

IV

Avant de terminer ce chapitre, citons ici le jugement d'un grand historien. « La persécution des Albigeois, dit Sismondi, n'est point uniquement l'ouvrage des Français; l'Italien Innocent III en avait donné le signal; il en donna la récompense ; il aiguisa sans cesse le fer des bourreaux par ses légats et ses missionnaires; les deux Espagnols, l'évêque d'Osma et Saint Dominique, fondateurs de l'Inquisition, enseignèrent les premiers l'art d'épier dans les villages ceux que les prêtres voulaient ensuite attacher sur les bûchers... Il y avait quelque chose de froidement féroce dans ces nuées de moines qui, sortant de tous les couvents de l'ordre de Cîteaux, se répandaient dans tous les Etats de l'Europe, occupaient toutes les chaires, s'adressaient à toutes les passions pour les convertir en une seule, et enseignaient comment tous les vices pouvaient être expiés par le crime, comment tous les remords s'évanouissaient devant la flamme des bûchers, comment l'âme souillée par toutes les passions honteuses, sortait pure et sans tâche d'un bain du sang des hérétiques ! Après que la conquête des pays suspects était achevée, après que la paix était accordée aux princes, et une sauvegarde aux peuples soumis, les moines de Cîteaux continuaient dans toutes les Eglises à prêcher une guerre d'extermination, parce qu'ils l'avaient fait avec succès l'année précédente, et parce qu'ils ne voulaient renoncer ni aux honneurs, ni aux

1. J. Lavalée. Livre II. — Marsollier. Livre II. — Lamborelle. Ch. III.

profits attachés à leur mission. En recommençant à prêcher la croisade, lors même qu'il n'y avait plus à combattre, ils envoyèrent chaque année des flots nouveaux de fanatiques sur ces malheureuses provinces, et ils forcèrent leurs chefs à recommencer la guerre, pour mettre à profit la ferveur de ceux qui demandaient des victimes humaines, et qui avaient besoin de sang pour faire leur salut » (1).

CHAPITRE VIII

Etablissement et organisation de l'Inquisition

SOMMAIRE : Le IVe concile de Latran prend de nouvelles mesures contre les hérétiques. — Saint Dominique fonde l'ordre des Dominicains et Saint François d'Assises celui des Franciscains. — L'Inquisition leur est confiée.— Frédéric II protège les Inquisiteurs et promulgue une loi contre les hérétiques. — Les inquisiteurs à l'œuvre en France et en Italie. - Repoussés en Allemagne, ils se jettent sur l'Espagne où ils multiplient les victimes.

I

Tandis que la guerre et les missions contre les Albigeois se poursuivaient avec le plus grand acharnement, Innocent célébra en 1215 un autre concile général, le quatrième de Latran, et y fit décréter de nouvelles mesures contre les hérétiques, beaucoup plus étendues et bien plus sévères que celles du concile de Vérone. Les inquisiteurs délégués y furent autorisés à agir de concert avec les évêques, ou même sans eux, comme cela avait déjà eu lieu (2).

Le moine Dominique fit alors au pape une proposition qui devait lui faciliter le projet d'extermination qu'il avait conçu à l'égard de tous les dissidents.

Le moine espagnol demanda et obtint l'autorisation de fonder

1. SISMONDI. T. IV, p. 40-42.
2. RICHARD. Analyse des Conciles. T. II. p. 145.

un ordre dont le but unique serait la soumission ou l'extermination des hérétiques.

Dominique de Gusman organisa son institut, et créa cette *milice du Christ*, dont les successeurs devinrent ensuite si redoutables sous le nom de *familiers* de l'Inquisition.

Innocent III trouva dans les dominicains toutes les qualités nécessaires pour bien seconder ses vues fanatiques. Il fallait que les prêtres auxquels il voulait confier la charge d'inquisiteurs, fussent dans une entière dépendance de la cour de Rome, totalement dévoués à ses intérêts, n'ayant d'autre charge que la poursuite des hérétiques. Il les fallait sans parenté, sans alliances, sans liaisons, sans égards pour personne, durs, inflexibles, impitoyables et intéressés à la ruine complète de tous les ennemis de l'Eglise. Les dominicains remplissaient ces conditions d'une manière merveilleuse, et leur histoire nous apprend que parmi tant de moines dévoués à l'Eglise, les disciples de Dominique étaient ceux qui convenaient le mieux, pour exercer une charge aussi sanguinaire, aussi barbare que celle d'inquisiteur.

Honorius III, successeur d'Innocent, fut si satisfait de la conduite de Saint Dominique et de ses compagnons, qu'il autorisa la propagation de cet ordre, dans tous les états de la chrétienté et en peu de temps, les dominicains s'établirent en Espagne et en Italie.

En 1221, Honorius décréta contre les hérétiques de ses Etats, une constitution à laquelle l'Empereur Frédéric II, protecteur des inquisiteurs, donna force de loi civile.

En 1224, le même Empereur porta contre les hérétiques de l'Empire une loi qui contenait les dispositions suivantes :

1° Les hérétiques condamnés comme tels, seront punis d'une manière proportionnée à leur crime.

2° Ceux que la crainte des supplices forcera à abjurer seront soumis à une pénitence canonique et enfermés dans une prison à perpétuité.

3° Les hérétiques que l'on trouvera dans quelque partie de l'Empire seront dénoncés, excommuniés et punis de mort.

4° Leurs protecteurs subiront la même peine.

5° La peine de mort sera infligée à celui qui retournera à ses erreurs, après les avoir abjurées.

6° Les enfants des hérétiques, jusqu'à la seconde génération, seront déclarés incapables de remplir aucun emploi et de jouir d'aucun honneur, *excepté les enfants qui dénonceront leurs pères.*

II

L'Inquisition prenait partout où elle s'était établie, l'attitude la plus menaçante ; mais elle n'avait pas encore acquis sa forme *juridique* lorsque Grégoire IX parvint au trône pontifical. Ce pape s'occupa avec tant de soin des intérêts de l'Inquisition, qu'il réussit enfin à l'ériger en tribunal. Comme il avait été l'ardent protecteur de Saint Dominique et l'ami intime de Saint François d'Assises, il conserva aux moines dominicains les fonctions d'inquisiteurs ; mais il leur adjoignit les franciscains en les envoyant dans les provinces où il n'y avait pas de disciples de Dominique, et en les associant à leurs travaux, là où ils étaient établis.

Pendant que les inquisiteurs poursuivaient les dissidents en France, en Italie et dans les Pays-Bas, les légats des papes assemblaient successivement des conciles à Toulouse, à Melun et à Béziers. On y renouvela les mesures contre les hérétiques, précédemment décrétées à Vérone et au IV[e] concile de Latran, en y ajoutant sans cesse de nouveaux moyens de rigueur que l'Eglise mettait à la disposition des inquisiteurs de la foi.

Non content d'avoir fait décréter tous ces règlements rigoureux par les conciles, Grégoire IX lança, en 1231, une bulle fulminante contre les hérétiques, par laquelle il les excommuniaient tous et ordonnait qu'ils fussent livrés au bras séculier pour recevoir le châtiment dû à leur crime.

Toutes ces dispositions. exécutées sous la protection spéciale que Saint Louis et l'Empereur Frédéric II accordaient aux moines inquisiteurs, donnèrent à l'Inquisition une forme, un caractère qui surpassaient les espérances de l'Eglise et étendaient immensément, par le fait même, la puissance temporelle des papes (1).

1. LLORENTE. Histoire de l'Inquisition d'Espagne, p. 14-20.
J. LAVALÉE. Histoire des Inquisitions. Livre II.

III

L'Inquisition définitivement établie, pouvant sévir contre tout dissident de l'Eglise d'après les lois indiquées précédemment, fit son chemin dans plusieurs pays de l'Europe, non toutefois sans rencontrer une opposition puissante, énergique.

Nous avons déjà vu que ce fut en France qu'elle fit périr ses premières victimes, c'est dans ce pays aussi, qu'à l'origine elle fut le plus terrible.

Deux moines dominicains, le père *Arnoud*, Catalan, et le père *Guillaume*, exerçaient à Albi les fonctions d'Inquisiteurs. L'exil, les tortures et la mort étaient les moyens de conversion que ces deux moines employaient chaque jour. Dans leur frénésie ils se figurèrent que les morts étaient aussi leurs justiciables et dès lors l'asile des tombeaux cessa de leur paraître sacré. N'ayant pu obtenir des autorités l'exhumation du corps d'une femme qu'ils accusaient d'hérésie, ils creusèrent eux-mêmes la terre, en arrachèrent le cercueil, le brisèrent et traînèrent le cadavre sur le sol en présence du peuple Celui-ci se révolte, les inquisiteurs se réfugient dans la cathédrale, où l'évêque d'Albi et ses prêtres tiennent un synode. Les dominicains montent en chaire, non pour s'humilier de leur barbarie, mais pour fulminer une excommunication générale contre tous les habitants d'Albi. Orthodoxes et hérétiques, tous sont enveloppés dans la même proscription Le peuple est consterné et les inquisiteurs triomphants ne songent plus qu'à poursuivre leur vengeance personnelle. Les arrestations se multiplient, les cachots se remplissent et les bûchers se préparent. Mais enfin, l'autorité, si longtemps engourdie, se réveille, pour quelques instants du moins et ceux qui étaient condamnés aux supplices sont mis en liberté, et les fougueux dominicains sont chassés.

IV

Depuis le décret d'Honorius en 1221, les dominicains cherchaient aussi à établir le fameux tribunal dans la belle Italie. La Lombardie, la Romagne et la Marche d'Ancône furent les premières provinces où les moines inquisiteurs s'établirent. Afin de leur accorder tout le crédit dont ils avaient besoin, Inno-

cent IV adressa aux magistrats des villles de ces provinces une bulle de trente-un chapitres, en y joignant ces deux clauses : 1° que ces règlements seraient enregistrés sans délai dans tous les greffes publics, pour être inviolablement observés, nonobstant toute opposition; 2° que les inquisiteurs seraient tenus d'interdire à l'instant, les lieux où l'on dérogerait à ces règlements, et d'excommunier les personnes qui refuseraient de s'y conformer.

L'Inquisition fut d'abord reçue avec peu de répugnance, mais mieux connue, le mécontentement devint général, et la résistance à l'exécution de la bulle éclata de toutes parts. Elle n'était que trop fondée.

Les Dominicains, s'arrogeant un pouvoir universel, s'immisçaient dans l'administration publique, promenaient leur œil inquisiteur sur toutes les opérations, prétendaient en juger, quelque étrangères qu'elles fussent à la religion, les présentaient sous un faux jour au peuple, dont ils troublaient ainsi la discipline ; fatiguaient les magistrats par leurs remontrances souvent déplacées et insolentes; entravaient la marche de toutes les affaires et trouvaient l'hérésie partout où ils rencontraient de la résistance et de la raison. Non moins dangereux dans la société privée, ils s'introduisaient dans toutes les maisons, ils s'emparaient de tous les petits ressentiments pour mieux espionner les consciences ; caressaient les hommes passionnés pour les transformer en délateurs ; basaient des accusations sur des rappports infidèles, et, déguisant leurs desseins sous le masque de l'amitié, tombaient à l'improviste sur des victimes qu'ils se choisissaient à loisir. Ils ne montraient pas plus de pudeur dans leurs fonctions religieuses : la confession surtout était leur arme la plus sûre et la plus perfide. Grâce à l'astuce de leurs questions, on ne se confessait plus, on dénonçait le prochain. Les fautes d'autrui étaient la seule matière de ces entretiens secrets, et l'on était absous de ses propres fautes, pour n'avoir parlé que des péchés des autres.

Divisant ainsi les familles, alarmant les consciences, perpétuant toutes les inimitiés, ils ajoutaient à l'infamie de ce rôle, l'âpreté la plus odieuse dans la manière de multiplier à l'infini les motifs de confiscation.

Les plaintes élevées contre eux prirent enfin un caractère grave, et les villes y joignirent la déclaration précise de ne plus vouloir fournir les fonds nécessaires pour la subsistance des inquisiteurs et de leurs officiers et pour les autres dépenses du tribunal.

La cour de Rome, pressée par le cri général, parut faire quelques concessions aux réclamations, mais ces concessions furent toutes à l'avantage de l'institution. Elle déclara qu'à l'avenir les provinces où l'Inquisition serait établie et celles où elle existait déjà, ne seraient plus tenues de subvenir aux dépenses de ce tribunal, et que dorénavant, il y serait pourvu par des moyens qui ne seraient onéreux en aucune manière.

Sous cette forme, à l'apparence moins coûteuse, l'Inquisition devait faire son chemin. Elle s'établit sans obstacle dans la Toscane, l'Etat de Gênes et dans presque toute l'Italie. Les plus grandes familles de ce pays se virent condamnées pour crime d'hérésie, uniquement parce qu'elles possédaient de grands biens dont le pape voulait s'emparer.

V

Les papes, libres de soins du côté de l'Italie, où l'Inquisition exerçait en paix ses terribles fonctions, jetèrent alors les yeux sur le reste de l'Europe, pour décider par quel royaume, ils commenceraient à établir ce tribunal au-delà des monts. Ils déférèrent à l'Allemagne cette funeste prééminence. Ils arrachèrent à quelques empereurs l'autorisation dont ils avaient besoin ; ils négocièrent auprès de plusieurs princes : les uns se laissèrent persuader, d'autres refusèrent absolument d'y consentir. Ce ne fut donc qu'à force de démarches et d'astuce, qu'ils parvinrent à introduire l'Inquisition dans quelques villes. Mais les inquisiteurs y soulevèrent l'indignation générale et les courageux Germains eurent le bon sens et la hardiesse de chasser de leur territoire ces oppresseurs des consciences (1).

L'Espagne fut moins heureuse. Nulle part l'Inquisition ne fut aussi cruelle, aussi violente, nulle part elle ne fit autant de victimes que dans ce malheureux pays, si l'on fait exception des

1. J. Lavallée. Histoire des Inquisitions. Livre II.

Pays-Bas. De 1481 à 1808, 34.658 personnes furent brûlées vives pour crimes d'hérésie, 18,019 autres furent brûlées en effigie, et 288,214 furent condamnées aux galères ou à la prison (1).

Nous ne pouvons suivre l'histoire du Saint Office dans ce dernier pays, ayant hâte de raconter ce qu'il a fait dans le nôtre. Mais avant de dire les victimes qu'il a immolées en Belgique, nous exposerons dans le chapitre suivant quelles étaient la composition, la procédure de ce tribunal, quelles étaient les tortures qu'il imposait aux accusés, et de quelle manière il les faisait mourir quand ils étaient convaincus d'hérésie.

CHAPITRE IX

Composition, procédures, tortures et auto-da-fés de l'Inquisition

I

Nous croyons devoir prévenir le lecteur que pour pouvoir lire ce chapitre jusqu'au bout, il a besoin de s'armer de courage. La vérité historique seule nous a donné la force d'achever la description des tortures incroyables auxquelles les moines eurent la cruauté de soumettre leurs malheureuses victimes.

Nous avons vu que ce furent les papes qui instituèrent l'Inquisition. Ils s'en constituèrent également les chefs suprêmes. Les grands inquisiteurs, qui n'étaient subordonnés qu'au pape, avaient sous leurs ordres un nombre immense d'officiers subalternes, dont la personne était inviolable pour la justice séculière. Ils devaient prêter serment de fidélité et de secret à l'Inquisition. La violation de ce serment était punie de mort.

Les fonctions des inquisiteurs étaient d'examiner les écrits, les doctrines, les sentiments, les paroles et les gestes des personnes déférées au tribunal.

L'Inquisition s'était approprié le droit de juger les hérétiques les suspects d'hérésie, leurs protecteurs, les sorciers, les blasphémateurs et surtout ceux accusés d'avoir résisté aux officiers du Saint Office, ou d'avoir troublé sa juridiction.

1. LLORENTE. Histoire de l'Inquisition en Espagne, p. 225.

L'Inquisition comprenait sous le nom d'hérétiques, tous ceux qui avaient dit, écrit, enseigné quelque chose de contraire au catholicisme ou de favorable à un culte non catholique.

Pour être suspect d'hérésie, il suffisait d'avoir avancé quelque proposition erronnée, ou de n'avoir pas dénoncé la personne tombée dans cette faute ; d'avoir plaisanté des choses saintes, d'avoir déchiré une image, d'avoir lu, gardé chez soi ou prêté à quelqu'un des livres défendus par l'Inquisition ; d'avoir négligé les devoirs de dévotion, passé une année sans se confesser, mangé de la viande les jours où cela était défendu, d'avoir assisté, ne fut-ce qu'une seule fois, aux sermons et aux exercices religieux d'un culte condamné comme hérétique ; de n'être pas comparu devant l'Inquisition quand on y avait été cité ; d'avoir quelqu'hérétique pour ami ; de l'avoir estimé, logé, et de lui avoir rendu visite ; de l'avoir empêché d'être mis à l'Inquisition, engagé à se sauver et aidé dans sa fuite. Suivant les principes de l'Inquisition, l'on était tenu de dénoncer son père, son frère, son mari, sa femme, ses enfants, sous peine d'excommunication, et d'être traité comme héritique.

Sous ces mêmes peines il était défendu de favoriser, conseiller, secourir toute personne arrêtée ou poursuivie par l'Inquisition, de loger, cacher ou aider un prisonnier évadé, ou de lui fournir des instruments pour forcer sa prison; d'empêcher les officiers de l'Inquisition d'arrêter quelqu'un, ou simplement d'aider ceux qui les troubleraient dans leurs fonctions.

L'on était encore fauteur d'hérésie, si l'on écrivait à un prisonnier de l'Inquisition, simplement pour le consoler ou lui donner des nouvelles de sa famille ; si l'on engageait les témoins à lui être favorables ; si l'on cachait ou brûlait des papiers qui eussent pu compromettre le prévenu. Enfin tout marchand était fauteur d'hérésie, si le commerce le mettait en relation avec un hérétique, s'il lui envoyait des marchandises et de l'argent, s'il lui écrivait ou recevait ses lettres.

Tous ces délits entraînaient la peine de mort. Mais le crime le plus irrémissible et que la mort suivait toujours, était l'offense, même la plus légère. faite aux officiers ou aux suppôts de l'Inquisition.

Il en était de même pour la plus légère menace dont on aurait

usé contre les délateurs ou les témoins dans un procès, si par hasard on venait à les connaître.

La naissance, le caractère, l'emploi, le rang, la dignité, rien ne mettait à l'abri un coupable de ce genre.

II

Le bruit public, la délation secrète, la découverte par espionnage et l'accusation volontaire, étaient les quatre manières que l'Inquisition employait pour s'emparer d'une affaire.

Pour se saisir plus sûrement de quelqu'un, les Inquisiteurs le faisaient quelquefois prendre à l'improviste. Arrêté au milieu de ses amis, de sa famille, de ses domestiques, personne n'osait prendre sa défense. Avait-il franchi le seuil de l'Inquisition, il était mort au monde, et la terreur enchaînant jusqu'à la langue de ses plus proches parents, ils n'osaient plus proférer son nom.

A son entrée on le fouillait entièrement pour le dépouiller des instruments dont il aurait pu se servir pour s'arracher la vie ; ces précautions étaient vaines souvent : on ne pouvait lui ravir les murs de son cachot contre lesquels il se brisait la tête. La foule de malheureux qui se sont tués de la sorte est innombrable ; celle de ceux que les tortures ont fait périr est plus considérable encore.

L'inquisiteur, suivi de ses officiers, se transportait ensuite au domicile de l'accusé, faisait l'inventaire de tous ses biens qui étaient immédiatement confisqués pour répondre des frais de la procédure et des amendes auxquelles on pourrait le condamner. Il était rare que l'on sortit de l'Inquisition ; mais dans tous les les cas, on en sortait ruiné.

Les choses étant ainsi disposées, le procès commençait, et il durait quelquefois des années. Pendant ce temps l'accusé était jeté dans une prison horrible. C'était des souterrains infects, situés dans des lieux éloignés de tout commerce. L'on y descendait par quantité de détours, de peur que les cris et les plaintes des malheureux ne fussent entendus. Le jour n'entrait jamais dans ces sombres lieux, afin que les détenus ne pussent lire, ni s'occuper d'autre chose que de leurs peines, et de la triste pensée des maux qui leur étaient réservés.

Dans cet état, il ne leur était permis de voir ni de parler à personne. Si la proximité d'un cachot à l'autre leur permettait de s'entretenir, on leur défendait toute communication : et si on les entendait parler, seuls ou avec quelqu'un, l'on entrait et on les déchirait à coups de fouet.

Après avoir traîné un malheureux, quelquefois pendant plusieurs années, de la prison à l'audience et de l'audience à la prison, l'on instruisait son procès .. Après qu'un accusé avait été interrogé, si ses réponses ne satisfaisaient pas ses juges, et que d'ailleurs le crime ne fût pas suffisamment prouvé, on le condamnait à la *torture*.

III

Il y en avait de plusieurs sortes, tant les moines avaient le génie inventif pour ces choses-là.

La *torture de la corde* se donnait en liant l'accusé par les bras renversés sur le dos. Ensuite on l'élevait au moyen d'une poulie, et après l'avoir laissé quelque temps suspendu, on le laissait tomber à terre d'une grande hauteur. Ces secousses disloquaient toutes les jointures, et faisaient jeter au patient des cris horribles. Cette torture durait une heure et quelquefois davantage, selon que les inquisiteurs présents le jugeaient à propos, et que les forces du patient le permettaient.

Si cette torture ne suffisait pas, on employait celle de l'*eau*. L'on en faisait avaler par force à l'accusé, puis on le couchait dans un banc creux qui se fermait et se serrait à volonté.

Ce banc était traversé d'une barre qui, en tenant le corps du patient suspendu, lui brisait les vertèbres avec des douleurs incroyables.

La *torture du feu* était la plus terrible. On allumait un feu ardent, l'on frottait la plante des pieds du patient de lard ou autres matières pénétrantes et combustibles ; on l'étendait ensuite par terre, les pieds tournés vers le feu ; on les lui brûlait ainsi, jusqu'à ce qu'il eût confessé tout ce qu'on voulait savoir. Ces deux dernières tortures duraient comme la première, l'espace d'une heure et quelquefois davantage. Bien souvent la torture était si violente que le cœur et les forces manquant au

patient, il fallait faire entrer le médecin de l'Inquisition, pour savoir s'il la pouvait supporter plus longtemps sans mourir.

Quand, à force de tourments, les inquisiteurs avaient arraché à la victime tous les aveux qu'ils exigeaient, le mensonge comme la vérité, le malheureux n'en était pas quitte ; il lui fallait souffrir une seconde torture, sur l'*intention* et le *motif* qui lui avaient fait faire ce qu'il avait avoué. Après avoir confessé ses motifs dans les tourments, il subissait une troisième torture pour l'amener à *dénoncer* ses complices, ou ceux qui l'avaient aidé ou favorisé dans ses fautes. Après la torture, le patient était reconduit dans son affreuse prison et abandonné à tout ce que la douleur des supplices qu'il avait soufferts, a de plus cruel (1).

IV

D'autres historiens font encore la description d'autres tortures auxquelles on exposait les malheureux accusés d'hérésie. Les hommes robustes qui résistaient aux premières épreuves et qui persévéraient dans leurs sentiments, étaient conduits dans une autre chambre des *tourments* où se trouvait la *statue de la Vierge*, qui n'était autre qu'un automate, hérissé de pointes d'acier, dissimulées par des vêtements de femmes. Il était enjoint au patient d'embrasser la mère du Sauveur, et dès qu'il s'était mis en devoir d'exécuter cet ordre, la terrible statue, au moyen d'un ressort caché, étendait les bras, saisissait la victime et la pressait lentement sur son sein, en faisant entrer dans ses chairs et par degrés, les mille dards de ses bras et de sa poitrine. Ceux qui perdaient connaissance dans ces cruels embrassements étaient dépouillés de leurs vêtements et plongés dans une cuve d'eau glacée, afin que la sensation du froid les ranimât et permît de les soumettre à de nouvelles tortures.

Après cela les tourmenteurs attachaient le torturé à l'aide de cercles de métal sur un siège d'airain, lui liaient les bras et les jambes sur un billot, et lui enfonçaient, par des secousses mesurées, des chevilles de fer sous les ongles des pieds et des mains, puis ils lui écrasaient, une à une, sous le choc d'un lourd mar-

1. J. LAVALÉE. T. I, livre VI. — LLORENTE. P. III, c. V.

teau toutes les phalanges de chaque doigt. Les prêtres qui se plaisaient à torturer ainsi leurs semblables, accusaient le patient de leur propre cruauté. Avant de frapper, ils avaient soin de répéter, qu'en cas de lésions graves, de la perte des membres, ou même de la mort, ils ne pourraient pas être accusés de cruauté, que l'accusé seul étaient responsable devant Jésus-Christ, du sang qu'ils allaient répandre, et qu'il rendrait un compte terrible au Dieu de *miséricorde*, de ce qu'il les avait forcés, par son obstination, à user envers lui de ces rigoureux supplices. »

Si la victime persistait dans son refus de faire des aveux, les inquisiteurs avaient enfin recours aux grands moyens ; ils faisaient clouer aux pieds des condamnés des *sandales de fer ardent*, que les tourmenteurs rivaient, comme on fait des fers de chevaux ; ensuite le grand inquisiteur leur ordonnait de marcher,

D'autres fois on se contentait de l'épreuve des *bottes,* qui consistait à mettre les jambes du patient dans des sacs de cuir remplis de suif bouillant, et s'il arrivait que les accusés refusassent encore de faire l'aveu de leur culpabilité, malgré les effroyables douleurs de ce supplice, les inquisiteurs ordonnaient qu'on leur arrachât les bottes, ce qui était exécuté par les féroces dominicains, avec un raffinement de cruauté ; et presque toujours la peau et une partie des chairs demeuraient attachés à ces instruments de torture.

Puis, on appliquait sur la chair vive des jambes, des guêtres de parchemin imbibées de vinaigre, et les tourmenteurs avançaient des réchauds enflammés qui, faisant rétrécir le parchemin, occasionnaient un redoublement de souffrances insupportables.

A ce supplice horrible, on faisait suivre celui des *brodequins.* Il consistait à placer les jambes de la victime entre quatre planches, deux s'appliquant à la face interne des jambes et les deux autres sur les côtés extérieurs, le tout lié fortement avec des cordes sèches qu'on mouillait pour les faire resserrer davantage ; après quoi on introduisait entre les deux planches intérieures des coins de fer qu'on enfonçait avec violence et qui imprimaient aux cordes une tension telle que les os en étaient

brisés. La question ordinaire était de quatre coins, la question extraordinaire de huit.

Pour se faire une idée des souffrances effroyables que supportaient les accusés, il suffira de dire qu'au huitième coin, les planches, qui étaient séparées au commencement du supplice par les membres du patient, se trouvaient réunies, et avaient si affreusement broyé les jambes, que le sang, les chairs et jusqu'à la moëlle des os, s'écoulaient à travers les jointures de cet infernal brodequin. Rarement les accusés supportaient jusqu'à la fin cet affreux supplice sans avouer tout ce qu'il plaisait aux moines de leur faire connaître.

Quelquefois les inquisiteurs variaient les tortures et remplaçaient le supplice des brodequins par celui de *l'amputation des doigts*. Les dociles exécuteurs de ces atroces vengeances s'armaient alors de couteaux aigüs et tranchants, saisissaient la victime et lui coupaient les premières phalanges des doigts de chaque main, puis successivement les secondes, et ensuite les troisièmes. Comme alors il se manifestait une hémorragie qui pouvait causer la mort du patient et l'arracher à ses bourreaux, ils lui appliquaient des plaques de métal rougi au feu, sur les tronçons sanglants, remède plus terrible que la mutilation ellemême et qui arrêtait subitement l'hémorragie. Ce n'était pas tout encore.

On renversait ensuite l'infortuné sur une table de fer, et on lui déchirait les cuisses et les bras avec des rateaux et des griffes; ce qui était exécuté avec une habileté cruelle et de manière qu'en arrachant des lambeaux de chair on ne produisît aucune lésion capable d'amener une mort instantanée.

Pour les femmes, les tortures étaient quelque peu différentes. Assez ordinairement on se contentait de leur donner *l'estrapade* ou la question de l'eau. Mais lorsque les inquisiteurs avaient à punir des femmes accusées de magie ou de sorcellerie, ils se montraient plus sévères; ils tenaillaient ces infortunées avec des pinces ardentes aux mamelles et à la vulve, et faisaient couler dans les entrailles de l'huile bouillante ou du plomb fondu (1).

1. M. LACHATRE. Hist. des papes et des rois T. II, p. 558-559.
L. LAMBORELLE et DESÈS. Martyrs et bourreaux. Chapitre III.

Tels étaient les moyens employés par ces prétendus prêtres du Christ, pour amener à une conversion hypocrite des hérétiques infiniment plus chrétiens qu'eux.

V

Quand les accusés avaient assez de force et de fermeté pour supporter toutes les tortures dont on vient de lire la description, s'ils persistaient à ne pas vouloir avouer des crimes dont ils n'étaient pas coupables, ils étaient condamnés à l'*auto-da-fé*, ou acte de foi. C'est ainsi que l'on appelait les bûchers destinés à consumer par le feu les accusés et les convaincus d'hérésie.

Ces *actes de foi* étaient annoncés un mois à l'avance, par une procession solennelle et au son des trompettes et des timbales.

Sur la grand'place de Madrid était dressé un théâtre de cinquante pieds de long, destiné au roi, à sa cour, et à tout le conseil de l'Inquisition. Un trône plus élevé que tout le reste, était destiné aux grands inquisiteurs. A la gauche de ce théâtre était dressé un second destiné aux victimes.

Le jour de la cérémonie, une procession, composée des charbonniers armés de piques, de dominicains portant une croix blanche, d'autres portant des cercueils renfermant les os de ceux qui étaient morts dans les cachots, puis les condamnés à mort, la corde au cou, la torche ardente à la main, revêtus d'un costume particulier, représentant des diables et des flammes, avançait vers la place. Après une messe solennelle, un sermon de circonstance, la lecture des sentences relatives aux condamnés, le serment du roi de protéger l'Inquisition, les accusés étaient livrés à leurs bourreaux. Les obstinés étaient brûlés vifs, les repentants étaient étranglés avant d'être livrés aux flammes. Ceux qui étaient condamnés au *fouet* étaient promenés par les carrefours, montés sur des ânes et battus de verges par toutes les rues et places publiques (1).

Nous avons dû abréger considérablement la description de ces auto-da-fés, destinés à punir par le feu, des hommes coupables seulement d'avoir des pensées différentes de celles des inquisi-

1. J. LAVALÉE. Livre II. — LLORENTE. P. III, ch. VI.

teurs. Mais cela suffit pour nous convaincre que si l'Inquisition avait pu s'établir et se maintenir partout selon l'intention des papes, l'Europe n'eût plus été qu'un immense tombeau où les rois avilis et tremblants, les grands sans honneurs et sans gloire, les peuples sans lois et sans énergie, eussent été plongés sans défense, comme sans mouvement ; et sur ce vaste champ, stérilisé par l'ignorance, un seul orgueil fût resté debout, celui des papes, et au pied de ce monument d'ambition, héritier unique de toutes les autorités anéanties, les bûchers allumés pour brûler la sagesse et la raison, et les bourreaux laissant les crimes en paix pour ne frapper que les pensées. Voilà ce que l'Eglise catholique aurait voulu et ce qu'elle voudrait encore.

CHAPITRE X

Les victimes de l'Inquisition dans les Pays-Bas, du XIIIe au XVIe siècle

SOMMAIRE : Epreuves et supplices cruels. — Les Vaudois, les Beghards, les Cathares, les Stadingeois, les Lollards, les Flagellants, les Porettistes, les Templiers, les Wicleffites, les Juifs, les Sorciers, les Turlupins persécutés, torturés, suppliciés ou massacrés par l'Inquisition.

I

Après avoir décrit les origines, l'établissement, les progrès, la composition, la procédure, les tortures et les supplices de l'Inquisition, nous nous attacherons maintenant plus particulièrement à faire l'histoire de sa façon de procéder contre ceux qui, dans nos provinces, étaient considérés comme hérétiques.

Nous avons vu avec quelle rigueur les inquisiteurs sévissaient contre les hérétiques d'Italie et surtout contre ceux d'Espagne. Cependant Motley assure que nulle part la persécution des dissidents ne fut plus impitoyable que dans les Pays-Bas.

Les personnes suspectes étaient soumises à toutes sortes de tortures et à des épreuves ridicules.

Lorsque quelqu'un était soupçonné d'hérésie, on l'obligeait à

faire neuf pas, tenant un fer chaud à la main. Si elle paraissait brûlée au bout de trois jours, c'était une marque certaine d'hérésie. D'autrefois on l'obligeait d'enfoncer les bras jusqu'au coude dans une chaudière d'eau bouillante.

Les suspects d'hérésie étaient quelquefois jetés tout nus dans l'eau ; s'ils nageaient c'était une preuve évidente de leur culpabilité.

Après ces épreuves, la mort par le feu était le dénouement le plus ordinaire, mais ce n'était pas encore la plus cruelle forme d'exécution.

En Flandre, le génie inventif des inquisiteurs avait trouvé un châtiment plus sévère pour les Vaudois et autres semblables coupables.

Un homme dont le crime d'hérésie avait été établi par le fer rouge, par le soc brûlant, par la chaudière bouillante, ou par quelque autre preuve aussi concluante, était dépouillé de ses habits et lié à un poteau, fixé dans des lieux remplis de frelons, de guêpes et d'abeilles. Là, il était *écorché* depuis la tête jusqu'au nombril et les insectes s'attachaient à sa chair saignante, le tourmentaient nuit et jour jusqu'à ce que la mort vint mettre un terme à ce raffinement d'agonie (1).

Ce dernier supplice paraît avoir été inventé par l'inquisiteur *Robert le Bulgare*. C'était un Vaudois qui avait abjuré sa foi et qui, en récompense de son apostasie, fut nommé inquisiteur général par le pape Grégoire IX, vers l'an 1230. Il semble avoir eu pour mission spéciale de poursuivre ses anciens coreligionnaires. Dans l'espace de deux ou trois mois il fit écorcher, brûler ou enterrer vifs, plus de cinquante hommes et femmes appartenant à la communauté d'où l'ambition et la cupidité seules l'avaient fait sortir.

Malgré toutes ces cruautés, le nombre des Vaudois se multipliait de plus en plus; mais la persécution devenait aussi d'autant plus violente.

Philippe d'Alsace, excité par l'inquisiteur *Guillaume*, archevêque de Reims, fit saisir, condamner et exécuter quatre Vaudois à Arras. Ce n'était pas assez. Une femme du peuple

1. MOTLEY, T. I, p. 115, — BRANDT, T. I, livre I.

découvrit à l'autorité la retraite d'au moins *quatre-vingts* vaudois. Ils furent tous brûlés vifs. Leur biens furent confisqués et partagés entre le comte et l'évêque. Un certain nombre de Vaudois découverts à Ypres y subirent le même sort (1).

II

Depuis le XII[e] siècle, il se manifestait partout des tendances à ramener l'Eglise à sa pureté primitive. Les mœurs des moines n'étant pas moins corrompues que les doctrines et le culte catholiques, il se forma à côté des congrégations monastiques déjà nombreuses, d'autres communautés afin de réaliser une sainteté que les couvents étaient loin d'atteindre. Comme si la sainteté consistait à s'enfermer et non à remplir ses devoirs au sein de la société où l'on est appelé à vivre !

Les Beghards formaient une association religieuse dont les membres, tous *célibataires* (!), priaient, travaillaient et mangeaient en commun. Si inoffensive que fut l'existence des Beghards, ils furent chaudement poursuivis par *Henri de Virnembourg*, archevêque de Cologne. Leur vie régulière, leur pauvreté volontaire contrastant avec l'inconduite et l'opulence de tous les moines du temps, les Beghards, déclarés hérétiques, excommuniés par les papes, condamnés par les conciles, furent persécutés et brûlés, jusqu'à ce qu'ils fussent totalement exterminés.

Les *Cathares*, dont les idées ressemblaient assez à celles des Albigeois, trouvèrent aussi dans les Pays-Bas un grand nombre d'adhérents. Ces malheureux dissidents furent également poursuivis par l'Inquisition. Ceux que les bûchers ne parvinrent pas à brûler, disparurent ou se fondirent dans la communion des Vaudois (2).

En 1237, les dissidents, appelés *Stadingeois*, attirèrent l'attention du pape Grégoire IX. Une croisade fut prêchée contre eux. Six mille de ces malheureux furent taillés en pièces. Cette boucherie commandée par un pape, mit fin à une communauté

1. BRANDT. T. I. p. 5. — ALTMEYER. T. I, p. 56.
2. ALTMEYER. T. I, p. 67-74.

qui paraît avoir eu beaucoup de ressemblance avec celle des Albigeois (1).

En 1251 *Guillaume Cornélisz*, chanoine de la cathédrale d'Anvers, avait embrassé et prêché les opinions de Pierre Valdo. On ne le comprit pas et il mourut à la peine. Mais *Nicolas Fontaine*, évêque de Cambrai, fit brûler son cadavre sur la place publique de cette ville (2).

III

Tout au commencement du XIVe siècle *Lollard Walter* répandait les idées vaudoises à Londres et ses doctrines s'étaient également introduites dans les Flandres.

S'appuyant sur la Bible comme sur l'unique règle de la foi, Lollard et ses disciples rejetaient les cérémonies de l'Eglise romaine, l'invocation des saints, la messe, l'extrême-onction et les satisfactions pour les péchés, disant que celle de Jésus-Christ suffisait.

Lollard ayant dû quitter l'Angleterre pour ne pas tomber victime de l'intolérance catholique, se réfugia en Allemagne. Mais comme le fanatisme romain est partout le même, Lollard ne trouva pas plus de liberté dans le pays des Germains que dans celui des Anglais. Le précurseur de Wiclef fut brûlé à Cologne l'an 1322. Profondément persuadé de la vérité de sa doctrine, il marcha au bûcher sans frayeur et endura son supplice avec le courage d'un vrai disciple du Christ (3).

Aussitôt après l'année 1300 on trouva des Lollards à Anvers, dans le Hainaut et le Brabant où ils parvinrent à convertir des femmes de la noblesse. Mais, confondus avec tous les autres dissidents, ils furent également l'objet des poursuites de l'Inquisition, qui parvint à les balayer tous pour faire place à d'autres.

Vers la même époque parut aussi *Marguerite Porette*, née dans le Hainaut. Cette novatrice soutenait des idées peu dignes

1. DICT. HIST. DES CULTES. Article *Stadings*.
2. LE PROTESTANTISME BELGE, p. 25.
3. BERGIER. Dict. de théologie. Article *Lollard*. — ALTMEYER. T. I, p. 69. — PLUQUET. Dict. des hérésies. Article *Lollard*.

de son sexe. Elle affirmait qu'une personne anéantie dans l'amour du Créateur peut satisfaire librement tous les désirs de la nature, sans crainte d'offenser Dieu. Comme elle défendait avec opiniâtreté cette doctrine immorale, elle fut condamnée en 1310, à être brûlée vive, à Paris, où elle s'était rendue pour la propager.

Lorsque la grande *peste noire* s'abattit sur l'Allemagne elle la trouva plongée dans un de ses sombres accès de mysticisme. Privés des sacrements de l'Eglise, à la suite des anathèmes lancés par les papes, les hommes du peuple s'habituèrent à remplacer les cérémonies catholiques par des mortifications sanglantes et des courses frénétiques. Des populations entières, demi-nues, erraient sur les places, portant des croix rouges, se frappant avec des fouets armés de pointes de fer et chantant des cantiques qu'on n'avait jamais entendus.

Ces *flagellants* se rendirent dans les Pays-Bas où leur fièvre gagna la Flandre et le Hainaut. Des gentilshommes et des seigneurs s'étaient laissés entraîner par l'extase du peuple, et de nobles âmes avaient suivi leur exemple.

Le pape les condamna, les puissances temporelles leur coururent sus, et l'Inquisition en fit arrêtrer et brûler un grand nombre. (1)

Ce fut aussi dans le XIVe siècle que le pape Clément V et Philippe le Bel, décrétèrent la destruction de l'ordre des Templiers, dont les immenses richesses excitèrent la cupidité du pontife d'Avignon et du roi de France. Au jour fixé, tous les Templiers répandus en Europe furent saisis et mis en prison. Ceux qui ne voulurent pas confesser les crimes et les erreurs dont on les accusait furent mis à mort. Ceux, au contraire, à qui des tourments affreux ou des promesses flatteuses arrachaient cet aveu, obtinrent leur liberté.

Dans les Pays-Bas, cet Ordre fut entièrement exterminé. Une lettre envoyée aux magistrats de Zierickzée leur ordonnait de se jeter sur les Templiers, l'épée à la main, et de les tuer tous sans miséricorde. Cet ordre barbare fut exécuté avec une cruelle ponctualité. On massacra tous ces chevaliers dans leurs lits.

1. ALTMEYER, T. I, p. 76.

Cet exemple sanguinaire fut suivi dans toutes les autres villes des Pays-Bas. L'ordre fut entièrement détruit et ses richesses partagées entre l'Eglise et les souverains qui avaient trempé leurs mains dans le sang des Chevaliers du Temple (1).

IV

L'inquisition avait à peine terminé l'exécution des Templiers, qu'elle eût à procéder contre les disciples de *Jean Wiclef*. Cet homme, connu par sa profonde piété et son grand savoir, parut en Angleterre vers le milieu du XIV[e] siècle où il s'éleva avec force et courage contre les moines mendiants, les usurpations des papes et les erreurs de l'Eglise romaine.

Les idées de Wiclef, répandues en Belgique y trouvèrent de chauds partisans. Le réformateur lui-même fit un séjour à Bruges où il se forma de nombreux disciples.

En 1421, une croisade fut prêchée contre les adeptes de Wiclef, ainsi que contre ceux de *Jean Hus*, réformateur de Bohême, brûlé vif par le Concile de Constance en 1414. Seulement les victoires de *Jean Zisca*, chef militaire des Hussites, refroidirent le zèle des croisés dont les préjugés se dissipèrent quelque peu au contact des hérétiques, qu'ils avaient reçu mission d'exterminer (2).

Cependant le zèle persécuteur des prêtres ne se refroidissait pas lui. Vers cette époque, des hérétiques sont brûlés à Lille, en vertu d'une sentence de l'évêque de Tournai et du vicaire de l'inquisiteur de la foi, *Lambert de Campo*.

Quelques années plus tard, on exécuta à Arras, comme Vaudois, trente et une personnes parmi lesquelles se trouvait un vieillard âgé de soixante ans, dont le nom était *Colard Payen*, chevalier, seigneur de Ransart et de Beaufort (1).

A Bruxelles, des Juifs d'Enghien, accusés d'avoir fait enlever à Sainte-Gudule seize hosties consacrées pour les percer de leurs poignards, furent mis à la torture, tenaillés et brûlés vifs, à la porte de Namur. Tous les Juifs durent quitter le Brabant, leurs biens ayant été confisqués au préalable. (3)

1. BRANDT. T. I, p. 9-10.
2. A. HENNE. Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique. T. IV, p. 278. — 3. PATRIA BELGICA. T. III, p. 43.

Le 25 novembre 1420, des hérétiques, nommés *Turlupins*, arrivèrent à Douai, où ils firent venir un prédicateur de Valenciennes. L'évêque d'Arras instruisit leur procès. Le prédicateur et sept de ces dissidents furent condamnés à être brûlés vifs le 19 mai 1421. Les autres, au nombre de vingt, qui avaient abjuré leurs convictions, furent bannis à perpétuité ou emprisonnés au pain et à l'eau, soit pour la vie, soit pour un temps limité.

Avant l'exécution de la sentence on leur attacha des croix jaunes sur la poitrine et sur le dos. S'étant agenouillés devant l'évêque, ils reçurent de ce prélat et de l'inquisiteur quelques coups de verges sur la tête et leurs livres furent jetés dans les flammes.

Puis on les affubla de mitres chargées de figures de diables. La femme de l'un des condamnés, *Catherine Mamarde*, les exhorta à supporter avec courage deux heures de souffrances, afin de mériter par elles la palme du martyre (1).

En 1432, *Thomas Conecte*, de l'ordre des Carmes, parcourut la Flandre et du haut des chaires catholiques, attaqua les abus de l'Eglise et prêcha la nécessité d'une réforme. Le peuple l'écouta avec enthousiasme, mais Rome ne voulant pas de réforme, fit brûler celui qui avait eu assez de courage pour condamner ses erreurs.

Sous le règne de *Philippe le Bon*, plusieurs de ceux qui avaient prêté trop d'attention aux prédications anti-catholiques du père Thomas, furent brûlés malgré leur protestation d'orthodoxie.

En 1484, le pape Innocent VIII, superstitieux malgré la prétendue infaillibilité papale, fulmina une bulle contre la *magie* et *Jean Sprenger* fut nommé inquisiteur spécial de cette aberration pour les Pays-Bas et la basse Allemagne, et les savants furent souvent poursuivis et condamnés comme sorciers (2).

Mais l'inquisiteur poursuivit aussi bien que les savants, les penseurs qui exprimaient quelques doutes au sujet des dogmes catholiques ou qui se montraient indifférents à l'égard des rites pagano-romains.

1. HENNEBERT. Hist. générale de la prov. d'Artois. T. III, p. 348.
2. LE PROTESTANTISME BELGE, p. 30, 31, 36. — ALTMEYER. T. I, p. 235-237.

En 1502, en la ville de Bruxelles, fut brûlé un homme qui avait nié la perpétuelle virginité de la mère de Jésus.

Peu de mois après, un ouvrier serrurier de Gand, homme fort dévôt et fort honnête, mais ne tenant compte ni de l'Eglise, ni de la messe, ni des sacrements, fut arrêté et appliqué à la torture. Condamné à être brûlé vif, il monta avec fermeté sur le bûcher et expira en poussant des cris affreux, arrachés par la douleur (1).

V

Les tortures et les supplices rapportés dans ce chapitre suffiront à démontrer que l'Inquisition existait en Belgique longtemps avant Charles-Quint et Philippe II. Ces princes n'eurent pas à introduire ce tribunal dans notre pays, il y était établi dès le XIII[e] siècle pour exterminer tous ceux que l'Eglise faisait passer pour hérétiques ; et elle lançait cette injure à tous ceux qui pouvaient avoir le moindre doute sur la vérité de ses dogmes ou sur la légitimité de ses cérémonies. Il fallait croire tout ce que les prêtres enseignaient, sous peine d'être brûlé dans ce monde et damné dans l'autre.

« L'Inquisition, dit ALTMEYER, était connue en Belgique avant la révolution du XVI[e] siècle. » (2)

Charles-Quint, par ses placards et ses inquisiteurs, dota l'Inquisition d'une nouvelle organisation et la rendit plus sévère et plus active qu'auparavant. Philippe II se contentera de marcher sur les traces de son père en ordonnant l'exécution des placards impériaux. (3)

« Charles-Quint, dit HUBERT, réorganisa et renforça considérablement l'Inquisition qui existait dans nos provinces depuis le XIII[e] siècle. » (4)

Les historiens qui attribuent à Charles-Quint l'établissement de l'Inquisition dans les Pays-Bas, se sont donc trompés. SCHIL-

1. A. HENNE. Ouvrage cité. T. I, p. 280.
2. ALTMEYER. Les précurseurs de la réforme aux Pays-Bas. T. I, p. 215.
3. N. CONSIDÉRANT. Hist. de la révolution au XVI[e] siècle dans les Pays-Bas, p. 40.
4. HUBERT. De Charles-Quint à Joseph II, p. 20.

LER, MOTLEY, CONSIDÉRANT et d'autres encore, sont tombés dans cette erreur, à cause de l'excessive sévérité avec laquelle l'Empereur sévit contre les hérétiques, nombreux dans nos belles provinces. (1)

Si les auteurs mentionnés plus haut, se sont trompés en attribuant à Charles-Quint l'introduction de l'Inquisition dans la Belgique, d'autres se sont trompés encore beaucoup plus en s'efforçant de prouver que l'Inquisition n'a jamais fonctionné dans ce pays. VANDERVYNCK et VAN DER TAELEN, ont contribué à répandre cette erreur historique. (2)

LLORENTE, l'historien de l'Inquisition espagnole, dit que l'Inquisition des Pays-Bas imposait les mêmes peines que celle d'Espagne, et les multipliait beaucoup plus en les appliquant à un plus grand nombre de cas. (3)

Concluons ce chapitre en disant que non-seulement l'Inquisition a fonctionné en Belgique depuis la création de ce tribunal par Innocent III, mais que, dans aucun autre pays, elle n'a fait mourir dans les tortures et les supplices, autant de martyrs de la liberté religieuse.

Les faits que nous avons rapportés jusqu'ici et ceux que nous rapporterons dans la suite seront la meilleure réfutation des affirmations gratuites de tous ceux qui, écrivant dans l'intérêt d'un parti, dénaturent les faits, faussent l'histoire, afin de ramener la tyrannie des consciences dans le présent, en niant ou en atténuant celle du passé.

---

1. SCHILLER. T. II, p. 97. — MOTLEY. T. I, p. 179. — CONSIDÉRANT. Ch. II.

2. VANDER TAELEN. Les Pays-Bas aux temps anciens, p. 7.

VANDERVYNCKT. Hist. des troubles des Pays-Bas. T. II, p. 80. Lire tout le chapitre V.

3. LLORENTE. Histoire de l'Inquisition d'Espagne, p. 132.

TROISIÈME PARTIE

L'INQUISITION SOUS LE RÈGNE DE CHARLES-QUINT

DE 1515 A 1555

La première partie de cette histoire, racontant l'origine et le développement de l'Intolérance catholique romaine, embrasse une période de neuf siècles. La seconde, exposant l'établissement, l'organisation de l'Inquisition et ses victimes jusqu'au commencement du XVI[e], ne comprend qu'une période de trois siècles. La troisième partie que nous allons aborder, ne comprendra que les quarante années du règne de Charles-Quint, parce que sous le règne de cet Empereur, l'Intolérance, parvenue à son comble, multipliera les martyrs de la liberté d'une façon prodigieuse. C'est par milliers que les victimes de l'Inquisition tomberont sous les coups de l'inexorable fanatisme de l'Empereur catholique qui, devenu tout-puissant, n'avait plus de frein, ne suivait que sa volonté et ses caprices pour faire peser sur ses vastes Etats un joug de fer rougi dans le sang de ses sujets.

Sous la domination de Charles-Quint, les Pays-Bas furent successivement administrés par deux princesses : Marguerite d'Autriche et Marie de Hongrie. En conséquence, cette partie du livre sera divisée en deux sections :

Section première. — L'Inquisition sous le gouvernement de Marguerite d'Autriche.

Section deuxième. — L'Inquisition sous le gouvernement de Marie de Hongrie.

SECTION PREMIÈRE

L'INQUISITION

SOUS LE GOUVERNEMENT DE MARGUERITE D'AUTRICHE

CHAPITRE XI

La Réforme et ses premiers martyrs dans les Pays-Bas. 1515-1520

SOMMAIRE : Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. — Avènement de Charles-Quint. — Luther attaque la vente des indulgences et prêche le salut par la foi. — La doctrine du réformateur se répand dans les Pays-Bas. — Les disciples de Luther persécutés. — Charles-Quint, empereur. — Intolérance de ce prince. — Abjuration de *Jacques Spreng*. — Les placards impériaux.

I

Les Etats des Pays-Bas ayant offert l'administration de leurs provinces à l'empereur Maximilien, celui-ci nomma Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante générale de ces provinces pendant la minorité de son petit-fils Charles. Ce dernier, déclaré majeur à l'âge de 15 ans, prit en 1515 les rênes du gouvernement des Pays-Bas qu'il devait arroser du sang de ses sujets pendant près de quarante ans. En 1516 Charles devint aussi roi d'Espagne par la mort de Ferdinand le catholique, son aïeul maternel.

L'année suivante, 1517, fait époque dans l'histoire de la liberté et de l'émancipation des peuples. Le grand nombre d'hommes courageux qui osèrent élever la voix pour condamner les abus

d'une Eglise qui, depuis de longs siècles, ne rêvait plus que richesse, domination et jouissance, frayèrent le chemin à ce grand mouvement religieux du XVIe siècle, ordinairement connu sous le nom de Réformation.

Avant cette révolution libératrice, les victimes de l'Intolérance furent nombreuses, mais elles le seront bien davantage après. Les idées de réforme se répandront partout comme un vaste incendie, chassant les ténèbres d'une longue nuit, mais l'Eglise, toujours puissante et éternellement hostile à tout progrès, l'Eglise fera couler partout des flots de sang humain, afin d'éteindre, si possible, un embrasement général menaçant son existence.

L'homme extraordinaire qui mettra le feu à tant de matières inflammables amassées dans les siècles précédents, cet homme sera un petit moine d'Allemagne, d'une origine très obscure.

II

Martin Luther, professeur et docteur en théologie, très versé dans les Ecritures dont il faisait sa lecture habituelle, avait découvert dans ce livre ignoré des moines et du peuple, que le salut est un don de Dieu, et que l'homme est sauvé, non par ses œuvres, mais par la foi en Jésus-Christ.

Rien n'était plus opposé à cette doctrine évangélique que la vente des indulgences, qu'un pardon acheté à prix d'argent.

Vers l'an 1517, le moine Tetzel parcourait l'Allemagne pour vendre le pardon des péchés et le salut des âmes. Le peuple crédule se dépouille pour enrichir l'Eglise et les moines. Ceux qui se présentent dans le confessionnal de Luther, refusent d'abandonner leurs vices, parce qu'ils ont acheté la rémission des péchés qu'ils ont l'intention de commettre.

Indigné d'un commerce sacrilège ayant pour effet l'immoralité, Luther affiche des thèses contre les indulgences et expose avec hardiesse la doctrine apostolique du salut par la foi.

Les idées du réformateur se répandent bientôt dans toute l'Allemagne et dans l'Europe entière. Les Pays-Bas subirent, dans une large mesure, le mouvement réformateur. Luther était augustin, et les moines de son ordre, sympathiques à ses doctrines, furent les premiers à les répandre dans nos contrées.

Le peuple belge, un des plus éclairés, des plus riches et des plus indépendants de l'Europe, accueillit avec assez de promptitude des principes de liberté et d'affranchissement (1).

« Luther apparut, dit L. HYMANS, promettant au peuple la liberté, régénérant la famille, expliquant l'Evangile avec l'abnégation des premiers apôtres. Chez nous comme dans le reste de l'Europe, cette foi si féconde en promesses eut ses prosélytes et ses martyrs » (2).

« Ce mouvement vers l'émancipation religieuse, dit M. HENNE, n'était point empreint de ces débordements qui brisent tous les freins, renversent toutes les barrières ; il tendait uniquement à une application plus vive, plus intime des doctrines chrétiennes et des principes religieux (3).

« La réforme, dit GUIZOT, a été un grand élan de liberté de l'esprit humain, un besoin nouveau de penser, de juger librement, pour son compte, avec ses seules forces, des faits et des idées que jusque-là l'Europe recevait des mains de l'Autorité » (4).

« Chose étrange et bien digne de remarque dit un auteur contemporain, c'est dans nos provinces, où le peuple portait la piété jusqu'au fanatisme, à Anvers même, où l'esprit religieux entretenait pour le clergé une si excessive condescendance, que la nouvelle doctrine eut ses plus ardents prosélytes, ses premiers adhérents. Dès 1519, un prêtre brabançon, un homme qu'Erasme appelle un vrai chrétien, prêchait à nos ancêtres la réforme à peine commencée. Les moines Augustins condamnaient hautement les indulgences et le pape, et laissaient incendier leur couvents, meurtrir et torturer leurs membres plutôt que d'abjurer leurs convictions.

Bientôt après, le pape Léon X excommuniait Luther, et le moine de Wittemberg comparaissait à Worms devant l'empe-

1. Nous ne pouvons suivre ici toute la carrière de Luther, cela n'entre pas dans notre plan. Mais ceux qui désirent connaître la vie du réformateur peuvent lire : MICHELET. Les Mémoires de Luther. — M. le Comte A. DE GASPARIN. Luther et la Réforme. — G.-A. HOFF. Vie de Martin Luther. — A. ROBERT. La Parole et l'épée.

2. L'Eglise et les libertés belges, p. 173.

3. A. HENNE. Ouvrage cité. T. I, p. 282.

4. Histoire de la civilisation en Europe. 12e leçon.

reur Charles-Quint. A dater de ce jour terrible où le plus hardi des penseurs défia le plus grand monarque de la terre, les échafauds s'élevèrent sur les places publiques, et la flamme essaya de dévorer la pensée qui renaissait vivante des cendres de ses victimes. Il ne se passa point de jours où quelque supplice n'ensanglantât nos prisons et nos marchés. La tête des prédicateurs fut mise à prix ; il fut défendu au peuple d'écouter les missionnaires protestants ; on précipita dans l'Escaut, pieds et poings liés les religieux qui changeaient de croyance ; on trancha la tête à des citoyens inoffensifs, dont le seul crime était la pitié pour leurs frères. Et pourtant le luthéranisme poursuivit sa marche progressive ; en Allemagne il résistait au canon impérial, aux anathèmes de l'Eglise ; dans les Pays-Bas il s'idéalisait par la mort de ses disciples qui montaient sur le bûcher en chantant des cantiques, en proclamant la gloire de l'Eternel, en bénissant leurs ennemis. D'une part, on voyait des princes, des hommes d'intelligence et de cœur, se constituer les champions de la réforme ; de l'autre, des ecclésiastiques sincères et vertueux, abandonner le catholicisme pour la nouvelle doctrine au péril de leur existence. Toutes les rigueurs du souverain, toutes les menaces du Saint-Siège, ne purent rien contre l'essor de la pensée, et la révolution qui devait miner le trône de Philippe II, se prépara lentement, à l'ombre du gibet, comme au sein des plaisirs, dans le silence des cachots, comme au milieu des fêtes populaires. » (1).

III

En 1519, Charles-Quint succéda à l'empereur Maximilien. Déjà roi d'Espagne, de Sicile, des Pays-Bas et empereur d'Allemagne, Charles était le maître de la moitié du monde. Entièrement dévoué à la papauté, beaucoup plus par politique que par conviction, le nouvel empereur crut devoir armer l'Inquisition d'un nouveau pouvoir, instituer de nouveaux inquisiteurs,

1. G. Huydens. Hist. du marquisat d'Anvers, p. 180-183. Sur l'histoire de la Réformation on peut consulter : Merle d'Aubigné. Hist. de la Réformation. — Morisson. Abrégé de l'histoire de la Réformation. — Capfigue. Hist. de la Réforme.

publier des édits afin d'anéantir les adversaires du catholicisme, dans lesquels l'Eglise lui avait montré des ennemis du trône aussi bien que de l'autel. Lancé par ses conseillers ecclésiastiques dans une voie de rigueurs, entraîné sur une pente rapide, Charles-Quint dépassa toutes les limites. Bien loin d'engager l'empereur dans une voie de modération et de douceur, le clergé belge employa tout son crédit pour l'amener à sévir contre les dissidents et l'exciter à les exterminer complètement.

Comme le dit très bien SCHILLER : « Le clergé fut de tout temps le soutien de l'autorité. Son âge d'or a été l'époque de l'asservissement de l'esprit humain ; il s'associe avec le pouvoir pour exploiter à son profit la faiblesse et la crédulité des hommes » (1).

Non-seulement les prêtres poussèrent le chef de l'Empire dans une voie de violence, mais leur impatience de brûler les hérétiques était si vive, qu'ils devancèrent même les placards impériaux.

Jacques Spreng, le prieur des Augustins d'Anvers, était, selon ERASME, le seul homme qui de son temps prêcha la pure doctrine du Christ. Cela seul suffisait pour le signaler à l'attention des inquisiteurs.

Arrêté par l'ordre de l'évêque de Cambrai, menacé du dernier supplice, affaibli par les privations et les tortures, Jacques Spreng rétracta ses opinions en 1520.

On le contraignit à signer une confession de foi où il déclarait, contrairement à ses convictions intimes, qu'il condamnait comme de détestables hérésies les doctrines qu'il avait enseignées et qu'il croyait toutes celles contre lesquelles il s'était élevé dans ses prédications (2).

Cette abjuration, extorquée par les tourments de la question, ne fut pas le seul parjure provoqué par la crainte d'une mort horrible que les hommes faibles avaient en perspective s'ils demeuraient fermes. Les placards de Charles-Quint amèneront d'autres lâchetés, mais fourniront aussi aux hommes courageux l'occasion de confesser une foi inébranlable. Ces fameux placards,

1. Histoire du soulèvement des Pays-Bas. T. I.
2. A. HENNE. T. IV, p. 292.

fabriqués par les secrétaires de l'Empereur, affichés silencieusement dans les rues des villes, proclameront des peines cruelles, rempliront de terreur de paisibles citoyens et feront bientôt de nombreuses victimes. Les plus honnêtes, les plus laborieux des citoyens, comme les plus croyants et les plus pieux des chrétiens seront noyés, pendus, égorgés, brûlés ou enterrés vifs, pour avoir lu la Bible, cru et professé les doctrines qu'elle enseigne (1).

Le chapitre suivant nous permettra d'assister en quelque sorte, à la première publication de ces terribles affiches qui seront suivies par d'autres plus terribles encore.

CHAPITRE XII

Les premiers placards de Charles-Quint. 1521-1525.

SOMMAIRE : Publication de deux édits. — *Van der Hulst* et *Van Egmont* nommés inquisiteurs. — Emprisonnement de *Corneille Graphée.* — Les Augustins d'Anvers. — Martyres de *Henri de Zutphen*, de *Jacques Van Proost,* de *Henri Voes* et de *Jean Van Essche.* — *Lambert Thoren.* — Martyre de *Nicolas*, et de *Jean Bakker. Le curé de Melsen.*

I

Le 22 mars 1521, parut dans les Pays-Bas, au nom de l'empereur Charles-Quint, un placard ordonnant de brûler tout livre luthérien, d'en interdire l'impression, la vente, l'achat, la conservation, la lecture sous peine de confiscation de tous les biens et autre châtiment arbitraire.

Moins de deux mois après, le jour même où il mettait Luther au ban de l'Empire, le 8 mai 1521, l'Empereur signa à Worms un édit ordonnant la publication de cette mesure dans nos provinces, et y posant les prémices d'une déplorable conclusion. Les schismatiques, de quelque qualité et condition qu'ils fussent,

1. MERLE D'AUBIGNÉ. T. VII, p. 644-667.

devaient être punis de la confiscation des biens. Les délateurs avaient leur part dans les dépouilles des condamnés.

Le corollaire de cet édit fut la nomination d'un inquisiteur. *François Van der Hulst*, conseiller de Brabant, fut investi de ce ministère. Celui-ci s'adjoignit *Nicolas van Egmont* de de l'Ordre des Carmes. Erasme appelait le premier, un grand ennemi des sciences; le second, un fou aux mains duquel on avait mis une épée.

Par la commission donnée à Vander Hulst, il lui fut enjoint de rechercher tous les individus infectés du venin de l'hérésie et de les châtier, comme l'Empereur pourrait le faire lui-même. A cet effet, l'Inquisiteur eut *plein pouvoir* de citer, arrêter, emprisonner les hérétiques, de faire saisir leurs biens, de procéder contre eux par *inquisition*, par *dénonciation* et même par *torture* ; de les *bannir* pour un certain temps ou à perpétuité, de prononcer la *confiscation* de corps et de biens, et de faire exécuter ses sentences, rendues sans appel. Tous les officiers civils reçurent ordre de lui prêter leur concours (1).

Les deux inquisiteurs ne tardèrent pas à se mettre à l'œuvre. Ils commencèrent d'abord par emprisonner les personnes qu'ils soupçonnaient d'hérésie ; après quoi, ils pensaient aux accusations qu'ils devaient leur intenter (2).

Leur première victime fut *Corneille Graphée*, secrétaire d'Anvers. Cet homme, qui s'occupait beaucoup de littérature, avait publié le livre de *Jean de Goch* sur la *liberté de la religion chrétienne*. La préface de ce livre, composée par Graphée, sentait un peu l'hérésie. Aussi, l'auteur, malgré une famille nombreuse dont il était le soutien, fut jeté en prison, et les larmes de l'épouse Graphée, les lettres touchantes de ce dernier furent impuissantes à émouvoir le cœur des inquisiteurs.

A bout de force, fatigué d'une longue captivité désirant rentrer au sein de sa famille, Graphée abjura le 6 mai 1522, rentra dans le silence et traîna jusqu'au tombeau, une existence constamment troublée par d'incessants remords (3).

1. A. Henne. T. IV, p. 301-304.
2. Brandt. T. I, p. 18-21.
3. Henne. T. IV, p. 294-298.

II

Avant l'abjuration de Graphée, les inquisiteurs avaient tourné toute leur fureur contre le couvent des Augustins d'Anvers où les doctrines de Luther comptaient de nombreux partisans et d'éloquents prédicateurs.

Nicolas Van Egmont se rendit à cet effet dans cette ville, et, sur son rapport, *Henri de Zutphen*, successeur de Jacques Spreng, fut arrêté au milieu d'un sermon, emprisonné et jeté dans un cachot du cloître de Saint-Michel.

Quand le peuple connut le lieu de son incarcération, il courut l'en arracher; il réussit à se sauver à Brême où il prêcha l'Evangile. De là il se rendit dans le Holstein où des moines l'enlevèrent de nuit, le traînèrent presque nu sur la glace par un froid rigoureux, le frappèrent d'un coup de massue et le brûlèrent.

Un couvent d'où étaient sortis *Spreng* et *Zutphen* ne pouvait subsister. Les inquisiteurs demandèrent et obtinrent sa démolition. Ceux des moines qui renièrent l'Evangile furent mis en liberté et au mois d'octobre 1522, le couvent fut démoli et rasé (1).

Les plus influents de ces moines, *Jacques de Proost, Henri Voes, Jean Van Essche*, et *Lambert Thoren* furent conduits au château de Vilvorde, où s'instruisit leur procès.

Jacques de Proost n'eut pas la force de persévérer dans ses convictions. Devant les tortures qu'on lui préparait, il perdit tout courage et abjura publiquement le 9 février 1523. D'autres encore imitèrent sa faiblesse. Mais ni la contrainte morale, ni les tortures n'abattirent la fermeté des trois compagnons de captivité de Jacques de Proost.

Le 1er Juillet 1623, *Henri Voes* et *Jean Van Essche* furent dégradés par l'évêque *de Roos*, suffragant de Cambrai, et brûlés sur la grand'place de Bruxelles, en présence de toutes les corporations de cette ville (2).

1. MERLE D'AUBIGNÉ. T. VII, p. 633 et 636.
2. MOLINET. Histoire de Bruxelles.

Quant à *Lambert Thoren*, il mourut dans son cachot, inébranlable dans ses convictions, et fut enterré sous le gibet.

III

Encouragé par l'exemple des prêtres et des autorités, le peuple lui-même crut devoir attenter à la vie des protestants et des prédicateurs du pur Evangile.

Vers 1524, la prédication d'un pieux moine Augustin avait été interdite à Anvers.

L'assemblée ordinaire s'étant formée, un jeune homme nommé *Nicolas*, rempli de zèle, crut devoir expliquer l'Evangile à la foule assemblée plutôt que de la laisser retourner sans rien entendre. Le bruit de cette prédication s'étant répandu dans toute la ville, les ennemis de la Réformation, fort irrités, résolurent de se défaire de Nicolas. Une bande fanatique surprend le jeune homme, le met dans un sac et le jette à l'eau (1).

Ce crime aurait dû attirer à ses auteurs le châtiment qu'ils avaient mérité. Nicolas était un hérétique, c'était devant l'autorité une justification suffisante.

Ce meurtre cependant remplit d'effroi les cœurs honnêtes, et les amis de l'Evangile comprirent les dangers qui les entouraient. Ce n'était pas sans raison, car le martyre de Nicolas devait être suivi par celui de beaucoup d'autres.

Jean Bakker, un prêtre de Woerden, très versé dans les Ecritures, s'éleva comme Luther, contre les indulgences annoncées par les prêtres catholiques. Ceux-ci irrités, dénoncèrent Bakker qui fut arrêté et enfermé dans une prison rigoureuse et solitaire. Ses ennemis, craignant sa science, firent venir de Louvain des théologiens et des inquisiteurs. Un commissaire impérial fut chargé de veiller à ce qu'on ne ménageât pas l'hérétique. Les docteurs s'entendirent sur le procès et chacun eut son rôle. La cour inquisitoriale se forma et le prêtre parut devant elle pour être interrogé et confondu. Alors eut lieu un dialogue dont nous ne rapportons que quelques paroles.

1. MERLE D'AUBIGNÉ. Ouvrage cité, p. 640. — BRANDT dit que Nicolas fut jeté à l'eau par deux bouchers. T. I, p. 25.

Les inquisiteurs : « Il est ordonné que chacun se soumette à tous les décrets et traditions de l'Eglise romaine ». *Bakker :* « Il n'y a aucune autorité, sauf la Sainte Ecriture, et ce n'est que d'elle que je peux recevoir la doctrine qui sauve ». *Les inquisiteurs :* « Prenez garde, les hérétiques doivent être exterminés par le glaive ». *Bakker :* « L'Eglise du Christ ne doit employer que la douceur et la puissance de la Parole de Dieu ».

Bakker fut ainsi interrogé pendant plusieurs jours pour l'amener à une abjuration. N'ayant pas réussi par la discussion, les inquisiteurs mirent leur victime dans un confessionnal afin de l'obliger à se confesser.

Mais ils n'obtinrent de lui que cette déclaration : « *Je confesse devant Dieu que je suis un misérable pécheur, digne de condamnation, mais en même temps j'ai la ferme confiance qu'à cause de Jésus-Christ, j'obtiendrai maintenant la béatitude éternelle* ».

Ne pouvant obtenir de Bakker une abjuration quelconque, les inquisiteurs le condamnèrent à être étranglé et brûlé.

La nouvelle de son prochain supplice répandit l'effroi dans Woerden et aussitôt des gens de tout état accoururent et le conjurèrent de faire la rétractation demandée, mais il s'y refusa. Bientôt on annonça à Bakker que l'heure de sa mort était proche. Cette nouvelle le remplit de joie. Le matin, 15 septembre 1525, on le fit monter sur un plancher élevé, on le dépouilla de ses vêtements sacerdotaux, on lui mit un habit jaune, et l'on posa sur sa tête un chapeau de la même couleur. Cela fait, on le conduisit au supplice. Passant devant une partie de la prison, où plusieurs chrétiens étaient enfermés pour l'Evangile, il fut ému et cria à haute voix : « *Frères, je vais souffrir le martyre. Ayez bon courage, et comme de fidèles soldats de Jésus-Christ, défendez contre toute injustice, les vérités évangéliques* ». Les prisonniers tressaillirent en entendant ces paroles, frappèrent des mains, poussèrent des cris de joie, puis entonnèrent tous d'une voix le Te Deum. Le martyr monta sur le bûcher, prit des mains de l'exécuteur la corde avec laquelle il devait être étranglé, avant d'être livré aux flammes, et la passant lui-même autour de son cou, il dit avec joie : « *ô mort où est ton aiguillon !* » Un moment après il s'écria : « *Seigneur Jésus,*

pardonne-leur et souviens-toi de moi, ô Fils de Dieu ! » Le bourreau tira la corde et l'étrangla. Puis le feu le consuma. Ainsi mourut Jean Bakker (1 .

Le 31 juillet de la même année, le curé de *Melsen*, qui attirait un tel nombre d'auditeurs qu'il était parfois obligé de prêcher en plein champ, fut cousu dans un sac de cuir et jeté dans l'Escaut (2).

CHAPITRE XIII

Disgrâce de Van der Hulst et nomination de nouveaux inquisiteurs

SOMMAIRE: Le placard du 17 juin 1526 leur fournit l'occasion de déployer tout leur zèle persécuteur. — Nombreuses victimes. — Nouveau placard contre les protestants. -- *Henri Vlaminck*. Son courageux martyre. — *Jean Ammonius*. — Les Anabaptistes. — Le sang des martyrs féconde les doctrines évangéliques. — *Guillaume Van Zwol*. — Mort de Marguerite 1526-1530.

I

Nous avons vu dans le chapitre précédent que le conseiller du Brabant Van der Hulst, avait été établi inquisiteur immédiatement après la publicatlon du premier placard impérial.

Le pape Adrien VI avait donné à ce laïc un pouvoir très étendu. Il était inquisiteur général dans le Brabant, la Flandre, la Hollande, la Zélande, le Hainaut, l'Artois et dans tous les autres lieux de la basse Allemagne soumis à l'Empereur. Il avait l'autorité des inquisiteurs apostoliques, pour punir les hérétiques, leurs fauteurs et leurs adhérents. Il jouissait du droit de poursuivre et de condamner les membres du clergé et les dignitaires ecclésiastiques eux-mêmes, jusqu'au rang d'évêque.

Seulement, les rigueurs, les cruautés et les injustices de Vander Hulst attirèrent sur sa tête l'indignation générale et amenèrent sa disgrâce. L'Evêque de Liège fit alors de vaines dé-

1. MERLE D'AUBIGNÉ. T. VII, p. 649-657.
2. CHRONIQUE D'ANVERS. 24.

marches pour obtenir la haute charge d'inquisiteur général pour tous les Pays-Bas. Les inquisiteurs en fonction désirant conserver un emploi aussi lucratif, adressèrent au Conseil d'Etat d'humbles regrets et de touchantes doléances. Ces plaintes, cruellement intéressées, furent entendues, la candidature de l'Evêque de Liège fut repoussée et le pape Clément VII chargea le cardinal *Saint Anastase* de remplacer Van der Hulst par les trois hommes proposés par la gouvernante.

Olivier Buedens, prévot de Saint Martin à Ypres, *Nicolas Houzeau*, prieur des écoliers à Mons, et *Jean Coppin*, doyen de Saint Pierre à Louvain furent nommés inquisiteurs généraux. Ils reçurent aussi, comme Van der Hulst, la faculté d'établir dans les provinces soumises à leur juridiction, des délégués auxquels ils pouvaient conférer, en partie ou en totalité, l'autorité dont ils étaient revêtus eux-mêmes.

En outre, *Jean Macquet*, de Binche, fut institué procureur et promoteur du Saint-Siège contre les hérétiques (1).

Un auteur anonyme mentionne la nomination d'autres inquisiteurs à cette époque. Ce sont *Gottschalk Rosemond*, *Ruard Tapper*, docteur de Louvain et *Joost Lovering*, président du grand conseil de Malines (2).

II

L'Empereur devait bientôt fournir à ces nouveaux inquisiteurs l'occasion de déployer tout le zèle dont ils étaient capables, et se montrer à la hauteur d'un ministère si envié, même par des évêques

Le 17 juin 1526, Charles-Quint data de Malines un *placard* par lequel, renouvelant les précédentes prescriptions, il ajoutait que les prédicateurs ne pouvaient signaler en chaire les erreurs de Luther et d'autres dissidents, même pour les combattre, afin d'éviter qu'on pensât à ces choses. Il défendit aussi que de simples laïcs lussent les Evangiles, sous peine d'amende et de bannissement.

Lamph Motton, ayant soutenu des propositions contraires à

1. HENNE. T. IV, p. 310-317.
2. PROTESTANTISME BELGE, p. 49.

la sainte Eglise catholique, fut mis à une torture violente, puis décapité en 1526. La même année *Jeannette de Santhove* fut prise et enterrée vivante, eomme luthérienne à Malines. *Hector Van Dommenne*, bonnetier à Bruges, fut brûlé vif comme hérétique.

En 1528 *Jean Wonters* fut pendu et brûlé à Malines.

Une foule d'autres malheureux furent incarcérés, dépouillés de leurs biens, piloriés, fustigés, marqués, bannis, soumis à d'ignominieuses expiations. toujours suivies d'amendes profitables à leurs juges et ruineuses pour leurs familles. D'autres furent affreusement mutilés sous la prévention de blasphème contre la religion, ou exécutés comme sacrilèges, quelquefois même sur un simple soupçon.

Jean de Tommere fut battu de verges pour avoir manifesté des sentiments luthériens.

Le 25 juin 1527, un fabricant de courroies nommé *Jacques Keymolen*, de Gand, fut fustigé et marqué à la figure, pour avoir dit que les messes étaient plus profitables aux prêtres qu'aux morts pour qui on les disait.

Pierre Notebart, suspect de luthéranisme fut pilorié pendant une heure et banni du pays pour un an. *Liévin de Somere* fut banni pour 50 ans, parce qu'il avait dit qu'il voudrait bien trouver un homme assez instruit pour lui prouver que Luther avait mal enseigné.

Jean Adam fut marqué d'un fer rouge à la joue droite, pour avoir parlé d'une façon peu respectueuse de la Sainte Vierge.

Jean Barbier de Namur, eut la langue percée et les deux joues marquées d'un fer rouge pour avoir blasphémé contre la religion. *Philippe Goossens* de Malines, coupable du même crime, fut battu de verges sur le marché. *Wouter*, couvreur, *Moddaert de Brievere*, *Arnould Martin*, *Alardyn Ackerman*, *Huben van den Walle*, furent battus de verges et eurent la langue percée d'un fer rouge, pour avoir mal parlé de la religion catholique.

Adriaen Laurent Sleymans fut mis à la torture pour avoir manqué de respect au Saint-Sacrement. Après avoir été battu de verges, on lui perça encore la langue d'un fer rouge. *Van*

Kerstiaen fut condamné à avoir la langue coupée et à la porter liée au cou.

Jean Brughyn, ayant parlé de Marie, autrement que les catholiques, fut battu de verges.

Le 28 août 1529, *Amando Thiery*, après avoir été jeté dans dans la prison de Namur, fut condamné à avoir la langue percée, et les deux joues marquées d'un fer rouge, pour avoir mal parlé de la vierge Marie. *Georges Van den Berghe*, accusé de sacrilège, fut exécuté par l'épée, à Ostende (1).

III

Ces exécutions barbares ne parvinrent pas cependant à comprimer le progrès des idées nouvelles. Les doctrines proscrites germaient de toutes parts ; la sympathie pour les victimes éclatait dans les résistances des magistrats communaux, et même sur les bûchers, les martyrs faisaient des prosélytes.

Les placards affichés jusqu'ici, n'étant pas parvenus à arrêter la diffusion des idées évangéliques, l'Empereur, méconnaissant la puissance des convictions religieuses et sincères, eut la faiblesse de s'imaginer qu'en brûlant les disciples de la Bible, il en brûlerait aussi les principes. Croyant à l'efficacité de la violence pour faire rentrer dans l'Eglise ceux qui en étaient sortis, Charles-Quint fit décréter la peine de mort contre tout hérétique par le placard du 15 octobre 1529. Ceux qui revenaient à l'Evangile après l'avoir abjuré furent condamnés à être brûlés vifs, les hommes soupçonnés d'avoir quelque inclination pour la réforme, devaient avoir la tête tranchée, et les femmes suspectes du même crime étaient enterrées vivantes (2).

« Tous ceux qui assisteront à des réunions hérétiques, dit le placard, qui disputeront sur l'Ecriture sainte, qui manqueront de respect envers les images des saints, qui logeront des hérétiques, qui ne les dénonceront pas ; les officiers qui négligeront leurs devoirs ou manqueront de zèle, seront punis : les hommes par l'épée, les femmes par la fosse, les relaps par le feu. »

1. HENNE. T. IV, p. 317-324.
2. PROTESTANTISME BELGE, p. 51.

Les conseils provinciaux, le grand conseil de Malines reculèrent devant l'énormité de la tâche qui leur fut imposée par cet édit. S'excusant de prendre connaissance des causes d'hérésie, ils déléguèrent chacun deux conseillers pour aider les juges ecclésiastiques (1).

Des commissaires extraordinaires furent donc envoyés dans les provinces pour s'informer des luthériens, et il fut enjoint aux officiers de justice et aux magistrats des villes de publier des mandements, ordonnant à toutes les personnes possédant des livres de Luther, de les apporter pour être consumés par le feu.

En conséquence, des milliers de volumes furent brûlés, mais les livres ne suffisaient pas, il fallait des victimes humaines, il fallait des auto-da-fés d'hommes pour contenter l'Inquisition.

Un moine Augustin, de Tournai, nommé *Henri Vlaminck*, avait prêché contre l'autorité du pape, et par son mariage, protesté contre la vie monacale et le célibat forcé des prêtres. Henri fut saisi et traîné devant le tribunal de l'Inquisition. Celui-ci offrit à Vlaminck la vie et la liberté s'il voulait déclarer que sa femme n'était que sa concubine. Le martyr refusa d'acheter la vie au prix de l'honneur de sa famille.

Après 27 mois de captivité, « il fut brûlé à petit feu » (2).

Ainsi les prêtres pouvaient vivre en concubinage sans subir aucune peine, mais se marier, conformément à l'Evangile, avoir une femme et des enfants, étaient des crimes que l'Eglise punissait par le supplice du feu ! O *Sainte* Eglise romaine !

Lorsque Henri Vlaminck fut brûlé, l'atrocité du supplice, le courage et la constance du patient, émurent profondément la multitude et gagnèrent plus d'un cœur à la cause évangélique.

Comme on menait le condamné au bûcher, un berger, touché de son sort, enthousiasmé par sa douceur et par sa fermeté, courut à lui et se jetant dans ses bras : « *Frère, s'écria-t-il, je crois ce que vous croyez, et je veux mourir avec vous.* » Arrêté sur-le-champ, il fut enfermé dans les cachots de l'évêché, mais on trouva moyen de triompher de cette conversion instan-

1. Henne. T. IV. p. 336-337.
2. Id. Id. p. 310.

tanée et l'on se borna à condamner le berger à faire amende honorable (1).

Le chartreux *Jean Ammonius* de Gand, s'étant exprimé avec franchise sur les principales controverses agitées par Luther, fut réprimandé d'abord, puis consigné dans sa cellule, avec privation d'une partie de sa nourriture ; jeté enfin dans la prison du monastère, il y termina sa malheureuse existence (2).

IV

Dans les provinces wallones aussi bien que dans les flamandes, les arrestations ne discontinuaient pas ; les inquisiteurs, les commissaires spéciaux couraient de ville en ville s'informer des luthériens, et ils apportaient dans cette recherche d'autant plus de zèle que les informations de l'espèce étaient fort lucratives. Mais le zèle des inquisiteurs ne fut égalé que par celui des évangéliques. Les serviteurs que Charles-Quint avait laissés à Lierre en 1528, y professèrent ouvertement les doctrines de la réforme et leur prosélytisme fut si ardent que Marguerite les fit emprisonner à Vilvorde.

En 1529, le fourrier du roi, *Guillaume van Zwol*, osa provoquer à une dispute théologique les docteurs de Louvain. Appuyé uniquement sur la Bible et son bon sens, il triompha de la science et de la subtilité de ses adversaires. Mais la palme du martyre fut le prix de son succès. Arrêté aussitôt par les ordres de la régente, déclaré hérétique par les inquisiteurs de la foi, il fut brûlé vif à Malines le 20 octobre 1529 (3).

Le 30 novembre 1530 les Pays-Bas perdirent leur gouvernante, Marguerite d'Autriche, qui mourut à Malines, à l'âge de 50 ans. Elle vit le jour à Gand en 1480. Il paraît qu'elle gouverna nos provinces avec beaucoup de fermeté et d'intelligence et qu'elle aida puissamment Charles-Quint dans la répression de l'hérésie.

Marie de Hongrie qui lui succéda, poursuivit les hérétiques avec non moins de zèle. Avant de passer à l'étude des actes

1. Henne. T. IV. p. 325.
2. M. Gœthals. Lectures relotives à l'histoire des sciences II. 11.
3. Henne. T. IV, p. 333. - Crespin. T. I, p. 270.

confirmant cette assertion, nous avons à procéder à l'examen de ceux que posa le Prince-Evêque de Liège, durant l'administration de Marguerite.

CHAPITRE XIV

L'Inquisition dans l'ancien pays de Liège sous le règne du Prince-Evêque, Erard de la Marck. 1505-1538

SOMMAIRE : Liège, le paradis des prêtres. — Les Princes-Evêques de Liège. — Erard de la Marck. — Une conspiration française châtiée d'une façon exemplaire. — Publication des Edits impériaux. — Martyre d'un prêtre français. — *Jamolet*, inquisiteur. — L'Inquisition. — Le drossart *Jean de Schwartzenberg*. — Emeute et exécution des *Rivageois*. — Protestation des Trente-deux bons métiers. — Edit de bannissement contre les hérétiques. — Les martyrs de Limbourg. — Le supplice du prêtre *Désiré*. — Bannissement de plusieurs dissidents. — Singuliers moyens employés pour convertir les hérétiques. — Martyrs à Maestricht. — Exécution d'une troupe de pauvres étrangers. — Mort d'Erard.

I

L'ancien pays de Liége n'était pas plus que les autres parties de la Belgique, à l'abri des poursuites de l'Inquisition. Le clergé y était devenu assez riche et assez puissant pour avoir mérité à la ville le surnom de *paradis des prêtres*. Ce mot résumait l'histoire de Liège. Dix siecles de luttes, de triomphes passagers et de chutes profondes avaient vu quatre-vingt-sept évêques se succéder sur le siège de Saint Lambert. Plusieurs furent bons et honnêtes, mais la plupart, terribles et mauvais, marchèrent sur les traces de Néron (1).

Erard de la Marck, élu prince-évêque en 1505, n'était pas un des meilleurs. Pendant toute la durée de son règne, il se

1. CH. RAHLENBECK. L'Eglise de Liège et la révolution, p. 8.
D. LENOIR. Hist. de la réformation dans l'ancien Pays de Liège, p. 12.

signala par le plus grand zèle à prémunir son diocèse contre les nouvelles idées qui commencèrent de son temps à se répandre partout.

« Le gouvernement de ce prince cruel et vaniteux, dit l'historien HÉNAUX, fut constamment hostile à la justice comme à la liberté. »

La conduite subséquente de cet Evêque nous montrera combien ce jugement sévère est fondé.

En 1518, Erard pensa que son alliance avec le roi d'Espagne, souverain des Pays-Bas, était nécessaire à la conservation de son autorité. En conséquence, il contracta secrètement avec Charles-Quint, le 27 avril, un traité d'amitié, malgré les promesses de neutralité faites à la France.

Sous la pression de l'Evêque, les trois Etats se rendirent coupables du même parjure. Le 12 novembre, ils s'engagèrent à leur tour, avec le même souverain, à se secourir mutuellement, même contre leurs propres alliés.

François I, fortement irrité, introduisit dans la ville de Liège quelques troupes afin de s'emparer d'Erard et de le priver de sa dignité.

Des soldats français déguisés étaient déjà dans le faubourg d'Avroi, attendant le signal convenu pour exécuter leur coup de main, lorsque le complot fut découvert. L'alarme fut donnée et les Français se sauvèrent. Douze des principaux conjurés furent saisis, et sur-le-champ, *écartelés*. Plusieurs autres bourgeois, suspects d'avoir des sympathies pour la France, furent décapités (1).

Ces châtiments sévères, infligés à ceux qui cherchèrent à ruiner l'autorité civile du Prince, indiquaient quelles punitions attendaient ceux qui oseront s'attaquer à l'autorité religieuse de l'Evêque.

Etroitement uni à Charles-Quint, Erard se proposera comme exemple à suivre contre les hérétiques de Liège, la conduite de l'Empereur à l'égard des luthériens et des anabaptistes des Pays-Bas.

L'édit impérial de 1521 contre Luther et ses adhérents, publié

1. HÉNAUX. T. II, p. 100-103.

légalement au perron de Liège en mai 1523, malgré l'opposition des Etats, resta lettre morte jusqu'au printemps de 1528, époque à laquelle l'Evêque écrivit au chapitre, au Conseil et aux échevins de mettre enfin la main à l'œuvre. C'est ce qu'on fit en effet.

Un prêtre français qui répandait les idées de la Réforme dans la ville de Liége même, fut saisi. Le doux Evêque ordonna que le prédicateur de l'Evangile fut traité, sans délai, selon la rigueur des lois. Il devait être proscrit s'il se rétractait, et brûlé vif s'il persistait dans ses convictions. Le prisonnier fut inébranlable. En conséquence, après avoir été solennellement dépouillé de son caractère sacerdotal, le courageux confesseur de la vérité se vit jeter vivant dans les flammes, sur la rive droite de la Meuse près du couvent des Ecoliers (1).

II

Nous avons vu déjà ci-devant que, lors de la disgrâce de l'Inquisiteur Van der Hulst, Erard de la Marck avait fait de vaines démarches pour obtenir la charge d'Inquisiteur général de tous les Pays-Bas.

N'ayant pas réussi, à se faire donner une dignité aussi lucrative, l'Evêque confia la charge d'Inquisiteur, pour tout pays soumis à son autorité, à *Jamolet*, de l'ordre des carmes et docteur en théologie. Le zèle cruel de ce moine seconda efficacement Erard de la Marck dans la guerre à outrance qu'il faisait à la réforme. Sur un simple soupçon de luthéranisme Jamolet faisait livrer à la torture, et si les accusés persévéraient dans leur foi, ils étaient bannis où brûlés (2).

« Pour arrêter les progrès du protestantisme, dit M. Hénaux, Erard appela à son aide l'Inquisition. Le sinistre tribunal s'acquitta de ses fonctions avec son zèle sanguinaire. Il décréta des perquisitions domiciliaires, il se saisit des bourgeois que dénonçait le plus léger soupçon d'hérésie, et il les condamna au bannissement, aux supplices, au bûcher, et ruina leurs familles par la confiscation de leurs biens (3).

1. Rahlenbeck, p. 25. — Lenoir, p. 5-7. — Polain. — Hénaux.
2. Lenoir, p. 7.
3. Hénaux. T. II, p. 106-107,

Les plus suspects étaient condamnés, soit à avoir langue percée d'un fer rouge, soit à être brûlés à petit feu.

Erard de la Marck était puissamment secondé dans l'extermination des hérétiques,non seulement par le fanatique Jamolet, mais encore par Jean de Schwartzenberg,drossart de Limbourg, de Fauquemont et de Dalhem. Ce magistrat exécutait avec une inflexible rigueur, les ordonnances impériales contre les protestants. Voici, entre beaucoup d'autres, un exemple de son fanatisme.

En 1531, une troupe de paysans partis de l'échevinage de Housse se mit à parcourir le pays en chantant des psaumes. « *Nous ne tirerons pas nos couteaux si l'on nous attaque, disaient-ils, mais nous nous efforcerons d'édifier notre prochain par notre vie exemplaire.* » L'innocence de ces vrais chrétiens ne put leur faire trouver grâce devant le cruel drossart, qui les fit tous pendre, sans autre examen (1).

III

La paix de Nuremberg, ayant accordé aux protestants d'Allemagne quatorze années de tranquillité, ceux qui à Liège, étaient secrètement attachés au protestantisme crurent que le temps était venu de sortir du silence. Ils se mirent donc à discuter hardiment les articles de la foi catholique. Mais enflammé de courroux, décidé à préserver à tout prix son Eglise de la lumière nouvelle qui éclairait toute l'Europe, le Prince-Evêque attisa le feu de la persécution, et beaucoup de personnes qui s'étaient déclarées protestantes, furent saisies. Les unes, violemment torturées abjurèrent, les autres prirent la fuite.

En juillet 1531, les habitants des rives de la Meuse, presque tous gagnés aux doctrines des anabaptistes (2), se présentent aux portes de la ville de Liège, réclamant le respect de leurs libertés, le relâchement de *Jean Alberti*, accusé d'hérésie, et enfin du pain à manger.

On amusa d'abord ces pauvres gens par de belles paroles, mais bientôt une vengeance horrible fondit sur eux. Les plus com-

1. Lenoir, p. 8-9.
2. Rahlenbeck, p. 42.

promis furent torturés, décapités ou bannis, leurs familles ruinées par la confiscation de leurs biens. Les moins coupables furent dépouillés de leurs droits de bourgeoisie, et durent en outre, venir à Liége, implorer leur grâce à genoux, en chemise et les mains jointes (1).

« Jamais peut-être, dit M. RAHLENBECK, on ne saura le nombre de malheureux que le doux Jamolet et ses acolytes envoyèrent dans un monde meilleur, réclamer la liberté de conscience et l'égalité parmi les hommes. Nous n'avons sur ces sanglantes prouesses inquisitoriales que des détails tronqués. Tâchons de nous en contenter. C'est bien assez comme cela pour en frémir, c'est plus qu'assez pour flétrir le fanatisme qui détourne la religion de ses voies de douceur et de persuasion, pour en faire, aux yeux de tous, un objet d'horreur et de mépris. »

Après le massacre des Rivageois revendiquant la liberté de penser et de vivre, l'émotion était grande partout. Un historien raconte que des portes de prison furent rompues, et que les prisonniers s'étant sauvés dans les églises comme dans des lieux de refuge, furent livrés au supplice (2).

Une clameur immense s'éleva contre l'Inquisition et ses procédures. Les citoyens les plus catholiques s'opposèrent comme les autres, au terrible Jamolet. Cet inquisiteur, s'inspirant de l'exemple du fameux Torquemada, saisissait, jugeait et exécutait seul et sans appel tous les malheureux signalés comme hérétiques. Les Liégeois frémissaient de voir s'établir chez eux l'Inquisition d'Espagne, au mépris de toutes les libertés qui faisaient leur honneur et leur force.

Sous cette impression, les trente-deux bons métiers du Pays de Liège, se réunirent un dimanche, en juillet 1532, afin de s'opposer au joug de l'Intolérance qui devenait de plus en plus lourd, et pour demander la réformation du clergé.

Le 24 du même mois, le Prince-Evêque fit adresser aux Etats de Liège de vifs reproches, l'invitation de révoquer leur décision et de lui demander pardon pour l'offense qu'il avait reçue. En

1. HÉNAUX. T. II, p. 104 à 106. — RAHLENBECK, p. 58-47. — POLAIN. p. 221-223.
2. MÉLART. Hist. de la ville et château de Huy.

cas de refus, sa grâce épiscopale procéderait contre eux à toute rigueur et par justice (1).

Les trente-deux bons métiers maintinrent leurs conclusions malgré les menaces de leur Evêque qui dut céder.

Cependant Erard redoubla d'effort pour réprimer, par tous les moyens en son pouvoir, cette maudite hérésie qu'il voyait se répandre partout et inspirer une ferme indépendance, même à ceux qui formaient son conseil.

IV

Le 3 décembre 1532, l'Evêque publia un nouvel édit condamnant à un bannissement perpétuel toute personne atteinte ou suspecte d'hérésie. Cette ordonnance épiscopale donna un peu de besogne à l'inquisiteur Jamolet qui s'ennuyait de n'avoir pas d'occasion de signaler son zèle pour l'Eglise romaine. Son premier client fut le maître d'école de la paroisse Saint Paul, banni à perpétuité pour avoir enseigné le catéchisme de Luther aux petits enfants.

Après lui vint un bourgeois, surnommé le grand *Hanset*, qui opposa la plus vive résistance aux sbires du Saint-office envoyés pour l'arrêter. Dans la lutte il fut si dangereusement blessé, qu'on dut le lier sur une chaise et le porter ainsi de chez lui au tribunal, et du tribunal au lieu de son supplice (2).

Limbourg, chef-lieu d'un duché important, avait reçu de bonne heure l Evangile tel qu'il était enseigné par les réformateurs. « Ce pays, dit *Marcelin Lagarde*, comptait au XVI[e] siècle un très grand nombre d'adhérents au calvinisme, et fut surtout l'objet des rigueurs du ministre de Philippe II » (3).

Mais bien avant que le duc d'Albe vint dans notre pays faire couler à flots le sang belge, les habitants de Limbourg furent les victimes de l'Intolérance, et bien des protestants subirent le martyre pour leur foi et la liberté.

En 1532 Charles-Quint envoya à Limbourg des commissaires chargés d'exécuter à la rigueur ses ordonnances contre l'hérésie.

1. F. Hénaux. T. II. p. 109.
2. Rahlenbeck. p. 61-62.
3. Histoire du duché de Limbourg, p. 228.

Jean Crespin, un avocat d'Arras, réfugié à Genève et auteur d'une histoire des martyrs, raconte qu'on brûla dans cette ville d'une famille honorable, six personnes, savoir, le mari, la femme, les deux filles avec leurs maris (1).

Dans l'année 1533, un prêtre étranger, venu de Picardie nommé *Désiré*, fut arrêté et torturé comme propagateur de la doctrine de Luther. Dégradé par le vicaire épiscopal et les inquisiteurs, il fut livré au bras séculier, conformément aux ordres exprès de l'Evêque. Ce malheureux, n'ayant pu résister aux tourments de la torture, renia sa foi, et fut quand même livré au dernier supplice, tellement le Prince avait à cœur d'exterminer quiconque était seulement suspect d'hérésie (2).

Le 9 Juin 1533, l'Evêque ordonna une nouvelle publication des édits persécuteurs, en accordant un certain temps aux coupables pour abjurer. En conséquence, *Richard Hoesman*, *Charles le Chausseur*, *Jean le Charpentier*, *Sébastien de Chesne*, *Pierre le Boulanger*, *Lambert de Bure* et *Jean Renier*, n'ayant pas voulu renier leur foi furent proscrits et dépouillés de tout leur bien. Ces hommes se virent donc chassés de leur patrie, dénués de toute ressource !

V

Les progrès extraordinaires du protestantisme, devenant menaçants pour l'existence même de l'Eglise romaine dans le Pays de Liège, l'Evèque effrayé, réunit le 3 mai 1534 tout le conseil de la ville et lui parla si bien des dangers de l'hérésie, qu'il l'entraîna à sévir contre tous les suspects.

Des hommes spéciaux furent donc choisis et chargés de rechercher avec soin les hérétiques. Les recherches faites mirent bientôt aux mains des juges bon nombre de personnes converties aux doctrines luthériennes, hommes et femmes de toute condition et de tout âge. On les livra aux docteurs et aux bourreaux, chargés de les convertir ou de les dompter par la souffrance, de leur arracher les noms de nouvelles victimes, et finalement d'en débarrasser le pays, si elles se montraient indociles. Des Carmé-

1. Histoire des Martyrs. T. III, p. 608.
2. D. Lenoir. 20-21.

lites et des Dominicains furent surtout désignés pour travailler à leur conversion. Plusieurs abjurèrent et ceux qui demeurèrent fermes, furent livrés aux flammes ou exilés.

« Quelle religion, dit *Lenoir*, que celle qui range la torture et la mort au nombre de ses arguments naturels, et quel temps que celui où l'on appelait naïvement convertis les malheureux qu'on avait écrasés ! » (1).

A Maestricht, la répression eut un caractère d'étrange sévérité. L'Inquisition, qui avait juré d'en extirper l'anabaptisme, fit périr du dernier supplice *vingt-trois* malheureux de l'un et de l'autre sexe, en septembre 1534 (2).

Cependant ce n'était point encore assez, car l'inquisiteur Jamolet ne veut laisser passer aucune occasion de se distinguer. Il apprend, un beau jour que de pauvres gens chassés d'Angleterre se sont arrêtés, les uns à Hasselt, les autres à Curange, désireux de se rendre en Allemagne. Il arrive, les trouve dans un état à faire pitié, couverts de haillons, à moitié morts de faim ; rien ne l'émeut, rien ne le touche. Il ne peut questionner ces étrangers dont il ignore la langue. Leur misère seule les accuse, les condamne. Les hommes sont livrés aux flammes, les femmes sont, l'une après l'autre, noyées dans la Meuse (3).

Tant d'horreurs auraient dû lasser juges et exécuteurs, les forcer au repos. Il n'en est rien. Les inquisiteurs, dont les intérêts et l'influence étaient menacés, n'écoutaient que leur fanatisme. Leur unique souci était de varier leurs plaisirs, passant le plus souvent possible du feu à l'eau, du fer à la corde.

L'année 1535 vit brûler vifs deux hommes qui avait eu le malheur de parler avantageusement du réformateur Luther. En 1536, un prisonnier ayant annoncé l'Evangile à ses compagnons de captivité, eut la langue percée d'un clou ardent.

En 1538 l'Evêque voulut réformer son clergé dont presque tous les membres vivaient dans le concubinage. Mais l'opposition des prêtres était si tenace qu'Erard ne put en venir à bout.

1. D. Lenoir. 28-30.
2. M. Pelerin. Essais historiques sur le département de la Meuse, p. 326.
3. Rahlenbeck, p. 63.

Le Prince-Evêque, après s'être baigné dans le sang de ses sujets, mourut à la suite d'excès de table, le 16 février 1538. Il avait régné trente-deux, et sa principale préoccupation fut l'extermination des hérétiques, par l'eau ou par le feu. La réforme n'eût pas, au XVIe siècle, d'ennemi plus implacable, ni l'Eglise de soutien plus fanatique (1).

---

1. RAHLENBECK, p. 63-64. — D. LENOIR, p. 32-39.

SECTION DEUXIÈME

L'INQUISITION

SOUS LE GOUVERNEMENT DE MARIE DE HONGRIE

DE 1530 A 1555

CHAPITRE XV

Les placards de Charles-Quint, de 1530 à 1540.

SOMMAIRE : Avènement de Marie de Hongrie. — Le martyre de *Guillaume Tyndal* et de plusieurs autres. — L'édit de 1531. — Martyre d'*Ysenbrand School*.— Les officiers civils obligés de sévir contre les hérétiques. — Les Edits de 1540. — Emigrations. — Une liste de martyrs.

I

Marie de Hongrie, qui succéda à Marguerite d'Autriche comme gouvernante générale des Pays-Bas, en 1530, était fille de Philippe le Bel, archiduc d'Autriche, et de Jeanne d'Arragon, et sœur des empereurs Charles V et Ferdinand Ier (1).

Cette princesse, favorable à la réforme dans ses Etats, dut quand elle fut nommée gouvernante des Pays-Bas, se tenir sur la réserve vis-à-vis de l'Empereur son frère, et compter avec l'Inquisition qu'elle trouva établie dans nos provinces.

1. DELVENNE. Biographie des Pays-Bas. Article : Marie d'Autriche. — DEWEZ. T. V. p. VII.

Marie ne fut pas assez influente pour arrêter la persécution. Celle-ci n'avait pas plus d'égard pour les étrangers que pour les indigènes.

Guillaume Tyndall qui avait fui la persécution en Angleterre pour venir en Belgique y traduire la Bible et l'envoyer dans son pays, fut saisi à Anvers, conduit à Vilvorde, étranglé, puis brûlé (1).

Marie de Hongrie voyant en Belgique fonctionner l'Inquisition et couler le sang des hérétiques, prit goût, elle aussi, à la persécution, et sans doute par complaisance pour son frère, elle insista vivement sur la nécessité de détruire à tout prix l'hérésie.

A la suite de ses exhortations et de ses ordres plusieurs personnes sont condamnées à mort pour leurs opinions religieuses.

Gilles de Clerc à Bruges, et neuf anabaptistes, à La Haye, sont décapités. Le chevalier de l'ordre de Jérusalem, *Josse de Backere*, un des principaux et des plus honorables bourgeois de Gand, après avoir eu la langue percée, en 1528, fut brûlé deux ans après.

Jean Garis, un luthérien de Maestricht, fut brûlé à Malines, et *Corneille de Meyer* d'Anvers, à Louvain.

Les bûchers s'allumaient dans toutes les villes, pour brûler des hommes coupables de rester fidèles à leur conscience. D'autres malheureux y étaient flagellés, piloriés, condamnés à des amendes pécuniaires au profit de l'Empereur, pour avoir lu la Bible ou des livres condamnés par l'Eglise, ou fréquenté des gens suspects de luthéranisme.

La terreur régnait partout et néanmoins les doctrines condamnées étaient toujours vivaces. Cependant les coupables découverts n'attendaient pas longtemps le châtiment.

Un ancien échevin de Gand, *Adrien Van Capenberghe*, fut battu de verges en pleine chambre échevinale, où il vit ses livres brûlés par la main du bourreau. Il fut ensuite obligé de porter durant une année, une croix jaune sur la manche (2).

1. Crespin. T. I, p. 312.
2. Henne. T. IV, p. 338-340. — Brandt. T. I, p. 39.

II

Le zèle des inquisiteurs n'étant pas parvenu à extirper l'hérésie, Charles V prit la résolution de redoubler de sévérité. Le 6 octobre 1531, l'Empereur publia un nouvel édit par lequel il était ordonné aux magistrats d'en appliquer les pénalités, sans rémission ni adoucissement, et d'en renouveler la publication tous les six mois, afin que nul ne pût prétexter de son ignorance.

Le 7 octobre parut une ordonnance qui aggravait les dispositions du 6 en les reproduisant. Les éditeurs coupables d'avoir imprimé des livres sans autorisation, devaient être marqués d'un fer chaud en forme de croix, et si vivement qu'on ne pût effacer la marque. On pouvait aussi leur crever un œil ou leur couper le poing, à la discrétion du juge.

Il était interdit aux personnes atteintes d'hérésie et ayant abjuré, de parler désormais de sujets condamnés par l'Eglise, sous peine de confiscation de corps et de biens. Les suspects d'hérésie au sujet des sacrements, étaient déclarés inhabiles à remplir aucun état honorable.

Pour exciter la délation, on promettait au dénonciateur, la moitié des biens de la victime.

Les officiers, qui montraient trop peu de zèle pour rechercher et punir les hérétiques, étaient privés de leur emploi et soumis à des peines arbitraires.

Tous les trois mois un rapport des dénonciations, avec indication des mesures qu'elles avaient provoquées, devait être adressé à l'Empereur ou à la régente.

Cet édit, rappelé tous les six mois par des circulaires avec menace constante de poursuites contre les officiers négligents, fut exécuté selon sa forme.

Une foule de malheureux périrent décapités, brûlés, enterrés vifs ou noyés. Des auteurs, des imprimeurs, des éditeurs d'ouvrages, contenant des doctrines réputées hérétiques, furent mutilés ou aveuglés.

Vers la même époque l'Inquisition donna une preuve de son impitoyable impartialité en poursuivant de toutes ses rigueurs un vieillard de soixante-dix ans, du nom de *Ysenbrand School.*

C'était un prètre savant et un prédicateur éloquent que les inquisiteurs brûlèrent tout vif parce qu'il avait cru devoir combattre les dogmes de l'Eglise romaine (1).

III

Comme les inquisiteurs spéciaux ne suffisaient pas à la tâche, malgré toute leur activité, l'Empereur publia le 20 mars 1537 un amendement qui enjoignit à tous les officiers de justice d'appréhender, emprisonner et remettre entre les mains des autorités, quiconque, homme ou femme professerait de « *fausses et pernicieuses croyances* » chercherait à propager l'hérésie, tiendrait des discours anticatholiques ou assisterait à des conciliabules. En cas de résistance, ils étaient autorisés à employer la force, sans devoir craindre une punition quelconque s'ils blessaient ou tuaient les rebelles.

Le 24 Janvier 1539 parut un placard, qui permettait aux hérétiques du Hainaut de se réconcilier avec l'Eglise.

Alors les inquisiteurs représentèrent à l'Empereur que le salut du pays, sa propre piété et la religion lui commandaient de secourir l'Eglise prête à sombrer, et d'obvier par d'énergiques remèdes à cette peste luthérienne qui traversait le monde.

Charles-Quint suivit les conseils des inquisiteurs, et, dans son discours d'ouverture aux états généraux réunis à Bruxelles, il annonça de nouvelles persécutions.

Le 20 septembre 1540, l'Empereur décréta contre les dissidents un nouveau placard, plus inhumain que tous les précédents.

Ce nouvel édit redoubla le zèle des inquisiteurs et beaucoup de belges, séparés de Rome, commencèrent à chercher un refuge en Allemagne, là où la liberté de conscience était accordée (2).

Mais les belges que le patriotisme retint dans leur pays, durent se cacher, abjurer ou monter sur les bûchers.

Eloi Pruystinck, ayant renié sa foi dans les tourments de la question, se repentit de son abjuration, confessa de nouveau

1. A. HENNE. T. IX, p. 78-91.
2. PROTESTANTISME BELGE, p. 60-61.

ses convictions évangéliques, et fut brûlé à Anvers, comme relaps. *Germain Bousseraille, Jean Davion, Jean Dorfhout, Christophe Hérault, Anne Aerts* furent décapités pour hérésie (1).

IV

Charles-Quint, informé de toutes ces exécutions par les rapports trimestriels que les inquisiteurs et les officiers de justice devaient lui faire, semble y avoir trouvé un aliment propre à exciter son fanatisme déjà si ardent. Le 4 octobre 1540, l'Empereur publia un édit général confirmant les placards précédents destinés à extirper l'hérésie répandue dans le pays. Ce nouvel édit enjoignit, d'une façon expresse, l'exécution rigoureuse, immédiate et sans rémission des placards parus jusqu'à ce moment. Les officiers ou les magistrats qui manqueraient de zèle dans la poursuite des hérétiques, ou ceux qui se permettraient d'atténuer la sévérité des peines, devaient eux-mêmes être châtiés et destitués de leurs fonctions.

Cependant, il ne paraît pas que les inquisiteurs eussent failli à leur tâche, et que les bourreaux fussent restés inactifs. Les exécutions avaient été assez nombreuses pour ne pas exciter encore davantage la fureur des agents de l'Inquisition. Qu'on en juge par les exemples suivants :

Nicolas Lescripvant, Jean de Pois, Etienne Bourlet, brûlés à Arras pour avoir refusé d'adorer la Sainte Chandelle. *Bernard Heese,* sellier, et *Jean Berschen*, menuisier, décapités à Anvers et leurs têtes exposées sur des perches. *Pierre Baen*, convaincu de luthéranisme, brûlé à Malines. *Arnould de Jaeghere, Jean de Gentbrugge* et *Alexandre Huybrecht*, torturés, puis brûlés vifs. *André de Roy*, tondeur, brûlé vif à Bruges comme luthérien. *Jean Abbard*, torturé et brûlé vif par plusieurs bourreaux à Oudenbourg, parce qu'on y craignit une émeute populaire. *Jacques Van der Mase*, brûlé à Courtrai comme Anabaptiste. *Antoine Cloet*, mené hors de la ville de Bruges mis sur une roue, décapité et sa tête attachée à une perche. *Wauters Basse*, luthérien de la même ville, déca-

1. A. Henne. T. IV, p. 292.

pité pour avoir trouvé chez lui des livres contre la foi de l'Eglise catholique. *Arendt de May*, décapité par sentence des échevins de la ville d'Audenaerde pour avoir étudié des livres hérétiques. *Pierre Cruys*, barbier de Louvain, décapité comme hérétique. *Liévin Van den Walle*, mis à la torture, puis décapité comme luthérien, à Gand. *Cornélie Wouters*, enterrée vivante, à Bruges pour avoir mal parlé des Saints Sacrements *Rosine Vremers*, épouse de Liévin Van den Walle, torturée à Gand, enterrée vivante à Alost (1).

Les exécutions dont on vient de lire la nomenclature, ne sont rien en comparaison de celles que nous allons rapporter dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XVI

L'Inquisition à l'œuvre à Louvain, à Bruxelles et dans d'autres villes des Pays-Bas. 1543-1545

SOMMAIRE : Le procureur-général *Pierre du Fief*, fait saisir les protestants pendant la nuit. — Désolation des enfants. — *Catherine Sclercx* résiste aux inquisiteurs. — *Paul de Roovere* interrogé, torturé et jeté dans une prison où il meurt. — Les cris des torturés. — *Jean Vicart* et *Jean Schats* étranglés et brûlés. — *Antoinette Van Roesmals* enterrée vive. — *Gilles Tielmans* brûlé vif à Bruxelles. — *Juste Van Ousberghen* interrogé et brûlé vif. — *François d'Enzinas*. — *François de San Roman* brûlé à Valladolid. — Liste de martyrs.

I

La persécution de 1540, malgré ses nombreuses victimes, n'avait été que partielle. Les magistrats étaient irrités de voir qu'elle n'avait point arrêté ce qu'ils appelaient l'hérésie. Les livres évangéliques et les conférences se multipliaient. Les théologiens et les moines ne cessaient de se plaindre et de pousser des hauts cris.

1. A. Henne. T. IX, p. 10-13.

Au commencement de 1543, le conseil du Brabant résolut de faire une saisie générale des suspects à Bruxelles, Anvers, Audenarde, mais surtout à Louvain, où les réformés prenaient des libertés toujours plus grandes.

Le procureur général, *Pierre du Fief*, homme connu par ses violences et ses injustices, arriva à Louvain dans le courant de mars. Il résolut, pour que nul de ceux qui lui avaient été dénoncés ne lui échappât, de les appréhander au corps pendant leur premier sommeil. Un soir, Pierre du Fief assembla ses gens et leur fit connaître qu'il s'agissait de saisir et de mettre en prison tous les hérétiques, sans bruit, sans paroles, à travers les ténèbres.

Entre dix et onze heures du soir, les sbires se mirent en marche. Les pauvres gens, la plupart ouvriers, las de leur travail journalier, s'étaient mis au repos dans leurs lits, sans penser à rien.

Les agents de l'Inquisition, après avoir enfoncé les portes, surprenaient le mari et la femme et les maltraitaient. Les enfants qui voyaient leur père et leur mère emmenés, les mains liées, versaient des larmes, poussaient des cris. Ils les appelaient : « *Où allez-vous mon père ? ma mère ? Qui est-ce qui demeurera ici ? Qui nous donnera demain à manger ?* » Les sergents, craignant que les voisins n'entendissent ces cris et ne vinssent au secours, saisissaient ces petits, les battaient et leur fermaient la bouche pour les empêcher de crier.

Toutefois, les sbires avaient beau faire, le vacarme était tel qu'on l'entendait. Plusieurs évangélistes, sentant venir ces rustres, se jetèrent hors du lit, sautèrent en chemise les murailles et se sauvèrent.

Le procureur-général, irrité de voir s'échapper ainsi plusieurs de ceux qu'il avait voué à la mort, courut toute la nuit avec les siens, et sa furie ne put s'apaiser que quand il eu mené en prison vingt-trois bourgeois, parents et enfants, enfermés séparément.

Les interrogatoires commencèrent aussitôt. *Latomus*, docteur de l'université de Louvain, *Ruard Tapper*, inquisiteur général des Pays-Bas, se rendirent chaque jour auprès des prisonniers, pour les confondre et les amener à une abjuration.

Le 20 mars 1543, *Catherine Sclercx*, femme de Jacques

Rogiers, pharmacien, fut interrogée. Les inquisiteurs lui demandent : « Que pensez-vous de l'invocation des saints ? Catherine répond : « Je suis mal exercée en dispute, mais je ne veux tenir autre chose que ce que la sainte Ecriture enseigne. Il faut adorer Dieu seul, y est-il dit, et il n'y a qu'un seul Médiateur. Je me suis donc proposée en mon esprit de n'adorer et de n'invoquer que celui-là. »

Catherine ayant tenu tête aux inquisiteurs, fut remise en prison, dans l'espoir que la captivité la ramènerait à des sentiments plus catholiques.

Les inquisiteurs se jetèrent ensuite sur le prêtre *Paul de Roovere* et résolurent de le faire mourir avec pompe et solennité et de l'exposer publiquement en spectacle. Des ouvriers se mirent à l'œuvre, dressèrent une estrade dans la grande salle des Augustins, et le jour de l'exposition une grande foule de bourgeois et d'étudiants remplit et la salle et les rues adjacentes. La procession s'avança. En tête marchait un petit vieillard blême, maigre, portant une longue barbe blanche, presque miné d'inanition et de douleur. C'était le pauvre Paul entouré de gens d'armes. Après lui marchaient les dignitaires de l'université, les chefs du couvent et d'autres clercs. Ces docteurs, à la fois accusateurs et juges, montèrent sur l'estrade, s'y assirent en rond, ayant Paul de Roovere debout au milieu d'eux.

Après que les inquisiteurs eurent adressé des allocutions au peuple pour justifier leur conduite, pour l'avertir du sort qui l'attendait s'il se rendait coupable d'hérésie, ils se tournèrent vers Paul et le menacèrent des plus terribles supplices s'il persévérait dans ses opinions.

Le pauvre homme s'étant refusé à toute rétractation, fut ramené en prison où les moines l'interrogeaient et le torturaient pour arracher une abjuration à laquelle ils attachaient beaucoup d'importance. Ils avaient tellement épouvanté le pauvre Paul qu'on vit ce malheureux vieillard monter tout tremblant sur l'estrade et lire un écrit que les théologiens avaient préparé. Il déclara donc d'une voix éteinte qu'il détestait la religion qu'il avait suivie. De profonds soupirs et des sanglots entrecoupés l'interrompaient à tout moment. Sur l'ordre de ses maîtres, le pauvre homme prit ses livres et les jeta au feu. Puis il fut

enfermé dans le château de Vilvorde en une étroite prison, au pain et à l'eau, empêché de lire et d'écrire, sans voir personne, comme un corps mort dans une fosse, jusqu'à ce qu'il y mourût de langueur.

II

Du 21 mars à la fin avril, le procureur général instruisit le procès des laïcs. Menés dans la grande prison où était la *question*, ils furent tourmentés pendant 15 jours. Les bourreaux n'avaient pitié ni de l'âge, ni du sexe, ni des infirmités. Les pauvres femmes furent aussi bien torturées que les hommes.

On entendait dans les rues de Louvain les cris piteux de ces malheureux cruellement torturés. Leurs voix exaltées par la douleur étaient portées au loin. Des sons inarticulés, des paroles perçantes, des exclamations redoublées, des lamentations, des pleurs, des bruits lugubres, des sanglots entrecoupés et des voix mourantes propageaient partout l'épouvante. Il n'y avait dans la ville que soupirs, pleurs et autres complaintes de gens de toute qualité qui ressentaient dans leur âme une grande douleur.

Cependant presque tous les prisonniers demeurèrent ferme et les cruelles souffrances que leur faisaient endurer les instruments de torture, n'arrivèrent que très rarement à ébranler la fermeté de ces chrétiens qu'on poursuivait comme hérétiques.

Jean Vicart et *Jean Schats* furent amenés à l'hôtel-de-ville. Deux croix furent dressées sur la place du temple, gardée par des soldats armés. Les deux accusés parurent enfin. C'était d'abord Jean Schats, âgé de quarante-trois ans, dont le principal crime était d'avoir possédé une Bible en allemand et d'autres ouvrages de piété. De plus, il était accusé d'avoir visité ses coreligionnaires malades et de les avoir assistés de ses aumônes.

A côté de Schats était Vicart, accusé de crimes pareils. Ces deux malheureux, sortant d'une prison rigoureuse et de tourments cruels, étaient faibles et comme à demi-morts. Après qu'ils eurent recommandé leur âme à la miséricorde divine, le bourreau les lia aux deux croix, leur mit une corde au cou, puis les entoura de fagots, de paille et de poudre. A un signe du procureur général, il tira la corde pour les étrangler.

Alors ce magistrat tendit un flambeau allumé au bourreau, et celui-ci mit le feu au bûcher. Bientôt l'embrasement fut si grand qu'on eût dit que les flammes touchaient aux nues.

Le lendemain ce fut le tour des femmes.

Antoinette van Roesmals, âgée de près de soixante ans, renommée pour sa foi et ses bonnes œuvres, fut conduite près de la fosse où elle devait être enterrée vivante. Antoinette avait une fille, d'une grande beauté, s'appelant Gudule et ayant pour sa mère l'amour le plus profond. Gudule ne voulait pas se séparer de celle qu'elle aimait si tendrement. Elle voulut assister au martyre. Mais quand elle vit sa mère descendre vivante dans la fosse des morts, quand les valets des bourreaux jetèrent sur elle des pelletées de terre et qu'elle commença à en être couverte, Gudule poussa un cri ! Dès lors elle ne se contint plus ; elle jetait vers le ciel des clameurs effroyables ! Réduite au désespoir, poussée par la plus vive douleur, elle se mit à courir dans les rues de la ville, comme si elle avait perdu la raison. Des larmes coulaient de ses yeux comme d'une fontaine, elle s'arrachait les cheveux, elle se déchirait le visage. On ne sait ce que la pauvre désolée devint dans la suite.

III

Gilles Tielmans, natif de Bruxelles, était un chrétien qui s'efforçait de réaliser dans sa vie la douceur et la charité recommandées par l'Evangile. Il employait la plus grande partie de son temps à visiter les malades, à soulager les pauvres, à réconcilier les bourgeois divisés entre eux par quelque dissension.

En dehors de son travail manuel et de ses œuvres de bienfaisance, il étudiait assidûment les Ecritures, et s'appliquait à la prière.

Aux malades et aux mourants, il apportait les consolations qu'il puisait dans l'Evangile. Mais c'était là pour les prêtres un crime digne du feu. *Guillaume Guéné*, curé de la paroisse de la Chapelle, ne se contenta pas de dénoncer Tielmans du haut de la chaire, il se rendit vers le procureur général, accusa d'hérésie le chrétien philanthrope, et Pierre du Fief jeta Tielmans en prison.

Le 22 janvier 1541, Gilles fut mis à la torture, et le 25 il fut condamné à être brûlé vif.

Le 27, *six cents hommes* furent mis sous les armes qui le conduisirent sur la place. Il y avait là un vaste bûcher. « *Il n'est pas besoin de tant de bois, pour brûler ce pauvre corps dit Tielmans ; vous eussiez mieux fait d'avoir pitié des pauvres gens qui meurent de froid en cette ville et de leur distribuer ce qui est de trop.* » On voulait l'étrangler d'abord pour adoucir le supplice. « *Non*, dit-il, à ceux qui voulaient lui accorder cette douceur, *ne prenez pas cette peine, je n'ai pas peur du feu, je l'endurerai volontiers pour la gloire du Seigneur.* » Il pria, puis entra dans une maisonnette de paille pratiquée dans le bûcher. Puis, ôtant ses souillers : « *Il ne faut pas qu'ils se perdent dans le feu*, dit il, *donnez-les à un pauvre homme.* » Il se mit à genoux, et les bourreaux ayant allumé le bûcher, l'homme charitable fut consumé et ses cendres jetées à la rivière.

Juste van Ousberghen était un évangéliste rempli de zèle et de courage pour annoncer l'Evangile. Il était absent de Louvain lors de la persécution de 1543. Quand il revint chez lui, sa femme refusa de le recevoir, disant que les inquisiteurs étaient venus pour l'arrêter. Sans asile et exténué de fatigue, l'évangéliste se demandait où il irait. Le ciel était noir et la pluie tombait par torrents. Il se rendit chez le bachelier *Gosseau* où il reçut l'hospitalité pour une nuit. Van Ousberghen était pelletier de son état et travaillait souvent pour les moines, aux robes desquels il mettait des fourrures. Un jour qu'il était établi à l'entrée d'nn monastère, exerçant sa profession, l'officier de justice de Brabant se présenta à lui tout à coup, accompagné d'archers. Ceux-ci se jetèrent sur le pauvre pelletier, le fouillèrent et découvrirent un Nouveau Testament et quelques sermons de Luther. « Voilà, dirent-ils, en montrant les livres, voilà de quoi le faire mourir. » Il fut garrotté, conduit à Bruxelles et enfermé dans la maison de l'officier.

Le lendemain deux conseillers de la chancellerie de Brabant se présentèrent pour lui faire subir son interrogatoire. « Nous vous ferons donner la torture, dirent-ils, si vous ne dites pas la vérité. » — « Je la dirai jusqu'à la mort, répondit-il, sans que par les tourments on m'y contraigne. »

— Que pensez-vous du pape, du purgatoire, de la messe, des indulgences ! — Je crois que le salut est donné de Dieu par toute bonté gratuite. — Pourquoi avez-vous ces livres sur vous, puisque ce n'est pas votre état de les lire ? — C'est bien mon état de lire ce qui est nécessaire à mon salut. La rédemption annoncée dans le Nouveau Testament, ne m'appartient pas moins qu'aux grands docteurs et même aux grands princes de ce monde. » — Mais ces livres sont hérétiques. — Je les tiens pour chrétiens et salutaires. — Révélez-nous vos complices, hérétiques comme vous. — Je ne connais d'autres hérétiques que les persécuteurs de la doctrine céleste. — Vous blasphémez ! Si vous ne nous déclarez que vous mentez, nous vous déchirerons membre après membre, avec un feu ardent. — Vous avez vu les moines du couvent où j'ai été saisi, si vous voulez les prendre, faites-en à votre plaisir.

Là-dessus, Juste fut conduit dans une prison, en une chambre haute, grillée et barrée, où il resta neuf semaines sans voir personne.

Le 3 janvier le prisonnier fut conduit devant la cour de justice. Les commissaires le sommèrent de rétracter ses opinions en le menaçant des plus horribles tourments.

Alors Juste répondit : « Je me garderai bien de renier sur la terre, devant les hommes, la vérité éternelle de Dieu, puisque je désire qu'elle me rende témoignage devant le Père, au ciel »

Sur cela, ils le condamnèrent à être brûlé vif. Alors, tombant à genoux, Juste remercia Dieu, puis ses juges de ce qu'ils mettaient fin pour lui aux misères de la vie.

La veille de l'exécution, il se tourna vers ses amis et leur dit : « Ma mort approche, et puisque tous nos péchés ont été cloués à la croix de notre Sauveur, je suis prêt à sceller de mon sang sa doctrine céleste. » Alors tous ses amis, fondant en larmes, se mirent à genoux pour le recommander à Dieu. La prière achevée, le martyr se leva et dit : « Je sens en moi une grande lumière qui me réjouit d'une joie inexprimable. Je ne désire maintenant autre chose que de mourir pour être avec Christ. » Le 7 janvier, de grand matin, Van Ousberghen fut conduit sur la place du

marché, et là, incontinent, et à la demande du martyr lui-même, sa tête tomba sous le glaive du bourreau (1).

IV

L'auteur de ces récits, *François d'Enzinas*, faillit subir le même sort. Ce gentilhomme espagnol avait traduit dans sa langue le Nouveau Testament, et dans une audience qu'il eut à Bruxelles il avait offert la dédicace de son livre à Charles V. Ce prince en accepta un exemplaire et lui promit sa protection dans le cas où son confesseur, *Pierre de Soto*, ne trouverait rien de répréhensible dans cette publication. L'accueil était de nature à encourager l'auteur ; mais le mécompte fut prompt et cruel.

Le confesseur de l'Empereur adressa une foule de reproches à Enzinas et lui déclara que son audace méritait la mort. Le malheureux traducteur du Nouveau Testament fut jeté en prison. Après quinze mois de captivité, il trouva les barreaux descellés et les portes ouvertes.

Il s'évada l'an 1545, parcourut l'Angleterre, l'Allemagne, et se rendit auprès de Calvin, à Genève, en 1552. On ne sait rien de lui au-delà de cette époque.

François de San Roman, un ami d'Enzinas, fut arrêté en 1515, au retour d'un voyage, et, après avoir séjourné dans différents cachots, il fut transféré en Espagne, livré au Saint-Office et brûlé à Valladolid (2).

Aux récits plus détaillés de la mort de ces hommes courageux, ajoutons les noms de quelques martyrs qui surent aussi donner leur vie pour ce qu'ils croyaient être la vérité.

Jacques Liesveld, décapité à Anvers pour avoir réimprimé une Bible dans laquelle les inquisiteurs avaient découvert une note marginale affirmant que le salut de l'homme procède seulement de Jésus-Christ. *Marie Vellemans*, brûlée vive à Malines. *Martin Huerlocq*, *Jean De Block*, *Nicolas van der Poele*, décapités dans la même ville. *Madame van der Poele*, enterrée vivante *Gisbert Geerardt*, *Roland Memburch*,

1. ENZINAS. Mémoires. — MERLE D'AUBIGNÉ. T. VII. — HENNE. IX,

2. HENNE. T. IX, p. 32-33. — PÉRENNES. Biographie. — PROSPER MARCHAND. Dictionnaire historique. Article Enzinas.

Pascal Troye, *Liévin Dierman*, exécutés par l'épée. *Jean van Houlle*, *Jean Pietersens* et quatre autres malheureux brûlés à Bruges. *Nicolas Van der Goore*, cordonnier d'Ostende, mis deux fois à la torture avant d'être brûlé, pour avoir résisté aux moines qui voulaient le convertir.

Henri Munle, ayant persévéré dans sa foi, malgré les obcessions des moines, fut brûlé vif à Grammont. *Michel le Cordonnier*, brûlé vif à Ypres, pour n'avoir pas voulu renoncer à la doctrine évangélique. *Hubert Stalins* subit, pour la même raison, le même sort à Audenarde. *Gilles Van den Moten*, décapité dans la même ville, après torture et examen rigoureux pour avoir soutenu la doctrine de Luther et lu ses livres. *Henri Van Hassell* et *Jacques Trilleman*, décapités à Bruxelles par faveur spéciale (1).

CHAPITRE XVII

L'Inquisition à l'œuvre dans les provinces Wallonnes. 1545-1547

SOMMAIRE : Martyrs à Mons, à Namur, à Tournai. — *Pierre Brusly*. — *Bargibant*. — *Pierre Miocc*. - Poursuite des mangeurs de chair en carême. — Suicide dans les prisons. — Liste de martyrs. — Exécution à Vilvorde.

I

Les provinces Wallonnes n'étaient pas épargnées et les nombreuses exécutions dont elles furent le théâtre montrent tout à la fois et les progrès des doctrines évangéliques et l'impuissance de la persécution.

Un prédicateur français, *Nicolas Larchier*, qui se rendait en Angleterre, fut arrêté à Mons, où il avait eu des conférences avec la petite congrégation protestante de cette ville. Le pasteur étranger, condamné à être brûlé vif comme hérétique impéni-

1. HENNE. T. IX, p. 20-23.

tent, subit le martyre avec la patience et le courage d'un vrai chrétien.

Attaché au poteau, injurié et souffleté par les moines, il expira en s'écriant : « *Père éternel, je remets mon esprit entre tes mains* ».

Auguste Barbier fut décapité pour avoir donné l'hospitalité à Nicolas Larchier, et Madame Barbier, appelée *Marie Fournier*, fut enterrée vive pour avoir commis le même crime. *Nicolas Vilain*, arrêté à Spy, fut brûlé à Namur pour avoir soutenu que le pape n'était qu'un pécheur comme tous les hommes. *Jacques Driessens*, natif de Moustier-sur-Sambre, fut brûlé dans la même ville comme luthérien. *Jean Coley*, maître d'école, après avoir été examiné par les inquisiteurs, fut accusé d'hérésie et décapité à Namur. *Gaspard Winand* de Jambes, condamné d'abord à être brûlé, ne fut que décapité. Le bourreau profita des fagots déjà disposés en bûcher. *Michel Michelot*, après avoir abjuré, fut décapité à Tournai, et sa femme qui demeura ferme dans sa foi, fut enterrée vive dans un tonneau.

Au mois de septembre 1544 arriva dans les Pays-Bas un célèbre prédicateur de Strasbourg, nommé *Pierre Brusly* qui, après y avoir enseigné quelque temps en secret, se rendit à Lille où l'avaient appelé ses coreligionnaires. Il avait par intervalle, prêché l'Evangile aux congrégations réformées.

Un jour qu'il prêcha à Tournai, il fut dénoncé aux autorités et recherché avec une telle activité que, perdant l'espoir de le tenir caché, ses amis le descendirent le long du rempart. Il touchait déjà la terre, quand l'un d'entre eux, se baissant pour lui dire un dernier adieu, détacha de la muraille une grosse pierre qui lui fracassa la cuisse. Aux cris de douleur du blessé, la garde accourut et le traîna dans les cachots de l'official.

Cette arrestation produisuit une grande émotion à Tournai et à l'étranger. Les magistrats de Strasbourg adressèrent des réclamations en faveur du prisonnier à la commune tournaisienne et aux envoyés des princes protestants, auprès de l'Empereur. Mais tout fut inutile. Le procès, instruit par maître *Charles Tisnaq*, avocat fiscal au Conseil de Brabant, aboutit à une condamnation au supplice du feu.

Durant son emprisonnement, Brusly écrivit à sa femme et ne

cessa d'encourager ses nombreux compagnons d'activité, de leur prêcher la constance et la fermeté. Il fut souvent mis à la torture, mais les raffinements de cruauté des bourreaux ne réussirent pas à lui faire perdre courage. Au milieu des flammes qui le dévoraient lentement, le 19 février 1545, il soutint jusqu'au dernier soupir, l'excellence de ses doctrines.

Un bourgeois d'une conduite honorable, nommé *Bargibant*, que depuis longtemps on recherchait en vain, eut honte d'avoir évité le danger et résolut de courir au devant du supplice. Après avoir passé trois jours à mettre ordre à ses affaires, ne se laissant arrêter ni par les larmes de sa femme, ni par les instances de ses parents, il se constitua prisonnier. Cependant la prison, les préparatifs du supplice, les menaces des moines, le firent fléchir, et il abjura pour obtenir la grâce d'être décapité au lieu d'être brûlé.

Mais les inquisiteurs ne perdirent pas le bois du bûcher qu'ils lui réservaient. Il devait servir pour une autre victime.

Pierre Mioce, membre de l'Eglise évangélique de Tournai, traduit devant le tribunal de l'Inquisition, confessa hautement sa foi en Christ. Les moines, craignant l'effet du témoignage rendu à la vérité par cet intrépide chrétien, lui imposèrent silence. Mais lui, au lieu de se laisser intimider, répondit à ses persécuteurs... « *Renvoyez-moi donc aux crapauds de mon cachot, qui jamais ne m'interrompent quand je prie, alors que vous autres, créatures raisonnables, me refusez la parole quand je parle de votre Créateur* ». — « *Prenez exemple*, dit l'inquisiteur, *de votre compagnon Bargibant qui, mieux avisé que vous a rétracté ses erreurs* ».

« *Je ne prends point un homme pour exemple*, répond Mioce, *mais Jésus le parfait modèle*. Les moines, voyant qu'ils perdaient leur temps, conduisirent leur victime au bûcher, ayant une cartouche de poudre attachée sur la poitrine. Quand il fut près du feu qui devait dévorer son corps, Pierre se tourna vers la foule pour lui adresser un dernier appel. « *Peuple, dit-il, ne vous confiez point aux moines, ni aux prêtres trompeurs, mais à l'Evangile du Fils de Dieu* ». Lorsque la cartouche de poudre éclata, les moines s'écrièrent :

« *Voilà le diable qui emporte l'âme de l'hérétique* » (1).

II

Partout l'ivresse du sang altérait les bourreaux. On ne se contentait plus de brûler les réformés à petit feu, on les exterminait avec de la poudre à canon. Les prisons regorgeaient d'accusés et de suspects, victimes du fanatisme ou de l'infâme délation.

Frappés d'épouvante, affaiblis par les tortures, quelques-uns recoururent au suicide pour échapper à des juges implacables. Nul n'était à l'abri des poursuites: il suffisait du moindre indice, de la dénonciation d'un misérable pour donner lieu à d'odieuses visites domiciliaires.

Les biens des condamnés et des fugitifs étant confisqués, l'ardeur des juges avides de se disputer cette proie, doublait les rigueurs de l'emprisonnement, et les tortures morales des prisonniers.

L'imprudent qui aura mangé de la viande un vendredi, ne sera pas seulement pilorié, mais condamné à mort.

Une fois à Louvain, en carême, quelques bourgeois ennuyés de manger du poisson, firent préparer quelque petit banquet de chair. Un d'entre eux, saisi de remords, va s'en confesser à l'inquisiteur Ruard Tapper Celui-ci, paraissant traiter la chose légèrement, arracha à son pénitent les noms de tous ses compagnons. Dès le lendemain, des mandats d'arrestation furent lancés contre eux, et celui qui avait révélé l'affaire fut pris le premier. — Les autres, avertis par des amis, s'enfuirent, aimant mieux laisser leur bourgeoisie, leurs maisons, leurs femmes et leurs enfants, toute leur famille, que de demeurer au danger de leur vie. Ceux qu'on attrapa, déjà privés de leurs biens, purent à grand'peine sauver leurs têtes (2).

D'autres victimes ne réussirent pas à se soustraire au monstre de l'Intolérance. En voici encore toute une liste:

Jean Pietersens, surnommé *le juste*, à cause de sa probité

1. HENNE. T. IX, p. 32-36. — PROTESTANTISME BELGE, p. 66-67.
2. Mémoires d'ENZINAS.

reconnue par tout le monde, condamné à avoir la main coupée, à être brûlé vif, ayant une cartouche de poudre attachée à la poitrine, « pour avoir traité en grosse irrévérence le vénérable sacrement ». *Jean van Houlle*, « justicié par le feu et par la poudre à canon, pour avoir mal parlé des institutions de Notre-Mère la Sainte Eglise ». *François de Jonghe*, mis par trois fois à la torture violente, pour cause de luthéranisme. *Barthélémy Battens*, jeté en prison à Alost, torturé plusieurs fois, soumis à une longue procédure, jeté en prison à Gand, condamné à faire amende honorable et à brûler ses livres. *Jacob Cornéliszoon*, mis à la torture, pour avoir imité les cérémonies de la messe, sans être prêtre. *Vandaele*, bourgeois de Courtrai, condamné à avoir la langue percée d'un fer chaud, à être battu de verges et banni pour dix ans. *Jacques* et *Ronge Loerins*, condamnés à être mis sur un long échafaud, chandelle en mains, à être liés à une « estache » pendant une heure, à voir brûler leurs livres, et à faire un pèlerinage à Cologne, pour avoir mal parlé des saints.

Gertrude Strosten, *Marguerite Sgrooten*, et *Marguerite Vranex*, mises au pilori, comme luthériennes. *Rouben Bloncq*, jeté en prison, mis au carcan parce qu'il ignorait l'*Ave-Maria*. *Gilles Martens*, condamné au pilori et à un pèlerinage à Saint-Pierre, à Rome, pour expier le crime d'hérésie. *Kateline*, femme de Jean Bailgys, mise sur un échafaud et liée à un poteau, avec un libelle attaché à la poitrine, pour avoir parlé contre la sainte Eglise. *La femme de Jean Surseele*, à Courtrai, fut liée à un poteau pendant une heure et battue de verges en la présence de son mari (1).

Gheerart Muscart et un certain *Jacob* torturés et battus de verges pour crime d'hérésie.

Enfin plusieurs autres dont la liste serait trop longue, subirent les mêmes traitements et toujours pour le crime d'hérésie.

1. HENNE. T. IX, p. 38-40.

III

Quelquefois même une certaine liberté à l'égard des moines suffisait pour être puni du dernier supplice.

Pendant l'Avent de 1546, un moine qui colportait des objets bénits à Saint-Hubert, s'étant installé dans l'église de Bigard, le seigneur de ce village, *Jean Estor*, lui ordonna de déguerpir, en lui reprochant de tromper les simples. L'amman de Bruxelles, *Guillaume le Tourneur*, reçut l'ordre d'arrêter ce seigneur, sa mère, *Marguerite de Baenst* et tous leurs domestiques. Guillaume se rendit à Bigard avec ses sergents, renforcés par 30 hommes choisis. Après s'être défendus pendant un jour et deux nuits, Jean Estor et sa mère furent emmenés à Bruxelles, avec un Italien nommé *Antonio* et incarcérés à l'Amigo, où ils attendirent un an la fin de leurs procès Enfin, le 10 décembre 1517, Estor et Marguerite furent transférés à Vilvorde, où on les décapita le 6 janvier suivant, vers 6 heures du matin. Marguerite périt la première. Une demi-heure après, son fils la suivit à l'échafaud.

Il s'informa du sort de sa mère, et ayant appris qu'elle était morte, il s'agenouilla en silence et le bourreau lui trancha la tête.

L'italien Antonio, qui était parvenu à s'échapper de l'Amigo fut découvert à Anvers, où il s'était réfugié chez son frère. Dès que l'autorité en fut informée, elle fit cerner la maison. Antonio voulant se sauver, se jeta par une fenêtre et se tua dans sa chute, le 2 octobre 1517 (1).

Si jusqu'ici nous avons vu l'Inquisition s'efforcer d'arrêter le développement de la pensée humaine dans la flamme des bûchers, nous verrons dans le chapitre suivant le terrible tribunal s'attaquer aux manifestations de cette pensée ; aux livres, productions si propres, quand ils sont moraux et scientifiques, à pousser l'humanité dans la voie de la perfection et du bonheur.

Ce chapitre nous montrera l'Inquisition et l'Eglise catholique ennemies de tout progrès comme de toute liberté.

1. WOUTERS. Hist. des environs de Bruxelles.

CHAPITRE XVIII

L'Inquisition s'attaquant aux livres, aux savants, aux littérateurs, aux blasphémateurs et aux sorciers

SOMMAIRE : Les placards de 1535. de 1538 et de 1540. — *Perceval. Mercator.* — Terrible châtiment de plusieurs blasphémateurs. — Les littérateurs sont poursuivis. — L'ordonnance de 1543. — L'Université de Louvain. — L'ordonnance de 1544 touchant les prêtres. — Le bref papal. — Nomination de nouveaux inquisiteurs. Instructions qui leur sont données. — Nouveaux prédicateurs de l'Evangile. — Progrès de la réforme. — Martyrs de la liberté. — *Pierre Alexandre.*

I

L'Inquisition ne se contentait pas d'exterminer les hérétiques, elle voulait aussi anéantir tout livre, quelque peu favorable aux idées évangéliques. Les Bibles et les livres traitant de la réforme étaient brûlés publiquement. Les posséder ou les lire était un crime puni avec la dernière rigueur. Un placard de 1535, en prescrivant de poursuivre sans merci les partisans de la réforme, prononça la confiscation de corps et de biens contre quiconque lirait ou publierait des livres condamnés par l'Eglise. Une ordonnance du 9 février 1538, interdit l'introduction de tous les livres imprimés à l'étranger depuis trois ans, sans autorisation préalable. Le 22 septembre 1540, Charles V défendit d'imprimer les livres parlant de la Sainte Ecriture, sans avoir été examinés et sanctionnés par les lettres d'octroi (1).

Toutes ces mesures étaient dictées par des hommes généralement intéressés à maintenir le peuple dans l'ignorance. Les moines eux-mêmes pensaient beaucoup plus à s'enrichir qu'à s'instruire. Les savants étaient considérés comme des hérétiques ou des sorciers.

A Louvain demeurait un certain *Perceval*, homme très versé dans les langues et qui s'occupait à les enseigner. Cet homme

1. Placards de Flandre. T. I, p. 122.

eut quelquefois l'occasion de se moquer de l'ignorance du clergé. Celui-ci jura de se venger et Perceval ne tarda pas à être jeté en prison. Puis on s'empara de ses meubles, de ses livres et de ses vêtements, qui furent vendus pour payer ses frais d'entretien. Le prisonnier, n'ayant pu être convaincu de luthéranisme, fut condamné à un emprisonnement perpétuel au pain et à l'eau (1).

Le célèbre géographe *Gérard Mercator*, en discourant de l'harmonie des œuvres de Dieu, s'était laissé entraîner, paraît-il, à dire que la réformation allait changer la face du monde. Il n'en fallut pas davantage pour le signaler aux inquisiteurs. Effrayé de leurs menaces, il quitta clandestinement Louvain pour se rendre dans le pays de Waes. Mais avant d'avoir pu quitter la ville, Mercator fut saisi et transféré au château de Rupelmonde, où il resta prisonnier malgré l'intervention de son curé et le certificat d'orthodoxie qu'il fit délivrer en faveur du savant. Cependant la gouvernante finit par relâcher l'illustre prisonnier qui, sur la fin de sa vie, crut devoir s'occuper de théologie pour justifier le catholicisme. Il mourut à l'âge de 82 ans, à Duisbourg, en 1594 (2).

II

Dans ce temps d'intolérance, l'Inquisition punissait les blasphémateurs aussi bien que les hérétiques. Citons quelques exemples tirés des registres de comptes des bourreaux, rapportés par M. A. HENNE :

Joos Tassel, mis à la question pour avoir dit « un horrible blasphème contre Dieu et la vierge Marie ». Après avoir subi la torture, Joos fut battu de verges trois jours de suite, puis on lui coupa un doigt et la langue.

Godefroid Desnoit, battu de verges, eut la langue percée d'un fer ardent pour le même crime.

Catherine Willeman, condamnée à avoir la langue percée pour avoir prononcé « plusieurs vilains serments ».

1. HENNE. T. IX. p. 58.
2. M. A. PINCHART. Archives des arts et des sciences. – DE THOU, T. VIII, 435.

Jean Vigneron, pour avoir renié Dieu, la vierge Marie et toute la cour céleste, condamné à avoir la langue percée.

Pierre Langle, pilorié pour avoir blasphémé le nom de Dieu et prononcé plusieurs vilains serments.

Cependant l'opinion publique, plus forte que les instruments de supplice, plus rationnelle que les juges, se roidissait contre ces inqualifiables rigueurs, exprimait son indignation par des chansons et des pièces de théâtres. Mais ce ne fut pas impunément.

Le poète *Guillaume Polgier*, auteur d'une chanson contre le clergé, fut condamné à une amende honorable par le magistrat de Gand. Il lui fut défendu « de mettre dorénavant en beau langage n'importe quelle chose, bonne ou mauvaise ».

Désormais toute espèce de publication sera soumise à l'approbation préalable des échevins, et les auteurs de quelque ouvrage non approuvé seront poursuivis. Le poète *Pierre Schuddematte* fut décapité à Anvers, pour avoir composé une ballade touchant quelque cas particulier dont les moines cordeliers s'étaient rendu coupables.

III

Le 19 février 1543, Charles-Quint publia une ordonnance décrétant la peine de mort contre quiconque publierait, vendrait, distribuerait, lirait ou conserverait un livre quelconque contre la religion catholique.

Pour arriver plus rapidement à la découverte des coupables, une prime de 600 livres, à prélever sur les biens des condamnés, était accordée à chaque dénonciation.

Cette ordonnance fut publiée et affichée dans toutes les localités des Pays-Bas (1).

Voyant dans les auteurs des libelles, non-seulement des ennemis du catholicisme, mais encore les adversaires de son pouvoir despotique, Charles V fut plus impitoyable que jamais. Son opiniâtreté naturelle s'irrita des résistances à ses efforts, et les édits de persécution se succédèrent sans relâche, traquant la liberté sous quelque forme qu'elle se produisît.

1. HENNE. T. IX, p. 60-64.

A la demande de l'Empereur, l'université de Louvain dressa un formulaire de doctrine destiné à trancher toutes les questions soulevées par les nouvelles idées. Cette espèce de catéchisme raisonné parut le 6 novembre 1544, et il fut prescrit de s'y conformer sous peine de mort.

Cependant voyant dans l'inconduite et la cupidité des prêtres la principale cause du progrès de la réforme, Charles-Quint, par une ordonnance du 18 décembre 1544, prescrivit à ses officiers de prendre des informations sur la conduite des ecclésiastiques et d'envoyer leur rapport à la gouvernante chargée de corriger, sans délai, les abus signalés.

En agissant ainsi à l'égard du clergé, l'Empereur crut pouvoir sévir avec plus de rigueur encore contre les protestants.

La promulgation de cet édit fut accompagnée d'une nouvelle publication de placards contre les dissidents. Ils furent suivis d'un mandement qui défendait, sous peine de la vie, de loger, recevoir ou favoriser aucun fugitif entaché d'hérésie, et d'accepter procuration pour administrer ses affaires (1).

De son côté, le pape, par un bref apostolique du 12 mars 1544, avait permis à tout ecclésiastique séculier et régulier de témoigner en affaire d'hérésie, alors même qu'il était à prévoir que, suivant les édits, la mort ou d'autres châtiments corporels s'ensuivraient (2).

IV

Ces mesures étant encore restées inefficaces, il fallut rechercher de nouveaux modes de répression et, pour donner aux poursuites religieuses plus d'ensemble, d'unité et d'énergie, Charles V résolut d'augmenter le nombre des inquisiteurs et de rétablir leurs rapports avec l'autorité civile, supprimés en 1525.

Michel Drutius, official de l'évêché à Louvain, fut nommé inquisiteur par le pape Paul III pour succéder à Jean Coppin, mort en 1537 (3).

1. Inventaire des ordonnances.
2. Règlements sur les faits d'hérésies, fol. 574.
3. MOTLEY. T. I, p. 415.

Jacques Delattre fut appelé à la même charge pour le Hainaut, vers 1510. *Nicolas de Monte*, doyen de Beke, *Jean Fabri*, doyen de Mons, et *Jean Bonhomme*, chanoine de la même ville, furent choisis comme substituts, pour la même province.

Delcampo et *Corneille Struyen*, tous deux chanoines, remplirent les mêmes fonctions en Hollande. *Pierre Titelman* doyen de Renaix, et *Jean Pollet* chanoine à Lille, furent chargés de remplir le ministère d'inquisiteurs en Flandre. *Jean Barbier*, doyen d'Arras, et *Christophe de la Bussière* reçurent la même vocation pour l'Artois.

Cependant comme les besoins de l'œuvre croissaient sans cesse, on ne s'arrêta pas au nombre des subdélégués établis en 1545. On voit encore figurer comme inquisiteurs *Gaspard Lebrun*, *Nicolle de Terne*, *Thiery Dumont*, *Goubille*, *Jean Estaquet*.

Voici maintenant un abrégé de l'*instruction* donnée aux inquisiteurs et signée par Charles-Quint.

Les inquisiteurs visiteront la province de leurs ressort accompagnés d'un notaire, afin de s'y enquérir des hérétiques et de ceux qui lisent ou possèdent des livres condamnés, qui assistent à des réunions où la religion catholique est mise en discussion.

Il est permis aux inquisiteurs d'appeler devant eux et d'interroger tous sujets de l'Empereur, quelles que soient leur qualité, leur condition ou leur charge. Les magistrats sont tenus de déposer sous peine d'être réputés fauteurs d'hérésie et d'être punis conformément aux édits. Les informations prises à charges de laïcs convaincus de contravention aux édits, seront communiquées au conseil provincial qui fera arrêter et châtier le coupable.

Il est défendu à toutes les cours de justice, sous peine d'encourir l'indignation de l'Empereur, d'entraver, en aucune manière, l'exercice de la juridiction des inquisiteurs.

Dans leurs tournées, les inquisiteurs s'enquerreront de la conduite des maîtres d'école et de leur enseignement ; ils provoqueront la correction ou la destitution de ceux qui leur paraîtront le mériter. Les imprimeurs, les libraires, les livres seront l'objet de sévères investigations Les inquisiteurs s'assureront

si les curés sont hommes de bien, purs et catholiques. Les prêtres ignorants et immoraux seront signalés à l'évêque.

Les inquisiteurs s'efforceront de persuader à tout le monde, qu'ils n'agissent que dans l'intérêt de la religion et pour préserver les Pays-Bas de toute erreur (1).

Le même jour parut une ordonnance enjoignant aux cours de justice, de faire appréhender et garder en leurs prisons quiconque leur serait dénoncé par les inquisiteurs, de veiller à ce que ceux-ci reçussent toute aide et assistance, sans délai ni difficulté d'aucune espèce, et de ne souffrir ni permettre qu'ils rencontrassent obstacle ou qu'ils fussent exposés à l'injure.

Ainsi implantée, l'Inquisition produisit bientôt ses effets, mais ils furent impuissants à arrêter le torrent qui menaçait l'autel et le trône.

Les comptes des bourreaux montrent la réforme embrassant tout le pays, et malgré le zèle des inquisiteurs, malgré l'appât des récompenses offertes à la délation, on vit les protestants former des Eglises dans la Flandre, dans le comté de Namur, à Louvain, à Anvers, à Nivelles et à Bruxelles.

V

La terreur des supplices ne refroidit pas un instant le prosélytisme des prédicateurs du pur Evangile. Le jacobin *Roland Calon*, *Herman Model*, *Georges Sylvain*, *Gaspard Lahaye* et une foule d'autres, parcouraient en tous sens le pays, signalant les erreurs de l'Eglise romaine, exposant la vraie doctrine du Christ (2).

La réforme faisait également de nombreuses conquêtes dans les rangs du clergé séculier et régulier, et les couvents fournirent assez souvent des victimes à l'Inquisition. Donnons encore ici quelques noms parmi les plus notables. Le prêtre *Rolland Gallye*, pris et jeté en prison pour avoir parlé contre l'Eglise. Le prêtre *Quirin Henricy*, cordelier, constitué prisonnier, parce qu'il allait prêcher par les villages et que dans ses ser-

1. Règlement sur le fait des hérésies.
2. HENNE. T. IX. p. 74.

mons il avançait certains propos contraires à la foi de l'Eglise catholique.

Le prieur des Carmes de Valenciennes, *Jean de Cartigny*, personnage docte et très renommé, fut condamné à rester perpétuellement en prison à Cambrai (1).

Pierre Alexandre, carme d'Arras, docteur en théologie et prédicateur de la régente, avait eu de fréquentes discussions théologiques avec le confesseur de Charles-Quint, Pierre de Soto. Accusé d'hérésie, le carme d'Arras fut arrêté et l'on instruisit son procès. Des seigneurs de la cour osèrent prendre la défense de l'inculpé, mais les moines se posèrent comme ses accusateurs. Le docteur ayant réussi à s'échapper, on lança contre lui une sentence d'excommunication. On brûla les ouvrages du condamné sur la place de la Chancellerie (2).

Voici quelles étaient les propositions soutenues par Pierre Alexandre :

1° Toutes les choses nécessaires au salut sont contenues dans l'Evangile, et il n'y a de croyable que ce qu'il contient. — 2° Il faut adhérer seulement à la Parole renfermée dans l'Evangile. — 3° La mission donnée aux apôtres de Jésus-Christ est indiquée dans les Saintes Ecritures, et les hommes outre-passent leurs pouvoirs quand ils imposent des obligations qui ne sont pas indiquées dans la Bible. — 4° La foi en Jésus-Christ justifie devant Dieu, les œuvres devant les hommes. — 5° Les véritables indulgences s'acquièrent sans or ni argent, par la foi en Christ. — 6° La vraie foi n'existe pas sans les œuvres qui en sont les fruits, les suites et la preuve. — 7° Il suffit de se reconnaître pécheur, de se soumettre à Dieu, de détester son péché, de croire fermement aux promesses de Christ pour être sauvé. — 8° Ne pas croire en Jésus-Christ est le seul péché qui aura pour châtiment la condamnation. — 9° Il n'y a pour le péché d'autre satisfaction que le sacrifice de Jésus-Christ. — 10° On se trompe en attribuant à Saint-Jean ou à Saint-Hubert la guérison des maladies. — 11° Nous ne méritons rien par nos bonnes œuvres. Elles servent seulement à louer Dieu et à donner le bon

1. VINCHANT. V, 242. — Jean de Cartigny, par M. DINAUX.
2. HISTOIRE DE BRUXELLES.

exemple. — 12° Il faut se confier entièrement en Dieu et ne s'attribuer aucun mérite. — 13° La religion monastique est une hypocrisie. — 14° Dieu ne se soucie pas de ce que les hommes mangent, et le carême n'est pas un jeûne évangélique (1).

CHAPITRE XIX

Émigration et opposition. 1545-1550

SOMMAIRE : Un grand nombre de Belges quittent leur patrie pour fuir la persécution. — Ceux qui restent font des tentatives d'opposition à l'Intolérance toujours plus menaçante. — Nombreux martyrs parmi les anabaptistes. — Nouveaux édits persécuteurs. — Protestation des magistrats d'Anvers. — Viglius, défenseur de l'Intolérance. - L'Inquisition sévit contre les Juifs.

I

Les réformés ne pouvant plus résister devant des placards ayant pour objet leur abjuration ou leur ruine, prirent la résolution d'émigrer. Les belges quittèrent alors une patrie ingrate, et transportèrent à l'étranger la prospérité industrielle de la Belgique. Dès l'apparition des premiers édits de persécution, une foule de marchands d'Anvers s'étaient empressés de liquider leurs affaires et de s'expatrier. Le premier courant de l'émigration se dirigea vers le pays de Clèves, et la ville de Wesel devint le refuge de beaucoup de fugitifs des Pays-Bas.

Ils y furent rejoints plus tard par les proscrits de Gand, qui donnèrent à cette émigration un caractère menaçant. Les émigrés se portèrent ensuite vers l'Angleterre. La grande Bretagne accueillit avec empressement ces exilés qui lui apportaient les richesses du travail, et qui de villes pauvres et peu peuplées, ne tardèrent pas à faire les centres d'un grand commerce (2).

Les Belges, que l'amour de la patrie retenait dans leur malheureux pays, ayant enfin conscience de leur nombre et de leur

1. ENZINAS. De l'Etat des Pays-Bas.
2. HENNE. T. IX, p. 80.

puissance, prirent courage et résolurent de montrer de l'opposition à un gouvernement qui s'imposait par la terreur des supplices.

« Les premières tentatives de résistance, dit M. A. HENNE, furent encouragées par le sentiment de réprobation que soulevaient partout l'iniquité des condamnations, l'atrocité des supplices d'hommes généralement estimés, victimes d'un absurde fanatisme, et le plus souvent d'odieuses passions ». Ce sentiment éclatait partout. Les serviteurs de Jacques de Bourgogne chassèrent de son château et blessèrent le mayeur *Claude*, chargé d'en prendre possession. Dans les villes, les exécutions n'eurent plus lieu qu'avec le plus grand danger. A Louvain, à Bruxelles, à Gand, à Bruges, à Tournai, à Mons, à Malines et surtout à Anvers, les persécuteurs furent souvent en danger de perdre la vie, les nombreux amis des victimes voulant les arracher de force aux tortures des inquisiteurs. (1)

II

Les anabaptistes n'étaient pas moins nombreux dans les Pays-Bas que les réformés proprement dits. Mais les adversaires du baptême des petits enfants avaient aussi des tendances socialistes et par cela même furent traités encore plus sévèrement que les autres dissidents. Leur piété, leur résignation au milieu des plus affreux supplices, leurs doctrines si chères aux classes laborieuses, avaient considérablement multiplié les partisans du baptême des croyants. Dès 1525, ils s'étaient montrés à Anvers et à Louvain. Un de leur chef, *Pierre Loy*, après son retour d'un voyage à Wittemberg, fut brûlé vif à Anvers.

Une ordonnance du 27 février 1535, accorda grâce et pardon à tous les anabaptistes qui confesseraient leur erreur dans le terme de vingt-quatre jours, à dater de sa publication. Ceux qui profitèrent du bénéfice de cette ordonnance s'empressèrent de s'expatrier, pour rejoindre leurs coreligionnaires armés à Munster. Mais un placard du 31 mars suivant, défendit aux

1. J. de WESENBEKE, p. 3).

anabaptistes repentants de bouger, d'un an, de leur dernière résidence, sans le consentement du gouvernement (1).

Dans les provinces du centre, où les anabaptistes étaient moins nombreux, les exécutions avaient suivi leur cours. Ainsi le 4 mars 1534, un manœuvre et un armurier furent décapités à Anvers, leurs corps furent brûlés et leurs têtes exposées sur des pieux. Quelques jours après, on y noya quatre femmes, cousues dans des sacs.

Après la défaite des anabaptistes par la prise de Munster, la gouvernante publia le 10 juin 1535 un édit qui condamna au dernier supplice tous les individus infectés de la doctrine réprouvée. Quiconque ne dénonçait pas sur-le-champ les personnes atteintes d'anabaptisme était réputé complice et comme tel réservé aux mêmes supplices. Il était interdit, sous peine de châtiment, d'intercéder en faveur de ces malheureux, à qui il ne pouvait être accordé, dans aucun cas, ni grâce ni commutation de peine (2). En vertu de cet édit, des milliers de malheureux périrent dans les flammes, dans les eaux ou enfouis vivants dans le sein de la terre. La plupart des villes de la Belgique, Malines, Gand, Bruges, Anvers, fournirent leur contingent de victimes au monstre de l'Inquisition.

Le moindre soupçon entraînait non-seulement les rigueurs de l'emprisonnement, mais les plus affreuses tortures. La ville de Courtrai en offrit un exemple navrant :

Au mois d'août 1538, les échevins de Menin arrêtèrent, en vertu d'un mandat du Conseil de Flandre, deux Courtraisiens, *Pierre Van den Helst* et *Gauthier Courtin*, soupçonnés d'être anabaptistes. En même temps que beaucoup d'autres accusés, ils furent appliqués à la question. Mais les tourments les plus cruels ne leur arrachèrent aucun aveu et, à défaut de preuves, l'Inquisition dut lâcher sa proie. *Jean de Gracht*, accusé d'avoir logé des personnes suspectes d'anabaptisme et soutenu diverses opinions contraires aux ordonnances de l'Eglise, fut jeté en prison, et soumis deux fois à « l'*examen rigoureux* ». Torturé sans avoir rien avoué, Jean fut remis en liberté. *Josine*

1. Inventaire des ordonnances.
2. Placards des Flandres. T. I, p. 118.

de Ceule, accusée par l'hôtesse d'une taverne, d'avoir proféré des opinions erronées, fut jetée en prison. Mais, cette fois encore, les preuves manquèrent et après une longue détention, Josine fut rendue à sa famille.

Les victimes étaient si nombreuses que l'ambassadeur vénitien *Bernard Navagéro* rapporte, qu'en 1546, plus de 30.000 individus infectés d'anabaptisme avaient déjà été exécutés dans les Pays-Bas, par l'ordre des autorités.

III

Les héritiers de ces nombreux martyrs dont les biens étaient toujours confisqués, firent entendre des réclamations. Afin de leur fermer la bouche, Charles-Quint publia, le 20 novembre 1549, une ordonnance en vertu de laquelle tous les biens des condamnés pour hérésie étaient dévolus au Souverain, à qui incombent, disait-il, la conservation de la foi catholique ainsi que les frais de l'Inquisition.

Un édit du 13 avril 1550, défendait, sous peine de mort et de confiscation des biens, d'acheter, de lire ou de conserver les ouvrages de Luther, de Zwingle, d'Œcolampade, de Calvin et de leurs adhérents ; de discuter publiquement ou en particulier le texte des Saintes Ecritures.

Sur l'avis de l'Université de Louvain, on publia un catalogue des livres défendus (1). Un second édit, du 28 avril, déclara les hérétiques inhabiles à disposer de leurs biens depuis le jour où ils étaient tombés dans l'erreur. Comme celui de 1535, cet édit supprima la pitié. Demander grâce pour des hérétiques, c'était devenir leur complice. Les peines établies contre eux étaient applicables à quiconque les accueillerait, les logerait ou ne les dénoncerait pas. Les parents des condamnés étaient exclus du droit de racheter leurs biens. Défense était faite d'accorder l'entrée des villes aux étrangers non munis de certificats de leurs curés.

L'édit du 31 mai suivant, imposa aux inquisiteurs la mission

1. Placards des Flandres, T. I, p. 157.

de parcourir le pays en tous sens pour découvrir les hérétiques, et les citer à comparaître devant eux, quelle que fut leur dignité. Les gouverneurs et officiers devaient leur prêter main-forte. Tous les évêques, tous les abbés, tous les prêtres devaient examiner scrupuleusement les croyances de leurs subordonnés. Appuyés ainsi par le gouvernement, surexcités par une bulle du pape, les exhortant à remplir exactement les fonctions de leur terrible ministère, les inquisiteurs poussèrent jusqu'au paroxysme, la fureur de la persécution. Le pays entier était plongé dans la terreur, et bientôt les oppositions légales préludèrent à la résistance.

Le conseil de Brabant refusa de sceller l'édit, et le chancellier n'y apposa le sceau que contraint par la gouvernante. A Anvers, bien de riches marchands se préparèrent à émigrer. Le magistrat de cette ville présenta alors une requête signée par tous les notables, pour demander à Marie de Hongrie le retrait de l'Inquisition. Le conseil de Brabant inclina en leur faveur ; mais *Viglius*, le président du conseil, qui considérait la liberté religieuse comme la plus détestable des doctines, Viglius, voulant plaire à son maître Charles-Quint, estima au contraire qu'on avait tort de dépeindre sous des couleurs si noires un tribunal « respectable » et nécessaire pour la défense de la religion.

La gouvernante, redoutant une catastrophe, se rendit à Augsbourg, et le 25 septembre suivant, parut une ordonnance qui affranchit les marchands étrangers de la rigueur des placards.

IV

Les Juifs n'étaient pas plus épargnés en Belgique qu'en Espagne. Après avoir été longtemps l'objet d'atroces persécutions, suscitées plus souvent encore par la cupidité que par le fanatisme, ils étaient depuis assez longtemps tolérés dans la plupart de nos provinces, en restant soumis à des tribunaux spéciaux et à des formalités empruntées au temps de barbarie.

Cet état de choses cessa en 1532. Un placard du 14 août de cette année interdit leur séjour dans les Pays-Bas et prescrivit à chacun de conduire à l'officier du lieu, les Juifs et gens non

baptisés. Cet édit, exécuté d'abord avec rigueur, ne tarda pas à tomber en désuétude, car l'industrie des Juifs était devenue indispensable à une foule de grands seigneurs, obérés par la guerre et le luxe. Cependant, le 16 décembre 1540, parut un ordre de dénoncer tous ceux qui vivaient comme juifs, et les persécutions renouvelées par cet ordre, redoublèrent lors de l'arrivée des Juifs portugais, expulsés de leur patrie.

Un nouvel édit du 25 juin 1544, prescrivant d'enregistrer les noms et les biens des nouveaux chrétiens (c'est-à-dire des juifs convertis de force au catholicisme) fut suivi de mandements, leur interdisant le séjour des Pays-Bas.

Puis, le 17 juillet 1549, Charles-Quint, en rappelant les dispositions de 1532, révoqua tous les privilèges antérieurs. Enfin, l'année suivante, un placard du 29 mai ordonna à tout juif nouvellement converti au catholicisme, de sortir du pays dans les trente jours et défendit sévèrement de les recueillir. Ce dernier placard, publié dans toutes les villes, donna d'abord un nouvel élan aux persécutions que le zèle religieux seul ne dirigeait pas toujours.

Le 31 août 1543, Philippe de Nigri, écrivait au duc d'Aerschot : « *Il y a deux charrelées de Juifs convertis à Lierre, avec leurs femmes et leurs enfants. Si l'on en pouvait tirer quelque bonne somme, elle viendrait fort à propos* ».

Dans la suite cependant, les Juifs furent tolérés en Belgique, mais ce n'était pas par respect pour leur conscience, mais parce qu'on avait besoin de leur argent. « La voix de l'intérêt, dit M. HENNE, plaida toujours éloquemment la cause des industrieux descendants d'Abraham » (1).

1. HENNE. T. IX, p. 104-107.

CHAPITRE XX

Les dernières années du règne de Charles-Quint. 1553-1555.

SOMMAIRE : Les ordonnances de 1553 et 1555. — L'inquisiteur *Corneille Meldert*. — Une liste de martyrs. — L'inquisiteur *Pierre Titelman*. — Nombreuses victimes. — Charles-Quint ordonne au comte de *Lalaing* de redoubler de sévérité contre les hérétiques. — La rigueur de l'Inquisition provoque une violente réaction. — Les coupables sont cruellement châtiés. — Horrible supplice de *Bertrand de Blas*. — Abdication de Charles-Quint et de Marie de Hongrie.

I

Ce n'était pas seulement l'intérêt qui plaidait en faveur des Juifs, c'était aussi le fait que les Israélites ne faisant pas de prosélytes, n'étaient pas tant à craindre que les protestants, remplis de zèle à répandre les doctrines de la réforme. Charles-Quint résolut d'arrêter leur prosélytisme par de nouveaux édits ; dont il prescrivit la rigoureuse exécution.

D'après une ordonnance parue le 29 Août de la même année, les obstinés, (c'est-à-dire, ceux qui persévéraient dans leurs sentiments), devaient être brûlés, et ceux qui abjuraient, avaient la faveur de n'être exécutés que par l'épée.

A l'occasion de cet édit, la régente renouvela l'instruction générale qui avait accompagné celui du 31 mai 1550. Mais, en même temps qu'il était prescrit aux inquisiteurs de sévir contre les hérétiques, il leur était fait une recommandation non moins expresse de visiter les monastères de femmes où régnaient de graves désordres, et d'y opérer les réformes nécessaires. Ce n'était donc pas sans nécessité que les hommes pieux et instruits de ce temps condamnaient les mœurs du clergé et réclamaient la réformation de l'Eglise. Seulement, les hommes assez courageux pour professer un christianisme plus pur que le catholicisme romain, étaient l'objet de persécutions sans cesse renouvelées.

Au commencement de 1555 parurent deux nouvelles ordonnances au sujet de l'exercice de l'Inquisition. Celle du 31 Janvier reproduisit les dispositions du règlement de 1546. En outre, elle prescrivit aux Conseils de Justice, aux magistratures municipales, ainsi qu'à leurs officiers, d'interdire aux hérétiques emprisonnés, toute espèce de communication avec l'extérieur, à moins d'une autorisation des inquisiteurs. Magistrats et officiers étaient tenus de déférer aux réquisitions des juges de la foi, réclamant leur présence, soit pour présider au prononcé de leurs jugements, soit pour faire l'annotation et l'inventaire des biens d'émigrés infectés d'hérésie.

Une circulaire spéciale invita les évêques à se faire signaler, par leurs archidiacres, doyens ruraux et curés, les personnes suspectes d'hérésie, n'assistant ni à la messe, ni au sermon, n'allant pas à confesse, ayant ou étant soupçonnés d'avoir des livres défendus, et à les livrer à l'Inquisition.

Pour assurer l'exécution de ces ordonnances, le pape Paul III nomma un troisième inquisiteur général, *Corneille Meldert*, doyen de Saint-Jacques à Louvain. Le bref délivré à ce sujet confirma les dispositions précédemment prises par les papes Adrien VI et Clément VII.

Par la même lettre, le pape permit aux trois inquisiteurs généraux, Ruard Tapper, Michel Druitius et Corneille Meldert, de choisir des inquisiteurs provinciaux ou subdélégués parmi les ecclésiastiques, non constitués en dignité, ni gradués en théologie, pourvu qu'ils fussent personnages graves et *gens de bien* (1).

II

Les ordonnances, dont nous venons de raconter la promulgation, ont amené la mort de nombreuses victimes dont nous donnons ici quelques noms :

Jean d'Ostende, brûlé vif à Anvers. *Gilles Vivier*, *Jacques* et *Michel Lefèvre*, *Micheline de Caigneule*, exécutés à Valenciennes pour crime d'hérésie. *Pierre Leroux*, brûlé comme

1. HENNE. T. X, p. 217-220.

hérétique et sacramentaire, *Corneille Volkaert*, *Lucas Van der Cornière*, *Jean Sheerlambrechts*, *Philibert de la Haye*, *Hubert l'imprimeur* et *Philippe le meunier* exécutés comme hérétiques (1 .

Wouter Kapelle était un homme bienveillant, charitable et généralement aimé. Parmi les pauvres qu'il assistait, se trouvait un idiot auquel il donnait des aliments. Le voyant conduire au supplice, celui-ci s'approcha des juges en s'écriant : « *Meurtriers ! vous allez verser le sang innocent ; cet homme n'a fait aucun mal, mais il m'a nourri* ». Se rendant au pré des pendus, où se trouvait le cadavre à demi brûlé de son ancien bienfaiteur, l'idiot reconnaissant lui caressa le visage en disant : « *Pauvre ami ! tu ne fis jamais de mal et ils l'ont tué, et pourtant tu m'as nourri* ». Ce malheureux retourna souvent en cet endroit sinistre, et lorsqu'il ne vit plus que le squelette, il l'enleva et le porta chez le bourgmestre où se trouvait d'autres magistrats : « *Voilà, meurtriers*, dit-il, *vous avez mangé toute sa chair, dévorez maintenant ses os* » (2).

Ghislain Meulemeere, livré par l'inquisiteur de la foi dans les mains de la justice séculière, fut condamné à être brûlé comme hérétique obstiné à Audenarde.

Thomas Colberge, brûlé à Tournai pour avoir lu des chants manuscrits copiés d'un livre imprimé à Genève (3).

Jean Malo, se trouvant à Mons en présence de plusieurs personnes, attaqua le culte rendu par les catholiques romains à l'hostie consacrée. Il s'efforça de démontrer que l'hostie, demeurant un morceau de pâte, après comme avant la consécration, ceux qui l'adoraient se rendaient coupables d'idôlatrie.

Jean Malo, saisi et enfermé pendant un an dans une basse fosse, fut conduit au supplice. Quand on le mena au bûcher qui devait dévorer son corps, il prononça ces paroles : « *Comme soldats de l'Empereur, nous avons souvent exposé nos jours à son service et nous sommes également disposé à ne pas épargner notre vie pour le service de Dieu* ».

1. J. de WESENBEKE. p. 2?-30.
1. PROTESTANTISME BELGE, p. 72.
1. J. de WESENBEKE, p. 29.

Les protestants de Mons se réunissaient clandestinement chez un appelé *Damien Witkok*. Dénoncé pour avoir réuni chez lui des hérétiques, Damien fut exécuté en même temps que Madame *Waudru Carlier* et *Jean Pourceau* (1).

Charles de Craevinck fut brûlé et consommé en cendres comme hérétique sacramentaire et impénitent ; *Massin Dupont* fut exécuté par l'épée ; *Laurent le Soletier*, *Jean Fasseau*, furent exécutés à Mons en 1555 (2) Les frères *François* et *Nicolas Tys* furent exécutés à Malines, la même année.

Jeanne Lievens, *Peeter Van den Brocke*, nés à Gand, brûlés vifs comme anabaptistes. *Gielis Van Aerde* et *Marie Vleminck*, brûlés à Lierre, pour avoir cru que les petits enfants ne doivent point être baptisés. *Henri Benerts*, *Henri Van Westel*, *Martin Petis*, *Jacobs Peeters*, *Pluenis Van den Huevel*, *Jean Van den Wouve*, *Pierre Bruyn* jeune homme, *Assuérus Van Gheemont*, *Lysbeth Aerts*, épouse du précédent, *Van Haus*, l'imprimeur, *Adrien Wouters*, *Guillaume Van Roosendaele*, *Mélis van Merhelt*, docteur, *Adrien de Wintere*, *Jean Boullyn*, *François Joriszoon*, *Hans de Schecmaker*, *Antoine Verleyen*, *François Deens*, *Jean Deels*, *Hans Verhoeven*, *Pierre Van Beeringen*, *Barthélémy Cornétisz*, *Van Rombout*, *Abraham Van Roey*, *Jean Cutseghem*, *Marie Willems*, *Jean Hemman*, furent torturés et brûlés comme anabaptistes (3).

Josse Hemt fut brûlé d'une façon exceptionnelle. C'était un bourgeois de Courtrai qui remplissait quelque fonction importante. Chaque fois que le patient était conduit hors de sa prison pour être torturé, les anabaptistes se rassemblaient pour examiner par quels moyens ils pourraient délivrer leur coreligionnaire. Les autorités, craignant une émeute, firent entourer la place d'une bonne garde, le jour de l'exécution, et les bourreaux purent sans trouble livrer leur victime aux flammes dévorantes. *Simphorien des Barbures*, prisonnier de l'inquisiteur Titelman, mis à la torture. *Joose Van Reux*, suspect de grande hérésie, battu de verges et banni. *Pierre Bollaert*, battu de verges par

1. Le Protestantisme belge, p. 75. — Henne. T. X, p. 222.
2. J. Wesenbeck, p. 30. – Lamborelle, p. 230.
3. Henne. T. X, p. 22-24.

18

forme d'examen, pour avoir erré dans la foi. *Joseph Lefèvre* battu de verges et banni. *Pierre Vondelyne*, suspect d'hérésie, mis au pilori. *Guillaume l'Hermite*, battu de verges après avoir eu la langue percée, et banni pour 6 ans comme luthérien.

Enfin un grand nombre d'autres furent jetés dans les cachots, torturés, fouettés, bannis, piloriés, mutilés ou condamnés à de dégradantes cérémonies expiatoires qui justifient la confiance du pape et de l'Empereur dans le zèle des inquisiteurs.

IV

Pierre Titelman les surpassait tous. Il remplissait sa sanglante charge avec une rapidité, une précision et même une gaieté diabolique. Il y avait dans la cruauté de cet homme une sorte de joyeuse fantaisie. Il prenait plaisir à voir les hérétiques se tordre dans les tourments ou au milieu des flammes.

Des chroniques de ce temps le dépeignent comme une sorte de lutin grotesque, mais terrible, galopant nuit et jour à travers les campagnes, seul, à cheval, cassant la tête avec une masse d'arme aux paysans tremblants, répandant l'effroi de tous côtés, venant arracher les personnes suspectes du coin de leurs foyers et même de leurs lits pour remplir les cachots, arrêtant, torturant, étranglant, brûlant, sans même le simulacre d'un mandat, d'une instruction ou d'un procès. C'était le plus actif de tous les agents de l'Inquisition belge. Pour des paroles en l'air, pour des pensées suspectes, il brûlait les hommes et, suivant son propre aveu, rarement il attendait que des actes fussent posés (1). Voici un exemple de ce fanatisme, choisi entre beaucoup d'autres :

Gélin de Meuler, instituteur à Audenarde, était versé dans les Ecritures et, pour ce fait, signalé comme hérétique. Titelman le fit comparaître. L'attachement de Gélin pour sa femme et ses enfants le fit hésiter longtemps à ouvrir la bouche. Après l'avoir effrayé en vain sur le sort qui l'attendait, l'inquisiteur de Flandre comprit qu'en l'attendrissant sur le sort de sa famille

1. BRANDT. T. I. — MOTLEY. Révolution des Pays-Bas. — MAX GOSSI. Les Pays-Bas sous Philippe II, p. 116.

il affaiblirait son courage ; mais Gélin ne se laissa ébranler par aucune considération, il confessa sa foi à l'Evangile. Titelman le déclara hérétique et le livra au bras séculier qui le fit étrangler, puis brûler.

Un autre individu, dont le nom a péri, fut mis à mort, haché de sept coups d'un vieux glaive rouillé, en présence de sa femme. Celle-ci fut saisie d'une telle horreur, qu'elle tomba morte sur la place avant son mari (1).

Si l'Inquisition poursuivait comme hérétiques ceux qui étaient versés dans les Saintes Ecritures, ceux qui l'étaient dans les sciences naturelles étaient recherchés comme sorciers.

Jean Portant, d'Anvers, était connu comme mathématicien, astronome et poète, Accusé de sorcellerie par des moines ignorants. le savant fut condamné à être *crucifié*, à l'âge de 60 ans. Dans la même ville, un anabaptiste du même âge, ayant été pris et condamné, fut sommé d'abjurer ses erreurs pour ne pas aller en enfer. « *Dans ce cas, reprit le vieillard, vous êtes les assassins de mon âme, car vous savez que Dieu répartit ses dons à des âges différents, et si je ne suis pas encore parvenu à l'âge où je dois recevoir la foi, et que vous m'ôtiez la vie, qui d'entre vous est le meurtrier de mon âme ?* » L'assistance montrant de la sympathie pour cet infortuné, les agents de l'Inquisition se hâtèrent de le conduire au lieu de l'exécution, afin que la justice inquisitoriale fut satisfaite avant l'arrivée de la foule (2).

V

La presse et la liberté de la pensée étaient plus que jamais l'objet des rigueurs de l'Inquisition. *Erasme Van der Eecke*, imprimeur luthérien, fut battu de verges et tous ses livres furent brûlés. *Guillaume Arents*, de Menin, fut pilorié, battu de verges et interné pour trois ans à Gand.

Mais l'eau, la terre et le feu, à qui l'on avait demandé des

1. LE PROTESTANTISME BELGE, p. 74. — LAMBORELLE. — MOTLEY. T. I, p. 419-420.
2. LE PROTESTANTISME BELGE, p. 72-74. — LAMBORELLE. Martyrs et bourreaux, p. 234.

supplices, ne tuaient que le corps. Les idées nouvelles, restées libres et insaisissables, survécurent et se multiplièrent à l'infini. Plus on brûlait les hérétiques plus leur nombre grandissait, et dans quelques années toute la Hollande sera délivrée du joug catholique et entièrement conquise à la réforme et à la liberté.

Les progrès de l'hérésie étaient tels que Charles-Quint, le 27 janvier 1554, crut devoir écrire au comte de Lalaing pour se plaindre de ce que malgré son zèle à extirper les sectes, malgré les nombreuses victimes immolées par l'Inquisition, les sectaires étaient encore restés si nombreux. L'Empereur croyait que la grande multiplication des hérétiques était due au peu de zèle qu'on mettait à les poursuivre. Afin de porter remède à ce grand malheur (!), le prince ordonna qu'on eût soin de n'admettre à remplir les fonctions d'officiers civils que des catholiques entièrement soumis et dévoués à l'Eglise. Ensuite, Charles V ordonna formellement au gouverneur du Hainaut de faire exécuter d'une façon rigoureuse les édits contre les sectaires, de faire signaler les personnes entachées ou suspectes d'hérésie, d'exhorter les agents de l'Inquisition à poursuivre les hérétiques, sans égards pour personne, et de punir ceux qui se montreraient négligents dans l'accomplissement d'une si bonne œuvre (1).

VI

Jusque maintenant le peuple s'est, en quelque sorte, laissé égorger, brûler comme un troupeau de brebis, et cette débonnaireté de ceux qu'on appelait hérétiques, encourageait sans doute l'Empereur et les inquisiteurs à redoubler d'intolérance. Mais enfin, le nombre des victimes et la façon barbare dont elles sont traitées, pour le seul fait d'avoir lu des livres ou adopté des principes condamnés par l'Eglise Romaine, commençaient à émouvoir le peuple. Ce n'est plus sans danger que les inquisiteurs conduisent au bûcher leurs victimes, et si les plus timides émigrent, les autres ne tarderont pas à tirer l'épée. L'opposition se signalera d'abord par le mépris manifesté hautement pour les hommes et pour les choses qu'on était obligé de vénérer. Les

1. A. Henne. T. X, p. 226-228.

sermons des moines sont traités de « bourdes » et les prédicateurs seront démentis avec injures et opprobres. Les prêtres seront quelquefois maltraités et les images des saints deviendront des objets de raillerie.

Ainsi, *Jacques Lindeman* eut la main droite et la tête coupées pour avoir frappé mortellement le curé de Houttave.

Jean Dupuisse fut banni à perpétuité pour avoir traité de corbeaux certaines images de saints. *Jean Verportere* eut la langue percée d'un fer ardent et fut banni pour vingt ans, pour avoir proféré des paroles que l'Eglise considérait comme des blasphèmes. *Gédéon de Beer*, natif de Bruxelles, fut jeté en prison pour avoir écrit sur les portes des églises et des couvents, certaines paroles de la Bible condamnant le catholicisme (1).

Bertrand de Blas montra d'une façon trop audacieuse combien il détestait les erreurs romaines. Un jour il se rendit dans l'église de Notre-Dame, à Tournai, resta couvert, s'avança jusqu'à l'autel, arracha l'hostie des mains du prêtre, se tourna vers les assistants, et la froissant dans ses mains, il s'écria : « *Pensez-vous, gens aveuglés, que ce morceau de pâte soit Jésus-Christ, vrai Dieu et Sauveur ? Je fais ceci en l'honneur de Dieu et pour vous prouver que cet objet n'a aucun pouvoir* ».

Bertrand fut saisi et mis trois fois à la torture pour l'obliger à dénoncer ses coreligionnaires ; mais malgré ses souffrances il ne dénonça personne.

Cet homme avait sans doute mérité une punition pour avoir manqué de respect à la conscience des catholiques. Mais la façon inhumaine dont fut traité cet hérétique trop téméraire, révolte l'humanité.

Bertrand eut d'abord la main droite et le pied droit pressés dans des cadres de fer rougis au feu On lui arracha la langue. Les bras et les jambes lui furent liés derrière le dos. Ainsi suspendu à une perche faisant bascule, il fut rôti à petit feu et ses cendres furent jetées dans l'Escaut. Bertrand endura son horrible supplice avec un courage extraordinaire.

Otto Van der Katelyne, un ouvrier en soie à Gand, enten-

1. HENNE. T. X. p. 228-229.

dant un sermon sur la présence corporelle de Jésus-Christ dans l'hostie consacrée, interrompit le prédicateur en s'écriant : « *Ecoute, l'ami, tout ton sermon est contraire à la Sainte Ecriture qui nous apprend qu'après sa passion, Jésus-Christ est monté au ciel* ».

Otto fut arrêté et brûlé vif. Il subit avec un inébranlable courage, le supplice réservé aux hérétiques (1).

VII

Le 25 octobre 1555, Charles V, fatigué de régner, abdiqua le pouvoir en faveur de son fils Philippe II, qui devint alors roi d'Espagne et des Pays-Bas. « La Belgique, dit BRANDT, y gagna un persécuteur plus actif encore que celui qu'elle perdait dans le père ».

Charles Quint avait régné quarante ans sur les Pays-Bas et ce furent quarante années de persécution et d'oppression. Plus de cent mille victimes, suivant GROTIUS, doivent à son fanatisme despotique, inspiré et soutenu par les papes et les prêtres, d'avoir été torturées, mutilées, noyées, enterrées vives ou brûlées de même. « Pendant le règne de Charles-Quint, dit M. HYMANS, la flamme des bûchers illumina d'un sanglant reflet le ciel des Pays-Bas. »

« Quiconque, dit M. HENNE, juge qu'il n'y a point de vraie gloire en dehors des lois de l'humanité ne voit en ce prince qu'un potentat, employant ses qualités à satisfaire ses passions et leur sacrifiant, sans remords, sans scrupules, le bien être et le bonheur des hommes. »

« Durant tout son règne, dit MOTLEY, la conduite de Charles V envers les habitants des Pays-Bas ne fut qu'une impitoyable oppression »(2). Les milliers de victimes condamnées à des tortures cruelles et à une mort affreuse, par les ordres de l'Empereur, se lèvent de leurs tombes sanglantes pour exécrer sa mémoire et maudire sa cruelle intolérance.

1. HENNE. T. X, p. 229-230. — BRANDT. T. I, p. 83.
2. L'Eglise et les libertés belges, p. 149. — HENNE. T. X, p. 303. — Révolution des Pays-Bas. T. I, p. 176. — GROTIUS. Annales. Livre II.

La reine Marie, connaissant trop bien son neveu Philippe II et prévoyant aussi le sort réservé par lui au peuple des Pays-Bas, recula devant tout le carnage inquisitorial, et résigna ses fonctions (1).

Le règne de Charles-Quint avait été signalé par la mort terrible d'une foule innombrable de victimes, immolées par le despotisme impérial et dévorées par le monstre insatiable de l'Inquisition.

Le règne de Philippe II sera encore plus sanglant, plus cruel. Les faits que nous rapporterons dans la quatrième partie de ce livre, justifieront amplement cette assertion. Mais avant de l'aborder, nous ferons une petite incursion dans le pays de Liège pour assister au supplice de bon nombre de martyrs de la foi indépendante et de la liberté de conscience.

CHAPITRE XXI

L'Inquisition dans le Pays de Liège sous les règnes de Corneille de Berg et de Georges d'Autriche. 1538-1557.

SOMMAIRE : Avènement de *Corneille de Berg*. — La répression de l'hérésie décrétée dans la première assemblée des Etats, présidée par ce prince. — Plusieurs martyrs. — Arrivée des Jésuites à Liège. — Caractère de ces religieux. — Disparition de Corneille de Berg. — *Georges d'Autriche.* — Le nouvel Evêque fait adopter des ordonnances contre les hérétiques. — Opposition du Conseil de Liège. — Mort des inquisiteurs Jamolet et de Hèze. — L'inquisiteur *Ghénart*. — Mort de Georges d'Autriche.

I

Nous avons vu précédemment qu'Erard de la Marck, « ce prince intolérant, proscripteur et violateur des franchises du Pays », mourut en 1538. Corneille de Berg, précédemment nommé coadjuteur par l'influence de Charles-Quint, fut élevé, après Erard, à la dignité de Prince-Evêque. A cette occasion,

1. LE PROTESTANTISME BELGE, p. 78.

les Etats du Pays se réunirent vers la fin de juin de cette même année (1).

Le principal sujet porté à leur ordre du jour fut la répression de l'hérésie. Ils rédigèrent une proclamation adressée aux officiers de justice, leur enjoignant sévèrement de poursuivre les hérétiques, selon la teneur des ordonnances impériales.

En exécution des mesures prises dans le Conseil par ordre de l'Evêque, un certain nombre d'anabaptistes furent saisis et condamnés au supplice. Les hommes, au nombre de neuf, périrent par le feu, et dix femmes furent jetées dans la Meuse (2).

Vers la même époque d'autres personnes furent exécutées d'une manière un peu différente. L'histoire a conservé leurs noms : *Erasme Delamine*, *Pierre d'Oreyne*, *Ollet de Foumal*, maître *Jean*, le chirurgien de la rue du Pont d'Ile, *Jaquemin Allard*, *Jean Noël*, *Gabriel Toulousain* et *Louis Chabot*, un prêtre originaire de Savoie, furent décapités, écartelés et exposés aux portes de la ville, au nom de la majesté divine et humaine, parce qu'ils avaient voulu enrayer le pouvoir spirituel, ce « gouvernement inquisiteur et redoutable de la pensée » (3).

Corneille de Berg croyait qu'avec un inquisiteur de la foi à sa droite, un conseiller de Charles-Quint à sa gauche, et des soldats en assez grand nombre, il lui serait possible de maintenir son peuple courbé sous sa crosse et sous son sceptre. Il s'est trompé. Le sang des martyrs de la liberté sera une semence de vaillants combattants qui ne déposeront leurs armes que lorsqu'ils auront obtenu l'indépendance absolue de leur pensée et de leur conscience.

Mais si le peuple lutte pour la revendication de ce droit sacré, les princes et les prêtres coalisés useront aussi de tous les moyens en leur pouvoir pour soumettre les hommes à une double tyrannie, celle des corps et des esprits.

En 1540, l'Evêque de Liège, ayant appris que l'Empereur venait de défendre à ses sujets d'Allemagne, sous peine de mort,

1. Hénaux. Histoire du Pays de Liège. T. II, p. 114.
2. Lenoir, p. 40-41. — Hénaux. T. II, p. 116.
3. Rahlenbeck, p. 75.

d'acheter, de vendre ou même de lire des livres hérétiques, s'empressa de publier la même défense dans les terres de sa juridiction.

Voyant l'hérésie multiplier chaque jour ses adhérents, Corneille de Berg nomma en 1541, un inquisiteur spécial pour Louvain et les autres localités du Brabant, appartenant à son diocèse (1).

II

En 1543, la ville de Liège vit arriver dans ses murs, d'autres ennemis de la liberté religieuse.

Les Jésuites, ces nouveaux soldats de la papauté, plus capables et plus rusés que tous ceux qui les avaient précédés, étaient un précieux renfort pour la cause romaine, alors si gravement compromise (2). Ils firent à Liège, ce qu'ils font encore partout.

« Soumis au despotisme le plus excessif dans leurs maisons, les Jésuites en sont les fauteurs les plus abjects dans l'Etat. Ils prêchent aux sujets une obéissance sans réserve à leurs souverains ; aux rois, le mépris des constitutions et l'obéissance aveugle au pape ; ils accordent au pape l'infaillibilité et la domination universelle, afin que, maître d'un seul, ils arrivent à dominer partout. Afin de parvenir à ce but, ils s'efforcent de s'accaparer de l'éducation des enfants dans chaque pays. Ils hébètent l'homme pour le dominer, dessèchent son cerveau, tuent son intelligence au profit de la foi aveugle, de la superstition, afin qu'il soit humble devant toute espèce de tyrannie, comme le mouton devant le chien du berger. »

Dans le pays de Liège, comme dans tous les autres pays, où ils ont pu pénétrer, les disciples de Loyola furent les plus dangereux adversaires de la liberté. « Espions de la conscience, prôneurs d'inquisition, fauteurs de troubles et les plus perfides des intrigants, les Jésuites furent toujours les plus actifs, les plus hardis et les plus puissants suppôts de la tyrannie la plus absolue. Que ceux qui se font encore illusion sur les projets despotiques des Jésuites, méditent les paroles qui suivent pro-

1. P. Lenoir, p. 42. — 2. Lenoir, p, 42.

noncées à la conférence de Chiéri, par le Père *Roothan*, général des Jésuites : « Vraiment notre siècle est étrangement délicat. S'imaginent-ils donc que la cendre des bûchers soit totalement éteinte ? Les insensés ! En nous appelant Jésuites, ils croient nous couvrir d'opprobre ! Mais ces Jésuites leur réservent la censure, un bâillon et du feu. Et un jour ils seront les maîtres de leurs maîtres. » (1)

La suite de cette histoire, en nous montrant les Jésuites à l'oœvre partout où nous les rencontrerons dans notre pays, confirmera le jugement qui précède, ainsi que l'aveu échappé au général de cet ordre religieux, si tristement célèbre.

III

Dès l'année 1543, le Prince-Evêque disparaît de la scène de l'histoire d'une façon assez mystérieuse. *Fisen* assure que d'après un manuscrit en sa possession, Corneille de Berg abdiqua sa dignité par ennui de la vie cléricale, et pour se marier.

Qui sait ? Il se peut que Corneille sentait l'hérésie, et que l'Inquisition ou les Jésuites, l'expédièrent secrètement pour éviter un scandale. Ils en ont bien fait d'autres ces *compagnons de Jésus.*

Quoi qu'il en soit de Corneille, toujours est-il qu'il fut remplacé par Georges d'Autriche qui monta sur le trône vacant, le 18 Août 1544. Georges avait été imposé à Corneille de Berg, comme coadjuteur, et le chapitre de la ville dut s'incliner devant le nouveau Prince-Evêque que l'Empereur lui donna. La raison du plus fort est toujours la meilleure, même chez les princes qui répandent à flots le sang de leurs sujets, pour soutenir l'autorité infaillible de la sainte Eglise catholique.

Le lendemain de son installation, Georges tint une assemblée des Etats. Presque tous les prélats, les grands et les nobles du pays s'y trouvaient.

L'éternelle question des hérétiques y eut encore sa place. Ce furent les anabaptistes qui occupèrent surtout l'assemblée. La discussion fut longue et animée.

1. LACHATRE. Dictionnaire universel. Article : Jésuites.

A la fin, les Etats arrêtèrent que ces sectaires seraient proscrits, que les opiniâtres seraient punis de mort, mais qu'on laisserait leurs biens à leurs femmes, à leurs enfants et à leurs héritiers légitimes, *s'ils étaient catholiques* (1).

Le 31 décembre 1545, une nouvelle assemblée des Etats rechercha les moyens de punir les hérétiques, et les anciennes ordonnances contre les dissidents, furent encore une fois renouvelées.

Ces ordonnances, presque toujours imposées par le Prince-Evêque, « qui n'avait de fermeté que pour protéger d'énormes abus », rencontrèrent souvent une vive opposition de la part du Conseil liégeois. Celui-ci songea toujours à se délivrer du despotisme de Rome, de l'aristocratie ecclésiatique, de toutes les superstitions qu'elle entretenait. Les Etats étaient favorables à la tolérance et semblaient désirer la liberté de conscience, mais toujours les propositions libérales furent repoussées et combattues par le despotisme épiscopal, aussi bien que par le fanatisme des inquisiteurs

IV

Heureusement pour le peuple, la mort venait quelquefois mettre un terme à la tyrannie de ces ennemis de la liberté.

L'inquisiteur Jamolet avait déjà dû comparaître devant le Juge suprême pour rendre compte de tout le sang qu'il avait versé au nom de la religion. *Tiery de Hèze*, un chanoine de Liège, avait été appelé à succéder au terrible Jamolet. Mais la mort vint aussi terminer sa sanglante carrière, et il eut pour successeur *Antoine Ghénart*, qui avait appris, en servant le pape Adrien VI, de quelle manière il devait sévir contre les hérétiques (2).

Ce Ghénart, né à Visé en 1522, était également chanoine de l'Eglise de Liège et professeur de théologie lorsqu'il fut nommé inquisiteur de la foi (3).

1. Lenoir, 42-43. p. — Hénaux. T. II, p. 115-117.
2. D. Lenoir, p. 49. — Rahlenbeck, p. 80.
3. Pérennès. Biographie chrétienne. Article : Ghénart. — Delvenne. Biographie des Pays-Bas. Même article.

Le Prince-Evêque, Georges d'Autriche, mourut aussi à son tour, le 4 mai 1557, et *Robert de Berg* fut choisi comme son successeur.

Avant d'exposer les actes d'intolérance du nouvel Evêque, nous irons, comme le prophète Jérémie, pleurer sur les ruines de notre patrie et le malheur de nos ancêtres, dus à la tyrannie incomparable du très catholique Philippe II.

Le règne de cet inquisiteur couronné fera l'objet de la quatrième partie de cette histoire.

QUATRIÈME PARTIE

L'INQUISITION SOUS LE RÈGNE DE PHILIPPE II

DE 1555 A 1598

Nous avons déjà vu que l'implacable intolérance de Charles-Quint, aussi bien que le fanatisme de ses inquisiteurs, avaient, au rapport de Grotius, fait périr plus de cent mille de nos ancêtres pour leurs convictions religieuses. Sous le règne de l'Empereur catholique, les victimes de l'Inquisition avaient donc pu, avec plus ou moins d'exactitude, être comptées. Sous le règne de Philippe II, les martyrs de la liberté seront innombrables. Personne, que nous sachions, n'a essayé d'indiquer le nombre de ceux qui perdirent la vie dans les supplices, ou furent massacrés dans les guerres longues et cruelles, poursuivies avec acharnement, par le despotisme contre la liberté. Le règne de Philippe II dans les Pays-Bas, a été le paroxysme de la fureur persécutrice. Tout ce que le génie le plus sombre et le plus cruel pouvait inventer en torture et en supplice, fut mis en œuvre pour subjuguer des consciences qui ne demandaient qu'à être libres en matière de religion.

Pendant le règne du fils de Charles-Quint, le gouvernement des Pays-Bas fut confié successivement à six gouverneurs généraux : Marguerite de Parme, le duc d'Albe, le Commandeur de Requesens, don Juan d'Autriche et le prince de Parme. Chacun de ces administrateurs sera l'exécuteur docile des volontés du cruel Philippe II. Cependant, à mesure que nous nous éloignerons de l'administration sanguinaire du duc d'Albe, nous verrons l'Inquisition s'adoucir peu à peu, et disparaître complètement pour faire place à une intolérance moins farouche qui n'immolera plus que de temps en temps quelques victimes, jusqu'à sa propre défaite, par les armes victorieuses et pacifiques de la liberté.

SECTION PREMIÈRE

L'INQUISITION

PENDANT LA PRÉSENCE DE PHILIPPE II DANS LES PAYS-BAS

DE 1555 A 1559

CHAPITRE XXII

Les martyrs de la liberté, depuis le commencement du règne de Philippe II, jusqu'à la mort du grand inquisiteur Ruard Tapper.

SOMMAIRE : Caractère de Philippe II. — Quelques victimes du fanatisme royal. — La famille Oguier. — Le martyre d'Angelus Mérula. — Perceval ruiné. — Nouvelles victimes de l'Inquisition. — La délation encouragée par la cupidité. — Un aveu de Titelman. — Mort de Ruard Tapper. — Philippe II et Guillaume d'Orange.

I

Dès que Philippe II fut investi du pouvoir, il prêta serment d'observer les constitutions, les privilèges, les droits et les usages des dix-sept provinces des Pays-Bas, et reçut le serment de fidélité des Etats de ces contrées.

Dès les premiers mois de son règne, Philippe renouvela le placard de 1550, le fit publier partout comme une ordonnance perpétuelle contre tous les hérétiques.

L'édit impérial fut donc remis en vigueur, et il fut ordonné à toutes les personnes en fonction de l'appliquer avec sévérité, sous peine de démission immédiate. Malgré l'opposition que cet

édit rencontra à Anvers et ailleurs, l'Inquisition poursuivait son œuvre et brûlait à Mons quatre hommes, parce qu'ils étudiaient les Ecritures.

Van Lophem fut brûlé à Ath, parce qu'il avait dans ses paquets des livres condamnés par l'Eglise.

Charles de Koninck, un moine allemand réformé, fut pris et brûlé pour avoir annoncé l'Evangile à ses coreligionnaires à Bruges. A Lille, la famille *Oguier* composée de quatre personnes, fut brûlée pour avoir prié Dieu autrement que ne le permet l'Eglise de Rome.

Interrogés sur la nature des rites qu'ils observaient chez eux l'un des fils, un enfant, répondit : « *Nous nous jetons à genoux et nous prions Dieu d'éclairer nos cœurs et de nous pardonner nos fautes. Nous prions pour notre souverain, afin que son règne soit prospère et sa vie paisible. Nous prions également pour les magistrats et les autres autorités, afin que Dieu les protège tous* ». La naïve éloquence de l'enfant fit jaillir les larmes des yeux, même de quelques-uns des juges. Pendant que le fils aîné était dévoré par les flammes, il s'écriait avec ferveur : « *O Dieu, Père éternel, accepte le sacrifice de notre vie, au nom de Jésus-Christ, ton Fils bien-aimé* ».

Voyant les flammes s'élever autour d'eux et les envelopper, le plus jeune fils dit encore : « *Vois, mon père, le ciel s'entr'ouvre et j'aperçois des milliers d'anges qui se réjouissent à cause de nous. Soyons heureux, car nous mourons pour la vérité* » (1).

Ainsi moururent ces courageux témoins de la foi évangélique, à laquelle ils restèrent fidèles jusqu'à la mort.

II

L'une des victimes les plus célèbres, de l'Inquisition des Pays-Bas, fut *Angelus Mérula*, prêtre vertueux, curé de Heenvliet en Hollande, où il était généralement aimé pour ses lumières et sa bienfaisance. Possédant quelque fortune, animé d'une charité évangélique, il avait formé un hospice de vieillards à la Brielle,

1. MOTLEY. T. I. p. 423. — LAMBORELLE. Apôtres et martyrs. XX.

sa ville natale. Mérula avait eu le courage de signaler les abus de l'Eglise romaine et de les supprimer dans sa paroisse. C'en était assez pour être en mauvaise odeur auprès des agents de l'Inquisition. Ceux-ci lui firent son procès, examinèrent ses papiers et ne trouvèrent absolument rien de contraire à la foi catholique. Cependant il fut incarcéré à la Haye, de façon la plus arbitraire. Les inquisiteurs Ruard Tapper et Nicolas Nieuwland, exploitèrent la surdité du vieillard pour lui faire signer une rétractation de luthéranisme qu'il ne professait pas. Lorsque Mérula apprit le subterfuge dont on s'était servi pour le perdre, il publia une protestation. Mais l'autorité des inquisiteurs était telle que, malgré l'intervention de la gouvernante, ils le traînèrent de prison en prison, le conduisirent au château de Mons d'où il ne sortit que pour être mené au supplice.

Son neveu étant venu pour lui dire un dernier adieu, Mérula lui exprima le regret de n'avoir rien à lui laisser, l'Inquisition ayant confisqué tous ses biens. Marchant entre le bourreau et un moine franciscain, il recommanda au peuple de se vouer à la connaissance et à la crainte de Dieu, à la charité, à la méditation de la passion de Jésus-Christ, le seul Sauveur, et de ne point s'appuyer sur les œuvres pies pour obtenir le salut.

Il atteignit le lieu du supplice, la place de Mons, où, sur le bûcher, se trouvait la cabane de paille destinée à brûler avec lui. Mérula s'agenouilla devant cette cabane, les bras en croix. Tout à coup, il s'affaissa sur lui-même et tomba en perdant la vie. Mérula était âgé de soixante-quinze ans. Le bourreau, ému, refusa de continuer son office, disant que l'exécution était accomplie (1).

« Ruard Tapper, dit un auteur anonyme, déploya en cette circonstance toute la cruauté d'un inquisiteur espagnol. Depuis vingt ans déjà il n'avait cessé de donner des preuves de la rage persécutrice qui l'animait ». Cependant ce n'était point encore assez. Une autre personne moins illustre devint aussi sa victime.

Perceval, licencié en théologie, natif de Bruges, discutait

1. Wagenaer. Histoire d'Angelus Mérula. T. XX. — Lamborelle et Desés, p. 236.

beaucoup sur les doctrines de l'Eglise catholique. Ruard le considérant comme hérétique, le fit comparaître. Perceval ayant donné des preuves de son orthodoxie catholique, l'inquisiteur, afin de ne point lâcher sa victime, l'accusa de penchants infâmes et le fit jeter en prison. Un gentilhomme pourtant intercéda en faveur du prisonnier qui mourait de faim dans un cachot infect. Ruard relâcha Perceval, mais le gentilhomme paya cher son intervention. Il apprit à ses dépens que ce n'est pas impunément qu'on entreprend de défendre l'innocence quand elle se trouve dans les griffes de l'Inquisition. Un beau jour les inquisiteurs confisquèrent tous les biens du gentilhomme, qui se trouva ainsi réduit à la misère (1).

Jean Duchamp, établi à Anvers comme hôtelier, ayant été reconnu comme protestant, par une lettre interceptée, fut arrêté et exécuté comme anabaptiste. *Gilles Verdickt*, s'étant rendu à Bruxelles pour y prêcher l'Evangile, fut pris et brûlé. Lorsqu'il connut sa sentence, il s'écria : « Croyez-vous, Messieurs, qu'en les brûlant vous arracherez la foi aux chrétiens que vous nommez hérétiques ? Hélas ! vous êtes dans une grande erreur. Les cendres de mon corps s'élèveront au-dessus de la ville et feront croître notre nombre, car le sang des martyrs est la semence de l'Eglise ». *Antoine Verdickt*, frère de Gilles et diacre de l'Eglise évangélique d'Anvers, alla deux fois à Bruxelles pour le consoler ; mais, trahi par le geôlier, il fut étouffé le 12 janvier 1559. *Georges Wippe*, natif de Menin, où il avait été bourgmestre, pour éviter les poursuites de l'inquisiteur Titelman, se retira à Dordrecht où il se fit connaître par son inépuisable bienfaisance.

Les inquisiteurs craignant l'influence d'un homme de bien, le dénoncèrent aux magistrats comme anabaptiste Ceux-ci, obligés d'exécuter les ordonnances de Philippe II et d'obéir aux inquisiteurs, condamnèrent à regret le philanthrope chrétien à être noyé (2).

1. LE PROTESTANTISME BELGE, p. 81.
2. LAMBORELLE et DESÈS. Martyrs et bourreaux, p. 338-340.

III

Mais les inquisiteurs, loin d'éprouver quelque pitié pour les malheureux qu'ils faisaient noyer ou brûler, employèrent un moyen qui devait inévitablement augmenter le nombre de leurs exécutions. Ils imaginèrent d'offrir de l'argent à ceux qui dénonceraient les hérétiques et ceux qui leur étaient favorables. Ainsi la vie d'un ministre protestant fut taxée à 300 florins, et celle d'un diacre à 50. — Afin d'obtenir cette somme, des hommes sans conscience, n'ayant d'autre mobile que le gain, se firent délateur de profession et dénoncèrent souvent comme hérétiques, des catholiques qu'ils n'aimaient pas. On vit même des enfants dénoncer leurs propres parents, et des parents accuser leurs enfants. Ainsi à Anvers, *Adrien de Schilder*, trahi par son propre père, fut conduit au gibet le 19 janvier 1559.

Daniel Vercamp, à Courtrai, soupçonné d'hérésie par Titelman, fut condamné au dernier supplice.

Sa mère, chez qui Daniel logeait, dut aussi comparaître. L'inquisiteur lui reprocha d'avoir, contrairement aux ordonnances royales, logé un hérétique dans la personne de son fils. Les paroles éloquentes de la pauvre femme attendrirent les juges qui l'acquittèrent.

Pour laver l'Eglise romaine du sang des martyrs dont elle est couverte, des auteurs catholiques ont osé soutenir qu'elle n'a jamais poursuivi que des séditieux dont les excès et les violences ont justifié sa sévérité (1).

Voici un aveu de nature à prouver que les victimes de l'intolérance romaine n'étaient pas des gens turbulents :

Titelman, parcourait le pays avec une couple d'aides pour saisir les protestants, lorsqu'il fut arrêté dans sa course par le chef de la gendarmerie qui lui dit : « Comment osez-vous vous aventurer à courir ainsi seul, ou avec un aide ou deux, arrêtant partout les gens, tandis que moi je n'ose exercer ma charge qu'à la tête d'une troupe solide et bien armée, et encore au péril de ma vie? » «Ah! *Verge-Rouge*, répondit l'inquisiteur, d'un air jovial, vous n'avez affaire qu'à de mauvais drôles. Moi, je n'ai rien à

1. BERGIER. Dict. de théologie. Voyez article : Intolérance.

craindre, parce que je ne prends que des gens innocents et vertueux, qui ne font aucune résistance et se laissent conduire comme des agneaux. « Fort bien, dit l'autre, mais si vous arrêtez tous les bons et moi tous les méchants, je ne sais pas qui dans le monde pourra échapper au châtiment ». On ne connaît pas la réponse de l'inquisiteur, mais ce que l'on sait, c'est qu'il poursuivit sa tournée inquisitoriale, cherchant ces personnes vertueuses qui se laissaient torturer et brûler sans opposition (1).

Il n'en fut pas de même pour Ruard Tapper que la mort vint arrêter dans sa carrière de sang.

Trouvant les placards publiés précédemment trop peu violents, il alla un jour trouver Philippe II afin d'en obtenir de plus sévères. Mais le roi l'ayant reçu très froidement, à cause de l'inconvenance avec laquelle il s'était présenté, l'inquisiteur sortit du palais, en proférant des injures contre les conseillers, en grinçant des dents, en écumant. Il finit par tomber dans la salle des gardes, frappé d'apoplexie. Il expira le 11 mars 1559 (2). Ainsi se termina la vie de ce prêtre toujours occupé à rechercher, à torturer et à brûler ceux qui, par conviction et par devoir, avaient rompu avec l'Eglise romaine.

Le grand inquisiteur étant mort, les Etats généraux assemblés à Gand, réclamèrent l'abolition du tribunal odieux qui avait déjà fait périr par le fer ou le feu plusieurs milliers de belges pour leurs sentiments religieux.

Mais Philippe II, qui condérait l'Inquisition comme le principal soutien du catholicisme en Belgique, ne voulut rien écouter et pour toute réponse ordonna à Guillaume d'Orange de faire périr certaines personnes notables suspectes d'hérésie ou de patriotisme. Mais ce prince avait un cœur trop généreux pour suivre les ordres cruels du roi d'Espagne ; au lieu de tremper ses mains dans le sang de ses compatriotes, Guillaume fit prévenir les personnes désignées par Philippe, de se tenir sur leurs gardes (3).

1. BRANDT. T. I, p. 228.
2. Le PROTESTANTISME BELGE, p. 87-88. — LAMBORELLE. Martyrs, p. 242.
3. Apologie du Prince d'Orange. Fol. 80.

CHAPITRE XXIII

Le fanatisme couronné à l'œuvre, depuis la mort de Charles-Quint jusqu'au départ de Philippe II. 1558-1559.

SOMMAIRE : Les derniers jours de Charles-Quint. — Sa mort et ses dernières volontés. — Philippe II convoque les Etats et donne aux Pays-Bas, Marguerite de Parme, comme gouvernante générale. — Les Conseils reçoivent l'ordre de poursuivre tous les dissidents avec la dernière rigueur. — Philippe quitte les Pays-Bas et assiste en Espagne à plusieurs auto-da-fés. — Caractère de Marguerite de Parme. — Les membres du Conseil d'Etat.

I

Après son abdication, Charles-Quint s'était retiré dans le couvent de Saint-Juste, situé au fond de l'Estramadure. La solitude n'amena pas chez l'Empereur, devenu moine, des sentiments de liberté pour autrui. A l'instar de tous ses confrères sous le froc, Charles-Quint trouva dans les murs de son cloître un aliment à son fanatisme persécuteur. Bien loin d'avoir exprimé ou même conçu ces idées de tolérance pour lesquelles, disait-on, l'Inquisition l'avait condamné comme hérétique, il devint au contraire, alors en réalité, le fanatique qu'il avait seulement affecté d'être pendant son règne. D'amers regrets pour avoir tenu sa parole à Luther ; de farouches excitations lancées du fond de son asile aux inquisiteurs pour faire hâter l'extermination de tous les hérétiques ; des exhortations frénétiques à Philippe pour qu'il se mit lui-même « à extirper les racines de l'hérésie avec rigueur et rude châtiment » ; alternant avec ces explosions d'un fanatisme sauvage, les manifestations d'une gloutonnerie révoltante, voilà le tableau véritable de cet empereur encapuchonné. Le fanatisme le plus barbare et la sensualité la plus excessive, telles étaient les principales vertus du moine Charles-Quint. Il faut avouer qu'il eût assez vite acquis les qualités qui ont toujours distingué les moines.

La comédie jouée par l'acteur impérial, parvint enfin à son

terme. Dans les premiers mois de 1558, la goutte, dont Charles souffrait depuis longtemps, prit un caractère très aigü ; elle lui enleva, avec ses forces, le reste de son énergie. Alors, sentant sa fin approcher, appréhendant l'heure de comparaître devant ce Juge suprême à qui rien n'est caché, devant qui tombent tous ces mensonges politiques colorés du prétexte d'ordre et d'intérêt publics, il se voua à toutes les austérités de la vie monastique ; il renonça à toute distraction, ne voulut plus voir que des moines, passa son temps à chanter des hymnes ou à se donner la discipline. Le châtiment commençait. Celui qui avait fait trembler toute l'Europe prenait peur, et non sans raison, car des milliers de voix s'élevaient contre lui devant le tribunal de Dieu.

La fièvre le saisit dans le temps où il prenait des dispositions pour ses prochaines obsèques, et l'enleva le 21 septembre 1558. Si le cloître n'avait pas guéri Charles de son fanatisme farouche, les approches de la mort ne l'en guérirent pas davantage. Les dernières paroles de l'ex-empereur étaient dignes de ses premiers placards. Elles furent un éloge de l'Inquisition. Ses dernières volontés, tracées d'une main que le frisson de la mort faisait déjà trembler, imposaient à Philippe II la plus grande sévérité contre les hérétiques. Il conjurait son fils, au nom de son amour filial et de son *salut éternel*, de traiter tous les réformés avec les rigueurs les plus extrêmes de la loi, « *sans distinction de personnes ni considération d'aucune circonstance en leur faveur* » (1).

Voilà le testament d'un prince qui, pendant son règne, a persécuté les dissidents, par despotime politique, et qui sur son lit de mort, au seuil de l'éternité, est devenu persécuteur par fanatisme catholique et monacal. Voilà le commencement et la fin d'un despote aveuglément dévoué à l'Eglise, et voilà aussi tout ce que les nations ont à attendre de tous les princes bigots qui reçoivent de leurs confesseurs, les principes d'après lesquels ils gouvernent leurs peuples.

1. MOTLEY. T. I, p. 197-272. — HENNE. T. X, p. 296.

II

Cependant Philippe II n'avait pas besoin d'être excité dans son zèle contre les hérétiques. Jamais le fanatisme ne fut poussé plus loin, et jamais l'intolérance sanguinaire ne rencontra de serviteur plus docile que le fils de Charles-Quint. « Il a paru rarement sur la terre un despote aussi cruel que Philippe II, dit BITAUBÉ ; il communiqua ses passions féroces à plusieurs de ses courtisans qui, à leur tour, les enflammèrent. Livré au fanatisme autant qu'à l'ambition, il avait juré la destruction entière de la Réforme. Il n'est point de perfidie ni de violence qu'il ne se permit pour arriver à l'exécution de ses desseins. Il porta le fer et le feu dans des provinces qui avaient d'anciens droits à une sage liberté, dont elles n'abusaient pas et qu'il avait fait le serment de maintenir » (1).

Afin de mieux poursuivre ses desseins despotiques, Philippe II quittera les Pays Bas et donnera ses ordres depuis Madrid. En conséquence, les Provinces furent convoquées à Gand, le 7 août 1559, pour y recevoir les communications dernières et les adieux du roi. Les Etats s'étant assemblés, Philippe choisit comme gouvernante générale des Pays-Bas, sa sœur, la duchesse Marguerite de Parme, fille naturelle de l'Empereur Charles-Quint. Les gouverneurs, les conseillers, et toutes les personnes ayant une autorité quelconque dans le pays, reçurent l'ordre d'aider la gouvernante dans l'œuvre d'extermination de tous les dissidents. Le même jour où les Etats étaient assemblés à Gand, Philippe avait envoyé au Grand Conseil de Malines, une lettre ordonnant à tous les magistrats des Pays-Bas l'exécution de tous les ennemis de l'Eglise romaine. Tous ceux qui ne rentreront pas dans le giron de l'Eglise seront étranglés, brûlés ou enterrés vifs. Les juges qui voudront user de patience et de miséricorde, ou qui seront négligents à aider les inquisiteurs, seront traités eux-mêmes comme hérétiques.

Après avoir légué à nos ancêtres le terrible cadeau de ces ordonnances homicides, leur bourreau couronné s'embarqua à Flessingue le 26 août 1559. Après une traversée orageuse, Phi-

1. BITAUBÉ. Les Bataves. XV.

lippe II eut la joie d'assister à plusieurs *auto-da-fés* dans sa patrie. Le 8 octobre, le roi, après avoir juré de maintenir l'Inquisition dans ses Etats, toute la cour et un grand nombre de soldats et de prêtres purent contempler les contorsions horribles de treize victimes d'un rang distingué, brûlées vives à Madrid. Immédiatement après, un autre *auto-da-fé* eut lieu à Séville qui dévora cinquante autres malheureux. Ces victimes humaines, enchaînées au poteau ardent, furent les flambeaux à la lueur desquels le roi d'Espagne consomma son mariage avec Isabelle de France (1).

III

Marguerite, à qui Philippe avait confié le gouvernement des Pays-Bas, avait trente-sept ans quand elle arriva dans nos provinces, avec la réputation de posséder de grands talents et un caractère fier et énergique. Catholique enthousiaste, longtemps elle s'était agenouillée aux pieds de Loyola, son confesseur et son guide spirituel. Le fondateur de l'ordre des Jésuites avait inspiré à son élève une horreur plus profonde contre les hérétiques que contre aucune autre espèce de malfaiteurs. Elle avait pour les édits inquisitoriaux de son père Charles-Quint, un respect plus grand que s'ils eussent été des décrets célestes. Philippe II avait donc choisi la personne la plus capable d'exécuter sa volonté dans notre patrie.

Les membres du Conseil d'Etat, étaient Berlaymont, Viglius, d'Orange et d'Egmont. *Berlaymont* était un soldat brave et fidèle, mais un papiste acharné, cupide et sanguinaire à l'extrême. *Viglius* d'Aytta de Zuichem, était un savant Frison dévoué à la cause romaine et regardant la liberté religieuse comme la plus détestable des doctrines. Il avait été nommé président du Conseil. *Guillaume de Nassau*, prince d'Orange, d'origine allemande, élevé dans la religion réformée, avait été conduit à Bruxelles à l'âge de onze ans. Ayant embrassé le catholicisme, il devint l'ami de Charles-Quint qui, discernant ses grandes qualités, le nomma plus tard général en chef de

1. MOTLEY. T. I. p. 285-298.

l'armée des frontières françaises, et gouverneur de Hollande, de Frise et d'Utrecht. Il remplit ces fonctions avec une intelligence et des aptitudes remarquables. Guillaume, ayant appris que les rois de France et d'Espagne avaient formé le complot de massacrer tous les hérétiques des Pays Bas, fut ému de pitié pour tant de gens de bien voués à la destruction et il prit la résolution de les sauver.

Antoine Perrenot, évêque d'Arras, plus tard cardinal de Granvelle, était le véritable administrateur des Pays-Bas. Prompt d'esprit, fertile en expédients, courageux, résolu, éloquent, le chef de la Consulte connaissait à fond l'art de mener les hommes, même ses supérieurs, tout en ayant l'air de leur obéir. Absolutiste sans restriction, exigeant pour le roi et l'Eglise une soumission absolue, Granvelle était l'adversaire déclaré des franchises nationales, de la liberté de conscience, et l'ennemi mortel de la réformation dont il voulait l'extirpation complète.

Charles Lamoral, prince de Gâvre et comte d'Egmont, gouverneur de Flandre et d'Artois, seigneur populaire, généreux, riche et valeureux sur le champ de bataille, était, comme Guillaume, très attaché aux libertés du pays. Mais, comme d'Orange, d'Egmont tombera victime de son patriotisme, aussi bien que *Philippe de Montmorency*, comte de Hornes, et amiral des Pays-Bas (1).

Tels étaient, au commencement de l'administration de Marguerite de Parme, les personnages aux mains desquels étaient remises, les destinées des Pays-Bas.

Marguerite, de Berlaimont, Viglius et Granvelle soutiendront toujours le parti du despotisme espagnol et de l'intolérance cléricale ; tandis que d'Egmont, de Hornes et surtout d'Orange défendront les droits de la patrie et ceux de la conscience.

1. MOTLEY. T. I, p. 223-228. — JANSSENS. T. I. p. 305.

SECTION DEUXIÈME

L'INQUISITION

SOUS LE GOUVERNEMENT DE MARGUERITE DE PARME

DE 1559 A 1567

CHAPITRE XXIV

L'Inquisition renforcée par de nouveaux évêchés. 1559-1564.

SOMMAIRE : Le docteur *Sonnius* et la bulle papale. — Mécontentement des moines. — Victimes des fureurs de Titelman. — Granvelle se fait détester. — Martyrs, troubles et massacres à Valenciennes. — Pamphlets contre le cardinal. — Martyrs dans les provinces wallones. — Nouveaux inquisiteurs. — *Michel Baïus.* — Nouvelles victimes. — Rappel de Granvelle. — Appréciation de l'administration de ce ministre. — Intégrité du prince d'Orange.

I

Afin de contrebalancer l'influence des membres libéraux du Conseil d'Etat, et d'anéantir les nombreux partisans de la réforme, Philippe II, avant son départ pour l'Espagne, avait envoyé le docteur *François Sonnius* auprès du pape, pour lui représenter la nécessité d'augmenter les forces épiscopales dans les Pays-Bas. Au moment même où le roi se préparait au départ, son ambassadeur revint, apportant avec lui la bulle de Paul IV, en vertu de laquelle *quatorze nouveaux évêchés furent créés dans les Pays-Bas.* Chaque évêque devait nom-

mer neuf prébendiers supplémentaires qui l'assisteraient dans les poursuites et les exécutions inquisitoriales. Deux d'entre ces prébendiers devaient porter le titre d'inquisiteur.

Pour appuyer ces mesures, par lesquelles Philippe espérait éteindre une fois pour toutes, l'hérésie dans nos provinces, il laissa dans le pays les troupes espagnoles, dont les Etats généraux avaient pourtant réclamé le renvoi.

Cependant, les moines, plus attachés à leurs intérêts qu'au bien de la religion, ne virent qu'avec le plus vif mécontentement l'établissement des nouveaux évêchés, et ils surent exciter un soulèvement général contre une mesure contraire à leur ambition, autant qu'à leur cupidité.

Pendant que les moines murmuraient contre les nouveaux évêques, établis par le pape et le roi pour sauver l'Eglise et ruiner notre patrie, l'inquisiteur Titelman eut l'occasion de donner de nouvelles preuves de son zèle contre les hérétiques.

En 1560, *Chrétien de Queker*, *Jacques Diensart* et *Jeanne Konings*, de Steenwerk, établis en Angleterre, étaient venus faire un voyage dans leur patrie. Titelman les arrêta à Furnes, et les fit étrangler, malgré l'intervention des autorités anglaises. *Jean Herrewyn* fut pris et brûlé à Hondschoten. *Jean de Creus*, dénoncé par son curé à Titelman, fut livré aux flammes à Baillœul. *Jean Buisson*, *Jean de Busscher*, furent décapités de nuit, dans la prison.

Jean de Keizer, membre de l'Eglise évangélique d'Anvers, stationnait devant la porte de la prison pour tenter la délivrance de Busscher quand il fut pris et noyé dans une basse fosse. *Baudoin Leheu*, fut pendu à Bruxelles avant le lever du soleil. *Thomas Moutard*, fut brûlé à Valenciennes pour avoir contesté l'utilité de la messe (1).

II

Granvelle, ayant reçu le chapeau de cardinal, en février 1561, crut devoir se mettre à la hauteur de cette nouvelle dignité, déployer plus de luxe encore que précédemment, et mettre plus

1. MOTLEY. T. I, p. 346-347. — DEWEZ. T. IV, p. 216. — LE PROTESTANTISME BELGE, p. 89-90. — LAMBORELLE et DESÈS, p. 216.

de zèle dans l'accomplissement de l'œuvre qui lui avait déjà rapporté tant de richesses et de faveurs. Favorisant ouvertement les nouveaux évêchés et s'efforçant chaque jour de s'attribuer toujours plus exclusivement le contrôle des affaires, Granvelle devint un objet de mépris pour le peuple, aussi bien que pour les nobles, défenseurs des franchises du pays.

D'Orange, d'Egmont et de Hornes crurent devoir écrire au roi pour se plaindre de la conduite de son ministre, mais ces seigneurs n'obtinrent d'autre résultat que de voir se tourner contre eux-mêmes toute la colère de Philippe. Granvelle se voyant soutenu par le tyran espagnol, s'occupait à exciter les inquisiteurs dans leur « pieux office ».

Cependant, les idées s'étaient modifiées. Pendant que les victimes marchaient à l'échafaud, elles étaient saluées par des acclamations enthousiastes. On chantait les hymnes de Marot, à la face même des inquisiteurs. Le peuple, manifestant plus de hardiesse que de prudence, osa même tenter d'arracher des griffes de l'Inquisition, les victimes dont elle s'était emparées. En voici un exemple :

Simon Faveau et *Pierre Maillard*, deux pasteurs protestants, furent arrêtés et jetés en prison à Valenciennes. Le marquis de Berghes, gouverneur de la province, croyant qu'il n'est pas juste de verser le sang dans les questions de foi, avait donné sa démission. Granvelle envoya Philibert de Bruxelles à Valenciennes pour hâter la condamnation et l'exécution des prisonniers. Mais le tumulte du peuple était tel que les deux ministres restèrent encore six mois dans leurs cachots. Jour et nuit le peuple remplissait les rues, jetant des cris de menace et de défi aux autorités. A la fin, Granvelle expédia l'ordre péremptoire de faire brûler les condamnés. En conséquence, le 27 du mois d'avril 1562, Faveau et Maillard furent tirés de la prison et conduits sur la place du marché, où tout avait été disposé pour le supplice. Pendant que l'exécuteur les attachaient au poteau, une masse d'hommes se ruèrent contre les barrières élevées en carré autour du lieu d'exécution. Les uns saisirent les fagots qui déjà commençaient à brûler et les éparpillèrent ; d'autres enfin mirent les barrières en pièces. Les bourreaux ne purent exécuter la sentence et, pendant la nuit, les prisonniers délivrés, réussirent à sortir de la ville.

Le gouvernement central de Bruxelles, ayant été informé de cette émeute populaire, entra dans un transport de rage et résolut immédiatement de tirer une vengeance sanglante de cette insulte faite à l'Inquisition. Des troupes sont envoyées à Valenciennes, les prisons regorgent d'hommes et de femmes coupables ou suspects d'avoir pris part à l'émeute. Les ordres venus de la capitale, prescrivaient de juger et d'exécuter sommairement tous les criminels. Le 16 mai commença le massacre. Les uns furent brûlés vifs, d'autres décapités ; le nombre des victimes fut effroyable. De longtemps, les juges et les bourreaux ne purent se reposer.

Cette tuerie attira sur la tête du prêtre Granvelle qui l'avait ordonnée, un torrent de haine populaire qui grossissait de jour en jour. Il était considéré comme l'incarnation de l'oppression religieuse. Le prélat devint le point de mire des attaques de toutes les chambres de rhétorique existant dans le pays. Ces sociétés littéraires, éminemment libérales par leur tendance, attaquaient les abus de l'Eglise et la licence des moines par des pièces de théâtre et des pamphlets. Des poésies étaient collées sur les murs des maisons ou circulaient de main en main. Les évêques et même le cardinal n'étaient pas épargnés. Le pouvoir offensé lança de nouveaux édits pour leur suppression. Mais la prohibition rencontra la résistance et même le ridicule. La tyrannie, qui pouvait noyer un peuple dans le sang et les larmes, était impuissante à l'empêcher de rire amèrement de ses oppresseurs (1).

III

Il était plus facile à l'Inquisition de faire périr les hérétiques que de se venger de ces pamphlétaires. Dans les provinces wallones, spécialement le Hainaut, le Tournaisis et une partie des Flandres, le Saint-Office fonctionnait toujours d'une façon très active. Ainsi, à Lille, plusieurs personnes antipathiques à une religion de sang, sans être protestantes, furent livrées au bûcher.

Jacques Deloo périt par le feu dans la même ville. Avant de

1. MOTLEY. T. i, p. 358-437.

mourir, il trouva le moyen d'écrire à ses coreligionnaires et au pasteur *Gui de Brai*, pour les engager à persévérer dans la religion de Jésus-Christ.

Pierre Annood et *Daniel Galland*, qui se rendaient en Angleterre, furent arrêtés à Dunkerque et exécutés comme hérétiques. *Jean Delannoy*, un membre de l'Eglise évangélique de Tournai, fut pris et brûlé le 20 novembre 1561.

La salle où le culte protestant se célébrait fut visitée, et les livres que l'on y trouva furent jetés au feu. *André Michiels*, un aveugle de Tournai, s'étant rendu à Paris pour y consulter un médecin sur sa cécité, eut l'occasion d'entendre quelques sermons évangéliques qui firent sur lui une profonde impression. A son retour, il fit part à ses amis des choses qu'il avait entendues. L'aveugle fut arrêté et torturé pour qu'il dénonçât ses complices. Il fut condamné et il marcha au supplice en récitant l'oraison dominicale et le symbole des apôtres, afin de convaincre les spectateurs qu'il n'était pas un hérétique comme les inquisiteurs le prétendaient.

Quand sa récitation fut finie, il se tourna vers les juges et leur dit : « *Vous m'avez jugé, moi je ne vous juge pas; mais il y en a un qui vous jugera !* André Michiels fut étranglé le 23 mai 1562. Quelques femmes et jeunes filles protestantes furent noyées en même temps. *Antoine Caron* et *Renoldine Francville* furent brûlés à Cambrai. *François Varlut* et *Alexandre Dayke* furent décapités pour avoir assisté à une réunion évangélique.

La liberté d'association n'avait pas encore été proclamée, et faire acte de présence dans une assemblée où l'on expliquait l'Evangile, était un crime que l'Eglise romaine punissait par la mort (1).

IV

Nous avons vu de quelle manière mourut Ruard Tapper. Depuis sa mort, la charge de grand inquisiteur était restée vacante, et Titelman, quoique toujours plus zélé dans la poursuite des héré-

1. LE PROTESTANTISME BELGE, p. 98-100. — LAMBORELLE et DESÈS. Martyrs et bourreaux, p. 252-253.

tiques, n'avait pour théâtre que le comté de Flandre. *Joosse Rinestein*, fut appelé à remplacer Ruard, et *Michel Baïus* succéda à Druitius.

Baïus, inquisiteur chargé d'extirper l'esprit d'examen, commença lui-même par examiner les Ecritures et œuvres de Saint Augustin. Ayant écrit des propositions anti-catholiques, il se fit censurer par les papes Pie V et Grégoire XIII.

Ce docteur en théologie n'eut pas le courage de ses convictions; il se soumit à Rome en apparence, mais il garda ses opinions jusqu'à sa mort, qui eut lieu en septembre 1589 (1).

Les nouveaux inquisiteurs n'eurent pas moins de zèle que leurs prédécesseurs. Leur première victime fut *Guillaume Cornu*, membre du troupeau clandestin de Tournai. Il fut étranglé, puis brûlé le 13 juillet 1563. *Michel Robillard* fut brûlé à Arras, le 20 août de la même année. Des commissaires venus de Bruxelles à Tournai, ayant fait comparaître toutes les personnes suspectes d'hérésie, leur firent jurer d'aller à la messe et d'approcher des sacrements trois fois par an. *Nicaisse Deltombe* et *Roger Dumont*, ne voulant pas assister à des cérémonies qu'ils croyaient contraires à l'Evangile, furent brûlés le 2 décembre. *Jean de Wolf*, d'Audenarde, marié depuis un an, ayant fait baptiser son premier enfant dans l'Eglise évangélique, fut emprisonné, et malgré les instances des moines et de sa jeune femme elle-même, Jean demeura ferme, marcha au supplice en lui recommandant l'étude des Saintes Ecritures. *Wouter Oom*, un maçon d'Anvers, fut noyé secrètement dans la prison (2).

V

Le cardinal Granvelle étant devenu odieux à tout le monde, et Marguerite, redoutant une révolution, demanda à Philippe II le rappel de son favori, qu'elle accusa d'irriter le peuple, la noblesse et le clergé. Granvelle lui-même, ne se croyant plus en sûreté dans les Pays-Bas, demanda son rappel. Le roi n'y consentit qu'à regret, mais bien décidé à se venger terriblement des

1. BAYLE. Dictionnaire historique et critique.
2. LE PROTESTANTISME BELGE, p. 101-102.

nobles, du peuple et surtout des protestants. Le cardinal partit le 10 mars 1564 (1).

L'administration de ce prêtre fut extrêmement déplorable pour la prospérité de notre pays. Uniquement occupé à augmenter ses propres richesses, les Conseils de Justice et des Finances étaient devenus des abîmes d'iniquité. Il n'y avait plus d'autre loi que celle de la bourse la mieux garnie. Les plus hauts dignitaires choisis par Philippe, imitant l'exemple du cardinal, étaient devenus les boutiquiers les plus avides qui eussent jamais changé la maison de Dieu en une caverne de voleurs. La loi était une marchandise vendue au plus offrant. Aux pauvres on ne réservait que la prison et les coups, et s'ils étaient suspect d'hérésie, le bûcher ou le glaive. Mais pour le riche, le pardon des crimes les plus atroces, les charges d'honneurs étaient en vente publique et adjugés à ceux qui payaient le mieux.

C'est contre cet océan de corruption que le brave Guillaume d'Orange marchait, le front haut, intrépide et résolu. De tous les hommes importants du pays, il était le seul qui, pendant tout le cours de sa vie publique, fût resté à l'abri des insinuations de son ennemi le plus mortel, et n'eût jamais été accusé par celui-ci de n'avoir pas les mains pures de toute souillure. Son honneur restait intact, l'ombre même d'un soupçon ne l'avait jamais effleuré (2).

CHAPITRE XXV

Les espions de Philippe II. 1564.

SOMMAIRE : Caractères des espions de Philippe II. — Les cachots se remplissent d'hommes suspects d'hérésie et les places se couvrent d'échafauds et de bûchers. — Martyre de *Christophe Fabricius*, de *Paul Millet* et de *Jean Catel*. — Réclamations concernant l'inquisiteur Titelman. Celui-ci continue à poursuivre les hérétiques avec acharnement et à inspirer de l'effroi à tout le monde, même à la gouvernante.

1. Janssens. T. I. p. 330.
2. Motley. T. I, p. 537.

[illegible] que celer [illegible] la plupart [illegible] dans toutes les [illegible] découvertes. [illegible] par le [illegible] à la gouvernante [illegible] les plus [illegible] la [illegible] les [illegible] d'[illegible]

[illegible] de son frère. [illegible] aux magistrats, de pro- [illegible] des [illegible]. Bientôt [illegible] les places publiques [illegible]

[illegible] permet- [illegible] avait quitté [illegible] à mettre [illegible] la garde [illegible] des tortures, [illegible] que par le [illegible]

[illegible] l'ordre des [illegible] s'était marié [illegible] compagne. [illegible] de pasteurs, [illegible] à l'appel, malgré [illegible] charge dans un temps [illegible].

Le nouveau pasteur d'Anvers remplissait les devoirs de son ministère d'une manière fort convenable sous tous les rapports, depuis plus de six mois, lorsqu'une marchande de bonnets, nommée la *Longue Marguerite*, dans le but de gagner le salaire promis aux délateurs, se fit protestante et dénonça le ministre aux autorités. Le prédicant fut aussitôt saisi et mis à la torture.

Malgré les tourments qu'on lui fit endurer, il ne dénonça aucun des membres de sa congrégation et, avec le même courage, avoua et soutint sa foi religieuse. Il fut condamné aux flammes et, pendant tout le temps qui précéda son exécution, il ne cessa de soutenir ses amis par des lettres d'encouragement et de consolation, écrites du fond de son cachot. Il fit même parvenir, à la femme qui l'avait trahi, un message dans lequel il lui accordait un entier pardon et l'exhortait au repentir. Son calme, sa modération et sa douceur excitaient l'admiration universelle. La nuit avant l'exécution, la foule stationna devant la prison et entendit le martyr chanter des psaumes. Le jour étant venu, il fut conduit au supplice, escorté d'une foule nombreuse qui paraissait vouloir l'arracher des mains des bourreaux. Fabricius s'en apercevant, lui dit : « *Mes amis, que personne ne pense à vouloir me délivrer, laissez au Souverain juge, l'œuvre qui lui appartient* ». Reconnaissant dans la foule des nouveaux convertis de son troupeau, il les engagea à persévérer jusqu'à la fin, dans la grande vérité pour laquelle il allait sacrifier sa vie. Le peuple, tout en suivant le cortège des bourreaux, des hallebardiers et des magistrats, chantait en chœur le psaume CXXX qui commence par ces paroles : « O Eternel, je t'invoque des lieux profonds, Seigneur écoute ma voix ». Les protestants encourageaient leur pasteur en s'écriant : « *Combattez dignement, brave frère, voici l'instant suprême* ». Cependant le tumulte fut tel que la police fit charger les armes et menaça de tirer. Quand la victime fut arrivée sur la place du marché, elle s'agenouilla pour faire sa dernière prière. Mais l'exécuteur, la forçant avec rudesse à se relever, l'enchaîna immédiatement au poteau et lui passa autour du cou une lanière de cuir pour l'empêcher de parler. A ce moment, l'indignation du peuple ne put être plus longtemps contenue ; une pluie de pierres vint tomber sur les magistrats et les soldats qui, après une faible résistance, prirent la fuite à toutes jambes. Les plus avancés des insurgés se précipitèrent dans l'enceinte pour sauver le prisonnier. Il était trop tard ! Le bourreau, au moment de prendre la fuite, avait broyé la tête de la victime d'un coup de marteau et transpercé le corps d'un coup de poignard.

Quelques-uns des assistants soutinrent plus tard que les

lèvres et les doigts remuaient encore comme dans un reste de prière et que ces faibles mouvements avaient duré jusqu'à ce que les flammes s'élevant, le cadavre se fût abîmé dans la masse ardente. Pendant toute la journée, au milieu des cendres fumantes qu'avait laissées le bûcher consommé, le cadavre carbonisé et à demi rongé de la victime resta gisant sur la place.

On finit pourtant par le jeter dans l'Escaut, après avoir été attaché à une pierre.

Ainsi périt, à l'âge de trente-sept ans, Christophe Fabricius, pour avoir rejeté des doctrines qu'il croyait fausses et pour avoir prêché celles qu'il estimait véritables.

Quand Philippe II reçut avis de cette affaire, il entra dans un transport d'indignation furieuse et écrivit à sa sœur des lettres frénétiques lui ordonnant de frapper à l'instant tous ceux qui pouvaient avoir pris part à cette infâme émeute. Mais comme une des personnes compromises avait déjà été arrêtée et pendue sur le champ, et comme les autres avaient pris la fuite, l'affaire n'alla pas plus loin.

Paul Millet, un moine franciscain, s'était conformé à la loi de l'Evangile et à celle de la nature en se mariant. Après avoir étudié la Bible et embrassé la réforme, il avait été reçu pasteur. Seulement, l'Inquisition ne lui permit pas d'exercer longtemps le ministère évangélique ; elle le brûla à Lille en même temps qu'un nommé *Jean Catel* (1).

II

Les scènes de violence, les persécutions frénétiques grandissaient rapidement vers un degré d'horreur qui devait les rendre intolérables aux catholiques comme aux calvinistes. Les prisons regorgeaient de victimes, les rues étaient encombrées de malheureux conduits aux supplices. Le spectacle de tant de barbarie exercée, non sur des criminels, mais le plus souvent sur des personnes remarquables par la décence de leur conduite, finit par exaspérer la population de plusieurs cités importantes, notam-

1. MOTLEY. T. I, p. 546-547. — DEWEZ. T. IV, p. 224-225. — JANSSENS. T. I, p. 342. — DE THOU. III. — LE PROTESTANTISME BELGE, p. 103-105.

ment dans les Flandres. Ce fut alors que l'on vit les bour
échevins et conseil de la ville de Bruges, tous catholiques,
trer humblement à la duchesse régente que maître P
Titelman, inquisiteur de la foi, contre toutes les formes de dr
exerçait journellement inquisition parmi les habitants, non seulement contre ceux suspects ou accusés d'hérésie, mais contre tous, quelque purs qu'ils fussent ; que tous les jours il citait devant lui les premières personnes venues, hommes ou femmes, et les forçait par violence à faire tels aveux qu'il jugeait convenir ; qu'il allait arracher les gens de leur propre maison, et même de l'asile sacré des églises, le plus souvent pour se venger de paroles injurieuses pour lui personnellement, mais toujours sous prétexte d'hérésie et sans forme, ni mandat de justice.

C'est pourquoi ils demandaient qu'on forçât l'inquisiteur à procéder en tous cas à une instruction préparatoire conjointement avec les échevins de la ville, à laisser les témoins faire leurs dépositions sans les intimider par des menaces et à conduire toutes les poursuites ultérieures conformément aux formes de loi, qu'il violait toutes en général, en déclarant du reste ouvertement, qu'il en userait comme il l'entendait.

Les quatre Etats de Flandre avaient, de leur côté, représenté les mêmes faits au roi, dans une adresse solennelle. et terminé leur brève mais vigoureuse description des énormités de Titelman, en faisant appel à *Philippe* pour la suppression de ces pratiques horribles, si manifestement violatrices des anciennes franchises du Pays, qu'il avait juré de maintenir. Mais semblable appel adressé à Philippe était de nature à attirer sur la tête de l'inquisiteur, bien plutôt les bénédictions royales que le blâme sollicité. Les pétitions et les remontrances furent lues au conseil privé, et la duchesse annonça qu'elle ne pouvait rien décider et qu'elle avait engagé Titelman à se conduire avec plus de modération.

L'inquisiteur cependant ne modifia en rien sa manière d'agir, et il continua librement son infâme carrière jusqu'à sa mort, laquelle se fit attendre encore plusieurs années.

A vrai dire, Marguerite n'aimait pas à faire des remontrances au redoutable inquisiteur. Elle avait une frayeur mortelle de cet horrible personnage. Il assiégeait l'entrée de son appartement

presque chaque jour avant même qu'elle ne fut levée, réclamant avec instance des audiences qu'elle n'osait lui refuser.

Dans de telles circonstances, soutenue par le roi en Espagne, par la gouvernante à Bruxelles, par le Conseil privé, il ne fut pas difficile à l'Inquisition de rester maîtresse du terrain, en dépit des protestations solennelles des Etats et des sourdes malédictions du peuple (1).

CHAPITRE XXVI

Philippe II veût imposer le Concile de Trente aux Pays-Bas.
1564-1565.

SOMMAIRE : Philippe II ordonne la publication des décrets du Concile. — Nature de ces décrets. — Le comte d'Egmont envoyé en Espagne. — Viglius, Guillaume d'Orange et Hopper. — Plusieurs martyrs. — Nouveaux ordres persécuteurs de Philippe II. — Les hérétiques noyés secrètement. — Excitation générale du peuple. — Les inquisiteurs se plaignent et demandent du renfort.

I

Bien loin d'avoir la moindre disposition à céder sur les rigueurs de l'Inquisition, Philippe II était plus ferme que jamais dans son dessein de la maintenir et de la rendre encore plus sévère. Le roi prouva bientôt ses intentions par le nouveau brandon de discorde qu'il jeta dans le public, en donnant l'ordre de recevoir dans tout le pays, et sans restriction, le Concile de Trente, terminé en 1563 (2).

Au mois d'août 1564, Philippe II imposa à la gouvernante la publication et la mise en vigueur des décrets de ce concile. D'après ces décrets, les hérétiques étaient exclus de tous les emplois publics et de tous les avantages ordinaires de la vie sociale. Les auberges ne pouvaient désormais recevoir aucun

1. MOTLEY. T. I. p. 548-550.
2. Voyez sur le Concile de Trente : F. BUNGENER. Hist. du Concile de Trente. 2 vol. in-12. Paris, 1854.

hôte, les écoles aucun enfant, les aumôneries aucun pauvre, les cimetières aucun cadavre, à moins qu'ils ne fussent catholiques romains. Des sages-femmes d'un romanisme à l'abri de tout soupçon, pouvaient seules excercer leurs fonctions. Elles devaient en outre, déclarer les naissances dans les 24 heures, afin que le baptême catholique fut administré dans le plus bref délai. Les naissances, les mariages et les décès ne pouvaient plus se produire, d'une façon légale, qu'à l'ombre de l'Eglise romaine. Nul être humain ne pouvait se regarder comme né ou défunt, s'il n'était pourvu d'un certificat du prêtre. L'hérétique, quelle que fût sa piété ou sa charité, était mis au ban de l'humanité et exclu de la terre bénite et du paradis catholique.

II

Marguerite, qui flottait entre les édits sévères que Philippe voulait imposer, et la tolérance religieuse que les nobles et le peuple demandaient, assembla le Conseil d'Etat qui décida d'envoyer en Espagne le comte d'Egmont. *Viglius* avait reçu l'ordre de préparer les instructions du comte. Lorsqu'il en eut tracé le projet, il le présenta en séance. La pièce était conçue en termes vagues qui ne précisaient rien. Alors le prince d'Orange, indigné, prit la parole et s'exprima à peu près en ces termes : « Il faut dire au roi toute la vérité. Il faut l'avertir d'une façon nette, que toute cette mise en scène de placards et d'échafauds, de bourreaux anciens et d'évêques nouveaux, de décrets, d'inquisiteurs et de délateurs doit, une fois pour toutes, être renversée. Ils ont fait leur temps. Les Pays-Bas sont des provinces libres, entourées de pays libres. Que le roi sache que nous sommes déterminés à revendiquer leurs antiques privilèges. Il faut aussi instruire Sa Majesté de l'effroyable corruption qui rend odieux le système judiciaire et administratif dans toutes ses parties. Il faut déclarer franchement à Philippe que les canons du concile de Trente ne peuvent absolument pas être mis en vigueur dans les Pays-Bas, et qu'il serait fatal de l'essayer. Ne dissimulons rien, afin que le roi puisse se convaincre que la Flandre est incapable de se plier plus longtemps, sous le joug

de l'Inquisition. et que persister à y maintenir ce tribunal, c'est employer un remède plus funeste que le mal même. Les exemples de l'Allemagne et de la France sont des preuves assez fortes qu'on doit persuader les consciences et non les contraindre, et qu'on désarme plus facilement l'hérésie par la douceur, qu'on ne parvient à la dompter par la force. »

Ainsi parla Guillaume. Son discours se prolongea jusqu'à sept heures du soir, emportant sur les torrents de son éloquence patriotique la conviction des auditeurs. *Viglius* en fut tellement bouleversé, qu'après une nuit sans sommeil, une attaque d'apoplexie le renversa inanimé sur le sol. Le président du conseil privé n'était pas mort, mais cette secousse altéra tellement ses facultés, qu'on dût pourvoir à son remplacement. Ses fonctions furent momentanément confiées à *Joachim Hopper*, professeur à Louvain et membre du Conseil de Malines. Hopper, quoique savant, avait l'esprit très confus et il s'efforçait d'être l'ami de tout le monde et surtout de Marguerite.

On se rendit donc en partie aux arguments d'Orange, et le projet de Viglius reçut en conséquence des modifications sérieuses. Dans le texte préparé par le nouveau président, on insinuait à sa Majesté qu'il serait convenable de mitiger les édits et de montrer quelque pitié pour les souffrances de son peuple.

III

D'Egmont se mit en route dès le commencement de janvier 1565. L'accueil hypocrite que Philippe fit au comte empêcha celui-ci de traiter sérieuse la grave question qui était le but de son voyage en Espagne. D'Egmont revint tout enchanté de Philippe II, qu'il croyait maintenant le meilleur prince du monde. Mais l'ambassadeur rapporta des instructions qui prouvaient tout le contraire.

Ces instructions, le comte les fit connaître au Conseil d'Etat le 5 mai. Elles exprimaient l'intention du roi de ne pas tolérer les hérétiques à aucun prix, et intimaient l'ordre de chercher des moyens nouveaux pour les torturer de façon à leur enlever la gloire du martyre.

Le Conseil d'Etat avait cherché cependant quelque adoucis-

sement dans les mesures imposées par la cour d'Espagne. Mais Philippe, irrité de ce qu'à Bruxelles on voulait être un peu plus humain que lui, enjoignit à la gouvernante de faire exécuter promptement et rigoureusement ses volontés arrêtées. La duchesse de Parme obéit et les bûchers se rallumèrent presque partout dans les Pays-Bas. Donnons encore ici les noms de quelques martyrs.

Juste De Creul, rentré déjà dans le giron de l'Eglise romaine, par la crainte du supplice, eut des remords et embrassa de nouveau le christianisme évangélique. Il fut exécuté à Renaix comme relaps.

Jean Disrenaux, vieillard de soixante dix ans, périt à Lille dans les flammes d'un bûcher. *Jean De Graef*, d'Ekkerghem, après de longues souffrances subies dans un cachot froid et humide pendant un hiver rigoureux, fut brûlé, portant un exemplaire de l'Evangile pendu au cou. *Hugues Destailleur*, âgé de vingt-deux ans et *Jean Pyke*, de dix-neuf ans, amis intimes et membres de l'Eglise évangélique de Tournai, furent dénoncés par un mouchard qui les avait entendu s'entretenir sur un passage de la Bible. Ils furent intérrogés, déclarés hérétiques, condamnés et brûlés ensemble au même poteau.

IV

Dans le courant de l'année 1565, la Duchesse reçut encore des instructions pressantes sur la nécessité de tenir constamment en activité le mécanisme de la persécution. Désormais d'Egmont pensa autrement sur la bonté de Philippe II. Ce changement fut si grand que la fureur le mit hors de lui. Mais les lettres d'Espagne firent aussi éclater d'indignation Guillaume et ses partisans.

Cependant pour obéir aux ordres formels du roi, les canons du concile de Trente avaient été publiés. Reçus à Cambrai, ils excitèrent une vigoureuse opposition à Malines, à Utrecht et dans plusieurs autres villes.

La question ayant été soumise à une assemblée d'évêques et de théologiens, la peine de mort fut maintenue contre les héré-

tiques, mais ils devaient être noyés en secret au lieu d'être brûlés en public.

Il était donc bien décidé et sans aucune chance de retour, qu'il n'y aurait point de compromis avec l'hérésie. Le roi l'avait voulu et les théologiens l'avaient conseillé. La duchesse l'avait proclamé. On admettait que sans la torture et la mort, la religion catholique disparaîtrait et que toute la population des Pays-Bas embrasserait la Réforme. C'était l'opinion de Viglius exprimée par lettre à Granvelle.

Le malaise, la terreur, la colère du peuple, semblaient préparer une crise. On ne parlait partout que des édits de l'Inquisition. Tous les esprits en étaient envahis. Dans les rues, dans les boutiques, dans les tavernes, dans les campagnes, au marché, à l'Eglise, aux funérailles, aux noces ; dans le château du noble, au foyer du fermier, dans le grenier de l'artisan, à la bourse du marchand, c'était l'unique et incessant sujet de tous les entretiens. Il valait mieux, disait-on, mourir tout d'un coup, que de vivre éternellement dans un tel esclavage. Il valait mieux tomber, les armes à la main, que d'être torturés ou égorgés par les bouchers de l'Inquisition.

De leur côté, les inquisiteurs se plaignaient à grand bruit de la mollesse des autorités séculières. Ils fatiguaient l'oreille de la duchesse de plaintes incessantes sur les difficultés qu'ils rencontraient dans l'exercice de leurs fonctions, sur le peu de zèle que mettaient la plupart des fonctionnaires, à les assister dans l'accomplissement de leurs devoirs... Par décrets du pape et du roi, ils avaient le pouvoir d'employer les cachots, la police et en général l'ensemble de l'appareil répressif de chaque province, et malgré cela, les officiers de justice refusaient souvent d'agir, et auraient même osé fermer les prisons. Cependant il ressortait clairement des instructions fournies aux inquisiteurs par le roi, que l'instruction de celui-ci était de leur donner sans restriction le droit de faire agir les autorités provinciales.

Non content de ces représentations à la régente, les inquisiteurs y avaient joint un appel direct au roi. *Josse Tilétanus* et *Michel Baïus*, adressèrent de Louvain une lettre à Philippe. Ils lui représentèrent qu'eux deux seuls restaient, des cinq inquisiteurs généraux désignés par le pape pour tous les Pays-

Bas, les trois autres ayant été récemment convertis en évêques. Des plaintes journalières leur étaient adressées sur les prodigieux progrès de l'hérésie, mais la charge qu'ils exerçaient devenait si odieuse, si décriée et l'objet de tant de résistances, qu'ils ne pouvaient en accomplir les devoirs qu'au péril de leur vie. Pour ce motif, ils requéraient instamment de sa Majesté un renfort d'aides et d'assistance.

Ainsi exposée à la fureur montante de tout un peuple et aux sifflements aigus de la colère inquisitoriale, la gouvernante était ballotée çà et là, comme sur une mer battue par la tempête. Cependant, les volontés du roi, trop explicites pour que l'on s'en jouât, furent exécutées avec toute l'exactitude dont on était capable. Le concile de Trente fut mis en vigueur, les édits contre les hérétiques furent republiés et les inquisiteurs, déjà couverts du sang de leurs victimes, furent encouragés à redoubler d'ardeur dans leur sanglante carrière. Toute démarche pour obtenir un adoucissement quelconque à l'égard des malheureux protestants, n'aboutira qu'à exciter encore davantage la fureur persécutrice du tyran des Pays-Bas. C'est ce qui résulte de la correspondance de Philippe avec la gouvernante (1).

CHAPITRE XXVII

Les lettres de Philippe II attisent le feu de l'Inquisition. Confédération des nobles. 1566.

SOMMAIRE : Marguerite, effrayée de l'effervescence populaire, conjure Philippe d'être moins sévère. — Le roi répond en félicitant les inquisiteurs et en ordonnant l'exécution de tous les hérétiques. — Consternation du Conseil et protestation générale. — Formation d'une Confédération pour l'affranchissement de conscience. — Philippe de Marnix, auteur du Compromis. — Discours de Brédérode. — Démarche des Confédérés auprès de la gouvernante. — Les Gueux.

1. BENTIVOGLIO. Hist. des guerres de Flandre. Livre II. – JANSSENS. T. I, p. 331-340. – MOTLEY. T. I, p. 550-574. – DE THOU. T. III, p. 682-685. — LAMBORELLE. Martyrs et bourreaux, p. 266.

I

Dans le courant de l'été 1566, Marguerite écrivit à son frère que la rage du peuple devenait de plus en plus intense. « Les gens crient tout haut, disait-elle, qu'une inquisition pire que celle d'Espagne a été introduite parmi eux, par les nouveaux évêques ». Elle conjurait Philippe de faire réviser les instructions à l'usage des inquisiteurs. La réponse du roi confirmait tout ce qu'il avait écrit auparavant. Les inquisiteurs reçurent, en même temps que des félicitations, la sommation de ne se laisser détourner de l'accomplissement consciencieux de leur devoir, par aucune considération.

A la duchesse, le roi écrivit longuement, ordonnant l'exécution de tous les hérétiques de quelque qualité qu'ils fussent. Elle devait enjoindre aux juges séculiers, qu'ils eussent, sous les peines les plus sévères, non pas à entraver les inquisiteurs dans leurs fonctions, mais à leur donner toute l'assistance dont ils pourraient avoir besoin.

Quand ces lettres décisives furent connues du Conseil, il y eut une consternation profonde. Le prince d'Orange, le comte d'Egmont et l'Amiral s'élevèrent avec force contre la politique du roi. Il y eut un long et violent débat. L'excitation se propagea parmi le peuple qui invita d'Orange, d'Egmont et de Hornes à se mettre hardiment en avant, comme champion de la liberté.

Cependant le Conseil privé appuya les intentions du roi et insistait sur la nécessité de s'y conformer. Les édits et l'Inquisition étant si fortement recommandés par Philippe, il n'y avait autre chose à faire que d'en soigner l'exécution pleine et entière, et à cet effet, de lancer des proclamations dans tout le pays et des ordres formels aux évêques, aux conseils, aux gouverneurs et aux juges.

Ce rapport fut soumis au Conseil d'Etat et soutenu par quelques membres. Mais le prince d'Orange, toujours ennemi de l'intolérance, renouvela contre l'Inquisition les déclarations d'implacable hostilité qu'il avait exprimées en toute occasion. Cependant il fallait obéir, et le Conseil d'Etat ordonna la publication du Concile de Trente, des édits persécuteurs et de l'Inquisition dans chaque ville et village des Provinces, immé-

diatement, et à l'avenir une fois tous les six mois. Sur la grand' place de chaque ville et village des Pays-Bas, l'Inquisition fut de nouveau solennellement proclamée et toute discussion sur ces mesures arbitraires et inconstitutionnelles, condamnée d'avance. Alors un cri d'agonie du peuple tout entier s'éleva vers le ciel. Au désert répondit une clameur d'exécration. Les flammes de la rage populaire s'élevèrent rouges et menaçantes au-dessus des maisons. Toutes les affaires ordinaires étaient frappées de mort. Les marchands, les manufacturiers, les artisans étrangers s'enfuirent loin des murs d'Anvers où régnait maintenant la désolante solitude.

Cependant, le patriotisme donna aux nobles et aux citoyens un courage héroïque. Le marquis *de Berghes*, *Mansfeld* le jeune, le baron *de Montigny* refusent ouvertement d'appliquer les édits dans leurs gouvernements. D'autres s'élèvent avec hardiesse contre la tyrannie espagnole et conseillent la désobéissance. Les quatre villes principales du Brabant protestent contre le nouvel édit. D'autre part le peuple déclare, par de nombreux pamphlets lancés partout et envoyés à la duchesse et au roi, qu'il est prêt à mourir pour l'Evangile et la liberté (1).

II

L'horreur pour l'Inquisition était si extrême, qu'elle engendra la fameuse *Confédération des nobles*, connue sous le nom de *Compromis*, et dont les suites enlevèrent au monarque espagnol presque la moitié des Pays-Bas, et donnèrent naissance à la république batave.

A l'occasion des noces de Farnèse avec Marie de Portugal, les fêtes de la cour attirèrent à Bruxelles toute la noblesse du Pays. Le petit nombre des nobles qui étaient protestants y appelèrent *François Junius*, jeune pasteur français, qui avait la direction de la congrégation secrète des Huguenots français résidant à Anvers. Le jeune ministre, issu d'une famille noble de Bourges, n'avait que vingt ans, et il était déjà célèbre pour son savoir, son éloquence et son courage. Junius prononça un

1. MOTLEY. T. I, p. 579-586.

sermon à l'hôtel de Culembourg, place du Petit Sablon, devant une petite assemblée d'une vingtaine de gentilhommes. Après le service, les nobles résolurent la formation d'une ligue pour résister à la barbare et cruelle Inquisition. *Philippe de Marnix*, seigneur de Sainte-Aldegonde, rédigea un acte qui fut mis en circulation au commencement de 1566 et il réunit environ deux mille signatures.

Le rédacteur du Compromis, Marnix était homme extraordinairement doué. Il était à la fois un poète plein de vigueur et d'imagination ; un prosateur incomparable, un diplomate distingué, un orateur tout puissant, un guerrier d'une bravoure étonnante, un théologien si habile dans les controverses religieuses qu'il tenait tête à tout un banc d'évêques, un savant consommé qui possédait aussi bien le latin, le grec et l'hébreu que le flamand et le français ; enfin, un chrétien à la foi ardente et à la vie irréprochable. Ennemi passionné de l'Inquisition et des erreurs romaines, défenseur ardent de la liberté civile, il n'eut que le défaut de ne pas admettre dans toute sa largeur la liberté religieuse la plus précieuse de toutes. Sa devise : *Repos ailleurs* était l'emblême parfait de sa vie agitée et laborieuse à laquelle il était destiné. « Théologien et homme de guerre, dit M. T. Juste, orateur, poète national, jurisconsulte, savant et écrivain de premier ordre, ambassadeur et conseiller d'Etat, nul n'a fourni une carrière plus laborieuse ni montré, avec un succès presque égal, des aptitudes plus diverses ».

Le traité de la confédération signalait l'Inquisition comme une chose inique, contraire à toutes les lois divines et humaines, surpassant toutes les barbaries qui furent jamais pratiquées parmi les hommes. Les signataires s'engageaient par serment solennel à résister à l'Inquisition sous quelque forme qu'on voulût l'imposer. L'acte du Compromis, répandu avec profusion dans les villes et dans les campagnes, y gagna tout de suite une foule d'associés. « C'était, dit *Bentivoglio*, un torrent débordé qui entraînait tout dans son cours La seule idée de l'Inquisition jetait partout l'épouvante.

Le prince d'Orange n'avait pas été consulté sur la forme de la ligue et il parait que jamais il ne signa le compromis, La

Confédération avait réuni des gens de toute espèce ; Les uns ne voulaient que la liberté, mais les autres avaient plus ou moins l'intention de s'emparer des biens immenses du clergé, toujours très opulents pendant que le peuple végétait dans une misère affreuse.

III

Le 3 avril 1566, quatre à cinq cents gentilhommes confédérés, venus de tous les points des Pays-Bas, ayant à leur tête le comte *Louis de Nassau* et le seigneur de *Brédérode*, entrèrent à cheval à Bruxelles, se réunirent tous à l'hôtel de Culembourg. Le seigneur de Brédérode leur adressa le discours suivant : « Généreux compagnons, y a-t-il parmi nous quelqu'un qui ne soit prêt à sacrifier sa fortune et sa vie pour briser des chaines trop pesantes et pour délivrer, lui et tout ce qu'il a de plus cher au monde, d'un joug accablant ? Peut-on en concevoir de plus terrible que le funeste état de ces tristes victimes, livrées tous les jours à la fureur de l'*Inquisition*, sous le prétexte d'hérésie ? Quelles scènes la rage de ce tribunal offre à nos yeux ! Des infortunés expirant sous la cruelle épée, ou périssant dans les cachots; d'autres exilés, dépouillés de leurs biens, et tant d'autres consumés par les flammes ! Au moindre indice, et sur l'accusation la plus frivole, l'innocence tombe sous les coups de la calomnie. Le secret est banni de l'intérieur des maisons, les sentiments de l'amitié sont étouffés parmi les citoyens, les droits les plus sacrés de la nature et du sang sont outragés dans le sein même des familles. Tels sont néanmoins les fruits empoisonnés, tels sont les mortels effets de l'Inquisition !

Après avoir ainsi parlé, Brédérode fit de nouveau signer aux seigneurs enthousiasmés par ce discours, le Compromis et renouveler le serment de prendre les armes si un des confédérés était jeté en prison.

Le 5 avril, Brédérode, à la tête des Confédérés, présenta à la duchesse de Parme une requête, en même temps qu'il lui parla, avec cette courageuse hardiesse qui ne part que d'un cœur généreux, soutenant une cause noble et juste, mais malheureuse. Les Confédérés demandaient à la gouvernante, pour la pacification des dix-sept provinces, l'abolition du redoutable tribunal

de l'Inquisition, la révocation des édits cruels portés centre les protestants, la convocation des Etats-Généraux et l'envoi d'un député pour prier le roi de prendre leur requête en considération. La requête était juste et présentée par des seigneurs respectables et dans des termes dignes de la duchesse. Cependant, pour rassurer Marguerite, le comte de Berlaimont lui dit que ces gens n'étaient qu'une bande de *gueux*. Ce nom servit dans la suite à désigner les adversaires de l'Intolérance, les défenseurs de la liberté aussi bien que les amis du pur Evangile.

La gouvernante répondit aux confédérés qu'elle enverrait une députation au roi, mais qu'en attendant elle n'avait pas les pouvoirs de suspendre les fonctions du tribunal de l'Inquisition et qu'elle ordonnerait aux inquisiteurs d'user de la plus grande prudence. Berlaimont, qui avait conseillé de renfermer les confédérés pour les massacrer tous en une fois, exprima l'avis qu'on répondit aux seigneurs par la bastonnade, et d'Aremberg aurait voulut qu'on les chassa de la ville. Cependant la gouvernante, fidèle sa promesse, envoya en Espagne le baron de Montigny et le marquis de Berg-op-Zoom, pour exposer au roi l'état critique des Pays-Bas et lui faire connaître ce qu'elle avait été obligée d'accorder pour conjurer l'orage. Mais ces deux députés, partis pour soutenir la liberté et les intérêts de leur patrie, furent mal reçus en Espagne; le baron de Montigny y eut plus tard la tête tranchée et le marquis de Berg-op-Zoom mourut en prison.

Afin de consommer l'alliance des confédérés pour l'abolition de l'Inquisition et le rétablissement de la liberté, Brédérode invita tous les seigneurs à un festin à l'hôtel de Culembourg. Tous les convives burent largement à la santé de la Confédération en faisant retentir les vitres de la salle par les cris de « *Vivent les Gueux !* »

Pour se reconnaître, et afin de symboliser le but de la ligue, les Confédérés adoptèrent pour emblèmes une besace et une écuelle en bois, qu'ils attachèrent à leur poitrine en même temps qu'une médaille portant la devise : « Fidèles au Roi jusqu'à la besace » (1).

1. MOTLEY. T. II, p. 6-32. — JANSSENS T. I, p. 340-369. — TH JUSTE et E. KUINET. Vie de Marnix. — BENTIVOGLIO Livre II. — DE THOU. III. — DEWEZ. T IV. — VANDERVYNCK. T. II. — PROTESTANTISME BELGE, p. 111.

CHAPITRE XXVIII

Le placard dit de « Modération ». Progrès du protestantisme. 1566.

SOMMAIRE : Les articles du placard de « Modération ». — Nouvelles victimes de l'Inquisition. – Supplice cruel infligé à Tiskaen. — Junius et son mémoire sur la liberté religieuse. — Plusieurs martyrs. — Malgré ces rigueurs, les réformés croissent en nombre et tiennent des réunions en plein air. — Mesures prises par les autorités pour les empêcher.

I

Le Conseil d'Etat et Marguerite, afin de paraître accorder quelque chose à la requête des Confédérés et à la prière ardente de tout le peuple, publièrent un nouveau placard intitulé : « la *Modération* », mais que les Flamands nommèrent de son vrai nom « *Moordératia* », c'est-à-dire assassinat, tuerie ou massacre. L'exposition des principaux articles de ce placard montrera combien les flamands avaient raison dans leur appréciation :

1° La religion catholique est la seule tolérée dans les Pays-Bas. Toutes les autres sont proscrites. 2° Toute réunion religieuse non catholique est interdite. 3° Tous les écrits hérétiques sont prohibés. 4° Toute investigation des Ecritures est défendue. 5° Les prédicateurs protestants et les diacres des Eglises évangéliques seront exécutés par la corde et leurs biens confisqués. 6° Quiconque osera discuter sur la religion, interpréter les Ecritures sans avoir étudié dans une Université catholique. 7° Quiconque souffrira dans sa maison le moindre acte de protestantisme. 8° Quiconque gardera dans sa maison ou protégera un ministre évangélique, sera puni de mort. 9° Tous les criminels, repentants ou non, seront exécutés. Ainsi, tous les hérétiques pouvaient se considérer comme condamnés à mort. La mort par la corde ou la bache était certainement moins affreuse que celle qui consistait à être brûlé ou enterré vif. Sous ce rapport, l'édit était un peu *modéré*. Cependant, on aura de la peine à considérer comme une preuve de clémence, l'infliction

de la peine de mort, sous n'importe quelle forme, pour cause d'opinion religieuse.

Ce placard, pas plus que ceux qui l'avaient précédé, ne devait rester lettre morte. Les exécutions qui suivirent sa publication nous montrent dequelle manière les inquisiteurs entendaient la modération et de quelle façon ils répondirent à la requête des Confédérés.

Liévin de Bleckere après avoir donné l'exemple d'une vie licencieuse et mondaine, avait changé de vie depuis qu'il suivait les réunions clandestines des protestants. Ce changement de conduite étant très ordinaire chez ceux qui se plaçaient sous l'influence moralisante de l'Evangile, fut un signe qui servit aux inquisiteurs à découvrir les héritiques. Liévin fut découvert par Titelman et livré au bras séculier. Mais le peuple lui ayant arraché la victime, celle-ci n'accepta pas sa liberté et dit : « *Que le magistrat fasse son devoir* ». Liévin s'étant laissé reprendre, fut étranglé, puis brûlé au sein de la foule criant que la vérité était du côté du martyr.

Martin Bayard, *Claude Duflot*, *Jean D'Autricourt* et *Noël Tournemine* furent brûlés à Lille. Tournemine, après avoir embrassé son père, s'écria. « *Moines! moines ! si j'avais voulu entendre vos messes, je ne serais point ici ; mais Jésus-Christ n'a point commandé cela* ». *François Soete*, banni pour ses convictions religieuses, rompit son ban, fut pris et exécuté à Alost.

Comme précédemment Bertrand de Blas, *Hans Tiskaen* s'était rendu coupable, aux yeux des catholiqués, d'un crime épouvantable. Jugez : Il avait arraché la sainte hostie des mains d'un prêtre qui officiait à Audenarde. La duchesse lui fit infliger un châtiment rigoureux et exemplaire :

Etant retourné tranquillement chez lui après ce méfait, il fut poursuivi, arrêté et conduit, le samedi suivant, sur la place du marché. Là, on lui coupa la main droite qui avait servi à commettre le crime, puis on l'attacha à un poteau et on le brûla à petit feu, jusqu'à ce que mort s'ensuivit. Heureusement, il ne passa qu'un quart d'heure dans ces tortures ; mais il persista dans ses opinions et appela Dieu à son secours jusqu'à son dernier souffle.

Vers ce temps, le ministre *Junius* présenta aux seigneurs de la cour, par l'entremise de *Jean de Blois*, son ami, un Mémoire en faveur de la liberté de conscience, défendue par des motifs d'intérêt politique. Tout le Conseil approuva les idées qui y étaient exposées, mais cet écrit éveilla l'attention du gouvernement qui fit promettre une récompense de trois à quatre cents florins, à celui qui dénoncerait et livrerait l'auteur. La police envoya à Anvers un peintre de Bruxelles, qui feignit de se convertir à la nouvelle religion pour s'introduire dans les assemblées et mériter ensuite la récompense promise. Le peintre joua si bien son rôle, qu'on lui permit d'assister à plusieurs réunions, pendant la durée desquelles il dessina le portrait du prédicateur. Sans tarder, il remit cette esquisse à la gouvernante, en y ajoutant des renseignements minutieux sur la résidence et les habitudes de Junius. Néanmoins, malgré toutes ces mesures, le gouvernement ne put réussir à mettre les mains sur le pasteur français qui s'enfuit à Bréda, où il continua ses travaux en dépit des persécutions.

II

Les victimes immolées en vertu du placard de *Modération*, n'empêchèrent pas les idées de la Réforme de se répandre dans les Pays-Bas, d'une façon prodigieuse. Au commencement de l'été 1566, on voyait, défilant au milieu des campagnes, dans toutes les provinces, plusieurs milliers de bourgeois, de marchands, de paysans et de gentilshommes, armés d'arquebuses, d'épieux, de piques et de coutelas, pour aller entendre l'explication de l'Evangile, chanter des cantiques en plein air et adresser leurs prières au Dieu qui seul peut les entendre et les exaucer. La conscience de leur nombre et de leur droit avait fait naître en eux la conviction de leur force. L'audace des protestants frappait d'étonnement les fauteurs de l'Intolérance et les suppôts de l'Inquisition. Les prédications en plein champ parurent se propager, aux yeux du gouvernement, avec la rapidité d'une fièvre pestilentielle. La contagion volait sur les ailes du vent. Le pasteur *Herman Modet*, prononça une prédication devant une assemblée de sept à huit mille personnes, dans le voisinage de

Gand. Le pasteur *Pierre Dathénus*, prêcha, en différents endroits de la Flandre occidentale, avec un grand succès Le 28 juin 1566, à onze heures de la nuit, il y eut une réunion de six mille personnes près de Tournai, au pont d'Ernonville, pour entendre un sermon du pasteur *Ambroise Wille*, ancien élève de Calvin. Deux jours plus tard, dix mille personnes se rassemblèrent au même endroit pour entendre *Pérégrin de la Grange*, un autre pasteur, brave, éloquent, enthousiaste et savant, issu d'une famille noble de la Provence. Le gouverneur *Moulbais* fulmina de la citadelle, une proclamation par laquelle il avertissait tout le monde que les édits étaient aussi rigoureux que jamais et que quiconque, homme, femme ou enfant se rendrait à ces réunions en plein air, encourait la peine de mort.

Le peuple n'en devint que plus ardent et plus animé. Le dimanche 7 juillet, vingt mille personnes se rendirent au même pont pour entendre *Ambroise Wille*, qui fut escorté jusqu'à la chaire improvisée, par une centaine de cavaliers armés. Le prédicateur pria son auditoire de ne pas se laisser détourner de la Parole de Dieu par la menace. Il assura ses auditeurs qu'il n'avait aucune crainte de la mort, et que s'il venait à tomber, bien d'autres, meilleurs que lui, prendraient sa place et que cinquante mille hommes vengeraient sa mort.

Dans toute la Flandre des scènes analogues se produisirent. Les assemblées étaient de véritables camps, car les réformés se rendaient à leurs services religieux, armés jusqu'aux dents, dans le seul but de se défendre en cas d'attaque. Des chariots renversés, des branchages, des planches servaient à former des barricades autour des assemblées. A chaque point d'approche, stationnaient de fortes gardes d'hommes à cheval, pendant que des vedettes avancées donnaient avis de tout signe de danger et servaient de guides aux fidèles pour les conduire dans l'enclos. Les colporteurs vendaient des Bibles, des Nouveaux Testaments, les psaumes mis en vers par Marot, et traduits par Dathénus. Ces colporteurs, aussi bien que les prédicateurs, exerçaient une profession que l'autorité punissait par la peine de mort. Quel temps que celui où des hommes qui voulaient entendre l'Evangile et prier Dieu selon leur conscience, devaient ainsi s'armer, se cacher comme s'ils avaient été de vils malfaiteurs !

III

Vers la fin de juillet, *Pierre Gabriel* présida la première réunion qui eut lieu en Hollande. Elle se tint près de Harlem, avec le concours d'un peuple nombreux transporté d'enthousiasme. Pour empêcher la foule de s'y rendre, les autorités avaient ordonné de laisser le matin les portes fermées plus tard que de coutume. Cela ne servit à rien. Des barres et des verrous n'étaient que de faibles obstacles pour les enthousiastes qui avaient fait tant de lieues à pied ou à cheval pour venir écouter un sermon. Ils grimpèrent sur les murs, passèrent les fossés à la nage et étaient arrivés au lieu de la réunion, bien longtemps avant que les portes eussent été ouvertes.

Lorsque l'on ne put tenir davantage celles-ci fermées, sans engager une lutte pour laquelle les magistrats n'étaient pas préparés, la population tout entière se précipita hors de la ville comme poussée par une seule force. Des dizaines de mille hommes se pressaient sur le lieu destiné au prêche. Les femmes se tenaient près de la chaire et les hommes formaient un cercle immense tout autour. Le culte commençait par un psaume qu'une multitude prodigieuse entonnait en faisant retentir l'air à de grandes distances. Jamais les sons du fameux orgue de cette antique cité n'éveillèrent de plus sublimes émotions que ne le firent ces dix mille voix humaines, retentissant au milieu d'épaisses prairies, par une chaude matinée d'été. Après le chant, le prédicateur se leva et, pendant quatre heures, il tint la multitude enchaînée à sa parole puissante. La prédication terminée, le pasteur éleva son cœur et sa voix au ciel, priant Dieu pour tout le monde, aussi bien pour les persécuteurs que pour ses amis. Pendant que cette prière s'élevait jusqu'à Dieu, sur les ailes d'une foi ardente, toute la foule fondait en larmes. Lorsque le ministre eut fini, il quitta en hâte son troupeau, car il avait encore à voyager toute la nuit, pour arrriver à Alkmaar, où il devait prêcher le jour suivant.

Voyant dans ces grandes assemblées religieuses des protestants, la puissance croissante de la réforme en même temps que le déclin du catholicisme, la gouvernante, après même que le Grand Conseil eut autorisé l'exercice du culte réformé dans les

faubourgs, prononça, par un nouvel édit, les peines les plus rigoureuses contre les prédicants, contre ceux qui les écouteraient à l'avenir, et défendit sévèrement ces assemblées dans n'importe quel endroit du pays soumis à son administration.

Comme cet édit arbitraire était de nature à susciter des troubles, Marguerite chargea le prince d'Orange de pacifier les esprits, particulièrement à Anvers. L'autorité morale de Guillaume, sa prudence consommée et son tact admirable réussirent à prévenir la rebellion, et à établir pour quelque temps, une paix qui, vu les circonstances, ne pouvait être bien profonde (1).

CHAPITRE XXIX

Les Confédérés et les Iconoclastes. 1567.

SOMMAIRE : Après leur réunion à Saint-Trond, les Confédérés présentent à la gouvernante une requête en faveur de la liberté de conscience. — La demande est rejetée par le Conseil d'Etat. — Les nouvelles rigueurs du pouvoir excitent à la révolte un peuple longtemps opprimé. — Dévastation des églises et des couvents. — Discours fanatique de la gouvernante. — Elle signe, malgré elle, un acte de tolérance.

I

Pendant que la gouvernante interdisait les réunions protestantes, une assemblée politique, réunie à Saint-Trond, le 13 juillet 1566, attira son attention. Les confédérés, au nombre de deux mille, ayant pour chefs Brédérode et Louis de Nassau, étaient assemblés dans cette ville du Pays de Liége, afin de se concerter sur les moyens à employer pour obtenir la liberté de conscience et l'abolition de l'Inquisition.

D'Orange et d'Egmont, envoyés vers les confédérés, repro-

1. MOTLEY. T. II. p. 44-46. — DE THOU. T. III, p. 690. — DEWEZ. T. IV. — JANSSENS. T. I, p. 370-372. — PROTESTANTISME BELGE, p. 115-124. — VANDERVYNCKT. Hist. des troubles. T. II, p. 153. — LAMBORELLE. p. 267-275.

chèrent à ces derniers, leur façon d'agir. Mais ils répondirent aux envoyés de Marguerite que le gouvernement seul, par ses violences contre tout un peuple qui voulait être libre dans sa conscience, était la cause de tout le mal. Comme conclusion de cette entrevue, on rédigea un acte qui, après avoir été soumis aux confédérés, fut porté à la duchesse, par Louis de Nassau, accompagné de douze seigneurs, signataires du Compromis. Cet acte exprimait de leur part, la résolution bien arrêtée de ne jamais tirer l'épée contre leur compatriotes innocents, et d'appeler à leur aide des forces étrangères, si cela était nécessaire, pour arriver au but qu'ils poursuivaient : la liberté religieuse.

La duchesse, furieuse d'un langage aussi hardi, répondit d'une manière hautaine et ambiguë, qu'elle réservait toute décision au sein du Conseil d'Etat. Celui-ci décida de ne pas accepter les propositions des Confédérés, et Marguerite écrivit à Philippe pour le mettre en garde contre toute acceptation des mêmes propositions.

II

Les confédérés n'ayant pas obtenu ce qu'ils demandaient, l'autorité répondant à leurs justes réclamations par de nouvelles rigueurs, le parti des libertins résolut de se venger du despotisme espagnol et des horreurs de l'Inquisition par la dévastation.

Les Pays-Bas comptaient un nombre extraordinaire d'églises et de monastères dont la splendide architecture, l'exquise ornementation et les nombreux chefs-d'œuvre de la sculpture et de la peinture, avaient été dans ce pays, les premières manifestations du développement de l'intelligence et du sentiment religieux. Pendant de longues générations, ces temples, littéralement peuplés de belles statues et décorés de tableaux magnifiques, n'avaient cessé de s'enrichir des repentirs de l'opulence qui, par ses dons, achetait l'absolution des crimes et se frayait vers le ciel, une route facile mais trompeuse.

Toutes ces richesses furent détruites en quelques jours par une centaine d'hommes, possédés de l'esprit de carnage. Le 15 août, un ramassis de brigands munis de bâtons, de haches et d'autres instruments de destruction, renversa les croix et les

madones le long des chemins, brisa les statues, brûla les tableaux et les livres des églises et des couvents. Les mêmes violences eurent lieu partout.

Cependant, contrairement aux affirmations calomnieuses de certains écrivains catholiques, les briseurs d'images ne firent aucun mal aux personnes, et les moines et les religieuses furent laissés tranquille. « Les personnes, dit Motley, ne furent l'objet d'aucune injure, et de toutes les immenses valeurs détruites, pas une obole ne fut détournée. Ce n'était pas une guerre aux hommes, mais une guerre aux images taillées, et le sentiment qui poussait au massacre n'était mêlé d'aucun désir de pillage. Pas un homme ne fut blessé, pas une femme outragée. Au contraire, des captifs, qui depuis longtemps languissaient sans espoir dans les cachots, furent delivrés. Un moine qui était enfermé depuis douze ans dans les oubliettes du couvent des Carmes déchaussés, reçut la liberté. L'art s'abîma, foulé aux pieds dans la poussière, mais l'humanité n'eût point de victimes à pleurer ».

Si nous conparons les iconoclastes aux inquisiteurs, ces derniers mériteront bien plus que les premiers, la malédiction de la postérité. Les iconoclastes ne brisèrent que des statues insensibles et sans vie, les inquisiteurs torturèrent, égorgèrent et brûlèrent vives des créatures humaines qui voulaient adorer Dieu selon la Bible. Les inquisiteurs, nous l'avons vu, reçurent des félicitations, les briseurs d'images furent pendus ou bannis.

Pendant que des gens sans foi ni loi, exerçaient la justice d'une façon regrettable contre les objets d'un culte idolâtre, les pasteurs s'efforçaient de maintenir les membres de leur troupeau dans le calme et la tranquillité, et condamnaient, dans leurs prédications et leurs écrits, une conduite si opposée aux principes évangéliques dont ils faisaient profession François Junius, Ambroise Wille, Herman Modet, le prince d'Orange et Brédérode, ministres protestants et chefs du parti libéral, flétrirent avec la même indignation, l'iconoclastie ou la destruction des dieux et demi-dieux du paganisme catholique.

Les protestants sérieux n'ont jamais demandé que la liberté de conscience. Au lieu de leur laisser servir Dieu comme ils

croyaient devoir le faire, on les torturaient, on les brûlaient. Ces chrétiens selon l'Evangile, avaient appris à supporter les tourments et la mort, plutôt que de renier leur foi. — Mais le peuple, étranger à la doctrine évangélique, voyant leurs compatriotes, leurs concitoyens, leurs amis, leurs frères, leurs parents conduits aux supplices, malgré une conduite exemplaire, le peuple excité par toutes les horreurs de l'Inquisition, vengea les victimes de la persécution, en détruisant les objets inanimés d'une religion persécutrice. Avouons que cette vengeance resta bien au dessous des crimes de l'Inquisition.

« Qui oserait, s'écrie encore l'auteur anglais cité plus haut, qui oserait censurer en un langage trop sévère, des ravages qui n'avaient pour victimes que du bois et de la pierre, dans un pays où tant d'hommes et de femmes, d'une bien autre valeur que toutes les statues du monde, étaient tombés égorgés par l'Inquisition, et où le duc d'Albe et son tribunal de sang, ne devaient pas tarder à éclipser cette terrible institution elle-même, par le nombre de leurs victimes et le chiffre de leurs confiscations ? »

« Comme ce fut au nom de la religion catholique, dit *Boniface*, que Philippe prétendit réduire nos libres et florissantes cités, elles crurent cette religion un obstacle à leur liberté, et elles eurent l'audace de l'abolir, tant il est dangereux de mêler la religion à la politique » (1).

III

L'effet de ces émeutes n'en fut pas moins, pendant quelque temps, très désastreux pour les protestants. Elles fournirent à plus d'un tiède partisan de leur cause, un prétexte plausible de rompre tout rapport avec celle-ci. D'Egmont dénonça ces évènements comme exécrables et s'occupa lui même, en Flandre, à châtier les coupables. La Régente, hors d'elle-même et remplie d'indignation et de terreur, adressa au comte ces amères paroles : « Vous voyez, lui dit-elle, les beaux rapports qui viennent de votre province. Faut-il, malheureuse que je suis, que ce soit sous mon

1. MOTLEY. T. II, p. 67-97. — DEWEZ. T. IV, p. 243. — — JANSSENS. T. I. p. 378-376. — DE THOU. T. III, p. 694-696. — J. BONIFACE. De l'influence du dogme catholique sur la politique nationale.

gouvernement que la majesté divine et l'autorité royale aient été si scandaleusement outragées ! Souffrirez-vous que de si exécrables attentats contre Dieu même aient été impunément commis ? » D'Egmont répondit à la gouvernante que la liberté de conscience, accordée à tous ses sujets, serait le seul moyen de rétablir la paix. Marguerite répliqua qu'il valait mieux sacrifier tous les intérêts humains pour le maintien de la religion, et purger les Etats du roi de cette lie impure, que de souffrir les abominables excès auxquels elle se portait.

Ayant convoqué une assemblée extraordinaire de son conseil, elle prononça un discours véhément où elle dit entre autre chose : « C'est à vous de savoir ce qu'exigent votre honneur et votre dignité. J'ai, moi aussi, des devoirs à remplir, et je jure solennellement, que jamais les menaces ni les violences ne pourront me décider à souffrir, dans mon gouvernement, ce monstrueux assemblage de deux religions. Si le roi lui-même portait l'indulgence au point de laisser cette liberté à ses sujets, je déclare que je quitterais plutôt mon gouvernement, que de devenir l'instrument et la complice d'une si criminelle indulgence. Si j'étais ici détenue par la force et par la violence, je prends Dieu à témoin que je me laisserais plutôt déchirer en lambeaux, que de permettre des cérémonies contraires à celles de la religion catholique ».

Ainsi parla la gouvernante. Cependant, malgré ses protestations et ses répugnances, elle fut forcée, pour éviter l'embrasement dont les provinces étaient menacées, de se relâcher de sa sévérité. Sa crainte et sa terreur furent telles qu'elle se disposait déjà à se réfugier à Mons, où elle se croyait hors du danger. Mais d'*Orange* et d'*Egmont* réussirent à la retenir à Bruxelles, et le 25 août, vu l'aspect alarmant des affaires, elle signa l'acte qui accordait aux protestants le libre exercice de leur culte, dans les endroits où il était déjà établi de fait. Les Confédérés, de leur côté, signèrent un acte suivant lequel, aussi longtemps que la régente serait fidèle à ses promesses, ils consentiraient à porter assistance cordiale au maintien de la tranquillité publique et à la défense de l'autorité royale.

Des lettres générales, proclamant la liberté de conscience et l'abolition de l'Inquisition, furent envoyées aux Collèges munici-

paux de toutes les villes. Et ainsi, pour quelques rapides instants, un tressaillement de joie parcourut les Pays-Bas (1).

CHAPITRE XXX

La révocation de l'édit de Tolérance. 1566-1567.

SOMMAIRE : Marguerite demande à Philippe la révocation de l'édit de tolérance. — Le roi envoie de nouvelles troupes dans les Pays-Bas. — Punition sévère des émeutiers. — Prise de Valenciennes par Noircarmes. — Cruautés horribles exercées sur les habitants de cette ville. – Martyre de Guy de Brai et de Pérégrin de la Grange. — Massacre des troupes de Marnix de Tholouse. — Troubles à Anvers apaisés par d'Orange. — Le prince, ayant refusé de prêter un nouveau serment, se retire en Allemagne. — Désolation générale. — Nouvel édit de persécution. — Brédérode se retire aussi en Allemagne.

I

Marguerite, on le comprend sans peine, n'avait signé l'acte de tolérance qu'à regret et forcée par les circonstances. Aussi écrivit-elle des lettres à Philippe, pour lui apprendre que ce n'était qu'en son nom, à elle, qu'elle avait accordé ces malheureuses concessions aux hérétiques, mais qu'elle espérait que sa Majesté ne respecterait nullement ce qu'elle avait signé par crainte d'une révolution.

Philippe II, instruit des troubles dont les Provinces avaient été le théâtre, ne contint pas sa colère, et ordonna à sa sœur de lever en Allemagne, dix mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie. Le roi était résolu de châtier cruellement les briseurs d'images et surtout les chefs de la noblesse, qu'il accusait d'avoir fomenté ou toléré les troubles et les excès, dont la populace s'était rendue coupable.

1. MOTLEY. T. II, p. 97-101. — DEWEZ. T. IV, p. 245-252. — DE THOU. T. III, p. 698-699. — VANDERVYNCK. T. II, p. 158-160. — JANSSENS T. I, p. 378-379. — STRADA. V, 222. — BOR. II, 97-98.

La nouvelle de la levée des troupes allemandes, se répandit dans les Pays-Bas avec la rapidité de l'éclair, et la frayeur se jeta dans les rangs des confédérés, lorsque Marguerite renouvela les édits sévères contre les réformés, et voulut mettre des garnisons dans les villes principales des dix-sept provinces.

Vers la fin de l'année 1566, Guillaume d'Orange publia et fit circuler un pamphlet dans lequel il démontrait au gouvernement la nécessité d'accorder, jusqu'à un certain point, la liberté religieuse.

Le prince montra par sa conduite que pour lui la liberté n'était pas la licence, et pour prouver combien il désapprouvait les briseurs d'images, il en fit pendre trois à Anvers. Le comte d'Egmont chercha à regagner les bonnes grâces de la gouvernante et du roi, en punissant sévèrement en Flandre, ceux qui s'étaient rendus coupables des mêmes excès. *Bakkerseel*, l'intendant du comte, envahit une réunion de protestants à Grammont, arrêta les dévastateurs qui s'y trouvaient, en tua douze, en fit pendre vingt-deux et flageller trente.

Contrairement à l'édit de Tolérance du 25 août, Marguerite donna l'ordre au magistrat de Bruxelles, d'interdire aux habitants de la ville de se rendre à Vilvorde, pour y assister au culte évangélique (1).

III

L'édit de tolérance, cédé par Marguerite à la force des évènements, ayant amené la dissolution de la Confédération, permit au gouvernement de prendre des mesures efficaces pour exercer une terrible vengeance sur les briseurs d'images et sur tous les hérétiques, ennemis déclarés de toute espèce d'idolâtrie dans le culte. Le comte d'Egmont, complètement soumis au pouvoir, s'occupait à contraindre toutes les villes des Flandres et de l'Artois, à recevoir des troupes en quantité suffisante pour y maintenir une obéissance aveugle et y étouffer toute démonstration

1. MOTLEY. T. II. p. 135-150. — JANSSENS. T. I, p. 380-381. — LE PROTESTANTISME BELGE, p. 144-152. — DE THOU. T. III, p. 702. — VANDERVYNCKT. T. II, p. 260-267 — DEWEZ. T. IV. 124, p. 252.

hérétique, de façon que la régente avait le loisir nécessaire pour opérer la réduction de Valenciennes, où les protestants étaient très nombreux, et où les pasteurs *Gui de Brai* et *Pérégrin de la Grange*, exerçaient sur le peuple une influence considérable. La ville, ayant refusé de recevoir des troupes, fut mise en état de siège et tous les habitants déclarés rebelles, le 17 décembre 1566, par la gouvernante. Au commencement de janvier 1567, le sire de *Noircarmes*, affidé de l'archevêque de Cambrai, tomba sur une armée de protestants dont deux mille six cents furent exterminés dans l'espace d'une heure. Six cents réformés réfugiés dans une église, furent atteints d'une grêle de balles et quatre cents cadavres gisaient sur le sol. Le reste se réfugia dans le clocher où ils furent brûlés par un feu allumé au pied de la tour. Voilà quelle fut l'issue de la première bataille, livrée dans les Pays-Bas, pour la cause de la liberté. Cependant ce n'était pas tout.

Le siège de la ville fut poussé avec vigueur. Tous les villages voisins furent mis au pillage, tous les champs dévastés. Les hommes et les femmes qui voulaient communiquer avec la ville, furent tués de sang - froid par centaines. Les villageois furent dépouillés du peu qu'ils possédaient; au coeur de l'hiver, on mit tout nus de pauvres enfants pour s'emparer des haillons dont ils étaient couverts; des femmes et des jeunes filles furent vendues à l'encan, au son du tambour; on brûla à petit feu des malheureux, malades ou blessés, afin d'amuser les soldats. En un mot, tous les fléaux que peut produire la force des armes, surexcitée par le fanatisme religieux, s'abattirent sur la tête de cette malheureuse population, qui avait osé adorer Dieu dans des églises catholiques, sans observer le rituel romain.

Cependant, la population de la ville, enrôlée sous différentes bannières, ne perdit pas courage et demanda, mais en vain, du secours aux Confédérés. Malgré les cruautés dont les réformés avaient été l'objet, aucun catholique, ni aucun prêtre, ne reçut ni insulte ni outrage.

Les habitants de Valenciennes ayant encore refusé de recevoir la troupe, à la condition d'abolir tout culte contraire au catholicisme, furent presque tous massacrés par les soldats de Noircarmes. Les ministres *Gui de Brai* et *Pérégrin de la Grange*

furent chargés de chaînes et jetés dans un cachot boueux, en attendant qu'on les pendît. La comtesse du Rœulx, curieuse de voir la façon dont les Calvinistes supportaient le martyre, alla visiter les deux captifs et leur demanda comment, chargés de chaînes aussi lourdes, ils pouvaient dormir, manger ou boire. « *L'excellence de la cause que je défends, et ma bonne conscience*, répondit De Brai, *me font manger, boire et dormir mieux que ne le font ceux qui me persécutent. Ces fers me sont plus honorables que des chaînes et des anneaux d'or. Ils me sont plus utiles, et quand j'entends leur cliquetis, il me semble entendre une douce harmonie qui me rappelle la sainte cause pour laquelle je les porte.* »

Les prisonniers reçurent leur arrêt de mort, comme si elle avait été une invitation à des noces. Marchant à l'échafaud, ils encouragèrent les amis qui se pressaient sur leur passage, à rester fidèles à la foi réformée. La Grange, déjà sur l'échelle fatale, proclama à haute voix qu'il périssait pour avoir prêché la pure parole de Dieu, à un peuple chrétien sur une terre chrétienne. Gui de Brai, au pied du même gibet, protesta hardiment qu'il n'avait non plus commis d'autre offense. Il exhorta ses amis à obéir aux autorités, sauf en matière de conscience, à s'abstenir de toute sédition, mais à suivre la volonté de Dieu. Le bourreau le précipita de l'échelle, pendant qu'il parlait encore. Ainsi périrent ces courageux témoins de la vérité, pour avoir enseigné l'Evangile, débarrassé des superstitions romaines.

Plusieurs centaines de victimes furent encore brûlées ou pendues et leurs biens confisqués, au profit de Noircarmes. « Pendant deux années entières, dit un auteur catholique, il n'y eut pas de semaines qu'on n'exécutât plusieurs bourgeois » (1).

III

D'autres protestants que ceux de Valenciennes durent, vers cette époque, être victimes de la vengeance cruelle des catholi-

1. MOTLEY. T. II, p. 151-191 et p. 185-191. — PROTESTANTISME BELGE, p. 153-157. — DE THOU. T. III, p. 703-704. — JANSSENS. T. I, p. 381. — DEWEZ. T. IV, p. 251. — LAMBORELLE. Martyrs et bourreaux, p 280-281.

ques. Les réformés qui avaient vainement tenté de s'emparer de Flessingue, s'étaient repliés sur Oostruweel, près d'Anvers. Le chef de l'expédition était *Marnix de Tholouse*, frère aîné de Philippe de Marnix. Ce jeune seigneur, gentilhomme accompli et de grands talents, avait quitté les études pour secourir la cause de la liberté. Il avait du courage, mais aucune expérience de la guerre, et sa troupe n'était qu'une bande indisciplinée. *Philippe de Lannoy*, seigneur de Beauvoir, commandant des gardes à Bruxelles, à la tête de huit cents hommes choisis, tomba à l'improviste sur les réformés, dont plusieurs centaines furent égorgés et d'autres culbutés dans l'Escaut. Six ou huit cents se réfugièrent dans une ferme, où ils furent brûlés ou tués à coups d'arquebuse.

Le corps de Tholouse fut haché en cent pièces. Les Anversois avaient pu contempler le massacre depuis les toits de leurs maisons. La femme de Tholouse courait de rue en rue, appelant les réformés à sauver ou à venger leurs frères expirants, et dix mille hommes armés se préparaient à voler à leur secours, quand le prince d'Orange les empêcha de sortir de la ville. Alors cette multitude armée menaça de piller la riche cité. Les luthériens et les catholiques s'armèrent pour écraser les calvinistes furieux. Un combat sanglant était sur le point de se livrer, lorsque Guillaume parvint à désarmer tous les partis en leur promettant la liberté religieuse. La paix se rétablit grâce à la sagesse, à la prudence du Taciturne.

Cependant, en accordant la liberté religieuse aux habitants d'Anvers, où les protestants étaient en majorité, Guillaume, aux yeux de Marguerite et de Philippe, avait commis le plus grand de tous les crimes, tandis que ceux qui massacraient par milliers les réformés, méritaient les plus grands éloges, comme ayant accompli les actes les plus utiles à la religion et au trône.

Le seigneur de Beauvoir, le boucher de la troupe de Tholouse, écrivit à la duchesse, réclamant tous les domaines des deux Marnix, comme récompense pour sa victoire d'Oostruweel.

Vers cette époque, le gouvernement imposa à tous les fonctionnaires publics un serment d'obéissance sans restriction. *Mansfeld, d'Aerschot, Berlaimont, Mehgem*, vendus à l'Espagnol, et même *d'Egmont*, prêtèrent le serment exigé. Mais

d'Orange refusa, alléguant que le serment déjà prêté devait suffire, et que pour lui, il préférait donner sa démission que de s'engager à persécuter des chrétiens pour leurs convictions. Cet acte de courage l'ayant rendu suspect au gouvernement, Guillaume quitta les Pays-Bas et se retira en Allemagne.

Le départ de Guillaume fut malheureux pour tout le pays. Le cœur du peuple se glaçait de terreur. Tous les citoyens suspects d'hérésie ou impliqués dans les derniers troubles, fuyaient leurs demeures. Des soldats fugitifs étaient jetés à l'eau, taillés en pièces dans les campagnes ou noyés comme des chiens, sans grâce ni miséricorde. La partie la plus industrieuse de la population quittait en masse le pays qui devenait désert. Le protestantisme était banni de toutes les villes, toute réunion religieuse dispersée par la force des armes, les prédicateurs pendus, leurs disciples battus de verges, réduits à la mendicité ou jetés en prison, lorsqu'ils avaient la chance d'échapper à l'échafaud. Un nombre incroyable de citoyens furent exécutés pour leurs opinions religieuses. Il n'y avait pas de village, si petit qu'il fût, qui ne fournit cent, deux cents, trois cents victimes aux bourreaux. Les temples évangéliques étaient abattus et le bois de leur charpente servit à faire des potences. Les propriétés des fugitifs étaient confisquées, et ceux qui n'avaient pas des convictions solides n'échappèrent à la mort que par l'abjuration (1).

IV

Le 24 mai 1567, la gouvernante lança un nouvel édit pour rafraichir la mémoire de ceux qui pouvaient avoir oublié les ordonnances antérieures.

Par cette nouvelle proclamation, tous les ministres et les prédicateurs étaient d'avance condamnés à être pendus. Pendus tous ceux qui avaient donné ou prêté leur maison pour des cérémonies religieuses. Pendus, les parents ou les maîtres dont

1. MOTLEY. T. II, p. 160-208. — JANSSENS. T. I. p. 382. — VAN METEREN. Histoire des Pays-Bas. Livre II. — DEWEZ. T. IV, p. 256 et suiv, — TH. JUSTE. Hist. de Belgique. T. II, p. 69-70. — DE THOU. T. III, p. 737-742.

les enfants ou les domestiques avaient assisté à ces cérémonies. Pendus, tous ceux qui chanteraient des psaumes à l'enterrement d'un parent. Pendus, les parents qui feraient baptiser un enfant par tout autre qu'un prêtre catholique. Pendus, ceux qui administreraient le baptême ou feraient l'office de parrains. Pendus, les maîtres d'école qui enseigneraient une doctrine contraire au catholicisme. Pendus, ceux qui achèteraient ou vendraient un livre hérétique. Pendus, tous ceux qui parleraient contre les prêtres ou les cérémonies du culte catholique.

A la suite de cette explosion d'indignation, les exécutions eurent leur cours.

« Les potences, dit un auteur anonyme, étaient partout garnies de cadavres. » *Jean Leseur*, fut exécuté à Arras pour avoir prêché l'Evangile près de Cambrai. *Jean Catteu*, subit la même peine pour avoir, une seule fois, célébré la communion selon l'institution du Christ. *Nicolas Depuis*, d'Arras, mourut de faim dans la prison de Saint-Omer. Le pasteur *Philips* fut pendu à Cambrai. *Jean Joris*, *Georges Van der Assche* et *Van Hecke*, furent pendus à Audenarde. Le pasteur *Michel Messer* subit le même sort (1).

Ce nouvel élan de la persécution, inspira une terreur si grande aux réformés, qu'ils fuyaient le pays par grandes masses. Les émigrations étaient si nombreuses, qu'afin d'empêcher le pays de devenir complètement désert, il fut défendu, à tous les citoyens de tenter la fuite sous peine de mort. Il ne restait aux protestants d'autre alternative, que la mort ou l'abjuration.

Cependant Philippe II exprima son indignation parce qu'on avait osé publier des édits aussi *modérés*, et il intima l'ordre à Marguerite de les rendre beaucoup plus sévères.

Nous avons vu que d'Orange s'était réfugié en Allemagne pour éviter tout danger et ne pas voir le malheur de son pays. Le baron de Brédérode devait l'y suivre bientôt. Voyant que toute la noblesse des Pays-Bas et tout le peuple des villes et des

1. Le Protestantisme belge, p. 170-171. — Lamborelle et Desès. Martyrs et bourreaux, p. 283. — Motley. T. II, p. 208-210. — Janssens. T. I, p. 407.

campagnes avaient été réduits par la force ou par la crainte, le baron dit adieu à ses Confédérés, s'embarqua avec toute sa famille pour l'Allemagne où, peu de temps après, il mourut de chagrin (1).

Si les défenseurs des libertés nationales quittaient le pays pour se soustraire à l'orage, un terrible ennemi de toute liberté était envoyé dans nos Provinces, pour les inonder du sang de nos ancêtres, pour les couvrir de ruines et de victimes, pour les enchaîner et les asservir de la façon la plus cruelle.

L'administration du duc d'Albe fera l'objet de la troisième section de cette partie de notre livre. Seulement avant de retracer les horreurs de ce gouvernement exécrable, nous dirons les actes d'intolérance posés par le Prince-Evêque de Liège, *Robert de Berg*.

CHAPITRE XXXI

L'Inquisition dans le Pays de Liège sous le règne de Robert de Berg 1557-1564.

SOMMAIRE : Robert de Berg convoque les Etats et propose la poursuite des hérétiques. — Les ordonnances impériales remises en vigueur. — Martyre de *Thomas Walelet* et de *Jean de Namur*. — Les réformés demandent la liberté de conscience. — Celle-ci est considérée comme un crime. — Abdication de Robert de Berg.

I

Nous avons vu, en terminant notre dernier chapitre sur Liège, que Georges d'Autriche mourut le 4 mai 1557, et qu'il eut pour successeur Robert de Berg. Celui-ci fit son entrée solennelle à Liège, le 12 décembre de la même année.

Le surlendemain, le nouveau Prince, voulant remplir la haute charge qu'on venait de lui conférer, convoqua les Etats en assemblée extraordinaire. En digne successeur des Princes qui l'avaient précédé, Robert soumit à la délibération du Conseil

1. De Thou. T. III, p. 742.

d'Etat, la proposition de poursuivre les hérétiques, avec plus de sévérité qu'auparavant. Les mesures de répression avaient beau se multiplier et s'aggraver, les inquisiteurs avaient beau les appliquer avec tout le zèle possible, le peuple liégeois n'en persistait pas moins à vouloir secouer le joug de l'Eglise romaine, et à remplacer les superstitions catholiques par les doctrines plus pures de l'Evangile.

Robert de Berg, plus dévoué aux intérêts du pape et de l'Eglise de Rome, qu'au bonheur de ses sujets, veilla soigneusement à ce que la liberté religieuse, ne se glissât dans le Pays de Liége, comme elle s'était glissée presque partout en Allemagne. Chaque fois que la question des hérétiques était mise à l'ordre du jour, dans l'assemblée des Etats, elle entraînait presque toujours des conflits. Le Prince et le clergé voulaient des mesures exceptionnelles, qui permissent d'expédier promptement et sans bruit toute personne suspecte. Mais la nation ne voulait à aucun prix, laisser entamer ses libertés, sentant bien qu'une fois la brèche ouverte, les empiètements du clergé ne s'arrêteraient que lorsque tout vestige d'indépendance aurait disparu.

Les Etats ne trouvèrent donc rien d'autre à faire que de presser l'exécution des ordonnances impériales déjà publiées, et d'arrêter qu'on les publieraient de nouveau, si le besoin s'en faisait sentir, avec l'éternelle réserve des franchises nationales. La principale occupation de l'autorité pendant l'année 1558, fut donc la répression des hérétiques, suivant les ordonnances de Charles-Quint et de Philippe II.

II

Parmi les victimes de la persécution de cette époque, il en est une qui a laissé un glorieux souvenir. *Thomas Watelet*, natif de Beko, village du marquisat de Franchimont, était un ouvrier charbonnier, qui apprit à lire à l'âge de vingt ans, afin de pouvoir lui-même étudier la Bible et l'expliquer à ses compagnons de travail. Watelet annonça l'Evangile autour de lui, avec tant de zèle que le châtelain de Franchimont, Henri Conrad, le fit saisir et conduire à Liège, où il fut jeté en prison en 1558, et de laquelle il ne sortit qu'en 1562, pour être brûlé vif. Durant son em-

prisonnement, une bande d'inquisiteurs vinrent le tourmenter pour l'amener à se retracter. L'inquisiteur Antoine Ghénart, n'ayant pu convaincre le pauvre charbonnier, s'arracha les cheveux de dépit. Thomas et ses compagnons de captivité, rédigèrent et signèrent une confession de foi où ils déclaraient croire en Dieu, créateur du ciel et de la terre, en Jésus-Christ, né de la vierge Marie, et mort pour nous réconcilier avec Dieu. Cette confession fut présentée au prince Frédéric, électeur palatin, qui intervint en faveur des prisonniers. Mais ce fut en vain. Les inquisiteurs ne voulurent point lâcher leur proie. Ils tourmentèrent si bien les prisonniers que quelques-uns renièrent la foi qu'ils avaient signée; mais Thomas persévéra, malgré les tourments dont on le menaçait. Après quelques vaines tentatives, un cordelier vint annoncer à Thomas que le jour de sa mort était venu. « *Béni soit le Dieu de ma délivrance* » répondit le prisonnier.

Le 22 mai 1562, Thomas fut conduit au supplice entre deux moines qui l'invitèrent à recommander son âme à la Vierge Marie et aux autres saints dont les statues se trouvaient au portail de l'église saint Lambert. « *Je n'ai que faire de tels recommandeurs*, répliqua Thomas, *je suis tout recommandé à mon Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.* » Le frère Mineur *Colley*, qui accostait le martyr craignant que le peuple n'entendit les paroles de Watelet, fit éloigner la foule, par des chevaux placés aux deux côtés. Sur ce, Thomas dit à haute voix : « *Eh bien, j'irai donc mourir comme un agneau, sans dire mot, car aussi bien ma cause parle assez pour moi* . » Thomas Watelet mourut avec constance, au milieu des tourments et des opprobres que lui infligeaient les moines, pour le rendre abominable devant tout le peuple.

En 1560, *Bonaventure Cornet,* écrivain et libraire, *Everard de Gravioule*, et *Jean de Palude*, avec leurs femmes et leurs enfants, s'étant déclarés ouvertement pour l'Evangile, furent condamnés au bannissement. Le libraire *Vincent, Nicole*, sa femme et *Laurent*, leur fils, furent expulsés du pays le même jour, avec menace d'être pendus ou étranglés, s'ils revenaient.

III

Jean de Namur, marchand de poisson, natif d'un village à deux lieues de la ville de Liège, fut accusé d'hérésie par le curé de l'endroit, parce qu'il avait un Nouveau-Testament, où le prêtre avait trouvé plusieurs feuillets pliés, indiquant des passages contre la messe. Le curé remit Jean entre les mains des inquisiteurs de Liège, qui lui firent son procès. Antoine Ghénart lui ayant promis quelques adoucissements à son supplice, s'il voulait se soumettre à l'Eglise romaine, Jean déclara qu'il voulait mourir dans la foi évangélique, qu'il avait trouvée conforme aux paroles de Jésus-Christ et des apôtres. Le jour de l'exécution étant venu, de Namur dit aux autres prisonniers : « *Réjouissez-vous avec moi, voici le jour de mes noces, je m'en vais à mon Dieu* ». Trois heures après, un cordelier s'approcha pour le confesser, mais Jean répondit : « *Je me suis confessé au Dieu de mon espérance, auquel seul, je dois rendre compte de mes fautes, et qui seul a le pouvoir de me les pardonner* ». Alors le moine lui présenta le crucifix ; mais le chrétien, mettant ses bras en croix, lui dit : « *Voici une croix, si elle était nécessaire, mais je n'en ai pas besoin, car Dieu a gravé dans mon cœur la croix de Jésus-Christ* ». Comme il chantait un cantique pendant qu'on le conduisait au supplice, le maire lui dit : « Ne chante pas tant, pense plutôt à ton âme ». « *Mon âme est entre les mains de Dieu,* répondit le patient, *ne vous en souciez pas* ».

Comme quelques personnes lui conseillèrent de demander des messes pour le repos de son âme, il leur dit : « *Les messes ne valent rien, mais priez pour vous, afin que Dieu vous donne la connaissance de la vérité* ». Jean de Namur fut mis ensuite dans un tonneau défoncé, où il y avait eu de la poix. Après l'avoir attaché par le milieu, le bourreau mit le feu au tonneau, et le martyr de l'Evangile rendit son esprit au milieu des flammes, en s'écriant : « *O Jésus, miséricorde!* (1)

1. LENOIR, p. 50-57. — RAHLENBECK, p. 95. — CRESPIN. III.

IV

En 1561, les prosélytes de la réforme se crurent, dans la cité de Liège, assez nombreux et assez forts pour faire une démarche publique en faveur du libre exercice de leur culte. Ils s'adressèrent au magistrat et lui demandèrent de proclamer la liberté religieuse. Ils présentèrent comme motif, que le Pays de Liège faisant partie de l'Empire, devait jouir du bénéfice de la confession d'Augsbourg, par laquelle les catholiques et les protestants s'étaient engagés à une mutuelle tolérance.

Les bourgmestres convoquèrent les Métiers et leur soumirent la proposition. Une tactique habile empêcha l'assemblée de prendre un parti. Avant de discuter la motion, les partisans du Prince-Evêque demandèrent les noms de ceux qui voulaient vivre sans religion. On ne comprit que trop le but d'une pareille injonction ; et les bourgeois, partisans de la tolérance, saisis de crainte, se retirèrent sans élever la voix.

Cet échec fut le signal d'une réaction décisive, au profit de l'autorité épiscopale et de l'Intolérance catholique. Dès lors, le Prince ne balança plus, et ce fut avec la dernière rigueur qu'il poursuivit les réformés.

Il confirma tous les mandements qu'il avait rendus contre eux, et les fit exécuter sans égard aux nombreuses protestations qu'ils soulevèrent. Enfin, l'Evêque, conséquent avec la doctrine constante du catholicisme, fit déclarer par les Echevins, que la liberté de conscience devait être punie comme crime de lèse-majesté divine et humaine.

La tyrannie épiscopale n'empêchait pas cependant les nouvelles doctrines de se répandre un peu dans toutes les villes du Pays de Liège. La réformation ayant gagné des adhérents jusque dans la ville de Spa ; le sieur *Collin*, qui les recevait dans sa maison, fut condamné au bannissement, le 7 novembre 1562.

En 1563, Robert de Berg, rendu incapable de régner, à la suite d'un coup de foudre, abdiqua le pouvoir en faveur d'un prince, qui ne devait pas être moins despote que lui. Le règne du successeur de Robert de Berg, fera l'objet d'un autre chapitre.

SECTION TROISIÈME

L'INQUISITION

SOUS LE GOUVERNEMENT DU DUC D'ALBE

DE 1567 A 1573

CHAPITRE XXXII

Les débuts du duc d'Albe et le Conseil des Troubles. 1567-1568.

SOMMAIRE : Caractère du duc d'Albe. - Son arrivée en Belgique. — Remise en vigueur de tous les édits de persécutions publiés sous Charles-Quint et Philippe II. — Emprisonnement des comtes d'Egmont et de Hornes. — Création du Conseil des Troubles. — Le conseiller *Juan de Vargas*. — Les premières victimes du fanatisme d'Alvarez. — Les Pays-Bas se transforment en un désert couvert de cadavres. — La citadelle d'Anvers. — Condamnation et apologie du prince d'Orange. — Enlèvement de son fils.

I

Les exécutions nombreuses rapportées précédemment, n'avaient pas apaisé la colère de Philippe II. Il avait juré, par l'âme de son père, de punir ces criminels des Pays-Bas, coupables d'aspirer à la liberté. Mais, pour que la vengeance fut plus terrible, c'était au plus redoutable de ses généraux qu'il livrait des provinces, déjà considérées comme en état de rebellion.

Ferdinand Alvarez, duc d'Albe, âgé de soixante ans, consommé dans l'art de la guerre, renfermait une âme inflexible

dans un corps de fer. Nul n'était plus propre à remplir les vues tyranniques et sanguinaires du roi, à devenir l'exécuteur inexorable de ses vengeances. Jamais, dit MOTLEY, la ruse et la férocité, le génie de la vengeance patiente et la soif instinctive du sang, ne se sont trouvés réunis à un aussi haut degré que chez d'Albe, dans aucune des bêtes fauves de la terre et rarement dans le cœur d'un homme. »

« Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, dit l'abbé JANSSENS, était orgueilleux, sombre, dissimulé, perfide, vindicatif et sanguinaire, comme son maître Philippe II, et de plus, avare et rapace ». Ajoutons que tous ces vices étaient mis au service de la religion catholique.

« C'était en effet par la terreur, dit M. JUSTE, que Philippe II voulait ramener les Pays-Bas à l'unité de religion. Il avait ordonné au duc d'Albe de rassembler ses meilleures troupes, et l'avait investi de pouvoirs illimités pour casser les privilèges, construire des citadelles, attribuer les charges..., faire saisir, juger et punir les fauteurs de troubles, et tous ceux qu'il trouverait coupables. Cette expédition était considérée en Espagne comme une guerre sainte, le clergé, et en particulier les inquisiteurs, avancèrent au monarque des sommes considérables. »

L'approche des Espagnols avait répandu une vague terreur, et plus de cent mille citoyens avaient déjà émigré et d'autres se préparaient encore à les suivre. Ce fut le 22 août 1567, que le duc d'Albe parut aux portes de Bruxelles ; il traversa la vieille cité brabançonne au milieu d'un peuple consterné ; le bruit des armes seul, interrompait de temps en temps le morne silence qui régnait dans les rues. Le duc cantonna ses mercenaires dans les faubourgs et établit son quartier général à l'hôtel de Culembourg, qui devint ainsi le siège de la tyrannie, après avoir été le berceau de la confédération.

La gouvernante, humiliée de l'arrivée du duc d'Albe, donna sa démission et se retira en Italie.

Lorsque le duc partit pour les Pays-Bas, Philippe avait irrévocablement décidé que tous les ennemis de l'Inquisition et du gouvernement, seraient mis à mort.

L'Inquisition devait être réorganisée, et le fameux édit contre

l'hérésie, devait être remis en vigueur et appliqué dans toute sa sévérité.

Dès que le duc fut bien installé à Bruxelles, il rappela tous les édits persécuteurs de Charles-Quint et de Philippe II, concernant la religion. Il envoya ensuite ses lettres de créances à toutes les Provinces pour leur faire connaître les ordres qu'il avait reçus.

Le premier des ordres secrets que le roi avait donné au duc, était de s'assurer de tous les grands suspects. « Le duc, dit l'abbé JANSSENS, ne tarda pas à ouvrir sa fatale boite de Pandore : tous les maux s'en envolèrent sur nos malheureuses contrées, l'espérance seule resta. Il signala son premier acte d'autcrité par une noire perfidie. Le 9 septembre 1567, il convoqua à l'hôtel de Culembourg un grand conseil, et y invita les comtes d'Egmont et de Hornes, qui furent saisis et transférés au Château de Gand sous bonne escorte.

Bakkerzeel, secrétaire d'Egmont, et *Var Straelen*, bourgmestre d'Anvers, furent arrêtés le même jour, en même temps que *Alonzo de Laloo*, secrétaire de l'amiral. Leur emprisonnement causa une consternation universelle. Ceux qui avaient été saisis étant des hommes attachés à la foi romaine, aucun catholique ne se crut plus en sûreté (1).

II

Dans sa dépêche du 9 septembre, par laquelle le duc informait Philippe de l'arrestation d'Egmont et de Hornes, il lui annonçait également sa détermination d'établir un nouveau tribunal pour le jugement des crimes commis pendant toute la période des derniers troubles. Cette admirable idée fut aussitôt réalisée. Le duc avait appelé son nouveau tribunal, *Conseil des Troubles*, mais le peuple l'appela *Conseil de Sang*. Ce Conseil, qui prit la place de toutes les autres cours de justice, déclarait, comme crime digne de mort, le fait d'avoir signé toute pétition contre les nouveaux évêchés et les édits ; d'avoir toléré les prêches

1. TH. JUSTE. T. II. p. 71-73. — MOTLEY. T. II, p. 220-240. — JANSSENS. T. I, p. 409-410. — DE THOU. T. III, p. 751-754.

publics de réformés, de n'avoir pas opposé de résistance aux briseurs d'images, aux réunions en plein air ; d'avoir déclaré que le roi n'avait pas le droit de dépouiller les provinces de leurs libertés.

Ce terrible tribunal manœuvra si bien, qu'en moins de trois mois à dater de son établissement, plus de *dix-huit cents* êtres humains, avaient été condamnés au dernier supplice.

Le Conseil de sang tint sa première séance, le 20 septembre 1567, en l'hôtel du gouverneur. Le duc fit citer devant son tribunal, sous peine d'être traités comme coupables de rebellion et punis de la confiscation de leurs biens, le prince d'Orange, Louis de Nassau, Hoogstraten, Culembourg, Brédérode, et les autres seigneurs qui s'étaient réfugiés dans les pays étrangers. Le tyran envoya des commissaires dans les provinces, pour rechercher les auteurs des troubles, et instruire les causes des proscrits et des suspects. En une nuit, *il en fit enlever cinq cents de leurs lits*, dans les différentes provinces, en ordonnant aux magistrats de les condamner au dernier supplice. Ce régime de terreur encouragea l'émigration, au point que la moitié des maisons de Gand étaient inhabitées. Il en était de même dans les autres villes qui se dépeuplèrent à vue d'œil. Le lieutenant de Philippe II se vit contraint de fermer les portes des Pays-Bas et de défendre l'émigration, sous peine de mort.

Le duc d'Albe avait pris pour conseiller, un homme qui cherchait encore à le surpasser en cruauté. *Juan de Vargas* était considéré par les Espagnols eux-mêmes, comme un homme qui surpassait tous les autres en dureté, en cruauté et en fureur. Verser le sang humain était à son avis, la seule affaire importante, et le seul passe-temps agréable de l'existence.

Avec un tel conseiller, le pays ne tarda pas à être couvert de sang, et peuplé de cadavres suspendus aux potences. Il n'y avait pas de ville, de village, de hameau dans les Pays-Bas qui n'eût à enregistrer, chaque jour, des listes entières d'hommes, de femmes et d'enfants sacrifiés sur l'autel de l'Intolérance inquisitoriale. En janvier 1568, plus de 200 individus de toutes les classes de la société et des différentes parties des Flandres, subirent la peine capitale. La justice était tellement expéditive, que souvent des victimes étaient exécutées avant leur jugement.

« Le pays tout entier était devenu un charnier, dit MOTLEY. Le glas funèbre sonnait d'heure en heure dans les villages; pas une famille qui n'eût à pleurer ses membres les plus chers, tandis que ceux qui survivaient, mornes et sans courage, pâles ombres d'eux-mêmes, erraient sans but, autour des ruines de leurs foyers détruits. Quelques mois après l'arrivée du duc d'Albe, toute énergie chez ce peuple semblait brisée, et brisée sans retour. Le sang des meilleurs et des plus braves avait rougi les échafauds... Dans les rues on ne rencontrait que des gens en deuil. Les échafauds, les bûchers, les gibets qui jusque là avaient satisfait aux besoins de la persécution, n'offraient plus aux exécutions incessantes qu'un matériel insuffisant. Les piliers, les poteaux dans les rues, les montants des portes des demeures privées, les palissades dans les champs, étaient chargés de corps étranglés, brûlés, décapités. Plus d'un arbre dans les vergers des fermes portaient, fruits hideux, des cadavres humains. »

Les Pays-Bas étaient écrasés, et n'eût été la garde sévère que la tyrannie faisait aux portes, il eussent été dépeuplés. L'herbe commençait à croître dans les rues de ces villes qui, peu de temps avant, nourrissaient des milliers d'artisans. Dans toutes les grandes places d'industrie et de commerce, où les flots de l'activité humaine avaient bondi avec tant de vigueur, régnaient maintenant le silence et l'ombre de minuit (1). La désolation de l'Egypte, après la mort des premiers-nés, n'était rien en comparaison de celle qui régnait dans notre patrie, par suite de l'intolérance romaine.

III

Le duc d'Albe avait fait construire à Anvers, une citadelle, sans pareille en Europe, aux dépens même de ceux qu'elle était appelée à terrifier et à outrager. Vers la fin d'octobre 1567, le général espagnol y fit son entrée solennelle.

1. TH. JUSTE. T. II, p. 74-75. — VANDERVYNCK. T. II, p. 247. — LE PROTESTANTISME BELGE, p. 173. — JANSSENS. T. I, p. 411-413. — MOTLEY. T. II, p. 260-263. — DEWEZ. T. IV, p. 265-267.

Pendant son absence, il avait ordonné au secrétaire Courteville et à son conseiller Vargas, d'instruire le procès du prince d Orange et de réunir les chefs d'accusations. Aussi, immédiatement après le retour du duc, le 19 janvier 1568, d'Orange, Louis de Nassau, Van den Berghe, d'Hoogstraeten, le comte de Culembourg et le baron de Montigny furent cités, au nom du duc d'Albe, à comparaître devant le Conseil de Sang, endéans les trois quinzaines, sous peine d'exil perpétuel et de confiscation de leurs biens. Evidemment, ces ordres de comparaître furent reçus avec le mépris qu'ils méritaient. Le prince était accusé d'avoir été le chef de la rebellion ; d'avoir soulevé les sujets du roi contre le tribunal de l'Inquisition, d'avoir accordé la liberté religieuse aux réformés d'Anvers, qui ne méritaient que la mort. Les autres seigneurs furent accusés des mêmes crimes. Le Prince d'Orange répondit à ces ordres impudents du Conseil sanguinaire, par un plaidoyer bref et dédaigneux pour le tyran qui l'appelait à sa barre. Guillaume consentait à comparaître devant l'Empereur, mais non devant le soldat qui s'appelait Ferdinand Alvarez. D'après ce document, il est évident que le prince ne voulait pas encore jeter le gant à son souverain. Il était résolu à ne commencer les hostilités contre Philippe que quand celui-ci porterait atteinte à son honneur ou à ses biens.

Le roi d'Espagne ne devait pas tarder longtemps à donner à Guillaume des motifs d'une opposition ouverte. Son caractère avait déjà été attaqué et ses biens étaient menacés de confiscation. Ses liens de famille les plus chers allaient être brisés par la main du tyran. Guillaume avait commis l'imprudence de laisser son fils, le comte de Buren, à Louvain pour achever ses études. Ainsi livré à l'arbitraire du pouvoir, le jeune étudiant de treize ans, fut bientôt saisi pour servir de garantie et d'otage. Le 13 février 1568, le jeune comte fut enlevé et embarqué en Espagne, où il reçut une éducation entièrement espagnole qui transforma complètement son caractère. Lorsqu'il revint aux Pays-Bas, après vingt ans d'absence, il était impossible de découvrir sous ce front sombre (1), sous ces habitudes jésuitiques,

1. MOTLEY. T. II, p. 267-275. — DEWEZ. T. IV, p. 265 267.

quelque trace de l'esprit généreux qui caractérisait cette race de héros, fournie par la maison d'Orange-Nassau.

CHAPITRE XXXIII

Tous les habitants des Pays-Bas condamnés à mort. 1568.

SOMMAIRE : Les inquisiteurs de Madrid décrètent la peine de mort contre tous les habitants des Pays-Bas. - Publication de ce décret dans nos provinces, par ordre de Philippe. — L'Inquisition sévissant contre les hérétiques et surtout contre les riches. — Martyre des comtes d'Egmont et de Hornes. — L'Intolérance romaine multiplie ses victimes et varie ses tortures et ses supplices.

I

Le duc avait souvent répondu aux supplications qui lui étaient présentées, que le roi aimerait mieux voir le pays désert, que d'y laisser exister un seul hérétique ou rebelle. Le monarque espagnol semblait réellement disposé à réaliser la menace de son lieutenant. Au commencement de l'année, la sentence de mort la plus prodigieuse qui se fût jamais vue, depuis que le monde était monde, fut prononcée par Philippe. Un empereur romain avait exprimé le désir que tous les hommes n'eussent qu'une seule tête, pour pouvoir la trancher d'un seul coup. Philippe II, inspiré par ses inquisiteurs, exprimera la volonté cruelle de mettre à mort tous les habitants des Pays-Bas. « Les inquisiteurs de Madrid, dit le président De Thou, consultés par Philippe, sur l'affaire des Pays-Bas, délibérèrent et prononcèrent le 16 février 1568, qu'en général et en particulier tous les peuples des Pays-Bas, (à la réserve de quelques-uns) étaient apostats, hérétiques et criminels de lèse-Majesté ; et non seulement ceux qui s'étaient ouvertement séparés de l'Eglise catholique et de l'obéissance due au roi, mais aussi ceux qui, se disant catholiques, avaient manqué à leur devoir, et par une fausse prudence, ne s'étaient pas d'abord opposés aux entreprises des

sectaires et des séditieux, pour les réprimer, comme il aurait été très facile au commencement. Ils déclarèrent, de plus, que les nobles, qui avaient présenté et publié au nom du peuple, des requêtes et des plaintes contre la sainte Inquisition, et avaient par là malicieusement excités les apostats, les hérétiques et les rebelles, étaient tombés dans le crime de lèse-Majesté divine et humaine. Suivant ce jugement de l'Inquisition, Philippe envoya le 27 février, les ordres au duc d'Albe, de se conformer aux décrets des Inquisiteurs, et de faire, dans toutes les formes et dans toute la rigueur des lois, le procès aux rebelles, aux hérétiques et aux criminels d'Etat ».

Ainsi ce décret des inquisiteurs espagnols, approuvé et imposé par Philippe II, condamna à l'échafaud trois millions d'individus, hommes, femmes et enfants. Certes, un décret aussi monstrueux ne fut exécuté qu'en partie. Mais *tous* étant condamnés, *chacun* pouvait, d'un moment à l'autre, être traîné à l'échafaud. Désormais, la procédure était inutile. Tous les habitants des Pays-Bas sont coupables et dignes de mort. Afin de montrer que ce décret n'était pas lettre morte, et que les inquisiteurs de Madrid n'avaient pas parlé en vain, chaque jour et chaque heure, l'échafaud recevait de nouvelles victimes, prises dans les classes les plus humbles, comme dans les rangs les plus élevés. Dans une seule de ses lettres à Philippe, le duc estimait à *huit cents têtes*, le nombre des exécutions qui devaient avoir lieu, dès que la semaine sainte serait passée. Plus d'un citoyen, convaincu pour tout crime de posséder cent mille florins, se vit soudain saisi, attaché à la queue d'un cheval, les mains liées derrière le dos, et conduit au gibet.

Afin d'éviter les tumultes que soulevaient parfois dans les rues les exhortations que les victimes adressaient fréquemment aux spectateurs, massés sur le chemin de l'échafaud, on inventa un baillon d'un nouveau genre. La langue des prisonniers était passée dans un anneau de fer, et le bout brûlé avec un fer chaud. L'enflure et l'inflammation qui s'ensuivaient immédiatement, empêchaient la langue de se dégager de l'anneau et naturellement enlevaient aux prisonniers, toute possibilité de parler. Lorsque la victime était un hérétique, persévérant dans sa foi et se refusant à toute dénonciation, on lui coupait la langue,

puis le poing, et après cette cruelle amputation, on la brûlait elle-même toute vive.

Les malheureux condamnés au supplice de l'*estrapade* avaient d'abord la langue coupée, puis un pied et une main brûlés entre deux fers rougis à blanc. Ainsi mutilés, on les liaient à travers le corps avec une chaîne qui, passant entre les jambes, venait les attacher par les pieds à une poulie. Celle-ci s'élevant et s'abaissant à volonté, venait présenter la tête du martyr dans un grand feu, d'où on la retirait chaque fois que le gouverneur l'ordonnait (1).

II

Les comtes d'Egmont et de Hornes avaient continué à être tenus à Gand dans la plus rigoureuse captivité. On les avait arrêtés sans leur donner lecture d'aucun mandat. Aucune instruction préalable, pas même l'ombre d'une enquête judiciaire, n'avait précédé ce long emprisonnemeut de deux hommes d'un rang si élevé, et de services si éminents. Au bout de deux mois enfin, le duc daigna commencer contre eux un semblant de procès. Les conseillers chargés de cette besogne furent *Vargas* et *Del Rio*, assistés du secrétaire Etienne *Pratz*. Ces personnages interrogèrent les illustres prisonniers, avec sommation de répondre à une longue suite de questions confuses et diffuses. Le secrétaire de d'Egmont, Bakkerzeel fut plusieurs fois mis à la torture, dans l'espoir que des aveux compromettant son maître, lui seraient arrachés. Après que les hôtels des comtes eurent été fouillés de haut en bas, pour y trouver des papiers accusateurs, ils furent replongés pour deux mois encore, dans leurs cachots. Le 10 janvier, ils reçurent copie des accusations portées contre eux, par le procureur général. Ils étaient requis de répondre par écrit, dans le délai de cinq jours, sans l'assistance d'un avocat, et sans pouvoir consulter qui que ce fût, sous peine de se voir jugés et condamnés par défaut. Ils obéirent à cet ordre, même avant l'expiration du temps prescrit. Ils prouvèrent qu'ils n'étaient pas coupables de trahison comme les accusateurs

1. MOTLEY. T. II, p. 276-277. — DE THOU. T. IV, p. 73-74. — JANSSENS. T. I. p. 413-414 — VAN METEREN. Livre III. — HOOPD. V. — CHOTIN. Hist. de Tournai. T II. — GACHARD. Correspondance de Philippe II. T. II.

s'efforcèrent de le démontrer, en s'appuyant sur des faits inventés, ou en interprêtant calomnieusement des actes avérés. Enfin, le 1er juin, le procès fut déclaré terminé, et le 4, l'arrêt de mort était prononcé. Le 3 juin 1568, les comtes furent conduits du château de Gand à Bruxelles. Traduits devant le Conseil de sang, ils furent accusés, entre autres choses, d'avoir pris part aux troubles, d'avoir voulu abolir l'Inquisition, d'avoir demandé la liberté religieuse, et d'avoir voulu délivrer les Pays-Bas du joug espagnol.

La comtesse d'Egmont, depuis l'arrestation de son mari, et la confiscation sans jugement de tous ses biens, ne vivait plus que d'une vie d'angoisses et de misère. Avec ses onze enfants, tous en bas âge, elle s'était réfugiée dans un couvent. Folle de désespoir, en proie à des douleurs plus amères, frappée de coups plus mortels, que jamais femme de son rang n'en avait dû souffrir, elle n'en remua pas moins ciel et terre, pour sauver son époux de son destin fatal, ou tout au moins, pour obtenir qu'il fût jugé par des hommes impartiaux et compétents.

Elle s'adressa au duc d'Albe, au roi, à l'Empereur, à son frère, l'Electeur palatin. La comtesse de Hornes, adressa également l'appel le plus touchant aux mêmes hauts personnages. Rien ne fut épargné. Les Etats du Brabant s'adressèrent au duc, l'Empereur à Philippe, mais toutes les démarches furent inutiles. Philippe demeura muet comme la tombe. Pour sauver les deux grands accusés, les voix les plus hautes, les mains les plus augustes de la chrétienté, s'étaient levées suppliantes au pied du trône de Philippe, et leurs prières étaient restées aussi vaines que l'océan de larmes et de cris d'agonie qui avait débordé des bas-fonds du pays. Il était clair qu'aucune intercession ne pouvait aboutir.

Le 4 avril, le duc d'Albe envoya chercher l'évêque d'Ypres qui arriva le soir. Il reçut l'ordre de confesser les prisonniers et de les préparer à la mort. Le prélat tomba à genoux, terrifié par ce décret. Il supplia le gouverneur de faire miséricorde à ces deux illustres seigneurs. Larmes et supplications furent vaines. Le duc répondit à l'évêque qu'il ne l'avait pas appelé pour lui demander conseil. Ainsi repoussé, le prélat se retira pour accomplir son douloureux mandat.

Ce jour même, la comtesse d'Egmont, alla se jeter aux pieds de l'homme qui tenait le sort de son époux entre ses mains et, s'humiliant, se soumettant, elle demanda grâce en pleurant. Le duc, avec une ironie glaciale, rassura la comtesse, en lui promettant que le lendemain son mari serait *libre*. Sur cette phrase ambiguë, l'épouse infortunée se retira. Ce ne fut que trop tôt qu'elle connut l'horrible sens de ce qu'elle venait d'entendre : paroles de mort, qu'elle avait prises pour des paroles de consolation.

Une heure avant minuit, l'évêque d'Ypres entra dans la prison d'Egmont. La présence de ce visiteur le tira de son sommeil. Sans voix, mais montrant par l'altération de ses traits, l'approche d'un grand malheur, l'évêque, à peine entré, remit à d'Egmont le papier dont l'avait chargé le duc. Le comte lut la sentence sans pâlir ; il exprima plutôt de l'étonnement que de la terreur. Il s'écria dans un élan d'indignation bien naturelle, que la sentence était vraiment injuste et cruelle, et qu'il n'avait jamais rien fait qui méritât la mort.

Après s'être confessé et avoir récité l'oraison dominicale, le comte se mit à pleurer sur le triste sort de sa femme et de ses jeunes enfants. Devenu maître de lui-même, il écrivit deux lettres, l'une à Philippe et l'autre au duc, pour justifier sa conduite passée et les supplier d'avoir pitié de sa femme et de ses enfants. L'amiral de Hornes reçut avec le plus grand calme, la nouvelle inattendue de sa condamnation. Ce fut le curé de la Chapelle que l'assista dans ses derniers moments.

La Grand'Place de Bruxelles avait déjà été témoin de la mort de martyrs des libertés religieuses et politiques, qui y avaient enduré des souffrances à faire pleurer de pitié. Dès le point du jour, le 5 juin, trois mille soldats espagnols étaient rangés en bataille, autour d'un échafaud, élevé au milieu de la place. Sur cet échafaud, tendu de drap noir, se trouvaient deux coussins de velours, deux piques de fer, une petite table et un crucifix d'argent. Le bourreau était caché dans les draperies et le maréchal prévôt, *Spelle*, se tenait à cheval au pied de l'échafaud, la verge rouge en main.

Vers 11 heures, une compagnie d'Espagnols conduits par *Julien Roméro* et le capitaine *Salinas*, arriva à la chambre

d'Egmont. Le comte traversa la place d'un pas ferme, l'évêque à ses côtés. En marchant, il lisait le psaume LI : « *Seigneur ! entends mes cris, et prête l'oreille à ma prière* ». Arrivé sur la plateforme, il s'agenouilla sur l'un des coussins, récita l'oraison dominicale, baisa le crucifix, puis s'écria : « *Seigneur, je remets mon âme entre tes mains.* » A ce moment, le bourreau parut et lui trancha la tête d'un seul coup.

Aucun cri ne se fit entendre. La foule entière semblait elle-même avoir été frappée au cœur. Des larmes coulaient de tous les yeux. Un drap noir fut aussitôt jeté sur le cadavre sanglant, et au bout de quelques minutes l'amiral s'avança à travers la foule, saluant tranquillement ceux qu'il connaissait. Il s'agenouilla aussi, sur un coussin noir, et après avoir prié, il tendit la nuque au glaive du bourreau.

Les têtes des deux victimes restèrent exposées, pendant deux heures, au bout de piques de fer. Leurs corps, placés dans des cercueils de plomb, restèrent pendant ce temps sur l'échafaud. La présence des troupes ne put empêcher la populace de se répandre en pleurs et en cris d'exécration. Quantité de personnes se pressaient autour de l'échafaud et trempaient leurs mouchoirs dans le sang des victimes, pour les conserver comme souvenir du crime et promesse de la vengeance (1).

Ainsi moururent les comtes d'Egmont et de Hornes, victimes d'injustes soupçons et martyrs de la liberté.

III

Cependant, ces illustres victimes ne furent pas les seuls nobles sacrifiés à la tyrannie politique et religieuse qui pesait sur nos contrées. Un échafaud était dressé au Sablon à Bruxelles, et entouré de neuf enseignes espagnoles. Le 1er juin 1568, dix-neuf gentilhommes furent décapités, coupables d'aimer la liberté et de haïr l'Inquisition. Voici leurs noms : Les deux frères, *Gilbert* et *Thierri van Batenburg*, tombèrent les

1. MOTLEY. T. II, p. 270-335. — JANSSENS. T. I, p. 240-248. — VANDERVYNCKT. T. II, p. 255-258. — TH. JUSTE. T. II. p. 76-78. — DEWEZ. T. IV, p. 271-274. — BENTIVOGLIO. Livre IV. — VAN METEREN. Livre III. — HOOFT. Livre V. — BOR. IV, 241.

premiers; puis vinrent *Pierre d'Audelot*, *Philippe Van Wingelen*, *Maximilien Decok*, chevalier de Malte; *Jean deBlois de Treslong*, *Philippe Triest* gantois ; *Barthélemy de Volte*, italien; *Arthur de Boudechon*, chambellan de Brédérode, *Herman Galama* et *Boymans*, frisons, *Jacques Elpendam*, *Firmin Pelsier*, *Constant van Brussel*, maire de Hobokem, *Jean d'Eumean* ; les frères *Pierre* et *Philippe Waterleys* et *Louis Carlier*.

Le lendemain, les exécutions continuèrent : on mit à mort *Jean de Montigny*, sire de Villers; le *sire d'Huy* de la famille de Namur ; *Quentin Benoits*, bailli d'Enghien, et *Corneille Van Meen*, pasteur évangélique. *Jean Lescroart* fut brûlé vif, le 8 novembre 1568, pour avoir assisté à des réunions protestantes *Roland de Ryk*, pensionnaire de Louvain, fut dépouillé de tous ses biens, pour avoir prononcé une parole favorable au protestantisme.

Jean Beausart, général de cavalerie, fut condamné à un des supplices les plus cruels. Il fut accusé et convaincu d'avoir tramé une conspiration contre la vie du duc d'Albe, pour délivrer les comtes d'Egmont et de Hornes. Deux bourreaux l'attachèrent, à Bruxelles, sur une roue, les bras et les jambes étendus en forme de croix de Saint-André. Les bourreaux lui cassèrent tous les membres, les uns après les autres, et firent durer cet horrible supplice une heure entière, sans lui donner un coup mortel. Comme le malheureux demanda à grands cris qu'on lui arrachât la vie, un des bourreaux, sur l'ordre d'un officier espagnol, le tua en lui donnant un coup violent à la gorge. C'était le *trente-deuxième* qu'il recevait.

Kasembrod, secrétaire du comte d'Egmont, fut, d'après le témoignage de *Bentivoglio*, *écartelé* à Bruxelles. *Antoine van Straele*, bourgmestre d'Anvers fut décapité à Vilvorde. D'après la tradition, dit l'abbé JANSSENS, on exécuta à Vilvorde une grande quantité d'autres personnes dont on ne connut jamais le nom. Les protestants furent brûlés vifs ; lorsqu'ils voulaient abjurer, ils perdaient encore la vie, et une multitude de personnes des deux sexes, de toute qualité et de tout âge, furent exécutées vers le même temps, dans presque toutes les villes des Pays-Bas, excepté dans le Luxembourg. Les prisons

regorgeaient de toutes parts de prisonniers, et une nuée de bourreaux se répandit dans les provinces. On torturait, on brûlait, on pendait et on coupait des têtes partout. Les bourreaux liaient deux protestants, surpris dans l'exercice de leur culte, les mains derrière le dos, les attachaient à la queue d'un cheval, et les traînaient au lieu du *tourment* ; ils ne recevaient la mort qu'après avoir enduré les tortures les plus barbares. Aux *Anabaptistes*, on tirait auparavant violemment la langue de la bouche avec des tenailles, et on les perçait ensuite, avec un fer rougi au feu, de sorte que la langue s'étant considérablement enflée, ils ne pouvaient la remettre en leur bouche. A Anvers, on arrêta dans une assemblée, *trente-sept* anabaptistes, et à Bruxelles *dix-sept*, qui durent subir les plus affreuses tortures, afin qu'ils dénonçassent leurs coreligionnaires ; ils eurent tous, hommes, femmes et filles, la langue percée d'un fer rouge, avant d'être brûlés. Les supplices étaient si nombreux, qu'il n'y avait presque pas de famille qui n'eût à pleurer un parent supplicié. Une stupeur générale avait frappé la nation entière. Personne n'osait se plaindre ni gémir en public sur tant de calamités, afin de ne pas être dénoncé et jeté entre les mains des satellites du duc. Mais plus on multipliait les supplices et les morts, plus croissaient dans l'ombre la haine contre les Espagnols et le désir de s'en venger et de secouer leur joug insupportable (1).

CHAPITRE XXXIV

Formation de l'Armée libératrice. 1568.

SOMMAIRE : Le prince d'Orange réunit des troupes et de l'argent. — Il lance un manifeste à tous les habitants des Pays-Bas et passe la Meuse avec une armée de 30.000 hommes. — Le duc d'Albe ayant refusé de combattre, le prince est obligé de renvoyer son armée. — Entrée triomphale du duc à Bruxelles. — Il publie des édits inquisitoriaux. — Bon nombre de Belges tombent victimes de l'intolérance du duc. — Il reçoit les félicitations et les encouragements du pape Pie V. — Persécution à Nivelles, à Ronquières et à Gorgues. — Victimes à Audenarde, à Gand et à Bruxelles.

1. LE PROTESTANTISME BELGE, p. 175-176. — TH. JUSTE. T. II, p. 76. — JANSSENS. T. I, p. 428-431. — VAN METEREN. Livre III. — HOOFT. L. V.

I

Le prince d'Orange, qui avait été condamné à mort par contumace, dont tous les biens avaient été confisqués, dont le fils avait été enlevé, le prince d'Orange voyant sa patrie inondée de sang, le peuple gémissant sous la terreur de la plus dure des oppressions, le prince d'Orange se mit immédiatement à faire les plus grands efforts pour réunir des troupes et de l'argent. Les protestants d'Allemagne, d'Angleterre et de France lui promirent assistance. Ce libérateur de la nation asservie, poussa le désintéressement jusqu'à vendre ses bijoux, sa vaisselle et ses meubles précieux, afin de pouvoir lever des troupes pour rentrer, avec les autres seigneurs émigrés, dans sa patrie les armes à la main, briser les chaînes trop pesantes de ses malheureux compatriotes, venger le pays des cruautés des Espagnols et lui rendre sa liberté.

Malgré la recommandation de l'Empereur de rester tranquille, malgré l'indifférence des princes allemands qui s'étaient d'abord déclarés pour lui, le prince Guillaume était résolu à faire tout ce qui dépendait de lui pour délivrer sa patrie. Comment aurait-il pu se tenir dans un lâche repos quand des milliers d'âmes humaines, près de périr, tenaient leurs regards fixés sur lui comme sur leur seul espoir dans ce monde. La cause que d'Orange avait épousée avec toute la puissance de son âme, était celle des droits de l'humanité contre la tyrannie, de la liberté civile et religieuse contre un fanatisme intolérant et cruel. Rendre libres les âmes et les corps de toute une nation, voilà l'œuvre au triomphe de laquelle le grand Taciturne a consacré ses richesses, sa tranquillité, son sang et sa vie. Le prince sentait le poids de la responsabilité, et nous verrons ce qui sortira de son dévouement sans bornes. Le séjour qu'il venait de faire en Allemagne avait amené dans ses convictions religieuses, un grand changement. La tyrannie romaine l'avait dégoûté du catholicisme ; l'Evangile prêché publiquement dans ce pays avait ouvert son âme à la Réforme. La religion évangélique, embrassée avec conviction, lui donnera les consolations dont il aura besoin dans ses revers, la charité pour travailler à la délivrance de ceux qui souffrent, l'amour de la liberté religieuse pour la rendre à ceux qui en ont été privés par le fanatisme romain.

Le 31 août 1568, le prince d'Orange lança un manifeste adressé à tous les habitants des Pays-Bas, afin de les inviter à combattre sous ses drapeaux pour la délivrance de la patrie. Il fit appel aussi à la générosité du peuple, et l'on vit alors les exilés sans ressources donner beaucoup plus, en proportion, pour l'établissement de la liberté civile et religieuse, que les riches marchands et les fiers gentilshommes.

Vers la fin de septembre, le prince, après avoir passé son armée en revue dans la province de Trèves, passa le Rhin près de Cologne, la Moselle en deçà de Trèves et la Meuse près de Stockheim. Bientôt, le prince exilé et condamné à mort se trouve dans le Brabant, avec une armée de 30,000 hommes. Le duc d'Albe vient à sa rencontre avec une armée de 20,000 hommes, mais résolu à ne pas combattre, afin d'obliger le prince d'Orange à disperser ses troupes, sans leur accorder la chance d'une victoire. Cependant, un détachement d'environ quatre mille hommes fut entièrement mis en pièces par les Espagnols, au passage de la Gette, en Brabant. L'armée du prince exténuée de fatigue et de misère, se mutina et Guillaume, épuisé de toutes ressources, fut obligé de la licencier et de se retirer lui-même en France, d'où il revint en Allemagne.

Le duc d'Albe, fier de sa facile victoire sur le prince d'Orange, avec lequel il n'avait jamais osé se mesurer, rentra en janvier 1569, à Bruxelles, avec un orgueil et un faste insultants, et le cortège brillant du triomphateur. Le peuple fut sommé de se réjouir, de jeter des fleurs sur les pas du duc, de chanter des hymnes à la gloire de celui qui revenait couvert du sang des défenseurs de la patrie. Mais ces démonstrations d'allégresse ne suffirent même pas. Le tyran des Pays-Bas s'érigea à lui-même une statue colossale, sur la base de laquelle furent gravées ces lignes : A FERDINAND ALVAREZ DE TOLÈDE, DUC D'ALBE, GOUVERNEUR DES PAYS-BAS, POUR AVOIR ÉTEINT LA SÉDITION, CHATIÉ LA RÉBELLION, RÉTABLI LA RELIGION, ASSURÉ LA JUSTICE ET AFFERMI LA ROYAUTÉ ; AU PLUS FIDÈLE MINISTRE DU MEILLEUR DES ROIS, CE MONUMENT EST ÉRIGÉ (1).

1. MOTLEY. T. II, p. 365-392. — JANSSENS. T. I, p. 459-464. — DE THOU. T. IV, p. 260. — DEWEZ. T, IV, p. 276-280.

II

Cependant, l'enivrement de son triomphe sur Guillaume d'Orange, ne faisait un seul instant perdre de vue au terrible gouverneur, le but principal de son séjour dans ces provinces. Le gibet et le bûcher continuaient à recevoir leur charge ordinaire de victimes. Non content d'être le tyran des Pays-Bas, le duc s'en fit aussi l'inquisiteur. Il donna l'ordre aux magistrats des villes, de veiller à ce que dans chaque paroisse se trouvassent des sages-femmes, bonnes catholiques, ayant prêté serment de déclarer toute naissance dans les vingt-quatre heures, pour mettre les curés à même d'administrer immédiatement le baptême. Il leur ordonna aussi d'établir des espions chargés d'assister à toute administration des sacrements, soit publique, soit privée, soit à l'autel, soit au lit des malades et de provoquer la punition exemplaire ou la mort par le feu, de quiconque se permettrait un geste de mépris ou d'irrévérence envers le sacrement, ou ne lui rendrait pas l'honneur qui lui était dû.

En outre, et pour que la mort elle-même ne pût soustraire au tyran la proie qu'il convoitait, ses espions devaient veiller au chevet des mourants et instruire immédiatement le gouverneur, de tous ceux qui oseraient quitter cette vie, sans avoir reçu, au préalable, l'extrême onction. Les biens de ces criminels devaient être confisqués et leurs corps traînés sur une claie, jusqu'au lieu des exécutions publiques. La persécution sévit d'une façon si impitoyable, que tout sentiment de reconnaissance était étouffé ou interdit. Un pauvre anabaptiste s'enfuyait, psursuivi de près par un officier de justice, en traversant un lac gelé, mais dont la glace s'amollissait déjà. Elle tremblait et craquait sous ses pas, mais le fugitif atteignit sain et sauf le rivage Son persécuteur fut moins heureux, la glace céda sous lui et il s'enfonça dans le lac, en jetant un cri de détresse. L'anabaptiste, qui s'appelait *Thierry Willems'zoon*, obéissant à l'Evangile qui ordonne d'aimer nos ennemis et de faire du bien à nos persécuteurs, revint sur ses pas et, franchissant de nouveau, au péril de ses jours, cette glace tremblante et perfide, tendit la main à son ennemi et le sauva d'une mort

certaine. Cependant l'officier arrêtait son bienfaiteur qui fut brûlé au milieu des plus effroyables tortures.

Presque en même temps on exécuta à La Haye, après les avoir tenus emprisonnés pendant trois années, quatre prêtres dont le plus âgé avait soixante-dix ans. Ils étaient tous quatre d'une vie exemplaire, et n'avaient commis d'autre crime que d'avoir favorisé la réforme. *Gilles De Kaiser*, ci-devant curé de Vinderhout, fut exécuté à Gand. Les Espagnols, ne pouvant souffrir que le patient parlât au public, lui introduisirent une balle de bois dans la bouche, le poussèrent dans la hutte aux fagots, et l'y brûlèrent. *Adrien Van Maldeghem*, ex-curé d'Ursel, fut brûlé à Bruges. A Bailloeul, on brûla quatre personnes accusées d'avoir soutenu le prêche protestant et souscrit, pour acheter du roi, la liberté de conscience. *Juste Van Beusekom*, fut pendu à Audenarde. Une femme fut décapitée derrière la porte de l'hôtel de ville, pour avoir chanté un psaume devant des enfants. *Louise Kikempoost*, de Renaix, subit le même sort parce qu'elle avait prêté sa grange, pour y tenir des réunions protestantes. *Gilles Anneke*, et son fils *Jean*, fugitifs de Renaix, furent exécutés avec *Louis van Meulen*, qui les avait reçus dans son auberge. *Jean Legrain*, d'Arras, fut exécuté à Bruxelles. *Schobland Bartels* et *Georges Coomans* furent brûlés à Anvers. *Pierre Van Keulem* et sa servante, furent exécutés à Bréda.

Comme on l'a déjà vu par les exemples donnés, toutes ces victimes d'un fanatisme farouche, ne se laissèrent pas martyriser sans rien dire ; mais leur parole faisant trembler les tyrans, les inquisiteurs, afin de les réduire au silence, inventèrent un nouvel instrument de torture, qu'ils appelèrent la *poire d'angoisse*. Elle consistait en une balle en bois, qu'on fermait à volonté, au moyen de petites barres de fer, entre lesquelles on pressait la langue du patient, puis on la brûlait. Tous ces raffinements de cruauté (1), chassèrent de leur patrie, un grand nombre de nos malheureux ancêtres, malgré les édits sévères

1. Motley. T. II, p. 408-409. — Brandt. T. I. — Protestantisme belge. p. 178-179. — Bor. V. — Hooft. V. — Gachard. Archives.

interdisant l'émigration. Plus de cent mille maisons restèrent vides dans nos provinces désolées.

III

Tandis que le duc d'Albe inondait de sang les Pays-Bas, le pape Pie V, lui écrivit le 28 août 1568 : « *Continuez, cher fils, d'accumuler ces belles actions, et considérez-les comme les degrés qui vous conduiront à la vie éternelle.* » En même temps que la lettre, le Saint-Père envoya auprès du duc un légat spécial, chargé de lui remettre, comme présent de sa Sainteté, une épée et un chapeau garnis de pierres précieuses. Encouragé par les flatteries et les cadeaux du pape, le duc continua si bien son œuvre sanguinaire, que le pontife romain lui écrivit, le 2 décembre de la même année : « *Il n'est rien que nous ne croyions être dû à votre amour pour la religion et à vos travaux pour la défense de la foi catholique* ».

Ces travaux pour la défense d'une religion qui ne s'est maintenue que par la violence, furent continués à l'égard des protestants de Nivelles et de Ronquières. Le pasteur chargé d'instruire le troupeau de cette dernière localité, en fut chassé par les Espagnols, avec la plupart des membres de son Eglise. Ceux qui restèrent, tels que *Adrien Saintes*, *Antoine Lechien*, *Gérard Dubois*, *Jean Taminiau*, *Jean Grouvers*, *Jean Ruchamiel* et *Maximilien Dekoninge*, furent exécutés à Nivelles, comme hérétiques. Vingt-deux bourgeois furent bannis en même temps.

Gorgues, ce pauvre village du Hainaut avait, dès 1565, une Eglise nombreuse desservie par un pasteur nommé *Antoine L'Ecaille*. Le 23 mars 1568, un arrêt de proscription fut lancé. Le pasteur s'éloigna de son troupeau, en recommandant à ses membres, la persévérance et la résignation. Mais un fermier, *Jacques Leroy*, adressa à ses coreligionnaires des paroles de patriotisme et de liberté, et alla avec eux, rejoindre l'insurrection nationale.

La persécution sévit aussi dans les Flandres et dans le Brabant. *Juste Spiring* fut pendu à Audenarde, la poire d'angoisse en bouche. *Jean de Laute*, diacre de l'église évangélique de Gand

y fut étranglé puis brûlé. *Gérard Coopman*, fut exécuté à Bruxelles. *Marc Delaunoy* et *Jean Legrand* furent muselés et brûlés à Anvers. *Guillaume Ravart*, âgé de *quatre-vingts* ans, fut soumis à la même peine; mais lorsqu'on lui appliqua les fers à la langue, il faiblit. On le noya en prison *Conard de Bcleyn* et *Jean Sarret* furent brûlés à Tournai (1).

CHAPITRE XXXV

Le duc d'Albe veut soumettre les Pays-Bas au régime des impôts arbitraires. 1569-1573.

SOMMAIRE: Assemblée des Etats à laquelle le duc propose de frapper le peuple des impôts du centième, du vingtième et du dixième. — Opposition générale. — Refus et châtiment de la province d'Utrecht — L'amnistie du duc d'Albe. — Prélèvement forcé des nouveaux impôts. – Mécontentement et révolte universels. — Les marchands refusent de vendre. — La prise de la Brielle arrête le projet sanguinaire du gouverneur. — Prise de Rotterdam par le comte de Bossu qui ordonne le massacre d'un grand nombre d'habitants. — Révolte de Flessingue. — L'île de Walkeren délivrée du despotisme espagnol.

I

Le vice-roi de Philippe, encouragé par le pape, dans sa conduite passée, résolut d'opprimer la nation d'une nouvelle manière. Les ressources humaines n'offraient plus aucun moyen d'ajouter quelque horreur de plus à celle de la persécution religieuse sous laquelle les Provinces râlaient, mais il était encore possible de livrer un nouvel assaut à leurs moyens d'existence. Les confiscations à charge des hérétiques, bannis ou égorgés, n'avaient pas produit les résultats qu'il espérait. Le duc essaya un autre moyen. Toute la population, hommes, femmes et enfants, avaient été mis sous le coup d'une sentence de

1. PROTESTANTISME BELGE, p. 181-184.

mort, solennellement prononcée , et, en exécution de cette condamnation, chaque jour des supplices avaient lieu. Des richesses par millions avaient été confisquées, et les plus opulents du pays erraient sans pain sur de lointains rivages. Mais ces coups, quoique distribués sans ménagements, n'avaient pas cependant abattu tous les esprits. La population avait été décimée, mais non anéantie, et les privilèges des Provinces empêchaient l'établissement de tout impôt. Mais le duc renversera cet obstacle comme il avait renversé les autres.

Le 20 mars 1569, le duc convoqua à Bruxelles les Etats des Provinces pour leur annoncer que désormais, un impôt du centième denier frappait tous les biens mobiliers et immobiliers et devait être acquitté immédiatement, et toutes les fois que le pouvoir jugerait à propos de l'exiger ; un impôt du vingtième dernier, ou de cinq pour cent, frappait toute transmission d'immeubles ; enfin un impôt du dixième denier, ou de dix pour cent, frappait toutes les ventes de denrées, marchandises ou autres objets mobiliers. Ces deux taxes devaient être permanentes.

L'Inquisition ne sévissait que contre les hérétiques, et les bons catholiques échappaient à ses poursuites. Mais le nouvel impôt frappait tout le monde et la consternation était générale. Les Etats des provinces soutinrent que cet impôt amènerait la ruine totale du Pays. C'était la confiscation générale. *Viglius*, qui avait toujours été favorable à la persécution, osa cette fois combattre la mesure ruineuse et arbitraire que le duc voulait imposer aux Provinces. Le peuple poussa un cri de désespoir tel que les tortures antérieures n'en avaient point excité.

Cependant, dans l'espoir de se rendre l'humeur du duc plus favorable, les Etats consentirent, mais pour une seule fois, à la perception du centième denier.

La province d'Utrecht s'y étant refusée, le duc lui envoya un régiment de Lombardie, et les soldats furent logés chez les habitants, dans l'espoir que les excès dont chaque maison deviendrait le théâtre, extorqueraient bientôt à la province, le consentement qu'elle s'entêtait à refuser. Cependant, la ville et la province ne cédèrent pas une obole. En conséquence, le 15 décembre 1569, les Etats d'Utrecht furent cités à comparaître

devant le tribunal de Sang, et les chefs et les habitants furent condamnés comme hérétiques, rebelles et traîtres, et tous leurs biens confisqués au profit de sa Majesté. L'exécution de la sentence fut toutefois suspendue, afin de laisser aux Etats le temps de rendre réponse. Ils en appelèrent au roi de la sentence du duc. Le roi rejeta l'appel et toutes les chartes d'Utrecht furent saisies par le gouvernement, et déposées au château de Vredenberg, où elles restèrent jusqu'au départ d'Alvarez. Celui-ci, voyant pour le moment l'impossibilité de ruiner entièrement le pays, se contenta d'un tribut annuel de deux millions d'écus, que les Provinces paieraient jusqu'au mois d'août 1571 (1).

II

Depuis plus d'un an, on agitait à Bruxelles, ainsi qu'à Madrid, la question d'un pardon général. Viglius, qui savait que la tyrannie avait atteint son point culminant, et qu'un surcroît de pression pouvait produire une terrible réaction, Viglius fit au duc la proposition d'une amnistie générale.

Le 14 juillet 1570, de grandes réjouissances eurent lieu à Anvers pour célébrer la publication solennelle de l'acte de pardon, si longtemps attendu. Dans la matinée, le Duc, accompagné d'une suite brillante et d'un long cortège d'ecclésiastiques en grands costumes sacerdotaux, traversa en grande pompe, les rues de la métropole commerciale, se rendant à la cathédrale pour y entendre la messe et offrir des prières à Dieu. L'évêque d'Arras prêcha un sermon sur la clémence du roi d'Espagne. Mais le Dieu de vérité ne permit pas au prélat courtisan de débiter jusqu'au bout sa série de mensonges. Le prédicateur fut saisi de convulsions et dut être emporté de la chaire.

Dans l'après-midi, le duc se rendit avec sa suite sur la place, en face de l'Hôtel-de-Ville, où avait été dressé une estrade couverte de drap écarlate. Un trône recouvert de brocard d'or était destiné au gouverneur espagnol. L'escalier et la plate-

1. MOTLEY. T. II, p. 409-421. — JANSSENS. T. I, p. 467-470. — DE THOU. T. IV, p. 259. — DEWEZ. T. IV, p. 281-284. — VANDERVYNCKT. T. II, p. 279.

forme étaient bordés d'officiers, la place était couverte de soldats, et une foule de curieux remplissait l'espace laissé vide par la troupe. Quand le duc, portant l'épée et le chapeau reçus du pape, eut pris place sur le trône, un fonctionnaire de l'ordre civil, debout entre deux hérauts, procéda à la lecture de l'acte d'amnistie qu'on attendait avec tant d'impatience.

Ce décret comprenait trois parties : l'exposé des crimes commis, la formule du pardon accordé, et une longue liste d'exceptions. Il accordait un entier pardon à tous ceux qui étaient parfaitement innocents des crimes d'hérésie et de rebellion, à la condition qu'ils fissent leur paix avec l'Eglise et obtinssent l'absolution, moyennant confession et repentir.

Etaient exclus de l'amnistie, les ministres protestants et tous ceux qui leur avaient accordé appui ou abri ; tous ceux impliqués, en quelque façon que ce soit, dans les pillages d'églises ; tous ceux que l'on soupçonnait individuellement d'hérésie ou de schisme ; tous ceux qui avaient signé ou appuyé le Compromis ou la Requête à la gouvernante ; tous ceux qui avaient pris les armes, fourni des fonds, distribué des écrits pour l'hérésie ; tous ceux qui pouvaient être, de façon quelconque, accusés de connivence, même par une révélation, avec les coupables d'hérésie. Les personnes comprises, dans l'une ou l'autre de ces exceptions, étaient admises à se déclarer endéans les six mois et, moyennant cet aveu de leur crime, pouvaient espérer quelque indulgence dans le jugement de leur cause. Cette amnistie, si pompeusement proclamée, n'était qu'un moyen hypocrite et perfide pour découvrir les coupables et les punir. Personne, homme ou femme, de ceux qui avaient commis la moindre faute, ne recevait le pardon. La clémence ne s'étendait qu'aux innocents seuls. Et encore ceux-ci n'étaient-ils sûrs de l'impunité que pour autant qu'ils obtinssent du pape l'absolution plénière.

Quiconque avait commis le moindre de ces faits positifs que tant d'êtres humains avaient déjà payés de leur vie, était plus certain que jamais de rencontrer la plus grande sévérité. La condition du pardon étant un piège, personne ne s'y laissa prendre, personne ne se fit son propre délateur, et n'alla mettre sa tête dans la gueule béante du lion. Aussi, le murmure du mécontentement fut-il général, dès que les termes de l'acte

d'amnistie furent connus. De la bouche de chacun, sortait une clameur de reproches contre l'hypocrisie au moyen de laquelle on promulguait, sous le nom d'amnistie, un nouveau décret de condamnation (1).

III

Le duc d'Albe, manquant toujours d'argent pour solder son armée et exécuter ses projets despostiques, publia en 1571, un édit sévère par lequel il ordonnait la perception, non seulement du *centième*, mais aussi du *vingtième* et du *dixième* denier. Ce coup terrible et très impolitique mit le comble à tous les maux. Protestants et catholiques, frappés dans leurs intérêts les plus chers, se réunirent pour chasser l'ennemi commun. Une révolte ouverte et un soulèvement général commencèrent dans toutes les provinces. Le peuple refuse de payer l'impôt, mais les soldats du duc le lèvent de vive force. Alors les artisans ferment leurs ateliers, les négociants leurs boutiques et les paysans cessent d'apporter leurs denrées aux marchés. L'impitoyable duc entre en fureur, veut être obéi, fait saisir les doyens des corps de métiers à Bruxelles, pour les faire pendre aux portes de leurs maisons, afin de jeter la terreur de la mort parmi les habitants du pays. Les sentences du plus honteux supplice sont dressées précipitamment et les bourreaux sont prêts, lorsqu'un évènement inattendu, la *prise de La Brielle*, consterne le duc et l'empêche de mettre à exécution, son projet sanguinaire.

Le prince d'Orange, répondant aux appels pressants des patriotes au désespoir, avait armé une escadre et donné des lettres de marque, dans le but d'enlever l'argent, les autres subsides et les objets que Philippe II envoyait dans les Pays-Bas, et de s'emparer d'une place maritime dans la Hollande, ou bien dans la Zélande, où il possédait plusieurs places fortes. Guillaume espérait pouvoir ainsi payer ses troupes, et recevoir des secours d'Elisabeth, reine d'Angleterre. Maître d'une ville sur

1. MOTLEY. T. II, p. 421-430. — JANSSENS. T. I, p. 471. — LE PROTESTANTISME BELGE, p. 184. — DAVID. Manuel de l'Hist. de Belgique, p. 324. — CH. ELLERMAN. L'Amnistie du duc d'Albe dans les Flandres.

les côtes, il lui était possible d'étendre ses conquêtes et d'affranchir ses compatriotes de la tyrannie d'Espagne. Les proscrits des dix-sept provinces s'enrôlèrent avec empressement sous le pavillon d'Orange, infestèrent toutes les côtes des Pays-Bas, s'emparèrent de plusieurs riches vaisseaux espagnols et marchands, et en vendirent le butin dans les ports de l'Angleterre.

Guillaume de la Marck, seigneur de Lumai, à qui le prince avait donné le commandement de sa flottille, partit avec environ vingt-cinq vaisseaux, qu'il dirigea vers l'embouchure de la Meuse pour s'emparer de la petite ville de La Brielle, située dans l'île de Voorn, que forme la Meuse et l'Océan. Le 1er avril 1572, deux cent cinquante matelots débarqués brûlent et enfoncent une des portes de la ville et y entrent, pendant que l'amiral de *Treslong* y pénètre par une autre porte. Le comte de Bossu, envoyé par le duc, arriva bientôt avec une flotte devant Brielle, et y débarqua ses troupes. Mais un appelé *Roch Meuwszoon*, sauta à l'instant dans l'eau, leva une écluse et inonda aussitôt le terrain où se trouvaient les Espagnols. L'amiral Treslong accourut avec ses marins, coula à fond et brûla une grande partie de l'escadre ennemie. De Bossu et sa troupe furent obligés de se retirer péniblement et en désordre, au milieu des difficultés de l'inondation dans laquelle un grand nombre périt. La petite ville de La Brielle devint le berceau d'un nouvel Etat puissant, non par son étendue, mais par l'activité, le courage, le patriotisme, l'industrie et le commerce de ses habitants (1).

IV

Le comte de Bossu, qui avait échoué dans sa tentative sur La Brielle, se dirigea sur Rotterdam, dont il trouva les portes fermées. Obligé de parlementer, Bossu eut recours à un stratagème perfide. Il demanda l'autorisation de faire passer ses

1. JANSSENS. T. I, p. 474-481. — MOTLEY. T. II, p. 450 et suiv. — VANDERVYNCK. T. II, p. 289 et suiv. — DEWEZ. T. IV, p. 285-286. — TH. JUSTE. T. II, p. 82-83. — DAVID, p. 325-326.

troupes par la ville sans s'y arrêter. Cela fut accordé par les magistrats, mais à la condition seulement de ne laisser entrer à la fois qu'une escouade. Le comte signa de sa main et scella de son sceau ces clauses. Néanmoins, dès l'admission du premier détachement, toutes les troupes se ruèrent ensemble sur la porte de la ville. Les habitants ne soupçonnant aucune trahison, n'étaient pas préparés à une résistance sérieuse. Un hardi forgeron, qui, armé de son marteau tenait tête presque seul à ceux qui attaquaient la porte, fut frappé au cœur de la propre main du perfide comte de Bossu.

Les soldats, entrés ainsi de force dans la ville, se précipitèrent dans les rues, mettant à mort tous ceux qui opposaient la plus légère résistance. Le sort des femmes, abandonnées aux outrages d'une soldatesque brutale, fut pire que la mort. D'après l'abbé JANSSENS, ce fut le comte de Bossu lui-même qui ordonna le pillage et le massacre des habitants. « Les cannibales, dit cet auteur, se livrent à toutes sortes d'horreurs, déshonorent les femmes et les filles, et massacrent impitoyablement environ quatre mille citoyens ». Cette perfidie sanguinaire augmenta encore la haine publique contre la cruauté espagnole. Toutes les villes de Hollande et de Zélande se soulevèrent.

L'importante ville de Flessingue, dans l'île de Walcheren, fut la première à ressentir le frémissement de l'impulsion patriotique imprimée par le succès de La Brielle. Le seigneur de *Herp*, chaud partisan d'Orange et de la liberté, excita les bourgeois, rassemblés sur la Place du Marché, à chasser de la ville le peu de troupes espagnoles qui s'y trouvaient encore. Le même jour un renfort considérable de soldats étrangers se présentèrent devant les remparts de la ville. Mais ils arrivèrent juste à propos pour être témoins de l'expulsion de leurs camarades. Un homme du peuple monta sur les remparts et déchargea une coup'e de pièces d'artillerie sur les vaisseaux ennemis. Le coup ainsi tiré mit en fuite les navires des assiégeants. Une panique soudaine s'empara des Espagnols et toute la flotte mit à la voile dans la direction de Middelbourg (1).

1. MOTLEY. T. II, p. 493-500. — JANSSENS. T. I, p. 481. — DE THOU. T. IV, p. 772. — DEWEZ. T. IV, p. 286.

CHAPITRE XXXVI

Patriotisme généreux et tyrannie sanguinaire. 1572.

SOMMAIRE : L'exemple de La Brielle suivi par la Hollande. — Un acte de clémence. — Le stathoudérat de la Hollande, rendu par le peuple à Guillaume d'Orange. — Le lieutenant *Thierry Sonnoy*. — Surprise de la ville de Mons par Louis de Nassau. — Le massacre de la Saint-Barthélémy. — Capitulation de Mons. – Une succursale du Tribunal de Sang. — Une phalange de martyrs de la liberté. — Sac de Malines, de Zutphen et de Naerden. — Pillage de ces villes et massacre horrible de ses habitants.

I

L'exemple donné par La Brielle et par Flessingue, fut rapidement imité par presque toutes les villes importantes de la Hollande, de la Zélande, de la Gueldre, de l'Overyssel et de la province d'Utrecht. Le soleil de la liberté s'était levé presque soudain sur ces contrées, après une longue nuit d'oppression sanglante. Du chaos, produit par les excès contre nature d'une longue tyrannie, sortaient les rudiments d'un gouvernement libéral. Le triomphe de la liberté ne s'obtint pas sans lutte, et malheureusement, la délivrance fut quelquefois souillée du sang de l'ennemi abhorré. Cependant, le plus souvent le joug de la tyrannie fut secoué d'une façon assez paisible, et la liberté fut quelquefois sanctifiée par des actes de générosité. En voici un exemple : Le bourgmestre de Gouda, longtemps serviteur aveugle du duc d'Albe et du Conseil de Sang, prit la fuite lorsque la révolte éclata dans la ville. Il se réfugia dans la maison d'une veuve, qui le cacha dans son garde-manger, en lui disant : « *C'est ici même que mon mari se tenait caché, quand, accompagné des officiers de justice, vous visitiez la maison, pour le saisir et le conduire à l'échafaud, à cause de sa religion* ». C'est ainsi que l'humble veuve d'un calviniste, que l'Inquisition avait fait périr, protégeait dévotement la vie du magistrat, auquel elle devait la triste solitude de son foyer.

Toutes les conquêtes, ainsi rapidement achevées sur le terrain de la liberté, n'étaient pas destinées à durer, ni à se maintenir sans combat. Cependant ce petit essaim de républiques était appelé à une vie longue et vigoureuse. De la Nord-Hollande, la lumière de la liberté devait rayonner pendant plusieurs années sur l'humanité en lutte par toute l'Europe, comme un phare au-dessus d'une mer agitée. Dans toutes les villes rachetées de l'esclavage, l'élection populaire avait constitué de nouveaux magistrats, qui furent requis de prêter serment de fidélité au roi d'Espagne et à son Stathouder, le prince d'Orange ; de promettre résistance au duc d'Albe, au dixième denier et à l'Inquisition ; de défendre la liberté de chacun et la prospérité du pays; de protéger la veuve, l'orphelin et le pauvre, et de maintenir la justice et la vérité.

Thiéry Sonnoy arriva le 2 juin 1572, à Enkhuyzen, envoyé par le Prince, en qualité de Lieutenant-Gouverneur de la Nord-Hollande. Guillaume le chargea, par écrit, de veiller au libre exercice du culte réformé et du culte catholique, de rappeler les fugitifs et les bannis pour cause de conscience, et d'exiger de tous les magistrats et officiers, un serment de fidélité.

Le Prince restait en Allemagne, occupé à lever des troupes et à se procurer des fonds. Pendant ce temps, il dirigeait les affaires des provinces dans leurs plus petits détails, en vertu de la dictature inévitable que lui conféraient et les circonstances et le vœu du peuple (1).

II

Le comte Louis de Nassau, qui avait rassemblé un certain nombre de soldats Huguenots, marcha sur la ville de Mons et s'en empara par stratagème. Aussitôt que le duc apprit la chose, il y envoya don Frédéric pour faire le siège de la ville. *Genlis*, qui avait été envoyé en France chercher du renfort, revint avec une armée de près de 10.000 hommes. Mais Noircarmes tomba

1. MOTLEY. T. III, p. 5-10. — JANSSENS. T. I, p. 483-484. — A. RASTOUL DE MONGEOT. Histoire de Hollande. T. I, p. 170. — VANDERVYNCK. T. II, p. 292-293.

sur eux à la tête de sa cavalerie et les mit en déroute avec des pertes considérables. Genlis fut fait prisonnier à Anvers où, après une captivité de seize mois, il fut secrètement étranglé par ordre du duc d'Albe.

Pendant ce temps eut lieu en France le massacre de la Saint-Barthélemi (1). La mort de cent mille Huguenots égorgés par les soldats catholiques, répandit dans le camp assiégeant, une joie extraordinaire. Ce massacre devait s'étendre jusqu'aux Huguenots qui étaient accourus en Belgique pour délivrer la capitale du Hainaut, du joug espagnol. Charles IX, roi de France, demanda lui-même le massacre de ses sujets protestants, enfermés dans la ville.

Cependant, les soldats huguenots, assiégés dans Mons, étaient en proie au désespoir et à l'indiscipline. Louis de Nassau gisait sur son lit, consumé par une fièvre dangereuse. La victoire se mettait donc du côté des assiégeants, ennemis de la patrie. Le 11 septembre, Don Frédéric, à la tête d'une troupe de quatre mille hommes, assaillit ,pendant la nuit, l'armée du prince d'Orange, et celui-ci, n'échappa à la mort, que grâce aux aboiements furieux d'un petit chien. Le prince eut le temps de se sauver, mais plusieurs milliers de ses soldats furent massacrés ou brûlés. Après avoir congédié les troupes qui avaient échappé au carnage, Guillaume revint en Hollande.

Le 19 septembre, eut lieu la capitulation de la ville de Mons, qui était de nouveau livrée au duc d'Albe. Le comte Louis et ses soldats sortirent librement de la ville, sans être massacrés, comme Charles IX l'avait demandé. Le 24, le duc entra dans la ville *Noircarmes*, le boucher de Valenciennes, violant brutalement le traité par lequel la ville s'était rendue, se mit à organiser le massacre et le pillage. Une commission des troubles, sur le modèle du fameux Tribunal de Sang, fut instituée. Tous ceux qui, de quelque manière, avaient prêté secours aux Orangistes, furent décapités, pendus ou brûlés. On fit périr dans les flammes ceux qui refusaient de se confesser. Un

1. Voyez De Potter. Le massacre de la Saint-Barthélémy. Paris, 1841.

malheureux, accusé d'avoir tourné en dérision les cérémonies du culte catholique, eut la langue arrachée avant d'être pendu. Un savetier, nommé *Louis Bouzet*, fut pendu pour avoir mangé une soupe grasse un vendredi. Des dizaines ou des vingtaines de personnes furent souvent pendues, décapitées ou brûlées ensemble parce qu'on les soupçonnait d'être protestants en secret. Des gibets chargés de corps mutilés, bordaient les chemins publics. Les riches, dont Noircarmes convoitait les biens, étaient plus facilement condamnés que les autres. *François de Gargues*, seigneur d'Eslesmes, était catholique et n'avait pris aucune part à l'insurrection. Le seigneur confessa qu'il avait assisté deux fois au culte évangélique, mais sans avoir quitté l'Église romaine. Cela suffit pour qu'il fut décapité et dépouillé de ses biens, au profit de Noircarmes. Le bourreau n'eut pas un instant de repos, jusqu'au 27 août de l'année 1573 ; et quand Requesens, successeur d'Albe, fit ouvrir les cachots de Mons, on y trouva encore soixante quinze individus, condamnés à l'échafaud, qui attendaient leur mort. La conséquence de ce fanatisme intéressé fut l'anéantissement de la prospérité de la ville de Mons, comme de toutes celles qui retombèrent au pouvoir des Espagnols (1).

III

La ville de Mons ne fut pas la seule à être punie d'avoir reçu les ennemis de la tyrannie. Le duc d'Albe punit cruellement les villes qui avaient reçu le grand libérateur de la patrie opprimée, ou qui avaient pris part à la révolte contre l'autorité espagnole. Les unes furent frappées de grosses amendes, et les autres livrées au pillage et à toutes les horreurs d'une soldatesque effrénée.

Le 2 octobre 1572, malgré une procession de prêtres, destinée à apaiser la colère d'Albe, ses soldats forcent les portes de Malines et massacrent sans distinction, catholiques et protes-

1. MOTLEY. T. III, p. 10-52. — JANSSENS. T. I, p. 484-490. — TH. JUSTE. T. II, p. 83. — DE THOU. T. IV, p. 674-675. — PARIDAENS. Mons sous le rapport historique. — ARSÈNE LOIN. Une exécution en 1573. — ALTMEYER. Une succursale du Conseil de Sang.

tants, prêtres et laïcs, violent les filles, les femmes, les religieuses, et les égorgent ensuite. Ils percent les enfants entre les bras de leurs mères qui, cherchant vainement à les couvrir de leurs corps, sont massacrées en même temps. Ils pillent ensuite toute la ville, n'épargnent pas même les églises et emportent un butin immense. Ces affreux forfaits durèrent trois jours, et reçurent l'approbation du duc. La ville de Malines, après avoir éprouvé toutes ces cruautés, fut encore en proie à la plus affreuse misère. Les Iconoclastes de 1568, ne s'attaquèrent qu'aux images qu'ils croyaient outrageantes à la divinité et contraires au commandement de Dieu. Mais les Espagnols à Malines n'épargnèrent ni homme, ni femme, ni enfant.

Après Malines, ce fut le tour de *Zutphen*. Cette ville, prise vers la fin de novembre 1572, fut témoin des mêmes horreurs. Les viols et les massacres y furent les mêmes. On mit le feu à tous les coins de la ville, et on chassa une foule de bourgeois dans un état complet de nudité. Le duc d'Albe envoya l'ordre à son fils de ne pas laisser un homme vivant dans la place, et de brûler toute maison jusque dans ses fondements. Don Frédéric entra dans la ville et fit passer toute la garnison au fil de l'épée. Les citoyens sans défense eurent ensuite leur tour. Les uns furent poignardés dans les rues, d'autres pendus aux arbres, ou envoyés en pleine campagne tout nus, pour y être gelés. Comme l'œuvre de mort devenait trop fatigante pour les bourreaux, on lia dos à dos et par couples, *cinq cents* malheureux citoyens inoffensifs, pour les noyer, comme des chiens, dans l'Yssel. Des fugitifs saisis et pendus par les pieds, languirent quatre jours et autant de nuits, dans cette épouvantable agonie, avant que la mort vint les délivrer. Ces horreurs continuèrent jusqu'à ce que toute trace de vie eût disparu dans cette malheureuse cité.

IV

La rébellion étant ainsi écrasée partout, excepté dans l'extrémité nord-ouest de la Hollande, Don Frédéric fut chargé d'opérer de Zutphen à Amsterdam, pour entreprendre de là, la conquête de la Hollande. La petite ville de *Naarden* se trouvait sur sa

route et n'avait pas encore été soumise. Elle eut d'abord le courage de résister à l'armée féroce de Frédéric de Tolède. Mais le secours attendu n'arrivant pas, les magistrats se rendent au camp ennemi afin de livrer la ville et de demander le pardon de leur faute.

Le général *Julien Roméro* les reçoit et leur promet le respect de leur vie et de leurs biens. Mais le fils du duc, étant entré dans la ville ordonne aux habitants de s'assembler sur la place publique, sous prétexte de renouveler le serment de fidélité au roi d'Espagne. Bientôt il leur fait annoncer par un prêtre, qu'ils doivent mourir et songer à leur conscience. Au même moment, il les fait envelopper de tous côtés par ses satellites, et massacrer sans distinction. Le feu fut ensuite mis à l'église, et morts et mourants, furent réduits en cendres..

Excités par le sang, les Espagnols se répandirent dans les rues, altérés d'horreurs nouvelles. Toutes les maisons furent dépouillées, et les habitants contraints de porter eux-mêmes le butin au camp, où ils étaient égorgés, en récompense de leurs peines. Puis, le feu fut mis à tous les côtés de la ville, de manière à faire sortir de leurs retraites les malheureux qui se cachaient encore, pour les livrer aussitôt à la mort. Les uns furent passés au fil de l'épée, d'autres taillés en pièces à coups de hache; d'autres encore erraient dans les rues embrasées, entourés de soldats ivres de sang, qui les poursuivaient en riant, se les renvoyant de l'un à l'autre, à coup de lance, et trouvant un horrible plaisir à contempler leur agonie. Les infortunés qui tentaient de faire la moindre résistance, avaient leurs intestins arrachés, après quoi ils étaient livrés aux tortures d'une mort épouvantable et lente. Les soldats, dont la folie croissait à mesure qu'ils avançaient dans leur infâme besogne, ouvrirent les veines à plusieurs de leurs victimes, buvant leur sang comme du vin. Une centaine de bourgeois étaient parvenus à s'échapper dans la campagne, à travers la neige Rattrapés dans leur fuite, ils furent tous mis à nu et pendus ainsi, par les pieds, aux arbres pour y être gelés, ou pour succomber à une mort encore plus lente et plus horrible.

Le bourgmestre, *Henri Lambertzoon* eut la plante des pieds exposée à un feu ardent, jusqu'à ce que les pieds fussent

presque entièrement consumés. Sur la promesse qu'on lui fit de lui épargner la vie, il consentit à payer une forte rançon, mais à peine l'eut-il fournie que, sur l'ordre de don Frédéric lui-même, il fut pendu dans son propre vestibule, et ses membres arrachés, furent cloués ensuite aux portes de la ville.

De la sorte, presque tous les habitants de Naarden, bourgeois et soldats, furent détruits, et don Frédéric fit défense formelle, sous peine de mort, de donner asile ou nourriture à aucun fugitif. Ayant refusé la sépulture aux morts, pendant trois semaines, les cadavres des victimes restèrent étendus dans les rues, afin que les malheureuses femmes qui s'étaient cachées dans les rares maisons, épargnées par les flammes ne pussent en sortir qu'en foulant les restes putréfiés de ceux qui avaient été leurs pères, leurs frères ou leurs époux (1).

Ainsi furent punis les habitants de Malines, de Zutphen et de Naarden, pour avoir voulu être libres. Ils ont été traités comme des rebelles ; nous saluons dans toutes ces victimes, des martyrs de la liberté de conscience et de l'indépendance nationale. Que cette liberté qui a coûté à nos glorieux ancêtres tant de souffrances et tant de sang, nous soit plus chère que la vie. Que les horreurs commises par les soldats du despotisme espagnol et catholique, nous inspire une haine profonde pour toute espèce de tyrannie, qu'elle soit politique ou religieuse.

CHAPITRE XXXVII

Fin de la tyrannie du duc d'Albe. 1572-1573.

SOMMAIRE : Siège de Harlem. — Héroïque défense des habitants — Ils sont tous perfidement et horriblement massacrés. — Victoire des patriotes dans le canal de Flessingue. — Siège et défense d'Alkmaar. — Supplice de Uitenhove. — Don Louis de Requesens, successeur du duc d'Albe. — Départ de ce dernier et appréciation de son gouvernement.

1. JANSSENS. T. I. p. 493-496. — MOTLEY. T. III, p. 63-69. — TH. JUSTE. T. II, p. 84. — DE THOU. T. IV, p. 690-695. — DEWEZ. T. IV, p. 289-291. — VAN METEREN. Livre IV. — HOOFT. Livre VII. - BOR. VI, 419. — BENTIVOGLIO, VI, 115. — Correspondance de Philippe II.

I

Après les épouvantables catastrophes de Malines, de Zutphen et de Naarden, Frédéric de Tolède vint mettre le siège devant Harlem, le 11 décembre 1572, avec une armée qui s'accrut successivement jusqu'au nombre d'environ *trente mille* vieux soldats, accoutumés au pillage et au massacre.

La haine contre la domination tyrannique des Espagnols, le sang encore fumant dans les trois villes infortunées qui venaient d'être subjuguées, et la perfidie du duc d'Albe et de son fils Ferdinand, déterminèrent les habitants de Harlem à souffrir plutôt les dernières calamités que de se rendre à leurs impitoyables ennemis.

Le prince d'Orange avait fait entrer dans la ville des troupes, des munitions et des vivres avant son investissement complet. La garnison se composait à la fin, de quatre à cinq mille soldats, commandés par le capitaine Riperda, gentilhomme frison.

Après avoir donné plusieurs assauts avec des pertes considérables, Frédéric de Tolède demande à son père la permission de lever le siège. Le duc d'Albe répond que s'il se retire il le renie pour son fils et que sa mère, la duchesse d'Albe, viendra combattre à sa place. Voyant qu'il ne pouvait ni se retirer ni prendre la ville par la force, Frédéric résolut de la réduire par la famine. Dans la cité tout le monde se préparait à une défense héroïque. Tous les citoyens étaient transformés en guerriers. Hommes, femmes, enfants et vieillards combattaient avec acharnement pour la liberté et la vie. *Keennaw-Hanelaer*, dame distinguée, se mit à la tête d'un bataillon d'environ trois cents femmes intrépides pour aider à sauver la patrie. Cette phalange d'amazones déterminées à vaincre ou à mourir, se trouvait toujours la première au poste du danger et de l'honneur. Son exemple enflamma puissamment le courage de ses concitoyens, et fut l'objet de l'admiration des Espagnols.

Guillaume d'Orange ayant été mis dans l'impossibilité d'envoyer des secours aux assiégés, ceux-ci furent réduits à leurs propres forces et aux subsistances qui restaient encore dans la ville. Bientôt ils sont réduits à la plus cruelle famine. Les sol-

dats envoyés par d'Orange sont surpris et défaits par les Espagnols et les vivres enlevés. Harlem est en proie au plus affreux désespoir. Après sept mois de siège, cette ville n'est plus qu'un monceau de ruines, ses murs sont percés, ses meilleurs guerriers sont tombés sous les balles ennemies, et les restes de ses braves sont blessés. La famine et le fer espagnol ont moissonné environ treize mille habitants. Pendant les derniers mois, ils ne sont nourris que de rats, de souris, de chats, de chiens, de souliers et d'autres objets immondes et dégoûtants. Des squelettes humains, décharnés et défigurés par la plus affreuse misère, avec des figures hâves, des joues enfoncées et des yeux hagards, pouvant à peine se soutenir sur leurs jambes défaillantes, parcouraient les rues silencieusement désertes. Cependant, ils bravent encore l'ennemi et se déterminent à prévenir, les armes à la main, par une mort glorieuse, l'infamie du supplice qui les attend. Mais leurs femmes et leurs enfants, qui sont ainsi abandonnés à la fureur des ennemis, les arrètent à la porte, se jettent à leur cou et par leurs pleurs et leurs hurlements de désespoir les détournent de leur dessein. Dans cette horrible extrémité, quelques députés se rendent au camp de Frédéric de Tolède et lui demandent une capitulation supportable : « *A discrétion, à discrétion* », s'écrie l'impitoyable Espagnol. Cette sentence de mort jette les habitants dans le plus violent désespoir.

Alors, le commandant *Riperda* s'adressa à ses concitoyens et leur dit : « Formons un bataillon carré de tous les hommes encore en état de supporter le poids de leurs armes ; plaçons au centre les femmes, les enfants, les vieillards, les blessés et les malades, et fondons sur le camp espagnol ; ouvrons nous, l'épée à la main, un passage à travers les rangs ennemis ; il vaut mieux périr en braves que de mourir ignominieusement sur des échafauds, victimes de la tyrannie barbare des Espagnols ». Ainsi parla ce courageux capitaine. Tout le monde applaudit à cette proposition. On était prêt à mettre le projet à exécution lorsque Frédéric, effrayé de ses suites, envoie le comte d'*Everstein* dans la ville, avec une lettre portant *qu'il pardonnait aux assiégés, s'ils se rendaient.*

La ville se rendit donc le 13 juillet 1573, mais elle se repentit

bientôt d'avoir eu la moindre confiance dans la parole de l'Espagnol. Le féroce Frédéric de Tolède entra dans la ville à cheval, avec l'air menaçant d'un vainqueur irrité. Dès ce moment, des supplices affreux se préparent, et le tyran perfide commence à faire décapiter et pendre *trois cents* militaires. Cinq bourreaux et leurs aides, furent sans relâche occupés pendant huit jours à exécuter les ordres sanguinaires du cruel vainqueur. Tous les habitants qui pendant le long siège avaient occupé des emplois militaires et civils, les ministres protestants et tous leurs adhérents étaient exécutés par le glaive du bourreau. « Jamais peut-être, dit l'abbé JANSSENS, on ne commit de sang-froid, tant de cruautés sous prétexte de justice ». « Le nombre des malheureux, dit le cardinal BENTIVOGLIO, qui périrent dans ces effroyables exécutions, monta à plus de *deux mille* ».

Telle fut la fin de ce long et mémorable siège où les assiégés épuisèrent toutes les ressources de la plus opiniâtre défense, souffrirent toutes les horreurs de la plus affreuse famine, et où le vainqueur n'ayant plus rien à redouter, se couvrit lâchement d'ignominie par tous les raffinements d'une longue cruauté. Mais ce triomphe barbare fut plus funeste qu'utile aux Espagnols. Leur armée, considérablement affaiblie, devait s'arrêter assez longtemps pour se remettre et se recruter. Dans cet intervalle, les Hollandais eurent le temps d'organiser leur république naissante et de pousser leurs conquêtes avec succès dans d'autres contrées des Pays-Bas septentrionaux. Le parjure de Frédéric les raffermit dans leur haine implacable contre la tyrannie espagnole, et leur apprit qu'un ennemi, qui ne devait sa sanglante victoire qu'à tant de peines, de sacrifices et de perfidies, pouvait être vaincu et chassé de nos malheureuses provinces (1).

II

Pendant le long siège de Harlem, les troups s du prince d'Orange chassèrent les Espagnols presqu'entièrement de l'île de *Walcheren*, et bloquèrent étroitement *Middelbourg*.

1. JANSSENS. T. I, p. 501-513. — MOTLEY. T. III, p. 70-106. RASTOUL DE MONGEOT. T. I, p. 171. — DEWEZ. T. IV, p. 291-3 2. — TH. JUSTE. T. II. p. 84-85. — DE THOU. T. IV, p. 606-698-723-734. — VAN METEREN. Livre IV. — BENTIVOGLIO. Livre VII. — HOOFT. Livre VII, VIII.

Sanche d'Avila, gouverneur d'Anvers, ayant renforcé sa flotte de l'Escaut, vint, par ordre du duc d'Albe, secourir cette place en 1573 Un combat meurtrier s'engage entre les deux flottes dans le canal de Flessingue et, grâce à l'explosion d'un baril de poudre sur le vaisseau espagnol, les Hollandais remportent la victoire et mettent en fuite d'Avila.

Après le barbare châtiment infligé aux habitants de Harlem, don Frédéric essaie de reprendre Alkmaar à la tête d'une armée d'environ *seize mille* combattants, et il força *trois cents* citoyens de Harlem à marcher avec ses bataillons pour combattre leurs compatriotes. Mais les habitants d'Alkmaar, au nombre de *treize cents hommes*, et la petite garnison de *huit cents* soldats se défendent avec l'acharnement du désespoir. Le 18 septembre, le général espagnol fait de larges brèches aux remparts, avec dix-sept pièces de grosses artilleries, et il ordonne l'assaut en deux endroits à la fois.

Mais les hommes, les femmes, les vieillards et les enfants sont avec la garnison sur la brèche, et repoussent vigoureusement les efforts multipliés des assaillants. Ils jettent sur eux de l'eau bouillante, du plomb et de la poix fondus, de la chaux, des braises ardentes et une grêle de pierres et de balles. Les Espagnols ne pouvant se défendre contre des projectiles aussi meurtriers, sont forcés d'abandonner leur entreprise. Cependant ils reviennent bientôt et donnent un deuxième assaut avec toute la fureur dont le soldat cruellement maltraité est susceptible ; mais ils sont encore reçus de la même manière et avec le même acharnement que la première fois, et doivent de nouveau battre honteusement en retraite. Frédéric exaspéré au dernier point, envoie ses bataillons une troisième fois à l'assaut. Ils parviennent cette fois sur les remparts et y plantent leur drapeau en criant : « *Victoire, Victoire, la ville est à nous !* » Ils se trompaient. Un citoyen d'Alkmaar coupe, avec une faux, les deux jambes à un porte-drapeau, et bourgeois et soldats précipitent les ennemis du haut de leurs remparts, dans les fossés de la ville. Le fils du duc ordonne une quatrième attaque, mais ses troupes, épuisées de fatigues, trouvent le chemin des brèches obstrué par les cadavres et s'arrêtent. Après un combat de quatre heures, soldats et bourgeois ne quittent leurs postes que

grièvement blessés. Don Frédéric ordonna un cinquième assaut mais ses soldats s'y refusèrent; quelques-uns se laissèrent plutôt percer par leurs officiers que de courir à de pareils dangers.

Les Hollandais, pour forcer les Espagnols à une retraite définitive, percèrent enfin les digues du Waterland. Frédéric de Tolède, craignant que son armée et la Hollande septentrionale ne fussent submergés, ordonna de lever le siège, le 8 octobre 1573.

Le duc d'Albe crut réparer toutes ces pertes en tentant quelque effort du côté de la mer, et envoya le comte de Bossu avec une flotte de douze grands vaisseaux et dix-huit autres d'une moindre grandeur, dans le Zuiderzée. L'escadre du prince d'Orange attendait l'ennemi près d'*Enkhuysen*, et le 11 octobre les deux flottes se livrèrent, près de cette ville, une bataille très meurtrière. L'escadre espagnole fut complètement battue. Le comte de Bossu, fait prisonnier, fut conduit dans la ville de Horn, où il resta quatre ans (1).

III

Le duc d'Albe, qui n'avait jamais réussi à se faire aimer par les peuples des Pays-Bas, devenait de jour en jour un objet d'horreur pour toutes les classes de citoyens. Il se sentait lui-même odieux aux princes et au peuple. Mais ce gouverneur sanguinaire, bien loin d'apporter quelque douceur dans la fin de son administration, continuait à prouver qu'il savait être barbare sur une grande échelle comme sur une petite. De même que pendant les années précédentes, il savait ordonner d'un mot des massacres en gros et surveiller en personne l'exécution isolée des individus. Entre autres exploits, il se signala par le sort épouvantable qu'il infligea à *Uitenhoove*. Ce malheureux gentilhomme, qui avait été fait prisonnier pendant l'été, était accusé d'avoir participé à la prise de La Brielle. Il fut condamné, de ce chef, par le duc, à être *rôti devant un feu lent*. En conséquence, on l'attacha par une chaîne longue de quelques

1. JANSSENS. T. I, p. 515-518. — MOTLEY. T. III, p. 111-122. — DE THOU. T. IV, p. 735-740. — DEWEZ. T. IV, p. 302-306.

pieds, à un poteau autour duquel furent allumés des fagots. Pendant longtemps, il endura cette lente torture, insulté par les rires et les moqueries des Espagnols qui l'entouraient, jusqu'à ce que les bourreaux achevèrent la victime d'un coup de lance.

A cet acte de cruauté, le duc devait en ajouter un de malhonnêteté, afin de montrer au monde que le meurtre, le vol, l'escroquerie font bon ménage avec le fanatisme catholique. Le duc avait contracté à Amsterdam un chiffre de dettes énorme, tant publiques que personnelles. Au commencement de novembre, il lança dans la ville une proclamation, publiée au son de la trompette, invitant quiconque avait une créance à sa charge, à se présenter en personne, à un jour désigné. Pendant la nuit qui précéda ledit jour, le duc et sa suite s'esquivèrent sans tambour ni trompette. A la suite de cette fuite honteuse, beaucoup de familles opulentes et respectables se virent réduites à la mendicité. Le successeur de ce tyran cruel et perfide, fourbe et bigot ne tarda pas à faire son apparition dans notre pays.

Le 17 novembre 1573, *don Louis de Requesens*, grand Commandeur de Saint-Jacques et successeur du duc d'Albe, arriva à Bruxelles où il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Le 29 novembre, Requesens prêta serment à Bruxelles, en présence du duc d'*Aerschot*, du baron de *Berlaymont*, de *Viglius*, président du Conseil et d'autres fonctionnaires.

Le 18 décembre, le duc d'Albe quitta pour toujours les Provinces. On comprend facilement que ce départ ne fit pleurer personne. En quittant les Pays-Bas, l'ex-gouverneur osa se vanter d'avoir fait exécuter *dix-huit mille six cents personnes*, pendant la durée de son gouvernement. Le nombre de celles qui périrent dans les combats et les sièges est au-dessus de toute supputation.

Le duc avait été le général le plus habile, mais aussi l'homme le plus sanguinaire, le plus féroce, le plus avare et le plus fanatique de son temps. Il est toutefois juste de dire que dans tous les massacres qu'il ordonna, le duc ne suivit que les intentions de Philippe II, et tout le sang versé, toutes les cruautés exercées par ces serviteurs de l'Eglise romaine, reçurent l'approbation des papes !

Cependant, l'histoire a rarement présenté à l'humanité le tableau d'une tyrannie aussi parfaite et aussi absolue que celui qu'offre l'administration des Pays-Bas sous le duc d'Albe. Nul n'a jamais connu le nombre de milliers d'infortunés qui périrent dans ces malheureuses provinces, pendus, égorgés, bannis ou enterrés vifs. Il n'y avait pas de mode de torture qui eût jamais été employé par l'homme envers son semblable, dont il ne fût fait usage chaque jour. Hommes, femmes, enfants, vieillards, jeunes gens, nobles et vilains, riches et bourgeois, les malades des hôpitaux et les morts, enterrés ou non, étaient indistinctement jetés en pâture à l'échafaud, au gibet ou bien au bûcher. Les hommes étaient torturés, décapités, pendus par le cou ou par les pieds, brûlés à petit feu, déchirés à l'aide de pinces de fer rougies, roués, écorchés vifs, écartelés, ou bien encore on les laissait mourir de faim. La peau qu'on leur arrachait vive, servait à faire les tambours qui accompagnaient leurs compatriotes à la potence. On déterrait les cadavres de ceux qui étaient morts naturellement et on suspendait leurs restes putréfiés aux potences, sous prétexte qu'ils étaient morts sans confession.

Des mariages célébrés depuis longtemps, furent rompus afin de faire épouser aux riches héritières des étrangers qu'elles détestaient. On exécuta des femmes et des enfants pour s'être rendus coupables d'avoir donné le moindre secours à leurs maris et à leurs parents fugitifs, dans la plus grande misère, et même pour leur avoir écrit dans leur exil. Voilà quelle était la marche ordinaire des choses sous l'administration du Conseil de Sang.

Les cruautés qui furent commises dans toutes les villes livrées à l'incendie et à la famine, sont au-delà de toute croyance. On ouvrit le ventre des femmes enceintes et on leur arracha les enfants qui furent pendus ou écrasés avec leurs mères. Des milliers de femmes et d'enfants furent violées, et tout une population fut brûlée et taillée en pièces par les soldats espagnols, de toutes les manières que pût leur suggérer la cruauté la plus raffinée. Telle était cette administration dont *Vargas* disait que trop de miséricorde avait causé sa perte.

« Le duc d'Albe, dit VANDERVYNCK, partit de Bruxelles chargé de richesses et de la malédiction universelle. Son nom

est resté en exécration. Malgré deux siècles écoulés, le vulgaire ne le prononce encore aujourd'hui qu'avec horreur. »

« Le duc d'Albe, dit TH. JUSTE, se hâta de reprendre le chemin de Madrid, emportant les malédictions de la nation qu'il avait décimée et appauvrie (1). »

CHAPITRE XXXVIII

L'Inquisition dans le Pays de Liège sous le règne de Gérard de Groesbeeck, de 1564 à 1580.

SOMMAIRE : Avènement de Gérard de Groesbeeck. — L'Evêque s'appuie sur les Jésuites et les favorise. — Progrès de la Réforme. — *Adrien Bourlette.* — Noircarmes assiège et prend les villes où les réformés sont le plus nombreux. — Une assemblée protestante surprise par *Galoppe.* — Edits contre les étrangers suspects d'hérésie. — Brigandage des soldats espagnols. — Guillaume d'Orange aux portes de Liège. — Hostilité de l'Evêque. — Nombreux martyrs. — L'Evêque félicité par le pape. — Exécutions d'Anabaptistes. — Louis de Nassau. — Prise de Limbourg et de Dalhem. — Massacre. — Siège de Maestricht et massacre de ses habitants. — Mort de Gérard de Groesbeeck.

I

Robert de Berg, après avoir donné sa démission, fit nommer comme son successeur, *Gérard de Groesbeek*, qui fut proclamé Prince-Evêque de Liège, le 11 avril 1564, et sacré le 20 mai 1565. Le 4 juin, à l'assemblée des Etats, il prononça un discours à la suite duquel on décréta la répression de l'hérésie. Les hérétiques étaient considérés partout comme les membres gangrenés de la société qui ne pouvait être sauvée que par leur extirpation.

Afin de pouvoir accomplir une œuvre aussi humanitaire,

1. MOTLEY. T. III, p. 145-149. — JANSSENS. T. I, p. 518-520 — DE THOU. T. IV, p. 740. — VANDERVYNCKT. T. II, p. 307. — HISTOIRE DE BELGIQUE. T. II, p. 80.

Gérard se jeta dans les bras des Jésuites, en qui il avait su découvrir les aptitudes les plus propres à la réalisation de ses vues. En effet, cet ordre religieux s'offrait à remplacer partout l'Inquisition tant détestée, à faire la police des consciences dans l'Etat, à semer la discorde entre les sectaires, enfin à prêcher contre ceux qui élèveraient la voix.

On peut suivre à la piste dans le pays de Liège, les conséquences de ce marché. Le peuple y perd sous tous les rapports, tandis que le prince y gagne, pour le moment, d'avoir les mains libres pour défendre son pouvoir temporel menacé. Il refuse tout à ses sujets, rien aux Jésuites. Ces moines d'une nouvelle espèce, ces prêtres pour tout faire, se font rembourser à leur manière les frais de leur première croisade contre les hérétiques du pays. Leur grande affaire, alors comme aujourd'hui, était de prendre une génération au sortir du berceau, de la façonner à leur guise. Aussi convoitent-ils et finissent-ils par obtenir l'école des frères de la vie commune. La démocratie, privée désormais d'une pépinière généreuse, va déchoir et s'éteindre. Les mâles vertus ne seront plus que des souvenirs, les hommes enfin rien de plus que des pantins.

Cependant, les hommes qui sous l'action de l'Evangile reçurent une vie nouvelle, sauront encore, avant de mourir, lutter pour la liberté de conscience. Maestricht, Limbourg, Hasselt, Stockem, Tongres et Saint-Trond entendent la prédication de l'Evangile et lui fournissent de nouveaux disciples. *Junius* et *Modet*, qui par leurs discours arrachent des foules nombreuses à la superstition et à l'esclavage romains, échappent aux assassins, aux soldats et aux moines inquisiteurs.

En octobre 1563, *Junius* annonçait la Réformation dans le duché de Limbourg. Après une réunion en plein air près de Herve, un officier Limbourgeois accourait avec une troupe de soldats pour l'enlever. Sur leur passage on avait sonné le tocsin pour appeler le peuple aux armes, comme s'il se fut agi de donner la chasse au loup. Seulement Junius était encore parvenu à échapper au péril qui le menaçait, et le dimanche suivant il était dans l'église du lieu, proclamant avec force les doctrines libératrices de la Réforme. Celles-ci voyaient ses adhérents se multiplier considérablement à Herve, à Soumagne, à

Hodimont, à Verviers et à Dolhain. Mais ces progrès des idées évangéliques ne pouvaient qu'enflammer le fanatisme de l'Evêque et celui de ses inquisiteurs. Les amis de la liberté et les adhérents de l'Evangile devaient leur fournir des victimes.

Adrien Bourlette, l'ancien receveur du pays de Dalhem et de Fauquemont, est arrêté dans sa maison en Pierreuse, et envoyé sous bonne garde au château de Huy. Là on le tient au secret le plus absolu. Ni parents, ni amis ne peuvent l'approcher. Après un procès impossible, Bourlette est à la fois condamné à un bannissement perpétuel sous peine de vie, et retenu sous les verroux. Cependant, Adrien parvient à se sauver et à se rendre à Aix-la-Chapelle où il rejoindra bientôt le prince d'Orange qui préparait sa campagne contre le duc d'Albe.

Pendant que Junius instruisait les habitants de Limbourg, Herman Modet accomplissait une œuvre semblable à Hasselt et à Maeseyck. La tête de ce hardi prédicateur fut bientôt mise à prix comme l'avait été celle de Junius à Anvers. En attendant, ceux qui sont allés entendre les discours de l' « hérétique », seront ramenés dans l'obéissance par la force.

Philippe de Noircarmes, dont la terrible épée venait de replacer Valenciennes et Tournai sous le joug du pape et de l'Inquisition, vint avec une vingtaine de compagnies d'infanterie et dix pièces de campagne, assiéger et soumettre les villes de Hasselt, de Maeseyck et de Stockeim.

La ville de *Maestricht* semblait vouloir défendre opiniâtrement sa liberté. L'Evêque et la Gouvernante s'entendirent et combinèrent leurs forces pour la lui ravir. Maestricht s'étant soumise à Marguerite, le 11 avril 1567, Noircarmes en prit possession de sa part. Aussitôt elle y envoya des commissaires chargés de rechercher et de punir les coupables. Ils pendirent un bourgeois qui s'était fait remarquer par son zèle en faveur de la Réforme.

Limbourg se rendit le 12 du même mois, mais les protestants s'étaient sauvés à temps. Quant à Junius, il prit la fuite pendant la nuit et se rendit à Heidelberg, auprès du comte palatin, Frédéric III, qui lui fit le meilleur accueil.

Cent quatre-vingt quatorze bourgeois de Limbourg se trouvaient condamnés au bannissement perpétuel.

La force armée, soutenue par l'Evêque et la Gouvernante, dirigée par le fameux Noircarmes éteignit dans le sang le flambeau de la Réformation, que les amis de la liberté avaient accueilli avec un joyeux empressement, mais que les oppresseurs des consciences redoutaient comme l'ennemi de leur pouvoir et de leur opulence. Les bourreaux complétèrent l'œuvre commencée par les soldats, et les prêtres s'empressèrent de réunir autour de leurs autels les ouailles que la terreur leur ramena. Ceux qui n'étaient pas capables de ces lâchetés, ceux qui aimaient avant tout la vérité et la liberté, se donnaient de mystérieux rendez-vous, et bravèrent, pour s'y rendre, la distance et le danger. Cependant une assemblée tenue dans la forêt de Hèvremont, commune de Goë, fut surprise par *Guillaume de Galoppe*, gouverneur de Limbourg.

Bauduin Wautelet, qui lisait et expliquait la Bible à ses frères, fut saisi. Les autres abjurèrent ou parvinrent à s'échapper (1).

II

Le 14 avril 1568, l'Evêque publia un nouvel édit ordonnant l'expulsion de tous les étrangers qui n'habitaient pas le pays depuis deux ans, et l'emprisonnement des récalcitrants. Le 20 septembre suivant, parut un autre édit enjoignant à tous les dissidents de passer les frontières dans trois jours. Ces nouveaux édits étaient surtout dirigés contre ceux qui, dans le pays de Liège, venaient se mettre à l'abri des rigueurs du duc d'Albe. Mais ces rigueurs se firent sentir jusque dans le pays de Liège. Les soldats espagnols appelés dans la principauté liégeoise, pour la défendre contre les Gueux, y exercèrent d'affreux pillages.

Les Liégeois essayèrent d'organiser la résistance, comme l'avaient tenté les confédérés et les princes de Nassau. Deux ou trois mille proscrits, conduits par *Jean de Montigny*, seigneur de Villers, et Philippe de la Mark, essayèrent vainement de s'emparer de Ruremonde. Poursuivis par les vétérans du

1. LENOIR, p. 68-108. — RAHLENBECK, p. 120-163.

duc d'Albe, ils furent atteints et mis en pièces sous les murs de Dalhem.

Guillaume d'Orange, connaissant les sympathies des Liégeois pour la réforme et la liberté, s'efforça, mais en vain, de les entraîner dans la lutte à mort qu'il entreprenait contre la tyrannie espagnole. Mais Grœsbeeck, de son côté, ne négligea rien pour braver l'orage. Il fit prêter au clergé et aux citoyens le serment de vivre et de mourir pour la foi et la patrie. Il travailla aussi de tout son pouvoir à mettre la ville en état de défense.

Le 4 octobre 1568, Guillaume adressa au magistrat et aux métiers de Liège une lettre pour leur demander, en faveur de son armée, le libre passage par la ville. Le libérateur ayant essuyé un refus, dut passer la Meuse à la nage, lui et son armée. Nous avons déjà mentionné cet acte de courage, accompli pour la délivrance de la patrie opprimée.

Si l'Evêque refusait tout secours à l'armée libératrice, le tyran de nos provinces trouva auprès de son collègue de Liège, tous les avantages possibles pour accabler nos ancêtres d'un esclavage toujours plus écrasant. Groesbeeck fit savoir au duc d'Albe qu'il était prêt à recevoir dans les châteaux et les villes de sa dépendance, à toute heure du jour et de la nuit, telle force qu'il plairait au duc d'y placer. Seulement, le peuple s'opposa à l'Evêque et ne voulut pas s'exposer au brigandage des soldats espagnols.

Pendant ce temps, Guillaume d'Orange fit de nouvelles tentatives pour obtenir le passage par la ville. Le duc d'Albe s'étant campé à Lamine, il ne restait à d'Orange d'autre parti qu'une prudente retraite. Les traînards furent poursuivis, plusieurs furent tués, d'autres faits prisonniers et pendus à Liège. Parmi ces soldats de la liberté se trouvaient *Charles le Bron* et *Corneille de la Senne*, dont Crespin a raconté le martyre.

III

L'entreprise du prince d'Orange contre Liège fut suivie d'une enquête sévère contre ceux des citoyens qui pouvaient l'avoir aidé de leurs conseils ou de leur personne. Voici les noms de

ceux qui furent pendus, étranglés ou décapités pour ce fait : *Collier Del Sart*, *Jean le Dalphin*, *Adam de Thier*, *Nicolas Morlet*, capitaine, *Guillaume de Falle*, *Lambert*, dit le tambourier, *Jean Doley*.

Adrien Bourlette et *Philippe de la Neufforge*, transférés à Bouillon, furent à plusieurs reprises mis à la torture. Bourlette ayant persisté dans ses sentiments, fut condamné à avoir la tête tranchée et le corps mis en quatre quartiers. *Neufforge*, qui pendant la torture avait avoué tout ce que les inquisiteurs voulaient savoir, fut condamné à une mort plus douce. Les aveux arrachés par la torture aux deux infortunés dont nous venons de voir le déplorable sort, compromirent plusieurs bourgeois de Liège, qui furent à leur tour poursuivis comme ayant favorisé l'entreprise du prince d'Orange. Les principaux étaient : *Henrion d'Heur*, *Jean Maret*, procureur de Liège, *Laurent Dizier*, *Antoine de Thier* et son fils *Guillaume*.

Une répression terrible se fit naturellement sentir dans tous les lieux où l'autorité épiscopale avait été méprisée. Saint-Trond vit arriver des commissaires spéciaux, chargés d'informer contre les partisans de l'hérésie et les *perturbateurs* de la paix publique. Plusieurs de ses habitants furent pendus par sentence de la justice du lieu. D'autres, qui avaient pris la fuite, virent leurs biens confisqués. A Limbourg, les commis du duc d'Albe firent décapiter plusieurs bourgeois entre lesquels était un nommé *Henri Huesch*, fils d'un juge de la ville. *François Nize* et *Thomas Tolmont* furent brûlés vifs avec un troisième.

Après qu'ils eurent enduré de grandes tortures, on leur tira la langue avec des fers chauds. Quand ces malheureux furent à demi brûlés, les bourreaux les firent attacher hors de la ville pour être exposés aux bêtes. Les passants trouvèrent leurs membres à moitié dévorés, çà et là, épars sur le sol. Un nommé *Jean van Aken*, fut mis au gibet pour avoir démoli quelques images. Il mourut avec constance et en invoquant le nom de Dieu. En mars 1569, un grand nombre de prisonniers de la ville de Limbourg n'attendaient que le moment d'être menés au supplice. Au mois de juin, un nommé *Gérard van Houc*, natif d'Ulberch, ayant tué l'officier chargé de l'arrêter, eut d'abord

les poings coupés, puis il fut pendu sur la place publique. Le lendemain, son corps fut traîné par des chevaux hors de la porte Sainte Walburge, au lieu ordinaire du supplice et attaché à la roue pour servir d'exemple.

IV

Nous avons vu que le pape avait adressé au duc d'Albe des félicitations pour tout le sang qu'il versait pour la défense de l'Eglise romaine. Pie V, en mai 1571, exprima également à l'Evêque de Liège, toute la satisfaction qu'il éprouvait, lui le vicaire de Jésus-Christ, en apprenant avec quel zèle Gérard poursuivait et faisait exécuter tous les adversaires de la tyrannie catholique. Les encouragements que le pape donnait à l'Evêque pour l'engager à persévérer dans une voie où il était sûr d'attirer sur lui les bénédictions de Dieu et celles du pape, n'avaient rendu Groesbeeck que plus vigilant dans la répression de cette maudite hérésie, si propre à troubler le repos des exploiteurs de consciences.

En février 1573, deux anabaptistes offrirent à l'Evêque de Liège une nouvelle occasion de mériter les félicitations du très saint Père le pape. Ces malheureux, pour le seul crime de ne pas croire à la légitimité du baptême des petits enfants, sont saisis et livrés à la torture. On veut, par les tourments, leur arracher les noms de leurs complices. Mais ces hommes courageux bravent toutes les douleurs, sans dénoncer personne, et finissent par être décapités pour servir d'exemple. Huit anabaptistes saisis à Hasselt et d'autres encore arrêtés à Huy, font preuve de la même fermeté et subissent le même sort.

En 1574, les péripéties de la lutte amenèrent les soldats des Provinces-Unies à occuper le Limbourg sous la conduite de Louis de Nassau. De là ce général demanda aux autorités de Liège de garder strictement la neutralité et de laisser le commerce libre entre ses troupes et leurs administrés. Louis ne reçut qu'une réponse évasive.

Pendant que les troupes des hérétiques des Provinces-Unies offraient aux Liégeois de leur acheter honnêtement leurs vivres, les soldats de la catholique Espagne ravageaient sans merci la

Hesbaye, malgré les plaintes et les menaces de l'Evêque. Cela s'explique par le fait que l'Evangile prêché aux Gueux ne pouvait manquer d'exercer sur leur cœur une influence modératrice, tandis que les allocutions des inquisiteurs ne versaient dans l'âme des Espagnols qu'un sombre fanatisme.

Le 8 avril 1575, le successeur de Pie V, le pape Grégoire XIII, celui qui félicita Charles IX du massacre de la Saint-Barthélémy, envoya aussi ses félicitations à l'Evêque de Liège pour le zèle avec lequel ce dernier sévissait contre les amis de l'Evangile et de la liberté.

V

Mais ce ne fut pas seulement contre les hérétiques que l'Evêque eut à user de rigueur, il dût même sévir contre ceux qui dans le pays étaient venus défendre l'autorité du pape de Rome et le pouvoir du roi d'Espagne.

L'année 1576, les troupes espagnoles, insurgées contre leurs chefs, s'étaient mises à piller les villes et les campagnes et à massacrer tous ceux qui leur résistaient. Maestricht fut prise et mise au pillage le 20 octobre. Le 2 novembre, l'Evêque de Liège réunit son Conseil et mit toute son éloquence à lui prouver que le salut de la patrie dépendait de leur attachement à l'Eglise catholique d'une part, et à l'Empire, de l'autre. La conclusion pratique était une levée de troupes pour la protection commune, et une levée d'impôts pour faire face aux nécessités de la situation.

Cependant les soldats espagnols n'écoutant que leur avarice, continuaient leur pillage dans les campagnes. L'Evêque dut ordonner à ses gens de résister par la force à leurs expéditions criminelles.

Cela n'empêcha pas les Espagnols de continuer leur œuvre de brigandage. Limbourg se rendit sans résistance. Dalhem, malgré une rigoureuse défense, fut prise d'assaut et livrée aux flammes, après le massacre de la garnison et des habitants. Des aventuriers ramassés de toutes parts prirent peu à peu la place de la population indigène, totalement exterminée.

Gérard de Groesbeeck ne survécut pas longtemps à toutes ces calamités. L'année suivante, en 1580, il fut appelé à comparaître devant le Juge suprême pour rendre compte de tout le sang qu'il avait fait verser pendant les vingt-six ans qu'il gouverna le Pays et l'Eglise de Liège. Sept ans avant que l'Evêque Gérard ne descendit dans la tombe, le commandeur de Requesens fut appelé à succéder au duc d'Albe, dans le gouvernement général des Pays-Bas. L'administration de ce prince fera l'objet de la section suivante.

SECTION QUATRIÈME

LA LUTTE ENTRE L'INTOLÉRANCE & LA LIBERTÉ

SOUS LE GOUVERNEMENT DU GRAND COMMANDEUR DON LOUIS DE REQUESENS

DE 1573 A 1576

CHAPITRE XXXIX

Caractère et politique de Requesens. 1573.

SOMMAIRE : Les antécédents du nouveau gouverneur. — Son amnistie. — La ville de Middelbourg tombe au pouvoir des patriotes. Humanité du prince d'Orange à l'égard des vaincus. — Bataille de Moke. — Mort des comtes Louis et Henri de Nassau. — Mort du prince Christophe de Bavière.

I

Les horreurs de l'administration du duc d'Albe avaient fait regretter la tyrannie plus douce et moins résolue de la duchesse Marguerite. Le même motif fit saluer d'acclamations l'avènement du Grand-Commandeur. Une lueur d'espérance brillait enfin. Cependant don Louis de Requesens était un personnage de capacité médiocre, et qui, par son impopularité et sa tyrannie, s'était attiré la haine mortelle des populations du Milanais, dont il était le gouverneur, avant de venir dans les Pays-Bas.

Les résultats obtenus par sept années de supplices, de tor-

tures, de spoliations et de guerres, montraient que pour vaincre entièrement les Provinces, il fallait les exterminer complètement. C'est pourquoi on trouvait expédient de recourir aux concessions.

Le nouveau gouverneur reçut donc le pouvoir d'accorder une amnistie au peuple des Pays-Bas, s'il consentait à se soumettre absolument sous le joug de l'Espagne et de l'Eglise de Rome. Rien ne devait être accordé en tout ce qui touchait l'absolue suprématie du roi et l'entière prohibition de tout culte non catholique romain. Mais le peuple, qui luttait depuis dix ans pour la liberté civile et religieuse, n'était pas prêt encore à renoncer à ses droits sur ce point capital.

Les fiers habitants des Pays-Bas, n'ayant pas voulu accepter une paix honteuse, qui devait en faire un troupeau d'esclaves, résolurent de conquérir la liberté, les armes à la main.

Middelbourg, capitale de la Zélande, était la seule place de cette province restée fidèle aux Espagnols. Depuis deux ans, elle était assiégée par les *gueux marins* qui en avaient formé le blocus, immédiatement après la prise de La Brielle. Augmentant en force de jour en jour, les patriotes l'assiégeaient par terre et par mer. Requesens envoya, en janvier 1574, d'Anvers et de Berg-op-Zoom, deux flottes considérables au secours de la ville assiégée par les troupes de Guillaume d'Orange.

Ces flottes étaient commandées par *Sanche d'Avila* et par le seigneur de *Glimes*, vice-amiral de Zélande.

Le prince d'Orange fait diviser son escadre en deux parties dont il laisse une devant Middelbourg pour recevoir d'Avila, et dirige l'autre, sous les ordres de l'amiral Louis de Boisot, à la rencontre de Glimes. La bataille est livrée, le 29 janvier, et soutenue avec acharnement de part et d'autre. Mais bientôt de Glimes échoue avec plusieurs autres vaisseaux. De Boisot le cerne tout de suite et fait pleuvoir sur les Espagnols une grêle de balles, de boulets et de fusées. Le vaisseau ennemi devient en peu de temps la proie des flammes, ainsi que d'autres bâtiments, et sombre enfin sans voiles.

D'autres navires sont embrasés à leur tour, et le général Roméro, pour échapper à l'incendie, n'a d'autre moyen de salut que de se jeter dans l'Escaut. Un grand nombre d'autres

navires sont ou consumés par le feu ou submergés dans les flots. Les Hollandais s'emparent de la flotte espagnole et remportent la plus brillante victoire sous les yeux du Commandeur Requesens, pendant que le prince d'Orange regarde de loin le triomphe de son escadre.

Middelbourg n'ayant plus de secours à espérer fut obligé de se rendre, le 18 février 1574, aux armes victorieuses de Guillaume d'Orange, après un blocus et un siège de deux ans et deux mois.

Christophe Mondragoné, gouverneur de cette place importante, obtint du prince d'Orange, pour sa garnison, les honneurs de la guerre, la libre sortie du clergé séculier et régulier, avec les vases et les ornements sacrés, ainsi que celle des autres habitants qui, sans distinction de culte, voudraient profiter de la capitulation pour se fixer en Flandre. Voilà comment se conduisit ce prince protestant à l'égard du clergé catholique, des habitants et des soldats de la ville qui avaient soutenu le tyran de la patrie. L'hérétique Guillaume, non seulement ne toucha pas à la personne des vaincus, mais encore il permit aux prêtres d'emporter les richesses des églises, pendant que les chefs espagnols vouaient à une mort cruelle tous les patriotes qui tombaient entre leurs mains. Qu'on se souvienne comment furent traités les habitants de Mons, de Malines, de Zutphen, de Naarden et de Harlem. La cruauté accompagne toujours la tyrannie, tandis que la liberté favorise partout l'humanité.

Mondragoné, rendu à la liberté, s'engagea en revanche à obtenir de Requesens la liberté de Philippe de Marnix, fait prisonnier, à la Haye, vers la fin de 1573, et de quelques prisonniers de distinction, et promit de se constituer prisonnier de guerre à Middelbourg, si le Commandeur n'agréait pas sa capitulation (1).

1. JANSSENS. T. II, p. 7-10. — MOTLEY. T. III, p. 167-186. — DE THOU. T. V, p. 134-135.

II

Guillaume, encouragé par la prise de Middelbourg, avait fait lever des troupes en Allemagne, qui devaient entrer dans les Pays-Bas sous les ordres de son frère Louis de Nassau. Ce dernier, en marche vers nos provinces avec une armée de plus de dix mille hommes, passa rapidement le Rhin et la Moselle et se rapprocha de la Gueldre pour traverser la Meuse, et s'emparer de Maestricht, de Ruremonde et de Nimègue, où les partisans de la liberté étaient nombreux.

Pour parer ce coup hardi, Requesens envoya Sanche d'Avila, avec toutes les troupes dont il pouvait disposer, afin de barrer le passage de la Meuse et empêcher la réunion des armées des deux frères. Le 13 avril 1574, d'Avila, après avoir passé la Meuse sur un pont de bâteaux, rangea son armée en ordre de bataille, dans la bruyère de Mook. Louis de Nassau, arrivé dans ce lieu, surpris d'y trouver son adversaire, dut accepter le combat, avec des forces inférieures à celles de l'ennemi.

Le comte avait avec lui son frère cadet, jeune capitaine d'un grand courage et de grande espérance, et le prince Christophe de Bavière, fils de l'électeur palatin, Frédéric III.

Ils se mirent tous les trois à la tête d'un fort escadron d'élite, posté en réserve, soit pour décider de la victoire dans le moment opportun, soit pour s'ouvrir, en cas de défaite, un passage, le sabre à la main, au travers des bataillons espagnols et rejoindre le prince d'Orange.

D'Avila harangua ses vétérants pour les animer à exterminer l'armée des hérétiques. Louis de Nassau s'adressant à ses troupes, leur dit : « Voilà le jour qui sera le terme de l'esclavage des Pays-Bas... Le moment de la liberté de la patrie est venu. Affermissons-la par notre victoire. Toutes les provinces embrasseront notre cause... Courage, soldats, songez aux grands intérêts qui doivent nous animer et je réponds de la victoire ».

Les Espagnols attaquent soudain l'armée libératrice qui se défend avec courage et bravoure. La mêlée devient sanglante. Mais les ennemis, recevant sans cesse du renfort, gagnent toujours du terrain et forcent enfin à la retraite, les défenseurs de la patrie opprimée.

Louis de Nassau, Henri son frère et le prince de Bavière s'exposent à tous les dangers et combattent comme de simples et braves soldats. Ils cherchent à s'ouvrir un passage, l'épée à la main, à travers les vainqueurs et périssent en combattant avec la plus insigne valeur.

« Ainsi, trois frères de Guillaume le Taciturne, dit JUSTE, avaient déjà donné leur vie pour la liberté des Pays-Bas, cimentant par une fin héroïque, la cause qu'ils avaient défendue avec une ardeur généreuse et un dévouement infatigable. » « C'est ainsi que périt Louis de Nassau, dit MOTLEY, dans l'épanouissement de sa virilité, au milieu d'une carrière déjà chargée de plus d'événements qu'un siècle n'en extase dans une vie ordinaire. Il serait difficile de trouver dans l'histoire un caractère plus franc et plus loyal... Comme politique, comme soldat, comme diplomate, il était actif, entreprenant, sincère. Depuis le moment où, avec ses « douze apôtres », il se montrait au premier rang dans les négociations avec Marguerite de Parme, à travers les diverses scènes de la révolution..., il fut le soutien persistant et inébranlable de la *liberté religieuse* et des Constitutions ».

Le comte Henri, son frère cadet, à peine âgé de vingt-six ans, avait aussi voué son existence à la cause de liberté, et pour elle il périt glorieusement sur le champ de bataille (1).

CHAPITRE XL

Le patriotisme triomphant des plus grands malheurs et des plus grandes tentations. 1575.

SOMMAIRE : Siège de Leyde. — Héroïque défense de ses habitants. — Famine, épidémie, insurrection et patriotisme admirable. — Percement des digues et délivrance de la ville. — Derniers jours du Conseil de Sang. — Assemblée des députés à Bruxelles. — Négociations en faveur d'une paix trompeuse. — Incorruptibilité des défenseurs de la patrie et de la liberté.

1. MOTLEY. T. III, p. 187-201. — JANSSENS. T. II. p. 11-16. — TH. JUSTE. T. II, p. 87. — DE THOU. T. V, p. 136-140. — BENTIVOGLIO, Livre VIII. — VAN METEREN. Livre V. — VANDERVYNCKT. T. II.

I

L'invasion de Louis de Nassau avait fait lever le premier siège de Leyde, le 21 mars 1574, époque à laquelle les troupes furent rappelées pour défendre les frontières.

Le 23 mai, *Valdez*, revint devant la ville à la tête de huit mille Wallons et Allemands, et le sort de Leyde était désormais de passer par une terrible épreuve. Le général espagnol environna la ville de *soixante* forts et lui coupa ainsi toutes ses communications, pour la réduire par la famine. *Jean Van der Does*, seigneur de Noiwick, commandant de la ville, rejeta courageusement les conditions trompeuses que Valdès lui offrait.

A la tête de la petite garnison que renfermait la ville, *Van der Does* défendit avec bravoure les approches de la cité. Les malheureux assiégés ne se défendirent pas avec moins de courage. Cependant la ville fut bientôt en proie à la plus grande détresse. Au bout de quatre mois de siège, les habitants n'avaient plus chaque jour par tête qu'une ration de quatre onces de mauvais pain, et huit onces de chair de cheval, de chien ou de chat. Ces aliments s'épuisèrent bientôt et les habitants de Leyde furent réduits à dévorer des rats, des souris, des peaux hachées, des ossements ramassés sur les fumiers, du sang caillé et pourri, retiré des égouts, des feuilles, des racines et toutes sortes d'immondices pour entretenir un souffle de vie.

La mortalité de chaque jour était effrayante ; des enfants périssaient sur le sein de leur mère, impuissante désormais à les nourrir. Les mères elles-mêmes tombaient mortes dans les rues, serrant encore dans leurs bras les cadavres de leurs enfants. Dans plus d'une maison, les hommes de garde, pendant leurs rondes, trouvaient des familles entières de cadavres, père, mère, enfants, couchés côte à côte. La peste, suite naturelle de la famine et de la misère, était venue, comme un bienfait, abréger l'agonie de cette malheureuse population.

Pendant ce temps, le prince d'Orange était malade à Amsterdam, dans un état de prostration absolue, et l'esprit agité presque jusqu'au délire par les plans qu'il formait pour délivrer Leyde et toute la patrie du joug espagnol.

Dans la ville la famine devenait si extrême, que le peuple, trompé par les promesses fallacieuses de Valdès, demanda par des cris furieux que le commandant rendit la ville aux conditions avantageuses qu'on lui offrait. Une troupe de citoyens pusillanimes accabla même le bourgmestre de reproches et de menaces, à son passage sur la voie publique. Alors l'héroïque *Adrien Van der Werf* adressa à la foule ameutée ces paroles émouvantes : « Mes amis, que voulez-vous de moi ? Murmurez-vous parce que nous ne profanons pas notre serment en livrant la ville aux Espagnols, qui nous réservent un sort plus horrible que celui que nous subissons maintenant ? Je ne puis mourir qu'une fois. Mon propre sort m'est indifférent, mais non celui de la ville qui m'est confié. Je sais que nous périrons de faim, si nous ne sommes promptement secourus, mais la famine est préférable à la mort honteuse qui seule nous attend. Vos menaces ne m'épouvantent point ; ma vie est à votre disposition ; voici mon épée, plongez-la dans mon sein et partagez-vous ma dépouille. Si vous ne pouvez supporter la faim, partagez mon corps par lambeaux pour vous en nourrir, plutôt que de me proposer de vous livrer à la cruauté de vos tyrans. Ne comptez pas vous rendre tant que je serai en vie ».

Ces paroles sublimes, prononcées avec une grande émotion, déterminèrent les bourgeois à se défendre jusqu'au dernier soupir, plutôt que de se fier à un ennemi traître et perfide. Les citoyens se séparèrent, après avoir échangé avec le magistrat, de nouveau serments de fidélité et montèrent de nouveau sur les remparts pour voir si la flotte libératrice n'apparaissait pas, et pour défier les Espagnols en leur criant : « Votre projet est de prendre Leyde par la famine ; nous n'en sommes pas effrayés. Aussi longtemps que vous entendrez des chiens aboyer et des chats miauler dans nos murs, vous saurez que la ville résiste. Et quand tout aura péri, excepté nous-mêmes, soyez assurés que nous dévorerons chacun notre bras gauche, conservant le bras droit pour défendre nos femmes, notre liberté et notre religion contre le despote étranger... Quand la dernière heure sera venue, nous mettrons de nos propres mains le feu à nos demeures, et tous, hommes, femmes et enfants, nous périrons dans les flammes, plutôt que de voir profaner nos foyers et sacrifier nos libertés ».

De telles paroles de défi tombant chaque jour du haut des remparts, apprenaient suffisamment à Valdez, quelles étaient ses chances de conquérir la ville, soit par la force soit par la ruse.

Dans ces terribles extrémités, Guillaume d'Orange vivement touché de l'horrible situation des assiégés, avait convoqué les Etats de Hollande pour leur proposer de secourir Leyde par l'inondation. Cette proposition est acceptée, et tout de suite on assemble une grande quantité de petites barques, armées de canons et montées de deux mille cinq cents combattants. Les digues furent rompues au commencement d'août, les Espagnols épouvantés sont assiégés dans leur camp par les eaux, et Valdès s'enfuit précipitamment, abandonnant son artillerie, ses bagages et ses vivres. Ses troupes sont englouties dans les flots ou massacrées par les soldats de la flotte. Il fallut encore environ deux mois à l'escadre hollandaise pour entrer à Leyde, à cause des basses eaux qui ne permettaient pas de traverser les digues. Mais à la fin de septembre, arrivèrent les hautes marées, et les environs de la ville assiégée sont transformés en une vaste mer, qui permet à la flotte de se rapprocher de la cité affamée.

Tout était consumé dans la ville et un peu plus tard, Leyde n'était plus qu'un vaste cimetière. A la vue de la flotte libératrice, hommes, femmes, enfants et vieillards, exténués d'une longue et affreuse misère, se précipitent dans les eaux pour arriver plus vite aux bords du navire ; et là ils se gorgent avec voracité d'une nourriture que leur estomac affaibli ne peut digérer, et les aliments qui devaient leur donner la vie, communiquent à plusieurs la maladie et la mort.

L'amiral de Boisot se dirigea avec le peuple tout droit à l'Eglise pour offrir à Dieu des actions de grâces, entrecoupées par les sanglots et les larmes de la reconnaissance. Guillaume d'Orange y arriva le lendemain, remercia Dieu de sa protection signalée, et l'année suivante le prince y fonda, avec les Etats de Hollande et de Zélande, une université, comme le témoignage durable d'une constance extraordinaire dans les maux extrêmes. Le brave Van der Does fut nommé premier curateur

de cette université, qui est devenue l'une des plus célèbres de l'Europe (1).

II

Le Conseil de Sang était encore debout, bien que le Grand-Commandeur, dès son son arrivée dans le Pays, eut engagé Philippe à consentir à l'abolition de cette odieuse institution. Le roi accorda son consentement par lettre du 10 mars 1574, si la chose paraissait absolument nécessaire à son lieutenant.

Requesens ayant besoin d'argent, convoqua à Bruxelles, le 7 juin 1574, le lendemain de la proclamation de l'amnistie, une assemblée des députés. Mais les Etats, non contents de la suppression d'un tribunal qui n'avait presque plus de victimes à immoler depuis la guerre pour la liberté, réclamaient le départ des troupes espagnoles et la restitution des emplois publics aux nationaux seuls.

Les états n'obtenant aucune de leurs demandes, Requesens n'obtint que peu d'argent et le *Conseil de sang* fut encore maintenu pendant le gouvernement du Grand Commandeur. Bon nombre de personnes, suspectes d'hérésie ou de patriotisme, périrent victimes de l'Inquisition, déguisée sous le nom de Tribunal des Troubles.

Marnix de Sainte Aldegonde était toujours en prison, malgré l'engagement de Mondragoné d'obtenir sa liberté ou de revenir lui-même se constituer prisonnier. Les patriotes languissaient en prison où ils souffraient de durs traitements. Marnix ne fut relâché que provisoirement et envoyé secrètement auprès du prince d'Orange, afin de négocier la paix, à la condition d'une soumission absolue au roi d'Espagne et de la proscription complète du culte réformé.

On le voit, le gouvernement épuisé par une longue guerre, fit des propositions de paix, mais sans rien retrancher de la tyrannie qu'il faisait peser sur les corps et sur les consciences des patriotes. Mais c'était pour la liberté qu'ils combattaient

1. JANSSENS. T. II, p. 17-27. — MOTLEY. T. III, p. 211-245. — TH. JUSTE. T. II, p. 89. — DEWEZ. T. V, p. 6-9. — DE THOU. V, p. 140-150. — ADER. Plutarque des Pays-Bas. T. I, p. 7-8.

depuis dix ans, et pour elle ils sont décidés à se battre encore pendant trois quarts de siècle.

Le prince d'Orange et les Etats de Hollande, en réponse à la démarche de Marnix, firent parvenir au gouvernement espagnol un mémoire où les insurgés demandaient, avec beaucoup de dignité, le renvoi des troupes espagnoles, le retour des exilés, l'abolition de l'Inquisition et le libre exercice de la religion réformée.

Ce mémoire fut loin d'être agréable au gouverneur. Cependant de nouvelles négociations eurent lieu auprès du prince d'Orange pour l'engager secrètement à livrer la Hollande au roi d'Espagne et à recevoir son pardon. Le prince repoussa ces propositions perfides, déclara ne vouloir rien faire sans la coopération des Etats et protesta contre le pardon qu'on voulait lui offrir, n'ayant rien à se reprocher dans tout ce qu'il avait fait pour accorder à ses malheureux compatriotes la liberté de conscience. Quand on le menaça de la puissance du roi d'Espagne, Guillaume répondit qu'il avait pour lui un roi plus puissant encore, le Créateur du ciel et de la terre.

CHAPITRE XLI

La lutte entre la tyrannie et la liberté depuis la conférence de Bréda jusqu'à la Pacification de Gand. 1575-1576.

SOMMAIRE : Conférence de Bréda. — L'administration suprême des Provinces insurgées confiée au Taciturne. — Reprise de la guerre. — Succès des Espagnols. — Combat étonnant dans le Duiveland. — Siège et prise de Zierickzée. — Mort de Requesens. — Le Conseil d'Etat prend les rênes du gouvernement. — Révolte, brigandage des troupes espagnoles. — Pillage et massacre dans les villes d'Alost, de Maestricht et d'Anvers. — La Pacification de Gand.

I

L'empereur Maximilien II, ému du sort déplorable des dix-sept provinces, offrit sa médiation au roi d'Espagne et au prince

d'Orange pour mettre un terme aux longues horreurs de cette guerre d'extermination. Elle fut acceptée par Requesens, au nom de Philippe II, et par Guillaume.

Les conférences s'ouvrirent donc en mars 1575, à Bréda Une nation tout entière revendiquait le droit de rester sur le sol natal et d'y pratiquer le culte de son choix, tandis que son roi prétendait avoir le droit de la bannir à jamais ou de la livrer aux bûchers, si elle ne partait pas.

Le prince d'Orange adressa aux Etats de Hollande, réunis à Dordrecht, de sérieuses paroles, les engageant à ne conclure aucun traité qui fut incompatible avec les privilèges du pays et leurs devoirs envers Dieu. Parmi les dix commissaires désignés par les Etats, figuraient *Marnix*, *Paul Buys*, *Charles de Boisot* et le docteur *Junius*. Les représentants du pouvoir espagnol furent le docteur *Léoninus*, le seigneur *Rassenghien*, *Cornélius Suys* et *Arnould Sasbout*. Les premiers sont les champions de la liberté ; les derniers ceux de la tyrannie et de l'oppression.

Les patriotes réclamèrent le départ des troupes étrangères et la convocation des Etats-Généraux des provinces pour régler les affaires de religion et d'Etat d'après les formes usitées sous l'empereur Charles-Quint. Les commissaires royaux, de leur côté, exigeaient que toutes les villes, les forteresses, les vaisseaux et l'artillerie, alors au pouvoir des Etats, fussent remis au roi. Quant au culte catholique romain, il devait être rétabli à l'exclusion de tout autre, dans tous les Pays-Bas, et les hérétiques avaient à choisir entre l'exil et l'abjuration.

Les Hollandais répondirent entre autre chose qu'il était peu raisonnable d'exiger que tous les habitants d'un pays abandonnassent leur religion ou leur patrie. Le reproche d'hérésie était injuste, puisque leur culte était basé sur l'Evangile. Si le roi voulait mettre fin à la persécution, il rencontrerait dans les provinces autant de dévouement que ses prédécesseurs en avaient trouvé.

La conférence fut rompue le 14 juillet et les libéraux exprimaient par lettre le regret de ce que sa majesté insistât si obstinément sur le bannissement des réformés ; car il était injuste de réserver les provinces à l'usage exclusif d'un petit

nombre de catholiques. Ils concluaient que le but du gouvernement avait été d'amuser les Etats, pour gagner par là le temps de se préparer à soumettre le pays à l'esclavage le plus abject qui eût jamais existé. Ce fut aussi l'opinion générale dans les provinces insurgées, que dès le début, le gouvernement avait manqué de sincérité, et qu'il ne s'attendait pas plus à la paix, qu'il n'avait désiré la conclure.

Après la rupture des conférences de Bréda, une assemblée des nobles et des députés des provinces insurgées, fut tenue à Dordrecht. Cette assemblée revêtit légalement, le prince d'Orange de l'administration suprême de l'Etat, pendant la durée de la guerre, en sa qualité de *Stathouder* de Hollande, de Zélande et d'Utrecht. On donna au prince quelques instructions générales, et l'assemblée s'engagea à lui obéir. Il avait à conduire la guerre et à protéger l'exercice de la religion évangélique réformée. Pour l'aider dans cette tâche pénible, on lui adjoignit un conseil de vingt-un membres des Etats.

C'est vers cette époque que Guillaume épousa en secondes noces la princesse Charlotte de Bourbon, au grand mécontentement des princes allemands (1).

II

Les conférences de Bréda n'ayant pas abouti à la paix tant désirée, les Espagnols recoururent aux armes avec une nouvelle fureur. Gilles de Berlaimont prit et saccagea la ville et le château de Buren, propriété du prince d'Orange. Il s'empara ensuite par un deuxième assaut, de la ville d'Ouderwater et y mit tout à feu et à sang. Vingt habitants seulement échappèrent à un horrible massacre. *Schoonhoven*, craignant un sort aussi barbare, se rendit à Berlaimont par capitulation.

Le général espagnol *Vitelli* soumit, à la même époque, les villes de la Hollande situées entre le Wahal et le Lech. Mondragon se rendit maître de la petite île de Finaert. Comme

1. JANSSENS. T. II, p. 28-30. — MOTLEY. T. III, p. 2[illegible]6-275. — TH. JUSTE. T. II, p. 89. — DEWEZ. T. V, p. 9-11. — VANDERVYNCKT. T. II, p. 331. — DE THOU. T. V, p. 161-166.

Philippe II avait annoncé l'envoi prochain d'une flotte pour soumettre les villes maritimes, Requesens résolut de s'établir en Zélande, afin de recevoir les secours promis. Il forma le projet de s'emparer des îles de Duiveland et de Schouven, afin de se rendre maître de l'île de Walcheren, où se trouvaient les grands ports de Flessingue et de Middelbourg.

Mais comme il manquait de vaisseaux, pour arriver jusqu'à ces îles, le général *Jean Osorio d'Ulloa*, dans la nuit du 28 décembre, résolut de traverser un bras de mer de trois lieues de largeur, à la tête de deux mille soldats d'élite. Le prince d'Orange qui avait deviné le projet, envoya dans le canal des brigantins chargés de foudroyer les soldats espagnols au milieu de la mer. Pendant que les ennemis avancent dans l'eau, les Bataves font sur les Espagnols un feu terrible. Un combat corps à corps s'engage dans ce champ liquide, éclairé seulement par les éclairs qui sillonnent dans un ciel ténébreux. Cependant malgré des pertes considérables, les Espagnols arrivent à leur destination, fondent sur les insurgés et les chassent sans peine de toute l'île. Les ennemis traversent ensuite le canal qui séparait Duiveland de l'île de Schouven, et les Hollandais, épouvantés de tant d'audace, cherchent un refuge dans les murs de Ziericzée. Les Espagnols les suivent, mettent le siège devant cette ville et l'obligent à capituler, le 29 juin 1576.

Durant ce siège avait péri, l'amiral *Louis de Boisot*, l'un des plus entreprenants parmi les premiers champions de la liberté des Pays-Bas. Son frère, *Charles de Boisot*, avait péri avant lui, par trahison, lors du premier débarquement des troupes espagnoles, après leur passage de Tholen au Duiveland. Le siège avait duré neuf mois, et les habitants apportèrent leur vaisselle et leurs bijoux pour payer la somme de 200,000 florins, exigée par le vainqueur.

Pendant le siège de Ziericzée, Requesens, en proie à de vives inquiétudes, devint sérieusement malade, et une fièvre violente l'emporta le 5 mars 1576.

« Le fanatisme de Requesens, dit MOTLEY, était égal à celui d'Albe, seulement il n'avait pu, la chose étant impossible, égaler le duc en cruauté. D'ailleurs la situation du peuple, après les sept années de tortures subies sous son prédécesseur, l'avait

forcément empêché d'imiter, lors de son arrivée, la sévérité qui avait rendu le nom d'Albe infâme » (1).

III

Après la mort de Requesens, le Conseil d'Etat s'empara de l'autorité que le roi consentit à lui laisser. Ce conseil était malheureusement divisé en deux partis. Les députés du Brabant et du Hainaut étaient secrètement dévoués au prince d'Orange, les autres professaient ouvertement leur attachement au roi d'Espagne.

Ce Conseil d'Etat, manquant d'unité, ne montra ni la promptitude d'action ni l'énergie que demandaient les circonstances. L'affaire la plus urgente était d'apaiser les troupes espagnoles qui réclamaient deux ans de solde. Malheureusement, les impôts créés dans cette vue excitèrent des murmures et accrurent les divisions du Conseil. Les vieilles bandes du duc d'Albe, fatiguées d'attendre en vain le salaire de tout le sang qu'elles avaient versé, se révoltèrent le 25 juillet 1576.

Les troupes mutinées fondirent sur le Brabant et y pillèrent un très grand nombre de bourgs et de villages. Ensuite elles surprirent Alost, et tous les habitants qui leur résistèrent furent massacrés.

Le Conseil d'Etat, indigné de tant d'insubordination, de rapines et de meurtres, ordonne des armements dans toutes les Provinces pour s'opposer au brigandage de ces troupes étrangères.

Les armements des provinces étant effectués, le Conseil d'Etat, non sans la vive résistance du parti espagnol, décréta la proscription des troupes étrangères, et l'ordre fut intimé à tous les patriotes de leur refuser des vivres et de les exterminer partout où l'on en rencontrerait.

Les Espagnols cherchèrent alors à réunir leurs forces, à s'emparer de quelques postes avantageux pour défendre leur vie et se venger de la proscription lancée contre eux.

1. JANSSENS. T. II, p. 30-36. — TH. JUSTE. T. II, p. 90. — MOTLEY. T. III, p. 320. — DE THOU. T. V, p. 166-180. — VANDERVYNCKT. T. II, p. 327-332. — BENTIVOGLIO Livre IX.

La guerre se ralluma alors en plusieurs provinces. Alphonse de Vargas, commandant de la cavalerie espagnole battit, le 15 septembre, les troupes des Etats, à Visenach, village situé entre Louvain et Tirlemont. De là, Vargas marcha sur Maestricht, et cette ville, comme nous l'avons déjà vu, fut prise par les Espagnols et livrée au massacre et au pillage.

Les troupes des Etats assiégèrent, en attendant, le château de Gand et d'Anvers, occupés également par les Espagnols. *Jean de Navarès*, le chef des révoltés, vole d'Alost au secours de ses compatriotes enfermés dans Anvers. Vargas et Roméro accourent à son aide avec leurs hordes et pénètrent dans le fort le 4 novembre 1576.

Les patriotes vaincus, prennent la fuite, se retirent dans l'hôtel-de-ville et dans les maisons voisines et continuent à tirer sur l'ennemi. Mais les Espagnols mettent le feu à ces bâtiments, et en peu de temps le plus beau quartier de la ville est la proie des flammes. A cet embrasement affreux succède la plus horrible boucherie, accompagnée de toutes sortes d'atrocités. Les femmes et les filles sont violées, puis pendues nues par les cheveux.

Après le massacre de plus de dix mille personnes,les maisons, les églises et les couvents sont mis au pillage.

Les Espagnols font souffrir les plus terribles tourments aux habitants, pour les forcer à leur découvrir leurs richesses. Les maisons ne retentissent que des cris féroces de ces brigands et des hurlements affreux de leurs victimes. Les rues sont obstruées de malheureux qui essaient de se soustraire, par la fuite, aux tortures de leurs bourreaux.

Cet épouvantable pillage dura trois jours et fit perdre à la ville plus de quatre millons d'écus et périr plus de dix mille habitants.

Les plus grands seigneurs et la masse du peuple révoltés de la tyrannie espagnole, épiaient le moment favorable de changer de domination. Ils ne voyaient que le prince d'Orange-Nassau, qui avait si courageusement tenu tête aux forces de l'Espagne, qui pût secourir le pays. Ils se lièrent donc secrètement avec lui, et ce prince devint l'âme du Conseil d'Etat et des Etats-Généraux des provinces belgiques.

Le château de Gand fut alors battu en brèche pour en expulser la garnison espagnole, et les secours envoyés par le prince d'Orange, réussirent à chasser les troupes ennemies.

Dans ces entrefaites, les Etats généraux des provinces méridionales étaient assemblés à Gand, en même temps que les députés de la Hollande. Ces Etats-Généraux signèrent, le 8 novembre 1576, le traité connu sous le nom de *Pacification de Gand*. Dans ce traité, les Espagnols étaient déclarés ennemis de la patrie et devaient être poursuivis comme tels. Les anciens privilèges des Pays-Bas étaient rétablis, et chaque partie contractante se promettait secours mutuels pour expulser les Espagnols.

L'inquisition était abolie et les protestants laissés libres dans l'exercice de leur culte. Les biens confisqués devaient être restitués à qui de droit. Le prince Guillaume était maintenu dans ses charges de stathouder et de grand amiral de Zélande et de Hollande. Les prisonniers devaient être libérés. Le Conseil d'Etat approuva ce traité et Philippe II fut lui-même obligé, pour le moment, de le confirmer. La pacification de Gand, dès qu'elle fut connue fut accueillie avec un cri de joie (1).

Les dix-sept provinces des Pays-Bas avaient été plus ou moins heureuses jusqu'au commencement des persécutions religieuses sous Charles-Quint. Depuis lors le fanatisme religieux et la tyrannie espagnole furent pour notre patrie une source de maux incalculables.

La Pacification de Gand, chef d'œuvre du grand Taciturne, n'accorda à notre patrie le bienfait de la liberté que pour un temps trop court. Le jour où elle serait proclamée d'une façon permanente, devait encore se faire attendre pendant 254 ans. Avant le Congrès de 1830, bien du sang devait encore être répandu pour la liberté et l'indépendance.

---

1. Janssens. T. II, p. 39-53. — Motley. T. III, p. 302-383. — Van Meteren. Livre VI. — Vanderyvnck. T. II. — Bentivoglio. — De Thou. — Dewez. — Th. Juste.

SECTION CINQUIÈME

LA LUTTE ENTRE LA TYRANNIE & LA LIBERTÉ

SOUS LE GOUVERNEMENT DE DON DUAN D'AUTRICHE

DE 1576 A 1578

CHAPITRE XLII

Deux gouverneurs généraux. 1576-1577

SOMMAIRE: Don Juan d'Autriche. — L'édit perpétuel. — L'Union de Bruxelles. — Fermeté de Guillaume. — Martyre à Malines. — Marguerite de Valois à Namur. — Cette ville surprise par Don Juan. — Le prince d'Orange gouverneur du Brabant. — L'archiduc Mathias. — Révolte à Gand. — Ryhove et Hembyse. — La nouvelle Union de Bruxelles.

I

L'autorité d'Espagne était presque détruite dans les Pays-Bas, lorsque Philippe II nomma son frère naturel, don Juan d'Autriche, au gouvernement général des dix-sept provinces. Le roi avait donné, au nouveau lieutenant, pour instructions secrètes, de pacifier les Pays-Bas, mais sans rien concéder. Dix-sept provinces, dont deux n'avaient que des protestants pour peuple, et qui toutes venaient d'accepter le principe d'une *tolérance mutuelle* entre Catholiques et Réformés, devaient donc être ramenés à un état de choses sous lequel tout hérétique

était décapité, pendu ou brûlé vif. Pourvu que l'*Inquisition*, l'autorité absolue du monarque et la pratique exclusive du culte catholique romain fussent maintenues intactes, le roi se déclarait fort désireux *d'éteindre le feu de la rébellion et d'éviter au peuple l'extrême du désespoir*.

C'est muni de ces instructions, que le nouveau Capitaine général était parti pour les malheureux Pays-Bas. Il arriva inopinément, le 4 octobre 1576, dans le Luxembourg ; il ne fut reçu à Bruxelles qu'après avoir signé le traité intitulé : *Edit perpétuel et irrévocable*. L'avenir nous apprendra comment il le respecta.

Au commencement de janvier 1577, fut conclue la célèbre *Union de Bruxelles*, qui n'était rien moins qu'un engagement pour tous les signataires, de veiller à l'expulsion immédiate des Espagnols, à l'exécution de la Pacification de Gand, et de défendre contre toute atteinte, la patrie et ses constitutions. Cet engagement, signé d'abord par les plus importants personnages du Pays, fit le tour des Provinces et reçut des adhésions multiples et empressées. Le Luxembourg seul s'abstint de signer la pièce. L'Union de Bruxelles fut en réalité le germe de l'Union d'Utrecht, cette racine vigoureuse d'une république qui devait avoir deux siècles de durée.

Aussitôt après la signature de l'*Edit perpétuel*, arraché par la contrainte à don Juan, le 12 février à Marche en Famenne, les Etats généraux avaient envoyé demander au Prince d'Orange son opinion et son approbation. Guillaume, plus pénétrant à lui tout seul que tous les autres ensemble, ayant trouvé dans cet Edit, une foule d'adroits subterfuges qui laissaient la porte ouverte à la tyrannie, fit de grandes objections et promit cependant de le signer dans certaines conditions.

Don Juan, reconnaissant le grand obstacle qu'il rencontrait dans la personne du prince d'Orange, pour la réalisation de ses vues tyranniques, prit la résolution de le gagner à sa cause, soit par des promesses, soit par des menaces. Mais Guillaume ne veut que la liberté politique et religieuse de sa patrie, et les avantages matériels, comme les dangers et les périls ne pourront amener chez lui aucun changement de conduite. L'intégrité dont le prince d'Orange fit preuve dans ces circonstances,

l'entoure à nos yeux, d'une gloire incomparable. Le roi d'Espagne, le monarque implacable, était presque à genoux devant son vassal rebelle. Le gouverneur lui offrait tout : pardon, faveurs, puissance. Guillaume n'avait personnellement rien à gagner à continuer la lutte. La proscription, la ruine, l'assassinat, le martyre, c'étaient les seules avantages qu'il pouvait espérer dans ce combat à outrance pour la liberté de ses compatriotes. Il avait tout perdu, tout engagé pour délivrer sa patrie. Maintenant il pouvait recouvrer tout cela et enrichir de cette manière, ses nombreux enfants. Pour jouir de ces faveurs et être comblé de richesse il n'avait, au yeux d'un monde corrompu, rien à faire. Il n'avait qu'à trahir sa conscience, déserter les convictions de toute sa vie, et livrer au tyran un million ou deux de cœurs confiants, et c'était tout. Mais un homme comme le prince d'Orange, préfèrera la mort à un marché aussi infâme. Honneur donc à ce défenseur courageux de la liberté, à ce patriote dont le dévouement et le désintéressement furent sans bornes. Puisse-t-il trouver parmi les Belges beaucoup d'imitateurs !

Pendant que d'Orange repoussait toutes les avances du Gouverneur espagnol, les courtisans, les valets de pouvoirs, les nobles chasseurs d'emplois, se pressaient autour de lui, l'assiégeaient et le suivaient comme une ombre, et don Juan, afin de se concilier les cœurs, faire des esclaves et former des traîtres, distribuait faveurs et promesses, avec une prodigalité sans exemple.

Pendant que des Belges sans patriotisme cherchaient à se vendre au nouveau tyran des Pays-Bas, *Escovedo*, son secrétaire, s'occupait activement à organiser le départ des Espagnols, qui quittèrent enfin le pays dans les derniers jours d'avril, et la foule pouvait à peine en croire ses yeux, en voyant s'éloigner ces bourreaux qui, pendant plus de dix ans, n'avaient fait que répandre le sang et piller le pays. La joie des Pays-Bas était cependant modérée par l'idée que 10.000 Allemands restaient encore dans les Provinces, attachés au service du roi d'Espagne. Le commandement d'Anvers fut confié au duc d'Aerschot, général en chef, sous l'autorité du Conseil d'Etat. Mais ce seigneur, à la tête de la noblesse catholique, arrogant, intéressé, n'inspirait aucune confiance à personne.

Don Juan sétant rendu à Malines, donna immédiatement une preuve de sa duplicité et de son intolérance. *Pierre Panis* fut arrêté pour avoir assisté au prêche à Bolhen, et malgré l'intervention de Guillaume, Panis fut décapité, sous le bon plaisir de don Juan, à qui cette seule mort devint plus funeste dans l'opinion, que les nombreuses exécutions antérieures ne l'avaient été à ses prédécesseurs (1).

II

Dans le courant de l'été 1577, la belle Marguerite de Valois, reine de Navarre, se rendait à Spa, en apparence pour sa santé, mais en réalité pour y intriguer quelques seigneurs des Pays-Bas, afin de placer son frère, le duc d'Anjou, à la tête du gouvernement des dix-sept provinces, et les faire passer d'une tyrannie à une autre. Don Juan, vint complimenter la princesse française à Namur, et là, jetant le masque, il s'empara, par stratagème, le 24 juillet 1557, du château de cette place, d'où il expulsa le gouverneur des Etats, avec sa petite garnison. C'était une forteresse de plus au service de la tyrannie contre les partisans de la liberté.

Sur ces entrefaites, les patriotes chassèrent de la citadelle d'Anvers les troupes allemandes qui y étaient restées et cette place tomba entièrement au pouvoir des Etats-Généraux. Vers la fin du mois d'août, la citadelle de la tyrannie fut entièrement rasée et la statue d'Albe transformée en canon.

Pendant que don Juan se morfondait à Namur, le prince d'Orange fut rappelé à Bruxelles par les Etats-Généraux. Il y avait onze ans que le grand libérateur, condamné comme traître par le tyran espagnol, était absent de la capitale des Pays-Bas. Après avoir obtenu le consentement des Etats de Hollande et de Zélande, Guillaume, arrivé à Bruxelles le 23 septembre 1577, fut reçu avec un enthousiasme extraordinaire de la part des

1 PROTESTANTISME BELGE, p. 197. — MOTLEY. T. III, p. 337-441. — JANSSENS. T. II, p. 56-60. — TH. JUSTE. T. II, p. 93-94. — DEWEZ. T. V, p. 23. — DE THOU. V, p. 292-301. — ADER. T. I, p. 12. — VANDERVYNCKT. T. II, p. 364. — BENTIVOGLIO, Livre X. — VAN METEREN. Livre VI.

nobles et du peuple qui le saluaient du nom de « *père Guillaume* ». Sa présence en ce moment dans la capitale belge, fut le triomphe du peuple et de la tolérance religieuse. Le prince d'Orange s'occupa immédiatement à mettre en vigueur le traité de Gand, et fut nommé par les Etats, gouverneur du Brabant.

Les nobles catholiques, jaloux de l'influence croissante d'Orange, avaient entamé des négociations secrètes avec l'Archiduc *Mathias*, jeune homme de vingt ans, d'un caractère doux et facile, frère de l'empereur Rodolphe, alors régnant. L'Archiduc fut reçu à Anvers par d'Orange, suivi de deux mille cavaliers, au milieu d'un immense concours d'habitants.

Le duc d'Aerschot, ardent catholique, adversaire du protestantisme et de la liberté, rival d'Orange, nommé gouverneur des Flandres, arriva aux portes de Gand, le 20 octobre, accompagné de vingt-trois compagnies d'infanterie, et de trois cents chevaux. Seulement au lieu de trouver des hommes dociles, le suppôt de la tyrannie rencontra de rudes adversaires. Ryhove et Hembyse, deux gentilshommes protestants et démocrates avancés, avaient une grande influence sur le peuple gantois. *Champagny*, le frère du cardinal Granvelle, était un catholique aussi fanatique et aussi ennemi de la liberté que d'Aerschot. *Hessels*, vieux membre du Conseil de Sang, était aussi alors à Gand, occupant de hautes fonctions. Une lettre de ce dernier révéla tout un complot en faveur de Don Juan et contre le prince d'Orange, qualifié de *scandaleux hérétique*.

Une assemblée des Etats eut lieu le 27 octobre. Elle fut très orageuse. Les partisans de l'Espagne menacèrent de la corde les partisans de la liberté. Ryhove, à l'ouïe de ces menaces, s'envole au galop, en informer le prince d'Orange. Encouragé dans ses sentiments, il revient dans la ville et adresse au peuple ces paroles : « *Il n'y a pas de temps à perdre. Si nous nous endormons, avant demain nous sommes égorgés dans nos lits.* Il faut attiser le feu qui s'est allumé dans le cœur des citoyens. Il faut cueillir ce fruit puisqu'il est mûr. Marchons en avant, avec ceux qui nous aiment, je m'engage à vous montrer le chemin. Coulons à fond le vieux vaisseau de l'esclavage, rechassons une bonne fois dans l'enfer qui l'a vomie, l'*Inquisition d'Espagne* ». « *C'est là parler en homme* » répondit

Miegem, officier flamand et l'un des principaux conjurés, *conduis-nous Ryhove, je jure de te suivre aussi loin que mes jambes me porteront.* »

Ainsi accueilli, Ryhove s'élança dans les rues, appelant partout sur son passage le peuple à la révolte. Tous se levèrent en armes, s'organisant par bandes, et suivant Ryhove, se ruèrent vers la demeure d'Aerschot. Si celui ci ne se fût rendu à discrétion il eût été brûlé dans sa demeure. Après avoir été protégé par Ryhove contre les coups de la populace furieuse, d'Aerschot fut fait prisonnier. Le gouvernement de la tyrannie fut remplacé par un gouvernement libéral, ayant pour chef Ryhove. Le prince d'Orange condamna la violence avec laquelle cette révolution eut lieu et réclama la mise en liberté de d'Aerschot. Le prince d'Orange vint lui-même à Gand, et fut reçu avec des démonstrations de joie extraordinaires.

Le 7 décembre 1577, les Etat Généraux des Pays-Bas, déclarèrent Don Juan déchu de tous ses pouvoirs et traître à la patrie. Tous les citoyens qui lui prêteraient assistance étaient considérés également comme traîtes et rebelles.

Le 10 décembre, fut signé à Bruxelles un nouvel acte d'Union par lequel, catholiques et protestants s'engageaient à se respecter et à se protéger l'un l'autre contre tout ennemi quelconque. C'était un pas de plus dans la voie ouverte par la Pacification de Gand. Ce premier traité avait implicitement inauguré la *Tolérance*, en supprimant la persécution légale. Mais la nouvelle *Union* élevait formellement la religion protestante au niveau de l'ancienne. C'était là l'effet des efforts du prince ; et les sectateurs d'une croyance depuis si longtemps proscrite, se gardèrent bien de négliger l'occasion favorable. Du fond des allées sombres, des fourrés solitaires, des souterrains secrets, où les hérétiques tremblaient depuis si longtemps, craignant pour leur vie, les opprimés se montrèrent enfin à la lueur du jour. Ils osèrent célébrer un culte, jadis condamné comme le plus horrible des crimes, et adorer le Père de tous les hommes, en restant fidèles à leurs consciences.

L'Union de Bruxelles, œuvre du génie libéral du Taciturne, signée à une époque d'intolérance universelle, mérite une place spéciale dans l'histoire des progrès de l'humanité. Malheureuse-

ment, elle ne devait avoir qu'une courte existence et la bataille de Gembloux fut son coup de mort : l'Union que l'on avait édifié avec tant de confiance fut pour toujours réduite en poudre (1).

CHAPITRE XLIII

Victoires et défaites des deux puissances militantes dans la dernière année du gouvernement de don Juan. 1577-1578.

SOMMAIRE : Reprise de la guerre. — Intervention du pape Grégoire XIII. — La bataille de Gembloux. — Amsterdam se donne au parti patriotique. — Lettre de Philippe II. — Préparation à une nouvelle guerre. — Marnix à la Diète de Worms. — Victoire de l'armée nationale. — Arrivée du duc d'Alençon à Mons. — Caractère et antécédents de ce prince. — Réaction catholique. — Maladie et mort de don Juan d'Autriche.

I

Don Juan d'Autriche frémissait de tant d'humiliations et brûlait du désir de se venger. De tous côtés, des troupes espagnoles restées par ses ordres dans le voisinage, le rejoignirent. *Alexandre Farnèse*, depuis, prince de Parme, fils de la duchesse Marguerite, ex-gouvernante des Pays-Bas, lui ramena les anciennes bandes d'Espagne. En peu de temps, don Juan eut une armée de vingt mille hommes aguerris.

Le pape Grégoire XIII, comme si les Provinces n'avaient pas encore assez souffert, voulut contribuer pour sa part à la remettre sous la tyrannie de l'Eglise et de l'Espagne. Le pontife romain envoya auprès de don Juan, le nonce *Philippe Séga*, pour l'aider de ses conseils, et afin que rien ne fut statué au détriment de la religion catholique. Le saint père fit remettre au champion de la tyrannie, cinquante mille écus d'or, afin de lui permettre d'asservir complètement la patrie au joug de

1. MOTLEY. T. IV, p. 5-86. — JANSSENS. T. II, p. 63-70. — VANDERVYNCK. IV. — DEWEZ. Ch. XIX. — DE THOU. T. V.

l'Espagne et à celui de l'Eglise, — Pour encourager les troupes de Philippe II et en augmenter le nombre, le pontife accorda, par une bulle du 18 février 1577, à tous ceux qui s'étaient rangés ou se rangeraient sous les drapeaux espagnols pour combattre le parti libéral, une indulgence plénière à l'article de la mort. C'était une vraie croisade.

L'armée des Etats, à peu près de la même force que celle de l'ennemi, mais très inférieure pour la cavalerie, pour la discipline et la bravoure, commandée par *Antoine de Goignies*, bloqua d'abord Namur, prit Bouvignes par capitulation. Le château de la Roche de Depontin fut enlevé d'assaut. L'armée patriote se retirait pour rentrer en Brabant, lorsque la cavalerie espagnole l'atteignit à Gembloux, et en tua près de dix mille hommes. Cette sanglante défaite avait surtout pour cause la division qui régnait parmi les nobles. Tout ces seigneurs n'étaient pas disposés à oublier leurs intérêts particuliers pour la délivrance de la patrie. Guillaume d'Orange avait donné l'exemple du désintéressement le plus complet, mais il n'avait trouvé que peu d'imitateurs.

On comprendra facilement que le désastre de Gembloux répandit la consternation à Bruxelles et la terreur dans tout le pays. Cependant don Juan poursuivit le cours de ses triomphes en réduisant rapidement un grand nombre de places d'importance secondaire. Là où l'on tenta d'opposer quelque résistance, les malheureux habitants durent subir les atrocités ordinaires. Le commandant de Sichem fut pendu à sa propre fenêtre, ainsi que plusieurs des principaux bourgeois et officiers, tandis qu'on passait la garnison au fil de l'épée et qu'on jetait les cadavres dans le Demer. Le seul crime de ces infortunés était d'avoir osé risquer quelques coups pour la défense des foyers qu'ils avaient pour mission de protéger.

A Bruxelles, la consternation se transforma bientôt en fureur contre le parti aristocratique. Car on attribuait, avec assez de raison, la défaite de Gembloux, aux intrigues et à l'incapacité des grands seigneurs catholiques. Ici encore Guillaume d'Orange fut l'homme de la paix, et le protecteur des coupables. Au milieu de la nuit, le prince courut de maison en maison, de rue en rue pour calmer l'indignation du peuple et l'empêcher de se jeter en

masse sur les demeures des principaux seigneurs, afin de tirer une vengeance sommaire des traîtres. D'Orange seul était regardé comme le sauveur de la patrie menacée. Tous les partis s'entendirent sincèrement et prirent les dispositions nécessaires pour mettre la capitale en bon état de défense et rassembler de nouvelles troupes, destinées à remplacer celles qui venaient d'être détruites.

Cependant cette victoire, quelque éclatante qu'elle fut, ne profita point aux vainqueurs à cause des avantages que les Etats nationaux puisèrent dans leur commune disgrâce. D'autre part, toutes les villes tombées au pouvoir de Don Juan ne pouvaient balancer en importance la cité d'Amsterdam qui, en se soumettant à d'Orange, venait donner au parti national une compensation au désastre de Gembloux.

Dans l'intervalle, le seigneur de *Selles*, frère de feu Noircarmes, était arrivé d'Espagne, porteur d'une lettre de Philppe II aux Etats-généraux, et dans laquelle il insistait fortement sur la nécessité de maintenir ces deux points essentiels : la suprématie royale et l'exercice exclusif du culte catholique, sur la base adoptée par son père l'empereur Charles-Quint. Ainsi le remède proposé par le tyran espagnol, après dix années de supplices, de tortures, de confiscations et de guerre, c'étaient les édits pleins de flammes de Charles V, avec leurs échafauds, leurs gibets, leurs tortures et leurs bûchers funèbres. Le prince d'Orange qui voulait la liberté de conscience, les Etats-généraux qui étaient las de la persécution, repoussèrent avec mépris de semblables ouvertures pacifiques, et aimèrent mieux se ceindre pour le combat. La lutte engagée entre l'*Inquisition* et la Liberté était une lutte à mort, et la *Liberté*, après un combat long et sanglant, devait finir par tuer l'*Inquisition* (1).

II

A la lettre de Philippe II, les Etats-généraux répondirent qu'ils étaient résolus à ne plus jamais se soumettre à l'Inquisi-

1. JANSSENS. T. II, p. 70-73. — MOTLEY. T. IV, p. 95-175. — DEWEZ. T. V, p. 32-36. — VANDERVYNCK. T. II, p. 406-408. — BENTIVOGLIO. Livre X. — VAN METEREN. Livre VIII.

tion espagnole. De son côté, le prince d'Orange, au moyen de ses envoyés en Angleterre, s'était procuré des subsides pour soutenir la campagne prochaine et lever des troupes qui devaient être amenées du Palatinat dans les Pays-Bas, sous les ordres du duc *Casimir*. Seulement, les Etats-généraux commirent de nouveau la faute de conférer le commandement des nouvelles troupes à de grands seigneurs catholiques, jaloux, indécis et divisés. D'un autre côté, Don Juan montait ses préparatifs sur une plus grande échelle. Le roi venait de lui fournir un million, neuf cent mille dollars, avec la promesse de lui en envoyer en outre, deux cent mille autres par mois. Au point de vue de Don Juan, le feu et le glaive pouvaient seuls sauver l'autorité du roi et celle du pape dans les Pays-Bas.

Les Etats-généraux ayant appris qu'une Diète impériale allait se réunir à Worms, jugèrent utile, d'y envoyer des délégués pour soutenir devant les princes de l'Empire, la juste cause des Pays-Bas opprimés, et réclamer l'assistance de la Germanie.

L'ambassade belge étant arrivée à Worms, le 7 mai 1578, Marnix prit la parole au nom des Pays-Bas. Après avoir établi que la Révolution des Pays-Bas avait pour cause les intolérables souffrances qu'ils avaient endurées sous la tyrannie du duc d'Albe, le ministre du prince d'Orange disait : « Il vous appartient, représentants de l'Allemagne, de ne pas permettre que ces provinces soient arrachées des entrailles du saint Empire, pour tomber en la puissance si cruelle d'une nation étrangère. Cependant ce malheur nous atteindra infailliblement si vous ne vous réveillez pour secourir vos alliés et vos voisins. Délivrez la basse Allemagne de la servitude, de la désolation et du grand péril qui la menace. Ne souffrez pas que les ennemis jurés de l'Allemagne la mettent en désolation par des soldats allemands. Défendez la sainte et juste cause de vos voisins et vengez-les de tout votre pouvoir, d'une injuste violence. »

Malheureusement ce discours n'eut pas d'effet sur la diète, car don Juan avait aussi envoyé des députés à Worms et un discours y avait également été prononcé, en son nom, par le docteur *Haecksteen* qui demandait simplement que l'Allemagne s'employât à réduire les rebelles, sous l'obéissance du despote espagnol. Le 6 juin, le vice-chancelier de Mayence prit la

parole et déclara que la diète prendrait en considération les discours prononcés et qu'elle en ferait l'objet de ses délibérations (1).

Pour triompher de l'Epagne, il ne fallait pas seulement rechercher l'assistance de l'Empire, il importait surtout d'affermir le nouveau pacte fédéral, en resserrant l'union des catholiques et des protestants. Tel était le ferme et patriotique dessein de Guillaume de Nassau et de Marnix de Sainte-Aldegonde. Marnix employa toute son habileté et toute son énergie à empêcher l'intolérance et les excès des uns et des autres (2).

Pendant que le prince et son ministre travaillaient à établir la paix nationale, l'armée de la tyrannie et celle de la liberté s'étaient rassemblées. Don Juan se trouvait à la tête d'environ trente mille hommes, tandis que l'armée des Etats n'en comprenait que vingt mille, sous les ordres du fameux *François de la Noue*, surnommé Bras de fer. Le rendez-vous des forces patriotes, était les plaines situées entre Herenthals et Lierre, où elles attendirent les renforts du duc Casimir qui commandait douze mille Allemands. Don Juan, voulant défaire l'armée des Etats avant l'arrivée de Casimir, franchit le Démer près d'Aerschot, et offrit la bataille à l'ennemi. Cette fois les Espagnols furent battus, et Don Juan, après avoir perdu plus de mille soldats de son armée, se retira de nouveau, dans le voisinage de Namur.

En attendant, le duc d'Alençon était arrivé à Mons où sa sœur Marguerite avait préparé son entrée. Ce Français était le plus méprisable personnage qui fût jamais entré dans les Pays-Bas. Sa carrière antérieure dans son pays, avait été d'une fausseté si insigne qu'il en avait perdu l'estime de tous les honnêtes gens en Europe. L'intérêt personnel était le seul inspirateur de sa conduite. Craignant de compromettre sa succession au trône de France, il abandonna le parti Huguenot pour reprendre son poste au milieu des chefs catholiques. Commandant l'armée qui assiégeait les Huguenots d'Issoire, lorsque cette place tomba entre ses mains, il n'épargna à la malheu-

1. Th. Juste. Vie de Philippe de Marnix, p. 57-61. — Motley. T. IV, p. 115-120.
2. Th. Juste. Vie de Marnix, p. 63-64.

reuse ville aucun des maux qu'une soldatesque brutale et ivre de rage est capable d'infliger. Les hommes furent égorgés, les femmes violées, les propriétés pillées, et la ville fut livrée aux flammes et réduite en cendres. Tout cela s'accomplit par les ordres de François d'Alançon, presqu'au même moment où sa sœur Marguerite préparait dans les Pays-Bas, la voie à une nouvelle trahison de sa part. C'est les mains trempées dans le sang des protestants de France, que le duc d'Alençon se présentait aux dix-sept provinces, pour faire peser sur elles un joug peut-être assez semblable à celui que le duc d'Albe leur avait imposé (1).

III

Au mois de juin 1578, un synode des Eglises réformées se réunit à Dordrecht. Après avoir dressé un exposé des principes du gouvernement ecclésiastique, les chefs de l'Eglise réformée rédigèrent une adresse à Mathias et au Conseil d'Etat, à propos de la paix générale de religion dans les provinces. Le prince d'Orange de son côté esquissa un plan de tolérance provisoire qui devait être signé par l'Archiduc, et qui, pour un temps du moins, consacrerait la liberté religieuse. En conséquence, le 22 juillet 1578, parut un édit qui proclamait formellement l'égalité des deux cultes. Les Etats-généraux, avec l'intervention de l'archiduc Mathias et du Conseil d'Etat, décrétèrent que chacun, en ce qui touchait les deux religions, demeurait libre, selon qu'il voulait en répondre devant Dieu.

La *Paix de religion* fut accueillie avec joie dans la plupart des provinces, parce qu'on la jugeait propre à mettre un terme aux funestes divisions qui menaçaient à tout instant d'entraîner la dissolution des Pays-Bas. Mais si l'égalité offerte aux deux cultes contenta les hommes modérés, elle porta au comble l'irritation des fanatiques. Les catholiques de l'Artois, du Hainaut, du Tournaisis, s'opposèrent à l'édit de Tolérance, avec autant de fureur que les calvinistes outrés qui, sur ce point, étaient aussi en désaccord avec l'Evangile que leurs adversaires.

1. MOTLEY. T. IV, p. 124-130. — DE THOU. T. VII. L. 63.

Parmi les catholiques, celui qui se montra le plus grand adversaire de la *Paix de religion*, fut Champagny, le frère du cardinal Granvelle. Catholique ardent, il rédigea une pétition pour protester très vigoureusement contre le projet de Paix de religion, alors en circulation dans les Provinces. Il se procura pour cette pétition un grand nombre de signatures parmi les seigneurs catholiques les plus fanatiques. La pétition, qui se terminait par l'éloge du massacre de la Saint Barthélémi, fut lue devant le Conseil d'Etat et devant le peuple rassemblé sur la place. Cette lecture répandit l'indignation et la colère parmi la foule qui s'écria : « *Arrière les conspirateurs. A bas les papistes.* » Les seigneurs catholiques furent arrêtés sur la Place et jetés en prison.

Pendant ce temps, don Juan d'Autriche, retranché dans son camp de Bouges, près de Namur, se consumait d'une langueur mortelle qui dégénéra en fièvre violente et qui l'emporta, le 1er octobre 1578, à l'âge de trente-trois ans. Avant de mourir, il désigna *Alexandre de Parme*, pour lui succéder dans le commandement de l'armée et dans ses autres dignités.

La carrière militaire de don Juan était déjà brillante de gloire. Mais le vainqueur de Lépante ne trouva dans les Pays-Bas ni gloire ni puissance, et il fut écrasé par le génie supérieur du prince d'Orange. Le jeune ambitieux qui aspirait à un trône en Afrique, ou à la couronne d'Angleterre, était incapable de comprendre le grand débat qui avait lieu dans les Pays-Bas entre la Liberté et l'Inquisition et s'il avait pu le faire, la première eût été engloutie par la seconde. (1)

---

1. Juste. Vie de Marnix, 66. — Janssens. T. II, 78-80. — Motley. T. IV, p. 139-157.

SECTION SIXIÈME

LA GUERRE ENTRE L'INTOLÉRANCE & LA LIBERTÉ

SOUS LE GOUVERNEMENT D'ALEXANDRE FARNÈSE

DE 1578 A 1592

CHAPITRE XLIV

Politique de corruption pratiquée par le prince de Parme. 1579-1580.

SOMMAIRE : Caractère et politique du nouveau gouverneur. — Trahisons nombreuses. — Mission de Marnix à Arras. — Opposition et intrigues du clergé. — Gosson, martyr de la liberté. — Les Unions d'Utrecht et d'Arras divisent pour toujours la patrie en deux camps ennemis. — Vaine attaque contre Anvers. — Siège de Maestricht et massacre de ses habitants. — Les Conférences de Cologne.

I

Alexandre Farnèse entrait dans sa trentième année lorsque le gouvernement des Pays-Bas lui fut confié. Aucun de ses prédécesseurs ne fut aussi capable que lui de ramener les Provinces sous la tyrannie espagnole. Les statuts militaires étaient supérieurs à ceux de don Juan, son oncle, et il possédait plus que lui, la science de gouverner les hommes. Froid et composé, il n'était passionné que devant l'ennemi et rarament il laissait passer sans le châtiment qu'il méritait un mot ou un geste

inconvenant. Il se rendait un compte exact de l'œuvre que demandait Philippe, et se disait qu'il était précisément l'ouvrier que l'on attendait depuis si longtemps. Il joignait à une audace sans scrupule, toute la ruse d'un jésuite. Il savait ramper inaperçu, par des voies ignorées, se dresser tout à coup et frapper mortellement. Au point de vue religieux, il regardait tout dissident du catholicisme comme un *chien de païen*, et il avait la ferme résolution de détruire sans pitié des villes entières pleines d'innocents, n'ayant d'autre tort que d'entretenir sur l'adoration des images, d'autres idées que celles qu'on professait à Rome. Pendre, noyer, brûler et massacrer les hérétiques, était une déduction toute simple de sa théologie. Pour atteindre son but, la suprématie de l'Eglise et celle du roi, Farnèse résolut de se servir, dès le début, du parti des *Malcontents*, adversaires de la Paix de religion.

Avant de prendre les armes, le prince de Parme résolut de gagner à la cause espagnole, les principaux seigneurs du pays, en pratiquant sur une large échelle le système de corruption. Un homme d'Etat, un général, un grand seigneur, ou un régiment d'infanterie était toujours acheté par lui au prix le plus bas possible, et avec tout ce qu'un pareil trafic pouvait comporter de délicatesse. Les gens venaient d'eux-mêmes se rendre au gouvernement, d'après un tarif déterminé, soit en florins et deniers, soit en places et en pensions, et la nudité éhontée de leurs trahisons trouvait toujours un voile décent de phrases de conventions sous lequel elle put se cacher. Des hommes de rang élevé, d'ancêtres illustres, de valeur éclatante, s'offraient à l'encan et livraient leur patrie trop confiante, attirés par un appât non moins ignoble que celui qui conduit au gibet les faussaires et les meurtriers.

II

Pendant que les traîtres livraient leur patrie à ses bourreaux, les Etats généraux de Bruxelles avaient envoyé Marnix à Arras pour réclamer la contribution de sept mille florins que les Etats d'Artois faisaient difficulté de verser. Sainte Aldegonde prit la parole en pleine assemblée et déclara hardiment que la

guerre avait pour objet la *liberté de conscience et celle de la patrie*, et que tous, catholiques et protestants, étaient également tenus de contribuer à cette œuvre sainte. La somme fut votée, mais à la condition que la moitié de la contribution serait fournie par l'ordre du clergé. Mais cette stipulation souleva un tumulte effroyable parmi les prêtres qui criaient au vol et à l'injure.

Jean Sarrasin, prieur de Saint-Vast, prêtre rusé et hardi, grand partisan du roi d'Espagne, ennemi de Guillaume d'Orange et de tous les amis de la liberté, Jean Sarrasin devint l'instigateur d'une formidable conjuration contre le parti patriotique. Argent, mensonges, calomnies, tout fut employé par ce prêtre intrigant, pour corrompre les hommes et fortifier le parti espagnol. Il alla même jusqu'à dire que pour le bien du pays, il fallait tuer le prince d'Orange, aussi bien que son ministre.

La noblesse et le clergé, trompés par les mensonges et séduits par l'argent de Sarrasin, étaient tout prêts à s'unir pour soutenir l'Eglise et le roi. Cependant, dans la ville d'Arras, le parti d'Orange et de la liberté conservait encore une grande puissance. *Gosson*, avocat éloquent et riche, défendait la cause de la liberté. Enflammés par les discours de ce patriote ardent, soutenus par cinq cents fantassins et cinquante cavaliers sous les ordres du capitaine *Ambrose*, les patriotes se soulevèrent contre les autorités municipales, traîtres à la patrie, constituèrent un nouveau Conseil, dont Gosson fut le chef. Les magistrats, vendus au pouvoir espagnol, furent jetés en prison.

Trois jours après eut lieu une manifestation catholique sur le Marché au Poisson. Tandis que Gosson prononçait à l'Hôtel-de-Ville un émouvant discours en faveur de la liberté, Jean Sarrasin, la bourse à la main, corrompit le capitaine Ambrose qui se jeta dans le camp ennemi et laissa Gosson sans défense. Bientôt l'Hôtel-de-Ville regorgea d'hommes armés ; Gosson et ses compagnons furent saisis et pendus à un grand gibet dressé sur la place. Le traître Ambrose fut arrêté à Anvers et mis à la torture, pendu et écartelé. Jean Sarrasin, en récompense de ses exploits, fut fait archevêque de Cambrai (1).

1. MOTLEY. T. IV, p. 188-204. — TH. JUSTE. Vie de Marnix, p. 54-55.

Le prince d'Orange, prévoyant le sort des provinces wallones, crut nécessaire de resserrer les nœuds de l'union entre les provinces, sur la fermeté desquelles il comptait le plus et sur lesquelles il exerçait le plus d'autorité et d'influence, afin de pouvoir se passer des Wallons, s'ils se réunissaient à l'Espagne. Le prince convoqua donc une assemblée à Utrecht où les députés de Zélande, de Hollande, de Gueldre, d'Utrecht et de Groningue se réunirent. Ceux de Frise et d'Over-Yssel adhérèrent un peu plus tard aux décisions de ce congrès. Le 23 janvier 1579, cette assemblée signa le célèbre traité connu sous le nom d'*Union d'Utrecht* et qui forma la belle heptarchie des provinces septentrionales des Pays-Bas.

L'acte d'Union n'avait qu'un seul objet : se défendre contre l'oppression étrangère. Chaque homme était libre de servir Dieu selon sa conscience. Si les dix-sept provinces avaient été comprises dans cette Union, de longues et sanglantes guerres civiles eussent été épargnées aux Pays-Bas.

Les catholiques, partisans de l'Espagne, formèrent aussi une Union qui fut signée le 23 mai 1579, à Arras, par les députés de la Flandre française et du Hainaut. Le Prince de Parme confirma ce traité le 28 juin et le roi d'Espagne le ratifia le 12 décembre. Les provinces flamandes de la Belgique restèrent attachées à l'Union d'Utrecht, mais après la prise d'Anvers, elles subirent de nouveau le joug espagnol (1).

III

Les Unions d'Utrecht et d'Arras avaient divisé en deux camps hostiles, des provinces qui auraient dû rester unies pour repousser l'ennemi de la patrie. Avant que cette division se produisît, et grâce au système de corruption pratiqué par Farnèse et ses partisans, le gouverneur général, dans la nuit du 2 mars 1579, tenta de prendre Anvers Le prince d'Orange se trouvait en ce moment dans la ville avec l'archiduc Mathias. Guillaume resta sur les fortifications, surveillant l'engagement.

1. MOTLEY. T. IV, p. 208-216. — JANSSENS. T. II, p. 87-92. — DEWEZ. T. V, p. 49-51. — VANDERVYNCK. T. II, p. 461-491.

Mais Farnèse, après deux heures d'un combat acharné, fut obligé de se retirer, avec une perte de quatre cents hommes.

Le sort de Maestricht devait être beaucoup plus malheureux. Dix jours plus tard, Alexandre parut devant cette place importante avec des forces considérables. Après quatre mois d'un siège soutenu avec un courage extraordinaire par les troupes et les habitants de la ville, Maestricht tomba au pouvoir du vainqueur. Les soldats de Farnèse, qui avaient réussi à pénétrer dans la ville pendant que tout le monde était plongé dans un profond sommeil, se livrèrent à une boucherie aveugle. Femmes, vieillards, enfants, tout fut massacré. On poursuivait de maison en maison ces malheureux. On les précipitait des toits et des fenêtres, on les poussait dans le fleuve, ou bien on les mettait en pièces dans les rues.

A peine quatre cents personnes de la garnison et des habitants purent-elles se soustraire à cet épouvantable carnage. La ville qui comptait une population de trente-quatre mille âmes, fut entièrement dépeuplée et ne put de longtemps se rétablir.

Dans le but de réconcilier Philippe II avec les autres provinces, l'empereur Rodolphe II les invita à un Congrès dans la ville de Cologne. L'assemblée s'installa en cette ville le 5 avril 1579. Les médiateurs étaient d'abord l'archevêque de *Rossano*, nonce du pape Grégoire XIII. Le représentant de Philippe II était *Charles d'Aragon*, duc de Terranova. Le duc d'Aerschot représentait les Pays-Bas. Puis venaient une foule d'évêques, d'abbés et de seigneurs, tous partisans de l'Intolérance.

Le roi d'Espagne était inflexible sur deux points : la reconnaissance de son absolue autorité sur tous les Pays-Bas et l'exercice exclusif du culte catholique romain. D'autre part, les Provinces n'étaient pas moins inflexibles sur le rétablissement de leurs chartes et la liberté de conscience. C'était toujours l'intolérance, faisant la guerre à la liberté, qui voulait avoir sa place au soleil. Malgré tout le sang répandu, toutes les têtes coupées, tous les corps réduits en cendres dans les flammes des bûchers, le parti de la liberté n'était pas vaincu. Les Provinces-Unies n'étaient pas plus disposées qu'auparavant à se plier sous le joug de l'Inquisition qui, assise sur le seuil des Provinces, comme une vieille hideuse, menaçait d'une rage impuissante, ce sol d'où elle était chassée pour jamais.

Sachant que le prince d'Orange était la colonne qui soutenait tout seul l'édifice grandiose de la liberté religieuse, on chercha à l'acheter, à quelque prix que ce fut. Jusqu'ici l'or avait eu, sur d'autres partisans de la liberté, des effets tout puissants. On fit savoir à d'Orange qu'on était disposé à lui accorder tout ce qu'il voulait s'il consentait seulement à quitter les Pays-Bas et à se retirer en Allemagne. Mais dans son apologie, le prince incorruptible déclara, que ni pour les biens, ni pour la vie, ni pour femme, ni pour enfant, il ne voudrait mêler à son breuvage une seule goutte du venin de la trahison. Rien donc n'y fit.

Le 18 mai, les envoyés des Etats à Cologne, produisirent quatorze articles demandant la liberté de religion et le maintient des anciennes chartes. « *La religion*, disaient-ils, *est l'affaire de Dieu et non des hommes. Le roi et tout le peuple sont également tenus de servir Dieu selon leur conscience.* » A ces demandes si justes, si raisonnables on répondit qu'on n'acceptait de leur part que leur soumission absolue au pape de Rome et au roi d'Espagne.

Après sept longs mois de négociations stériles, de grandes dépenses inutiles de paroles, de temps de papiers et d'argent, les délégués quittèrent Cologne. Le parti de la liberté et celui de la tyrannie se séparèrent sans avoir pu se réconcilier. Et la guerre allait bientôt être reprise par le despotisme pour écraser si possible, les défenseurs de l'indépendance (1).

CHAPITRE XLV

Élection et trahison du duc d'Anjou. 1580

SOMMAIRE : Assemblée générale à Anvers. – Election du duc d'Anjou. - Déchéance de Philippe II. — Arrêt de mort lancé contre le Taciturne. — Apologie du prince. — Tentative d'assassinat. — Trahison du duc d'Anjou. — Les soldats sont massacrés à Anvers. — François s'empare d'autres villes. — Mort du parjure. — Plusieurs villes sont vendues à l'ennemi de la patrie. — L'évêque d'Ypres, vrai inquisiteur. — Plusieurs victimes du fanatisme romain.

1. MOTLEY. T. IV, p. 217-297. — JANSSENS. T. II, p. 92-101. — DEWEZ. T. V, p. 58-67. — VANDERVYNCKT. T. II, — BENTIVOGLIO. L. XI.

I

Guillaume d'Orange et les Provinces-Unies et flamandes, craignant de ne pouvoir affranchir les Pays-Bas de la tyrannie espagnole, sans le secours d'une puissance étrangère, résolurent d'abjurer la domination de l'Espagne et de se donner un nouveau souverain. Dans ce but, le prince d'Orange convoqua une assemblée des Etats-Généraux à Anvers au commencement de 1580. Quelques députés catholiques rejetèrent la proposition, mais Guillaume et la majorité furent d'avis qu'il fallait absolument changer de maître pour le salut du pays. Après quelques délibérations, François de France, duc d'Anjou, fut choisi comme Souverain des Pays-Bas. Le nouveau chef devait conserver et maintenir les constitutions et les privilèges des provinces, accorder une protection égale aux catholiques et aux protestants, et ne rien changer au culte et à l'administration établis dans la Hollande et la Zélande. Ces conditions furent acceptées et signées par le duc, le 29 septembre 1580.

L'archiduc Mathias abdiqua l'autorité éphémère du gouverneur-général, et se retira en Allemagne avec une pension de cinquante mille florins qui lui fut promise par les Etats-Généraux.

La déchéance de Philippe II et l'élection de François d'Alençon furent solennellement confirmées par l'assemblée des Etats-Généraux, réunis à La Haye en juillet 1581.

Philippe II, attribuant à Guillaume d'Orange tout ce que les Etats-Généraux venaient de décréter contre son autorité, ne pouvant vaincre ce patriote incorruptible ni par la force des armes, ni par la ruse, recourut à l'arme des lâches et des traîtres. Le roi d'Espagne, conseillé par Granvelle, lança un violent édit contre Guillaume, le dénonçant à la haine universelle et promettant *vingt-cinq mille écus d'or*, à quiconque livrerait le défenseur de la patrie, mort ou vif.

Le prince d'Orange, voyant son honneur compromis et sa vie menacée par ce virulent manifeste, publia une longue apologie en français et en hollandais, et l'adressa, le 13 décembre 1580, aux Etats-Généraux assemblés à Delft, ainsi qu'à toutes les

cours de l'Europe, afin de se justifier des odieuses accusations lancées contre lui.

Par cette apologie, le prince d'Orange ne craignait pas de se constituer, en face de l'Univers, l'accusateur du plus puissant monarque et du plus affreux tyran de l'Europe. Mais il n'appela pas à son tour tous les scélérats à aiguiser leurs poignards contre Philippe II, il attendit sa sûreté de la bonté de sa cause, de son épée et de l'amour de ses compatriotes. Entre autre chose, Guillaume rapporte qu'il a appris en France, de la bouche de Henri II, que Philippe II était convenu avec lui de massacrer dans les Pays Bas, tous ceux qui seraient suspects en matière de religion, et que dès ce moment, ému de pitié pour ce pauvre peuple exposé aux tortures et à la mort, il résolut de le défendre contre la tyrannie et d'établir dans sa patrie la liberté, au péril même de sa vie.

Guillaume termine sa courageuse apologie par ces paroles du plus sublime patriotisme: « Plût à Dieu, Messieurs, ou que mon exil perpétuel ou même ma mort, vous pût apporter une vraie délivrance de tant de maux et de calamités que les Espagnols machinent contre vous ! Oh ! que ce bannissement me serait doux ! Que cette mort me serait agréable ! Car, pourquoi ai-je exposé tous mes biens, perdu mes frères, laissé mon fils prisonnier ? Quel salaire puis-je attendre de mes longs travaux, sinon de vous procurer, au prix de mon sang, s'il était nécessaire, la liberté ? Si donc vous jugez, Messieurs, que mon absence ou ma mort vous pût servir, commandez, envoyez-moi jusqu'aux confins de la terre, j'obéirai. Voilà ma tête sur laquelle nul prince ni monarque n'a puissance que vous, disposez-en pour votre bien, pour le salut et la conservation de votre république ».

Le retentissement de ce manifeste fut immense. Il redoubla l'ardeur des assassins, auxquels le prince d'Orange avait été présenté comme un point de mire. Un marchand espagnol, *Gaspard Anastro*, établi à Anvers, reçut de Philippe II l'engagement écrit d'une somme de *80,000 ducats*, s'il faisait assassiner Guillaume. *Juan Jaureguy* commis d'Anastro, après s'être confessé, se rendit, le 18 mars 1582, au château d'Anvers où d'Orange donnait un banquet en l'honneur de l'anniversaire

du duc d'Anjou. Le meurtrier attendit dans la cour, présenta à Guillaume une pétition et lui tira un coup de pistolet. Le coup ne fut pas mortel, mais l'assassin fut tué par un hallebardier. On trouva dans la poche de Jaureguy, des prières adressées à l'Ange Gabriel pour la réussite de l'entreprise criminelle (1).

II

Le duc d'Anjou, malgré tous les honneurs qu'on lui fit, fut bientôt las d'être subordonné de fait à l'autorité des Etats et à celle du prince d'Orange. Il conçut le projet perfide, malgré ses serments, de s'emparer de vive force de tous les pouvoirs dans les Pays Bas. Le 15 janvier 1583, jour fixé pour l'exécution du complot, le capitaine *Chamois*, commandant français de Dunkerque, prit occasion d'une légère querelle entre la garnison et les habitants pour s'emparer de cette importante place-frontière. Le même moyen fut employé, en même temps, avec le même succès à Ostende, Dixmude, Termonde, Alost et Vilvorde. La chose ne fut pas aussi facile à Bruges. *De Gryse*, le bourgmestre, par sa fermeté et ses discours encouragea ses concitoyens à résister au détestable attentat dirigé contre la liberté politique et religieuse, au profit d'une nouvelle tyrannie étrangère. De Gryse parlait à des hommes capables de comprendre et d'appuyer sa courageuse détermination. Toute la population fut bientôt sur pied, et les Français désappointés, durent reprendre leur chemin, sous peine d'être mis en pièces par les bourgeois qu'ils avaient voulu surprendre.

Pendant ce temps, le duc d'Anjou resté à Anvers, ayant des troupes toutes prêtes en dehors des murs de la ville, profita de l'heure de midi, le 17 janvier, pour faire entrer les Français dans la cité. Les soldats et les gardes d'Anjou se jetèrent sur les bourgeois, gardiens de la porte, et les égorgèrent jusqu'au dernier. Ensuite ils se précipitèrent dans les rues d'Anvers en

1. JANSSENS. T. II, p. 101-116. — DEWEZ. T. V, p. 71-88. — MOTLEY. T. IV, p. 299-306. — ADER. Plutarque des Pays-Bas. T. I, p. 15. — VANDERVYNCKT. T. III, p. 20-26. — RASTOUL DE MONGEOT. T. I, p. 174-177. — BENTIVOGLIO. L. XI.— HOOFT. Livre XIX. — GROTIUS. Livre IV.

s'écriant : *Ville gagnée ! vive la messe ! vive d'Anjou.* Les bourgeois attirés aux portes et aux fenêtres par ces cris, furent salués de volées d'arquebuses. Bientôt toute la population courut aux armes. Toutes les classes, tous les partis, le noble et le roturier, le catholique et le protestant, se serraient la main et juraient de mourir côte à côte pour la défense de la cité, contre le perfide étranger. Le gentilhomme accourait portant sa lance et sa cuirasse, le bourgeois son mousquet et sa bandoulière, l'artisan sa hache, son maillet, ses outils. Les femmes et les enfants montés sur les toits ou garnissant les fenêtres, jetaient sur l'ennemi non seulement des tuiles et des tuyaux de cheminée, mais des tables, de lourdes chaises et tous les objets pesants qui leur tombaient sous la main, tandis que les hommes qui n'avaient plus de balles, chargeaient leurs armes au moyen de boutons de leurs habits, ou de pièces d'or ou d'argent tordues entre les dents. Au milieu d'une population si résolue, les 4.000 envahisseurs, malgré leur audace, se virent bientôt débordés, et au bout d'une heure, près du tiers d'entre eux avaient mordu la poussière. Très peu de bourgeois avaient péri et chaque minute augmentait leur nombre. Les Français battus se jetèrent du haut des remparts dans les fossés qui se remplissaient de cadavres. A peine une heure s'était-elle écoulée depuis l'entrée des Français, qu'ils étaient presque entièrement égorgés ou captifs. Deux cent cinquante seigneurs gisaient sur le pavé des rues, reconnaissables à leurs riches costumes. Près de deux mille soldats avaient péri et le reste était prisonnier. Le duc voyant sa perfidie manquée, prit la fuite, saisi de terreur.

Le même jour le fourbe d'Anjou se porta dans la direction de Termonde et en chemin eut à subir une autre calamité qui coûta la vie à bon nombre de ses soldats. Les habitants de Malines voulant l'arrêter dans sa marche, rompirent une digue et les eaux gonflées de la Dyle, s'élançant à travers le pays qu'il devait parcourir, produisirent une telle inondation qu'au moins mille de ses hommes périrent noyés.

Aussitôt de retour à son camp près de Berchem, le duc entra en correspondance avec le prince d'Orange et avec les autorités d'Anvers et présenta sa tentative de s'emparer de la ville, comme

acte de légitime défense. Le digne fils de Catherine de Médicis avait eu pour intention de rétablir l'exercice du culte catholique romain, de fouler aux pieds les constitutions dont il venait de jurer le maintien, de s'emparer du pouvoir suprême et de l'exercer de la façon la plus absolue. Le traître alla même jusqu'à se croire l'*offensé* et se déclarait disposé à *pardonner*, si on voulait continuer à le reconnaître comme le souverain.

Les Etats de l'Union, craignant d'avoir deux ennemis à combattre au lieu d'un, et grâce aux avis du prince d'Orange, signèrent le 26 mars, un arrangement provisoire. Le 28 juin, le duc d'Anjou quitta Dunkerque pour Paris. Ce fourbe ne devait plus se rendre coupable d'un autre parjure à l'égard des Pays-Bas. Il mourut à Château-Thierry, le 10 juin 1584, dans d'atroces souffrances (1).

III

Pendant ce temps le prince de Parme n'était pas resté inactif. Il avait passé la plus grande partie de l'été à prendre plusieurs villes, que la trahison du Français avait exposées sans défense aux attaques des Espagnols.

La ville de Bruges se trouvant à la discrétion du traître prince de Chimay, fut livrée par lui au gouvernement espagnol. Tous les les habitants non catholiques, furent mis en demeure de rentrer dans l'Eglise romaine ou de quitter le pays. — La princesse de Chimay, convertie à la foi évangélique, choisit ce dernier parti. Elle quitta son mari et se retira en Hollande.

La ville d'Ypres, assiégée depuis longtemps, dut enfin céder. Le nouvel évêque eut pour premier soin, en prenant possession de son siège, de nettoyer un lieu souillé, depuis tant d'années par la présence des hérétiques, et comme mesure d'inauguration, il fit déterrer les cadavres de plusieurs évangéliques, et ordonna de les pendre publiquement, dans leurs cercueils. Quant aux vivants, sectateurs de la Réforme, ils furent sans délai, chassés

1. MOTLEY. T. IV, p. 376-413. — JANSSENS. T. II, p. 121-128. — VAN METEREN. Livre XI. — BENTIVOGLIO, Livre XII. — VANDERVYNCKT. P. V, c. 4. — DEWEZ. T. V, p. 100-110. — DE THOU. T. VI, p. 269-272.

de la ville. Voilà le sort habituel réservé à tous les dissidents, partout où les Espagnols et les prêtres romains réussirent par la force ou la trahison, à faire leur entrée.

A Courtrai, *Simon Van Torre*, membre de l'Eglise évangélique de cette ville, tomba entre les mains des catholiques. On lui arracha toute la barbe, on lui porta un coup de poignard à la tête, puis on le jeta en prison où il termina son existence. *Jean Messuus*, pasteur protestant à Middelbourg, fut noyé dans un sac. Lorsque Alost tomba au pouvoir des Espagnols, le pasteur *Guillaume Prés*, fut jeté dans une fondrière où il expira en mars 1584. *Wauters Wilgens*, après s'être blotti pendant quinze mois dans son pigeonnier, fut découvert, conduit au pilori et enfin pendu (1).

Ces martyrs de la liberté tombèrent victimes de l'Intolérance victorieuse, sans grand préjudice pour la cause qu'ils défendaient. Il n'en fut pas de même lorsque tomba sous le coup de feu d'un assassin soudoyé, le grand héros de la liberté, le Prince d'Orange. La mort de cet illustre patriote eut, pour la cause de l'indépendance, des conséquences désastreuses.

CHAPITRE XLVI

L'assassinat du Prince d'Orange et ses conséquences. 1584-1596.

SOMMAIRE : Balthazar Gérard encouragé dans ses projets meurtriers par les Jésuites. — Comment Gérard parvient à ses fins. — Mort du Prince Guillaume. — Tristesse générale. — Supplice du coupable. — Eloge du Taciturne. — Victoires faciles du despotisme après la mort du grand libérateur. — Termonde, Gand, Bruxelles, Anvers tombent au pouvoir de la tyrannie. - Emigration, martyrs, misère et désolation. — Mort d'Alexandre Farnèse. — Règne éphémère de ses successeurs jusqu'à l'avènement d'Albert et d'Isabelle.

1. PROTESTANTISME BELGE, p. 229. — MOTLEY. T. IV, p. 406-412. — BOR. XIX. — WAGENAAR. VII, 484. — VAN METEREN. XI. — HOOFT. XX.

I

Dans l'espace de deux ans, Guillaume avait été l'objet de cinq tentatives distinctes d'assassinat, toutes instiguées par le gouvernement espagnol. Une sixième et dernière allait bientôt les suivre. Pendant l'été de 1584, le prince d'Orange avait établi sa résidence à Delft où sa quatrième femme *Louise de Coligny* avait donné le jour, l'hiver précédent, à un fils qui fut plus tard le célèbre stathouder *Frédéric-Henri.*

Depuis sept ans, Balthazar Gérard, catholique fanatique dont les parents vivaient encore en Bourgogne, nourrissait le projet de délivrer l'Eglise romaine et le roi d'Espagne d'un ennemi aussi formidable que le prince d'Orange. Dès que le ban de Philippe II contre d'Orange eut été publié, Balthazar, plus que jamais ardent à poursuivre l'exécution de son dessein, songea aux moyens de gagner la confiance des partisans d'Orange. Au mois de mars 1584, Balthazar se rendit à Trèves et confia son dessein au régent du collège des Jésuites. Ce prêtre approuva hautement le projet, donna sa bénédiction à Gérard et lui promit que s'il perdait la vie dans son entreprise, il irait prendre place parmi les glorieux martyrs de la foi.

De Trève, Balthazar vint à Tournai et y consulta un autre prêtre, le père *Géry*, moine franciscain, qui l'encouragea de même à commettre son crime. Balthazar s'adressa alors au Prince de Parme, auquel il exposa ses intentions. Farnèse renvoya l'assassin à d'*Assonlville*, pour que celui-ci donnât à Gérard les encouragements dont il pouvait avoir besoin. Sa conscience mise à l'aise du côté de l'Eglise et des autorités, Balthazar se rendit à Delft, se fit passer pour le fils d'un martyr protestant, affecta beaucoup d'ardeur pour le culte évangélique, et réussit par ces manœuvres perfides, à gagner la confiance du prince Guillaume. Celui-ci l'envoya avec des dépêches au maréchal de *Biron* et Gérard rapporta des lettres sur le décès du duc d'Anjou. Le prince d'Orange satisfait de la commission, lui fit remettre une certaine somme, dont le traître employa une partie pour acheter deux mousquetons et des munitions. Balthazar obtint de la charité de Guillaume, ce que l'avarice de Farnèse lui avait refusé : la somme nécessaire à l'accomplissement de son crime.

Guillaume fixa à son meurtrier le 10 juillet pour venir faire signer son passeport, afin d'entreprendre un autre voyage. Gérard arriva le jour indiqué, cachant soigneusement ses deux longs pistolets, chargés chacun de trois balles. Lorsque le prince sortit de la salle à manger, Balthazar, caché derrière un pilier, lui déchargea à bout portant un mousqueton dans la poitrine, en présence de Louise, son épouse. Mortellement blessé, Guillaume s'écria en chancelant : *Mon Dieu, ayez pitié de moi ! Mon Dieu, ayez pitié de ce pauvre peuple !* Le prince expira aussitôt. Il avait cinquante et un ans.

L'assassin fut arrêté dans sa fuite. Dans ses interrogatoires et au milieu d'affreuses tortures, il soutint qu'il n'avait été poussé à cet assassinat que par les conseils d'un jésuite de Trèves, d'un cordelier de Tournai et du prince de Parme. Gérard endura les tourments d'une mort affreuse avec un courage extraordinaire.

Philippe II accorda à la famille de ce scélérat les titres de noblesse, les trois seigneuries de Livremont, d'Hortol et de Dampmartin, situés dans la Franche-Comté, et quatre mille florins. « Etrange noblesse, dit JANSSENS, que celle qui est la récompense du crime ». « La charité du prince, dit MOTLEY, avait fourni l'arme au moyen de laquelle il devait périr, et ses biens fournirent le moyen de payer le prix du sang à la famille de l'assassin ».

A la nouvelle de cet assassinat, une consternation générale et une douleur universelle se répandirent dans les Provinces-Unies. Les funérailles du prince furent célébrées avec une pompe magnifique et presque royale.

Les Etats-Généraux, profondément affligés de la grande perte de leur habile et illustre chef, conférèrent, par reconnaissance pour les services éminents du libérateur, le gouvernement héréditaire de la Hollande et de la Zélande et la charge de grand amiral, au prince *Maurice*, deuxième fils de Guillaume. Il était alors âgé de dix-huit ans et faisait ses études académiques à la célèbre université de Leyde (1).

1. MOTLEY. T. IV, p. 414-432. — JANSSENS. T. II, p. 130-135. — DEWEZ. T. V, p. 111-212. — VANDERVYNCKT. T. III, p. 28. — ADER. T. I, p. 27-33. — VAN METEREN. XI. — HOOFT. XX. — BOR. XVIII.

La vie de Guillaume le Taciturne fut la noble épopée d'un chrétien, inspirée depuis son commencement jusqu'à sa fin par la même grande idée : la liberté. De ses qualités morales, la plus saillante était sa piété. C'était avant tout un homme religieux. Aux moments les plus sombres c'est à sa foi en Dieu qu'il demandait appui et consolation. En la sagesse et la bonté du Tout-Puissant, il mettait une confiance aveugle, et grâce à sa foi, il contemplait la figure souriante, le danger en face, et endurait des travaux et des épreuves sans nombre avec une sérénité en apparence surhumaine. Mais si son âme était si pleine de piété, elle était aussi tolérante pour l'erreur. Converti de cœur et de tête à la foi réformée il n'en était pas moins tout prêt à concéder la liberté de culte aux catholiques d'une part, et aux anabaptistes de l'autre. Depuis le jour où, otage auprès du roi de France, il découvrit le plan qu'avait formé Philippe pour implanter l'Inquisition espagnole dans les Pays-Bas, jusqu'au dernier souffle de son existence, il ne chancela pas un instant dans sa résolution de résister à cet inique dessein. Cette résistance fut l'œuvre de sa vie. Repousser l'Inquisition, maintenir les anciennes libertés de sa patrie, telle fut la tâche qu'à peine âgé de vingt-trois ans, il s'imposa. Sans jamais parler de mission céleste, sans jamais tromper autrui ou s'enivrer lui-même au moyen de la phraséologie ordinaire des enthousiastes, il accomplit cette tâche, à travers les dangers, au milieu des labeurs et avec des sacrifices tels, que peu d'hommes en ont jamais pu faire sur l'autel de la patrie.

Son généreux désintéressement était au niveau de sa force d'âme. Prince de première noblesse et d'une fortune royale, il se priva de rang, de richesse et parfois des plus ordinaires nécessités de la vie, et pour la cause de son pays consentit à devenir un mendiant aussi bien qu'un proscrit. Ce ne fut point par quelque coup de tête, rendu plus tard irréparable, qu'il fut poussé dans cette voie. La retraite lui fut ouverte. A de nombreuses reprises on lui offrit avec instances, non seulement le pardon mais encore des faveurs.... Tandis qu'il refusait de prêter l'oreille aux offres tentatrices du gouvernement du roi, il prouvait la nature désintéressée de ses services en déclinant tous les ans la souveraineté des Provinces.. Il vécut et mourut,

non pour lui-même, mais pour son pays.... Il parvint, à travers une série de revers, à une victoire complète. Il éleva un Etat libre sous les batteries mêmes de l'Inquisition et en dépit du plus puissant Empire du monde. Il fut donc un conquérant dans le plus haut sens du mot car il conquit, pour tout un peuple, la liberté et une existence indépendante... Tant qu'il vécut, Gand fut ce qu'elle eut dû rester toujours, le boulevard de la liberté populaire dont elle avait été le berceau. Après la mort du Prince, elle en devint la tombe.

Ne trouvant guère dans cette nature de défauts à exploiter, les ennemis de Guillaume l'ont flétri en bloc. Ils n'ont vu dans son patriotisme et sa générosité, que mensonge. Il n'eut jamais, disent-ils, que de l'ambition, qu'un ardent et égoïste désir de régner.

Mais toute la vie de Guillaume, ses écrits publics ou intimes sont là pour démentir des calomnies inspirées par le fanatisme et pour convaincre tout homme non prévenu, que celui qui a reçu le nom de *père* de la patrie ne fut jamais inspiré que par le plus pur patriotisme.

Le « *père Guillaume* » passa en souriant à travers la vie, portant sur ses épaules le fardeau des douleurs d'un peuple. Aussi ce peuple ne fut-il jamais ingrat, il pensa toujours à celui qu'il appela son père. Tous les nuages qu'avaient pu amonceler la calomnie n'étaient point parvenus à éteindre aux yeux de la nation, l'éclat de la grande âme vers laquelle, aux jours des calamités sombres, ses yeux cherchaient la lumière. Pendant toute sa vie, il fut l'étoile polaire de tout une brave nation, et quand il mourut, les petits enfants pleuraient dans les rues (1). Guillaume fut un grand homme, un grand patriote, un grand libérateur et un grand chrétien digne d'être aimé et imité.

II

Après la mort du plus solide soutien de la liberté religieuse et de l'indépendance nationale, Farnèse, l'ennemi de l'un et de l'autre, subjugua assez rapidement les villes qui voulaient

1. Motley. T. IV, p. 433-447.

secouer le joug de la tyrannie espagnole et jouir de la liberté. Termonde se rendit au gouverneur le 17 août 1584, par capitulation. Deux pasteurs protestants comptaient s'échapper avec la garnison, mais ils furent reconnus. Farnèse fit noyer l'un et pendre l'autre. Gand, longtemps bloqué, serré étroitement et en proie à une affreuse famine, capitula enfin avec le prince de Parme. Cette ville dut s'engager à ne tolérer dorénavant que l'exercice du culte catholique romain, à payer deux cent mille florins et à livrer douze bourgeois pour être décapités. Les protestants ayant été mis en demeure de choisir entre l'abjuration et l'émigration, quittèrent la ville et allèrent s'établir dans les Provinces-Unies.

Victorieux de Gand et de la Flandre, Farnèse tourna ses efforts contre le Brabant et sa capitale. Bruxelles, dont toutes les communications furent bientôt coupées par les troupes royales, en proie à la disette et à la révolte de la garnison, se rendit le 10 mars 1585.

Pour anéantir complètement le parti de la liberté, il n'y avait plus à soumettre que la ville d'Anvers, vaillamment défendue par Marnix de Sainte-Aldegonde. Après avoir soutenu le siège pendant une année entière, Anvers aussi se rendit, le 17 août 1585. La capitulation accordait aux protestants la faculté d'abjurer leur religion ou de quitter la ville.

Avec la soumission d'Anvers expira la puissance du parti national et libéral en Belgique, et le despotisme espagnol fut rétabli dans toute l'étendue des Pays-Bas, excepté dans les Provinces-Unies, définitivement perdues pour la tyrannie étrangère. Protégées par l'Angleterre, défendues par Maurice de Nassau, elles surent conserver leur indépendance religieuse et politique. Partout où l'Espagne redevint maîtresse, l'intolérance fut régnante Le culte catholique était le seul autorisé. Les non catholiques étaient obligés d'abandonner leur patrie s'ils voulaient rester fidèles à leur conscience.

Une foule innombrable de savants et de littérateurs quittèrent la Belgique et portèrent leurs lumières dans les pays où ils eurent la liberté de les répandre impunément. Le départ d'un grand nombre d'hommes remarquables par leur savoir ou leurs talents, fut suivi d'une décadence profonde des sciences, des

lettres et des arts. L'aspect du pays était désolant. Les chevaux paissaient l'herbe dans les rues de la ville de Gand, devenue déserte ; les loups étaient maîtres de la campagne, en grande partie dépeuplée et restée sans culture par le départ des habitants. *Six mille familles* gantoises avaient reçu leurs passeports. On peut évaluer sans exagération à *trois cent mille*, le nombre de citoyens de tout âge et de toute condition que la rentrée des Espagnols chassa du pays. Ceux qui restèrent étaient ruinés, atterrés, démoralisés. Une quantité de Belges exilés portèrent leur industrie, leur richesse et leurs sciences aux Provinces-Unies qui devinrent florissantes.

Les protestants restés en Belgique furent l'objet de la persécution de l'Espagnol fanatique et vainqueur. L'anabaptiste *Chrétien Rycen* fut brûlé à Hondschoten. A Gand, on étrangla dans la citadelle trois anabaptistes, dont une femme. Parmi eux se trouvait *Juste de Tollenaer* qui a laissé une lettre à ses coreligionnaires. *Juste Lipse*, un des professeurs de Leyde, justifia l'intolérance romaine et celle dont les protestants se rendaient quelquefois coupables, par la publication de plusieurs ouvrages où il soutenait que les Etats ne devaient souffrir qu'une religion et extirper les autres. Un homme qui professait des idées si conformes au catholicisme ne pouvait rester longtemps dans la religion réformée qui consacre le libre examen de chacun ; Juste Lipse abjura la foi évangélique pour entrer dans le giron de l'Eglise romaine.

Les idées d'intolérance exposées dans les écrits de ce savant versatile, ne furent que trop mises en pratique par le vainqueur. Les anabaptistes *Barthelemy de Panten* et *Michel de Wedu-waer* furent exécutés dans la citadelle de Gand. *Guillaume de Ryke*. subit le martyre à Valenciennes. *Marguerite Pironne*, accusée de lire la Bible, eut à choisir entre brûler le saint livre ou être brûlée elle-même. Elle préféra subir elle-même le dernier supplice. Après avoir été étranglée, elle fut brûlée. *Jean Cateau*, fut étranglé à Ypres comme protestant (1). On le voit, la res-

1. LE PROTESTANTISME BELGE, p. 236-270. — BAYLE. Dict. historique. Art. Lipse. — JANSSENS. T. II, p. 136-152. — VAN METEREN. Livre XIV. — DEWEZ. T. V. — TH. JUSTE. T. II. — VANDERVYNCK. P. VI, c II.

tauration du catholicisme fut consacrée par l'effusion du sang des hérétiques et des partisans de la liberté.

III

Farnèse, après avoir été employé par Philippe contre l'Angleterre et la France, mourut dans sa quarante-huitième année, le 3 décembre 1592. « Si Alexandre Farnèse se fit une brillante réputation militaire, dit l'abbé JANSSENS, sa mémoire n'est pourtant pas sans tâche, car il a été l'âme de tous les complots d'assassinats tramés contre les jours de Guillaume d'Orange. Le fer et le poison étaient à ses yeux, comme à ceux de son maître, des moyens légitimes pour arriver à son but ».

Pierre Ernest, comte de Mansfeld, avait provisoirement succédé au prince de Parme, mais bientôt il fut remplacé par Ernest d'Autriche, frère de l'empereur Rodolphe II. Lorsqu'il arriva dans son gouvernement, au mois de janvier 1594, ses premiers efforts eurent pour objet la paix avec la Hollande. Mais ses propositions furent rejetées par les Etats généraux qui, dans un acte daté de La Haye, 27 mai 1594, énumérèrent les injustices, les vexations et les cruautés commises par les Espagnols, l'exécution des premiers seigneurs des Pays-Bas et l'assassinat du prince d'Orange. Ils accusèrent aussi *Pierre de Gusman*, comte de Fuentès d'avoir promis 50.000 écus à *Lopez*, médecin de la reine Elisabeth, pour assassiner cette princesse. Ils rappelèrent en outre que le comte de Fuentès avait également engagé *Emmanuel Andrada* à ôter la vie à Henri IV. Ils ajoutaient qu'il y avait deux mois à peine qu'un prêtre de Namur avait été envoyé de Bruxelles en Hollande pour assassiner Maurice de Nassau. Enfin ils terminaient en refusant de négocier avec des traîtres et des parjures, attendu que Dieu et son bras tout-puissant feraient triompher leur juste cause.

Les Etats de Hollande n'ayant pas voulu de la paix qui leur était offerte, durent se préparer au combat, car les hostilités recommencèrent de la part de l'ennemi. Tandis qu'une armée française envahissait l'Artois et le Hainaut, Maurice de Nassau s'empara de Groningue qui était restée jusqu'alors au pouvoir des Espagnols.

Le refus des Hollandais et la prise de Groningue ébranlèrent fortement la santé d'Ernest d'Autriche et amenèrent sa mort, le 21 février 1595.

Philippe II désigna pour lui succéder, dans le gouvernement difficile des Pays-Bas catholiques, l'archiduc Albert d'Autriche, qui était archevêque, cardinal et Inquisiteur général.

Le nouveau gouverneur arriva à Bruxelles le 11 février 1596 et s'occupa immédiatement à repousser les Français et à faire la guerre aux Provinces Unies. Mais le prince Maurice défit un corps d'Espagnols près de Turnhout et emporta les petites places qui avaient encore des garnisons étrangères dans l'Overyssel, dans la Gueldre et du côté du Rhin.

Philippe II, sentant sa fin approcher, eut une idée qui, si elle avait été exécutée quelques années plus tôt, eût épargné à la Belgique bien des malheurs. Le roi d'Espagne conçut le projet de constituer les dix-sept Provinces en Etat indépendant. Ayant toute confiance dans l'archiduc Albert, Philippe lui donna sa fille Isabelle en mariage et créa l'Indépendance des Pays-Bas. Le roi renonçait, en faveur de sa fille, à tous ses droits sur des Provinces qu'il avait ruinées et couvertes de sang (1).

L'histoire de l'Intolérance, depuis le règne d'Albert et d'Isabelle, jusqu'à l'avènement de Joseph II, fera l'objet de la cinquième partie de ce livre L'intolérance des Archiducs nous montrera que ces deux princes étaient entièrement dignes de la confiance d'un roi aussi cruellement fanatique que l'était Philippe II.

CHAPITRE XLVII

L'Inquisition et la liberté dans le Pays de Liège sous le règne d'Ernest de Bavière. 1580-1612.

SOMMAIRE : Ernest favorise les Jésuites et nomme Chapeauville inquisiteur. — Le Concile de Trente imposé au clergé de Liège. — Mesure de l'assemblée des Etats touchant les bourgmestres. — L'Evêque publie des Edits contre les hérétiques. — Abjuration de

1. DAVID. Manuel de l'histoire de Belgique. p. 363-370. — TH. JUSTE. T. II, p. 111-112. — JANSSENS. T. II, p. 165-179.

Jean Baks et bannissement de *Gabriel Morel*. — Plusieurs martyrs de l'Evangile et de la liberté. — Terrible châtiment infligé à la ville de Huy. — Septante-deux hérétiques bannis. — Les Capucins s'abattent aussi sur Liège. — Fin du règne d'Ernest de Bavière.

I

Gérard de Groesbeck, mort en 1580, après un règne tyrannique de 16 ans, eut pour successeur *Ernest de Bavière*, aussi grand adversaire de la liberté que son prédécesseur. Comme Gérard, Ernest crut devoir favoriser les Jésuites qui combattirent le protestantisme et la liberté par tous les moyens en leur pouvoir. Cependant, les disciples de Loyola ne parvenant pas, malgré leur zèle et leurs intrigues, à extirper complètement les hérétiques, Ernest nomma, en 1582, *Chapeauville* inquisiteur de la foi.

Comme tous ces moyens ne suffisaient pas encore à déraciner l'hérésie qui poussait partout et se montrait plus vivace que jamais, vers l'an 1585, l'évêque de Verceil réunit le clergé liégeois pour lui proposer l'application des décrets du Concile de Trente.

Après une courte opposition, ces décrets furent reçus par les prêtres de Liège, qui ne tardèrent pas à les imposer au peuple.

On peut considérer comme une conséquence de l'adoption des décrets de Trente, l'arrêté de l'assemblée des Etats, pris en 1586, en vertu duquel les bourgmestres devaient jurer de maintenir la religion catholique romaine observée, disait-on, de toute ancienneté dans le pays.

L'évêque, de son côté, après avoir rappelé le zèle catholique de ses prédécesseurs et exprimé l'intention de marcher sur leurs traces, fit la lecture d'un règlement dont nous donnons ici un résumé :

1° Tous les habitants du pays de Liège doivent régler leur vie, leurs mœurs et leurs actions conformément à la religion catholique. Il est défendu de *croire*, de tenir, d'alléguer, de soutenir, de lire, d'enseigner en public ou en particulier, quoi-

que ce soit de contraire à la foi catholique. — 2° Les imprimeurs ne pourront rien mettre sous presse qui n'ait été auparavant visité et approuvé par celui ou par ceux qui auront été délégués pour cela. — 3° Les imprimeurs et les libraires seront tenus de faire un inventaire de tous leurs livres, de le remettre aux commissaires délégués pour cet objet. — 4° Personne ne pourra vendre des livres s'il ne s'est fait inscrire par le vicaire général et s'il n'a pas prêté le serment obligatoire. — 5° Tout libraire autorisé, possédera l'*Index des livres prohibés*, afin qu'il ne puisse protester qu'il ne sait pas quels sont ces livres. — 6° Personne ne pourra ouvrir une école quelconque, ou enseigner quoi que ce soit, s'il n'a préalablement été légitimement autorisé à exercer ces fonctions. — 7° Personne ne sera admis aux droits de bourgeoisie s'il n'accepte entièrement le Concile de Trente. Ceux qui refuseront seront tenus comme suspects d'hérésie et bannis comme hérétiques. — 8° Nul ne pourra être pourvu d'aucun office public s'il n'est catholique. — 9° Quiconque sera élevé à un office public quelconque devra prêter serment de faire toujours profession de la religion catholique. — 10° Les officiers et ministres de justice procéderont sans aucune connivence ni dissimulation contre les blasphémateurs de la religion catholique. — 11° Ceux qui auront différé de faire baptiser leurs enfants au-delà du 3e jour, seront frappés d'une amende de 20 florins d'or. — Les articles 12 à 14 interdisaient aux comédiens, aux cabaretiers et aux aubergistes de ne rien tolérer chez eux de contraire à la religion catholique. Les articles 15 et 16 promettaient aux délateurs une partie des amendes auxquelles seraient condamnés les coupables. Les officiers étaient spécialement invités à veiller sur l'exécution de tous ces décrets.

Cet édit fut publié au perron de Liège, avec beaucoup de solennité, le 30 mars 1589.

II

Pendant que l'Evêque publiait son édit, assez semblable à ceux publiés par Charles-Quint, un cas dangereux d'hérésie vint à sa connaissance.

Jean Baks, curé de Hasselt, prêchait les doctrines de la

réforme avec beaucoup de succès. *Antoine Ghénart*, chanoine inquisiteur, et d'autres affidés, allèrent s'asseoir, déguisés en laïques, parmi les auditeurs du curé suspect. Ayant trouvé de quoi l'accuser, ils l'enlevèrent à son troupeau et l'enfermèrent dans un couvent. On lui fit son procès en forme. Convaincu d'avoir prêché contre le purgatoire, la confession et la messe, Baks fut condamné à abjurer ce qu'il croyait être la vérité. Le malheureux n'eut pas la force d'exposer sa vie pour ses convictions et il les abjura.

A peine le scandale de Hasselt était-il écarté, qu'il s'en éveilla un autre de même nature, à Fontaine-l'Evêque, ville qui faisait alors partie du Pays de Liège. Il s'y trouvait un ermite artésien, nommé *Gabriel Morel*, homme de bien, adonné aux jeûnes et aux prières. A plusieurs reprises il fut accusé d'hérésie par l'inquisiteur Ghénart qui finit par le bannir du diocèse de Liège, uniquement parce que l'ermite désapprouvait l'habitude d'orner les statues des saints et de les porter en procession.

Les rigueurs exercées par l'Evêque de Liège contre les protestants de ses Etats amenèrent, en 1593, l'intervention des Provinces-Unies pour réclamer en faveur des persécutés la liberté religieuse. Ce n'était pas d'un évêque dévoué au pape qu'on pouvait obtenir l'exercice de ce droit sacré. Le Prince répondit que sa qualité d'ecclésiastique lui faisait un devoir de protéger le catholicisme à l'exclusion de toute autre religion, et de ne pas souffrir dans ses Etats des ennemis de cette religion. Malgré la fermeté de cette réponse, les amis de la liberté religieuse au Pays de Liège ne laissèrent pas d'espérer un allègement de l'oppression sous laquelle ils gémissaient.

L'intervention des Provinces-Unies avait donné du courage aux protestants de Hasselt et de Maeseyck. Les prêtres se plaignirent et l'Evêque ordonna la publication de nouveaux édits contre les hérétiques. On leur fixa un temps pour abjurer entre les mains des inquisiteurs, à défaut de quoi ils devaient quitter le pays. Quelques-uns se laissèrent gagner, les autres préférèrent l'exil.

Quentin Jacobs et *Alcide Batem*, sa femme, qui s'étaient distingués par leur zèle à répandre leur doctrine à Zonhoven, furent exceptés de cette mesure générale et livrés au dernier

supplice à Liège. *Alcide*, en même temps qu'une autre jeune fille nommée *Maeyken Wouters*, fut soumise à la torture. On les étendit sur des *chevalets*, un jeudi soir, jusqu'à ce qu'enfin elles s'affaissèrent sur elles-mêmes.

Pour les faire revenir à elles, on les arrosa avec de l'eau. Alors elles crièrent de douleur. Ayant persisté dans leur foi, elles furent renvoyées dans leurs cachots. Après un long emprisonnement, elles furent jetées vives, du haut d'un pont, dans la Meuse, le 24 juillet 1595. *François Visé*, ayant persisté dans sa foi malgré les efforts des inquisiteurs, fut condamné à passer quelques heures au pilori, sur la place publique, avant de pouvoir s'en aller en exil.

III

La prise de la ville de *Huy* par les Hollandais, en 1595, fut le dernier mouvement politique déterminé par la Réforme sur le sol liégeois. *Hérangeer*, gouverneur de Bréda, trouva moyen d'enlever la forteresse que trente soldats occupèrent par surprise, dans la nuit du 4 au 5 février 1595. Le mayeur *De Brialmont*, ouvrit les portes de la ville aux Hollandais. Ces derniers n'en furent pas longtemps les maîtres.

Ernest, aidé de ses troupes, soutenues par un renfort espagnol, investit Huy, et le 13 mars, après une lutte sanglante, il s'empara de la ville. Les habitants furent cruellement châtiés pour avoir reçu favorablement les libérateurs de la patrie. Les vainqueurs se baignèrent dans le sang et l'ordure. Les femmes et les jeunes filles furent l'objet des outrages les plus cruels. Tout fut pillé dans la ville et tout fut vendu. Après une enquête sévère, *cent huit* bourgeois furent condamnés comme suspects d'hérésie, pour avoir fait bon accueil aux Hollandais.

C'est ainsi qu'on faisait expier à la ville de Huy le crime d'avoir voulu secouer le joug de Rome. Elle fut ramenée dans le giron de l'Eglise romaine, par la force des armes, et jusqu'à ce jour elle n'a pas encore trouvé la force de le secouer.

La vigilance et l'intolérance épiscopales eurent l'occasion de sévir, l'an 1593, contre un certain nombre de malheureux habitants de Maeseyck et de Hasselt.

Ernest bannit de ces deux villes *septante-deux* personnes suspectes d'hérésie,

Le Prince-Evêque fut puissamment secondé dans l'œuvre ténébreuse qu'il poursuivait dans tout le Pays de Liège, par l'arrivée des Capucins qui s'établirent à Huy, à Dinant, à Thuin, à Hasselt, à Saint-Trond, à Maestricht et à Maeseyck. Ces ennemis de la liberté s'efforcèrent partout d'envelopper dans de lourdes chaînes, un peuple libéral.

Le Prince-Evêque passa les dernières années de son règne à publier de nouveaux édits et de nouveaux mandements contre les gens suspects d'hérésie. Par sa vigilance sur ce point important de son administration, il mérita lui aussi, les louanges du pape.

« Ernest de Bavière mourut le 7 février 1612. Il avait été pendant 31 ans, un des prélats les plus puissants de son Eglise, qu'il déshonora par des mœurs honteuses. Les services qu'il rendit à la cause romaine, comme personnage politique parurent suffisants pour couvrir ses fautes et ce pécheur scandaleux, cet évêque plein d'irrégularités, mourut choyé du pape (1). »

L'Intolérance des Archiducs Albert et Isabelle, dont nous allons maintenant nous occuper, n'était pas plus douce que celle de l'Evêque dont nous venons de terminer l'histoire. Les faits que nous allons rapporter dans le chapitre suivant nous montreront que les Archiducs n'ont pas du tout mérité les éloges qui leur ont été prodigués par des auteurs qui ne voient que piété et vertu dans tout ce qui contribue à augmenter le pouvoir et la richesse de l'Eglise romaine.

---

1. D. Lenoir. Ch. X et XI.— Rahlenbeck. Livre IV.— Becdelièvre. Biographie liégeoise. — Hénaux. Histoire du Pays de Liège. T. II. — Ménart. Histoire de la ville et du château de Huy.

CINQUIÈME PARTIE

L'INTOLÉRANCE & LA LIBERTÉ

DEPUIS L'AVÈNEMENT DES ARCHIDUCS ALBERT & ISABELLE JUSQU'A CELUI DE JOSEPH II. DE 1598 A 1780.

Le règne de Philippe II, de même que celui de Charles-Quint, a fait l'objet d'une partie assez longue de ce livre, par suite de l'intensité de la lutte entre la tyrannie et la liberté, et de la multiplicité extraordinaire des victimes qui tombèrent sous le fer intolérant et brutal de l'autorité catholique. La cinquième partie de cette histoire embrasse une période plus longue que les deux précédentes, tout en exposant moins d'actes de cruauté, parce que le despotisme romain aura perdu son plus cruel et son plus puissant soutien, Philippe II, qu'une mort affreuse enlèvera de cette scène sanglante où il n'a paru que pour répandre plus qu'aucun autre tyran, la souffrance, la misère, la désolation et la mort.

Sous le règne d'Albert et d'Isabelle et sous celui de leurs successeurs, la liberté comptera encore assez bien de martyrs qui se succéderont, soit au bûcher, soit à l'échafaud, soit en exil ou en prison, jusqu'à ce que paraisse un empereur chrétien et philosophe qui publiera, au grand mécontentement du clergé et de la noblesse, un édit de Tolérance. Après la Tolérance viendra la Liberté.

CHAPITRE XLVIII

L'Intolérance et la liberté sous le règne d'Albert et d'Isabelle. 1598-1633.

SOMMAIRE : Les Archiducs sont peu connus. — Mort de Philippe II. — La persécution ordonnée contre les hérétiques. — *Anne Howe* enterrée vivante. — Grâce au Jésuite *Delrio*, les hérétiques sont confondus avec les sorciers et brûlés comme tels. — Siège et prise d'Ostende. — Trêve de douze ans. — Exécution d'*Olden-Barneveld.* — Mort de Philippe III et d'Albert. — Reprise de la guerre et victoires du stathouder *Frédéric-Henri.* - Mort d'Isabelle. — Appréciation du règne des Archiducs.

I

L'histoire des Archiducs est encore peu connue. « Aucun écrivain belge, dit M. L. HYMANS, ne nous a fait connaître jusqu'ici, d'une manière complète et spéciale le règne d'Albert et d'Isabelle, et la machinale admiration du vulgaire repose uniquement sur l'ignorance des faits ».

Tout ce que l'on peut dire à la décharge des archiducs, c'est que pendant toute la durée de leur règne, ils ont été fidèles à leur serment d'inauguration. L'acte de formation de la nouvelle souveraineté belge, signé à Madrid, le 6 mai 1598, portait entre autre article *que la religion catholique était la seule permise.*

Le roi qui exigea la signature de cet acte, ne devait pas voir de quelle manière il serait exécuté. La mort, qu'il avait donnée à tant de milliers de ses sujets, vint le trouver à son tour.

Philippe II termina son règne de sang, le 13 septembre 1598, par une mort épouvantable, à l'âge de soixante-douze ans. « Ce prince mourut, dit l'abbé BÉRAULT-BERCASTEL, dans la quarante-troisième année de son règne de fer, odieux à la France, à l'Angleterre, au Portugal et jusqu'à l'autre hémisphère. Dans sa dernière maladie, il eut la goutte aux pieds et aux mains, la dysenterie, des coliques affreuses et une horrible maladie pédiculaire, qui de sa poitrine entr'ouverte, faisait une

espèce de fourmilière si abondante, que deux hommes, en se succédant jour et nuit, ne pouvaient réussir à l'épuiser » (1). Telle fut la triste fin du roi le plus catholique et le plus cruel qui ait jamais paru sur la terre.

Albert et Isabelle avaient juré de maintenir l'exercice *exclusif* du catholicisme. Cet article supposait l'extirpation de tout culte non catholique. Les Archiducs, fidèles à leur serment, écrivirent aux gouverneurs des Provinces : «*Nous entendons que vous ayez à procéder en toute rigueur, contre ceux qui sont atteints des crimes de sorcellerie et d'hérésie, exécutant contre eux les peines statuées, sans aucune dissimulation* ».

Ces ordres intolérants ne nous étonneront pas si nous nous souvenons que l'archiduc Albert était *inquisiteur général*, avant de venir en Belgique, et que l'infante Isabelle, élevée à l'école de Philippe II, s'était inspirée de l'aveugle fanatisme de son père. « Sous le gouvernement de cet archiduc, dit l'abbé JANSSENS, les édits sévères lancés contre les réformés par Philippe II, furent encore appliqués. Une jeune fille, nommée *Anne Howe*, fut par sentence du conseil de Brabant, *enterrée vivante* à Bruxelles, parce qu'elle ne voulait pas abjurer la religion protestante. Le bourreau l'ayant couchée dans une fosse, la couvrit de terre en commençant par les pieds. Lorsqu'elle fut enterrée jusqu'à la tête, les Jésuites lui demandèrent si elle voulait rentrer dans l'Eglise romaine, mais la patiente s'écria avec un courage intrépide : « *Ceux qui cherchent à sauver leur vie ici-bas la perdront pour l'avenir* ». Elle implora l'assistance de Dieu jusqu'au moment où le bourreau, lui couvrant le visage de terre, sauta de toutes ses forces sur la fosse de cette malheureuse victime. Des gémissements sourds et étouffés sortis de la terre, firent pousser des cris d'indignation à la foule du peuple, accourue à ce spectacle barbare. « Plusieurs autres protestants, ajoute JANSSENS, furent, par ordre d'Albert, exécutés secrètement ». « Est-il concevable, s'écrie l'historien BRANDT, que des gens qui se donnent pour les compagnons de

1. JANSSENS. T. II, p. 178-181. — HIST. ECCLÉS. T. XX, livre 70.

Jésus, aient été capables d'une si horrible cruauté ? (1) » On ne le croirait pas si la chose n'était avérée par l'histoire.

L'Archiduc Albert devait se signaler, de même que Farnèse, par la prise des villes importantes au service du parti patriotique.

Ostende était toujours au pouvoir des Hollandais qui en avaient fait leur place d'armes en Belgique. L'Archiduc Albert, voulant s'emparer de toute l'étendue de la Flandre et ôter ainsi aux Provinces-Unies leur point d'appui, investit Ostende le 5 juillet 1601. Cette forteresse avait une garnison d'environ 10,000 hommes et était bien pourvue de vivres et de munitions. Le siège dura plus de trois ans. Le 20 septembre 1604, la ville capitula avec tous les honneurs de la guerre. Albert avait perdu à ce siège plus de 80.000 hommes, et Maurice 50.000. Les archiducs firent leur triste entrée à Ostende et se convainquirent que trente-huit mois de siège, des millions d'or du Pérou et des torrents de sang n'avaient servi qu'à les rendre maîtres de vastes ruines, couvertes de cendres et de sang (2).

II

Les archiducs et l'Espagne, fatigués d'une longue guerre où ils perdirent beaucoup d'hommes et d'argent, proposèrent aux Provinces-Unies une *Trève* de douze ans. Elle fut signée à Anvers, le 9 avril 1609. Cependant cette Trève était loin d'accorder la liberté religieuse aux protestants soumis au gouvernement des Archiducs. Les réformés d'Anvers ayant voulu se rendre au temple hollandais à Lillo, un placard interdit à tout Anversois, sous les peines corporelles les plus sévères, de se rendre dans cette commune le dimanche, sous aucun prétexte. Les protestants croyant pouvoir, à la faveur de la Trève, célébrer librement leur culte, ne tardèrent pas à éprouver une amère déception.

L'autorite ecclésiastique se hâta de réclamer un placard des

1. Ch. D. Histoire d'Albert et d'Isabelle. Bruxelles p. 45. — JANSSENS. T. II, p. 229. — GROTIUS. Hist. des troubles. Livre VI. — VAN METEREN. Livre XIX. — BRANDT. Hist. de la réformat. Livre XV.

2. JANSSENS. T. II, p. 192-197.

Archiducs. Ceux-ci le publièrent, le 31 décembre 1609. Il était défendu désormais de prêcher, d'assister aux réunions, fût-ce hors des frontières, sous peine de bannissement perpétuel. Il défendait aux protestants étrangers de parler de religion, de chanter des Psaumes, même chez eux, le tout sous peine de poursuites de la police locale. Le 19 janvier 1610, le Conseil de Flandre arrêta un placard qui prescrivait de brûler les ballots contenant des des livres hérétiques et de *battre de verges* ceux qui en seraient trouvés détenteurs, en leur imposant de plus une amende de 10 florins par exemplaire saisi, et le bannissement perpétuel.

Nous avons déjà vu que les disciples de Loyola avaient été d'un grand renfort pour l'Inquisition. Comme ils ont toujours été très ingénieux à trouver des moyens d'opprimer la conscience et d'anéantir leurs adversaires, il était encore réservé à l'un de ces ennemis du genre humain de découvrir une voie nouvelle pour arriver plus rapidement à l'extirpation de ces maudits hérétiques dont la race paraissait indestructible. Un jésuite d'Anvers, du nom de *Delrio*, fit un livre sur les démons et la sorcellerie ayant pour titre « *Démonologie* ». Dans cet écrit, le disciple d'Ignace établissait que l'hérésie et la sorcellerie étant l'une et l'autre une œuvre du diable, il était plus nécessaire que jamais de sévir et de le faire avec encore plus de violence qu'auparavant. La semence infernale, répandue par ce livre satanique, produisit ses fruits de mort. *Antoine Moreau*, livré au jésuite comme sorcier, dut mourir de faim après une année d'une dure captivité. Un incendie ayant éclaté à la tour de Saint-Bavon à Gand, deux femmes hérétiques jugées coupables d'y avoir mis le feu par *magie*, furent brûlées vives.

Dans l'année 1618, *soixante-quatre* personnes, accusées de sorcellerie, furent brûlées vives à Tournai et à Ruremonde. *Cinquante* autres furent exécutées à Douai, soupçonnées coupables du même crime. Un nommé *Smit*, de Soignies, fut condamné à *mourir de faim*, pour avoir mangé gras en carême. D'après le curé *Grammaye*, le chiffre des exécutions capitales était en moyenne de *trois cents par an*. Toute personne suspecte d'hérésie ou de sorcellerie était brûlée, décapitée ou exilée. Et afin d'arriver à purger entièrement le pays de la « peste luthérienne », l'inspection de toutes les écoles était confiée aux

évèques seuls, et ils devaient s'assurer si partout le respect du clergé et de l'Eglise était inculqué aux élèves. Non seulement les hérétiques étaient bannis ou brûlés, mais la Censure ecclésiastique détruisait les livres mis à l'index et tout éditeur était obligé de subir un examen d'Orthodoxie. « Mais la censure, dit SNELLAERT, laissait passer des livres immoraux, et proscrivait des ouvrages où se révélait un penseur profond ».

Cependant des philosophes élevèrent la voix, mais ce ne fut pas impunément qu'ils osèrent contredire les doux *Compagnons de Jésus* et les suppôts de l'Intolérance. *Corneille Loos*, de Gouda, ayant traité d'absurdités les procédures contre les sorciers, fut jeté et laissé en prison jusqu'à sa mort (1).

III

Avant l'expiration de la Trève, les Archiducs essayèrent de nouveau de réunir les Provinces-Unies à la couronne d'Espagne ; mais les Etats-Généraux repoussèrent ces démarches avec dédain et fierté. Ils étaient libres et ils voulaient conserver la liberté. La réconciliation avec l'Espagne n'aurait eu pour conséquence que la tyrannie des consciences.

La Trève expira le 9 avril 1621, mais elle fut continuée jusqu'au 13 août suivant. Philippe III, roi d'Espagne, mourut le 31 mars 1621, et l'Archiduc Albert lui-même le suivit dans la tombe, le 13 juillet de la même année, à l'âge de soixante-deux ans. Albert avait reçu du pape, ainsi que le duc d'Albe, l'épée bénite, comme défenseur de la religion catholique.

La mort de l'Archiduc Albert, décédé sans postérité, remit la souveraineté des Pays Bas espagnols à Philippe IV. L'Archiduchesse Isabelle continua de les gouverner comme auparavant, mais la cour de Madrid lui adjoignit plus tard le cardinal *don Ferdinand*, frère du monarque d'Espagne.

Lorsque la Trève fut expirée, la guerre se ralluma avec plus de fureur que jamais. Après la prise de Juliers et de Bréda par

1. PROTESTANTISME BELGE, p. 277-292. — M. E. HUBERT. Ch. III. — JANSSENS. T. II, p. 200-224. — SNELLAERT. Histoire de la littérature flamande.

Spinola, général espagnol, et la mort de Maurice, Frédéric-Henri s'étant rendu maître de plusieurs places importantes, l'Espagne humiliée par des pertes considérables, demanda à la Hollande une trève qui lui fut refusée.

En décembre 1633, Isabelle mourut, à l'âge de soixante-sept ans. Adonnée à un bigotisme excessif, elle ordonna aux Conseils des Provinces de sévir contre les hérétiques, sans dissimulation et sans égards. Elle intima l'ordre aux administrations locales de *refuser tout secours* à tous ceux qui n'étaient pas bons catholiques. En conséquence, un grand nombre de dissidents, privés de tout moyen d'existence, durent se retirer en Hollande pour y trouver du pain et la liberté.

L'archiduchesse rendit les Pays-Bas à l'Espagne tels qu'elle les avait reçus des mains de son père, misérables et ruinés. Pendant le rège d'Albert et d'Isabelle, la persécution n'avait cessé de s'acharner contre les hérétiques ; les libertés des villes avaient été restreintes ; la Censure et le monopole de l'instruction publique étaient aux mains des prêtres. Les couvents florissaient au milieu de la détresse générale et le peuple en était arrivé à un tel degré d'abaissement, qu'il ne comprenait plus le prix de l'indépendance pour laquelle il s'était tant de fois soulevé dans le passé.

Cette longue suite de malheurs et de désastres, ne fut que la conséquence logique et fatale de la réconciliation des provinces wallones avec Philippe II, qui fit des intérêts de l'Eglise romaine la règle unique et implacable de sa politique d'oppression et d'intolérance (1).

1. JANSSENS. T. II, p. 228-237. — TH. JUSTE. T. II, p. 146. — DEWEZ. T. V. — M. HUBERT, p. 56-57. — DE SMET. Recueil de Mémoires. II. — M. L. HYMANS. L'Eglise et les libertés belges, p. 196-201. — TH. JUSTE. T. II, p. 132-135.

CHAPITRE XLIX

L'Intolérance et la liberté dans le Pays de Liège, sous le règne de Ferdinand de Bavière. 1612-1660.

SOMMAIRE : Absolutisme de Ferdinand. — Arrivée de nouveaux moines à Liège. — Mort de l'inquisiteur Chapeauville. — Le synode de 1618 publie de nouveaux décrets contre les hérétiques. — Prétendue conspiration dénoncée par les Jésuites. — Les victimes de cette fourberie. — Victoires du parti libéral. — Les pères Récollets établis à Verviers combattent les hérétiques. — Nouveaux arrêtés contre ces derniers. — Le pasteur *Samuel Des Marets* réclame la liberté de conscience, au nom de vingt mille personnes. — Le tyran de Liège fait la guerre à son peuple et appelle à son aide les Croates qui ravagent le Pays. — Assassinat des bourgmestres *Beckman* et *Laruelle*. — La lutte entre les *Chiroux* et les *Grignoux* prend les proportions d'une guerre civile. — Le parti clérical triomphant massacre les libéraux. — Martyre du patriote *Barthel* et mort du tyran Ferdinand.

I

Le prince Ferdinand de Bavière, neveu et coadjuteur d'Ernest, l'Evêque défunt, fit son entrée solennelle à Liège, le 16 mars 1612.

Dès le début de son règne, le nouvel Evêque publia un manifeste pour se plaindre de la résistance du Conseil à l'autorité épiscopale. Ferdinand montrait qu'il voulait régner en maître absolu sur un troupeau d'esclaves.

Le despotisme de l'Evêque fut considérablement secondé par les nuées de moines qui, vers l'an 1617, s'abattirent sur Liège. Les pères *Minimes* et les *Carmes déchaussés* vinrent aider les Jésuites et les Capucins pour faire de cette ville une place forte au catholicisme romain.

Tous ces renforts étaient bien nécessaires au moment où l'un des plus fameux champions de l'Intolérance était retiré « du combat que l'Eglise romaine livrait à la liberté ». L'inquisiteur Chapeauville, atteint d'un ulcère à l'estomac, souffrait des

tourments horribles. La main vengeresse du Tout-Puissant semblait torturer à son tour l'impitoyable oppresseur de son peuple. Chapeauville mourut, le 5 mai 1617, après avoir été pendant 35 ans, la terreur des Liégeois. Pour être juste cependant nous devons dire que cet inquisiteur s'appliqua avec autant de zèle à soigner les pestiférés, qu'à extirper les hérétiques (1).

La mort de ce persécuteur n'empêcha pas le clergé de Liège de sévir contre les dissidents. Réuni en synode en 1618, il décréta les mesures suivantes : 1° Tout individu revêtu d'une fonction publique sera tenu de faire une profession de foi, conforme à la formule arrêtée par le pape Pie IV. — 2° Les imprimeurs et les libraires jureront de ne jamais imprimer ni vendre aucun écrit, non approuvé par le vicaire épiscopal, sous peine de châtiment arbitraire. — 3° Les prêtres qui négligeront de faire observer ces règles, seront suspendus de leur fonction et soumis à une peine proportionnelle à leur faute. — 4° Tout étranger voulant s'établir au pays, devra faire une profession de foi devant le curé du lieu sous peine d'être dénoncé comme hérétique. — 5° Les curés se tiendront soigneusement en garde contre la *perversité hérétique* et dénonceront tout lecteur ou possesseur de livres prohibés. — 6° Les prêtres devront sommer leurs paroissiens, sous peine d'excommunition, de dénoncer, dans l'espace de 15 jours, à leur curé, toute personne se trouvant dans un des cas ci-dessus indiqués. 7° Les magistrats, bien loin d'entraver les inquisiteurs dans leur *saint office*, les aideront de leur mieux (2).

Vers l'an 1620, les Jésuites inventèrent de dénoncer une prétendue conspiration contre Liège par les Etats généraux des Pays-Bas et certains bourgeois particulièrement hostiles à la tyrannie épiscopale. Ils étaient accusés d'avoir conjuré pour introduire la liberté de conscience dans le Pays. Deux bourgeois distingués, *Bassinier* et *Hardé*, périrent victimes

1. F. PÉRENNÈS. Biographie chrétienne. — BECDELIÈVRE. Biographie liégeoise. — DELVENNE. Biographie des Pays-Bas. Article : Chapeauville.
2. LENOIR. p. 246-249.

de cette perfidie. *Hersin*, qui avait été poussé par les Jésuites pour dénoncer la prétendue conspiration, fut décapité par la vengeance publique. On planta la tête du néophyte sur une pique au-dessus de Sainte-Walburge.

Vers la même époque, *Antoine Mibais* et d'autres Liégeois, coupables de professer la religion réformée, furent également accusés d'avoir voulu livrer la ville de Liège aux Hollandais. L'un d'eux fut pendu comme rebelle, quoiqu'il eût constamment protesté de son innocence (1).

II

L'année 1632 est remarquable par le triomphe du parti libéral sur celui de l'oppression. Le Stathouder Frédéric-Henri, prit sur les Espagnols Maestricht, Limbourg et Dalhem. Aussitôt, les protestants secrets de ces contrées relevèrent la tête, cherchèrent à se reconnaître et à s'organiser. Le peuple, que la terreur de l'Inquisition n'opprimait plus, montrait par-ci par-là quelques dispositions à écouter des paroles d'affranchissement. Les prêtres et leurs aveugles adeptes, en voyant se relever l'hérésie qu'ils croyaient avoir noyée dans le sang de ses fauteurs, tremblaient de frayeur et frémissaient de colère.

Impuissants à arrêter les progrès de la réforme, malgré les moines de toutes les couleurs qui pullulaient dans toute la contrée, les autorités ecclésiastiques appelèrent à leur aide les pères *Récollets*, qui s'installèrent à Verviers et firent de leur mieux pour combattre l'influence considérable des pasteurs protestants. Une dispute publique entre un moine appelé *Hauzeur* et un ministre du nom de *Hotton*, ne servit qu'à aigrir les esprits, sans convertir personne.

Afin de couper court à toute discussion et d'arrêter le mouvement protestant qui grandissait de plus en plus, le Prince-Evêque crut devoir encore publier, le 3 mai 1633, les arrêts suivants : 1° Les assemblées publiques ou secrètes sont interdites. 2° Personne ne peut tolérer dans sa maison aucun acte, aucune parole contraires à la religion catholique. 3° Personne

1. HAMSTEDE. Histoire des martyrs.

ne pourra imprimer, vendre, acheter, posséder ou lire un livre qui n'ait pas été approuvé par le vicaire apostolique. 4° Les officiers de justice sont invités à veiller à ce que cet édit soit sévèrement observé partout, sous peine d'être privés de leurs offices ou châtiés arbitrairement. 5° Il est défendu aux hérétiques étrangers de s'établir dans le pays, et ceux qui s'y trouvent déjà, doivent en sortir au plus tôt.

Malgré la rigueur de cet édit, le pasteur de Maestricht, *Samuel Des Marets*, fit paraître vers cette époque, une apologie des réformés où l'auteur réclama la liberté de conscience, au nom de vingt mille âmes, fatiguées d'une longue oppression (1).

Dans le même temps, le même pasteur fit paraître plusieurs écrits pour réfuter les calomnies répandues par les moines contre les protestants. Les livres du ministre furent interdits, tandis que ceux des champions catholiques furent répandus partout avec profusion. C'est ainsi que l'Eglise romaine a de tout temps compris et pratiqué la droiture, l'égalité et la liberté.

La tyrannie du Prince-Evêque était devenue si odieuse, qu'il avait parfaitement réussi à s'aliéner complètement le cœur de ses sujets. Son outrageant despotisme avait soulevé la nation qui, presque tout entière, y compris le clergé, s'était mise en résistance ouverte. Une véritable guerre était faite par l'Evêque à ses sujets, et conduite avec tant d'acharnement, qu'au lieu d'un berger, les Liégeois ne voyaient plus dans leur conducteur qu'un loup furieux.

La tyrannie du Prince était encore soutenue par le terrible *Jean de Werth* qui, à la tête d'une bande de *Croates*, plongea le pays dans une affreuse désolation. Plus de *huit mille maisons et églises* avaient été brûlées et profanées (2).

Malgré l'odieuse oppression dont souffraient les Liégeois, la noblesse était toujours le soutien du pouvoir arbitraire de l'Evêque. En 1629, *Guillaume Beckman*, ayant été élu bourg-

1. On peut lire un article intéressant sur Samuel Des Marets dans le Dictionnaire historique et critique de P. Bayle.

2. Bouille, Hist. de Liège. — Hermant. Les héros de la liberté. — Polain, p. 130-165.

mestre selon les libertés et coutumes du pays, fut empoisonné, par l'ordre de Ferdinand, afin d'arriver à dompter le peuple par la terreur. En remplacement de Beckman, on nomma son ami *Sébastien La Ruelle*, défenseur dévoué et inflexible des libertés populaires. Un tel bourgmestre ne pouvait qu'encourir la haine du tyran mitré qui jura la perte de l'élu du peuple. Le 16 avril 1637, un banquet offert par le fugitif concussionnaire *Warfusée* comte de Renesse, à *La Ruelle*, fut le guet-apens au moyen duquel une troupe de gens armés se saisirent du bourgmestre libéral, l'entraînèrent dans une salle écartée où il fut roué de coups et tué, malgré ses cris de : miséricorde ! A peine la foule assemblée connut-elle le crime qu'elle poussa de grandes clameurs, courut aux armes et massacra le traître Warfusée, ainsi que les soldats mis à sa disposition pour perpétrer cet odieux forfait.

III

Le meurtre de La Ruelle vint encore enflammer la haine réciproque des deux partis politiques qui se disputaient alors le pouvoir. Les élections de 1646 devaient donner à l'effervescence populaire, l'occasion de faire une terrible explosion. Les *Grignoux*, partisans de l'opposition et de la liberté, avaient élu bourgmestre le colonel *Jamar*, leur chef. — Les *Chiroux*, soutiens du parti clérical, refusèrent de reconnaître le résultat d'une élection qu'ils disaient défectueuse. Les deux partis armés sont en présence et prêts à en venir aux mains quand Jamar propose une nouvelle élection comme moyen de calmer les esprits. Mais cette proposition conciliatrice est rejetée et le bourgmestre d'Ans prononce des paroles qui produisirent l'effet d'un tison embrasé jeté dans la poudre :

« Qui serait assez lâche, s'écrie le suppôt du cléricalisme, qui serait assez lâche pour traiter avec ces chiens de Grignoux ? C'est du sang qu'il nous faut, le sang de leurs femmes et de leurs enfants, je veux y plonger mon bras jusqu'au coude. »

Cette réponse sanguinaire du bourgmestre catholique se répand avec la rapidité de l'éclair et vient accroître la fureur des libéraux. Ceux-ci demandent des armes à grands cris et courent piller toutes les maisons où ils ont l'espoir d'en trouver.

Jamar avance dans la ville à la tête d'environ quatre mille hommes. Les canons d'Ans éclaircissent les rangs des Grignoux. Cependant ces derniers pénètrent derrière les murs des maisons, qu'ils abattent, jusqu'au cœur de la cité, en vociférant les cris de : « *Vive Jamar! mort aux Chiroux!* » Ceux qui échappent au fer des Grignoux se réfugient dans la cathédrale et, arborant le drapeau blanc, demandent à parlementer à leur tour.

Après une trêve de quelques heures, Liverloz et Jamar furent proclamés bourgmestres. Cette élection fut l'étincelle qui provoqua l'explosion du parti clérical. Au lieu de la paix qu'on espérait, on n'obtint qu'un vandalisme affreux. Grignoux et Chiroux, transportés par une aveugle fureur, se battent en désespérés. Des centaines de morts et de blessés tombent victimes d'une guerre civile, allumée par le despotisme épiscopal.

Ferdinand de Bavière, qui était allé en Allemagne se mettre à l'abri du danger, envoya à la malheureuse cité des troupes étrangères pour y écraser le parti de la liberté. Le général *Spaar*, à la tête de deux mille Allemands, ayant rencontré une vive résistance à Fléron et à Jupille, incendia ce dernier village par une grêle de boulets en feu. Les villageois désertent leurs maisons en flammes et *trois cents* fuyards, avec le bourgmestre *Hennet*, sont massacrés dans les campagnes. A Liège, les cléricaux se sentant en force, se répandirent dans les rues et massacrèrent perfidement tous les libéraux qu'ils purent découvrir.

Le 16 septembre, dès 5 heures du matin, les Allemands occupèrent le marché et les rues qui y conduisent. Un échafaud fut dressé en face de l'hôtel de ville et, vers dix heures, trois Grignoux, *Hennet*, *Léonardi* et *Barbière* y eurent la tête tranchée.

Ferdinand revint alors à Liège pour contempler le triomphe sanglant de la tyrannie cléricale. *Barthel*, un tribun libéral, fut appliqué plusieurs fois à la torture avant d'être décapité. Ce martyr de la liberté dit, avant qu'on lui trancha la tête : « *Ferdinand, je t'appelle au tribunal de Dieu, dans l'année, car je meurs innocent!* »

Ces paroles prophétiques du héros reçurent un éclatant accomplissement. Ferdinand mourut, le 13 septembre 1650, en

Westphalie, onze mois et quelques jours après le supplice de Barthel.

Le dernier acte de la longue tyrannie de cet Evêque fut un édit par lequel il ordonna qu'on remît en ses mains les livres de rentes et les autres archives des corps de métiers, pour en être disposé comme il le jugerait convenable. C'était clore dignement un règne de 38 ans, tout consacré à l'anéantissement des libertés liégeoises (1).

CHAPITRE L

L'Intolérance depuis la nomination du gouverneur Ferdinand, jusqu'à l'annexion des Pays-Bas à l'Autriche. 1634-1715.

SOMMAIRE : Plusieurs gouverneurs se succèdent rapidement dans l'administration des Pays-Bas espagnols. — Les efforts de la France pour s'emparer de ces derniers. — La Paix de Munster, 1648. — Exécutions pour cause de religion. — Actes d'intolérance des Jésuites. — Mort de Philippe IV et avènement de Charles II. — Révocation de l'édit de Nantes. — Les Jésuites persécutent les Jansénistes. — Philippe V, petit-fils de Louis XIV, roi d'Espagne. — Les traités de *Rastadt* et de la *Barrière* font passer les Pays-Bas sous la domination autrichienne.

I

Le roi d'Espagne, Philippe IV, nomma au gouvernement général des Pays-Bas, l'infant *Ferdinand*, son frère unique. Il était cardinal et archevêque de Tolède. Il fit son entrée à Bruxelles, le 4 novembre 1634, accompagné d'une armée considérable. Le cardinal de Richelieu, voulant abaisser l'Espagne et la maison d'Autriche, s'unit à la Hollande et déclara la guerre aux Pays-Bas catholiques. Les forces des deux puissances se réunirent et entrèrent ensemble dans le Brabant en 1635. Elles assiégèrent Louvain, mais le courage des bourgeois sauva la ville et le prince-cardinal poursuivit les agresseurs dans leur retraite.

1. POLAIN, pages 197-225. — LENOIR, p. 319.

Ferdinand d'Espagne mourut en 1641, d'une maladie causée par les fatigues de la guerre.

Le choix de Philippe IV se fixa ensuite sur don *Francisco de Mello*, vieux capitaine qui obtint quelques avantages sur les Français en 1642, mais qui fut vaincu par eux l'année suivante, à la fameuse bataille de Rocroix.

Il eut pour successeur *Piccolomini*, qui défendit opiniâtrément l'Artois et la Flandre. Mais, pressé de toutes parts, ce nouveau gouverneur finit par perdre plusieurs villes et fut rappelé, en 1647, pour faire place à l'archiduc *Léopold d'Autriche*, qui gouverna la Belgique pendant neuf ans et fut toujours obligé de combattre les armées de la France (1).

En 1648, toutes les puissances de l'Europe, désirant mettre un terme à une guerre longue et désastreuse, envoyèrent des délégués à Munster, en Wesphalie. Les plénipotentiaires hollandais et espagnols signèrent, le 30 janvier 1648, un traité qui mit fin à la terrible guerre de religion qui avait, pendant quatre-vingts ans désolé les dix-sept provinces. La souveraineté des Provinces-Unies fut reconnue de toutes les puissances européennes, qui depuis longtemps avaient applaudi à leur héroïque constance et à leurs hauts faits d'armes.

Une des stipulations du traité de Munster concerne la liberté de conscience. En vertu de l'article 19, les sujets des deux puissances contractantes pouvaient, quelle que fût leur religion, aller et venir librement d'un pays à l'autre, à condition de ne pas donner du scandale. Les rares protestants, admis depuis la paix de Munster à établir leur résidence en Belgique, n'y provoquèrent aucnn désordre. Quelques Anglais, accusés d'avoir profané une église à Ostende, furent exécutés, sans que le peuple s'émût de leur supplice (2).

On le voit. La paix de Westphalie n'était pas encore la proclamation de la liberté religieuse et les protestants, après s'être réjouis, se trouvèrent déçus lorsqu'ils essayèrent de célébrer

1. MOKE. Abrégé de l'histoire de Belgique, p. 163. — DAVID. Manuel d'histoire de Belgique, p. 383.

2. JANSSENS. T. II, p. 252-2`6. — M. E. HUBERT, p. 63. — L. HYMANS, p. 205.

leur culte publiquement. « Les saintes doctrines de Philippe II régnèrent encore dans les pays d'Embas, dit M. HYMANS, et l'intolérance était toujours souveraine ».

L'esprit de persécution, incarné dans les Jésuites, ne pouvant plus sévir contre les protestants réfugiés en Hollande, se jeta sur les Jansénistes et les dominicains. Ces derniers rejetaient le dogme de l'Immaculée Conception que les Jésuites voulaient leur imposer. Les *compagnons de Jésus* parvinrent à faire proclamer ce dogme dans l'église des dominicains même (1).

II

L'archiduc Léopold, après plusieurs alternatives de succès et de revers, était retourné à Vienne en 1656. *Juan d'Autriche*, fils naturel de Philippe IV, fut chargé du gouvernement général des Pays-Bas espagnols. Jeune et sans expérience de la guerre, il eut à lutter contre les forces de la France et de l'Angleterre. Il perdit une grande bataille près de Dunkerque en 1658 et, à la suite de ce revers, une partie de la Flandre fut occupée par l'ennemi.

Philippe IV fit alors offrir la paix à Louis XIV et lui donna sa fille en mariage, avec le comté d'Artois comme dot.

Lorsque le roi d'Espagne mourut, le 17 septembre 1665, toutes les provinces de sa vaste monarchie étaient dans un état remarquable de faiblesse et d'épuisement. Charles II, son fils, âgé de quatre ans, lui succéda sous la régence de la reine-mère, Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III. Louis XIV profita de cet état de choses pour envahir les Pays-Bas catholiques et enlever à l'Espagne une grande partie de ses possessions (2).

Pendant que le roi de France s'efforçait d'étendre sa domination sur notre malheureux pays, les Jésuites employaient tous les moyens en leur pouvoir pour asservir notre patrie au régime de l'intolérance. Non contents d'avoir imposé leur

1. M. L. HYMANS, p. 205. — PROTESTANTISME BELGE, p. 312. — JANSSENS. T. II, p. 261-264.
2. MOKE. Abrégé de l'histoire de la Belgique, p. 165.

dogme aux disciples de saint Dominique, ils poussèrent le fanatisme jusqu'à enlever deux enfants protestants qui furent envoyés à Lille.

Le 25 novembre 1668, un pasteur protestant prêchait devant une trentaine d'auditeurs, à Waterland, lorsque huit cents cavaliers bien armés firent invasion dans le temple, en vociférant et menaçant les auditeurs qui cherchaient à fuir. Ils en furent empêchés par les cavaliers qui, leur ayant mis le pistolet sur la gorge, les dépouillèrent tous. Ces fanatiques forcèrent le pasteur à descendre de la chaire, lui ôtèrent ses vêtements et lui coupèrent une oreille. Puis, ayant emballé tout ce qu'ils avaient pris, ils se mirent en selle et prirent la fuite. Les Etats de Hollande réclamèrent contre cette violence, mais il convenait à l'autorité espagnole de ne point découvrir les coupables (1).

III

Louis XIV, aspirant à la monarchie universelle, déclara la guerre à la république batave en 1672. Son but était sans doute d'écraser le protestantisme dans les Provinces-Unies et d'y rétablir l'autorité du pape et le règne de l'intolérance. Le roi de France parvint sans peine jusqu'à Utrecht, où il débuta par l'installation d'un évêque catholique et le remplacement des magistrats protestants par des hommes dévoués au culte romain. Louis voulait rendre au catholicisme toute sa prépondérance, et au clergé tous ses privilèges.

Les Etats de Hollande, irrités de ces mesures arbitraires, percèrent les digues et le roi de France fut obligé de retourner sur ses pas. Les Provinces-Unies, délivrées d'un despote non moins terrible que Philippe II, échappèrent à la tyrannie et conservèrent leur indépendance nationale et la liberté religieuse.

Louis XIV n'ayant pas réussi à s'emparer de la Hollande, se tourna vers la Belgique. La plupart des villes furent prises, le pays livré au pillage et la population décimée. Charles II, d'une santé languissante, avait été impuissant à résister aux

1. LE PROTESTANTISME BELGE, p. 318-319.

envahissements du roi de France. L'Europe s'émut et arrêta les conquêtes de Louis (1).

Pendant le règne de Charles II, et grâce à la Paix de Munster, les protestants s'étaient assez multipliés pour provoquer, de la part du roi d'Espagne, des mesures persécutrices. Les mariages bénis par des pasteurs évangéliques étaient considérés comme nuls et scandaleux, et les coupables devaient être poursuivis et punis. La fréquentation des prêches et les discussions religieuses étaient interdites. Des amendes considérables étaient comminées contre les lecteurs du *Mercure historique*, journal protestant d'Amsterdam. Les hérétiques étaient exclus des emplois publics (2).

La France n'était pas mieux partagée que la Belgique sous le rapport de la liberté. Louis XIV, qui avait voulu imposer le catholicisme à la Hollande, révoqua en 1685 l'Edit de Nantes, et expulsa ainsi de leur patrie plus de 100.000 familles protestantes, dont la plupart allèrent chercher la liberté en Angleterre et ailleurs.

Pendant que les Huguenots français cherchaient une autre patrie, les Jésuites, à défaut d'hérétiques s'acharnaient sur les Jansénistes.

L'électeur de Bavière, Maximilien Emmanuel, nommé gouverneur général, fit son entrée à Bruxelles le 26 mars 1692, quand un appelé *Précipiano*, inféodé aux Jésuites, réclama du prince un placard *prescrivant* l'abjuration du jansénisme. Maximilien promit d'examiner la chose; il refusa de prendre une résolution précipitée et le placard ne parut point.

N'ayant pas réussi de ce côté, ils s'adressèrent au pape, et *Jacques Boonen*, archevêque de Malines, fut condamné à courber sa tête octogénaire sous la censure du pape et à porter, dans la chapelle du nonce, l'abjuration de ses erreurs jansénistes.

Charles II étant mort, le 1er novembre 1700, sans laisser d'enfant, le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, monta sur le trône d'Espagne sous le nom de Philippe V. Ce n'était pas le

1. LE PROTESTANTISME BELGE, p. 320-321. — MOKE, p. 166.
2. M. E. HUBERT, p. 65-66.

petit-fils de l'auteur des dragonnades et de la révocation de l'édit de Nantes qui devait accorder à la Belgique la liberté. Le nouveau souverain des Pays-Bas espagnols autorisa *Humbert Précipiano* à sévir contre les Jansénistes. *Ruthdans*, le confesseur de la princesse, fut accusé, et *Quesnel* emprisonné. Un gentilhomme belge perça les murs de sa prison et le fit évader. Il se réfugia à Amsterdam.

L'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne ayant pris les armes contre Philippe V et Louis XIV, le duc de Malborough, commandant des forces alliées, conquit successivement le Limbourg, le pays de Liège et le Brabant. Les Français battus à Ramillies le 23 mai 1706, à Lille, à Tournai, à Mons, à Malplaquet, Louis XIV demanda la paix, et les traités de Rastadt (1714) et de la Barrière (1715), donnèrent la Belgique à l'empereur d'Autriche Charles VI (1).

Avant de raconter l'histoire de l'Intolérance sous le règne de ce prince, nous avons à faire la connaissance des victimes qu'elle fit dans le pays de Liège, sous le règne du Prince-Evêque Maximilien-Henri de Bavière.

CHAPITRE LI

L'Intolérance et la liberté dans le pays de Liège sous le règne de Maximilien-Henri de Bavière. 1651-1688.

SOMMAIRE : Maximilien inaugure son règne en établissant un impôt sur les grains. — Plaintes des Liégeois. — Le champ du sang. — Exécutions exemplaires. — Martyre du bourgmestre Bex. — Des troupes étrangères ravagent le Pays de Liège. — Conspiration pour la démolition de la citadelle. — Supplice des coupables. — Mort affreuse de *Léonardi*. — Fin courageuse de *Barazet*. — Liberté religieuse accordée aux réformés. — Démolition de la citadelle. — Chiroux et Grignoux. — L'empereur Léopold seconde la tyrannie de l'Evêque de Liège. — Perfidie et cupidité du Prince.

1. L. HYMANS. L'Eglise et les libertés belges, p. 218. — LE PROTESTANTISME BELGE, p. 323-329. — MOKE. Hist. de la Belgique, p. 171-172. — DEWEZ. T. VI, p. 52-83.

— Exécution des derniers Grignoux. — Le règlement de 1684. — Les libertés liégeoises sont anéanties, la citadelle est reconstruite. — Tous les habitants du Pays de Liège sont contraints de *croire* les dogmes catholiques et de pratiquer les cérémonies du catholicisme. — Mort du tyran de Liège en 1688. — *Jean Louis d'Elderen.*

I

Maximilien-Henri, neveu et successeur de Ferdinand, inaugura son règne par une mesure qui présageait bien des calamités pour le peuple de Liège. Le jour même des funérailles de son oncle, le nouvel Evêque fit afficher un édit ordonnant à tous les bourgeois de payer sur les grains, l'impôt odieux voté en 1628, mais dont une violente émeute à ce sujet, avait toujours empêché la perception.

Les supplices infligés aux Grignoux rassuraient Maximilien. Il ne craignait plus un mouvement populaire, et, peu en peine de gémissements stériles, il quitta Liège, lui aussi, laissant à ses créatures le soin d'extorquer à ses sujets autant d'argent que cela leur serait possible. Mais bientôt on n'entendit plus que des plaintes dans la cité. « Eh quoi ! disaient les bourgeois n'est-ce pas assez que le Prince nous ait enlevé les franchises pour lesquelles nous avons répandu le plus pur de notre sang ? Veut-il aussi nous priver des choses même les plus nécessaires à la vie ?... Et cet argent qu'il nous a volé, il l'emploie à bâtir une citadelle dont il se servira pour nous imposer un joug de fer ! Anathème à ce champ de malheur ! *Haceldama, Haceldama.* C'est le champ du sang ! »

C'était le cri que répétaient toutes les bouches, c'était l'odieux nom donné à la forteresse que Maximilien faisait construire pour mieux asservir le peuple. Cependant les partisans de la liberté tentèrent de l'enlever pour la livrer aux bourgeois. Mais les coupables furent chargés de chaînes et promenés à travers les rues de la cité, ayant sur la poitrine un écriteau avec cet avertissement : « *Bourgeois, ainsi seront punis tous ceux qui oseront se montrer rebelles à son Altesse, à ses ministres et à ses officiers !...* Les coupables furent pendus aux treilles de plusieurs maisons particulières.

Tels furent les moyens dont se servit Maximilien pour affermir son autorité, et l'on pense bien qu'ils n'étaient pas de nature à lui concilier l'amour de ses sujets. Le martyre dont on va lire le récit, devait contribuer à augmenter encore le mécontentement général. Le bourgmestre *Bex*, ce vieil ami de Barthel, de la Ruelle et de Beckman, s'était retiré dans le village de Waremme après la capitulation de 1649, croyant y finir en paix ses jours, à l'abri des persécutions du Prince-Evêque. Mais celui-ci n'oublia jamais les ennemis de son despotisme. Il fit saisir le vieux bourgmestre qui fut conduit dans les prisons de Liège. Peu de temps après, Bex fut condamné à mort, et lorsque ses parents et ses nombreux amis vinrent l'engager à implorer la clémence de Maximilien, le vieillard répondit : « *J'ai plus de quatre-vingts ans ; ma vie pure et sans tâche a été toute consacrée au bonheur de mes concitoyens, je ne la ternirai point à cette heure en m'abaissant devant celui qui opprime la cité.* »

Quelques jours plus tard, les bourgeois contemplèrent avec douleur cette tête vénérable tombant sur l'échafaud.

II

Les Liégeois, continuellement agités par des divisions intestines, virent encore leurs maux s'aggraver par les invasions des troupes étrangères qui se renouvelaient d'année en année, plus puissantes et plus terribles. Le prince de Condé et le duc de Lorraine ravageaient alors l'Entre-Sambre-et-Meuse et la Hesbaye. Maîtres de plusieurs places, ils y mirent tout à feu et à sang.

Enfin, le traité de Tillemont, conclu en 1654, délivra le pays des hordes étrangères et la tranquillité parut renaître ; mais une agitation sourde continua à régner dans la cité. Les bourgeois qui contemplaient avec douleur les travaux de la citadelle, aspiraient après une occasion de s'en emparer et de la détruire. Un second complot fut même ourdi à cet effet. A la tête des conjurés se trouvaient un chanoine d'Aix-la-Chapelle, nommé *Marets*, et deux vieux Grignoux, *Barazet* et *Léonardi*, le frère de celui qui avait péri sur l'échafaud dans les évènements

de 1649. Ces deux derniers, hommes de cœur et d'action, étaient parvenus à réunir un grand nombre de conspirateurs ; ils tenaient leurs assemblées secrètes chez un cabaretier nommé *Libert*, dans la rue *Hors-Château*, à l'enseigne de la *Pie*.

Tout était disposé pour l'attaque lorsque le baron de *Lynden*, escorté d'une troupe nombreuse, alla saisir chez Libert une quarantaine de conjurés qui s'y trouvaient réunis. Barazet, Léonardi et Marets, apprenant ce qui se passait, parvinrent à se cacher. Le chanoine, se repentant d'avoir été plus libéral que ses collègues et n'ayant pas le courage de subir la torture, avoua tout et désigna ses complices. Il fut décapité quelques jours après.

Les mayeurs *Procès* et *Germeaux*, suivis de nombreux soldats, se transportèrent à la maison où Léonardi se tenait caché dans une chambre, un pistolet dans une main et une épée dans l'autre, prêt à une vigoureuse défense. Les premiers qui s'avancent tombent bientôt sous les coups du redoutable grignoux. Cependant accablé par le nombre, Léonardi tombe enfin baigné dans son sang. On traîna son corps au palais du prince et l'on instruisit le procès contre le cadavre sanglant. La tête fut clouée à la porte d'Amercœur et le tronc suspendu par les pieds, en dehors de la porte Sainte Walburge. Chose incroyable, on l'y laissa pendant *quatre années*, exposé aux regards du peuple.

On découvrit aussi Barazet, qui s'était caché dans l'une des vieilles tours de l'église St-Jacques. Condamné à mort, il déploya, en marchant à l'échafaud, un courage qui surprit jusqu'aux soldats de Maximilien !... « *Liégeois, s'écriait-il, ne croyez pas, comme on cherche à vous le persuader, que nous mourions traîtres à la patrie, notre seul crime est d'avoir voulu renverser cette citadelle qui nous est odieuse à tous et d'avoir pensé à vous rendre vos franchises et vos privilèges* » (1).

1. POLAIN. Esquisses historiques, p. 229-239.

III

Pendant que Maximilien faisait conduire à l'échafaud les défenseurs de la liberté politique contre la tyrannie épiscopale, la liberté de conscience parvint enfin à s'établir dans le pays d'Outre-Meuse. Le traité de partage qui intervint, en 1661, entre les Hollandais et les Espagnols, régla définitivement les intérêts des deux cultes en présence. Le libre exercice du culte évangélique s'établit sous la protection des Provinces-Unies, dans une partie de chacune des seigneuries de Fauquemont, Dalhem et s'Hertogenrade. Le culte réformé fut officiellement établi à Dalhem, à Blégny et à Olne.

Protégés par les Etats de Hollande, les protestants de ces contrées avaient la liberté de servir Dieu selon leur conscience. Seulement les moines, n'ayant plus le droit de brûler les hérétiques, cherchèrent à amasser sur leurs têtes les haines publiques, en publiant des écrits de controverse où l'injure et la calomnie prenaient la place des arguments que les écrivains protestants demandaient (1).

Les années 1672 à 1677 furent un temps de calamité pour le Pays de Liège. La guerre que les Français eurent d'abord avec la Hollande, puis avec une coalition, exposa les Liégeois, trop faibles pour défendre leur neutralité, aux réquisitions et aux violences de tous les partis.

En 1675, la citadelle de Liége tomba au pouvoir des Français. Les bourgmestres et le chapitre s'adressèrent aussitôt à Louis XIV, le suppliant de consentir à la démolition de cet emblême de leur esclavage. Malgré les pressantes réclamations de Maximilien, le roi de France y consentit, et ses soldats, se mettant à l'œuvre, firent sauter les murs des remparts et incendièrent les casernes. Les bourgeois, le clergé même, coururent achever ce qui avait échappé aux flammes et à la mine ; pas une pierre ne resta de ce monument de despotisme, élevé à grands frais par le Prince-Evêque.

Les Liégeois se crurent de nouveaux libres. Le peuple exigea que selon les vieilles coutumes, les clefs de la ville fussent remi-

1. Lenoir. Ch. XVI.

ses entre les mains des bourgmestres, et les trente-deux métiers déclarèrent qu'à la prochaine élection magistrale, on procéderait d'après le règlement de 1603. Ce fut en vain que l'Evêque publia différents édits pour réclamer le maintien de l'autorité que lui conférait le règlement de 1649 ; partout on répudia ce règlement imposé aux Liégeois par la force brutale. Des cris de liberté se firent entendre dans presque toutes les villes de la principauté. Les *Chiroux* et les *Grignoux* reparurent, et l'Etat, divisé en deux camps, fut encore en proie aux divisions intestines, semblables à celles qui avaient agité le règne de Ferdinand.

Maximilien ne se sentant pas assez fort pour faire respecter une autorité qu'il avait rendue si peu respectable, eut recours à l'empereur Léopold qui intervint en faveur du Prince et somma les Liégeois de se soumettre entièrement à sa volonté. En même temps que l'Empereur communiquait ses ordres aux bourgeois de Liège, Maximilien leur envoya des troupes bavaroises qui vinrent de nouveau se jeter sur la principauté, ravager les campagnes, détruire les moissons, brûler les villages et imposer de fortes contributions. Ils firent prisonniers un grand nombre de bourgeois désignés comme chefs des Grignoux. Les Liégeois virent encore se dresser des échafauds ; un noble sang fut de nouveau répandu sur la place du Marché et les noms de *Renardi* et de *Macors* allèrent se placer à côté des noms de Bex, de Barthel et de Beeckman !... C'est ainsi que moururent les derniers Grignoux, et avec eux périrent les derniers défenseurs de la liberté à cette époque.

Maximilien Henri vint à Liège, y fit paraître le règlement de 1684, ce règlement despotique qui abolit pour toujours les métiers et changea complètement la constitution liégeoise ! La citadelle fut rebâtie. Un fort fut élevé au milieu du Pont des Arches et la tyrannie épiscopale fit de nouveau peser son joug de fer sur le peuple, jusqu'à ce que la Révolution de 1789 vint le briser (1). Le despotisme de ces Princes-Evêques doit enseigner à tous les peuples que le gouvernement des prêtres est

1. POLAIN. Esquisses historiques, p. 239-253. — HÉNAUX. Hist. du Pays de Liège. T. II.

le plus mauvais de tous et que le cléricalisme est le pire ennemi de la liberté.

Une fois la citadelle reconstruite, Maximilien, dans un mandement spécial, ordonna à toute personne, de quelque religion qu'elle fût, de s'agenouiller respectueusement devant le saint sacrement de l'autel, soit dans l'Eglise, soit dans les rues. C'était contraindre les mécréants à poser des actes religieux entièrement hypocrites.

L'année suivante, 1685, le Prince ordonna à tout habitant du diocèse de conformer sa vie, ses mœurs et ses actions à la règle de la foi catholique, défendant de croire, d'alléguer, de faire, de lire, en public ou en particulier, quoi que ce fût de contraire à aucun des articles de cette foi. Quand un prince pense avoir assez d'autorité pour défendre de *croire*, on peut le supposer dans le délire de la tyrannie.

Cette tyrannie devait encore peser sur le peuple liégeois pendant trois ans. Le Prince-Evêque ne rendit le dernier soupir dans son château de Bonn, que le 3 juin 1688, laissant aux Liégeois le souvenir d'un pasteur qui n'avait su que tondre et égorger ses brebis (1).

Le successeur de ce tyran, le baron *Jean Louis d'Elderen*, eut un règne court et insignifiant. Il mourut subitement, le 1er février 1694.

CHAPITRE LII

L'Intolérance et la liberté sous le règne de Joseph Clément de Bavière. 1694-1723.

SOMMAIRE : Le nouvel Evêque soumet les visites des médecins à un règlement arbitraire. — Le XVIIIe siècle. — *Lambermont* et *Bonaventure*, victimes de *Spirlet*, curé d'Ensival — Les tribulations de *Pascal Closset*. — Mandement épiscopal contre le Jansénisme. — Le curé de Grâce condamné au bannissement. — Mort de Joseph Clément.

1. LENOIR. Histoire de la Réformation, p. 362-370.

I

Le successeur de Jean Louis d'Elderen, *Joseph Clément de Bavière*, ne fut pas un persécuteur moins fanatique que ses prédécesseurs. Le règlement qu'il rédigea lui-même à l'usage du collège des médecins, est un triste monument de l'intolérance épiscopale. L'article premier du règlement était ainsi conçu : « Tous les médecins pratiquant dans notre cité et pays seront obligés, à la deuxième visite auprès d'un malade atteint de maladie dangereuse, de lui remontrer la nécessité de se confesser. Ils ne pourront faire la quatrième visite, à moins que le malade n'ait rempli ce devoir. Les médecins qui ne se conformeront pas à cette règle, seront condamnés à une amende de trois florins d'or pour chaque visite et à la suspension de sa profession, en cas de récidive (1) ».

« Ainsi, dit LENOIR, la tyrannie religieuse pesait sur le malheureux Liégeois aussi longtemps qu'il respirait. Les dernières paroles étaient d'avance confisquées au profit de l'Eglise romaine, et il n'échappait au prêtre qu'en paraissant devant Dieu ».

Le XVIII[e] siècle, où nous allons entrer, nous montre Rome exerçant extérieurement un règne paisible et absolu sur tout le monde catholique, tandis que ce monde se remplit insensiblement d'incrédules d'autant plus mal disposés, qu'ils se voient contraints à professer une religion qu'ils méprisent.

Le peuple dont les Jésuites ont refait l'éducation est abruti par une superstition toute païenne, et malheur au monde quand il sentira sa puissance et qu'il voudra l'exercer ! Les folles horreurs de la grande Révolution française sont l'abîme où court se précipiter la société fourvoyée par le catholicisme (2). »

Le XVIII[e] siéle est une époque où l'instinct de la liberté, poussé à bout par les excès de l'Intolérance catholique, triomphera en exerçant de terribles représailles. Mais avant que l'Intolérance soit vaincue, bien des dissidents tomberont encore victimes des coups de ses implacables agents.

1. LOUVREX. Recueil contenant les édits et règlements. Liège 1751. Ch. 46, cité par LENOIR.
2. Lenoir. p. 373-376.

Jean Lambermont et *Bonavanture Dawans* attirent les premiers notre attention. C'étaient deux chrétiens philanthropes qui habitaient un petit ermitage dans la paroisse d'Ensival, où ils étaient vénérés à cause de leur zèle à soigner les malades, à ensevelir les morts et à rendre toute sorte de services. Le premier savait à peine lire, mais le second était chantre de l'église paroissiale. Il avait composé un livre de théologie morale qu'ils lisaient tous les jours en commun. *Spirlet*, curé d'Ensival, ayant vu ce livre et y ayant trouvé des propositions hérétiques, dénonça les deux ermites au grand vicaire. Ils furent cités trois fois à comparaître devant le consistoire de Liège, pour rendre compte de leur doctrine, et condamnés par défaut à être chassés de leur maison, dégradés et livrés au bras séculier. Cette sentence fut rendue le 12 nov. 1707. On ignore dès lors, le sort de Dawans et de son manuscrit. Lambermont mourut en 1726.

Pascal Closset habitait la commune de Petit-Rechain. Ayant renoncé au catholicisme pour embrasser la religion évangélique, il s'était décidé à se joindre publiquement à l'Eglise réformée de Hodimont, le jour de Pâques 1711. Déjà il avait passé la porte cochère par où l'on entrait dans la cour du temple, quand une foule ameutée se précipita sur lui et l'arracha de là, en vociférant des menaces de mort dans le cas où le pauvre homme serait surpris retournant au temple. Ramené de force chez lui, Closset revint l'après-midi se plaindre auprès du pasteur de la violence qu'on lui avait faite. Sa femme l'y suivit aussitôt, accompagnée d'un catholique romain. Elle se conduisit si mal qu'on dut la faire sortir du presbytère. Furieuse, elle attroupa une masse de gens qui, accourant de Verviers et de Hodimont, assiégèrent la maison du pasteur et grimpèrent sur les murs de l'enclos, pour proférer des injures et jeter dans la cour des ordures et des pierres.

Le ministre, effrayé, courut à travers la foule chez *Pierre Dexhorez*, seigneur du lieu, pour implorer sa protection. Mais ce magistrat catholique, charmé de ce qui se passait, fit répondre qu'il n'était pas chez lui.

Closset, sa femme et l'homme qui l'accompagnait, durent se retirer, suivis de la foule qui hurlait des malédictions et des menaces. Le lendemain, le pasteur outragé ne put pas encore

obtenir une audience du seigneur. Le consistoire de l'Eglise de Hodimont fit de cette affaire l'objet d'une plainte adressée aux Hautes-Puissances, en date du 9 avril 1711.

Le 1er mai, les Etats-Généraux ordonnèrent à leurs gouverneurs du Limbourg et de Maestricht, de protéger les protestants de Hodimont et de signifier au seigneur du lieu qu'il eut à y pourvoir, sous peine de répondre pour lui et pour la régence qu'il présidait.

Le 28 février 1712 seulement, Dexhorez fit poser une affiche, ordonnant aux habitants de l'endroit de respecter les protestants.

Quelque temps après, Closset ayant voulu amener au catéchisme un de ses jeunes enfants, sa femme et quelques voisins se jetèrent sur lui, lui arrachèrent son bâton pour l'en frapper, puis le traînèrent par les cheveux, jusqu'à ce que la femme du malheureux eut crié plusieurs fois : *C'est assez !* et que des charretiers intervinrent pour le délivrer.

Quant à son enfant, il s'était réfugié dans une maison voisine. Closset se releva et continua sa route, la tête en sang et tellement meurtri, qu'il demeura longtemps incapable de gagner sa vie. Il porta plainte le 3 juillet 1712.

Le consistoire prit cette affaire en main et en écrivit aux Hautes-Puissances, implorant leur protection. Il leur dit que, lorsqu'il s'agissait de cas semblables, la justice du lieu ne voulait entendre que des témoins catholiques, qu'on renvoyait les plaignants du seigneur à la justice, et de la justice au seigneur ; qu'on prétendait empêcher Closset de faire élever ses enfants selon l'Evangile, sous prétexte d'une loi qui interdisait aux gens baptisés dans l'Eglise romaine, de changer de religion.

Le consistoire se plaignit aussi au baron de *Wassenaer* de ce que, malgré les représentations de M. *Vilatte*, gouverneur de Maestricht, aux magistrats de Hodimont, la population catholique de ce lieu s'était portée à de nouvelles violences, et cela deux dimanches consécutifs, sans que l'autorité eut paru s'en apercevoir ; de ce que, malgré les placards rigoureux affichés par l'ordre du gouverneur de Limbourg, on ne laissait pas de crier impunément force injure aux prosélytes, lorsqu'ils se rendaient au temple.

Le commandant de Limbourg, ne voyant pas d'autre moyen de vaincre le mauvais vouloir de l'autorité locale, fit une irruption à Petit-Rechain, où il enleva quelques-uns des coupables, qu'il relâcha bientôt après, sur la réclamation adressée par ce village aux Hautes Puissances et à l'ambassadeur de l'Empereur d'Allemagne, à La Haye.

Cet acte de rigueur, eut pour effet de mettre un frein aux déplorables excès dont il s'agit, et dès lors les Protestants purent se réunir en sécurité (1).

II

Obligé de respecter les protestants, le fanatisme catholique chercha des victimes parmi les Jansénistes qui s'efforçaient de répandre leurs idées particulières dans le Pays de Liège aussi bien que dans les autres.

Dès le 1er avril 1704, Joseph Clément publie un mandement où il se plaint que l'*hérésie* janséniste cherchait un asile à Liège. En conséquence, il ordonnait de fuir les personnes qui en étaient infectées et de repousser les livres condamnés par l'autorité ecclésiastique (2).

Plusieurs Liégeois se trouvaient atteints par cette sentence. *Henri Calems*, nommé évêque de Ruremonde, dont le pape ne lui permit pas d'occuper le siège ; *Libert Froidmont*, successeur de Jansénius à l'Université de Louvain ; *Huart*, moine de Cîteaux à l'abbaye d'Alne et docteur en Théologie ; *Pontanus*, recteur de l'Université de Louvain ; *Opstraet*, professeur dans la même école ; *Ernest Ruth*, d'Ans, plusieurs fois exilé pour sa foi et qui mourut excommunié à Bruxelles ; *Hoffreumont*, prieur de l'Abbaye d'Orval, et son frère, curé de Grâce ; *Tombeur*, vicaire de Saint-Adalbert, à Liège ; Dom *Maur d'Antine*, savant bénédictin ; *Hiégares* et *Nypels*, chanoines à Liège ; *Collart*, supérieur du collège de Thuin (3).

1. Archives de l'Eglise réformée de Hodimont, cité par Lenoir. p. 377-381.
2. Louvrex. Recueil contenant les édits et règlements. Tome II, cité par Lenoir.
3. Bebdelièvre. Biographie liégeoise. Tome II, cité par Lenoir.

Tous ces hommes qui voulaient réformer l'Eglise catholique, tout en lui restant fidèle, étaient inconséquents. Une fois qu'on a admis l'infaillibilité de l'Eglise, on n'a plus d'autre devoir que de suivre, les yeux fermés, les directions de son chef, quelles qu'elles soient. En s'obstinant à vouloir être catholiques, malgré le pape, les Jansénistes devaient stériliser d'avance leurs efforts et finir par n'être qu'une secte sans influence et sans avenir.

Dans la liste des condamnés mentionnée plus haut, nous avons nommé le curé de Grâce. Ayant refusé de recevoir la bulle *Unigenitus*, il en appela à l'Empereur et se rendit même à Vienne, où il réussit à obtenir un rescrit impérial défendant de troubler qui que ce fût au sujet de cette bulle, jusqu'à ce que le futur concile en eût décidé.

Joseph Clément, très alarmé de la tournure que prenait cette affaire, fit représenter à l'Empereur que sa tolérance risquait d'allumer un feu qu'il serait difficile d'éteindre plus tard. L'Evêque citait l'Allemagne comme exemple.

Il en écrivit même au pape et aux évêques d'Allemagne. Tous ensemble firent tant et si bien, qu'en 1723, l'Empereur révoqua son rescrit, renvoya le curé récalcitrant à son évêque et poussa même la complaisance jusqu'à le bannir de ses Etats, dans le terme de deux jours.

Ce prêtre et plusieurs autres, qui avaient à craindre le même châtiment, cherchèrent dans un pays protestant une tolérance qui leur était refusée en pays catholique ; ils se retirèrent en Hollande, dans ce noble asile ouvert par la liberté à toutes les consciences opprimées.

Ainsi fut étouffé, au Pays de Liège, un mouvement qui aurait pu avoir les conséquences les plus heureuses pour l'épuration de la doctrine et des mœurs au sein du catholicisme. Celui-ci fut dès lors livré, sans contre-poids suffisant, à l'influence malsaine du jésuitisme. Le pape fut si content de l'Evêque de Liège en cette circonstance, qu'il lui adressa un bref où il loue son zèle et lui donne le titre de *Colonne de la foi*.

Cette colonne ne servit plus longtemps à soutenir le despo-

[illegible] mort vint la renverser.

CHAPITRE LIII

[illegible] de l'empereur Charles [illegible] des Princes-Evêques de Liège [illegible] Berg et Jean Théodore 1715 [illegible]

[illegible] liberté de conscience refusée aux protestants [illegible] et accordée aux soldats hollandais [illegible] cacher à Anvers. — Le marquis de Prié. — Emeute [illegible] — Georges Louis de Berg [illegible] la condamnation officielle du Jansénisme [illegible] la dénonciation des hérétiques. — [illegible] par l'intolérance de l'Evêque. — Mauvais [illegible] aux Protestants. — Intervention des Autorités

I

Le traité de Rastadt, conclu entre Louis XIV et Charles [illegible] le [illegible] mars 1714, vint clore la longue guerre qui avait [illegible] Les plénipotentiaires hollandais demandèrent [illegible] pour les habitants des Pays-Bas méridionaux. Le comte de Königsegg, représentant de Charles VI, [illegible] que l'empereur aimerait mieux renoncer à ces provinces [illegible] atteinte à la religion catholique romaine : [illegible] condescendance dans les autres [illegible] de sa charge, sous peine d'en [illegible] Etats de Hollande insistèrent [illegible] la liberté [illegible] l'empereur se montra inflexible et, [illegible]

[illegible] communion. Ch. XVII.

leureuses discussions, on convint que les troupes hollanses pourraient avoir un culte dans des endroits spéciaux, is quant aux habitants des Pays-Bas autrichiens, les choses raient rester sur le même pied où elles étaient pendant le gne du roi Charles II. — Ainsi les efforts des députés hollanis étaient demeurés stériles, et la liberté de conscience resta oscrite des Pays-Bas. Seuls les soldats hollandais purent ofesser leur culte.

Pendant que les troupes hollandaises occupaient Anvers, les rotestants de cette ville se mirent sous leur protection et se asardèrent à exercer publiquement leur culte. Mais, lorsqu'en ertu du traité de la Barrière, la garnison se fut retirée, ils urent se cacher pour échapper à la persécution. La fureur du euple, attisée par les prédications fanatiques des prêtres romains, poursuivait avec acharnement les disciples de l'Evangile. Le pasteur *Marcus Hooft* écrivait, le 2 juin 1716, à son collègue *Rolandus* à Hulst, qu'il était accusé, par la rumeur publique, de séduire les enfants des catholiques et même de les voler pour les envoyer en Hollande, où l'on en faisait des protestants.

A plusieurs reprises la maison du pasteur eut à subir les assauts de la populace égarée. « Pour peu que cela continue, écrivait le ministre d'Anvers, on nous accusera, comme autrefois les Juifs, d'empoisonner les fontaines, d'amener la peste, de lacérer les hosties et d'assassiner les enfants catholiques pour nous abreuver de leur sang ». Le fanastisme populaire ne fut apaisé que grâce à l'intervention du clergé catholique Zélandais, qui avait besoin pour lui-même de la tolérance des Etats de Hollande.

II

L'empereur Charles VI avait choisi, pour gouverner la Belgique, le prince *Eugène de Savoie*, qui se fit remplacer par un ministre plénipotentiaire. C'était le marquis *de Prié*, gentilhomme piémontais, intelligent et habile, mais défiant et impérieux. Il trouva les populations irritées des stipulations du traité de la Barrière et bientôt quelques troubles éclatèrent en Brabant. A Malines et à Anvers, il ne s'agissait que de refus de subsides

et l'ordre fut aisément rétabli. Mais à Bruxelles, la résistance eut un caractère plus sérieux. Les métiers qui réclamaient leurs anciens privilèges se soulevèrent en 1718. La chancellerie et les maisons de plusieurs magistrats furent pillées. Alors le gouverneur fit venir les troupes allemandes, et lorsqu'elles furent entrées dans la ville, sans aucune résistance, on arrêta plusieurs des pillards et cinq des doyens. Quatre de ceux-ci furent condamnés à l'exil et le cinquième à mort. C'était un vieillard de soixante-dix ans, appelé *François Agneessens*, syndic de Saint-Nicolas, un honnête homme qui s'était borné à réclamer le redressement des griefs (1). Le 19 septembre, il fut conduit à l'échafaud sous bonne escorte.

Lorsque le greffier lui lut sa sentence, il se tourna vers le conseiller *Bouwens* et lui adressa ces paroles foudroyantes : « *Monsieur, mon seul crime est de n'avoir pas voulu me vendre à vous. Vous m'avez offert 8,000 florins pour m'engager à prêter serment. Et je vous ai répondu que mon âme n'était à vendre pour aucun bien de ce monde* ».

Après avoir réfuté les accusations de ses juges, il s'écria : « *Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font* ».

Un instant après, sa tête roulait dans le sable. Jamais on ne vit exécution provoquer une émotion pareille. Des enfants recueillirent le sable ensanglanté qui dégouttait de l'échafaud et le vendirent aux bourgeois qui se l'arrachaient comme une sainte relique. Comme d'Egmont, Agneessens tombait victime de l'implacable haine, vouée par la domination autrichienne aux libertés de la nation. On voit par cet exemple ce que la Belgique gagna à passer du joug de l'Espagne catholique sous la domination de l'Autriche orthodoxe. Le gouvernement du marquis de Prié ne fut qu'une longue suite déplorable de vexations et de honteuses faiblesses (2).

III

Charles VI, et surtout Marie-Elisabeth de Hongrie, gouver-

1. MOKE. Abrégé de l'histoire de la Belgique, p. 173.
2. L. HYMANS. L'Eglise et les libertés belges, p. 214-216.

nante générale des Pays-Bas, de 1725 à 1740, ne désiraient qu'une chose : l'extirpation des hérétiques dont la foi inébranlable avait survécu aux persécutions et aux supplices de l'Inquisition.

En 1731, une famille protestante du nom de *Benants*, habitant Donlieu, près de Warneton, dans la Flandre occidentale, fut l'objet d'une véritable persécution. Le bailli de Donlieu fit chez ces Benants une visite domiciliaire et leur enleva leurs bibles. L'évêque de Saint-Omer, à qui leur hérésie avait été dénoncée, fit afficher aux portes de l'église paroissiale une excommunication *nominale* contre toute la famille et défendit aux catholiques de Donlieu toute communication avec les hérétiques.

Ces faits étant parveuus à la connaissance du comte d'*Usendelft*, ministre des Provinces-Unies à Bruxelles, ce diplomate écrivit à la gouvernante une lettre très digne. Il lui faisait remarquer la différence de procédés des deux gouvernements. Puisque les Etats de Hollande usaient de la tolérance la plus large à l'égard de leurs sujets catholiques, ils étaient en droit de demander un peu d'indulgence pour leurs coreligionnaires du Midi. On répondit au protecteur des persécutés que son intervention dans les affaires de la Belgique était contraire aux usages diplomatiques et on l'engageait vivement à s'en abstenir désormais.

Bien loin d'accorder quelque tolérance aux protestants belges, la gouvernante Marie Elisabeth fit rédiger par l'évêque de Tournai, et le grand bailli de Hainaut, un projet d'édit contre les réformés. Celui qui s'absentait de l'église pendant plusieurs mois devait être considéré comme suspect d'hérésie et jugé arbitrairement par les juges de l'Eglise. Celui qui tenait des discours contraires à la religion devait être banni à perpétuité. Ceux qui contractaient des mariages devant des ministres hérétiques devaient être punis comme concubinaires. La dénonciation des hérétiques était commandée aux hôteliers et logeurs, sous peine d'être punis comme complices.

Les relaps, ceux qui retournaient au protestantisme après l'avoir abjuré, devaient être punis par le feu. Ceux qui étaient

simplement suspects d'hérésie ne pouvaient jamais être admis à un emploi honorable.

En 1739, la marquise de Trazegnies, qui était luthérienne, se trouvant gravement malade, demanda au comte de *Calemberg*, ministre de Hollande à Bruxelles, de lui envoyer son aumônier. Le diplomate accéda à ce désir, mais s'attira une admonition très sérieuse de la gouvernante. Ordre lui fut donné de rappeler immédiatement le pasteur luthérien et de s'abstenir de démarches contraires à la diplomatie (1).

IV

Dans la principauté de Liège, *Georges-Louis de Berg* qui, le 7 février 1724, avait été appelé à succéder à Joseph Clément, ne posa plus que quelques actes insignifiants d'intolérance.

En 1732, il ordonna au clergé de transmettre au vicaire général, après la quinzaine de Pâques, la liste des personnes qui n'auraient pas satisfait au devoir pascal.

Afin de préserver son diocèse de l'infection du protestantisme par le moyen de déplacements de domicile que certaines personnes opéraient exprès pour dérouter la surveillance de l'autorité, l'Evêque, par un mandement publié à Liège, le 22 mars 1734, déclare qu'il n'est permis à personne de venir s'établir dans le pays, sans avoir montré au magistrat les lettres authentiques du curé du lieu d'où il vient, touchant sa religion et sa bonne conduite.

Par deux édits, l'un du 21 janvier 1740, adressé au clergé, l'autre du 6 février suivant, adressé au magistrat, l'Evêque obligea ces deux corps à accepter officiellement la condamnation du Jansénisme. En conséquence, prêtres et magistrats durent répéter la formule suivante : « Moi N..., j'adhère de cœur et d'âme, et me soumets avec une sincère obéissance, en tout et partout, à la constitution de notre saint père le pape Clément XI, qui commence par ces mots : *Unigenitus Dei Filius*, publiée le 8 septembre 1713, sans aucune restriction, et à tout le reste, comme il est contenu dans la dite constitution ».

1. E. HUBERT. De Charles-Quint à Joseph II. Ch. V.

Le successeur de Georges-Louis de Berg, *Jean Théodore*, par son mandement du 1er septembre 1756, ordonne, à son tour, aux curés de sa juridiction, de dénoncer ceux de leurs paroissiens qui seraient hérétiques ou suspects, comme aussi ceux qui vendraient ou achèteraient des livres prohibés.

L'Evêque rappelle que nul ne peut s'établir dans une paroisse, s'il n'a préalablement fourni au curé du lieu, un témoignage authentique de sa foi et de ses mœurs.

Une répression sévère est également commandée à l'endroit des livres impies et obscènes qui infestent le pays. L'Evêque rappelle, en outre, que le paroissien qui laisse passer l'année sans faire ses Pâques, doit être dénoncé à ses supérieurs, qui le puniront conformément aux lois.

Les Eglises protestantes, légalement établies dans le pays d'Outre-Meuse, étaient l'objet d'une étroite snrveillance et leurs membres se voyaient exposés à des tracasseries de toute espèce, dès que la Haute protection de la Hollande ne faisait pas valoir leurs droits.

Ainsi, le lecteur de l'Eglise de Blégny, *Isaac Fer du Moulin*, fut, à diverses reprises, singulièrement maltraité. D'abord le mayeur de Housse l'arrêta avec sa famille dans l'hiver de 1735. On les jeta dans une fosse, où des paysans les gardaient comme des malfaiteurs.

Une commission nommée par le synode de Harlem, se transporta sur les lieux, en mars 1741, pour procéder à une enquête et faire respecter les droits des protestants opprimés (1).

Nous ne savons jusqu'à quel point ils y réussirent. En tout cas, quel que fut le succès de cette démarche, les églises protestantes, lorsqu'elles avaient le malheur d'échapper à la protection de la tolérante république hollandaise, étaient en butte aux vexations de l'infatigable Intolérance de l'Eglise romaine.

Ainsi, les pasteurs de Limbourg, de Hodimont et d'Eupen furent chassés de leurs postes et les assemblées religieuses interdites. En 1751 et 1752, les églises d'Eupen et de Hodimont écrivent au chapelain du prince d'Orange, à l'occa-

1. LENOIR, p. 388-394.

sion du traité de la Barrière, pour le prier de leur faire obtenir l'ouverture de leurs temples, fermés depuis 1716.

Il paraît que cette démarche aboutit au résultat désiré, car nous voyons l'Eglise de Hodimont, en 1753, demander au gouvernement hollandais un pasteur pour instruire et fortifier un troupeau qui s'était conservé malgré tous les efforts de l'ennemi pour le détruire. On a lieu de croire qu'à partir de cette époque le culte réformé à Hodimont n'a plus souffert d'interruption violente (1).

CHAPITRE LIV

L'Intolérance et la liberté sous le règne de Marie-Thérèse. 1740-1780.

SOMMAIRE : Marie-Thérèse hostile au protestantisme. — Le culte réformé est interdit. — Les protestants obligés d'abjurer ou de s'expatrier. — Les protestants de Mouscron. — Excommunication de l'avocat *Vander Smissen.* — *Gilles Laurent* condamné au bannissement perpétuel. — *Charles de Lorraine*, gouverneur-général des Pays-Bas. — L'Impératrice et le clergé catholique. — Les Huguenots empêchés d'assister au culte de la garnison hollandaise à Tournai. — Le marchand allemand *H. Henck.* — Les vexations dont furent l'objet les protestants de Rongy. — Les protestants de Paturages : *Barthélémy Becquart* et *Antoinette Vander Beulque.* — Fanatisme du curé d'Eupen. — Fin du règne de Marie-Thérèse. — *Charles de Velbruck*, un Prince-Evêque tolérant.

I

L'empereur Charles VI n'ayant point de fils, son trône échut à sa fille *Marie-Thérèse*, en 1740. Cette grande princesse, au début de son règne, manifestait en toute occasion sa haine pour le protestantisme. Les instructions qu'elle adressait aux directeurs des cercles de l'Empire, en fournissent la preuve. Obéissant aux conseils du *P. Ignace de Kampmüller*, l'impératrice enjoi-

1. Archives de l'église de Hodimont-Verviers, cité par Lenoir, p. 400-401.

gnait aux dépositaires de la puissance publique, d'interdire sévèrement tout exercice du culte réformé. Les commissions provinciales de religion étaient recrutées parmi les catholiques les plus ardents. Ces commissions enlevaient aux protestants leurs livres, les contrariaient dans l'enseignement de leur foi à leurs enfants et ne reculaient devant aucun moyen pour les forcer à se convertir ou bien à quitter le pays.

En 1743, l'impératrice adressa à l'évêque de Tournai une lettre où il est longuement question des châtiments qu'il importait d'infliger à quelques familles protestantes de Mouscron Les placards devaient être observés d'autant plus sévèrement que les réformés dénoncés par le curé de Mouscron, avaient apostasié depuis peu. « Il est impossible, dit l'impératrice, de tolérer plus longtemps de pareils attentats contre la religion de l'Etat ».

Vers 1744, la congrégation évangélique de Gand s'était donné le nom de *La fleur de Lys*. L'avocat *Van der Smissen* qui en faisait partie, fut signalé comme ne pratiquant pas le culte catholique. L'année suivante, *Van der Smissen* fut publiquement excommunié.

Comme protectrice de l'Eglise, Marie-Thérèse voulut veiller au maintien du culte catholique et des privilèges du clergé romain. Elle s'acquitta consciencieusement de son rôle.

Un pauvre paysan de Dour, nommé *Gilles Laurent*, ayant abandonné la religion catholique romaine dans laquelle il avait été élevé, et convaincu d'avoir eu dans sa maison des réunions évangéliques, fut condamné au bannissement perpétuel, par le Conseil souverain du Hainaut, le 13 juin 1750. « Seulement, dit l'Impératrice, on aura soin de ne pas ébruiter la poursuite, afin d'éviter les conséquences préjudiciables pour les catholiques qui demeurent dans les provinces voisines, sous la domination des puissances protestantes ».

II

En 1748, le duc Charles de Lorraine, beau-frère de Marie-Thérèse, fut nommé gouverneur-général des Pays-Bas autrichiens. Charles n'avait nullement le caractère d'un persécuteur ; c'était un homme modéré, plein de tact, qui exécutait les ordres de l'impératrice avec une douceur, une prudence remarquables.

Marie-Thérèse, en 1753, adjoignit au duc Charles le comte de *Cobentzel*, qui fut chargé de l'administration intérieure. Il fonctionna jusqu'en 1770.

Tout en prenant le rôle de protectrice de la religion catholique, contre toute espèce de dissidence, l'Impératrice fit cependant quelquefois sentir au clergé qu'elle n'approuvait pas toujours sa façon d'agir. C'est ainsi qu'en 1759, elle s'était vue forcée de renouveler les placards de Maximilien et de Charles V, touchant l'accaparement des terres par les prêtres. La mesure était prise à temps, car les Jésuites demandaient à être dotés du bois de Soignies. Catte demande fut rejetée.

En 1761, Marie-Thérèse écrivit au grand Conseil de Malines pour se plaindre de ce que l'archidiacre du diocèse avait mis à l'index des livres utiles, tels que les œuvres de *Bossuet*, de *Dupin*, de *Fleury* et de *Grotius*.

Le 5 novembre de la même année, parut le placard réglant la censure civile, la seule requise. Trois ans après, le gouverneur dut rappeler que l'approbation ecclésiastique était insuffisante parce que le clergé la refusait à des livres utiles.

Cette attitude de Marie-Thérèse, vis-à-vis des prêtres de son culte, n'était pas du tout une preuve de tolérance de sa part. Elle était loin encore d'approuver ce qu'elle appelait le tolérantisme.

Les protestants français des frontières, privés de l'exercice de leur culte dans leur patrie, prirent l'habitude d'assister aux services évangéliques célébrés dans le temple de la garnison hollandaise de Tournai. Les Huguenots persécutés et proscrits, victimes, eux aussi, d'une odieuse intolérance, ne jouirent pas longtemps de cette consolation. Le duc de *Boufflers*, gouverneur de l'Artois, afin de les empêcher de profiter du seul culte de leur choix, plaça le long de la frontière belge un cordon de troupes qui, pendant plusieurs jours, ne livra passage qu'aux seuls catholiques. Ceci se passait en 1768.

Jusqu'à cette époque, les protestants des Pays-Bas n'avaient pas le droit de gérer leurs biens comme ils l'entendaient. Ce fut seulement le 5 mai 1768 que Marie-Thérèse porta l'ordonnance qui permettait « à ceux de la religion réformée, résidant dans les Pays-Bas, de disposer de leurs biens par testament ».

Vers le même temps, se produisit devant le conseil privé, un débat curieux qui montre combien les idées de tolérance avaient encore peu de partisans parmi les autorités catholiques.

Un marchand allemand, protestant, du nom de H. *Hencke*, demandait à pouvoir s'établir dans la ville de Luxembourg. Les « treize maîtres de la ville » supplièrent l'Impératrice de rejeter la demande du pétitionnaire et de défendre d'une manière officielle et absolue, l'établissement de non-catholiques dans la ville et la province de Luxembourg. Ces magistrats intolérants furent soutenus dans leur réclamation par les Etats des provinces, non moins ennemis de la liberté de conscience. Dans une volumineuse requête adressée à Marie-Thérèse, les Etats rappelaient les cinquante-huit édits portés depuis Charles-Quint contre les réformés. « Ces lois sévères qui n'avaient jamais été révoquées étaient, disaient-ils, d'une nécessité absolue pour assurer la félicité éternelle des princes ; et le plus ferme appui de leur couronne, c'était la réunion des esprits de leurs sujets par la conformité de leur religion ». La pièce se terminait par une condamnation violente de la tolérance universelle prêchée par les philosophes du temps.

Cette requête était signée par *Willebrord*, abbé de saint Maximin ; *Etienne*, abbé d'Orval ; le baron de *Boland* ; *P. d'Ossinbaing* ; *E. Gérardy* ; *Lorent.*

Cependant, le conseil privé, ne voyant dans les réclamations des Luxembourgeois que des vues d'intérêt et de jalousie mercantiles, accorda à M. Hencke l'autorisation qu'il avait demandée.

III

Depuis le XVIe siècle, un petit nombre de familles protestantes avaient été tolérées à *Rongy*, dans le Tournaisis, grâce au soin minutieux qu'elles avaient eu de ne jamais contrarier l'autorité civile. Ils avaient même obtenu un cimetière particulier. Mais en 1769, sans motif plausible, les magistrats locaux, changeant tout à coup de conduite, saisirent le cimetière et forcèrent les réformés à enterrer leurs morts dans leurs jardins. En même temps, ils voulurent les forcer de contribuer aux frais

d'une seconde messe du dimanche et donnèrent à cet effet une sentence de saisie sur les meubles en cas de refus.

Les protestants de Rongy s'adressèrent, par l'intermédiaire des ministres de Tournai, aux Etats de Hollande, les priant de prendre leur défense. Le colonel *de Ton*, commandant la place de Tournai, fut invité par son gouvernement à écrire au prince Charles de Lorraine, à l'effet de demander justice pour ses coreligionnaires.

Le gouverneur général prescrivit une enquête et les membres du bailliage de Tournai rédigèrent un mémoire justificatif des mesures prises contre les réformés.

Les protestants de Rongy sont sévèrement blâmés de s'être adressé à une autorité étrangère ; ils sont condamnés à payer les frais de la seconde messe paroissiale, leur cimetière leur est enlevé et remplacé par un autre terrain Le colonel de Ton est également blâmé pour son intervention. La manière de voir du Conseil de Tournai fut sanctionnée par une ordonnance impériale du 2 octobre 1771.

Peu de temps après le magistrat de Rongy revint à la charge. Décidément, ce fonctionnaire public paraissait plus rapproché de l'époque ou régnait le roi-inquisiteur que de celle où allait monter sur le trône de l'Empire un prince philosophe. Battu sur la question du cimetière, le bourgmestre de Rongy chercha un autre moyen de nuire aux protestants de sa commune. Il se plaignit donc du scandale que ces derniers causaient dans le village par l'exercice public de leur culte. Voici en quoi consistait ce prétendu scandale : Ils s'assemblaient régulièrement dans une maison proche de l'Eglise paroissiale, y chantaient des psaumes, priaient en français, lisaient et méditaient l'Evangile. Ce qui dans la dénonciation est relevé comme un crime, c'est que ces hérétiques, lorsqu'un des leurs était à l'article de la mort, ne permettaient pas à des catholiques, et à plus forte raison aux membres du clergé, d'approcher. Enfin, ce qui rendait ces excommuniés dignes de l'extirpation, c'est qu'ils osaient recevoir de temps en temps la visite d'un pasteur étranger. Le bailliage conclut de ces faits que les protestants de Rongy professent leur religion publiquement et prie l'Impératrice d'ordonner contre eux les poursuites édictées par les anciens

placards. Le conseil privé adressa au gouverneur général un rapport détaillé sur cette affaire. Le zèle immodéré du magistrat de Rongy fut sévèrement blâmé et lui-même était invité à laisser en paix les protestants de sa commune, tant qu'ils ne troubleraient pas l'ordre public (1).

IV

On le voit, les idées de tolérance commençaient déjà à se répandre et à rendre supportable la présence des protestants. Cependant, dans d'autres endroits, les réformés durent encore se réunir secrètement et prendre toutes sortes de précautions pour dérober aux yeux du public, l'exercice de leur culte.

Ainsi, dans les environs de Paturages, les charbonniers, au sortir de la fosse, se réunissaient le samedi, dans le bois et formaient un double cercle ; ceux qui étaient à l'extérieur, entonnaient un chant profane, tandis que ceux qui formaient le cercle intérieur chantaient les psaumes. De temps à autre ils se réunissaient chez l'un d'eux qui avait une Bible et ils en écoutaient la lecture. Le livre était ensuite caché avec soin. Les allures de ces ouvriers éveillèrent les soupçons du clergé. L'abbé de Saint-Ghislain ordonna aux prévôts, gendarmes du temps, de faire d'actives recherches. Le livre fut trouvé dans le berceau d'un enfant, qu'une jeune fille endormait. C'était *Célestine*, l'aveugle de Paturages.

Lorsque les charbonniers se présentèrent pour s'édifier comme de coutume, ils furent déçus et leur déception fit place à un chagrin profond. On leur avait enlevé leur plus précieux trésor, le livre où ils puisaient toute leur consolation et toute leur lumière. Ne pouvant se résigner à se passer du volume où ils trouvaient la satisfaction de leurs besoins religieux, ils se cotisèrent pendant plusieurs semaines pour se procurer un nouvel exemplaire de la Bible, qui leur fut envoyé, avec mille précautions, du fond de la Hollande (2).

1. LE PROTESTANTISME BELGE, p. 333-335.
2. M. E. HUBERT. Ouvrage cité, p. 88-91.

Voici encore deux autres faits de nature à prouver combien le clergé romain s'opposait à la tolérance que l'esprit de l'époque réclamait un peu partout :

Le 9 septembre 1778, deux catholiques de la Flandre, *Barthélemy Becquart* et *Antoinette Vander-Beulque*, contractèrent mariage par devant le pasteur protestant de la garnison de Tournai et firent baptiser leur enfant à l'Eglise réformée. Le curé de Lucoigne et celui de Rolleghem s'adressèrent immédiatement à Charles de Lorraine pour faire déclarer la nullité de ce « prétendu mariage ».

Le duc engagea les deux prêtres à user de la persuasion pour amener leurs deux paroissiens à quitter leurs erreurs et à renouveler leur mariage dans l'église catholique. Cette démarche ayant été vaine, la question de la nullité de ce mariage revint devant le conseil privé. Celui-ci décida de ne plus s'en occuper et de laisser les lettres des deux ecclésiastiques sans réponse.

Au mois d'avril 1779, le curé d'Eupen, dans le duché de Limbourg, assisté de gens de loi, se rendit à la maison du ministre protestant de la localité. Il y trouva seize enfants des réformés qui recevaient l'instruction religieuse. Le prêtre fanatique ordonna à ces enfants de se retirer et défendit au ministre, avec l'arrogance d'un magistrat, de les recevoir une autre fois chez lui pour les catéchiser. Après avoir accompli cet acte d'autorité, le curé envoya une dénonciation au conseiller fiscal de Brabant, tandis que les protestants indignés adressaient une plainte en règle au gouverneur général. Le conseil privé blâma sévèrement le curé d'Eupen, avec d'autant plus de raison que les réformés de cette commune « *observaient religieusement les bornes prescrites* ».

Sous le règne de Marie-Thérèse, les protestants sont loin d'avoir obtenu l'égalité civile et politique, mais l'ère des persécutions et des exécutions sanglantes est close et on fait rentrer dans le devoir les prêtres fanatiques et les magistrats intolérants qui voudraient la voir renaître.

« En résumé, dit M. HUBERT, au moment où Marie-Thérèse laisse le trône à Joseph II, le gouvernement accorde aux réformés une tolérance tacite pour les opinions individuelles ; mais

ceux-ci ne possèdent aucune garantie, n'ont ni temples, ni ministres publics, ne sont admis à aucune charge de l'Etat. On continue à obliger les officiers et les fonctionnaires de jurer à leur entrée en charge, qu'ils appartiennent à la religion catholique et qu'ils éloigneront, en tant qu'il dépendra d'eux, toutes sectes contraires. La situation des réformés est absolument précaire, le caprice d'un despote peut faire revivre contre eux les sanglantes répressions du XVIe siècle, car tous les anciens édits restent debout et la *Joyeuse-Entrée* porte en terme formels : « La religion catholique, apostolique et romaine est la seule religion de l'Etat » (1).

Le Prince qui, vers cette époque, gouvernait les Liégeois, était le comte *Charles de Velbruck*. Il monta sur le trône en 1772. D'un caractère doux et affable, fort tolérant et très instruit, il fit tout ce qui était en son pouvoir pour développer son peuple à tous égards. Il ne paraît pas qu'on ait eu à souffrir de son intolérance. Il régna jusqu'en 1784, et il eut pour successeur *Constantin François*, de Hoensbroeck, d'un caractère tout différent (2).

---

1. E. HUBERT. De Charles-Quint à Joseph II. Ch. VI.

2. BORGNET. Hist. de la révolution liégeoise. T. I, p. 8-9. — HENAUX. Hist. du Pays de Liège. T. II, p. 263.

SIXIÈME PARTIE

LA TOLÉRANCE

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE JOSEPH II

JUSQU'A LA PROCLAMATION DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE AU CONGRÈS NATIONAL. 1780-1830.

Avec la sixième partie de notre livre, nous entrons dans une nouvelle période de l'histoire de l'Intolérance. La fin du règne de Philippe II en Belgique était en même temps la fin de l'Inquisition proprement dite. Sous les règnes des Archiducs et de leurs successeurs jusqu'à Marie-Thérèse, nous avons vu l'Intolérance immoler encore quelques victimes, prononcer des bannissements ou poser des actes arbitraires et fanatiques. Les protestants ne sont pas encore tolérés. Il appartenait à Joseph II de publier et de maintenir un édit de Tolérance, malgré l'opposition du clergé et celle de la noblesse fanatisée. Cette opposition, en grandissant, prendra toutes les proportions d'une révolution, aboutissant à la déchéance de l'Empereur et au triomphe sanglant du parti théocratique. Celui-ci, battu à son tour, fera place à d'autres puissances, jusqu'à ce que la Belgique, ayant conscience de sa grandeur, proclamera l'Indépendance nationale et la liberté de conscience pour tout le peuple belge. Le récit de ces grands événements fera l'objet de la sixième et dernière partie de cet ouvrage.

CHAPITRE LV

La lutte entre la Tolérance impériale et l'Intolérance cléricale, sous le règne de Joseph II. 1780-1790.

SOMMAIRE : Les antécédents de Joseph II. — Désaccord entre le prince et l'Impératrice au sujet de la liberté. — La contrainte contraire au caractère de la vraie piété. — Joseph II visite ses Etats des Pays-Bas. — Sa simplicité et sa popularité. — Publication du décret de Tolérance. — Protestations violentes des Conseils provinciaux, des évêques et de l'Université de Louvain. — Le calme se rétablit pour un moment. — Les réformes de Joseph II soulèvent le clergé et la noblesse qui excitent le peuple à la révolte. — Rivalité des *Vander Nootistes* et des *Vonckistes*. — Mort de Joseph II. — Léopold II lui succède.

I

Marie-Thérèse étant morte en 1780, son fils Joseph II lui succéda. Pendant sa jeunesse, ce prince s'était livré à l'étude avec une ardeur extrême, méditant les problèmes les plus élevés de la politique et de la philosophie, préparant ainsi l'œuvre qu'il devait bientôt entreprendre. Afin de s'instruire, il parcourut l'Europe, refusant les honneurs et étudiant avec le même soin les monuments antiques et les institutions modernes. Il existait entre Marie-Thérèse et son fils un profond désaccord sur la question religieuse. La correspondance qui eut lieu entre l'Impératrice et le futur Empereur révèle l'intolérance de la première, et l'amour de la liberté religieuse chez le second. Marie-Thérèse écrivait à son fils : « Sans religion dominante, la tolérance et l'indifférence sont les vrais moyens de tout perdre ». Joseph répondit à sa mère : « Chacun doit être libre de croire ce dont il est convaincu. C'est le Saint-Esprit qui doit éclairer les cœurs et vos lois ne feront jamais qu'éloigner ses effets. Voilà ma façon de penser, c'est ma conviction parfaite et je la garderai toute ma vie ».

Les lettres de Joseph II nous montrent en lui, non pas un incré-

SIXIÈME PARTIE

LA TOLÉRANCE

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE JOSEPH II

JUSQU'A LA PROCLAMATION DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE AU CONGRÈS NATIONAL. 1780-1830.

Avec la sixième partie de notre livre, nous entrons dans une nouvelle période de l'histoire de l'Intolérance. La fin du règne de Philippe II en Belgique était en même temps la fin de l'Inquisition proprement dite. Sous les règnes des Archiducs et de leurs successeurs jusqu'à Marie-Thérèse, nous avons vu l'Intolérance immoler encore quelques victimes, prononcer des bannissements ou poser des actes arbitraires et fanatiques. Les protestants ne sont pas encore tolérés. Il appartenait à Joseph II de publier et de maintenir un édit de Tolérance, malgré l'opposition du clergé et celle de la noblesse fanatisée. Cette opposition, en grandissant, prendra toutes les proportions d'une révolution, aboutissant à la déchéance de l'Empereur et au triomphe sanglant du parti théocratique. Celui-ci, battu à son tour, fera place à d'autres puissances, jusqu'à ce que la Belgique, ayant conscience de sa grandeur, proclamera l'Indépendance nationale et la liberté de conscience pour tout le peuple belge. Le récit de ces grands évènements fera l'objet de la sixième et dernière partie de cet ouvrage.

CHAPITRE LV

La lutte entre la Tolérance impériale et l'Intolérance cléricale, sous le règne de Joseph II. 1780-1790.

SOMMAIRE : Les antécédents de Joseph II. — Désaccord entre le prince et l'Impératrice au sujet de la liberté. — La contrainte contraire au caractère de la vraie piété. — Joseph II visite ses Etats des Pays-Bas. — Sa simplicité et sa popularité. — Publication du décret de Tolérance. — Protestations violentes des Conseils provinciaux, des évêques et de l'Université de Louvain. — Le calme se rétablit pour un moment. — Les réformes de Joseph II soulèvent le clergé et la noblesse qui excitent le peuple à la révolte. — Rivalité des *Vander Nootistes* et des *Vonckistes*. — Mort de Joseph II. — Léopold II lui succède.

I

Marie-Thérèse étant morte en 1780, son fils Joseph II lui succéda. Pendant sa jeunesse, ce prince s'était livré à l'étude avec une ardeur extrême, méditant les problèmes les plus élevés de la politique et de la philosophie, préparant ainsi l'œuvre qu'il devait bientôt entreprendre. Afin de s'instruire, il parcourut l'Europe, refusant les honneurs et étudiant avec le même soin les monuments antiques et les institutions modernes. Il existait entre Marie-Thérèse et son fils un profond désaccord sur la question religieuse. La correspondance qui eut lieu entre l'Impératrice et le futur Empereur révèle l'intolérance de la première, et l'amour de la liberté religieuse chez le second. Marie-Thérèse écrivait à son fils : « Sans religion dominante, la tolérance et l'indifférence sont les vrais moyens de tout perdre ». Joseph répondit à sa mère : « Chacun doit être libre de croire ce dont il est convaincu. C'est le Saint-Esprit qui doit éclairer les cœurs et vos lois ne feront jamais qu'éloigner ses effets. Voilà ma façon de penser, c'est ma conviction parfaite et je la garderai toute ma vie ».

Les lettres de Joseph II nous montrent en lui, non pas un incré-

SIXIÈME PARTIE

LA TOLÉRANCE

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE JOSEPH II

JUSQU'A LA PROCLAMATION DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE AU CONGRÈS NATIONAL. 1780-1830.

Avec la sixième partie de notre livre, nous entrons dans une nouvelle période de l'histoire de l'Intolérance. La fin du règne de Philippe II en Belgique était en même temps la fin de l'Inquisition proprement dite. Sous les règnes des Archiducs et de leurs successeurs jusqu'à Marie-Thérèse, nous avons vu l'Intolérance immoler encore quelques victimes, prononcer des bannissements ou poser des actes arbitraires et fanatiques. Les protestants ne sont pas encore tolérés. Il appartenait à Joseph II de publier et de maintenir un édit de Tolérance, malgré l'opposition du clergé et celle de la noblesse fanatisée. Cette opposition, en grandissant, prendra toutes les proportions d'une révolution, aboutissant à la déchéance de l'Empereur et au triomphe sanglant du parti théocratique. Celui-ci, battu à son tour, fera place à d'autres puissances, jusqu'à ce que la Belgique, ayant conscience de sa grandeur, proclamera l'Indépendance nationale et la liberté de conscience pour tout le peuple belge. Le récit de ces grands évènements fera l'objet de la sixième et dernière partie de cet ouvrage.

CHAPITRE LV

La lutte entre la Tolérance impériale et l'Intolérance cléricale, sous le règne de Joseph II. 1780-1790.

SOMMAIRE : Les antécédents de Joseph II. — Désaccord entre le prince et l'Impératrice au sujet de la liberté. — La contrainte contraire au caractère de la vraie piété. — Joseph II visite ses Etats des Pays-Bas. — Sa simplicité et sa popularité. — Publication du décret de Tolérance. — Protestations violentes des Conseils provinciaux, des évêques et de l'Université de Louvain. — Le calme se rétablit pour un moment. — Les réformes de Joseph II soulèvent le clergé et la noblesse qui excitent le peuple à la révolte. — Rivalité des *Vander Nootistes* et des *Vonckistes*. — Mort de Joseph II. — Léopold II lui succède.

I

Marie-Thérèse étant morte en 1780, son fils Joseph II lui succéda. Pendant sa jeunesse, ce prince s'était livré à l'étude avec une ardeur extrême, méditant les problèmes les plus élevés de la politique et de la philosophie, préparant ainsi l'œuvre qu'il devait bientôt entreprendre. Afin de s'instruire, il parcourut l'Europe, refusant les honneurs et étudiant avec le même soin les monuments antiques et les institutions modernes. Il existait entre Marie-Thérèse et son fils un profond désaccord sur la question religieuse. La correspondance qui eut lieu entre l'Impératrice et le futur Empereur révèle l'intolérance de la première, et l'amour de la liberté religieuse chez le second. Marie-Thérèse écrivait à son fils : « Sans religion dominante, la tolérance et l'indifférence sont les vrais moyens de tout perdre ». Joseph répondit à sa mère : « Chacun doit être libre de croire ce dont il est convaincu. C'est le Saint-Esprit qui doit éclairer les cœurs et vos lois ne feront jamais qu'éloigner ses effets. Voilà ma façon de penser, c'est ma conviction parfaite et je la garderai toute ma vie ».

Les lettres de Joseph II nous montrent en lui, non pas un incré-

SIXIÈME PARTIE

LA TOLÉRANCE

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE JOSEPH II

JUSQU'A LA PROCLAMATION DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE AU CONGRÈS NATIONAL. 1780-1830.

Avec la sixième partie de notre livre, nous entrons dans une nouvelle période de l'histoire de l'Intolérance. La fin du règne de Philippe II en Belgique était en même temps la fin de l'Inquisition proprement dite. Sous les règnes des Archiducs et de leurs successeurs jusqu'à Marie-Thérèse, nous avons vu l'Intolérance immoler encore quelques victimes, prononcer des bannissements ou poser des actes arbitraires et fanatiques. Les protestants ne sont pas encore tolérés. Il appartenait à Joseph II de publier et de maintenir un édit de Tolérance, malgré l'opposition du clergé et celle de la noblesse fanatisée. Cette opposition, en grandissant, prendra toutes les proportions d'une révolution, aboutissant à la déchéance de l'Empereur et au triomphe sanglant du parti théocratique. Celui-ci, battu à son tour, fera place à d'autres puissances, jusqu'à ce que la Belgique, ayant conscience de sa grandeur, proclamera l'Indépendance nationale et la liberté de conscience pour tout le peuple belge. Le récit de ces grands évènements fera l'objet de la sixième et dernière partie de cet ouvrage.

CHAPITRE LV

La lutte entre la Tolérance impériale et l'Intolérance cléricale, sous le règne de Joseph II. 1780-1790.

SOMMAIRE : Les antécédents de Joseph II. — Désaccord entre le prince et l'Impératrice au sujet de la liberté. — La contrainte contraire au caractère de la vraie piété. — Joseph II visite ses Etats des Pays-Bas. — Sa simplicité et sa popularité. — Publication du décret de Tolérance. — Protestations violentes des Conseils provinciaux, des évêques et de l'Université de Louvain. — Le calme se rétablit pour un moment. — Les réformes de Joseph II soulèvent le clergé et la noblesse qui excitent le peuple à la révolte. — Rivalité des *Vander Nootistes* et des *Vonckistes*. — Mort de Joseph II. — Léopold II lui succède.

I

Marie-Thérèse étant morte en 1780, son fils Joseph II lui succéda. Pendant sa jeunesse, ce prince s'était livré à l'étude avec une ardeur extrême, méditant les problèmes les plus élevés de la politique et de la philosophie, préparant ainsi l'œuvre qu'il devait bientôt entreprendre. Afin de s'instruire, il parcourut l'Europe, refusant les honneurs et étudiant avec le même soin les monuments antiques et les institutions modernes. Il existait entre Marie-Thérèse et son fils un profond désaccord sur la question religieuse. La correspondance qui eut lieu entre l'Impératrice et le futur Empereur révèle l'intolérance de la première, et l'amour de la liberté religieuse chez le second. Marie-Thérèse écrivait à son fils : « Sans religion dominante, la tolérance et l'indifférence sont les vrais moyens de tout perdre ». Joseph répondit à sa mère : « Chacun doit être libre de croire ce dont il est convaincu. C'est le Saint-Esprit qui doit éclairer les cœurs et vos lois ne feront jamais qu'éloigner ses effets. Voilà ma façon de penser, c'est ma conviction parfaite et je la garderai toute ma vie ».

Les lettres de Joseph II nous montrent en lui, non pas un incré-

présenter un plan qui concilierait tous les intérêts et terminerait tous les débats sur la souveraineté. *Vonck* et ses amis composèrent en conséquence une adresse aux Etats, dans laquelle leurs intentions étaient développées avec impartialité. « Nous demandons, disaient les libéraux : 1° Que la nation ne vote plus désormais que sous l'empire des lois, dont aucune ne soit dictée sans son secours et son consentement exprès. 2° Qu'il n'y ait plus dans le nouveau gouvernement, aucun pouvoir qui puisse contrarier le vœu général de la nation. 3° Que chacun des pouvoirs constitutifs soit tellement fixé, qu'il n'y ait jamais sur ce point ni dispute ni prétexte d'empiétement. Cette adresse était signée par Vonck et par quarante de ses partisans.

Le parti clérical trouvant ces articles opposés à ses vues despotiques, fit le même jour, le 14 mars, des noms des quarante-un signataires une liste de proscription et de massacre. Ces libéraux furent signalés à la vengeance publique comme des ennemis de la religion et de la patrie. L'avocat *Vander Noet*, l'évêque *Nelis* et le jésuite *Van Eupen* firent afficher aux coins des rues et aux portes des églises des placards menaçants, invitant les partisans de la *théocratie* à une assemblée générale sur la Grand'Place, à 10 heures du matin, le 15 mars. Cette assemblée avait pour but d'assurer le pouvoir au parti clérical et d'écraser ses adversaires.

Dans la soirée du même jour, Madame *Pineau*, la maîtresse de Vander Noet, assembla chez elle les chefs des capons du rivage et les engagea à faire dévaster, dès le lendemain, les maisons des signataires de l'adresse. Elle leur remit la liste des proscrits, en leur promettant, au nom de Vander Noet et des Etats, trois mille florins, comme salaire des crimes qu'ils allaient commettre.

Le lendemain, 16 mars, les agents du parti théocratique rassemblèrent la populace de tous les carrefours de Bruxelles. Ces bandes nombreuses, et en guenilles, coururent précipitamment par les rues, jetant partout l'épouvante, hurlant à tue-tête : « Vivent les Etats, vive Vander Noet, à bas les traîtres ». Sur un signal donné par les meneurs cléricaux, ces forcenés brisent les vitres, pénètrent dans les demeures paisibles des libéraux,

détruisent tout ce qui s'y trouve, jettent les meubles brisés sur la rue, poussent des cris affreux et s'approprient tout ce qui leur convient. Des Capucins, des Récollets, des Dominicains et des prêtres séculiers encouragent ces nouveaax Vandales et applaudissent à leur fureur. Plusieurs Vonckistes sont maltraités et d'autres n'échappent à la mort que par la fuite. *Van Schelle*, fils, est transporté en prison criblé de blessures et couvert de sang. Le 17, les pillages recommencèrent, et le 18, les brigands reçurent les 3,000 florins qui leur avaient été promis. Les Capucins et les Récollets reçurent aussi des Etats de Brabant, 10,000 florins en récompense de leur *patriotisme*, mais le parti libéral tout entier fut proscrit, et *dix-huit curés*, moins fanatiques que les autres, furent jetés en prison. Tous ces excès reçurent l'approbation du haut et du bas clergé (1).

II

Le 29 mars 1790, les Etats de Brabant abolirent les édits de réformes de Joseph II. Les ordres religieux rentrèrent sous l'autorité et la dépendance d'un chef étranger résidant à Rome et la cour romaine fut réintégrée dans tout ce qu'elle appelait ses droits.

Le général *Vandermersch* et les officiers du parti Vonck furent signalés comme traîtres à la *religion et à la patrie*. Le général *Schoenfeld* fut envoyé contre eux à Namur. Les émissaires du congrès clérical parcourent les rues de la ville et y jettent la terreur et l'épouvante. Le peuple se joint à eux, prend les armes et ferme les portes de la ville. Madame Vandermersch et son fils, le comte de *la Marck*, et d'autres libéraux sont maltraités ou jetés en prison. Le général Vandermersch, lui-même est enfermé dans la citadelle d'Anvers. Mais Schoenfeld, le chef de l'armée cléricale, ne tarda pas à être battu à son tour par les troupes autrichiennes, près de Marche, le 18 mai 1790. Cette défaite des soldats cléricaux avait grossi le parti libéral. Afin de ruiner complètement ce dernier, le parti-prêtre

1. JANSSENS. T. III, p. 123-151. — DEWEZ. T. VII, ch. 4[?]. — DE FELLER. Journal historique et littér. Avril 1790. — BORGNET. Hist. des Belges à la fin du XVIII[e] siècle. Ch. IV.

lui attribua le projet de massacrer les évêques, les prêtres et tous leurs partisans.

Cette odieuse calomnie produisit les tristes effets qu'on avait en vue. La populace de Bruxelles, adroitement excitée par les émeutiers de la théocratie, se jette avec fureur sur les maisons des Vonckistes, les pille, les dévaste, maltraite les hommes et les femmes qui les habitent et les traîne avec brutalité dans les prisons qui se remplissent des victimes de la tyrannie ecclésiastique.

Pour accomplir ces prouesses cléricales, le gouvernement avait fait venir de Louvain deux mille soldats avec leur artillerie. Les campagnards soulevés accoururent dans la capitale, les uns armés de fusils et les autres de pistolets, de faulx, de serpes, de bâtons. A leur tête se trouvaient leurs curés, montés sur de grands chevaux de campagne, le sabre au côté et le *crucifix* à la main. Ces précautions inutiles étant prises, on ferma les portes de la ville, on braqua les canons dans les rues et on commença les massacres... Les forfaits les plus horribles furent commis et hautement approuvés par les membres distingués du clergé, qui eurent encore le courage de prodiguer les épithètes les plus grossières et les plus outrageantes aux malheureuses victimes de leur fanatisme.

La chaire elle-même, ne retentit à Bruxelles et dans d'autres villes que des déclamations furibondes, dans lesquelles on abusait scandaleusement du texte de l'Ecriture sainte pour exciter le peuple au pillage et à l'assassinat des ennemis de la théocratie. « *Si quelqu'un*, prêchait un capucin dans la chapelle de sainte Anne à Bruxelles, *si quelqu'un armé d'un fusil, rencontrait un Vonckiste, il ne faudrait pas se donner la peine de le bander pour le tuer, mais il faudrait l'expédier par la baïonnette*. Un autre prédicateur s'écria : « *Si quelqu'un a tué un Vonckiste, il a rendu un service agréable à Dieu* ».

Les évêques de Belgique publièrent en même temps des mandements pour inspirer du courage et de l'intrépidité aux campagnards que le gouvernement excitait à s'armer en masse contre l'armée de leur souverain, l'empereur Léopold II.

III

Pendant que les Etats cléricaux belges et leur congrès catholique de Bruxelles, entretenaient le fanatisme du peuple et poursuivaient les libéraux à outrance, afin de conserver leur domination, les ministres plénipotentiaires de la cour de Vienne, de La Haye, de Berlin et de Londres, signèrent à Reichenbach, en Silésie, le 27 juillet 1790, l'arrêt de mort de la révolution brabançonne en concluant, sans participation quelconque du congrès belge, les préliminaires de la pacification des Pays-Bas autrichiens.

Cette nouvelle fut un coup de foudre pour le congrès de Bruxelles. Il refusa d'y croire, et pour se faire illusion, maintenir le peuple dans son aveuglement et tenter un dernier effort désespéré, il démentit tous les bruits qui en circulaient, dans une déclaration du 8 août 1790.

Dans ces intervalles l'armée des Etats, abandonnée par le Congrès, se trouvait dans un état d'immoralité complète. Elle était encombrée de femmes et de prêtres qui préféraient la vie bruyante et libre des camps, à la tranquillité de leur état. Les troupes impériales profitèrent du désordre moral des soldats cléricaux et recommencèrent les hostilités dans le Limbourg, province fort attachée au gouvernement d'Autriche. Le 13 août 1790, quatre-vingt-dix soldats autrichiens entrèrent dans le village d'Olne, y surprirent un corps de mille Brabançons, en massacrèrent la plus grande partie et en dispersèrent les autres. Les Belges, échappés au massacre, reçurent des renforts considérables, reprirent l'offensive et chassèrent les Autrichiens.

Ils se vengèrent cruellement des habitants de ces contrées parce qu'ils avaient bien reçu les troupes de leur ancien souverain. Dans la ville de Herve, qui était sans défense, ils exercèrent leur vengeance par le pillage, la dévastation et le massacre. Les barbares entraient partout, fusillaient, sabraient, emportaient ce qu'ils voyaient de plus précieux, vendaient ou gaspillaient ce qu'ils ne pouvaient emporter, juraient, s'enivraient, se vautraient également dans le vin, dans la débauche et le sang. Un artisan honnête et paisible, père de famille,

malade et languissant depuis trois semaines, reçut dans son lit un coup de feu qui l'emporta et qui plongea sa famille dans l'indigence. Après avoir dépouillé la boutique d'un marchand, les monstres vont dans une chambre haute et y trouvent une jeune femme nouvellement accouchée, désolée, tremblante, évanouie. Ils lui mettent le fusil et la baïonnette sur la poitrine, et la forcent de leur donner encore une bourse contenant quelque argent, triste débris de sa fortune et dernière ressource qui lui restait pour élever son enfant. Un enfant de sept à huit ans, pendant qu'il implorait la protection de Dieu sur ses parents, reçut un coup de feu, et une balle lui perça les entrailles. Un vieillard qui s'enfuyait, fut entouré d'une bande forcenée. Il implore sa grâce à genoux et reçoit pour réponse un coup de sabre qui fait jaillir son sang et rouler son crâne sur le sol.

Le congrès théocratique ayant reçu, le 10 août 1790, la nouvelle que les provinces belgiques rentreraient sous le sceptre de la maison d'Autriche, résolut, dans sa profonde consternation, de tenter un dernier effort et d'armer toute la nation, au nom *de la religion*. Ce parti avait eu soin d'entretenir le fanatisme des villageois par le confessionnal, par des sermons respirant la guerre, par des processions symboliques et d'autres cérémonies religieuses qu'on nommait *patriotiques*. « Les prêtres et les moines avaient tellement échauffé et frappé l'imagination de ces gens simples et crédules, dit l'abbé Janssens, que leur enthousiasme approchait du délire ».

Les divers Etats des provinces insurgées adressèrent des dépêches pressantes aux curés et aux magistrats de tous les villages, afin qu'ils fissent marcher, *au nom de la religion*, tous les paysans en état de porter les armes. Cette levée de cohues fut appelée croisade, et le jour de leur rassemblement fut fixé au 4 septembre 1790. De toutes parts, les campagnards coururent se rendre sous les bannières cléricales. 25.000 hommes furent partagés en différents corps et exercés au maniement des armes sous les yeux de Vander Noot, le nouveau Gédéon.

L'armée brabançonne, commandée par le général Schoenfeld, marcha avec assurance contre l'armée impériale, campée dans les environs de Falmagne, dans la province de Namur. Les

soldats du parti clérical furent battus et l'armée autrichienne fit un grand carnage de ces victimes trop crédules du fanatisme des prêtres.

Les Etats de Brabant, qui refusaient la paix que leur offraient les ministres des trois puissances assemblés à La Haye, par précaution, ordonnèrent de lever une contribution de trois millions de florins, afin que les chefs de la révolution qui devaient bientôt chercher un asile sur une terre étrangère, n'y manquassent pas des moyens de subsister.

Le 17 octobre, le Congrès national de Bruxelles ordonna aux Etats des Provinces de faire armer tous les hommes capables de porter les armes. Ce n'était pas trop tôt.

Le 22 novembre, Namur reçut les Autrichiens. L'armée impériale marcha ensuite sur Bruxelles. Le trouble et l'épouvante s'emparent du parti clérical. Vander Noot s'enfuit à Bréda, avec sa chère Pineau et son trésor. Van Eupen se retira à Berg-op-Zoom, avec de fortes sommes qu'il s'était appropriées. Le cardinal de Franckenberg se cacha à Bruxelles. Le général Schoenfeld gagna la France. C'est ainsi que s'enfuirent, à l'heure du danger, ces hommes qui voulaient asservir la patrie au despotisme de l'Eglise.

Le 2 décembre 1790, l'armée autrichienne fit son entrée à Bruxelles, et toute la Belgique insurgée se soumit au sceptre pacifique de l'empereur Léopold II. L'archiduchesse Marie-Christine et le duc Albert, son époux, reprirent, par ordre de l'Empereur, le gouvernement général des Pays-Bas Autrichiens (1).

IV

Léopold II, pour mettre à exécution le traité conclu à La Haye, le 10 décembre de l'année précédente, et pour ramener le calme et la tranquillité dans ses provinces belges, révoqua les édits de réforme de Joseph II et rétablit toutes choses sur le

1. JANSSENS. Hist. des Pays-Bas. T. III, p. 151-209. — DEWEZ. T. VII. Ch. 41. — BORGNET. Hist. des Belges à la fin du XVIII[e] siècle. Ch. VI-VIII.

pied où il se trouvait à la mort de Marie-Thérèse. L'édit de Tolérance étant également révoqué, la persécution chercha de nouvelles victimes.

Au mois d'octobre 1791, le vicaire général de Trèves, qui exerçait la juridiction ecclésiastique dans le Luxembourg, requit le Conseil de cette province de faire arrêter *Nicolas Hilbert*, *Michel Feyder* et *Guillaume Decker*, cultivateurs de la commune de Saenem, ainsi que plusieurs autres membres de leurs familles, lesquels ne fréquentaient pas les sacrements, affectaient au contraire de s'assembler dans une de leurs maisons pendant le service divin, les dimanche et fêtes et niaient la transubstantiation. Le Conseil satisfit à la demande du prélat. Les trois premiers accusés furent enfermés dans la prison de Luxembourg et le procureur général communiqua la cause à Bruxelles.

Le Conseil estima que la meilleure conduite à suivre était d'engager les prisonniers à demander grâce. Celle-ci pourrait leur être accordée, moyennant quelques précautions à prendre afin d'empêcher le retour du *scandale*.

En conséquence, cinq hérétiques de Saenem qui n'avaient pas été mis en prison se soumirent et obtinrent leur pardon des gouverneurs généraux. Mais les trois détenus montrèrent plus de fermeté. Ce fut en vain que le président du conseil du Luxembourg leur envoya deux capucins pour obtenir d'eux une rétractation. Rien ne put les déterminer à céder.

Le Conseil de Luxembourg se montra sévère. Les trois *impénitents* furent condamnés à la prison perpétuelle, à la confiscation des biens et à l'amende honorable, devant la porte de l'Eglise de leur village.

Avec le retour du pouvoir autrichien dans notre pays, et cela grâce au fanatisme que le haut et bas clergé avait vu inspirer à tous leurs crédules auditeurs, la tolérance disparaissait de la Belgique pour faire place à une persécution aussi barbare que celle dont furent l'objet les Vonckistes et tous les partisans de la liberté.

Seulement, le jour n'était pas éloigné où l'Assemblée nationale de France allait élever à la hauteur d'un dogme politique la liberté de conscience, en l'inscrivant dans la table des Droits de

l'Homme, dont l'article VII porte : *Le libre exercice des cultes ne peut être interdit* (1).

CHAPITRE LVII

La lutte entre la tyrannie épiscopale et la liberté, dans le pays de Liège, sous les règnes de F. C. de Honsbroeck et du comte de Méan. 1784-1794.

SOMMAIRE : Caractère de Honsbroeck. — Deux partis. — Fuite de l'Evêque. — Les Autrichiens rétablissent la tyrannie épiscopale à Liège. — La Convention. — Proclamation de la République française. — Défaite des Français et restauration de la tyrannie. — Le comte *de Méan* — Martyre de *Grégoire Chapuis*. — Abolition du régime despotique. — La principauté de Liège annexée à la France.

I

Le prince qui fut appelé à gouverner les Liégeois, en 1784, ne ressembla guère au tolérant et éclairé Velbruck. D'un esprit assez étroit, d'une piété plus ardente qu'éclairée, *Constantin-François de Honsbroeck* n'éprouvait que de l'antipathie pour des progrès qui effarouchaient son orthodoxie. Dévot jusqu'au bigotisme, il éloigna peu à peu les hommes qui avaient eu la confiance de son prédécesseur et finit par renouveler son entourage. Il se forma ainsi, dans la partie la plus intelligente de la population, un noyau de mécontents que grossirent la froideur et l'extérieur peu sympathique du Prince.

Les faveurs accordées à certaines maisons de jeux à Spa, amenèrent des troubles et des procès qui divisèrent le peuple liégeois en deux partis politiques, les *patriotes* et les *aristocrates*. Les premiers soutenaient que le pouvoir émanait de la Nation, tandis que les seconds proclamaient, avec une audace sans exemple, que le prince résumait en lui tous les pouvoirs.

1. M. E. HUBERT. De Charles-Quint à Joseph II, p. 155-159.

L'agitation des partis devenait si menaçante, que l'Evêque se préparait à la réprimer par la force, quand le bruit du bouleversement politique du 14 juillet 1789 l'amena à quitter furtivement son château de Seraing et à se retirer à Trèves. Mais de là, le prince fugitif appela sur les Etats qu'il avait abandonnés les forces du cercle de Westphalie.

Après avoir essuyé quelques revers de la part des Liégeois, les armées autrichiennes faisaient leur entrée dans la ville, et tout le pays fut replacé sous le régime de la guerre. La restauration du despotisme épiscopal se signala par les décrets de bannissement, de confiscation et de sentences de mort, prononcés par les échevins, serviles complices des vengeances épiscopales. Ils firent même *fouetter* sur un échafaud dressé sur le Marché, des femmes et des enfants qui avaient osé gémir de cette effroyable tyrannie. Après avoir plongé le peuple dans une morne terreur, l'Evêque, par l'Edit du 10 août, se déclarait le maître absolu des hommes, des lois et du territoire dont il prétendait disposer à son gré. Toutes les violences et toutes les prétentions de ce prêtre furent soutenues par l'empereur Léopold et ses armées, parce qu'il s'agissait de ruiner la liberté au profit du despotisme politique ou religieux.

II

Mais la tyrannie épiscopale qui pesait sur Liège ne devait plus se faire maudire longtemps. La Convention nationale de France venait d'abolir la royauté et proclamer la République. Les armées républicaines, victorieuses partout, repoussent les rois coalisés. Les Autrichiens qui s'étaient repliés sur Liège en sont chassés le 28 novembre 1792. La veille, le prêtre-tyran et tous les aristocrates avaient précipitamment abandonné la Cité, fuyant vers la Hollande et l'Allemagne.

A l'heure de la délivrance, les patriotes n'usèrent qu'avec modération de la toute-puissance de leur parti. Il n'y eut ni émeute sanglante, ni massacres judiciaires, ni bannissements, ni confiscations. On se borna à rappeler les bannis et à ouvrir les prisons. En souvenir de ce mémorable jour, on planta solen-

nellement l'arbre de la liberté devant la Maison communale, le 2 décembre 1792.

La République française, qui n'était point encore conquérente, respecta le Pays et lui laissa son indépendance. Elle adressa au peuple la proclamation suivante :

« Le peuple Français au peuple Liégeois. »

« Frères et amis, nous avons conquis la liberté et nous la maintiendrons ; notre union et notre force en sont les garants. Nous vous offrons de vous faire jouir de ce bien inestimable qui vous a toujours appartenu et que vos oppresseurs n'ont pu vous ravir sans crime. Nous sommes venus pour chasser vos tyrans ; ils ont fui ; montrez-vous hommes libres, et nous vous garantirons de leur vengeance, de leurs projets et de leur retour.

Dès ce moment, la république française proclame la suppression de tous vos magistrats civils et militaires, de toutes les autorités qui vous ont gouvernés ; elle proclame en ce pays l'abolition de tous les impôts que vous supportez, sous quelque forme qu'ils existent ; des droits féodaux, de la gabelle, des péages, des octrois, des droits d'entrée et de sortie ; de la dîme, des droits de chasse et de pêche exclusifs, des corvées, de la noblesse et généralement de toute espèce de contribution et de servitude dont vous avez été chargés par vos oppresseurs. Elle abolit aussi parmi vous toute corporation nobiliaire, sacerdotale et autres ; toutes prérogatives, tous privilèges contraires à l'égalité. Vous êtes dès ce moment, Frères et Amis, tous citoyens, tous égaux en droits, et tous sont appelés également à défendre, à gouverner et à servir votre patrie. Formez-vous sur-le-champ en Assemblée de Communes ; hâtez-vous d'établir vos administrations provisoires ; les agents de la République française se concerteront avec elles pour assurer votre bonheur et la fraternité qui doit exister désormais entre nous. »

Conformément au vœu de cette proclamation, la principauté constitutionnelle fut abolie et remplacée par une *Convention nationale*, composée de 125 représentants qui se réunirent le 17 février 1793. Après avoir prêté le serment de défendre la liberté et l'égalité, ils proclamèrent, à l'unanimité, la séparation du Pays d'avec l'Empire germanique et la démolition de la cathédrale, ce monument qui pendant dix siècles, avait été

comme le symbole du pouvoir temporel des Evèques et de leur tyrannie sur les consciences.

La convention nationale liégeoise fit aussi valoir plusieurs considérations pour demander l'incorporation du nouvel Etat à la République française.

III

Pendant que l'on délibérait sur cette grave question, la lutte continuait entre les Autrichiens et les Français. Ces derniers ayant essuyé un échec à Tongres, abandonnèrent Liège le 5 mars 1793. Les patriotes quittèrent la ville en même temps que leurs protecteurs et les suivirent en France. Le même jour, vers cinq heures du soir, l'ennemi pénétra dans la cité à moitié déserte. Le comte *de Méan*, successeur de Honsbrock, mort le 4 juin 1792, put alors prendre possession du siége épiscopal de Liège. Malheureusement, le dernier Prince-Evêque de Liège continua la politique réactionnaire de son prédécesseur, pendant un règne très court, mais encore trop long pour le bonheur de son peuple.

L'ancienne forme de gouvernement fut de nouveau remise en vigueur. On sévit avec violence contre ceux qui avaient pris part au mouvement révolutionnaire et des affiches apprirent que celui qui se permettrait un signe d'improbation ou qui se rendrait suspect, serait pendu sur-le-champ.

La victime la plus illustre de la tyrannie triomphante fut *Grégoire-Joseph Chapuis*, docteur distingué, philanthrope dévoué et tribun populaire de Verviers. Son amour pour le bien, sa passion pour la liberté et ses vertus le firent élire officier municipal en 1792. Dès son entrée en fonctions, Chapuis devint la sentinelle vigilante et active des intérêts du pays et de ses concitoyens.

Lors de la retraite du général Dumouriez, en 1793, Grégoire Chapuis fut, comme tant d'autres, obligé de prendre le chemin de l'exil. Après deux mois d'absence, il revint à Verviers, et la joie de se retrouver au milieu des siens lui fit oublier toutes les privations qu'il avait endurées loin de sa famille et de son pays. Mais cette joie fut de courte durée. Les séides du Prince-Evêque

prenaient des mesures pour son arrestation. Le gouverneur Detrooz et ses satellites se rendirent, au lever du jour, chez Chapuis qui fut enlevé à sa famille désolée et conduit dans les prisons de Liège, où il languit neuf mois, en attendant qu'il fut jugé. Le 30 décembre 1793, Chapuis fut condamné à la décapitation, pour avoir favorisé la liberté.

Le 1er janvier 1794, il fut conduit à Verviers, lié et garotté sur une charrette, assis sur son cercueil entre deux capucins. Arrivé au lieu de son supplice, il obtint de voir sa fille unique, ses frères, ses sœurs et leurs enfants. Il eut encore la force de les consoler et de les encourager. Sa fermeté héroïque les étonna beaucoup. Il prodigua ses caresses à sa petite fille qui était malade et pour laquelle il prescrivit une ordonnance. Le lendemain, il fut conduit sur la Place du Sablon, aujourd'hui Place du Martyr. Là, Chapuis eut la tête tranchée, après avoir reçu sept coups de tranchant. Avant de poser sa tête sur le billot, il prononça ces paroles sublimes : « *O Dieu ! pardonne à mes ennemis et donne à ma patrie, la liberté.* »

La tyrannie qui fit tomber la tête de cet illustre citoyen, dut bientôt céder la place à une puissance supérieure. La victoire des Français à Fleurus obligea les Autrichiens à quitter le pays. L'ancienne principauté de Liège, transformée et annexée à la République française, reçut le nom de *département de l'Ourthe*. Dès ce moment, on ne laissa plus subsister aucun vestige du régime despotique des Evêques. Toutes les institutions des temps passés furent abolies comme contraires à la liberté et à l'égalité (1).

Dans le chapitre suivant, nous verrons que la Belgique toute entière, en passant sous la domination française, ne fit que passer d'une tyrannie à une autre. Les Belges ne jouirent réellement de la liberté religieuse que lorsqu'ils eurent conquis leur indépendance nationale, que lorsqu'ils furent absolument les maîtres chez eux.

1. HÉNAUX. T. II, ch. IX et X. — BORGNET. Hist. de la révolution liégeoise. — TH. JUSTE. T. II, L. IX, ch. I. — Lire la biographie de G. Chapuis, de la bibliothèque Gilon, de Verviers.

CHAPITRE LVIII

La liberté en Belgique sous la domination française. 1792-1812.

SOMMAIRE : Mort de Léopold II. — François II. — Louis XIV. — L'Assemblée nationale constituante. — Victoire des Français à Jemappes et à Fleurus. — La Hollande au pouvoir des Français. — Guillaume V. — Eloge des Nassau. — Louis Bonaparte, roi de Hollande. — La Belgique opprimée par les Français. — Le Concordat. — Napoléon.

I

L'empereur Léopold II ne vécut pas assez pour voir passer ses provinces belgiques sous la domination française. Il mourut en 1792, à l'âge de quarante-cinq ans. François II, son fils aîné, lui succéda et ne put empêcher l'armée française de conquérir la Belgique.

Les abus engendrés par le despotisme des derniers rois de France avaient rendu nécessaire la convocation des Etats-généraux en 1789. Louis XVI s'efforça de remédier à la triste situation de son royaume ; mais il ne fut ni assez habile ni assez ferme pour mettre les institutions en harmonie avec les idées que la philosophie du XVIIIe siècle avait rendues populaires.

Après des débats orageux, les Etats généraux, par leur décret du 9 juillet 1789, se transformèrent en *Assemblée nationale constituante*, votèrent la création d'une monarchie constitutionnelle et s'efforcèrent de cicatriser les plaies de leur patrie, par des lois sages et des réformes habiles. La majeure partie de la noblesse, hostile à l'œuvre de l'Assemblée nationale, avait quitté le pays et préparait à Coblentz et à Wormes les armements destinés à renverser le régime nouveau et à relever l'antique pouvoir des rois.

L'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse conclurent à Pilnitz une alliance dans le même but. Les troupes alliées se dirigèrent vers les frontières de France. Trois armées françaises

marchèrent immédiatement sur la Belgique, et après plusieurs défaites, remportèrent une éclatante victoire à Jemappes, le 6 novembre 1792. Les Français entrèrent en même temps à Mons, à Tournai, à Charleroi, à Gand et à Bruxelles. Seulement, une armée de 70.000 Autrichiens, commandés par le prince de Cobourg, arrachèrent la Belgique aux Français, et François II se fit inaugurer à Bruxelles, en avril 1794. Cette restauration ne devait pas avoir une longue durée. Deux mois plus tard, *Jourdan* gagna la bataille de Fleurus et la Belgique fut définitivement reconquise à la France. En 1795, la Belgique fut déclarée partie intégrante de la République française. Cet état de choses fut confirmé par le traité de *Campio-Formio*, le 17 octobre 1797.

Les armées françaises, composées de scélérats sortis des bagnes et des cachots, offrirent aux Belges effrayés, un spectacle bizarre par la diversité de leur costume. Ces bandits pillaient tout ce qui leur convenait et rançonnaient cruellement tous les habitants. Les églises et les couvents furent également dépouillés de leurs richesses.

Dans le courant de décembre 1794, Pichegru, à la tête d'une armée de cent mille soldats, conquit à la France les Provinces-Unies. La Hollande étant entièrement au pouvoir des Français, et plusieurs démocrates bataves demandant l'abolition du Stathoudérat, Guillaume V, prince d'Orange, donna sa démission, le 16 janvier 1796, et quitta sa patrie avec toute sa famille.

« C'est la maison d'Orange-Nassau, dit l'abbé de MONTGAILLARD, qui avait arraché les Provinces-Unies à la superstitieuse et sanglante tyrannie de l'Espagne. Issus d'une maison qui se perd dans la nuit des temps, les princes d'Orange combattirent, pendant un demi siècle, en faveur de la liberté politique et de la tolérance religieuse ; ils en furent les héros à une époque où le double despotisme royal et monacal asservissait l'Europe. La maison d'Orange éleva dans les marais de la Hollande un temple à la liberté politique et religieuse. Sous leur commandement, les provinces hollandaises furent l'asile des victimes de toutes les tyrannies et devinrent le centre de tous les intérêts politiques de l'Europe .. Gloire et reconnais-

sance éternelle dans l'histoire aux princes d'Orange-Nassau ! Ils ne violent point leur serment constitutionnel ; ils ne se jouent point de la liberté de la nation ». Après le départ de Guillaume V, les Provinces Unies se constituèrent en République batave jusqu'en 1806, où le prince Louis Bonaparte devint roi de Hollande.

Lors de son avènement, le prince promit de veiller à l'observation des lois constitutionnelles du pays, dont un article portait : « *Le roi et la loi accordent une égale protection à toutes les religions qui sont professées dans l'Etat* » (1).

II

La Belgique, placée sous le joug direct de la République française, était au comble du mécontentement. Les habitants étaient surchargés de contributions incessantes et vexés par la conscription militaire. La plus grande partie des nobles et des riches s'étaient expatriés, la classe moyenne était gênée dans ses affaires, et le peuple dans la misère. L'agitation générale fut augmentée par la persécution exercée contre le nombreux clergé séculier et régulier, dont la plus grande partie avait refusé de prèter le serment de fidélité à la République française.

Nos pères n'étaient pas plus libres dans leur conscience, sous le régime républicain, qu'ils ne l'avaient été sous la domination autrichienne. Les monastères furent abolis sur le territoire belge, en 1792. Les moines et les religieuses se dispersèrent dans le pays et traînèrent pour la plupart une vie misérable. La même année, tout culte public fut supprimé ; les croix disparurent du faîte des Eglises. La loi du 7 vendémiaire au IV, (29 septembre 1795), reçut en 1797 son application en Belgique. Elle interdisait à tout prêtre, sous peine de déportation, de célébrer la messe, s'il ne déclarait reconnaître, dans le sens républicain, la souveraineté du peuple. Le cardinal de Franc-

1. Janssens. T. III, p. 318-325. — Montgaillard. Hist. de France. T. IV. — Louis Bonaparte. Documents historiques sur le gouvernement de la Hollande. T. I, p. 322. — Moke. P. 179-183.

kenberg protesta. Il fut arrêté et envoyé en exil au delà du Rhin.

« La liberté des cultes, dit un auteur anonyme, faisait ainsi un pas en arrière. Elle en fit un autre par la conclusion du concordat, en assimilant de nouveau les évêques et les curés aux fonctionnaires publics et en réservant leur nomination au gouvernement qui tenait à avoir son clergé. La tolérance décrétée, devenait dès lors illusoire en forçant les employés du gouvernement à prendre part, dans les grandes solennités, aux pratiques extérieures d'un culte privilégié. »

« Le concordat de 1801, dit M. A. Le Roy, donna le signal du rétablissement du culte, en même temps que d'une distribution nouvelle de sièges apostoliques. Les biens ecclésiastiques confisqués restèrent entre les mains de leurs détenteurs et le clergé fut salarié par l'Etat. Or, Napoléon tenait à être le maître et à ne point rencontrer d'obstacles, surtout du côté de l'autorité spirituelle. Celle-ci n'étant pas prête à céder, leur alliance ne fut qu'apparente et précaire. »

Le Concordat trouva des opposants, même au sein du clergé catholique. *Corneille Stevens*, ex-vicaire général de Namur, forma un noyau d'adhérents, connus sous le nom de *Stévenistes*. Ils acceptaient la liberté et la voulaient pour l'Eglise. Ils persistèrent à lutter contre le pouvoir civil jusqu'en 1814, époque où la chute de l'Empire rendit leur polémique sans objet (1).

III

La monarchie relevée par Napoléon devint héréditaire sous le nom d'Empire, le 18 mai 1804, et absorba naturellement la Belgique. Après avoir été régie par les lois de la république, elle dut également se soumettre aux institutions impériales (2).

Napoléon s'attacha les catholiques et les fit entrer dans la magistrature, d'où il écartait les protestants. Mais lorsqu'il se fut brouillé avec le pape, il en agit autrement et fit retomber sa

1. Le Protestantisme belge, p. 344. — Janssens. T. III. — Patria Belgica. T. III, p. 63-64.
2. Th. Juste. Histoire de la Belgique. T. II, p. 370.

mauvaise humeur sur le clergé. Bien que l'Empereur accordât la tolérance des opinions individuelles, l'idée de liberté ne pouvait se manifester sous son règne. Il prit ombrage de toute langue autre que le français. Le 22 décembre 1812, il fut enjoint aux journaux flamands de ne paraître qu'avec une traduction française. La plupart des évêques fonctionnant alors en Belgique étaient Français (1).

Le pouvoir impérial avait d'abord joui d'une certaine popularité. Les catholiques surtout avaient vu d'un œil favorable, Napoléon rétablir l'ordre et restaurer le culte romain. Mais au bout de quelques années, la conscription, les contributions énormes nécessitées par les guerres que la France faisait à toutes les nations de l'Europe, tout cela contribua à rendre aux Belges, le joug impérial insupportable. Tant que la victoire lui resta fidèle, l'Empereur fit oublier son despotisme par le prestige de sa gloire. Le jour où elle le trahit, tout lui manqua à la fois (2).

CHAPITRE LIX

La liberté sous la domination hollandaise. 1813-1829.

SOMMAIRE : Guillaume-Frédéric, Prince-Souverain de la Hollande. — Le Congrès de Vienne. — La Belgique et la Hollande forment le royaume des Pays-Bas. — Les évêques belges protestent contre la liberté de conscience et demandent l'usage exclusif du culte catholique. — Le prince de Broglie, évêque de Gand, excite le peuple à la révolte. — Le *Jugement doctrinal*. — Fuite de l'évêque de Gand. — Arrêtés touchant l'Instruction. — Catholicisme libéral. — La révolution se prépare.

I

Les Bataves, qui gémissaient autant que les Belges sous l'oppression la plus despotique, saisirent avec empressement l'occasion des défaites de Napoléon pour briser leurs chaînes trop

1. LE PROTESTANTISME BELGE, p. 346.
2. MOKE. Abrégé de l'histoire de Belgique, p. 136.

pesantes et recouvrer leur ancienne indépendance et leur liberté. Peu de jours après le désastre de l'armée française à Leipzig, une sourde agitation se manifesta à Amsterdam ; le 13 novembre 1813, un soulèvement général éclata et, au cri de « *Vive d'Orange* », les Français prirent la fuite. Sur ces entrefaites, *Guillaume-Frédéric*, prince d'Orange, rappelé dans sa patrie après *dix-sept ans d'exil*, débarqua, le 30 novembre 1813, en Hollande, aux plus vives acclamations d'un peuple innombrable et ivre de joie.

Tout de suite, et à l'unanimité des vœux de ses concitoyens, Guillaume-Frédéric fut proclamé *prince-souverain* des Provinces-Unies, sous le titre de Guillaume Ier.

Le 30 mars 1814, Guillaume-Frédéric promettait devant les notables du pays, d'observer à la fois la lettre et l'esprit de la constitution hollandaise, qui accordait protection égale à toutes les religions existantes et les mêmes prérogatives civiles à tous les citoyens sans distinction de religion.

Napoléon étant déchu de l'Empire et relégué à l'île d'Elbe, les souverains de l'Europe se réunirent à Vienne, le 16 décembre 1814, et formèrent de la Hollande et de la Belgique le royaume des Pays-Bas, pour être possédé par S. M. le roi Guillaume Ier.

Cette décision venait à peine d'être prise que Napoléon, trompant la surveillance des flottes alliées, quittait furtivement l'île d'Elbe, rentrait à Paris, en mars 1815, et pénétrait en Belgique à la tête de 110,000 hommes. Après la bataille de Waterloo, Napoléon fut transporté à l'île de Sainte-Hélène, où il mourut six ans après.

Le 21 juillet 1815, Guillaume d'Orange signa, comme roi des Pays-Bas, l'acte d'acceptation des provinces belges. L'article 1er étendait à ces provinces la constitution des Provinces-Unies du Nord. L'article 3 de cet acte portait : « Il ne sera rien innové aux articles de la constitution qui assurent à tous les cultes une protection et une faveur égales, et garantissent l'admission de tous les citoyens, quelle que soit leur croyance religieuse, aux emplois et offices publics. »

II

Lorsque ces dispositions furent connues, les évêques de la Belgique, ayant à leur tête le prince de Broglie, évêque de Gand, se décidèrent à transmettre, le 30 octobre, au Congrès de Vienne, leurs réclamations. Ils demandaient pour les Belges, *l'usage exclusif du culte catholique romain, le maintien des droits, privilèges, exemptions et prérogatives de la religion catholique.* Le prince et sa famille seraient autorisés à célébrer leur culte, d'une façon *clandestine*, dans son domicile. Le conseil d'Etat ne pouvait être composé que de catholiques et il devait s'y trouver au moins deux évêques. La nonciature serait rétablie, on ferait un concordat avec le pape, on rétablirait la *dîme* en faveur du clergé, et les ordres religieux jouiraient d'une entière *liberté*.

Les évêques et tout le clergé romain demandaient que le joug odieux de l'intolérance fut imposé à la conscience de nos pères, après que les Puissances européennes avaient décrété la liberté de conscience pour notre patrie.

« Les prétentions du clergé à cette époque, dit M. L. HYMANS, ne différaient guère de ce qu'elles sont aujourd'hui. Les journaux de 1815 rapportent des actes nombreux d'intolérance, de refus de sépulture et d'excommunications lancées contre les spectacles. Mais dans aucun document, les doctrines ultramontaines ne se trouvent affirmées avec autant d'audace et de précision, que dans le Mémoire des évêques au Congrès de Vienne. »

« Quand le prince d'Orange, dit le même auteur, accepta la souveraineté des provinces belges, en leur étendant la constitution des Provinces-Unies du Nord, ce fut le clergé et non le peuple qui se mit en mesure d'entraver, *par tous les moyens en son pouvoir*, l'établissement régulier du nouvel ordre social. Ce fut un des prélats les plus fougueux du parti ultramontain, M. de Broglie, qui se mit à la tête d'une opposition d'anciens privilèges, pour réclamer l'abolition de la liberté de conscience, le retour de la dîme, la réorganisation de l'Université de Louvain et la restauration des Couvents. Ce fut l'évêque de Gand qui jeta l'anathème sur la loi fondamentale et déclara que prêter les serments requis par la constitution, c'était se rendre

coupable des plus grands crimes ; ce fut l'épiscopat en un mot qui, par son opposition irréfléchie aux doctrines libérales, provoqua les mesures arbitraires contre lesquelles on fit plus tard la révolution. Dans un moment où l'Europe, après de longues et sanglantes querelles, essayait de nous rendre la paix et la prospérité, sous une charte dont le premier article consacrait la tolérance, le clergé revenait jeter le trouble dans les esprits et menacer le pays d'une nouvelle explosion de discordes, au nom des privilèges de l'Eglise. Les meneurs catholiques de 1814 ne pouvaient énoncer aucun grief sérieux à l'appui de leurs réclamations. Ils se plaignaient de ce que la liberté des cultes fut garantie par l'Etat ; de ce que tout citoyen, sans distinction de croyance, fut admissible aux emplois. Aussi, malgré toute l'éloquence des évêques, le Congrès n'accueillit point leurs protestations ; malgré leurs efforts, la loi fondamentale ne fut d'abord l'objet d'aucune manifestation hostile de la part du pays. »

Le clergé seul crut devoir faire la plus vive opposition.

Le 28 juillet 1815, les évêques de Gand, de Namur, de Tournai, les vicaires généraux de Liège et de Malines adressèrent au roi des Pays-Bas des *Représentations respectueuses*, relativement au projet de la nouvelle constitution. « L'Etat de religion et les libertés de l'Eglise catholique ne pouvaient, disaient-ils, subsister avec l'article du projet de constitution, en vertu duquel une protection et une faveur égales étaient accordées à tous les cultes. La tyrannie seule avait pu introduire une pareille innovation. L'empereur Joseph II avait essayé vainement de la maintenir... Depuis Charlemagne jusqu'à la Révolution française, tous les souverains de ce pays avaient de siècle en siècle, protégé exclusivement la religion catholique, apostolique et romaine, en lui assurant la jouissance paisible de ses droits et de ses prérogatives ».

Les articles de la loi fondamentale étaient incompatibles avec le libre et entier exercice des fonctions ecclésiastiques. Les évêques croyaient devoir prémunir le peuple contre des doctrines hostiles à l'Eglise catholique et capables de troubler la paix de l'Etat.

Les prélats s'attendaient à voir Guillaume d'Orange répondre à leur manifeste par des offres de transaction. Il n'en fut rien.

N'obtenant rien du pouvoir, les évêques s'adressèrent directement aux fidèles.

Le 2 août, le prince de Broglie publia une *Instruction pastorale*, écrite en français et en flamand. Il y était dit que « les catholiques ne pouvaient adhérer à un projet de loi qui garantissait la liberté de tous les cultes, parce qu'en acceptant une loi de cette nature, ils approuveraient un principe funeste, entièrement opposé à l'esprit de la religion catholique ». En terminant, l'évêque de Gand protestait solennellement contre l'adoption et l'insertion dans la nouvelle constitution du royaume, des articles qu'il disait être opposés à la religion catholique romaine.

Le mandement de l'évêque fut lu au prône dans toutes les Eglises du diocèse de Gand. Le gouvernement, ne se faisant pas illusion sur l'influence que devait exercer un semblable appel au fanatisme d'une population docile aux instructions du clergé, fit saisir la lettre de M. de Broglie, chez les prêtres et les particuliers qui l'avaient reçue.

Dans le courant du même mois, M. *Forgeur*, vicaire général de l'archevêché de Malines, adressa aux notables de son diocèse une lettre par laquelle il leur enjoignait de rejeter purement et simplement le projet de constitution.

Les évêques de Namur et de Tournai s'étaient empressés de suivre l'exemple de leurs collègues de Gand, de Liège et de Malines, et avaient adressé à leurs diocésains des exhortations énergiques. Le mandement de l'évêque de Namur fut saisi chez le sieur Lafontaine, imprimeur, dont la police arrêta les presses.

Cependant le projet de loi fut adopté le 19 août, à l'unanimité des membres de la commission d'examen. Les notables qui avaient voté l'acceptation du projet reçurent des cléricaux les noms injurieux de traîtres et d hérétiques. Passant par dessus les mécontentements des cléricaux et les menées des prêtres, le roi des Pays-Bas promulga la loi fondamentale et déclara que son intention serait toujours d'augmenter la prospérité générale et de protéger la liberté publique et individuelle et les droits de tous ses sujets.

III

Au moment où le prince venait à Bruxelles pour organiser, de ses propres mains, le gouvernement de ses provinces méridionales, les évêques, toujours réactionnaires, résolurent de frapper un grand coup.

Aux instructions pastorales adressées à leurs diocésains, succéda le *Jugement Doctrinal.* Les prélats s'érigeant en juges de la foi, parlant au nom de l'Eglise belge, défendirent aux fidèles de prêter le serment prescrit par la nouvelle constitution. « Nous avons jugé nécessaire, disaient les évêques, de déclarer qu'aucun de nos diocésains ne peut, sans se rendre coupable d'un grand crime, prêter serment à la constitution. En effet, jurer de maintenir la liberté des opinions religieuses, c'est jurer de maintenir et de protéger l'erreur comme la vérité. Jurer de maintenir une loi qui suppose que l'Eglise catholique est soumise aux lois de l'Etat... c'est coopérer à l'asservissement de l'Eglise.

Le gouvernement ne crut pas qu'il était de son devoir de laisser passer inaperçues les attaques d'un évêque contre la loi fondamentale qui consacrait la liberté religieuse. Avant de rien brusquer, l'autorité civile eut la complaisance d'inviter ce prélat à une conférence avec les juges de la cour d'appel. Mais M. de Broglie repoussa cette invitation avec toute la hauteur dont les dignitaires ecclésiastiques sont capables. Le 10 juin, l'évêque de Gand fut assigné à Bruxelles pour répondre devant la cour de son *Jugement doctrinal.* Le fougueux défenseur de l'Intolérance catholique n'eut pas le courage de paraître, et il se réfugia en France.

L'opposition que le roi Guillaume rencontra de la part d'un clergé intolérant, ne l'empêcha pas de travailler à l'émancipation du peuple par l'instruction. Jusqu'à cette époque, l'enseignement était entre les mains des associations religieuses, au grand détriment du développement intellectuel de toutes les classes. Alors comme aujourd'hui, les écoles catholiques consacraient beaucoup plus de temps à la récitation inutile du chapelet et des litanies qu'à l'instruction. Une foule de mesures furent prises par le gouvernement pour apporter des réformes urgentes dans l'enseignement à tous ses degrés.

Dès lors, les catholiques, excités par les prêtres, se décidèrent à ne reculer devant aucune extrémité; ils allèrent même jusqu'à s'allier avec les libéraux pour secouer le joug qu'on voulait leur imposer.

Cette alliance fut du reste secondée par l'apparition du *catholicisme libéral*, qui venait d'éclore dans l'école de l'abbé de *Lamennais* et qui permit de croire un moment à la possibilité d'une entente entre le catholicisme et la liberté. Cependant, un pétitionnement général fut organisé en 1828, pour réclamer les garanties constitutionnelles. Mais le gouvernement n'y répondant que par des procès et des destitutions, prépara la révolution qui devait aboutir à l'indépendance de la Belgique et à la liberté religieuse pour tous les Belges (1).

CHAPITRE LX

Le Congrès national. — La Belgique indépendante et libre. 1830.

SOMMAIRE : Les commencements de la Révolution. — Les Hollandais battus par les Belges. — Le gouvernement provisoire proclame l'indépendance de la Belgique. — Le Congrès national. — La Constitution. — Les quatre grandes libertés. — Un commentaire de ces libertés. — Grégoire XVI anathématise ces libertés. — Formation du parti libéral. — *Discours de M. Bara.*

I

Le 24 août 1830, la foule sortant du théâtre de la Monnaie, où elle avait vu jouer la *Muette de Portici*, se porta aux bureaux du *National* et les saccagea. De là elle se rendit à l'hôtel du ministre de la justice *Van Maenen*, et le ministère fut incendié au bruit des acclamations. La révolution commençait. Bientôt toutes les villes du pays s'associèrent franchement au mouvement de la capitale.

1. JANSSENS. T. III. — M. L. HYMANS. Hist. polit. et parlement. de la Belgique, de 1814-1830. T. I. — PATRIA BELGICA. T. III. — M. L. HYMANS. L'Eglise et les libertés belges. — M. le comte GOBLET D'ALVIELLA. Cinquante ans de liberté. T. I.

Le roi Guillaume envoya ses fils à Bruxelles avec une forte armée pour s'emparer de la ville par la force. Mais après un combat de quatre jours, elles furent battues par les patriotes que dirigeaient don *Juan Van Halen* et que soutenait l'énergie du gouvernement provisoire. La victoire eut son contre-coup dans les provinces. Louvain, Namur, les Flandres, le Hainaut et Liège suivirent l'élan de la capitale et bientôt les autorités hollandaises ne conservèrent plus en Belgique qu'Anvers, Maestricht et Luxembourg.

Le 4 octobre, le gouvernement provisoire proclamait l'indépendance de la Belgique et annonçait la prochaine convocation d'un Congrès national.

Il se réunit à Bruxelles, le 10 novembre. Le 7 février 1831, cette assemblée vota la Constitution, et le 4 juin, Léopold de Saxe-Cobourg devint roi des Belges (1).

Le Congrès national, après de long débats, proclama la liberté de Conscience, la liberté de la Presse, la liberté d'Enseignement et la liberté d'Association.

Voici comment ces libertés sont énoncées dans la Constitution:

TITRE II. — DES BELGES ET DE LEURS DROITS.

Article 14. — La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute manière sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés.

Article 17. — L'enseignement est libre ; toute mesure préventive est interdite ; la répression des délits n'est réglée que par la loi.

Article 18. — La presse est libre, la censure ne pourra jamais être rétablie ; il ne peut être exigé de cautionnement des écrivains, éditeurs ou imprimeurs.

Article 19. — Les Belges ont le droit de s'assembler paisiblement et sans armes, en se conformant aux lois qui peuvent régler l'exercice de ce droit, sans néanmoins le soumettre à une autorisation préalable.

La Belgique, après avoir subi, plus qu'aucun autre pays de l'Europe, le joug parfois si barbare de l'intolérance romaine,

1. MOKE. Abrégé de l'histoire de Belgique, p. 190-194.

devint plus libre, en 1830, qu'aucun autre pays de l'ancien continent. C'est le seul pays de l'Europe où toute communion, toute église peut s'établir sans autorisation préalable ; autre part il y a tolérance, liberté limitée, ici il y a *Liberté de conscience sans limite*, sanctionnée par la loi fondamentale du pays.

Avant 1830, et surtout pendant les règnes de Charles-Quint et de Philippe II, l'exercice de chacune de ces libertés était considéré comme le plus grand des crimes que les autorités croyaient devoir punir par les tortures, le fer ou le feu.

Aujourd'hui ces libertés sont consacrées par la loi comme des droits incontestables pour chaque homme.

Le Congrès national, en proclamant ces glorieuses libertés, fit un pas immense dans la voie de la vraie civilisation et du progrès. En les inscrivant dans sa constitution, la Belgique s'est placée à la tête des nations, non par sa force matérielle, mais par son intelligence de la première condition du bonheur d'un peuple : La liberté de conscience.

« Les libertés consacrées par le titre II de la constitution, dit M. le comte GOBLET D'ALVIELLA, n'ont pas été formulées pour la première fois par notre Congrès ; celui-ci n'a fait que les emprunter à la célèbre déclaration des Droits de l'Homme, formulées par l'Assemblée nationale de France et aux premières constitutions des Etats-Unis, filles de la Réforme. Elles ont du reste une base plus solide que les volontés des législateurs et les théories des philosophes. Quoi qu'en disent, aux deux extrémités de l'arène, les écoles extrêmes du catholicisme ultramontain et du fatalisme matérialiste, il existe des principes absolus, universels, permanents, indépendants des temps et des lieux, qui se rencontrent dans toutes les sphères de notre activité morale et qui, dans leur ensemble, constituent l'idéal humain. Cet idéal n'apparaît point à tous avec la même évidence... mais dans le vacillement des systèmes philosophiques et religieux, il s'affirme comme le phare qui marque à l'humanité sa route éternelle vers le Vrai, le Juste et le Beau.

« L'étude impartiale des faits nous apprend que l'homme est un être soumis à des besoins, mais doué de libre arbitre, responsable de ses actes volontaires, indéfiniment perfectible, muni

d'une raison qui lui permet de découvrir la loi de sa nature et d'une conscience qui lui enjoint de s'y conformer. L'individu a donc droit au libre développement de sa personnalité aussi longtemps qu'il ne froisse point l'exercice de ce même droit chez ses semblables, et, à cet effet, il doit pouvoir employer librement tous les moyens donnés à l'homme pour traduire sa volonté au dehors. De là tout d'abord *l'égalité devant la loi*, — *la liberté individuelle*, — l'*inviolabilité du domicile*, — *la liberté du travail*, — le *droit de propriété* avec tous ses corollaires. De là ensuite *la liberté de conscience*, c'est-à-dire le droit pour chacun de professer et de manifester toute espèce d'opinion, sans devoir en rendre compte à d'autre juge que sa conscience ; — *la liberté des cultes* qui, d'une part, interdit de rendre obligatoire des professions de foi ou des actes de culte, d'autre part, défend de réprimer les manifestations du sentiment religieux considérées comme telles, mais sans cependant leur accorder l'impunité au cas où elles constitueraient les infractions de droit commun ; la *liberté de la presse* et la *liberté d'enseignement*, qui permettent de tout publier et de tout enseigner, sans autre correctif que la responsabilité des infractions commises dans l'usage de ces libertés ; la *liberté de réunion et d'association*, c'est-à-dire le droit pour tous ceux qui poursuivent un objet matériel, politique ou social, d'unir leurs ressources et leurs efforts en vue d'atteindre plus facilement le but commun. Tels sont les droits des Belges que la constitution a voulu mettre au dessus de toute atteinte, même de la part de la loi. »

Comment l'œuvre du Congrès belge allait-elle être accueillie à Rome ? L'encyclique du pape Grégoire XVI, du 15 août 1832, éclata comme un coup de foudre. L'anathème y était lancé, semblait-il à toutes les garanties inscrites dans la constitution belge. *La liberté de conscience* y était représentée comme une erreur des plus contagieuses ; la *liberté de la presse* qualifiée d'exécrable ; la *séparation du spirituel et du temporel* regardée comme dangereuse pour l'Eglise et pour l'Etat.

Le pape ne se contentait pas de condamner *ex cathédra* les libertés constitutionnelles, mais en terminant son encyclique, il faisait directement appel au bras séculier, c'est-à-dire que si l'autorité civile belge avait voulu ou pu obéir à Grégoire XVI,

la persécution se serait rallumée de nouveau et tous les dissidents seraient tombés victimes de l'intolérance romaine.

La révolution belge, l'indépendance nationale, la proclamation des libertés constitutionnelles, tout cela était l'œuvre des catholiques et des libéraux unis par le patriotisme.

Seulement cette union ne devait pas durer longtemps. Chez les catholiques, il resta une certaine réserve dans les protestations d'attachement qu'ils avaient jusque-là prodiguées à nos libertés, et, chez les libéraux, une certaine défiance qui s'accrut encore quand on vit l'épiscopat anathématiser la franc-maçonnerie et défendre indistinctement la lecture des journaux libéraux. Le clergé n'avait pu renoncer à l'habitude qu'il avait contractée sous la domination hollandaise, de s'immiscer dans la politique et notamment dans les élections. Le parti libéral se constitua pour résister aux empiètements du pouvoir ecclésiastique et défendre les libertés constitutionnelles (1).

Depuis lors, la Belgique semble divisée en deux camps hostiles, en deux sociétés parallèles qui prétendent se suffire chacune elle-même et s'ignorer l'une l'autre, sauf pour se défier et se combattre. La lutte entre l'intolérance et la liberté n'est plus sanglante comme autrefois, mais elle se continue. On voit aujourd'hui les habitants d'une même commune, les membres d'une même famille, se partager en clans ennemis.

Les catholiques conséquents, conformément aux enseignements de l'Eglise, doivent combattre la liberté religieuse comme la plus pernicieuse des doctrines, et les libéraux dénoncent l'intolérance, inséparable du dogme catholique, comme le principe le plus contraire au progrès de l'esprit humain et au bonheur de l'humanité.

Le pape Grégoire XVI, dans son encyclique en 1832, avait condamné la liberté de conscience comme un délire. Son successeur, Pie IX, publiait le *Syllabus* en 1864, et renchérissait encore sur les anathèmes prononcés par son prédécesseur. Voici comment le pape, que le concile du Vatican en 1870 devait proclamer infaillible, condamnait les libertés consacrées par la Constitution belge :

1. M. le comte GOBLET D'ALVIELLA. Cinquante ans de liberté. T. I, p. 19-63. — PATRIA BELGICA. T. III.

Article XV. — Anathème à qui dira : Il est libre à chaque homme d'embrasser et de professer telle religion qu'il croira vraie, guidé par la lumière de la raison.

Article XXIV. — Anathème à qui dira : L'Eglise n'a pas le pouvoir d'employer la force ; elle n'a aucun pouvoir temporel, direct ou indirect.

Cette intolérance inhérente à l'Eglise romaine, son but et ses moyens d'actions ont été exposés et flétris en termes éloquents par M. Bara, à la séance de la Chambre des représentants du 24 janvier 1878. S'adressant au parti clérical : « Votre amour de la liberté, disait-il, nous ne le rencontrons jamais que quand vous avez un intérêt politique en vue. Mais quand la liberté doit servir vos adversaires, vous n'en voulez plus, vous la condamnez. Vous voulez vous justifier par les persécutions que vous avez quelquefois subies dans un passé éloigné, mais dans les luttes que vous souteniez, est-ce que vous demandiez la tolérance ? Non, vous demandiez le droit de persécuter ceux qui vous persécutaient, vous ne demandiez pas, comme les libéraux d'aujourd'hui, la liberté pour tout le monde. Quand vous avez été persécutés, c'est que vous ne pouviez persécuter les autres ; quand vous avez été tués, c'est que vous ne pouviez tuer les autres. Partout où vous l'emportiez, vous rétablissiez vos principes d'intolérance. Quand on vous a persécutés, c'était le plus souvent pour vous empêcher de le faire. Vous pourrez vanter votre amour de la liberté quand vous montrerez la liberté régnant dans un pays où l'Eglise est maîtresse. Qu'avez-vous fait en Espagne ? On a proclamé la liberté de conscience. Et le nonce du pape, au nom du pape, vient dire que l'on ne pourra pas professer le culte protestant, on doit y fermer les temples, on ne peut y lire la Bible à haute voix...

Ce sera votre éternelle honte. Amis de la liberté, jamais ! Vous êtes les Judas de la liberté. Après avoir profité de la liberté, vous lui crachez au visage (1). »

1. Le Syllabus et la Constitution. Bruxelles, 1878, p. 51-52.

CONCLUSION

Nous voici arrivé à la fin de la tâche que nous nous étions imposée. L'histoire, consultée avec impartialité, nous a montré l'Eglise romaine essentiellement intolérante, persécutrice par principe et dans l'application de ce principe, dépassant les cruautés du paganisme le plus barbare.

Naturellement, quand on a reproché au catholicisme ses persécutions séculaires, ses docteurs ne sont pas restés la bouche fermée, et tant mal que bien, ils ont trouvé de quoi laver le système qu'ils défendent de tout le sang humain dont il est toujours couvert. Mais, quels que soient les arguments employés, le sang demeure et la tache, immense et profonde, restera ineffaçable, pour apprendre aux hommes ce dont la sainte Eglise catholique a été capable quand elle était maîtresse et ce qu'elle pourrait faire encore, si on lui laissait ressaisir le pouvoir, seul objet de son ambition.

Les docteurs romains sont loin d'être d'accord sur la manière dont ils justifient leur Eglise de l'Intolérance sanguinaire dont elle a fait preuve depuis le IV[e] siècle jusqu'à nos jours.

Le premier système de défense est celui de la *négation.* D'après ceux qui le soutiennent, l'Eglise romaine *n'a jamais persécuté personne, et elle a toujours eu horreur du sang* (1).

Mais cet argument n'a qu'un défaut, c'est d'être contredit par l'histoire tout entière. Les faits rapportés par des historiens catholiques, aussi bien que par ceux qui ne le sont pas, protestent contre des affirmations aussi mensongères. L'Eglise avait horreur du sang quand le sien était répandu par les persécutions païennes. Elle n'a persécuté personne, quand elle était elle-

1. Bergier. Dict. de théologie. — Frayssinous et Lacordaire. Conférences.

même persécutée par le paganisme. Mais quand elle fut devenue puissante et païenne, elle devint persécutrice à son tour. Nous l'avons montré. Est-ce que l'Eglise catholique avait horreur du sang, quand ses chefs infaillibles, les papes Alexandre III, Lucien III, Innocent III et Grégoire IX fondèrent l'Inquisition et ordonnèrent les massacres des Albigeois et des Vaudois ? Est-ce que l'Eglise romaine avait horreur du sang lorsque le Concile universel de Constance, en 1414, ordonna que Jean Huss fut brûlé vif ? Est ce que l'Eglise de Rome avait horreur du sang quand le pape Pie V envoya au duc d'Albe de magnifiques présents pour le récompenser de ce qu'il inondait les Pays-Bas du sang des hérétiques ? Est-ce que cette même Eglise avait toujours horreur du sang lorsque le pape Grégoire XIII félicitait Charles IX d'avoir ordonné le massacre de plus de 50,000 Huguenots, lors de la Saint-Barthélémy ?

Nous nous arrêtons... car nous ne finirions pas si nous voulions rapporter tous les faits qui viennent donner aux affirmations des défenseurs de Rome, le plus éclatant démenti.

Si l'Eglise romaine a horreur de quelque chose, ce n'est pas du sang des hérétiques, mais de leur présence, de leur esprit d'examen et d'investigation qui a osé signaler les erreurs et les superstitions dont elle a nourri les nations, pour leur malheur, pendant plus de quinze siècles. Ce dont l'Eglise romaine a horreur encore, c'est de la lumière et voilà pourquoi elle a inventé la Censure, brûlé des livres par millions d'exemplaires et persécuté les savants comme sorciers. Ce dont l'Eglise romaine a horreur enfin, c'est de la liberté, et voilà pourquoi elle a brûlé ceux qui, au XVI[e] siècle, réclamaient la liberté de conscience, voilà pourquoi aussi le clergé a protesté contre l'édit de Tolérance de Joseph II, provoqué la sanglante révolution brabançonne et condamné la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas et la Constitution belge.

Quand les docteurs romains n'ont pas le toupet de nier purement et simplement les faits les plus avérés, ils les interprêtent d'une façon calomnieuse. Quand la négation ne réussit plus, ils ont recours à la *calomnie*. Ils ne rougissent pas d'avancer que les malheureux qui furent torturés, brûlés ou massacrés étaient coupables de grands crimes, de sédition ou de dévasta-

tion. Cette histoire nous a montré combien ces assertions sont peu fondées. Les Vaudois et les Albigeois massacrés par les ordres des papes et des moines étaient des gens paisibles et honnêtes, coupables seulement de refuser la dîme à un clergé déjà opulent. Cette histoire nous a montré l'Inquisition brûlant les hérétiques depuis le XIIe siècle, et ce ne fut qu'en 1566 que les Confédérés songèrent à prendre les armes pour délivrer la patrie d'une odieuse oppression.

Voilà la vérité que l'histoire impartiale proclame en lettres de sang et de feu. Il appartient à Rome de se couvrir du mensonge et de la calomnie, après s'être baignée dans le sang des malheureux qu'elle a immolés par centaines de mille, non comme séditieux ni comme malfaiteurs, mais uniquement comme hérétiques. Il appartient aussi à l'histoire de rétablir les faits et de venger la mémoire de ces martyrs de la liberté, dont la droite conscience leur faisait un devoir de mourir dans les flammes, plutôt que de vivre dans l'hypocrisie.

L'Eglise romaine prétend encore prouver qu'elle a horreur du sang, en usant de *subterfuges*. Elle ose avancer que ce n'était pas *elle* qui brûlait les hérétiques, mais le bras séculier, l'autorité civile. D'abord, ceci n'est pas exact. Les inquisiteurs étaient des prêtres, des moines, des dominicains ou des franciscains. Ensuite si l'Eglise romaine ordonne aux princes et aux magistrats de brûler ceux qu'elle a dénoncés comme hérétiques, n'est-ce pas elle en réalité qui est coupable ? Non seulement elle a ordonné la persécution, mais elle a excommunié ceux qui n'obéissaient pas à ses ordres, et elle a félicité et récompensé ceux qui avaient été les plus violents à l'égard des persécutés.

Mais à quoi bon tous ces mensonges, toutes ces falsifications de l'histoire, la vérité doit finir par éclairer tous les hommes comme les rayons du soleil. Ne vaut-il pas mieux être franc, reconnaître les faits, comme M. L. Veuillot, et prêcher hautement la *légitimité* de la persécution.

Le fameux rédacteur de l'*Univers* a osé écrire ces lignes : « Ce que je regrette, c'est qu'on n'ait pas brûlé Jean Huss plus tôt, c'est qu'on n'ait pas également brûlé Luther, c'est qu'il ne se soit pas trouvé quelque prince assez pieux et assez politique pour mouvoir une croisade contre les protestants ».

Voilà l'esprit catholique dans tout son cynisme. Oui, la volonté de l'Eglise romaine c'est d'exister seule sur la terre et d'exterminer toutes les sectes qui lui sont opposées. C'est sa volonté, c'est aussi son but et elle y tend par tous les moyens. C'est pour y parvenir qu'aujourd'hui elle cherche à s'emparer de l'enseignement, de l'éducation, du gouvernement, du commerce, de l'industrie, du territoire et des richesses du pays. C'est par l'emploi de tous ces moyens qu'elle s'efforce de rétablir son omnipotence sur les peuples dont elle voudrait régler les mouvements et les pensées, Son histoire dans le passé est là pour nous dire ce qu'elle veut dans le présent, et ce qu'elle tente pour l'avenir.

Est-il nécessaire de beaucoup de paroles pour prouver que cet esprit de domination et d'intolérance est diamétralement opposé à l'esprit de l'Evangile, au bon sens, à la raison ?

Nous savons bien que les défenseurs de ce système ont cherché des arguments, même dans la Bible.

Ils se sont beaucoup appuyés sur cette déclaration du Christ : « *Contrains-les d'entrer* ». Mais les docteurs de Rome n'ont pas mieux compris cette exhortation à une douce pression par la persuasion et l'amour, que tout le reste de l'Ecriture qui condamne l'esprit intolérant de l'Eglise romaine, aussi bien que ses doctrines superstitieuses et ses cérémonies ridicules.

P. Bayle a donné sur ces paroles : « *Contrains-les d'entrer* », un commentaire philosophique que nous voudrions pouvoir analyser ici si l'espace ne nous manquait. Nous renvoyons donc le lecteur à cet ouvrage aussi bien écrit que bien pensé (1).

Quiconque a lu le Nouveau Testament a dû se convaincre qu'il n'est rien de plus opposé à l'esprit du Christ et des apôtres que l'esprit de persécution. Le Maître et les disciples font sans cesse appel au bon sens, à la raison, à la conscience, à l'esprit d'examen. « *Examinez toutes choses, dit S. Paul, et retenez ce qui est bon* » (2). Voilà l'esprit de l'Evangile, et c'est le seul qui soit conforme à la sincérité du culte que Dieu réclame de nous.

1. Bayle. Œuvres diverses. In-fol. T. II.
2. I. Thessaloniciens. Ch. V.

« La libre profession de notre foi et de notre opinion est un droit, dit Madame de CHALLIÉ, la profession sincère et persévérante de notre foi et de notre opinion est un devoir et une vertu. C'est tout à la fois un crime personnel et un crime social de manquer de sincérité dans ses croyances et dans ses opinions. » (1)

« Ce que demandent les hommes de bonne foi, dit M. J. SIMON, c'est le droit d'adorer Dieu selon ce que leur dicte leur conscience... Nous ôter la liberté, à nous qui pensons, ou abêtir notre pensée, à nous qui avons été créés libres, c'est le même sacrilège envers nous, le même attentat envers Dieu » (2).

Le premier devoir d'un honnête homme c'est la sincérité dans toutes ses relations, et la sincérité consiste à n'agir qu'avec conviction. Or,la contrainte en matière religieuse détruit la sincérité et force l'homme à n'être qu'un hypocrite. Voilà cependant ce que l'Eglise romaine a fait dans le passé, et ce qu'elle s'efforce encore de faire dans le présent. La conscience morale fait défaut aujourd'hui, parce que l'éducation catholique l'a détruite.

Aujourd'hui la liberté religieuse est consacrée par la Constitution, mais dans la pratique, dans la vie de chaque jour, bien des citoyens belges subissent encore une véritable persécution. Les catholiques sont l'objet de toutes sortes de faveurs, tandis que les dissidents ont à essuyer mille vexations, grâce à l'influence du clergé. Toutes ces tracasseries qui aboutissent parfois à faire mettre un père de famille sans travail, et ses enfants sans pain, nous montrent ce que nous aurions à attendre si l'Eglise catholique pouvait atteindre son but. Nous la verrions renverser les libertés constitutionnelles, ramener peu à peu l'Intolérance et rétablir finalement l'Inquisition. Les myriades de martyrs torturés et brûlés pour avoir voulu être libres, semblent sortir de leur repos pour nous avertir et nous crier : « Ces libertés dont vous jouissez aujourd'hui ont coûté notre sang et notre vie. Unissez-vous pour les défendre contre leur plus terrible ennemi,

1. MADAME DE CHALLIÉ. Essai sur la liberté, l'égalité et la fraternité, p. 107-108.
2. JULES SIMON. La liberté. T. II. Partie IV.

et si vous voulez vaincre ce dernier, rompez avec lui, faites le vide autour de ses suppôts, renoncez à ses doctrines erronnées et embrassez la vérité qui seule peut vous rendre véritablement libres ».

Belges, mes compatriotes, puissions-nous entendre avec des cœurs dociles, cet appel de nos pères, morts pour la liberté. Et puisqu'ils ont donné leur vie pour nous la *procurer*, sachons, nous les descendants de ces glorieux martyrs, la *défendre* jusqu'à notre dernier soupir.

Que nous manifestions notre intention et notre volonté en faisant retentir d'un bout à l'autre de notre chère Patrie notre chant national :

Rallions-nous sous la même bannière,
Serrons nos rangs, trop longtemps désunis !
Comme un enfant n'a qu'une mère
Un citoyen n'a qu'un pays ;
Aux malheureux que la haine divise
Montrons l'élan de la fraternité.
Belges, n'ayons qu'une devise
Patrie, honneur et liberté !

D'un saint transport notre fierté s'enivre,
Terre du brave, à tes nobles exploits ;
Pour toi le Belge, heureux de vivre,
Est prêt à mourir pour tes droits.
Unis tes bras restés purs et sans maîtres,
Loin des complots et de l'iniquité.
Gloire aux martyrs, mépris aux traîtres,
Patrie, honneur et liberté !

FIN.

ERRATA

Page	ligne		au lieu de :	lisez :
Page 7	ligne 4	au lieu de :	huit siècles.	lisez : six siècles.
« 15	« 3	«	De Smtet	« De Smet.
« 18	« 23	«	administrés	« sujets
« 25	« 31	«	solidifier	« consolider
« 26	« 3	«	Brunhaut	« Brunehaut
« 26	« 9	«	domaines	« Etats
« 42	« 5	«	Ve siècle	« Xe siècle
« 42	« 7	«	infectait	« infestait
« 42	« 25	«	et s'achemina	« et s'achemine
« 44	« 11	«	de nations	« des nations
« 51	« 4	«	1915	« 1515
« 51	« 21	«	huit siècles	« six siècles
« 61	« 16	«	quelques	« quelque
« 79	« 19	«	réputation	« réfutation
« 80	« 6	«	neuf siècles	« onze siècles
« 81	« 4	«		« 1515-1530
« 92	« 23	«	et se montrer	« et de se montrer
« 93	« 6	«	Jean Wonters	« Jean Wouters
« 101	« 29	«	se réussirent	« se réunirent
« 103	« 21	«	de protestantisme	« du protestantisme
« 119	« 16 et 21	«	provinces wallonnes	provinces wallones
« 127	« 18	«	rendu coupable	« rendus coupables
« 129	« 19	«	de leurs ressort	« de leur ressort
« 136	« 19	«	doctines	« doctrines
« 153	« 20	«	six gouverneurs	« cinq gouverneurs
« 155	« 6	«	de façon la plus	« de la façon la plus
« 180	« 32	«	que l'instruction	« que l'intention
« 186	« note	«	E. Kuinet	« E. Quinet
« 187	« 13	«	Moordératia	« Moorderatie
« 187	« 28	«	la bache	« la hache
« 194	« 19	«	conparons	« comparons
« 212	« 1	«	de réformés	« des réformés
« 219	« 25	«	que l'assista	« qui l'assista
« 226	« 1	«	arrêtait	« arrêta
« 229	« 15	«	dernier	« denier
« 262	« 12	«	n'en extase	« n'en entasse
« 276	« 6	«	seules	« seuls
« 277	« 1	«	sétant	« s'étant
« 277	« 15	«	1557	« 1577
« 287	« 17	«	Les statuts	« Ses talents
« 292	« 13	«	le maintient	« le maintien
« 292	« 26	«	1580	« 1580-1584
« 293	« 17	«	du gouverneur-général	de gouverneur-général
« 299	« 21	«	d'Assonlville	« d'Assonleville
« 316	« 17	«	héritiques	« hérétiques
« 332	« 11	«	sans tâche	« sans tache
« 345	« 27	«	de Hainaut	« du Hainaut
« 350	« 14	«	catte demande	« cette demande
« 353	« note 1	«	M. E. Hubert p. 83-91	Protestantisme belge 333
« 353	« note 2	«	Protestantisme belge 333	M. E. Hubert p. 88-91

Quelques virgules aussi ont besoin d'être remises à leurs véritables places.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DE L'INTOLÉRANCE DEPUIS LA MORT DU CHRIST, JUSQU'A L'ETABLISSEMENT DE L'INQUISITION. 33-1200

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE DE L'INQUISITION DEPUIS SES ORIGINES, JUSQU'A L'AVÈNEMENT DE CHARLES-QUINT. 1200-1515.

TROISIÈME PARTIE

L'INQUISITION SOUS LE RÈGNE DE CHARLES QUINT. 1515-1555.

SECTION PREMIÈRE.

L'Inquisition sous le gouvernement de Marguerite d'Autriche. 1515-1530

PAGES.

SECTION DEUXIÈME

L'Inquisition sous le gouvernement de Marie de Hongrie. 1530-1555

QUATRIÈME PARTIE

L'INQUISITION SOUS LE RÈGNE DE PHILIPPE II. 1555-1598

SECTION PREMIÈRE

L'Inquisition pendant la présence de Philippe II dans les Pays-Bas. 1555-1559

SECTION DEUXIÈME.

L'Inquisition sous le gouvernement de Marguerite de Parme. 1559-1567

SECTION TROISIÈME.

L'Inquisition sous le gouvernement du duc d'Albe. 1567-1573

SECTION QUATRIÈME

La lutte entre l'intolérance et la liberté sous le gouvernement du grand Commandeur don Louis de Requesens. 1573-1576

SECTION CINQUIÈME.

La lutte entre la tyrannie et la liberté sous le gouvernement de don Juan d'Autriche. 1576-1577

SECTION SIXIÈME.

La guerre entre l'Intolérance et la liberté sous le gouvernement d'Alexandre Farnèse. 1578-1592

CINQUIÈME PARTIE

L'INTOLÉRANCE ET LA LIBERTÉ DEPUIS L'AVÈNEMENT DES ARCHIDUCS ALBERT ET ISABELLE, JUSQU'A CELUI DE JOSEPH II. 1598-1780.

SIXIÈME PARTIE

LA TOLÉRANCE DEPUIS L'AVÈNEMENT DE JOSEPH II, JUSQU'A LA PROCLAMATION DE LA LIBERTÉ AU CONGRÈS NATIONAL. 1780-1830.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

HISTOIRE POPULAIRE

DES PLUS ILLUSTRES VICTIMES

DE L'INQUISITION

ET

DE L'INTOLÉRANCE ROMAINE

EN EUROPE

POUR FAIRE SUITE A L'HISTOIRE

DE L'INTOLÉRANCE

DE L'INQUISITION

ET

DE LA LIBERTÉ

EN BELGIQUE

